RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Université de Toulouse

Doctorat de l'Université de Toulouse

préparé à l'Université Toulouse - Jean Jaurès

Imaginaires socio-discursifs du néolibéralisme : le cas des débats parlementaires à l'Assemblée nationale (1998-2019)

Thèse présentée et soutenue, le 15 janvier 2026 par

Pierre AIGOUY-CAMPOY

École doctorale
ALLPHA - Arts, Lettres, Langues, Philosophie, Communication

Spécialité
Sciences de l'information et de la communication

Unité de recherche
LERASS - Laboratoire d'Etudes et de Recherches Appliquées en Sciences Sociales

Thèse dirigée par
Pascal MARCHAND et Valérie BONNET

Composition du jury
M. Arnaud MERCIER, Président, Université Paris-Panthéon-Assas
Mme Chloé GABORIAUX, Rapporteure, Université de Poitiers
M. Thierry GUILBERT, Examinateur, Université de Picardie Jules Verne
M. Jean-Marc LEBLANC, Examinateur, Université Paris-Est Créteil
M. Pascal MARCHAND, Directeur de thèse, Université de Toulouse
Mme Valérie BONNET, Co-directrice de thèse, Université de Toulouse

Membres invités
M. Pierre RATINAUD, Université Toulouse - Jean Jaurès
M. Emmanuel MARTY, Université Grenoble Alpes

« Sur ce dont on ne peut parler, il faut garder le silence. »

Ludwig Wittgenstein, *Tractatus logico-philosophicus*

A mes grands-pères

Remerciements

La longue aventure que fut cette thèse n'aurait sans doute pas été possible sans un grand nombre de personnes à qui il me revient d'adresser ici mes plus chaleureux remerciements.

Je tiens tout d'abord à remercier Valérie Bonnet, Professeure en Sciences de l'Information et de la Communication, ainsi que Pascal Marchand, Professeur en Sciences de l'Information et de la Communication. Tous deux ont dirigé ma thèse pendant ces sept années, me prodiguant leurs précieux conseils, leur expertise et leur regard sur mon travail. Ils m'ont permis de donner forme et contenance à la profusion d'idées que je leur soumettais.

Je remercie également les personnes qui ont accepté de participer à mon jury, à commencer par Chloé Gaboriaux, Professeure d'Histoire contemporaine, rapporteure, ainsi qu'Arnaud Mercier, Professeur en Sciences de l'Information et de la Communication, rapporteur. Mes remerciements vont également à Thierry Guilbert, Maître de conférences HDR en Sciences du langage ainsi que Jean-Marc Leblanc, Maître de conférences en Sciences du langage, tous deux examinateurs.

Je tiens par ailleurs à remercier Corinne Gobin, Maîtresse de recherche en sciences politiques au Fonds de la recherche scientifique et Professeure à l'Université libre de Bruxelles. Ses travaux ont grandement nourri ma thèse et lui ont donné une impulsion décisive. Je garde un excellent souvenir de notre rencontre et suis très reconnaissant de la bienveillance dont elle m'a témoigné.

Mes plus vifs remerciements vont également à Pierre Ratinaud, Maître de conférences en Sciences de l'Information et de la Communication. Grand artisan du logiciel Iramuteq, c'est grâce à son travail que j'ai pu pénétrer les entrailles des débats parlementaires. Je n'oublie pas non plus son aide précieuse pour la constitution de mon corpus ainsi que sa participation bienveillante à mes comités de suivi. J'ai également une pensée pour Natacha Souillard, Maîtresse de conférences en Sciences de l'Information et de la Communication. Aux côtés de Pascal, elle a accompagné mes balbutiements dans le monde de la recherche et a cru à mon projet ; qu'elle en soit ici remerciée. Je remercie également Guillaume Carbou, Maître de conférences en Sciences de l'Information et de la Communication. J'ai eu la chance d'échanger avec lui à un moment de relative confusion théorique ; ses conseils m'ont permis de trouver une voie praticable pour mon travail. Merci également à Emmanuel Marty et à Alexandre Borrell, tous deux Maîtres de conférences en Sciences de l'Information et de la

Communication. Leur participation à mes derniers comités de suivi ont représenté une aide précieuse, faite de bienveillance et d'encouragements.

Qu'il me soit également permis de remercier chaleureusement Catherine Malassis, documentaliste au CDRSHS. Sa gentillesse et sa bienveillance ont accompagné ces années, tout autant que son indulgence quant à ma gestion toute personnelle des prêts d'ouvrages qu'elle m'a consentis. Je remercie également le personnel administratif de l'IUT ainsi que du LERASS.

A un moment où le doute a pris une place dévorante dans mon travail, une personne m'a accompagné pour retrouver l'élan dont j'avais besoin : Hilda Inderwildi, Professeure en Études germaniques. Alors directrice de l'École Doctorale Allph@, elle a pris sur son temps pour relire des parties de mon travail, quand bien même elle est extérieure à ma discipline. Sa gentillesse et sa bienveillance ont été décisives dans l'achèvement de ce travail. Qu'elle en soit très chaleureusement remerciée. J'en profite également pour remercier l'ensemble du personnel de l'École doctorale pour son accompagnement tout au long de mon parcours.

J'adresse aussi mes plus vifs remerciements à l'ensemble des enseignants qui ont accompagné mon cursus en Sciences de l'Information et de la Communication, en commençant par Brigitte Sebbah. Merci également à Franck Bousquet et à Sylvie Laval. J'ai aussi pu partager mes doutes, mes craintes et mes questionnements avec mes camarades doctorant.es. Je les remercie pour leur oreille attentive et ces moments d'échange. J'adresse un remerciement tout particulier à Sophie, avec qui j'ai usé les bancs de la BPI et dont le soutien m'a été essentiel.

Enfin, je remercie ma famille pour son soutien sans faille ainsi que mes ami.es qui ont accompagné ce chemin fait de multiples péripéties : Alexandre, Robin, Joan, Ciela, Emmanuelle, Suzon, Jessy, Clara et Alexandre. Merci d'avoir passé des heures à m'écouter parler de ce travail ; vous avez contribué à lui donner sens. Je remercie également mes collègues au Divan, en premier lieu Marie-Noëlle, ainsi que l'équipe de direction, Chloé Abellan et Philippe Touron, qui m'ont fait confiance malgré ce projet de recherche en parallèle et ont accepté d'adapter mon emploi du temps pour me permettre de le mener à son terme.

J'adresse d'avance toutes mes excuses aux personnes que j'ai pu oublier ; l'omission n'exclut pas la reconnaissance.

Résumé

Ce travail de thèse propose une analyse des imaginaires socio-discursifs du néolibéralisme dans les débats en séance plénière à l'Assemblée nationale entre octobre 1998 et juin 2019. Il s'appuie sur une méthodologie fondée sur l'analyse statistique des données textuelles ainsi que l'utilisation du logiciel de textométrie Iramuteq. En tant qu'idéologie, le néolibéralisme se décline discursivement en imaginaires. C'est pourquoi nous proposons la notion d'imaginaire néolibéral pour opérationnaliser notre travail de recherche. Nous postulons qu'il se décline en imaginaires socio-discursifs. Nous en délimitons quatre principaux : l'imaginaire de la gouvernance, l'imaginaire de la compétition, l'imaginaire de l'adaptation et l'imaginaire de la mobilité.

Nous postulons par ailleurs qu'un certain type de vocabulaire est afférent à ces imaginaires. A partir de ce vocabulaire, nous construisons un corpus de travail. Trois termes structurent notre étude et en constituent le point de départ : *gouvernance*, *compétitivité* et *flexibilité*. Par une étude préalable des formes lexicales cooccurrentes à ces trois termes, nous établissons une liste de vocabulaire néolibéral. Nous construisons notre corpus en isolant les segments de texte dans lesquels apparaît un de ces termes. L'étude du corpus ainsi constitué nous permet d'identifier des périodes de cristallisation des imaginaires socio-discursifs du néolibéralisme. Il apparaît que les majorités successives mobilisent de manière différenciée ces imaginaires à travers des projets de loi qui renseignent sur leur positionnement politique ainsi que sur le contexte politique, social et économique au sein duquel s'inscrivent ces débats.

Par ailleurs, la production discursive extérieure à l'Assemblée nationale semble fortement structurer les débats, notamment les décisions prises au sein des institutions de l'Union Européenne ou encore les différents rapports sur lesquels se fondent les décisions politiques. Les débats parlementaires français s'inscrivent donc dans un interdiscours qui mobilise l'imaginaire néolibéral pour orienter les politiques publiques. Le recours à cet imaginaire s'inscrit donc en partie dans une logique d'adaptation des discours à la conjoncture politique plutôt que d'affirmation explicite de préférences idéologiques. Cette étude propose également une brève analyse des contre-discours au néolibéralisme, qui s'appuient sur un emploi autonymique du vocabulaire néolibéral.

Mots-clés : discours néolibéral, débats parlementaires, textométrie, imaginaire, néolibéralisme

Abstract

This PhD work consists in an analysis of socio-discursive imaginaries of neoliberalism in french parliamentary debates' plenary sessions at Assemblée nationale between october 1998 and june 2019. The methodology is based on statistical analysis of textual data and the use of Iramuteq. As an ideology, neoliberalism appears in discourses through imaginaries. This is why we propose the notion of neoliberal imaginary in order to make our work operationnal. This imaginary takes several shapes which we call *socio-discursive imaginaries*. Our study focus on four of these : imaginary of governance, imaginary of competition, imaginary of adaptation and imaginary of mobility.

These imaginaries produce a certain type of vocabulary, which we build our corpus from. Three words are the starting point of our study : *gouvernance*, *compétitivité* and *flexibilité*. The first step consists in studying the words cooccurrent to these three. This allows us to establish a list of neoliberal vocabulary. We build our corpus by putting apart text segments in which appears one of these words. The corpus' analysis shows us periods during which socio-discursive imaginaries of neoliberalism are significantly more present. Successive majorities use these imaginaries differently through laws they put to debate. The political, social and economical background of these debates are also likely to enlight these results.

Some discursive productions which come from outside Assemblée nationale seem to structure the debates, especially policies issued by the European Union or reports that helps politicians to make decisions. French parliamentary debates thus take place into an interdiscourse that uses neoliberal imaginary to shape public policies. The presence of this imaginary in political discourse results partially in an adaptation to the political background rather than in an explicit ideological preference. This study also features a brief analysis of counter-discourse through an autonymous use of neoliberal vocabulary.

Keywords : neoliberal discourse, parliamentary debates, textometry, imaginary, neoliberalism

Table des matières

Introduction générale....1
« Contre la loi Travail et son monde », le printemps 2016 français....1
Néolibéralisme ou ultralibéralisme ?....2
Crise du néolibéralisme et essor des droites nationalistes....3
L'analyse du discours politique comme méthode d'observation de l'imaginaire néolibéral....6
L'approche lexicale, une méthode éprouvée en analyse du discours....7
Neutralité axiologique et engagement du chercheur....8
Organisation de la thèse....9
Partie I : Imaginaire néolibéral et débats parlementaires....11
Chapitre 1 : Le néolibéralisme, idéologie et imaginaire....12
1. L'idéologie : quelques repères théoriques et historiques....12
1.1. L'idéologie du point de vue de la psychologie sociale....13
1.2. Idéologie et discours....16
1.3. Une notion trop vaste pour être opératoire....18
2. L'imaginaire, une notion fonctionnelle....20
2.1. Les imaginaires sociaux....20
2.2. Les imaginaires socio-discursifs....22
3. Le néolibéralisme, phénomène complexe et multidimensionnel....23
3.1. Perspective historique....23
3.2. Le néolibéralisme contemporain....26
3.2.1. Conceptions du néolibéralisme....28
3.3. L'économisation et la responsabilité, principes centraux du néolibéralisme....29
3.4. L'imaginaire néolibéral....30
4. Synthèse....33
Chapitre 2 : L'analyse du discours, une épistémologie complexe....34
1. Éléments de définition....34
2. L'analyse du discours en France et l'étude de l'idéologie....37
3. Le dialogisme....39
4. L'approche lexicale en analyse du discours : intérêts et limites....40
4.1. L'héritage de Harris et les limites de la méthode par termes-pivots....41
4.2. L'analyse de discours à entrée lexicale....42
4.3. La textométrie dans le champ de l'analyse du discours....44
5. De l'imaginaire au discours : le cas du néolibéralisme....45
5.1. Le néolibéralisme comme discours....45
5.2. Le discours néolibéral....46
5.2.1. Le discours néolibéral comme formation discursive....48
5.3. La langue de coton....50
5.4. Langue de coton et langue de bois....52
5.5. Discours néolibéral et langue de coton....53
6. Synthèse....53
Chapitre 3 : Caractériser et étudier le vocabulaire néolibéral....55
1. Le vocabulaire néolibéral provient-il d'un registre discursif particulier ?....55
2. Le vocabulaire néolibéral est-il une langue de spécialité ?....56
3. Le discours économique....57
4. Le discours managérial....59
5. Le vocabulaire néolibéral constitue t-il une terminologie ?....60
6. La socioterminologie : une approche pertinente ?....61

6.1. Étudier la circulation des termes....61
6.2. Glottonomie et glottopolitique : interroger la norme linguistique....62
6.3. Bilan : un outil parmi d'autres pour appréhender la complexité des discours....63
7. Synthèse....64
Chapitre 4 : L'imaginaire néolibéral et son vocabulaire....66
1. La prééminence de la gouvernance, symbole d'affaissement du politique....66
1.1. La gouvernance, instrument de dépolitisation....69
2. La compétitivité, outil de régulation sociale pour la gouvernance néolibérale....70
3. La flexibilité du travail, entre liberté et précarité....73
4. L'imaginaire de l'adaptation dans le discours néolibéral....76
4.1. L'imaginaire de la mobilité....81
4.2. La dimension métaphorique des imaginaires du néolibéralisme....83
5. Au plan morpho-lexical, la nominalisation au service de l'ambiguïté du discours....84
5.1. Nominalisation déverbale....84
5.2. Nominalisation désadjectivale....85
5.3. La formule....86
5.3.1. Le cas de flexisécurité....87
5.3.2. Formules et nominalisation....88
6. Synthèse....90
Chapitre 5 : La place de l'imaginaire néolibéral dans un genre discursif particulier : les débats en séance publique à l'Assemblée nationale....92
1. Rôle du Parlement dans le système politique français (V^{ème} République)....92
2. Les débats parlementaires : caractéristiques générales....93
3. La délibération dans les débats parlementaires....95
4. Les débats en séance publique à l'Assemblée nationale....96
5. L'exposé des motifs, symbole d'une fragilisation de l'idéal délibératif....98
6. Formes de médiatisation et nature des débats....99
7. Problématique et hypothèses....100
Chapitre 6 : Protocole de construction du corpus....102
1. La classification descendante hiérarchique, un outil pertinent pour observer les thématiques des discours....102
2. Construction d'un premier corpus....104
3. Premier corpus envisagé (6)....106
4. Corpus définitif, support de notre étude (7)....107
Partie II : une mobilisation différenciée des imaginaires socio-discursifs du néolibéralisme dans les débats parlementaires....109
Chapitre 7 : Une structuration thématique et chronologique qui recoupe les majorités successives à l'Assemblée nationale....110
1. Une diffusion croissante de l'imaginaire néolibéral ?....111
2. Analyse du corpus par la méthode de la CDH : une structuration thématique autour des trois termes pivots....111
3. Les majorités parlementaires successives modèlent les évolutions thématiques de l'imaginaire néolibéral....117
3.1. Les discours de souplesse, plus techniques que politiques ? (1998-2001)....123
4. Les textes budgétaires, structurants dans la politique économique....125
4.1. Principes généraux....125
4.2. Fonctionnement des débats budgétaires....126
4.3. La LOLF de 2001, une révolution managériale....126
5. Une évolution de l'imaginaire néolibéral qui traduit les priorités politiques des présidents successifs....127

Chapitre 8 : Le travail et sa flexibilité, une thématique transversale (1999-2008).....129
1. Le gouvernement Jospin, social-démocrate ou néolibéral ?.....129
2. Assouplissement des 35 heures et promotion de la flexibilité.....135
3. La flexisécurité, un néologisme au service d'une politique néolibérale de l'emploi 143
4. Synthèse.....145
Chapitre 9 : L'innovation et les pôles de compétitivité comme axes forts du second mandat de Jacques Chirac (2002-2007).....148
1. Les pôles de compétitivité, dispositif au service d'une politique industrielle tournée vers l'innovation.....149
2. Le rapport Blanc et la construction du problème public de la compétitivité.....149
3. Le manque d'innovation, moteur du retard de l'économie française.....150
4. Construire une politique industrielle tournée vers la recherche.....151
5. La recherche, pilier central de la politique des pôles de compétitivité.....156
6. Synthèse.....159
Chapitre 10 : La gouvernance, un outil au service de la crédibilité du président Sarkozy et de sa politique (2007-2011).....161
1. Une volonté de rupture avec la présidence Chirac.....161
2. L'incarnation d'un nouveau bonapartisme ?.....162
3. L'ouverture, élément central de la rupture.....163
4. Après le 21 avril 2002, la nécessité d'adapter son discours ?.....165
5. La gouvernance et les conditions de crédibilité d'un discours politique.....166
6. Une notion centrale de l'imaginaire néolibéral à partir de la présidence Sarkozy….167
7. Une gouvernance des universités entre liberté et responsabilité.....168
8. Une gouvernance des ports rénovée en réponse à une compétitivité défaillante……172
9. La gouvernance de l'hôpital et la « modernisation » du système de santé.....175
10. Synthèse.....181
Chapitre 11 : La nouvelle gouvernance économique européenne (2010-2012) : l'UE détermine la politique économique et financière pour faire face à la crise.....184
1. Depuis 1992, un processus continu de transfert de souveraineté entre les États-membres et l'UE.....184
2. La nouvelle gouvernance économique européenne : une réponse institutionnelle à la crise.....185
3. La crise dans les discours de gouvernance économique.....187
4. Une politique d'austérité et un transfert de souveraineté dénoncés par leurs opposants 192
5. Synthèse.....195
Chapitre 12 : Le quinquennat Hollande et l'assimilation de la politique économique de l'UE (2012-2017).....197
1. Une politique économique et financière largement dictée par l'UE.....198
2. Le rapport Gallois, chaînon de l'interdiscours.....200
3. La compétitivité par la baisse du coût du travail.....202
4. La compétitivité par l'innovation.....203
5. Analyse des débats budgétaires.....206
5.1. Le désendettement, une priorité du gouvernement.....207
5.2. La TVA, point de crispation.....208
5.3. La politique de compétitivité, critiques et promotion.....209
6. Une politique en faveur de l'emploi : le contrat de génération (2013).....211
7. Synthèse.....212
Chapitre 13 : Le premier quinquennat Macron et le retour de la gouvernance dans le cadre d'une politique ouvertement néolibérale (2017-2019).....214

1. Emmanuel Macron, incarnation du « nouveau monde » en politique.....214
2. La politique économique du président Macron : un néolibéralisme assumé.....215
3. La gouvernance du système de santé : entre imaginaire néolibéral et new public management.....218
4. Une réforme de la gouvernance territoriale marquée par le mouvement des Gilets jaunes ?.....221
5. Synthèse.....225
Chapitre 14 : Contre-discours et emplois autonymiques du vocabulaire néolibéral.....227
1. L'autonymie : éléments de définition.....227
1.1. Emploi autonymique simple.....227
1.2. Modalisation autonymique.....228
2. Corpus et méthode d'analyse.....228
3. La novlangue et l'altérité discursive.....229
4. La mode langagière, signe d'un vocabulaire non-stabilisé.....232
5. La répétition, facteur d'altération du sens.....234
6. Dénonciation et prescription : les valeurs en question.....235
7. Le figement, symbole d'un discours qui entend faire autorité.....236
8. Périodes de cristallisation des contre-discours.....238
9. Des contre-discours marqués à gauche.....240
9.1. La souplesse en question.....241
9.2. La gouvernance en question.....242
9.3. Opposition politique ou sentiment linguistique ?.....243
Synthèse.....243
Conclusion générale.....245
Le rôle des débats parlementaires dans la publicisation de l'imaginaire néolibéral.....246
L'imaginaire néolibéral, adaptable et protéiforme.....247
La flexibilité, un objet de débat.....248
La compétitivité, ou l'impensé néolibéral.....250
La gouvernance, du registre technique à la défense d'un modèle.....250
Intérêts et limites de notre approche méthodologique.....252
Perspectives de recherche.....257
Bibliographie.....259

Introduction générale

Les origines de ce travail de thèse remontent au mouvement social du printemps 2016. Le gouvernement de Manuel Valls présente alors un texte, le projet de loi visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs, future « loi El-Khomri ». L'exposé des motifs[1] du projet de loi comprend un certain nombre d'expressions susceptibles d'en suggérer l'orientation politique : *gouvernance*, *compétitivité*, *mutation*, *souplesse* et *sécurisation des parcours professionnels*.

« Contre la loi Travail et son monde », le printemps 2016 français

Le contenu du texte suscite de vives protestations à gauche, notamment pour son intention d'« inverser la hiérarchie des normes », c'est-à-dire de faire primer la négociation collective sur le droit du travail[2]. Cette loi s'inscrit ainsi dans un mouvement européen de réforme du droit du travail vers davantage de flexicurité[3]. Dans ce cadre de la flexicurité, « expression d'une loi plus globale de la mondialisation capitaliste », les organisations politiques et syndicales s'inquiètent d'un recours facilité aux licenciements par les employeurs (Neumann, 2017, p. 2).

Ce mouvement de contestation français s'inscrit dans un contexte international qui touche d'autres pays (Allemagne, Espagne, Grèce, Italie et Portugal notamment). Face à des politiques analogues visant à assouplir les contraintes réglementaires pesant sur le droit du travail, les critiques dénoncent la fragilisation des protections dont bénéficient les salariés. Cette loi travail de 2016 s'inscrit ainsi dans une dynamique globale soutenue par des organisations comme le Fonds monétaire international (FMI) ou l'Organisation mondiale du commerce (OMC), dans laquelle les entreprises ont davantage de facilité à licencier et organiser le temps de travail de leurs salariés. Les syndicats et opposants au projet de loi dénoncent la fragilisation du code du travail et des conventions collectives qu'il induit, tout autant que la baisse des salaires qu'il permet (Neumann, 2017).

1 https://www.assemblee-nationale.fr/14/projets/pl3600.asp, consulté le 5 octobre 2025.

2 L'exposé des motifs du projet de loi indique à ce propos : « La primauté de l'accord d'entreprise en matière de durée du travail devient le principe de droit commun. C'est notamment le cas en matière de fixation du taux de majoration des heures supplémentaires, où la priorité est donnée à l'accord d'entreprise, et non plus à l'accord de branche ».

3 Mot-valise formé avec les termes *flexibilité* et *sécurité*.

Ces politiques mises en œuvre dans plusieurs pays d'Europe ont pour objectif d'instituer un « régime européen du salariat » dont les principes sont une plus faible protection sociale et une simplification administrative et organisationnelle (Cukier & Lassere, 2016, p. 121). Plus globalement, et au-delà des seules revendications de défense du droit du travail, les contestations « contre la loi Travail et son monde » s'inscrivent dans « une exigence d'autonomie à l'égard des institutions de l'État néolibéral » (p. 118). Le mouvement *Nuit debout*, né de cette mobilisation, permet à une partie jeune, urbaine et instruite de la population de se réapproprier tout un ensemble de réflexions politiques autour de la souveraineté populaire et de la démocratie, transformant la place de la République à Paris en « espace de discussion et d'action politique » ainsi qu'en « point de condensation d'une subjectivation politique visant à remettre en cause non seulement la loi El Khomri, mais des pans entiers du présent » (p. 126). Ce mouvement se justifie dans sa forme par « la relative inefficacité des mouvements sociaux précédents » tout autant que par une multiplication des revendications sociales ainsi que la faiblesse aussi bien des syndicats que des partis politiques pour agréger ces revendications (p. 129). Il s'inscrit dans une dynamique mondiale de contestation des politiques néolibérales et de leurs effets délétères, dans la continuité des mouvements d'occupation des places, notamment les *Indignados* en Espagne ou *Occupy Wall Street* aux États-Unis, survenus dans la foulée de la crise financière de 2008 (Cukier & Lassere, 2016). Élaboré dans ce contexte, le présent travail de thèse s'inscrit dans une démarche d'analyse du néolibéralisme dans sa dimension discursive.

Néolibéralisme ou ultralibéralisme ?

Les nombreuses critiques du néolibéralisme à cette période nourrissent notre volonté de comprendre précisément ce que recouvre ce terme et le concept qu'il désigne ; la grande variété de définitions qui lui sont attribuées nous conduit à nous y intéresser plus précisément, sa complexité contribuant à nos yeux à le constituer en sujet d'étude pertinent. Une approche superficielle et s'en tenant aux discours circulants amène à mettre en évidence que le néolibéralisme serait une version contemporaine du libéralisme, poussé à l'extrême pour aboutir à l'ultra-libéralisme. Ce courant de pensée se traduirait dans les faits par une dérégulation des marchés financiers et une totale liberté de mouvements des capitaux. C'est notamment le point de vue défendu par Eric Hazan (2006) dans son ouvrage *LQR*. L'acception courante du concept de néolibéralisme en fait donc, à tort, un synonyme

d'ultralibéralisme. Nous rejoignons à ce titre de nombreux théoriciens du néolibéralisme, dont récemment Marcel Gauchet (2024). Le rapprochement avec l'ultralibéralisme éclaire certes une facette du néolibéralisme, mais il n'est toutefois pas suffisant dans la mesure où il méconnaît tout un pan de cet imaginaire, notamment lorsqu'on considère le néolibéralisme dans sa dimension sociale et culturelle.

En France, il est répandu de faire remonter le début des politiques néolibérales au *tournant de la rigueur* impulsé en mars 1983 par François Mitterrand et le gouvernement socialiste (Renault & Tinel, 2010). Certains travaux d'historiens, notamment celui de Frédéric Bozo (2025), remettent fortement en question cette grille de lecture. La décision prise alors de dévaluer le franc face au deutschmark afin de le maintenir dans le système monétaire européen (SME), bien que s'inscrivant dans un contexte de « profondes transformations européennes et mondiales à l'œuvre dans les années 1970 et 1980 (Europe du marché, mondialisation) », n'est pas à proprement parler une marque d'adhésion au néolibéralisme (p. 13).

Crise du néolibéralisme et essor des droites nationalistes

La crise financière de 2008 a amené nombre d'observateurs à envisager la possibilité d'une crise du néolibéralisme :

> La crise financière et économique actuelle s'inscrit manifestement dans une crise durable, structurelle, du néolibéralisme comme régime d'accumulation. Initiée au début de la décennie, cette crise durable s'inscrit elle-même dans le cadre d'une crise de légitimité du néolibéralisme, que l'on peut faire remonter au milieu des années 1990, et l'imbrication de ces deux crises détermine aussi bien la perception de la crise économique que les réactions politiques qu'elle a suscitées (Renault & Tinel, 2010, p. 107).

Cette crise financière et la crise économique qui en résulte vaut d'être réinsérée « dans une double perspective historique : celle du développement du néolibéralisme et d'une succession de crises qui s'est accélérée depuis une vingtaine d'années, et celle du développement des résistances au néolibéralisme depuis le milieu des années 1990 » (p. 100). Le néolibéralisme cristallise les oppositions politiques, qui sont très variées, et l'état de crise dans lequel il est entré est protéiforme dans ses manifestations. La critique de gauche du néolibéralisme se formalise dans des mouvements sociaux, celle de droite se matérialise par la création ou l'évolution de partis politiques. La première critique articule « un discours mettant en avant

les idées de cosmopolitisme et de classe sociale » alors que la seconde promeut « des discours d'exclusion et xénophobes » (della Porta, 2018, p. 257).

Certains travaux envisagent le succès des partis d'extrême droite comme l'aboutissement du projet néolibéral, à l'instar de Caëla Gillespie (2025) qui parle d'un nouveau régime politique « qui articule le néolibéralisme le plus radical, en sa pointe extrême, avec un pouvoir étatique détenu par l'extrême droite » (p. 10). La philosophe propose le concept de *panlibéralisme* « pour décrire ce moment historique, dans lequel nous nous trouvons déjà, où toute la puissance de l'État – sa puissance législatrice et sa force de contrainte – est subvertie et mise au service d'une entreprise globale de déréglementation, qui laisse aux acteurs du marché les mains libres, et les peuples en proie au désordre d'un capitalisme de plus en plus anarchique » (p. 21). Loin d'opposer néolibéralisme et populisme réactionnaire, elle suggère plutôt une continuité entre les deux phénomènes politiques :

> « On parle d'« illibéralisme », comme si le populisme était la négation du libéralisme, comme s'il en était l'opposé ; mais il est bien créé par l'ultralibéralisme contemporain qui disloque les corps politiques ; et le *panlibéralisme* désigne ce moment de l'évolution du capitalisme qui implique « l'illibéralisme », non comme son autre, mais comme son rejeton » (p. 24-25).

L'autrice pense l'articulation entre néolibéralisme et panlibéralisme comme « un lien d'engendrement », le premier « met le nouveau monde de l'Entreprise au pouvoir » quand le second désigne « ce moment auquel aboutit l'évolution du capitalisme libéral, qui donne naissance aux « illibéralismes » » (p. 25). Les thèses défendues par Gillespie s'inscrivent dans une large mesure dans un amalgame entre néolibéralisme et ultralibéralisme ; nous les considérons avec précaution : « Il y aurait une évolution historique qui conduit du libéralisme classique au néolibéralisme, puis à l'ultralibéralisme, ou plutôt à ce que je renomme le *panlibéralisme* » (p. 30). D'autres auteurs comme Nancy Fraser (2018) postulent un « effondrement de l'hégémonie néolibérale », matérialisé notamment par l'élection de Donald Trump en novembre 2016 (p. 60). L'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République française en mai 2017 représente au plan idéologique une victoire de ce que la philosophe nomme dans le contexte états-unien le « néolibéralisme progressiste » et qui consiste en « une alliance des principaux nouveaux mouvements sociaux (féminisme, antiracisme, multiculturalisme, défense des droits LGBT) et des secteurs de pointe à forte valeur ajoutée des industries de la finance et des services (Wall Street, Silicon Valley et

Hollywood) » (p. 62). Cette variante du néolibéralisme « mêle des idéaux d'émancipation tronqués et des formes de financiarisation létales » que les électeurs de Trump ont massivement rejeté (p. 67). Sur le lien de causalité entre néolibéralisme et populisme d'extrême droite ainsi que sur l'amalgame entre néolibéralisme et ultralibéralisme, la philosophe rejoint les positions de son homologue Caëla Gillespie, en affirmant que « le libéralisme et la fascisme ne sont pas deux choses qui n'auraient strictement rien à voir l'une avec l'autre, l'une étant bonne et l'autre mauvaise : libéralisme et fascisme constituent les deux versants profondément interconnectés du système mondial capitaliste » (p. 73).

Il convient toutefois de se garder d'une lecture simpliste, comme certains l'adoptent à gauche, qui ferait du néolibéralisme la cause si ce n'est unique, du moins principale, d'une polarisation politique favorable aux partis d'extrême-droite. Si le néolibéralisme et les politiques qui lui sont associées ont bien sûr à voir avec la progression de ces partis, ce phénomène politique s'avère multi-dimensionnel et multi-factoriel (Corcuff, 2021). La tendance à la diabolisation du néolibéralisme, lui prêtant les attributs d'un système totalisant et donc omnipotent, acère notre intérêt pour en délimiter les effets, qui ne peuvent être que plus circonscrits que ce que laissent entendre certains discours. Notre méthode d'observation du néolibéralisme passe par l'analyse du discours, en ce qu'elle permet d'en identifier les imaginaires structurants et d'accéder à son contenu narratif. La critique assez systémique du néolibéralisme et de ses dérives durant la période de contestation autour de la loi Travail au printemps 2016 attire notre attention au point que nous cherchons à objectiver les formes que pourrait prendre cet imaginaire dans les discours politiques.

Aux côtés du sociologue Zygmunt Bauman (2013), nous considérons que conjointement au néolibéralisme se développe une « société moderne liquide » caractérisée par un changement des « conditions dans lesquelles ses membres agissent » plus rapide que le processus de figement des « modes d'action » en « habitudes et en routines ». Il qualifie la vie menée dans une telle société comme une « vie liquide ». L'auteur identifie un processus de renforcement mutuel entre la vie et la société liquide, indiquant qu'aucune des deux « ne peut conserver sa forme ni rester sur la bonne trajectoire longtemps » (p. 7). Il nous importe de réfléchir aux modalités de transcription de cette modernité liquide dans les discours et les imaginaires.

L'analyse du discours politique comme méthode d'observation de l'imaginaire néolibéral

L'analyse du discours, en particulier sur des corpus[4] de discours politique, est à même de mettre en lumière des imaginaires. Dans une perspective interactionniste, nous nous proposons de définir le discours politique comme un discours dont le caractère politique est construit par l'interaction qu'il suppose (Chanay & Turbide, 2011; Charaudeau, 2005). Un discours politique est donc défini par son inscription « dans un type d'activité de communication […] dont la conjonction du cadre spatio-temporel, des statuts et des rôles des acteurs, des finalités et des actions produit des effets politiques possibles » (Chanay & Turbide, 2011, p. 5). Les débats parlementaires sont en parfaite adéquation avec la définition du discours politique dans une perspective interactionniste. En effet, c'est l'interaction inhérente à ces débats ainsi que leur finalité (écrire la loi) qui en formalisent le caractère politique.

Au même titre que la doctrine dont il est le promoteur, le discours néolibéral revendique une position hégémonique dans l'espace politique (Leterme, 2017) et tend à faire advenir les réalités qu'il présente comme acquises (Bourdieu & Wacquant, 2000). D'une façon analogue au discours économique, il s'apparente à un « ensemble d'énoncés *plus ou moins cohérents* ayant en commun de promouvoir une vision entrepreneuriale et purement économique de la vie et de toutes les activités humaines » (Guilbert, 2011, p. 15). Ce faisant, il défend et revendique une auto-régulation des marchés et conçoit le rôle des États comme producteurs des conditions favorables au fonctionnement des marchés, tout en s'abstenant d'intervenir (Fairclough, 2006).

Avec Patrick Charaudeau (2005), nous cherchons à identifier les « imaginaires de vérité » contenus dans le discours politique. A ce titre, il vaut d'être analysé pour ce qu'il prétend dire sur la vérité. Cette discipline permet donc de mettre en lumière des contenus idéologiques convoyés par les discours. En particulier, l'analyse des débats parlementaires à l'Assemblée nationale est susceptible d'éclairer des controverses relatives à des conceptions de la vie sociale et politique. La mise en évidence de positions antagonistes sur une large variété de sujets permet d'identifier des lignes de clivage politique qui structurent les débats. C'est pourquoi il nous paraît pertinent de rechercher des manifestations de l'imaginaire néolibéral

4 « Un corpus est défini comme un ensemble raisonné de textes, structuré par une cohérence interne » (Garric & Longhi, 2012, p. 4).

dans ce type de corpus. Notre étude visera à déterminer la façon avec laquelle les débats parlementaires structurent le discours néolibéral et son imaginaire. A l'inverse, nous chercherons à étudier l'impact de l'imaginaire néolibéral sur les débats parlementaires.

L'approche lexicale, une méthode éprouvée en analyse du discours

Plus particulièrement, nous nous proposons d'entrer dans le discours politique par la voie du lexique, dont l'intérêt en analyse du discours est largement reconnu : « les analyses empiriques montrent que le mot n'est pas une unité recroquevillée sur elle-même qui n'interagirait qu'avec des unités du même type (selon l'ordre paradigmatique) ; au contraire, il interagit avec toutes les unités du discours et s'articule aux autres dimensions de la discursivité : le syntagme, le texte, l'énonciation, le discours » (Née & Veniard, 2012, p. 25-26).

De plus, l'analyse statistique de texte assistée par ordinateur, la textométrie, est une méthode d'analyse particulièrement pertinente dans la mesure où elle permet d'analyser des corpus de texte contenant plusieurs millions d'occurrences, et donc d'apprécier l'évolution d'un certain type de discours sur plusieurs années.

Une première étude nous a amené à porter notre attention sur les débats organisés dans le cadre des primaires du Parti socialiste (PS) et de ses alliés en 2006, 2011 et 2017 (Aigouy-Campoy et al., 2018). Elle nous a permis d'éprouver une méthode d'analyse basée sur la textométrie et prenant appui sur la constitution d'un répertoire d'items lexicaux représentatifs du discours néolibéral. Le présent travail de thèse entend prolonger et approfondir cette réflexion en fondant son analyse sur un corpus de débats parlementaires à l'Assemblée nationale.

Dans notre cas, nous entreprenons d'étudier l'évolution du discours néolibéral sur une période qui débute en octobre 1998 pour s'achever en juin 2019. Nous faisons débuter notre corpus en octobre 1998 car c'est la date à partir de laquelle les comptes-rendus intégraux des débats en séance publique à l'Assemblée nationale sont disponibles sur son site internet, pour le faire terminer en juin 2019, fin de session ordinaire. La session ordinaire suivante, débutant le 1er octobre 2019 pour s'achever au 30 juin 2020, est marquée par la pandémie de Covid-19 qui vient sérieusement perturber la tenue des débats parlementaires. Plus largement, la survenue de cette pandémie marque une profonde rupture et un coup d'arrêt dans l'agenda des réformes

du néolibéralisme. C'est pourquoi nous faisons le choix de clore notre corpus à la fin du mois de juin 2019.

Neutralité axiologique et engagement du chercheur

Notre travail de recherche prend pour origine une observation subjective du monde social ainsi qu'un positionnement tout aussi subjectif par rapport à ce même monde. C'est ce qui nous fait dire avec Pascal Fugier (2019) que « toute démarche intellectuelle qu'emprunte un chercheur en sciences humaines engage sa subjectivité » (p. 427). La façon dont nous approchons le discours néolibéral et le choix-même de l'envisager comme objet d'étude relève d'une démarche intrinsèquement subjective. Pour autant, nous nous efforçons d'adopter dans notre travail de recherche la plus grande neutralité axiologique[5] possible, laissant de côté nos propres biais et présupposés. C'est le propre de tout travail de recherche en sciences humaines et sociales (SHS) que d'être « menacé » par la subjectivité du chercheur. Aussi accordons-nous un soin tout particulier à construire un protocole expérimental qui en efface le plus possible les traces, bien qu'il soit impossible de s'en départir tout à fait. C'est pourquoi nous nous proposons d'aborder ce travail de recherche avec notre subjectivité, non pas en la plaçant au centre de notre démarche, mais plutôt en ne feignant pas de l'occulter. Nous nous inscrivons donc dans « la revisite du principe de neutralité axiologique » caractéristique d'une « approche constructiviste de la connaissance, pour qui, à l'inverse des tenants d'une approche positiviste, la réalité ne se donne pas, ne se décrit pas, mais se construit, s'interprète » (p. 427).

Jean-Yves Pranchère (2025), tout en proposant une perspective critique sur la notion, notamment la façon dont elle est dévoyée pour pointer du doigt certaines recherches accusées d'accointances « wokistes », en identifie tout de même trois principes essentiels : « le savant ne peut pas remplacer les faits par ses jugements de valeur ; il ne peut omettre délibérément les faits qui ne conviennent pas à ses évaluations ; il ne peut pas falsifier les données factuelles pour les accorder à ses opinions » (p. 100). Nous ferons en sorte dans ce travail de recherche de respecter ces trois principes. Plutôt que de stricte neutralité, nous préférons avec l'auteur revenir à l'origine de la notion, théorisée par Max Weber sous la dénomination *Wertfreiheit* qu'il serait plus juste de traduire par *non-imposition de valeurs* (Pranchère, 2025).

5 Le principe de neutralité axiologique a été introduit par le sociologue Max Weber (1992). Il consiste en « la mise en suspens ou l'absence de tout jugement de valeur sur son objet d'étude » (Fugier, 2019, p. 427).

Comme l'auteur le suggère en s'appuyant sur Aron, peut-être vaut-il mieux donc parler d'*honnêteté* plutôt que de *neutralité*.

Organisation de la thèse

Cette étude est structurée en deux parties. La première propose une mise en perspective théorique des principales notions et concepts mobilisés pour l'étude de notre corpus, une problématisation ainsi qu'une présentation du protocole de construction du corpus. Nous commencerons par proposer une distinction théorique entre les concepts d'idéologie et d'imaginaire ainsi qu'un panorama des différentes acceptions théoriques du concept de néolibéralisme. Ce faisant, nous démontrerons le caractère opératoire de la notion d'imaginaire et donnerons à voir la grande variété d'approches théoriques pour caractériser le néolibéralisme (chapitre 1). Nous présenterons ensuite le cadre disciplinaire et épistémologique général que nous adoptons pour l'étude de l'imaginaire néolibéral : l'analyse du discours, et plus particulièrement l'analyse statistique des données textuelles, également connue sous l'appellation *textométrie* (chapitre 2). Après ces étapes de contextualisation théorique et épistémologique, nous nous questionnerons sur la nature du vocabulaire néolibéral (chapitre 3) et dresserons une liste de certains items lexicaux qui le composent (chapitre 4). Nous proposerons ensuite une réflexion théorique sur les enjeux des débats parlementaires, qui nous permettront de problématiser notre travail de recherche (chapitre 5). Enfin, cette partie s'achèvera par une présentation du protocole de construction de corpus mis en œuvre pour répondre à la problématique, à l'aide de termes-pivots issus du vocabulaire néolibéral. Nous présenterons les étapes successives ayant permis d'obtenir notre corpus de travail (chapitre 6).

La seconde partie de notre étude consiste en l'analyse de notre corpus, qui permettra d'observer les évolutions de l'imaginaire néolibéral dans les débats parlementaires. Nous commencerons par détailler notre protocole expérimental et proposerons un panorama général du corpus en présentant les grandes thématiques qui le structurent ainsi que les périodes durant lesquelles une surmobilisation de certains imaginaires du néolibéralisme est observable. Cette première analyse synoptique nous permettra de déterminer l'architecture des chapitres suivants (chapitre 7). Le plan suivra ensuite une progression chronologique, qui proposera en premier lieu une analyse des politiques de flexibilité entre 1999 et 2008, ce qui nous permettra d'apprécier leur inscription dans un temps relativement long, à cheval sur trois

législatures (chapitre 8). L'analyse nous mènera ensuite au second mandat de Jacques Chirac (2002-2007), durant lequel la politique des pôles de compétitivité s'inscrit dans un discours de promotion de l'innovation (chapitre 9). Son successeur à l'Élysée, Nicolas Sarkozy, propose une politique néolibérale fondée sur la gouvernance, dont nous analyserons les principaux débats dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la santé et du transport maritime (chapitre 10). La période 2010-2012, consécutive à la crise financière de 2008, est caractérisée par une prégnance des débats sur la nouvelle gouvernance économique européenne et symbolise la prééminence des institutions communautaires sur les politiques économiques. Cette période témoigne ainsi d'une circulation des discours entre les institutions européennes et le Parlement français (chapitre 11). A partir de 2012, le quinquennat de François Hollande amorce un retour des discours de compétitivité dans les débats parlementaires. Le contexte de la crise économique demeure très présent, et les enjeux de croissance économique et d'emploi sont prépondérants (chapitre 12). Le début de mandat d'Emmanuel Macron (2017-2019) marque un retour des questions de gouvernance dans les débats, synonymes d'une affiliation davantage revendiquée aux principes du néolibéralisme. Les débats se concentrent ainsi sur les thématiques de la santé et de l'organisation territoriale (chapitre 13). Enfin, nous proposons une étude des contre-discours au néolibéralisme par l'analyse d'énoncés autonymiques mobilisant le vocabulaire néolibéral à des fins critiques. Ce dernier chapitre est l'occasion d'esquisser des perspectives de recherche (chapitre 14).

PARTIE I : IMAGINAIRE NÉOLIBÉRAL ET DÉBATS PARLEMENTAIRES

Chapitre 1 : Le néolibéralisme, idéologie et imaginaire

Ce chapitre propose une mise en perspective théorique des concepts d'idéologie, d'imaginaire et de néolibéralisme. Nous cherchons dans un premier temps à définir ce qu'est une idéologie, ce qui nous permet de constater que cette notion est peu fonctionnelle pour notre étude. C'est pourquoi nous explorons dans un second temps la notion d'imaginaire. Enfin, nous proposons une conceptualisation du néolibéralisme, en tâchant d'en restituer les principales acceptions.

1. L'idéologie : quelques repères théoriques et historiques

Le terme *idéologie* prend son origine chez le philosophe Destutt de Tracy à partir de 1796, qui l'utilise pour désigner l'étude des idées. Le contexte politique est alors à la stabilité, grâce au régime de la République directoriale[6]. Les années 1770 et 1780 voient advenir « la possibilité d'une réflexion sur les modalités ontologiquement subjectives de la construction sociale au sein de l'esprit humain » (Guilhaumou, 2008, p. 29). C'est ainsi durant la République directoriale qu'est inventée la notion d'idéologie. Cette période incarne une rupture nette dans la conception du politique : à une métaphysique politique[7] succède une politique pratique, dont l'objectif est de « garantir le pouvoir exécutif par la multiplication de pratiques empiriques guidées par une idéologie du juste milieu » (p. 34). Le sens du terme a depuis beaucoup évolué et nous proposons un bref aperçu théorique de ses différentes acceptions.

En première analyse, nous considérons avec Teun Van Dijk (2006) que la notion d'idéologie, bien que fortement répandue dans le discours médiatique et les sciences sociales, ne désigne rien de précisément délimité. Elle est généralement utilisée de façon péjorative et renvoie à des *a priori* et inexactitudes. Telle qu'employée par ses détracteurs, elle s'oppose ainsi à la notion de vérité. L'auteur explique que le XX^{ème} siècle a consacré l'idéologie comme une notion négative, en opposition à la connaissance. La notion est souvent mobilisée pour désigner l'outil au service d'un système de domination politique qui cherche à légitimer sa position de pouvoir et les actes que cette position lui permet. Cette logique peut même aller

6 Régime politique durant la Première République, en vigueur du 26 octobre 1795 au 9 novembre 1799, dont l'une des spécificités est de répartir le pouvoir exécutif entre cinq directeurs afin d'éviter la tyrannie. https://fr.wikipedia.org/wiki/Directoire, consulté le 12 février 2025.

7 Liée à l'idéal révolutionnaire promu de Sieyès à Robespierre, la métaphysique politique découle de « la conquête de l'espace parlementaire » et fonde le pouvoir législatif (Guilhaumou, 2008, p. 35).

jusqu'à imposer l'idéologie dominante comme naturelle auprès des groupes dominés, ce qui renvoie aux travaux du philosophe Antonio Gramsci sur la notion d'hégémonie[8].

Le cadre disciplinaire de la psychologie sociale propose l'élaboration théorique la plus complète de la notion d'idéologie : « une idéologie est le fondement des représentations sociales[9] partagées par un groupe ». A ce titre, les idéologies sont des outils de construction des groupes sociaux et incarnent ce qui les anime (Van Dijk, 2006, p. 2).

1.1. L'idéologie du point de vue de la psychologie sociale

Le psychologue social Michel-Louis Rouquette (1996) propose une synthèse de la notion d'idéologie telle que conceptualisée dans son champ :

> La psychologie sociale a recours à la notion d'idéologie de façon allusive et distante, comme à une sorte de limite de son champ propre, ou bien de manière « incantatoire », selon l'expression de Deconchy (1989), c'est-à-dire en y voyant une instance explicative ultime qui n'a guère plus de plausibilité que le *deux ex machina* du théâtre, ni de consistance théorique que la « vertu dormitive » prêtée à l'opium par les médecins de Molière (p. 164).

En adoptant un point de vue plus généraliste au sein des sciences sociales, l'auteur identifie deux approches autour de la notion. La première est négative, elle prête une approche passionnée (et donc erronée) aux individus considérés comme une masse indistincte, qui s'éloigne ainsi de toute forme de rationalité. Les causes de cette approche erronée ne sont pas questionnées. La seconde approche, positive, est moins répandue et trouve prise plutôt dans le champ de l'anthropologie où l'idéologie est considérée comme un facteur essentiel de structuration et de pérennisation des groupes humains. Elle revêt dans cette approche une visée utilitaire et fonctionnelle. L'auteur conclut sur le fait que ces deux approches portent en elles une partie de la réalité et ont donc toutes deux leur pertinence.

C'est ainsi qu'il énonce deux caractéristiques essentielles de la notion d'idéologie :

---

8 Axe de réflexion majeur des *Cahiers de prison* (Gramsci, 2021), la notion d'hégémonie, fort complexe, peut être définie comme le « primat de la culture dans la lutte politique et dans le vie étatique » (Frosini, 2015, p. 28), comme « capacité d'une classe à impliquer, grâce à ses propres intellectuels, le reste de la population (en fonction subalterne) dans son propre projet » ou encore comme « capacité d'une classe à universaliser ses propres revendications au cours de la lutte, en redéfinissant continûment ses propres objectifs et en conquérant ainsi un rôle de guide des forces subalternes » (p. 32).

9 Patrick Charaudeau (2007) définit les représentations sociales comme suit : « mode de connaissance du monde socialement partagé ». Il ajoute qu'elles sont « une mécanique d'engendrement des savoirs et des imaginaires » (p. 2-3).

- Les idéologies ne sont pas des constructions intellectuelles *rationnelles*, et ce quand bien même leur intérêt pour la cohésion des groupes est évident. Elles n'entendent pas correspondre précisément à la connaissance scientifique.
- Les idéologies ne sont pas des constructions intellectuelles *conscientes*. Les individus et groupes qui y adhèrent n'ont pas conscience de déformer certaines informations : « les idéologies, comme les représentations sociales, sont opaques à elles-mêmes parce qu'identifiées par ceux qui en sont porteurs à l'ordre même de la réalité » (p. 165).

Afin d'y voir plus clair dans la diversité de notions que le terme *idéologie* est susceptible de regrouper (conviction politique, vision religieuse, jugement moral, style de vie), l'auteur distingue deux catégories d'idéologies : celles dites « dures » ou « cristallisées » d'une part, celles « diffuses » d'autre part (p. 165). Il parle d'« îlot » (p. 165) ou de « forteresse » pour les premières, d'« ambiance » pour les secondes (p. 166).

Les premières sont davantage visibles, il est plus facile d'en circonscrire les contours du fait de leur caractère polarisant, tandis que les secondes sont plus complexes à saisir car leurs aspérités sont moins prépondérantes. Afin d'illustrer la seconde catégorie, l'auteur prend comme exemple l'appui des discours idéologiques sur le discours scientifique, stratégie visant à crédibiliser les premiers. C'est ainsi que « l'emploi d'un vocabulaire technique est ici une manœuvre de séduction plus qu'une nécessité conceptuelle ». Ce qui importe n'est ainsi pas tant le contenu manifeste du discours que l'effet qu'il souhaite produire par l'utilisation de certains mots. L'impératif de séduction tend ainsi à l'emporter sur l'impératif de conviction (p. 166).

A la suite de Jean-Léon Beauvois (1994), l'auteur cite l'exemple de ce qu'il appelle l'« idéologie libérale », qui serait en position hégémonique en Occident (en 1996) et dont il identifie la subtilité des « modes d'emprise » (Rouquette, 1996, p. 166). Nous verrons plus loin que l'idéologie libérale se distingue sur plusieurs points de l'idéologie néolibérale, qui nous intéresse tout particulièrement. Toutefois, la première est intéressante à analyser en ce qu'elle dépasse le seul cadre du champ politique, diffusant une vision de l'autonomie et de la liberté individuelle. Cette idéologie est constituée de normes, notamment celle d'internalité[10], qui en apparence ne bénéficient à aucun groupe social dans la mesure où elles permettent à chaque individu d'être libre. Ce libéralisme nous dit l'auteur a même prétendu incarner « la

10 La norme d'internalité renvoie à « la valorisation socialement apprise des explications causales des comportements et des renforcements qui privilégient le rôle causal de l'acteur » (N. Dubois, 2009, p. 203).

fin des idéologies », « comme s'il ne s'agissait plus enfin d'une construction sociale, mais de la restitution de l'homme à l'achèvement de sa vraie nature » (Rouquette, 1996, p. 166).

Par ailleurs, l'idéologie revêt une utilité sociale en ce qu'elle permet à des croyances, attitudes et représentations d'exister et de coexister dans un groupe social donné. Plusieurs items acquièrent au moyen de l'idéologie une cohérence dans leur mise en relation. Par exemple, bien souvent l'opposition à la peine de mort est associée à une position pro-avortement : « Ce qui met ensemble ces prises de position (et d'autres) chez les mêmes vecteurs correspond à un niveau de détermination, à tout le moins de conditionnement, qu'on appellera idéologique ». Ce conditionnement aboutit à ce que l'auteur appelle « des *intercorrélations* d'attitudes, de croyances et de représentations » (p. 167).

C'est la vocation de toute idéologie que de prétendre épuiser l'ensemble de la réalité : « l'idéologie se caractérise par une tendance intrinsèque à la généralisation de sa pertinence : il est dans sa logique propre de porter finalement sur tout ». C'est la fonction centrale de l'idéologie qui est ici énoncée : servir de repère pour la compréhension du monde. Elle permet de fixer un cadre moral, de hiérarchiser les priorités et d'établir ce qui s'entend et ce qui excède la compréhension. Ce travail de distinction que permet l'idéologie est fondamental, c'est lui qui rend possible la prise de décisions, la régulation des rapports sociaux et l'établissement de l'altérité ; « Il ne saurait donc y avoir de formation sociale sans idéologie » (p. 167).

L'idéologie est donc un pré-requis à toute formation sociale. Il en résulte d'une part que deux formations sociales distinctes reposent sur des principes idéologiques distincts. Leur mise en rapport est donc aussi une mise en rapport entre idéologies distinctes. D'autre part, l'idéologie est construite autour du consensus en son sein et autour de la polémique pour ce qui lui est extérieur. Le consensus a une fonction identitaire pour le groupe, ainsi que de pérennité. Il est nécessaire pour que la formation sociale perdure. La polémique quant à elle survient nécessairement dès lors que deux idéologies entrent en confrontation. Là où différentes formations sociales se rencontrent naît la polémique ; l'enjeu sous-jacent est de déterminer à qui revient le pouvoir (Rouquette, 1996).

Afin d'éviter toute confusion entre représentations sociales et idéologies (comme ce fut le cas dans la littérature scientifique tel que l'auteur le relève), il convient de distinguer d'une part le niveau phénoménal et d'autre part le niveau « des conditions de constitution et de cohérence

de cette phénoménalité » (p. 169). Les représentations sociales s'apparentent à des outils concrets d'édification du corps social. L'idéologie quant à elle s'apparente à « un ensemble de conditions et de contraintes cognitives présidant à l'élaboration d'une famille de représentations sociales » (p. 170). C'est ainsi qu'elle permet de donner de la cohérence à un ensemble disparate de représentations sociales portées par un seul et même individu ou groupe.

Pour synthétiser l'articulation que l'auteur expose, il distingue trois niveaux d'investigation :

- Le premier est celui des représentations sociales particulières, circonscrites à un objet thématique et inhérentes à un groupe particulier à un instant t.
- Le deuxième concerne des représentations sur plusieurs objets thématiques partagées par les membres du groupe. L'enjeu est de comprendre comment cette variété de représentations peuvent coexister. L'existence de formations idéologiques en amont de ces représentations fournissent un élément d'explication.
- Le troisième niveau enfin s'intéresse aux déterminants des formations idéologiques, que la psychologie sociale envisage comme des « processus cognitifs fondamentaux » (p. 172).

L'idéologie est le socle de représentations sociales qui sont par nature « générales et abstraites ». Il est donc nécessaire de faire appel à des modèles mentaux pour que l'idéologie prenne corps à travers des pratiques ou des discours. Le discours politique, vecteur idéologique, s'appuie ainsi sur ces modèles pour sa construction. Au plan de la réception, ce sont également les modèles mentaux qui sont les vecteurs d'un modelage idéologique par les discours (Van Dijk, 2006, p. 3). La notion d'idéologie est donc fortement liée à celle de discours. La prochaine section présente le lien qu'elles entretiennent dans une perspective d'analyse du discours.

1.2. Idéologie et discours

Les idéologies sont des composantes identitaires pour les membres d'un groupe social et configurent la façon dont ils se perçoivent eux-mêmes. Sur les plans cognitif comme social, les idéologies représentent des biens communs qui permettent d'assurer le fonctionnement optimal du groupe, en terme de solidarité, ainsi que de configurer les rapports entre les groupes. Si les idéologies sont assimilées au plan individuel, elles se diffusent au plan social

par des pratiques, notamment discursives. C'est ainsi que les discours, notamment politiques, agissent comme vecteurs idéologiques (Van Dijk, 2006).

Dans son ouvrage de référence *L'Analyse du discours. Introduction aux lectures de l'archive*, Dominique Maingueneau (1991) observe le point suivant concernant les débuts de l'analyse du discours en France :

> En s'appuyant sur la scientificité de la linguistique et celle, moins assurée, du matérialisme historique, on devait montrer l'inconsistance fondamentale des textes, produits du *travail* idéologique comme le rêve est le produit d'un *travail* psychique régi par des lois. Que l'on ait affaire aux intérêts obscurs du *désir* ou à ceux d'une classe sociale, dans les deux cas « l'analyste » devait prendre pour objet le processus de l'illusion (p. 13).

Le linguiste établit ici un lien très net entre *idéologie* et *discours*, le contenu de la première étant accessible au chercheur par l'analyse du second. Cette articulation entre *idéologie* et *discours* est ainsi au fondement de l'analyse du discours telle qu'elle s'est développée en France.

Le discours idéologique est un produit des représentations sociales fondées sur l'idéologie, produit qui configure les rapports entre les groupes sociaux. Si les idéologies sont des instruments de cohésion sociale à l'échelle des groupes, elles sont aussi fondées sur des idées, et doivent donc être également analysées au plan cognitif. C'est pourquoi il convient de ne pas réduire les idéologies à leurs manifestations, notamment discursives, mais bien plutôt de les penser comme les fondements de telles manifestations. Les discours sont donc une forme tangible des idéologies. En somme, nous pouvons énoncer le principe suivant : l'idéologie nourrit les discours, qui à leur tour nourrissent l'idéologie. Si ce sont les discours qui rendent visibles les idéologies, elles sont néanmoins associées à des personnes qui en sont les porteurs. Dans le champ politique, le rôle des idéologies est très vaste : configuration des systèmes politiques, formalisation de structures, de pratiques et matrice des cadres de pensée. Le discours politique est l'instrument de mise en œuvre de ces fonctions (Van Dijk, 2006).

Si la notion d'idéologie est fortement liée à celle de discours, nous n'en méconnaissons pas les limites et lui préférons la notion d'imaginaire, opératoire pour l'analyste du discours.

1.3. Une notion trop vaste pour être opératoire

Marc Angenot (1991) porte un regard critique sur la notion d'idéologie, dans la mesure où elle semble renvoyer à des phénomènes très divers. Selon la définition qu'il élabore à partir de la doxa[11] dominante, le terme

> couvre tout fait de langage et généralement tout fait sémiotique auquel on attribue ou qu'on rattache à des enjeux sociaux, qu'on interprète à la lumière d'intérêts sociaux, où on voit se légitimer des valeurs sociales dans leur contingence historique, - fait dont on veut montrer au bout du compte l'inadéquation par distorsions ou par omission avec le monde empirique, le caractère fallacieux, partial et/ou chimérique, la non-vérité, en d'autres termes pour les tenants de l'idéologie scientiste la 'non-scientificité' (p. 51).

En reprenant la définition donnée par Louis Althusser, l'auteur propose une réflexion critique sur la notion et nous aide à comprendre en quoi elle est problématique. Voici cette définition :

> Une idéologie est un système possédant sa logique et sa rigueur propres de représentations (images, mythes, idées ou concepts selon les cas) doué d'une existence et d'un rôle historiques au sein d'une société donnée (Althusser, 1968, cité par Angenot, 1991, p. 53).

Plusieurs éléments posent problème dans cette définition selon Marc Angenot, notamment la notion de système. En effet, celle-ci sous-entend que les idéologies sont des modèles unifiés et cohérents. Or nous dit-il, elles sont bien plutôt « des *bricolages*, des collages hétérogènes dont […] la rhétorique superficielle s'efforce ordinairement de cacher les coutures et les raccords ». La notion désignerait donc un agrégat d'éléments hétérogènes et certainement pas un tout cohérent. Par ailleurs, si le caractère systémique des idéologies peut être contesté, c'est parce qu'elles ne peuvent être autonomisées : elles dépendent d'un ensemble de productions discursives antérieures. Également, dans la mesure où elles souffrent de manques et de contradictions, elles ne sauraient être qualifiées de « systèmes » ; elles sont par essence incomplètes et contradictoires, dans la mesure où elles procèdent d'une « recherche de cohérence axiologique » et d'une « volonté d'interprétation collective et mobilisatrice du monde ». Dit autrement, elles sont incapables d'épuiser toute la complexité du monde, ni de résoudre les contradictions qui le traversent. Enfin, c'est l'existence de différents courants au sein d'une même idéologie qui contredit sa qualité de système (p. 54).

11 La doxa désigne « l'opinion, la réputation, ce que l'on dit des choses ou des gens ». Elle est un synonyme du *sens commun*, « ensemble de représentations socialement prédominantes, dont la vérité est incertaine, prises le plus souvent dans leur formulation linguistique courante » (Charaudeau & Maingueneau, 2002, p. 197).

En somme, ce qui pose problème dans la définition d'Althusser, c'est qu'il fait comme si le dessein des idéologies (être des explications du monde cohérentes) était une réalité, comme si elles étaient *effectivement* des conceptions ordonnées et rationnelles du monde. Or, à l'évidence, elles sont des constructions composites qui ne peuvent prétendre à l'unité. Elles sont donc contraintes d'entretenir une « illusion d'adéquation » entre leur récit et la réalité, afin de construire et d'entretenir l'assentiment à leur endroit. Enfin, elles procèdent pour leur construction par réagencement d'éléments idéologiques pré-existants qu'elles ignorent tout en conservant leurs caractéristiques principales (Angenot, 1991).

Parler d'idéologie peut donc s'avérer délicat, d'autant plus que la notion est fortement connotée (en général négativement) dans les discours circulants. De plus, et à l'exception notable de la psychologie sociale qui en fournit un cadre théorique construit, la notion ne bénéficie pas d'une définition unifiée appuyée sur un travail de théorisation détaillé. Ainsi, et faute d'une théorie structurante, la notion est-elle mobilisée ici au sens de Charaudeau (2005) :

> une idéologie se fonde sur un système de valeurs à substance affective et normative qui tend à définir des aspirations humaines, à les poser en principes et à les organiser en un discours de rationalisation autojustifiant. […] L'idéologie est un système de pensée plus ou moins fermé sur lui-même qui est construit autour des valeurs qu'un groupe social s'impose (p. 156).

Notre conception de l'idéologie se construit donc autour de la notion de « valeur », elle-même véhiculée par le discours. Nous définissions ainsi une idéologie comme un ensemble de valeurs qui construisent une certaine vision du monde et représentent des modalités structurantes des groupes sociaux, vision du monde susceptible de trouver un mode d'expression dans les discours. Ces valeurs constitutives sont exprimables aux travers d'imaginaires, qui donnent sens et forment une « image » de ces valeurs. L'idéologie s'apparente alors à « un système de pensée empreint de certaines valeurs créant des imaginaires sociaux susceptibles d'expliquer, justifier et guider les comportements humains » (Charaudeau, 2017, p. 59). Dans cette définition se dessine le lien avec les imaginaires.

A une notion très englobante – l'idéologie –, nous adjoignons donc dans notre perspective plus opératoire celle d'imaginaire. Nous postulons qu'à partir d'un courant de pensée relativement cohérent et constitué – le néolibéralisme –, il est possible d'identifier des

éléments épars qui sont pensés comme des unités d'opérationnalisation discursive. En d'autres termes, l'idéologie se décline discursivement en imaginaires.

2. L'imaginaire, une notion fonctionnelle

2.1. Les imaginaires sociaux

Nous reprenons les analyses de l'historien des idées Bronislaw Baczko (1984) pour définir ce qu'est un imaginaire, en particulier dans le champ social et politique. L'ouvrage de Baczko, *Les imaginaires sociaux*, est écrit dans un contexte où imagination et politique sont fortement liés, au moins dans les discours. La première est une revendication politique, un élément différenciant et devient un critère d'évaluation des responsables politiques.

Le slogan *l'imagination au pouvoir* de Mai 1968 incarne bien cette jonction entre deux notions *a priori* opposées, l'une relevant du domaine des arts et de l'abstraction (l'imagination), l'autre renvoyant au concret (le pouvoir). Dans ce contexte, la notion d'imagination devient un symbole, afin que le mouvement qui la porte affirme « une identité et une cohérence » (p. 12). Et de fait, ce qui a été retenu de 1968 (en 1984), c'est la place prépondérante qu'a pris l'imaginaire et l'imagination, peu importe que ce fut *effectivement* le cas.

L'histoire est jalonnée par un travail de construction par les sociétés de leurs représentations du monde. Ces représentations, fondées sur un univers symbolique, sont tangibles dans la mesure où elles modèlent les façons de penser et d'agir collectivement, et plus généralement dans la façon dont elles structurent le champ social. Tout pouvoir se trouve donc contraint à cultiver autour de lui un univers symbolique fort afin d'assurer sa légitimation et sa protection. Cet univers symbolique dominant, fait de représentations, génère des conflits. C'est pourquoi le pouvoir adopte des stratégies ajustées à ces conflits, la propagande par exemple. Dans cette perspective, les imaginaires sociaux s'apparentent à cette catégorie de représentations, « idées-images de la société globale et de tout ce qui se rapporte à elle » (p. 8).

Par ailleurs, parler d'imaginaire *social* s'explique d'une part par une application du mot circonscrite au champ social, celui dans lequel circule des *images* de la société, notamment concernant les acteurs qui la composent, les liens qui la structurent ou les institutions qui lui donnent corps, et d'autre part du fait que cette « activité imageante » (de production

d'imaginaire) s'opère à une échelle collective. Ainsi, l'auteur envisage t-il les imaginaires sociaux comme des « repères spécifiques dans le vaste système symbolique que produit toute collectivité » et qui lui permet de se construire une identité, de *se représenter* et lui fournit un horizon. Les imaginaires sociaux permettent donc d'établir la distinction entre les positions dans l'espace social, d'instaurer des croyances collectives et des archétypes sociaux comme le chef ou le citoyen (p. 32). L'imaginaire social porte en lui la question de la légitimité du pouvoir de l'État, et par là-même les représentations à l'origine de cette légitimité. Il incombe donc à chaque société de concevoir la légitimité qu'elle souhaite prêter au pouvoir en place. C'est cette légitimité qui permet au pouvoir de contrebalancer l'arbitraire qui en dernière instance le fonde. Puissance et légitimité s'avèrent donc être deux ingrédients essentiels à l'assise de tout pouvoir. Pour se légitimer, un pouvoir a autant besoin du contexte historique et matériel dont il est issu que de l'imaginaire qui résulte de ce contexte. Autrement dit, un univers de signification complète des rapports de pouvoir préalables.

Baczko met en évidence le fait que l'usage des représentations collectives est crucial pour tout pouvoir politique, « le domaine de l'imaginaire et du symbolique est un lieu stratégique d'une importance capitale » (p. 13). En effet, ce domaine de l'imaginaire s'ajoute à et renforce le pouvoir effectif, ce qui revient à « doubler et renforcer une domination effective par l'appropriation des symboles, par la conjugaison des rapports de sens et de puissance » (p. 18).

Les imaginaires sociaux ont notamment pour fonction « l'organisation et la maîtrise du temps collectif sur le plan symbolique » (p. 9). A ce titre, leur rôle est significatif dans la construction de la mémoire collective, du fait que celle-ci se fonde davantage sur les représentations d'un événement que sur l'événement lui-même (Mai 68 par exemple). De plus, il serait erroné de considérer les imaginaires comme des constructions purement abstraites, comme nous en avertit l'auteur (p. 14) :

> L'imaginaire social est considéré de moins en moins comme une sorte d'ornement des rapports économiques, politiques, etc., qui eux seuls seraient « réels ». Les sciences humaines accordent aux imaginaires sociaux une place de choix parmi les représentations collectives et les considèrent comme « irréels » que précisément entre guillemets.

Le « dispositif imaginaire » est un outil de compréhension globale des trajectoires individuelles dans leur diversité et permet de se projeter dans un univers d'attentes et d'espoirs et d'unifier souvenirs et représentations du passé. Par ses fonctions d'interprétation

et de valorisation, ce dispositif construit l'adhésion à des valeurs et permet leur appropriation, ce qui peut orienter les comportements individuels et collectifs.

L'efficacité des imaginaires sociaux sur le sens commun dépend des canaux de diffusion mobilisés. C'est pourquoi l'objectif de domination symbolique passe par le contrôle des moyens de diffusion des imaginaires sociaux. C'est pourquoi tout pouvoir est soucieux de contrôler l'émission et la diffusion des imaginaires sociaux (Baczko, 1984). Cela passe notamment par les discours politiques.

2.2. Les imaginaires socio-discursifs

Aux côtés de Patrick Charaudeau (2007), nous mobilisons la notion d'imaginaire pour désigner « un mode d'appréhension du monde qui naît dans la mécanique des représentations sociales, laquelle [...] construit de la signification sur les objets du monde, les phénomènes qui s'y produisent, les êtres humains et leurs comportements, transformant la réalité en réel signifiant » (p. 3). D'une façon plus générique, nous pouvons définir un imaginaire comme « une image de la réalité, mais en tant que cette image interprète la réalité, la fait entrer dans un univers de significations » (Charaudeau, 2005, p. 158). L'imaginaire découle « d'un processus de symbolisation du monde d'ordre affectivo-rationnel à travers l'intersubjectivité des relations humaines, et se dépose dans la mémoire collective ». Il revêt ainsi deux finalités : construire et formaliser des valeurs d'une part, légitimer l'action d'autre part (Charaudeau, 2007, p. 3).

Par ailleurs, ce qui caractérise un imaginaire socio-discursif est d'une part qu'il peut s'identifier dans sa dimension linguistique, il s'exprime discursivement, de manières variées, mais dont la cohérence se situe sur le plan sémantique (imaginaire discursif). D'autre part, un imaginaire de ce type, discursif, se diffuse au sein de groupes sociaux et devient un élément structurant de l'univers de sens qui régit le fonctionnement de ce groupe (imaginaire socio-discursif) (Charaudeau, 2005).

Nous choisissons d'envisager l'idéologie sur un plan pré-discursif et l'imaginaire comme une notion proprement discursive. Une idéologie particulière nous intéresse dans le cadre de cette étude : le néolibéralisme.

3. Le néolibéralisme, phénomène complexe et multidimensionnel

3.1. Perspective historique

Le néolibéralisme (désormais NL) est un courant de pensée qui s'inscrit historiquement en opposition à deux doctrines analogues qui promeuvent l'intervention de l'État dans l'économie : le keynésianisme[12] et la social-démocratie. Cette opposition se traduit notamment par la diffusion du mode de pensée propre à l'économie à des sphères qui en étaient jusque là extérieures (Brown, 2016).

Dans les années 1970, une controverse grandit entre keynésiens et monétaristes[13], représentants de l'École de Chicago. Cette controverse est mise en scène dans les médias et porte sur les prérogatives qui doivent être dévolues à l'État. En particulier, le *Wall Street Journal* est en première ligne dans la mise en avant de la personnalité et des idées de l'économiste américain Milton Friedman, prix Nobel d'économie[14] en 1976. Plus généralement, le rôle des médias est prégnant dans la promotion et la diffusion du NL à ses débuts[15]. L'économiste s'oppose à son homologue John Maynard Keynes et plus globalement au rôle actif que peut jouer l'État pour réguler le marché (T. Guilbert, 2008).

L'approche mathématique de l'économie est répandue par Friedman et sa doctrine connaît bientôt une importante diffusion, notamment dans les milieux académiques. L'ensemble des théories qui en découlent aboutit à ce qu'il est courant d'appeler le *consensus de Washington*, sous lequel se regroupent les économistes. Il prône l'austérité budgétaire, la dérégulation financière, les privatisations ainsi que la défense de la propriété privée. En plus d'être un retour du libéralisme économique traditionnel, le NL regroupe des notions inédites, dont celle de *rationalité mathématique*, « un réinvestissement de l'ancienne rationalité économique qui se traduit par le dogme de la rentabilité maximum, autrement dit de l'efficacité par la

12 Du nom de l'économiste britannique John Maynard Keynes (1883-1946), le keynésianisme est une théorie économique qui, contrairement à la théorie néo-classique, prône l'intervention de l'État dans l'économie afin de stimuler la croissance. Cette doctrine fut particulièrement pertinente en des temps de crise économique (krach boursier de 1929 ou après la Seconde guerre mondiale), lorsque le taux de chômage était élevé et la consommation en baisse. La doctrine keynésienne utilise deux leviers : les investissements dans des projets d'envergure afin de stimuler l'emploi d'une part, l'utilisation de la politique monétaire pour baisser les taux d'intérêt (au moyen des taux directeurs) et ainsi encourager les investissements d'autre part (Keynes, 2016).

13 Le monétarisme est une théorie économique pour laquelle « la stabilisation de l'accroissement de l'offre de monnaie à un bas niveau est une condition indispensable de stabilité de l'économie, et nécessaire et suffisante de faible inflation » (Laffargue, 1982, p. 6), contrairement au keynésianisme qui postule que la création monétaire génère une création de richesses.

14 L'appellation officielle est *Prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel*.

15 A ce sujet, nous renvoyons notamment aux travaux d'Yves Dezalay et Bryant Garth (1998) ainsi qu'à ceux de Pierre Bourdieu et Loïc Wacquant (2000).

financiarisation de l'économie » et celle de *marché autorégulateur*, c'est-à-dire que l'État doit intervenir le moins possible dans les processus économiques (T. Guilbert, 2008, p. 26).

Avant Milton Friedman, un autre économiste a joué un rôle de premier plan dans les origines théoriques du NL : Friedrich Hayek. Cet économiste autrichien est une des sources d'inspiration de son homologue américain (Audier, 2012). Dans un contexte de crise du keynésianisme, les théoriciens du NL promeuvent leur « cadre idéologique » et en font un « véritable programme politique », à l'image des politiques menées aux États-Unis par Ronald Reagan ou au Royaume-Uni par Margaret Thatcher dans les années 1980 (Fecteau, 2020, p. 7). Jean-Claude St-Onge (2017) propose une grille de lecture pour comprendre la doctrine de l'économiste autrichien : les néolibéraux pensent que la justice sociale n'existe pas, qu'elle n'est qu'une illusion. De plus, la justice résidant selon Hayek dans la propriété, la redistribution en devient *de facto* injuste en ce qu'elle est une négation du droit de propriété. L'auteur explique également que, dans le prolongement de la pensée de Locke, Hayek et Friedman tiennent la liberté comme « le critère éthique ultime » et qu'elle est de plus « entièrement contenue dans le droit de propriété » (p. 211).

Milton Friedman, à l'origine de l'École de Chicago, peut dès 1973 tester la faisabilité de ses théories économiques par le gouvernement d'Augusto Pinochet au Chili, qui est son laboratoire. C'est lors de l'arrivée au pouvoir de Margaret Thatcher au Royaume-Uni (1979) et de Ronald Reagan aux États-Unis (1981) que les théories néolibérales sont mises en application dans les pays occidentaux au travers de politiques économiques.

Trois grandes écoles théoriques structurent le NL (Audier, 2012) : l'ordo-libéralisme allemand, l'école autrichienne sous l'égide d'Hayek notamment et l'École de Chicago, qui donne au courant ses lettres de noblesse académiques, sous la férule de Friedman notamment.

Dans l'histoire du NL, nous pouvons identifier quatre phases (Cusset et al., 2016) :

- Une première dite de « gestation intellectuelle » dont les principaux jalons sont le colloque Lippmann à Paris en 1938 et la fondation de la société du Mont-Pèlerin en 1947 (p. 13). Dans un contexte politique marqué par une forte domination du keynésianisme et suite au krach boursier de 1929, il apparaît de plus en plus difficile pour les promoteurs du libéralisme économique de refuser tout intervention de l'État, au plan théorique comme pratique. Le colloque Lippmann vise donc pour ses participants à repenser le rôle de l'État afin de proposer un modèle alternatif au

keynésianisme (Fecteau, 2020). Neuf ans plus tard, Hayek et son collègue Albert Humold sont à l'initiative de la création de la Société du Mont Pèlerin. Elle réunit les trois écoles néolibérales (allemande, autrichienne, américaine) au sein d'une organisation commune qui jouira d'une influence considérable au XX^{ème} siècle, notamment en 1974 lorsqu'Hayek reçoit le prix Nobel d'économie (Audier, 2012) ;

- La mise en pratique politique des idées néolibérales dans les années 1970 et 1980, caractérisée par un assouplissement des règles sur les marchés financiers, parfois accompagné d'une dictature militaire (Argentine, Chili) ou par la voie de la démocratie (Royaume-Uni, États-Unis). Ce premier NL, proche de l'ultralibéralisme, s'accompagne d'un nationalisme exacerbé et d'une répression des forces d'opposition (Cusset et al., 2016) ;

- Suite à la chute du mur de Berlin, les promoteurs du NL prétendent avoir neutralisé toute opposition. Dans la foulée, l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) implose et la Chine intègre l'organisation mondiale du commerce (OMC). Les néolibéraux pensent alors que plus aucun obstacle ne se dresse sur leur chemin. Le NL connaît ainsi un moment de diffusion et tend à devenir une doctrine hégémonique à l'échelle planétaire par le biais d'institutions transnationales sous tutelle des États-Unis. Aucun contre-discours ne vient à ce moment-là sérieusement concurrencer le NL, ce qui amène à la « mise en place du régime d'accumulation flexible avec dévastation sociale et institutionnelle » dans les années 1980 et 1990, qui s'accompagne d'un imaginaire positif énonçant que les ressources et les besoins sont alloués idéalement, que le marché permet un apaisement des rapports sociaux et que les individus se réalisent pleinement sous l'égide de la « bienveillance managériale », qui se décline au travers de la figure de l'entrepreneur, l'idée d'un développement de chacun par la concurrence et dans la sphère publique à travers le *public management* (p. 13) ;

- Après la crise[16] financière de 2008, certains pays continuent à s'enfoncer dans des crises économiques comme l'Argentine, les pays d'Asie du sud-est et le Japon. Le mouvement se poursuit vers les pays occidentaux avec une crise du crédit et des dettes

16 Dans le domaine économique et financier, la notion de crise peut être définie comme suit : « Dans un cycle économique, dysfonctionnement, souvent caractérisé par la surproduction ou la dépression, le chômage et, en économie capitaliste, un effondrement des cours boursiers », https://www.cnrtl.fr/definition/crise, consulté le 20 août 2025.

> souveraines. C'est alors que les dirigeants de ces pays procèdent à un « bricolage idéologique » qui se traduit par une diminution drastique des dépenses publiques afin de diminuer la dette publique (p. 13).

Plus récemment, la crise du COVID-19 a fortement remis en question – pour un temps – la doctrine néolibérale, avec notamment un plan de relance décidé à l'échelon européen afin de faire face à la récession provoquée par la pandémie et ses conséquences sanitaires (Corcuff, 2021). Alors qu'une brève remise en perspective historique nous permet de comprendre que le NL s'est construit à ses débuts comme une tentative d'application des principes traditionnels du libéralisme économique[17], l'acception contemporaine de la notion est beaucoup plus complexe et s'apparente à une forme assez poussée d'interventionnisme.

3.2. Le néolibéralisme contemporain

Tel qu'il se manifeste à l'époque contemporaine, le NL est une notion qui revêt de nombreuses définitions, parfois contradictoires, à l'image des multiples facettes qu'il revêt et de sa complexité théorique :

> le néolibéralisme en tant que politique économique, que mode de gouvernance et qu'ordre rationnel est à la fois un phénomène mondial d'ensemble et quelque chose d'inconstant, d'impur, de non systématique et d'hétéroclite (Brown, 2016, p. 60).

Pouvant à la fois s'apparenter à une idéologie, à un « mode de gouvernance » ou encore à un « catalogue cohérent de préconisations économiques » (Audier, 2012, p. 11), le NL apparaît comme un phénomène multidimensionnel. Sur le plan pragmatique, il se manifeste par une diminution des prérogatives incombant à l'État et une tendance à la réorientation[18] de celles-ci à une seule fin : la pérennisation du libre-marché (Dardot & Laval, 2007, 2010).

Nous nous proposons d'aborder cette notion par strates. En première analyse, et conformément à une conception répandue, de sens commun, Pierre Dardot et Christian Laval (2010) dans leur ouvrage *La nouvelle raison du monde* en livrent la définition suivante :

> le terme néo-libéralisme désigne tout à la fois une idéologie prônant un « retour » au libéralisme des origines et une politique économique consistant à retirer à l'État pour donner toujours plus au marché (p. 35).

17 Il s'apparente alors à « un retour « aux sources » du libéralisme, notamment au *laisser-faire* et à l'*autorégulation* du marché comme principes organisateurs » (T. Guilbert, 2008, p. 24).

18 Notons tout de même que l'État conserve ses missions régaliennes traditionnelles : police, justice, contrôle des frontières, etc.

L'idéal poursuivi par ce que les auteurs décrivent comme une *idéologie* est celui de liberté économique, dans lequel le marché fonctionnerait de manière totalement dérégulée. Le libre-marché est alors un objectif politique, en ce qu'il serait socialement bénéfique. Mais plus encore qu'une idéologie de promotion du libre-marché, le NL peut également se définir comme l'« ensemble des discours, des pratiques, des dispositifs » qui sont à la base d'une nouvelle façon de gouverner la population « selon le principe universel de la concurrence » (p. 6). Dans les faits, cela se manifeste comme suit :

> Le néo-libéralisme définit en effet une certaine norme de vie dans les sociétés occidentales et, bien au-delà, dans toutes les sociétés qui les suivent sur le chemin de la « modernité ». Cette norme enjoint à chacun de vivre dans un univers de compétition généralisée, elle somme les populations d'entrer en lutte économique les unes contre les autres, elle ordonne les rapports sociaux au modèle du marché, elle transforme jusqu'à l'individu, appelé désormais à se concevoir comme une entreprise (Dardot & Laval, 2010, p. 5).

Ce succès normatif revêt quatre aspects : politique, économique, social et subjectif. De ces éléments découle ainsi une *nouvelle raison du monde*. C'est pourquoi le NL ne saurait être réduit au statut de « simple idéologie ». Bien plutôt, il convient de le conceptualiser comme une « rationalité globale », une « normativité générale » (p. 18). Nous pouvons ainsi caractériser le NL comme une doctrine hégémonique : il ne s'agit pas d'une simple doctrine en concurrence avec d'autres mais plutôt d'un cadre conceptuel global qui guide l'ensemble des mécanismes de régulation sociale du capitalisme contemporain (Crespy, 2018).

Ainsi donc, et contrairement au libéralisme dont l'objet est de limiter les prérogatives de l'État afin de garantir l'indépendance du marché, le NL entend-il élargir l'univers économique et marchand à l'ensemble de la société (Fœssel, 2008). Imposée comme outil de régulation sociale, la concurrence est l'instrument principal de cet élargissement. Elle renvoie à la notion de compétition, que nous nous proposons d'envisager avec Thierry Guilbert (2011) comme la « topique[19] néolibérale principale » (p. 88). Il s'agit donc d'appliquer l'impératif de concurrence à l'ensemble du champ social, en ne le limitant plus seulement à la sphère économique. Cette dynamique d'élargissement traduit un « déploiement de la logique du marché comme logique normative, depuis l'État jusqu'au plus intime de la subjectivité »

19 En analyse du discours, une topique est « un système empirique de collecte, de production et de traitement de l'information à finalités multiples (narrative, descriptive, argumentative), essentiellement pratiques, fonctionnant dans une communauté relativement homogène dans ses représentations et ses normes » et renvoie à « une ontologie populaire oscillant entre le cognitif et le linguistique » (Charaudeau & Maingueneau, 2002, p. 576).

(Dardot & Laval, 2010, p. 21). Le NL prône donc une société dont les principes de fonctionnement sont claqués sur ceux du marché.

Michel Foucault (2004a), dans son cours au collège de France intitulé *Naissance de la biopolitique*, envisage le NL comme un nouvel art de gouverner, une « gouvernementalité ». A la suite du philosophe et de cette conception du NL comme gouvernementalité, la politologue Wendy Brown (2016) le définit comme suit :

> détermination normative capable d'étendre à toutes les dimensions (politique, culturelle, personnelle, spirituelle, éducative) de la vie humaine les calculs et les pratiques du marché – et de transformer de fond en comble les modes de gouvernance, les relations réciproques (et le sens même) du public et du privé, et le rapport général du marché et de l'État (p. 61).

C'est la raison pour laquelle la « rationalité néolibérale »[20] se caractérise par une influence de la sphère juridique sur la sphère économique (p. 68), ce qui revient à inverser une « historiographie marxiste » consistant selon Foucault à envisager la loi comme découlant du « mode de production » (Brown, 2016, p. 69). Contrairement à ce qui est communément admis, le NL s'apparente donc à une forme assez poussée d'intervention de l'État, sur le plan macroéconomique, au niveau des échelons territoriaux de décision publique ou au niveau de « l'innovation bureaucratique dans les tentatives de micro-administration de l'intime ». C'est ainsi qu'on peut parler de « nouvel étatisme néolibéral » qui consiste en une « gestion spatiale de la citoyenneté et de la souveraineté » (Cusset et al., 2016, p. 16).

3.2.1. Conceptions du néolibéralisme

Trois grandes conceptions peuvent être distinguées lorsqu'il s'agit de penser le NL contemporain (T. Guilbert et al., 2019). La première est héritée des travaux de Michel Foucault (2004a, 2004b), notamment ses deux cours au Collège de France : *Sécurité, territoire, population* et *Naissance de la biopolitique*. Le philosophe propose la notion de *gouvernementalité néolibérale* pour qualifier les formes que prend le NL en Allemagne (ordo-libéralisme) et aux États-Unis (l'École de Chicago de Milton Friedman). Le NL en tant que gouvernementalité apparaît donc comme une réponse à la crise du libéralisme et à l'émergence du keynésianisme au début des années 1930 (Fecteau, 2020). Cette conception

20 « La rationalité néolibérale se présente comme un système de normes sociales, de dispositifs de contrôle, de formes de pouvoir qui finit par constituer un ensemble de représentations et de significations qui nous enjoignent de penser nos rapports aux autres et à nous-mêmes d'une façon particulière. Cette rationalité obéit à la norme de la concurrence et au modèle de l'entreprise » (Laval, 2016, p. 85-86).

du NL, dont Pierre Dardot et Christian Laval (2010) sont des héritiers, insiste sur le rôle de l'État comme garant d'une architecture juridique et institutionnelle favorable au libre-marché.

La deuxième conception théorique du NL est celle héritée des travaux du sociologue Pierre Bourdieu (1993) et notamment de l'ouvrage *La Misère du monde* qu'il dirige. Elle s'attarde sur les effets concrets des politiques néolibérales dans la vie quotidienne en postulant l'existence d'une main droite de l'État (ministère des finances) qui viendrait contraindre et limiter les dépenses de sa main gauche (ministères de l'éducation et de la santé notamment), ce qui serait à l'origine des coupes budgétaires inhérentes aux politiques néolibérales (Lebaron, 2018). Pour comprendre la différence d'approche entre Bourdieu et Foucault, il est utile de distinguer ce qui relève des discours d'une part, des pratiques d'autre part. La première conception, bourdieusienne, envisage le NL comme « discours de légitimation des transformations de l'État au service de la reproduction du capital ». La seconde conception, foucaldienne, l'envisage davantage comme « processus d'instauration d'une nouvelle forme de médiation qui institue de nouvelles pratiques de pouvoir » (Fecteau, 2020, p. 9).

La troisième conception est héritée des travaux du politologue Ernesto Laclau et de la philosophe Chantal Mouffe (1985) et de leur ouvrage fondateur *Hegemony and socialist strategy : Towards a radical democratic politics*[21]. Les auteurs proposent une approche davantage discursive du NL et la façon avec laquelle il cherche à construire son hégémonie dans le champ socio-politique. Les travaux de Thierry Guilbert (2008, 2011, 2013, 2015b, 2017) sur l'évidence du discours néolibéral et son caractère post-idéologique revendiqué, tout en ne méconnaissant pas les deux autres conceptions, s'inscrivent pour partie dans cet héritage. Nous y revenons au chapitre 2.

Nous portons notre attention dans la section suivante sur deux principes centraux du NL : l'économisation et la responsabilité.

3.3. L'économisation et la responsabilité, principes centraux du néolibéralisme

S'appuyant sur Koray Caliskan et Michel Callon (2009), Wendy Brown (2016) parle d'*économisation* pour définir le principe général du NL. L'un des effets de cela est qu'à l'échelle de l'individu, le NL envisage les sujets comme parties prenantes du marché et en tant que capital humain. C'est ainsi que le sujet est pensé à nouveaux frais, comme membre d'une

21 Paru en français sous le titre *Hégémonie et stratégie socialiste* (Laclau & Mouffe, 2019).

entreprise et en tant qu'entreprise lui-même. De ce fait, le sujet devenu capital humain est entièrement dépendant des variables économiques et de l'activité des entreprises.

D'un côté, la liberté individuelle et le pouvoir d'action de l'individu sont consacrés par le NL. De l'autre, des politiques de dérégulation portent atteinte aux services publics et isolent l'individu. Par ailleurs, le mode d'administration néolibéral a pour effet d'affaiblir les outils collectifs de prise de décision, au profit d'expressions provenant du monde de l'entreprise, telles que *pratiques optimales* ou *consultation des collaborateurs*, expressions qui viennent masquer les rapports de subordination au sein de l'entreprise, voire éliminer toute forme de controverse sur ce qui devrait être fait. En parallèle s'opère une montée en puissance de la notion de responsabilité, qui induit un report d'imputabilité des conséquences de la décision aux couches inférieures de la structure hiérarchique. Ce mouvement a pour effet de rendre plus difficile une critique globale du système capitaliste. De plus, la notion de responsabilité devient une nouvelle façon de gouverner les individus en les intégrant à la rationalité néolibérale dominante. La façon dont le NL construit cette notion de responsabilité fait qu'il est impossible d'en distinguer l'origine : les structures politiques à son origine sont comme éclipsées. Ce phénomène de dissimulation est à la fois caractéristique du NL et moteur du processus de responsabilisation. Le NL induit donc que la notion de citoyenneté est vidée de sa substance et réduite à une obéissance à l'ordre politico-économique. Cela est rendu possible d'une part par le principe d'économisation de la politique et par une conception restrictive de la citoyenneté dans laquelle l'individu cherche à se maximiser soi-même et ne représente plus que du capital humain au sein de la communauté nationale (Brown, 2016).

A partir de ces grands principes directeurs, il est possible de formaliser un imaginaire cohérent découlant directement du NL, l'*imaginaire néolibéral*.

3.4. L'imaginaire néolibéral

> L'« imaginaire néolibéral », c'est l'exaltation idéalisée d'une forme d'existence calquée sur la logique du capital lui-même. Avec le néolibéralisme, la norme capitaliste s'étend à tous les domaines, elle devient forme sociale, règle de vie, subjectivité très particulière qui appelle à se vouer à l'illimitation (Laval, 2016, p. 97).

> En colonisant des champs sociaux qui n'avaient pas encore été sous l'emprise de la sphère économique marchande, le néolibéralisme parvient ainsi à s'instituer en tant qu'imaginaire (Fecteau, 2020, p. 423).

L'imaginaire néolibéral énonce qu'il n'existe aucune alternative au capitalisme tel qu'il se déploie en ce début de XXI^{ème} siècle. Toute potentielle alternative s'en trouve de ce fait disqualifiée d'emblée. Enfin, cet imaginaire revêt une fonction qui peut être définie comme un processus de camouflage des mécanismes du capitalisme ainsi que comme « un outil de fluidification narrative et doctrinale généralisée » (Cusset et al., 2016, p. 19).

Pour André Tosel (2016), le NL regroupe des conceptions mentales, façons de penser et de faire dont la conséquence est d'instaurer une vision renversée de la réalité sociale et historique : des pratiques et idées sont posées comme des axiomes, préexistantes à une activité, alors même que c'est précisément cette activité qui les introduit. L'imaginaire ainsi produit, posé comme un déjà-là, est assimilé à un élément extérieur qu'il est difficile de se représenter, et donc qui apparaît comme naturel et évident, ce qui amène les individus à penser que leur position sociale découle d'un fait de nature et ne peut donc être modifiée. La position en question résulte pourtant d'une certaine configuration socio-politique prédéterminée. Le contenu narratif du NL peut être résumé ainsi : le capitalisme est le seul système économique possible et il est capable de produire une croissance qui apporte un enrichissement général, ce qui démontre sa pertinence, quand bien même cette croissance s'accompagne de fortes inégalités.

Par ailleurs, la concurrence, si souvent promue par le DNL, est un construit qui doit permettre un fonctionnement optimal de l'économie.

L'auteur indique par ailleurs que l'imaginaire prend une telle place dans la vie sociale qu'il en vient à cadrer la vie quotidienne. Ce cadrage s'opère par une production de sens et en projetant un certain nombre de pratiques. L'objectif est la construction de l'hégémonie d'un groupe social qui va faire en sorte que ses objectifs deviennent également ceux de la société dans son ensemble. Dans ce cadre, l'imaginaire néolibéral se présente comme une certaine façon d'envisager le monde qui serait immuable et dont les principes doivent être adoptés par les individus pour la bonne raison qu'ils définiraient le réel. C'est pour cela que l'imaginaire néolibéral nie être un imaginaire et se revendique plutôt comme « diction unique du réel historique » (p. 34). Avec la fin du communisme et la chute de l'URSS, il entend s'imposer comme seule lecture du monde possible, occupant tout l'espace mental, toute la place symbolique, et annihilant ainsi ses critiques :

> Le néolibéralisme se voudrait ainsi une religion totale de la vie quotidienne dans un monde réduit à une entreprise régie par les seuls impératifs qui délient en fait de toute communauté et qui ignorent tout ordre symbolique, au profit d'une Loi sans Loi et d'un ordre symbolique désymbolisateur (Tosel, 2016, p. 44).

La puissance de l'imaginaire néolibéral et ce grâce à quoi il se légitime tient à la création de richesses qui lui est concomitante, ainsi qu'aux possibilités données aux individus en termes de consommation et de facultés cognitives. Cela tend à aboutir à une suppression de principes moraux et politiques qui se traduit par un éloignement des idéaux d'égalité et de solidarité et plus généralement de toute forme de coopération entre individus, si ce n'est le principe du marché et de la concurrence appliqué à tous (Tosel, 2016).

Au plan de la connaissance, la science économique tend à revêtir une dimension idéologique dans le sens où « la mise au singulier de *la* science économique, envisagée comme un ensemble unifié et homogène » (Canu & Bonnet, 2017, p. 13-14) ignore les clivages et désaccords entre économistes. De plus, la diversité des positions scientifiques au sein de la discipline est fragilisée par « l'hégémonie néolibérale ». La science économique s'impose ainsi comme un « régime de vérité[22] » construit autour d'un « paradigme unique » (p. 14).

De même, l'imaginaire néolibéral s'appuie sur un procédé qui modifie l'articulation entre champ économique et champ socio-politique. A la suite de Karl Polanyi (1983), Arthur Borriello identifie dans le discours d'austérité[23], sous-genre du discours néolibéral, un phénomène d'extraction du champ économique par rapport au champ social, le premier étant pensé en dehors du second (2017). C'est toute l'épistémologie de la science économique qui est ainsi repensée : elle ne serait plus une discipline des sciences humaines et sociales (SHS) parcourue en son sein par des débats théoriques, mais deviendrait une discipline des sciences exactes dont les résultats et préconisations seraient indiscutables[24]. Cette extraction de la science économique du champ des SHS s'apparente à un mouvement d'autonomisation de la

22 Expression empruntée à Michel Foucault (2001), pour qui « Chaque société a son régime de vérité, sa « politique générale » de la vérité : c'est-à-dire les types de discours qu'elle accueille et fait fonctionner comme vrais ; les mécanismes et les instances qui permettent de distinguer les énoncés vrais ou faux, la manière dont on sanctionne les uns et les autres ; les techniques et les procédures qui sont valorisées pour l'obtention de la vérité ; le statut de ceux qui ont la charge de dire ce qui fonctionne comme vrai » (p. 112).

23 Le discours d'austérité se caractérise par sa « prétention apolitique ou techniciste » ainsi que, de façon analogue au discours néolibéral, par sa propension à imposer l'imaginaire néolibéral comme le seul possible, ce qui révèle sa dimension hégémonique (T. Guilbert et al., 2019, p. 13).

24 Nous gardons en tête que les sciences dites « exactes », contrairement à ce qui peut parfois être communément admis, sont également parcourues en leur sein par des débats théoriques et que toute théorie scientifique est par essence sujette à débat et non définitive, ce qui renvoie au critère de réfutabilité introduit par Karl Popper pour caractériser les théories scientifiques (2018).

sphère économique par rapport à la sphère sociale, comme si l'économie n'obéissait plus aux mécanismes de régulation et de structuration du champ social. Non seulement l'économie se départit des contraintes sociales, mais il en résulte également que les grandes tendances macro-économiques globales et locales contraignent le champ social et par là même le champ politique (Rauline, 2014). Ce renversement de hiérarchie conceptuelle entre paradigme économique et paradigme socio-politique est au fondement de l'imaginaire néolibéral.

4. Synthèse

Nous préférons mobiliser la notion d'*imaginaire* plutôt que celle d'*idéologie*. Nous proposons donc d'appréhender le NL comme un imaginaire politique qui promeut l'extension du périmètre symbolique et pratique de l'économie et du marché à la totalité de la sphère sociale et politique.

Nous pouvons en délimiter les principales caractéristiques. En premier lieu, il prône et se décline par une politique active de défense du libre-marché, en ce qu'il s'oppose au laissez-faire, qui relève de la doctrine libérale traditionnelle. Ainsi, et contrairement au libéralisme, l'État tient-il un rôle fondamental en régime néolibéral : instituer le marché et en assurer le fonctionnement optimal (Fœssel, 2008). Afin d'atteindre ce but, un modèle normatif, jusque-là cantonné au domaine de l'économie, s'impose progressivement : la concurrence. Dans la sphère sociale, ce modèle est généralisé et la logique du marché se déploie comme norme sociale générale (Dardot & Laval, 2010) alors que sur le plan économique, il supplante l'échange et devient un objectif en soi.

C'est ainsi que s'opère un renversement de hiérarchie entre sphère économique et sphère sociale : la société est pensée avant tout en des termes économiques (compétition, productivité, rentabilité) (Borriello, 2017).

Enfin, l'une des principales caractéristiques du NL est sa grande adaptabilité : il intègre les critiques qui lui sont formulées, se réforme, et renforce ainsi son pouvoir. Cette caractéristique lui permet de s'appliquer dans une grande variété d'environnements et le rend peu sensible aux évolutions politiques et sociales (Fecteau, 2020).

Il nous importe à présent d'étudier les conditions dans lesquelles l'imaginaire néolibéral trouve un mode d'expression. Pour cela, nous présentons les caractéristiques de l'analyse du discours et nous concentrons tout particulièrement sur le discours néolibéral.

Chapitre 2 : L'analyse du discours, une épistémologie complexe

Notre observation de l'imaginaire néolibéral s'appuie sur une méthodologie précise : l'analyse du discours. Grâce à ses outils, nous sommes en mesure de recontextualiser cet imaginaire afin d'en délimiter les déterminants politiques. Nous présentons dans un premier temps un bref aperçu historique sur la constitution de l'analyse du discours en tant que discipline, en particulier en France. Cela nous permet de réfléchir dans un deuxième temps à l'articulation entre discours et idéologie. La notion de dialogisme, reprise aux études littéraires, est également présentée. Puis nous réfléchissons aux enjeux soulevés par une approche lexicale en analyse du discours. Enfin, nous présentons les caractéristiques du discours néolibéral, objet de notre étude.

1. Éléments de définition

L'analyse du discours (désormais AD) est une discipline qui entend appréhender les « matériaux verbaux » « *comme des textes* ». Elle s'oppose en cela à l'analyse de contenu, pratiquée aux États-Unis dans les années 1960 quand émerge en France l'AD. L'analyse de contenu postule une transparence des imaginaires contenus dans un texte : le texte refléterait de façon limpide l'imaginaire dont il découle. Au contraire, l'AD considère que les textes ne sont pas limpides dans leur interprétation et n'appellent pas une signification univoque. Pour les appréhender, l'analyste doit tenir compte du « mode de fonctionnement des discours » et des « modalités de l'exercice de la parole dans un univers déterminé ». L'analyse de contenu s'apparente donc à un regroupement de « *techniques auxiliaires »* alors que l'AD entend être une « *discipline d'analyse textuelle* ». Cette discipline résulte d'un certain « enracinement culturel », lui-même fruit de la juxtaposition « d'une certaine *tradition*, d'une *pratique scolaire* et d'une *conjoncture intellectuelle* ». La tradition est celle de la philologie, la pratique scolaire est celle de l'explication de textes et la conjoncture intellectuelle est celle du structuralisme des années 1960, notamment le structuralisme littéraire (Maingueneau, 1991, p. 9, l'auteur souligne).

Dans une perspective générale, l'AD vise à construire une cohérence entre un texte et son contexte d'énonciation, expliquer le discours par les éléments extérieurs qui le rendent possible (Charaudeau & Maingueneau, 2002). Formulé différemment, « l'AD ne sépare l'énoncé ni de sa structure linguistique, ni de ses conditions de production, historiques et

politiques, ni des interactions subjectives, ni des préconstruits qui contraignent le sens ». Le *discours* est dans cette perspective entendu comme « la manifestation attestée d'une surdétermination collective de la parole individuelle » (Mazière, 2018, p. 9).

Le terme *contexte* peut désigner « l'environnement verbal » d'une unité linguistique. Dans ce cas, l'acception *cotexte* s'impose. Le contexte renvoie également à « la situation de communication » (Charaudeau & Maingueneau, 2002, p. 134). Les notions de *discours* et de *contexte* sont de plus interdépendantes ; mobiliser la première suppose l'existence de la seconde :

> Le discours n'intervient pas *dans* un contexte, comme si le contexte n'était qu'un cadre, un décor ; en fait, il n'y a de discours que contextualisé : on ne peut véritablement assigner un sens à un énoncé hors contexte. En outre, le discours *contribue à définir* son contexte et peut le *modifier* en cours d'énonciation (p. 189).

Afin de comprendre la façon dont le contexte est susceptible de jouer sur la nature des discours, il convient de préciser trois points (2002) :

- Les éléments constitutifs du contexte prennent forme dans le discours à travers des « savoirs » et des « représentations » : « *le contexte s'identifie à l'ensemble des représentations que les interlocuteurs ont du contexte*, représentations qui peuvent être ou non *partagées* par les participants au processus communicatif ». Dans le cadre des débats parlementaires, les représentations des différents locuteurs sur le contexte sont susceptibles d'être divergentes, dépendamment de leur appartenance politique ;
- Comme mentionné précédemment, la dynamique entre discours et contexte est réciproque : « Le discours est une activité tout à la fois *conditionnée* (par le contexte) et *transformatrice* (de ce même contexte) ; *donné* à l'ouverture de l'interaction, le contexte est en même temps *construit* dans et par la façon dont celle-ci se déroule ; *définie* d'entrée, la situation est sans cesse *redéfinie* par l'ensemble des événements discursifs. En d'autres termes : la relation entre texte et contexte est non point unilatérale, mais *dialectique* » (p. 135). La dynamique propre aux débats parlementaires suppose un contexte qui évolue en permanence et peut modeler les discours.
- Au niveau de la production et de l'interprétation des énoncés, la prise en compte du contexte est centrale. Elle permet d'éclairer les ambivalences, ce qui est implicite, et

> plus généralement tous les éléments dont le sens n'est pas limpide dans le discours. La prise en compte du contexte ne saurait toutefois être exhaustive, ce qui reviendrait sinon à postuler la quasi-impossibilité de l'interprétation. En effet, certains éléments contextuels ne revêtent d'une part qu'une pertinence minime et d'autre part prennent forme dans le texte en tant qu'« *indices de contextualisation* » (p. 136).

Avec l'importance prise par la pragmatique, il existe un consensus chez les linguistes autour de la place prépondérante du contexte, ce qui revient à considérer l'activité langagière comme « un phénomène social à double titre : elle est *déterminée* par le contexte social, et c'est en *soi* une pratique sociale » (p. 136).

L'objet de l'AD regroupe des « énoncés dont le mode de structuration complexe et relativement stable possède une *valeur* pour une collectivité, de[s] textes associés à une *conviction* partagée, qu'ils suscitent et renforcent, en bref de textes qui impliquent un *positionnement* dans un champ discursif ». Pour ce qui est du corpus, il n'est « pas considéré pour lui-même, mais en ce qu'il est partie prenante dans une institution reconnue » (Maingueneau, 1991, p. 17, l'auteur souligne). L'auteur note qu'il n'est pas possible de citer tous les types de discours concernés par l'AD, ce qui justifie cette définition.

Toujours concernant le corpus, le procédé qui vise à le constituer s'oppose au « simple recueil de textes », ce qui distingue l'AD de l'analyse textuelle. Bien plutôt, construire un corpus revient à formaliser « un dispositif d'observation propre à révéler, à faire appréhender l'objet discours » qu'il s'agit d'interpréter (Mazière, 2018, p. 11).

Au début des années 1990, les recherches se prétendant de l'AD se multiplient, ce qui rend difficile de distinguer ce qui en relève ou non. Cette situation tient en partie au fait que le terme *discours* lui-même est polysémique. Nous retenons pour notre étude la définition suivante du terme : « système de contraintes qui régissent la production d'un ensemble illimité d'énoncés à partir d'une certaine position sociale ou idéologique ». Tel que nous allons le définir, le discours néolibéral ressortit à cette acception ; il ne correspond pas à « un corpus particulier mais à un certain type d'énonciation » qui est susceptible de s'appliquer à plusieurs types de corpus (Maingueneau, 1991, p. 15).

En France, le contexte intellectuel et historique de l'émergence de l'AD porte la discipline naissante vers l'étude de l'idéologie.

2. L'analyse du discours en France et l'étude de l'idéologie

L'intérêt de l'AD à ses débuts en France pour les corpus politiques, dans la lignée d'Althusser, relève selon Maingueneau (1991) d'une forme d'évidence, car « comme la discursivité est définie à l'intérieur de l'idéologie, tout discours pris comme objet d'analyse entre *ipso facto* dans l'orbite du politique » (p. 13).

Le contexte français est intéressant à analyser pour ce qui concerne l'AD : ce champ s'y développe dans les années 1960 à 80 (Krieg-Planque, 2025). Il est fortement orienté vers la critique, en particulier au plan idéologique. L'AD se développe ainsi en France avec « une volonté de dévoilement idéologique ». Le contexte politique de l'époque favorise une telle orientation. En effet, la période est caractérisée par d'importantes dynamiques de fond au sein de la gauche, avec notamment l'alliance entre PCF et PS ou l'essor des mouvements dits « gauchistes ». Cette vivacité à gauche s'inscrit en parallèle d'une émulation intellectuelle d'origine philosophique, incarnée notamment par les représentants de l'école de Francfort comme Theodor Adorno ou Herbert Marcuse, ou les philosophes français comme Michel Foucault. Empruntant à des disciplines aussi diverses que les sciences du langage, l'histoire ou encore la philosophie, l'AD est caractérisée par une approche du discours « non pas comme l'expression d'un sujet parlant et de son intention, mais comme l'expression d'un complexe idéologique et politique qui transcende le sujet ». La focalisation n'est donc pas celle du sujet mais celle d'une infiltration idéologique avec comme instrument le sujet, autrement dit la façon avec laquelle s'exprime une idéologie malgré le sujet parlant. Il est donc tout naturel que les premiers corpus explorés par l'AD soient des corpus politiques (p. 76). Nous nous inscrivons pleinement dans la tradition française de l'AD, notamment pour ce qui a trait à l'infusion idéologique dans les discours et sans intention manifeste et systématique des locuteurs.

Deux conceptions de l'AD coexistent à ses débuts : celle inspirée du philosophe Louis Althusser (le numéro 13 de la revue *Langages* intitulé « l'Analyse du discours », au sein de l'Université de Nanterre et *Analyse automatique du discours* de Pêcheux, deux parutions fondamentales dans la naissance de l'AD en tant que discipline), et celle inspirée du philosophe Michel Foucault et de son ouvrage *L'Archéologie du savoir*, paru en 1969 (Maingueneau, 1991). Cet ouvrage explore pour l'AD d'autres perspectives que celle de l'althusserianisme. La première conception « traque les forces cachées à l'œuvre dans les

condensations et les déplacements du texte », alors que l'approche de Foucault relève d'« une conception du discours comme dispositif énonciatif et institutionnel qui récuse toute quête d'un sens dissimulé ». De même, les corpus étudiés sont différents : Foucault s'intéresse davantage aux discours de spécialité ou institutionnels (règlements intérieurs d'hôpitaux par exemple) là où le courant althusserien privilégie les discours politiques. Avec la multiplication des travaux sur l'énonciation et la pragmatique, l'approche foucaldienne prend une importance grandissante alors que dans le même temps l'intérêt pour la psychanalyse (dont se réclame pour partie Althusser) recule. Même si « la mouvance althusserienne a donné l'impulsion décisive à l'AD, au point d'apparaître pour certains comme sa seule manifestation légitime », l'AD ne se résume pas à ce courant de pensée. C'est pourquoi l'AD a persisté alors même que « la problématique althussérienne » était en recul. Foucault a influé sur l'AD certes, mais de manière discrète, en arrière plan, en ce que le philosophe n'a jamais proposé d'« appareils méthodologiques explicites » (p. 14).

Après mai 1968, l'AD se développe principalement au sein de trois pôles (Maingueneau, 1991) :

- l'Université de Nanterre, en particulier son département de linguistique, avec à sa tête Jean Dubois. Les travaux qui y sont produits s'inscrivent dans l'héritage harrissien ;
- l'ENS St Cloud, en particulier son centre de lexicométrie politique, où sont développés des outils informatiques pour l'étude de la propagande politique des mouvements étudiants de mai 1968 ;
- le Laboratoire de psychologie sociale à Paris VII et les travaux en analyse automatique du discours sous l'égide de Michel Pêcheux : « il met l'informatique au service d'une sémantique marxiste appuyée sur certains concepts de la psychanalyse lacanienne » (p. 14). Proche d'Althusser, Pêcheux s'inscrit à la fois en opposition au positivisme qui domine la psychologie sociale et contre le rejet de la psychanalyse par certains communistes (étant lui-même communiste).

Au plan méthodologique, la vocation de « dévoilement idéologique » (Krieg-Planque, 2025, p. 76) propres à l'AD à la française induit des pratiques visant à « briser la linéarité du texte […] et qui permettent d'aller à la recherche des répétitions et des schémas invisibles à l'œil nu, des associations de mots qui échappent à la conscience du sujet, ou encore des tours syntaxiques redondants ». Dans cette perspective se développe notamment l'Analyse

automatique du discours (AAD) sous l'égide de Michel Pêcheux, ou encore l'analyse distributionnelle qui procède par segmentation du texte et analyse autour de mots-pivots, dont la textométrie est une héritière (p. 77).

Dans la mesure où notre intérêt porte sur la dimension idéologique des discours, nous mobilisons la notion de dialogisme pour réfléchir aux modalités de structuration idéologique des énoncés politiques.

3. Le dialogisme

Notre conception du discours en tant que produit de procédés idéologiques opérant malgré le locuteur rejoint pour partie ce que le théoricien de la littérature Mikhaïl Bakhtine (1998) a nommé le dialogisme, notion largement reprise et adaptée pour servir d'outil et de cadre interprétatif à l'AD (Maingueneau, 1991; Charaudeau & Maingueneau, 2002; Vion, 2004, 2005, 2011; Cagninelli & Desoutter, 2020).

Dans son ouvrage *La Poétique de Dostoïevski*, Bakhtine s'appuie sur une analyse littéraire de l'œuvre de l'auteur russe pour proposer la notion de roman polyphonique, caractérisée par la combinaison de « plusieurs points de vue, entiers et autonomes » ou de « différents mondes, consciences et points de vue qui s'associent en une unité supérieure, au second degré, si l'on peut dire, celle du roman polyphonique » (p. 48). Les linguistes et analystes du discours ont repris cette notion de dialogisme pour l'appliquer à d'autres types de corpus. Parmi eux, Robert Vion (2005) définit le dialogisme comme « le fait que toute parole est habitée de voix et d'opinions au point qu'elle peut être appréhendée comme des reformulations de paroles antérieures » (p. 1).

Ce que recouvre la notion de dialogisme, c'est l'idée que les discours politiques puisent dans « une pluralité de voix qui s'entremêlent au discours du locuteur » (Cagninelli & Desoutter, 2020, p. 39). C'est le phénomène par lequel certains mots du discours sont empreints de leurs emplois antérieurs, tant et si bien que le fait de les mobiliser charrie ce que ces emplois ont contribué à sédimenter. A ce propos et en référence au travail de Bakhtine, Dominique Maingueneau (1991) livre l'analyse qui suit :

> La perspective *dialogique* qu'il défend affirme qu'une irréductible altérité traverse le texte comme le sujet. Aussi dans ses études littéraires s'intéressera-t-il aux textes qui apparaissent moins comme l'expression d'un point de vue unifié que comme l'interaction de discours multiples. […] De même verra-t-il dans la langue moins un système

> d'oppositions à valeur différentielle qu'un jeu d'interactions constant entre des sources d'énonciation multiples. […] Dans cette perspective tout discours qui prétend se fermer sur soi, effacer les marques d'un rapport à l'extérieur vit en réalité dans la dénégation d'un dialogisme constitutif, doit se frayer un chemin dans l'incessante rumeur des « voix » de son époque (p. 153, l'auteur souligne).

C'est cette altérité qui nous intéresse, en ce qu'elle est susceptible d'expliquer l'occurrence de certains termes dans le discours. Dans cette perspective, l'approche lexicale présente un certain nombre de caractéristiques qui nous incitent à l'adopter, tout en ne méconnaissant pas ses limites.

4. L'approche lexicale en analyse du discours : intérêts et limites

Il est plutôt naturel pour le chercheur de porter son attention en premier lieu sur les composantes lexicales du discours : « Le segment textuel auquel on s'attache le plus spontanément quand on veut pénétrer une archive, c'est bien évidemment *l'unité lexicale*, qui joue un rôle privilégié dans la conscience que les sujets ont des positionnements discursifs : on reconnaît une archive aux mots qu'elle emploie, on la résume à l'aide de quelques mots-clé » (Maingueneau, 1991, p. 29, l'auteur souligne). L'approche lexicale en AD requiert toutefois une nette distinction entre *lexique* et *vocabulaire*. Le premier terme désigne « les virtualités qu'offre la « langue » », le second désigne « les valeurs spécifiques que prennent les termes à travers les relations originales qu'ils entretiennent avec les autres unités ». Le dialogisme de Bakhtine permet de comprendre l'articulation entre les deux. L'appartenance d'un lexème[25] à un certain type de vocabulaire « constitue donc déjà un usage particulier de la langue » : « A ce titre, il entre dans un certain nombre de micro-systèmes sémantiques codés » dans le type de discours dans lequel il s'inscrit, ce qui fait qu'« étudier le « sens » de ce lexème, c'est l'étudier en relation avec cette « langue » plus restreinte qui l'a déjà préstructuré, dans laquelle il fonctionne » (p. 29). C'est pourquoi certains termes peuvent être « idéologiquement marqués » comme *démocratie* ou *peuple* (p. 32). Nous portons un intérêt tout particulier à ce marquage idéologique et cherchons, par la notion d'imaginaire socio-discursif, à en identifier certaines caractérisations lexicales.

Il convient par ailleurs d'établir une nette distinction entre *langue* et *discours*, ce qui est un des fondements épistémologiques de l'AD. Certains termes revêtent un sens qui « n'entretient

25 « Unité minimale de signification appartenant au lexique », https://www.cnrtl.fr/definition/lexème, consulté le 11 août 2025.

que des rapports très pauvres avec la langue ». C'est le cas notamment pour les termes *idéologiquement marqués* pour lesquels « le recours au dictionnaire de langue n'a pas grand intérêt » car c'est l'analyse de « l'interdiscours[26] politique » qui permettra d'en « circonscrire leur valeur ». Le choix de certains termes (*signifiants*) dans le discours permet ainsi au locuteur de se positionner au sein de l'espace discursif et social, il permet de « signifier (aux deux sens du mot) la place d'où [il] énonce » ainsi que « *la place d'où [il n'] énonce surtout pas*, celle d'où il ne faut en aucun cas énoncer ». C'est là que l'importance du signe lexical dans le discours prend tout son sens : « Le mot n'apparaît pas tant comme la projection de ce que « veut dire » un groupe, le moyen d'exprimer une doctrine, que comme le résultat d'une négociation toujours à reprendre entre des contraintes diverses, à travers un espace saturé d'autres signes » (Maingueneau, 1991, p. 33).

Les débuts de l'AD sont l'occasion d'une forte focalisation sur la dimension lexicale du discours, non pour considérer les unités lexicales pour elles-mêmes mais pour les replacer dans l'énoncé et les insérer dans « des conditions de production homogènes (le locuteur, l'institution) ». Cette approche par mots clés est par la suite l'objet de critiques : « les opérations de transformations homogénéisent les énoncés », ce qui tend à générer des corpus *ad hoc* qui exhument les connaissances mobilisées par le chercheur pour leur construction. C'est toute la question de « l'hétérogénéité des discours » qui est ici posée, en ce qu'elle permet d'insuffler un renouveau « théorique et empirique pour l'analyse de discours » (Née & Veniard, 2012, p. 17). Nous proposons une brève mise en perspective historique de la méthode par termes-pivots afin d'en délimiter plus précisément les apports ainsi que les limites.

4.1. L'héritage de Harris et les limites de la méthode par termes-pivots

En France, le syntagme *analyse du discours* est introduit par Jean Dubois, professeur à Nanterre, entre 1967 et 1972, ce qui permet l'émergence de l'École française d'analyse du discours. Ce même Dubois introduit les analyses fondées sur un ou plusieurs « mots-pivots ». Il s'inspire du distributionnalisme[27] de Zellig Harris, en produisant une analyse d'un terme

26 Pour comprendre la notion d'interdiscours, nous pouvons nous appuyer sur la définition suivante : « Tout discours est traversé par l'*interdiscursivité*, il a pour propriété constitutive d'être en relation multiforme avec d'autres discours, d'entrer dans l'*interdiscours* » (Charaudeau & Maingueneau, 2002, p. 324, les auteurs soulignent).

27 Le distributionnalisme est une analyse purement formelle des structures linguistiques « qui consiste à définir avec rigueur une méthode formelle de segmentation de la chaîne parlée en unités distinctives, définies par les seules relations qu'elles entretiennent dans cette chaîne, c'est-à-dire par leur environnement » (J. Dubois

dans un regroupement de propositions qui ont en commun la présence de ce terme. Le mot-pivot devient ainsi « une entrée de dictionnaire idéologique » (Mazière, 2018, p. 32). Notre approche méthodologique s'inscrit pour partie dans cet héritage, bien qu'il n'est pas sans susciter un certain nombre de réserves dans la communauté scientifique.

Dominique Maingueneau (1991) reprend et synthétise les critiques formulées à l'endroit de la méthode inspirée des travaux de Harris. L'approche harrissienne, aussi appelée *méthode des termes-pivots*, consiste à étudier un regroupement de phrases dans lesquelles sont présents un certain nombre de termes. Ce mode d'appréhension du discours tend « à faire de ces phrases une sorte de résumé de la surface discursive », ce qui s'avère fortement réducteur. Pour autant, le rôle de cette méthode dans le développement de l'AD à ses débuts est notable, dans la mesure où elle fait le lien entre la lexicologie et « l'étude de l'archive » (p. 71). En amont, le choix des termes-pivots revient à « définir les thèmes du discours ». Ce qui soulève des réserves de nombreux chercheurs est la provenance de ces termes : ils ne sont pas directement glanés dans le texte mais le résultat des « présupposés de l'analyste, qui se pose certaines questions d'ordre socio-historique sur le corpus » (p. 83). Ce n'est pas pour autant que toute approche par termes-pivots est nécessairement fautive. Quelques précautions s'imposent afin d'en faire une utilisation raisonnée : « ne pas réduire l'archive à une doctrine, à un ensemble d'idées que l'on pourrait découvrir en étudiant quelques mots, indépendamment de la prise en charge du discours par les sujets », considérer cette approche en complémentarité avec d'autres afin d'en circonscrire la portée, ne pas gommer arbitrairement des traces d'énonciation et tenir compte de « la spécificité du corpus dans la délimitation des termes-pivots, de manière à ne pas tomber dans la circularité très justement dénoncée par les détracteurs de l'analyse harrissienne « canonique » » (p. 83-84). Notre approche méthodologique, comme nous le verrons plus loin (voir chapitre 6 *infra*), s'appuie sur la constitution d'une liste de termes-pivots. Toutefois, en glanant des termes directement en son sein, nous évitons l'écueil consistant à calquer nos présupposés sur le corpus.

4.2. L'analyse de discours à entrée lexicale

Nous nous appuyons en partie sur les principes de l'Analyse de Discours à Entrée Lexicale (ADEL). Introduite par Jean-Baptise Marcellesi (1976), cette méthode s'inscrit pleinement

& Dubois-Charlier, 1970, p. 3). Harris, son cofondateur, considère que « la propriété essentielle de la langue » ne réside pas dans une quelconque signification de l'énoncé, mais bien plutôt dans le fait qu'un énoncé « puisse être transmis à l'intérieur d'une communauté sociale, entre tous les membres de cette communauté » (p. 5).

dans l'AD « dans la mesure où elle se donne l'objectif de rendre compte de faits de parole transphrastiques » et elle est lexicale « dans la mesure où le texte est attaqué à partir de « mots d'accès » » (p. 79). Ce que l'auteur entend par *mots d'accès* correspond à « des unités déterminées autour desquelles l'analyste considère que se constitue, non pas le discours en soi (qui n'existe pas scientifiquement) mais le discours en tant qu'il est son objet scientifique ». Ces unités sont sélectionnées en fonction de leur présence au sein de ce que le sociolinguiste appelle des « énoncés-vedettes ». Ils fonde sa méthode sur une analyse de résolutions de congrès communistes et socialistes en 1924 et 1925 (p. 82). Notre méthode de constitution de vocabulaire s'éloigne de celle adoptée par Marcellesi, en ce que nous adoptons une approche que nous pourrions qualifier d'*externe* là où il adopte une approche *interne*. Nous détaillons dans les deux prochains chapitres notre méthode.

Émilie Née et Marie Veniard (2012) proposent une actualisation de la méthode de l'ADEL et en livrent la définition suivante, conforme à l'esprit qui animait Marcellesi : « analyse distributionnelle et propositionnelle du discours à partir d'unités de vocabulaire (les « mots d'accès ») rassemblées en classe d'équivalence contextuelles » (p. 16-17). Selon elles, l'ADEL « a été la première voie ouverte à un des postulats centraux à l'AD, l'énoncé contre le mot » (p. 25). A leurs côtés, nous nous proposons d'envisager « le mot comme nœud d'enjeux discursifs » et d'adopter une démarche consistant en une « intégration au lexique des différents niveaux de la discursivité : le syntagme, l'énoncé, l'énonciation, le texte » (p. 18). Les autrices proposent quatre principes pour l'utilisation de l'ADEL, qui correspondent à l'orientation méthodologique de notre travail : le lexique est considéré comme « un principe d'organisation et de sémantisation du discours » ; l'ADEL est une AD à part entière, « avec une entrée lexico-sémantique » ; « Les propriétés linguistiques des unités sont rattachées à des fonctionnements discursifs. Elles ne sont ni négligées, ni envisagées pour elles-mêmes » ; « Le sens doit être considéré dans sa dimension prédicative, autrement dit le mot est dépassé par l'énoncé » (p. 26). Ces principes nous permettent de proposer une méthode d'analyse fondée sur une sélection lexicale, mais pleinement discursive dans la mesure où elle entend replacer les unités lexicales sélectionnées dans leurs contextes d'énonciation :

> La question du sens, sans être évacuée, intervient soit dans la « valeur d'usage » du mot dans le discours, soit dans la fonction discursive de la répétition d'un mot (ou d'un ensemble de mots), soit dans un sens associatif perceptible à travers les récurrences et les cooccurrences. Construit et véhiculé par le discours, ce sens associatif est propre à une

> idéologie et mémorisé par [ceux] auxquels s'adresse le discours. L'analyse du sens est alors déplacée vers l'analyse des idéologies (p. 19).

Comme nous l'avons indiqué, nous optons pour une analyse des imaginaires socio-discursifs davantage que pour une analyse des idéologies, mais nous souscrivons pleinement à une conception du sens comme construit discursif.

Sur un plan davantage méthodologique, nous fondons notre analyse sur les principes de la textométrie.

4.3. La textométrie dans le champ de l'analyse du discours

L'inscription de la statistique lexicale dans le champ de l'AD, dès ses débuts, procède de « la perspective analytique réaliste » dominante lorsque naît la discipline, dans ses premières années. La textométrie (qu'on appelle alors *lexicométrie*) vise à « délinéariser les textes politiques ». Elle prend comme axiome que tout corpus est structuré par des déterminants extra-linguistiques, c'est-à-dire liés « aux positionnements de ses énonciateurs ». Ces déterminants « ne sont pas accessibles à la conscience et n'apparaissent qu'à travers une lecture capable de désarticuler la surface discursive ». L'ambition de l'analyse statistique des données textuelles serait donc d'objectiver « un positionnement par l'élaboration de réseaux quantifiés de relations significatives » entre les unités lexicales qui le constituent. Enfin, il convient de souligner que la textométrie s'apparente davantage à « une série de méthodes » qu'à « *une* méthode » (Maingueneau, 1991, p. 48, l'auteur souligne).

Pour ce qui est de l'approche diachronique en textométrie, nous pouvons citer les travaux fondateurs d'André Salem (1988) en la matière, qui soulignait que « la prise en compte de la variable temps permet de poser au corpus toute une série de questions nouvelles », dont notamment celle de l'évolution du vocabulaire (p. 106-107). Son étude du journal révolutionnaire *Le Père Duchesne* de Jacques-René Hébert lui a notamment permis de mettre en lumière l'intérêt de la diachronie dans l'identification de périodes caractérisées par un vocabulaire spécifique (p. 140). La variation chronologique des textes intéresse la textométrie depuis ses débuts, et nous nous inscrivons dans cette longue tradition. Plus généralement, l'approche diachronique en AD « met en lumière l'évolution des formes linguistiques normées en relation avec l'évolution des configurations sociales » (Facq-Mellet, 2020, p. 2). Dans le champ de la linguistique textuelle, envisagée comme « étude du système de la langue prenant en compte la dimension discursive » (Combettes, 2012, p. 4), l'approche diachronique

a pour objet « l'analyse et l'interprétation du changement, qu'il s'agisse de l'évolution des formes, des faits de langue qu'elle étudie d'ordinaire, ou des notions qui vont de pair avec ces faits de langue » (p. 3).

Notre démarche de recherche, ancrée dans l'épistémologie de l'AD, vise à élaborer le sens d'un *texte* ou plus exactement de *segments de texte* par l'étude de leur environnement verbal et de la situation de communication.

Nous portons notre attention à présent sur la façon dont l'imaginaire néolibéral se décline en discours.

5. De l'imaginaire au discours : le cas du néolibéralisme

5.1. Le néolibéralisme comme discours

Une tradition anglo-saxonne d'AD entend ne pas séparer le discours de son ancrage social : la *Critical discourse analysis* (CDA). Un de ses représentants, Norman Fairclough (2006), en expose les grands principes dans son ouvrage *Language and Globalization* : « Critical discourse analysis (CDA) constitutes a valuable resource for researching these relations between discourse and other social elements, seeing them as dialectical relations. One advantage is that it allows us to incorporate textual analysis within social analysis of globalization[28] » (p. 11). Le discours est ainsi appréhendé comme une pratique sociale en interaction avec d'autres et revêt une importance capitale dans les recherches contemporaines en économie, sociologie, et sciences politiques notamment (p. 8). La CDA prend pour objet privilégié le discours néolibéral en tant que discours de promotion de la mondialisation. Dans sa thèse qu'il consacre à l'infusion de l'imaginaire néolibéral dans les politiques d'enseignement supérieur, François Fecteau (2020) propose une mise en perspective des travaux de Fairclough (p. 18) :

> Avec les travaux de Fairclough, nous postulons que le néolibéralisme doit être conçu à la fois comme discours performatif, mais également, résultat de cette performativité, comme réalité sociale.

C'est ainsi que le NL peut également être conçu comme un discours. Reprenant la perspective de Bourdieu (voir chapitre 1 *supra*) et d'autres auteurs qui la partagent, Thierry Guilbert,

28 « L'analyse critique du discours représente une approche pertinente pour investiguer les liens entre le discours et d'autres composantes sociales dans une perspective dialectique. Un de ses avantages est qu'elle nous permet d'insérer l'analyse textuelle au sein de l'analyse sociale de la globalisation » (nous traduisons).

Frédéric Lebaron et Ricardo Peñafiel (2019) observent que le NL en tant que discours cherche à « installer dans les esprits une certaine vision du monde » et soulignent le rôle prépondérant des médias pour en assurer la promotion (p. 11). Pour notre part, nous choisissons d'envisager le discours néolibéral comme déclinaison discursive du NL, c'est-à-dire que nous les concevons comme deux objets distincts.

5.2. Le discours néolibéral

> On peut sans doute délimiter les contours du discours néolibéral mais il ne faut pas lui attribuer une unité et une cohérence d'ensemble. Les conditions de sa diffusion dépendent d'ailleurs sans doute de cette hétérogénéité qui permet de s'adresser à des publics divers (Longuet & Marques Pereira, 2015, p. 10).

En première analyse, nous pouvons génériquement définir le discours néolibéral (désormais DNL) comme « système sous-jacent à un ensemble d'énoncés, produit à partir d'une position idéologique néolibérale et cherchant à imposer à la collectivité les présupposés de cette idéologie » (T. Guilbert, 2008, p. 12). Comme tout discours politique, le DNL articule une distinction entre ce qui est réel et ce qui devrait être ; il projette une vision « idéale » des choses. En construisant un certain imaginaire qui en épouse les caractéristiques, il accompagne les évolutions contemporaines du capitalisme. Composite, il se manifeste dans divers contextes et types d'énoncés. L'imaginaire néolibéral ne revêt donc pas de manifestations univoques et ne pourrait être réduit à des formes discursives ou lexicales bien identifiées (Rauline, 2014). Notre approche méthodologique s'éloigne de ce postulat, dans la mesure où nous cherchons à caractériser l'imaginaire néolibéral au plan lexical.

Thierry Guilbert (2011) propose une analyse des caractéristiques du discours idéologique. Selon l'auteur, « tout discours idéologique fonctionne selon un processus de double dissimulation » (p. 37). La première consiste à remplacer le « motif de la recherche du pouvoir » (*sacré constitutif*[29]) par « une valeur mobilisatrice, partagée et évidente » et donc « incontestable » (*sacré montré*). Le résultat de cette dissimulation tient lieu de réalité. Le recours au sacré montré exige donc de « s'assurer ou faire en sorte que le caractère sacré de cette valeur soit *partagé* par l'ensemble de la communauté à laquelle on s'adresse », sans quoi le discours ne saurait être efficace. Ce sacré montré « joue sur le *pathos*, c'est-à-dire sur les affects et les émotions » et suscite un large consensus auprès de ceux à qui le discours qui le

29 L'auteur précise : « le *sacré constitutif* du pouvoir (constitutif au sens où c'est ce qui le fait être ce qu'il est) est la recherche du pouvoir et/ou la conservation du pouvoir » (T. Guilbert, 2011, p. 37).

convoque est destiné. La seconde dissimulation, « plus subtile et purement discursive », a pour but de cacher ou de diluer la première (p. 39). Elle vise donc à « masquer l'appel au sacré montré sous une apparence de neutralité rationnelle » (p. 40). En tant que discours idéologique, le DNL partage ces caractéristiques.

Par ailleurs, le DNL est caractérisé par sa « naturalité discursive », en ce sens qu'il dissimule les responsabilités des phénomènes qu'il expose, notamment la crise, présentée comme un phénomène naturel (T. Guilbert, 2008, 2011, 2017).

Du même mouvement, le champ de l'économie acquiert un statut singulier au sein du champ social, dans la mesure où il le détermine dans son ensemble. L'importance du champ lexical de la gouvernance dans le DNL illustre ce phénomène (voir chapitre 3 *infra*) (Rauline, 2014).

Reprenant les travaux d'Erving Goffman (1991) sur les cadres primaires[30], Thierry Guilbert (2011) assimile le DNL à un *cadre primaire naturel*, c'est-à-dire que les énoncés qu'il décline ne sont pas questionnés en terme de causalité humaine : « il substitue un cadre naturel au cadre piloté dans lequel les pratiques humaines, économiques et néolibérales, s'inscrivent pourtant forcément ». Cette substitution permet au DNL de prétendre se soustraire à toute idéologie en se présentant comme seule voie politique envisageable (p. 77). Ce procédé de substitution s'apparente à une « manipulation des cadres primaires » (p. 78) qui permet au DNL de bénéficier de trois spécificités : le caractère vraisemblable, le caractère neutre et le caractère inévitable, tous trois renvoyant à l'évidence (T. Guilbert, 2008, p. 184).

Dans le même esprit, Pierre Bourdieu (1998) propose sa propre définition du DNL. Pour le sociologue, ce type de discours installe le NL comme une évidence qui ne comporterait aucune alternative. Cette définition fait écho à la célèbre phrase de Margaret Thatcher, alors Première ministre britannique et figure du NL : *There is no alternative*. Sur le plan discursif, l'imaginaire néolibéral s'appuie ainsi sur une argumentation de l'évidence et du pragmatisme. Le DNL revendique donc le statut de discours non-idéologique (T. Guilbert, 2008, 2011, 2013). L'imaginaire néolibéral enclos dans le discours du même nom est donc le résultat d'un certain projet politique qui se formule comme une description neutre et objective de la réalité : unique discours possible, il considère l'économie comme une science exacte, ce qui justifie

30 Les cadres primaires désignent le mode d'interprétation choisi pour donner du sens à une situation donnée : « soit nous percevons la situation comme n'ayant ni cause ni intention humaines ; soit nous analysons la situation comme étant « pilotée » socialement ou comme ayant une origine humaine » (T. Guilbert, 2011, p. 76).

qu'un seul horizon politique soit pensable. Le débat démocratique s'en trouve atrophié *a priori* (Rauline, 2014). Pour reprendre la distinction établie par Michel-Louis Rouquette (1996) entre idéologies dures et idéologies diffuses, nous pouvons envisager le NL comme une idéologie diffuse, en ce qu'elle ne se revendique pas explicitement comme idéologie. En effet, elle s'appuie sur un discours scientifique, le discours économique en l'occurrence, pour mieux imposer sa vision du monde comme découlant d'une réalité objective. Par ailleurs, Thierry Guilbert (2011) identifie la topique de « l'efficacité » comme centrale dans l'imaginaire néolibéral et le discours qui le porte. Cette topique est « directement liée au rôle hégémonique des mathématiques dans l'économie, elle réactive « la poursuite individuelle et sans contrainte du profit » de la doctrine libérale et se traduit concrètement par une exigence de rentabilité à court terme qui produit des effets sociaux et écologiques directs » (p. 20).

Déclinable en une multitude de genres de discours, le DNL peut être appréhendé comme une formation discursive.

5.2.1. Le discours néolibéral comme formation discursive

Le DNL s'apparente à une formation discursive (T. Guilbert, 2015b) en ce qu'il agit comme un « proto-discours » susceptible de prendre diverses formes : discours médiatique, discours politique, discours économique, etc. S'appuyant sur les travaux de Michel Foucault (1969) qui dans son *Archéologie du savoir* l'a conceptualisée, Dominique Maingueneau (1991) énonce les caractéristiques d'une formation discursive (FD) (p. 18, l'auteur souligne) :

> Le geste inaugural de l'AD consiste à ramener à l'unité d'un positionnement une dispersion d'énoncés. Elle se distingue d'autres disciplines par la nature du principe qui préside à ce regroupement. Pour elle ce n'est pas un critère formel, d'ordre typologique en particulier, qui doit intervenir, mais le rapport à un *lieu* d'énonciation permettant d'identifier ce qu'on appelle à la suite de *L'Archéologie du savoir* de M.Foucault une « formation discursive ».

L'auteur ajoute qu'une FD renvoie la plupart du temps à plusieurs genres de discours, comme c'est le cas avec le DNL. Il propose dans la continuité de cette observation une réflexion sur l'énonciation. Le lieu d'où elle provient « n'est pas considéré comme une forme de subjectivité, mais comme une *place* pour laquelle, au niveau qui intéresse l'AD, les énonciateurs sont substituables ». C'est donc la FD elle-même qui détermine les conditions de l'énonciation même s'il serait faux d'affirmer « que pour chaque formation discursive il

existerait une et une seule place d'énonciation légitime », dans la mesure où plusieurs genres discursifs peuvent se rapporter à la même FD (p. 18, l'auteur souligne).

Dominique Maingueneau (2011) est revenu sur cette notion de FD afin d'en circonscrire la portée, devant l'imprécision définitionnelle dont elle souffre. La définition qu'en donnait Michel Foucault dans *L'Archéologie du savoir* s'avère complexe et contradictoire, ce qui fait dire à Maingueneau que « Foucault semble obéir à deux injonctions contradictoires : travailler sur des systèmes, ou au contraire défaire toute unité » (p. 88). Après Michel Foucault, Michel Pêcheux a proposé dans un article co-écrit avec Claudine Haroche et Paul Henry (1971) une définition moins ambiguë que celle de Foucault : « La référence aux « classiques du marxisme » et aux « formations idéologiques » permet de définir la formation discursive comme déterminant de *ce qui peut et doit être dit* (articulé sous la forme d'une harangue, d'un sermon, d'un pamphlet, d'un exposé, d'un programme, etc.) à partir d'une position donnée dans une conjoncture donnée » (p. 102). La référence au marxisme inscrit Michel Pêcheux dans les pas de Louis Althusser et au sein de l'École française d'AD. Pour compléter cette définition, Maingueneau précise (p. 89) :

> Le positionnement se définit à l'intérieur d'un champ discursif, alors que la position dont parle Pêcheux est inscrite dans l'espace de la lutte des classes ; elle se situe donc sur un autre plan que les genres de discours.

Il observe par ailleurs que ni Foucault, ni Pêcheux n'établissent de lien clair entre genres du discours et FD. Par ailleurs, les corpus étudiés par les deux auteurs sont de nature très différente. Le premier privilégie les énoncés scientifiques, le second les énoncés politiques (Maingueneau, 2011). A partir de ce constat, il propose une définition plus restrictive de la FD, en commençant par la catégoriser comme *unité non-topique* : « Les unités non-topiques sont construites par les chercheurs, qui ne se conforment pas aux découpages préétablis par l'activité verbale » (p. 92). Il propose ensuite sa définition d'une FD :

> Les formations discursives [...] sont construites par les chercheurs indépendamment des frontières établies [...] et regroupent des énoncés profondément inscrits dans l'histoire (p. 93).

Pour ce qui est des corpus découlant d'une FD, ils « peuvent convoquer un ensemble ouvert de textes relevant de types et de genres de discours, de champs et de positionnements variés » et même « mêler corpus d'archives et corpus suscités par lui » (p. 93). Par ailleurs, en prenant

comme exemples le discours raciste, colonial et patronal, l'auteur nous invite à relativiser l'apparente hétérogénéité des FD :

> Mais ce n'est pas parce que l'on rassemble un corpus hétérogène, qui mêle des genres et des types de discours variés, des textes d'archive et des textes suscités par le chercheur, qu'on veut échapper à l'homogène : à un niveau supérieur on peut réduire l'hétérogénéité du corpus en considérant que ses multiples constituants convergent vers un foyer unique, quelque « mentalité » du patronat, du racisme ou du colonialisme qui, à des degrés et selon des stratégies divers, serait inconsciemment partagée par les multiples locuteurs du groupe concerné (p. 93).

Bien que c'est cette perspective, *unifocale*, que nous retenons dans le cas du DNL, il convient de préciser qu'une FD peut également être approchée comme « espace de dispersion irréductible, qu'on ne peut ou ne doit pas unifier sous un principe unique », auquel cas elle est qualifiée de *non-focale* (p. 94). La façon dont nous envisageons le DNL en tant que FD se rapproche historiquement de la conception qu'en avait Pêcheux, en tenant compte de l'actualisation proposée par Maingueneau. Nous nous intéressons à la façon dont le DNL en tant que FD particulière prend forme dans un genre discursif, les débats parlementaires, par un mode d'opérationnalisation qui est celui des imaginaires socio-discursifs (Charaudeau, 2005, 2007, 2022). Nous n'avons absolument pas la prétention d'étudier la FD qu'est le DNL dans son intégralité, mais bien plutôt d'en observer une partie seulement : les débats parlementaires en tant que genre discursif constitutif du DNL.

Les caractéristiques du DNL, notamment lexicales, sont susceptibles de le rapprocher d'une autre catégorie, celle de langue de coton, que nous présentons dans la section suivante.

5.3. La langue de coton

Nous nous interrogeons pour déterminer si le vocabulaire que nous allons présenter dans le chapitre qui suit peut s'apparenter à une « langue de coton » (désormais LDC), c'est-à-dire une forme de discours « si consensuelle, si peu discriminante, si floue qu'il n'est plus possible de dire le contraire » :

> Irréfutable parce que l'on ne peut pas énoncer la thèse opposée, elle dit des choses tellement imprécises ou moralement évidentes qu'il est impossible de savoir à quelle condition son message pourrait être reconnu faux tant il offre d'interprétations. On reconnaît la langue de coton à ce que ses concepts sont interchangeables. Les mêmes mots peuvent servir à parler de n'importe quoi d'autre (Huyghe, 2020, p. 21).

Le politiste François-Bernard Huyghe a consacré un ouvrage au concept de LDC (1991). Écrit il y a plus de 30 ans, les analyses qui y sont formulées sont pour partie obsolètes et méritent à ce titre d'être prises avec une grande précaution. Toutefois, certains des points évoqués demeurent d'actualité. Arrêtons-nous en premier lieu sur la symbolique du coton. L'auteur nous dit que celui-ci revêt un grand nombre de fonctions et renvoie à l'image du confort. Le coton est d'un usage quotidien, au même titre que la langue à laquelle il prête son nom. Cette LDC « a le triple mérite de penser pour vous, de paralyser toute contradiction et de garantir un pouvoir insoupçonné sur le lecteur ou l'auditeur » (p. 12).

Lorsque l'auteur énonce que la langue pense à la place du récepteur, il entend qu'elle est construite de telle sorte à ne véhiculer que la signification la plus évidente. Tantôt « séduisants, obscurs ou répétitifs » (p. 12), les mots qui la composent *font signe* davantage qu'ils ne *disent quelque chose*. Sous une forme élaborée, les discours de la LDC manient le flou afin que chacun y trouve la signification qu'il en attend. Ce procédé se fait au détriment de l'information, qui relève toujours de l'évidence. La LDC permet ainsi d'adresser n'importe quel problème par un manque ou un surplus de sens, ce qui produit *in fine* le même effet. En somme, c'est une langue d'une telle ambiguïté que chacun est libre de son interprétation. Elle énonce de grands principes ainsi que des jugements moraux unanimement partagés.

La LDC est également indissociable du pouvoir, elle en est un attribut visible. Quiconque la maîtrise peut se prévaloir d'une forme de pouvoir sur celui qui la méconnaît. Cette asymétrie a plusieurs intérêts pour celui qui en bénéficie : séduire, impressionner et réduire au silence. Celui qui ne maîtrise pas la LDC n'a pas les ressources nécessaires pour la contredire. En cela, elle est « la langue consensuelle par excellence » (p. 13). La LDC peut s'appuyer sur un vocabulaire technique tout autant que sur des expressions du langage courant, elle est par nature hybride.

L'auteur énonce les caractéristiques de ce qu'il appelle « une LDC idéale ». La première relève du « coût minimum » pour sa production, c'est-à-dire le « minimum d'efforts, de vocabulaire, d'idées de recettes, etc ». La seconde caractéristique est que la LDC doit être « invérifiable », c'est-à-dire qu'il est impossible de déterminer si ce qu'elle énonce est vrai. La troisième caractéristique de la LDC idéale est sa faculté à se substituer au langage courant. Enfin, la quatrième caractéristique consiste à ce que les trois premières ne soient pas décelables. Enfin, l'auteur insiste sur le fait que la LDC sert avant tout au commentaire

médiatique (p. 24). En cela, le DNL et son vocabulaire, tels qu'étudiés dans les débats à l'Assemblée nationale, s'en éloignent.

L'auteur résume en caractérisant la LDC comme une langue médiatique, soumise à des injonctions contradictoires, entre « autorité et complicité, nouveauté et familiarité, standardisation et individualité ». Relever ce défi est possible en mobilisant des éléments discursifs récurrents mais combinés à chaque fois différemment. C'est ainsi que l'auteur dresse un répertoire de mots et expressions qui incarnent des idées reçues. Par exemple, les mots suivants sont retenus par l'auteur : *ajuster (s')*, *flexible*, *imaginaire*, *immobilisme*, *mouvement*, *mutation*, *pragmatique*, *synergie*. Nous constatons ainsi des similitudes entre le vocabulaire néolibéral dont nous allons établir une liste et certains des mots caractéristiques de la LDC (voir chapitre 4 *infra*). Pour autant, la LDC n'est absolument pas réductible à un catalogue de mots-clés.

5.4. Langue de coton et langue de bois

La LDC s'oppose à la langue de bois en ce que cette dernière est beaucoup plus frontale. Associée notamment aux « bureaucraties de l'Est », la langue de bois est une « langue de doctrine, langue de propagande, langue morte, langue de catéchèse, mobilisatrice et emphatique, immuable et toujours au service d'une idéologie unique bien définie », elle formule l'interdit et l'obligation. Le premier porte sur les idées qui s'opposent à l'orthodoxie, tant et si bien que les mots pour énoncer de telles idées disparaissent. La seconde enserre la réalité et ses interprétations dans une grille de lecture unique dont il s'agit de ne pas dévier. Les mots qui la composent forment une constellation fermée sur elle-même et extérieure au réel.

Contrairement à la langue de bois, la LDC n'utilise pas la force pour occuper l'espace, mais plutôt une méthode douce que l'auteur qualifie d'« imprégnation » : « Modeste, elle ne prétend pas avoir réponse à tout et ne se réclame de nulle science supérieure, tout au plus de quelques grands principes » (p. 23). A ce titre, le vocabulaire que nous étudions, un vocabulaire technique du champ de l'économie, s'éloigne de cette caractéristique. Nous y reviendrons.

5.5. Discours néolibéral et langue de coton

Le contexte d'énonciation propre à la LDC (discours politico-médiatique à visée de commentaire) ne correspond pas du tout au contexte d'énonciation qui nous occupe (les débats en séance publique à l'Assemblée nationale). Le vocabulaire néolibéral tel qu'il est observable dans ces débats ne saurait donc être considéré comme une LDC. Pour autant, il peut s'en prévaloir dans d'autres contextes d'énonciation.

La première caractéristique de la LDC, celle qui dispense de penser, est seulement pour partie applicable au vocabulaire néolibéral. Autrement dit, elle énonce de telles évidences que n'importe qui peut y souscrire sans fournir le moindre effort intellectuel. Par exemple, le terme *compétitivité* tend à susciter une forme de consensus par défaut (voir chapitre 12 *infra*). En revanche, certains autres termes sont davantage connotés négativement. C'est le cas notamment de *gouvernance*, dont l'emploi provient du vocabulaire managérial. Il est à ce titre susceptible de provoquer des oppositions.

La technicité du vocabulaire employé projette une violence symbolique telle que l'auditeur peut difficilement la contredire sans un certain bagage intellectuel préalable. La deuxième caractéristique de la LDC est ainsi pour partie applicable au vocabulaire néolibéral.

La troisième caractéristique de la LDC, celle directement rattachée au pouvoir qu'elle confère sur le lecteur ou l'auditeur, s'applique également seulement pour partie au vocabulaire néolibéral. Ce vocabulaire est un langage du pouvoir, incontestablement, il s'appuie sur un vocabulaire technique provenant du champ de l'économie pour construire sa crédibilité. A ce titre, les locuteurs d'un tel discours exercent une forme d'ascendant sur ceux qui les écoutent.

6. Synthèse

Nous mobilisons dans notre recherche les outils de l'AD. En replaçant les textes dans leur contexte d'énonciation, ces outils nous permettent d'en dégager la cohérence en les situant dans un environnement socio-politique circonscrit. De plus, nous nous inscrivons dans une certaine tradition française d'AD, dans la mesure où le choix d'un corpus de discours politiques rejoint l'intérêt originel de la discipline pour l'étude de l'idéologie. En particulier, nous nous proposons d'étudier le DNL comme une FD, en ce qu'il se décline sur des corpus de natures diverses, les débats parlementaires notamment. Nous détaillerons leurs caractéristiques dans le chapitre 5. En tant que FD, il nous importe d'étudier la forme

particulière du DNL dans les débats parlementaires par le biais des imaginaires socio-discursifs. Par ailleurs, nous empruntons à Bakhtine et aux chercheurs en AD la notion de dialogisme, qui nous permet d'appréhender l'infusion idéologique des discours indépendamment des intentions des locuteurs. En particulier, certains termes du discours cristallisent des imaginaires de part leurs mobilisations passées. Les caractéristiques de la LDC sont également susceptibles de recouper celles du DNL, ce qui est à même d'éclairer partiellement l'adhésion à ce type de discours. Enfin, nous utilisons les outils de la textométrie, adaptés pour l'analyse d'un corpus de débats parlementaires.

Pour le construire, nous constituons un répertoire lexical qui nous permet de circonscrire un DNL. Le vocabulaire que nous regroupons dans ce répertoire est issu d'un imaginaire politique spécifique, l'imaginaire néolibéral. Ce vocabulaire se nourrit de deux types de discours spécialisés, possédant leur propre terminologie, à savoir le discours managérial et le discours économique. L'imaginaire néolibéral et le discours qui en découle présentent donc un certain nombre de caractéristiques lexicales.

Nous nous interrogeons en premier lieu sur la façon dont est construit le vocabulaire néolibéral, notamment les registres discursifs auxquels il emprunte.

Chapitre 3 : Caractériser et étudier le vocabulaire néolibéral

Avant de détailler la liste des termes que nous allons regrouper pour constituer un vocabulaire néolibéral, il convient dans un premier lieu de nous interroger sur le statut de ce vocabulaire. De fait, il est par nature hybride, en ce que les termes qui le composent proviennent de champs lexicaux et de registres discursifs distincts.

1. Le vocabulaire néolibéral provient-il d'un registre discursif particulier ?

Dans une approche sociolinguistique, un registre discursif désigne « une variété isolable d'une langue employée dans des situations sociales définies ». Toutefois, circonscrire des registres soulève une difficulté : « faire coïncider des caractères sociaux et un ensemble de variables : le même locuteur, dans la même situation, peut avoir recours à des traits relevant de plusieurs « registres » » (Charaudeau & Maingueneau, 2002, p. 495).

Du point de vue de l'AD, la notion de registre est très complexe dans la mesure où elle revêt un grand nombre de définitions. Nous pouvons poser en premier lieu qu'elle est proche de la notion de *genre discursif* dont elle n'est pas pour autant un calque. Les genres peuvent être définis comme des *«* dispositifs socio-historiques de communication, comme institutions de parole occupant des secteurs collectivement reconnus » (Maingueneau, 2011, p. 91). Par exemple, les débats parlementaires sont un genre discursif. En matière de registre, les travaux de Pierre Achard (1995) sont pionniers, mais pourvus d'une certaine complexité théorique. Reprenant ses travaux, Monique Sassier en propose la définition suivante (2008, p. 43) :

> un registre discursif est une accumulation de textes dans un même voisinage ; celui-ci, sous la dépendance d'un point de vue formulable en terme de type d'actes, relève du système régulé des rapports sociaux.

L'existence de ce système est indépendante de l'œil du chercheur : « il est toujours déjà là au moment de l'analyse, et, conséquemment le registre aussi, même si celui-ci a besoin d'être constitué en corpus pour acquérir une visibilité » (p. 43). A titre d'exemple, le discours de la presse est « un bon candidat au statut de registre » dans la mesure où « c'est une situation d'interlocution dont la stabilité est assurée par la répétition dense (les mêmes lecteurs lisent périodiquement le « même » journal) » (Achard, 1995, p. 91).

Nous interrogeons ensuite la notion de *langue de spécialité* afin de voir dans quelle mesure ses caractéristiques sont applicables à notre vocabulaire.

2. Le vocabulaire néolibéral est-il une langue de spécialité ?

Une langue de spécialité (on parle aussi de *discours spécialisé*) peut être définie de façon générique comme l'usage d'une langue naturelle pour faire état d'un savoir spécifique. Les langues de spécialité ne sont pas des « langues autonomes, ayant chacune ses caractéristiques spécifiques », mais plutôt « des fragments ou des sous-ensembles de la langue naturelle ». C'est pourquoi aucune expression ou « tournure syntaxique » qu'elles comportent n'est absente de la « langue de référence ». Même s'il ne s'agit pas d'un critère définitionnel, les langues de spécialité se distinguent par le vocabulaire spécifique qu'elles emploient, « ou par la fréquence d'occurrence d'unités dites terminologiques » (Charnock, 1999, p. 282). Une langue de spécialité serait donc caractérisée par l'usage d'une certaine terminologie (Resche, 2009).

La notion recouvre toutefois un certains nombres de limites : d'une part, l'existence de termes spécialisés est très répandue, ils renvoient à « des concepts spécifiques, pour chaque domaine d'activité humaine, y compris des activités qui n'ont rien de technique ». D'autre part, il n'existe pas de « définition linguistique permettant de distinguer les « unités technologiques » des unités lexicales de la langue ordinaire », contrairement aux termes savants qui se distinguent par leur étymologie. Ainsi donc, « les termes techniques ne sont associés à aucun critère morphologique ou lexicologique spécifique ». Également, au niveau sémantique, « même lorsque ces termes relèvent clairement d'une discipline donnée, ils ne dénotent pas forcément des concepts précis » (*sustainable growth*[31] par exemple qui, bien qu'attaché à une discipline donnée, ne revêt pas de définition technique). Certains termes relèvent donc d'une langue de spécialité sans pour autant être techniques, d'autant plus que « le statut des concepts « techniques » dénotés par ces termes est loin d'être clair ». L'usage de certains termes, initialement réservés aux spécialistes, peut s'élargir au langage courant. C'est notamment le cas pour le vocabulaire économique, qui passe souvent dans le langage courant, car il permet d'éclairer « des effets économiques réels à l'aide de concepts abstraits ». Si l'identification d'une langue de spécialité s'opère par le repérage de termes inscrits disciplinairement, une grande variété de discours pourrait ressortir à cette catégorie, dans une large gamme de registres. L'utilisation de termes techniques s'observe également dans les textes de vulgarisation, ce qui permettrait de les qualifier de spécialisés au même titre que la littérature scientifique, « même si les termes dont il s'agit sont mentionnés ou cités, plutôt qu'employés

31 *Développement durable* en français.

à des fins véritablement techniques ». En somme et bien que victime d'un certain flou définitionnel, la notion de langue de spécialité est circonscrite par les spécialistes (terminologues) « à des secteurs spécifiques, considérés intuitivement comme technologiques ou du moins techniques ». Dans cette perspective, « les langues spécialisées correspondent à la notion de langage technique » (p. 283).

Nous considérons donc le discours économique et le discours managérial comme deux langues de spécialité, l'une provenant d'une discipline scientifique, les sciences économiques, la seconde, davantage technique que scientifique, provenant d'une certaine communauté discursive[32], celle du monde de l'entreprise.

3. Le discours économique

Les sciences économiques en tant que discipline scientifique s'apparentent à « un registre fortement institutionnalisé » qui s'insère dans un registre plus large : le discours scientifique (Achard, 1995, p. 89). De manière générique, le discours économique peut être défini comme « toute production langagière portant sur les phénomènes économiques que ces productions soient, ou non, le fait d'économistes professionnels » (Longuet & Marques Pereira, 2015, p. 2).

Avec Nathalie Garric et Isabelle Léglise (2008), nous approchons l'objet *discours économique* tout d'abord par une entrée thématique. Le discours économique s'apparente alors à un discours qui parle d'économie. Deux positions coexistent pour déterminer le caractère économique du discours : celle de l'analyste et celle du corpus. Dans le premier cas, c'est l'analyste qui détermine le caractère économique du discours, dans le second c'est le corpus qui est désigné par ses auteurs comme relevant d'un discours économique. Par exemple, la rubrique économique d'un journal relève du discours économique si le point de vue choisi est celui du corpus. Une deuxième façon de caractériser le discours économique est de s'en tenir à la situation d'énonciation. Un discours économique serait dès lors un discours tenu par des spécialistes des questions économiques (économistes, responsables politiques, etc).

32 Une communauté discursive renvoie à « « toute communauté de communication restreinte organisée autour de la production de discours, quelle qu'en soit la nature : journalistique, scientifique, etc » (Charaudeau & Maingueneau, 2002, p. 105).

Enfin, le discours économique peut être envisagé comme un registre discursif[33], ce qui implique qu'il peut être défini à partir de caractéristiques linguistiques et discursives. Il est caractérisé par une « énonciation objective […] visant la neutralité et la naturalité des choses (caractéristiques attribuées au « discours scientifique ») » (p. 72). Cette prétendue neutralité rapproche ainsi le discours économique du DNL. A la différence d'autres disciplines qui s'appuient sur « une légitimité scientifique interne », l'économie « doit construire discursivement sa scientificité » (p. 70). Dans sa construction, le discours économique s'appuie sur deux univers métaphoriques : l'univers biologique (à la suite de Darwin) et l'univers mécaniste (à la suite de Newton) (Resche, 2009). Nous verrons plus loin que ces univers métaphoriques sont fortement présents dans l'imaginaire néolibéral. En tant que registre discursif, le discours économique est « inscrit dans le monde social et porteur d'une position sur les réalités sociales et économiques (institutions, pratiques, acteurs, etc.), qui produit des normes implicites et explicites agissant, plus ou moins directement, sur les comportements économiques des acteurs sociaux » (T. Guilbert & Lebaron, 2017, p. 221). Cette production de normes est ce que nous nous proposons d'objectiver sous la forme d'imaginaires socio-discursifs.

Le champ de la science génère des savoirs qui ont pour but l'établissement de vérités qui sont indépendantes de toute norme sociale. Ces savoirs, incorporés au monde social, sont confrontés à « des savoirs de croyance et d'opinion plus ou moins régulés par des normes, des règles, des lois ou des principes ». Ces savoirs de croyance revêtent une certaine axiologie, sont porteurs de valeurs, et s'opposent donc au savoir scientifique qui par définition est en dehors du champ des valeurs. Ce savoir savant, économique en l'occurrence, s'applique pourtant dans un champ socio-politique, dans la mesure où la science participe de la notion de progrès (Charaudeau, 2017, p. 54). Lorsque le savoir scientifique entre dans l'espace public, ses connaissances sont examinées, non pas scientifiquement, mais bien moralement. Cet extraction des connaissances de leur lieu d'émergence, de leur champ d'origine, aboutit à une perte de « leur stabilité et de leur assurance », ce qui aboutit à un débat frappé du sceau de l'incertitude. Les frontières entre discours scientifique et savoirs communément admis sont alors brouillées (p. 56). Les sciences économiques, en tant que discipline scientifique, sont parcourues d'intenses controverses. Les savoirs qu'elles produisent, lorsqu'ils sont mobilisés par le discours politique, deviennent sujet de débat et de controverses. La façon dont

33 Voir notamment le travail de Thierry Guilbert et Frédéric Lebaron (2017) sur les discours des dirigeants de la BCE.

l'imaginaire néolibéral mobilise ce vocabulaire traduit donc un processus de politisation des savoirs économiques. Par une analyse des discours des dirigeants de la BCE, Thierry Guilbert et Frédéric Lebaron (2017) caractérisent les discours économiques par leur inscription située dans le monde social, qui se manifeste par une prise de position ainsi que par le façonnage d'un imaginaire qui leur est propre et vise à « agir sur les normes de représentation des destinataires », ce qui est leur objectif central (p. 231).

Le discours économique est donc au service d'une discipline scientifique, l'économie, tenu par des experts (économistes notamment) et visant à défendre des positions situées. En ce sens, il est un discours politique. Nous verrons que le répertoire lexical que nous constituons puise dans le champ du discours économique.

Le discours managérial fournit également du matériel lexical pour le vocabulaire néolibéral.

4. Le discours managérial

Tout d'abord, nous pouvons définir le management comme « l'ensemble des techniques d'organisation de ressources qui sont mises en œuvre pour l'administration d'une entité, dont l'art de diriger des hommes, afin d'obtenir une performance satisfaisante » (Vitari et al., 2013, p. 38). Il convient de souligner la filiation entre la notion de management et celle de gouvernance. Nous y reviendrons dans le chapitre 4.

Le discours managérial peut être défini de façon générique comme « l'ensemble des discours élaboré dans, par ou à l'extérieur des organisations et qui ont comme finalité d'exercer une quelconque influence sur la manière dont elles fonctionnent et sur les outils qui sont supposés façonner les comportements » (Bozzo-Rey, 2015, p. 5). Il peut également être envisagé comme « un tissu de fictions » dont la finalité est de garantir le « fonctionnement pérenne de toute organisation en masquant les véritables intérêts en jeu et en permettant l'auto-légitimation de l'autorité de ce même discours ». De ce fait, la production de normes au sein de l'organisation est donc assurée exclusivement par le discours managérial (p. 11).

Avec Agnès Vandevelde-Rougale (2017), nous nous proposons de définir le discours managérial comme une forme de discours qui, s'appuyant sur la « doctrine » du « capitalisme néolibéral » (p. 16), « remplit à la fois une fonction symbolique de reconnaissance et une fonction pragmatique de communication pour réaliser et faire réaliser le travail concret » (p. 24). Ce type de discours, charriant avec lui un certain « cadre expressif et cognitif », participe

au sein des organisations à asseoir le pouvoir des cadres (*managers*) sur leurs subordonnés. Ce faisant, ces derniers s'en voient fragilisés face aux actions de leurs supérieurs (p. 26). L'auteure donne l'exemple du mot *responsabilité*, utilisé dans le discours managérial sans jamais être défini, laissant ainsi à chacun le soin de lui donner sa propre définition. Ce flou volontairement entretenu quant au sens des mots permet d'induire des interprétations différenciées d'un même discours en fonction des personnes auxquelles il s'adresse (p. 58) :

> Avec un vocabulaire flou, ce discours propose un sens mouvant dans un présent instable qui fragilise les individus, notamment en les plaçant en situation d'insécurité linguistique

Cette caractéristique s'applique également à la LDC (Huyghe, 1991). Par ailleurs, les mots employés par le discours managérial contribuent à une « euphémisation du pouvoir », leur déconstruction permettant donc de révéler des dynamiques de pouvoir. L'auteure établit un lien très fort entre ce qu'elle appelle « idéologie managériale » et « modèle économique néolibéral ». Cette « idéologie » pense l'humain comme un capital, une ressource, utilisable dans un objectif de profit. La promotion de la responsabilité individuelle y tient une place centrale, ainsi qu'une valorisation de la performance (« culte de la performance »), couplée aux valeurs de productivité et d'excellence et l'exigence d'adaptabilité dans le domaine professionnel (Vandevelde-Rougale, 2017, p. 178). Cet impératif de l'adaptation constitue un imaginaire cohérent et construit qui s'inscrit dans un imaginaire plus large : l'imaginaire néolibéral. Les travaux de Barbara Stiegler (2019) à ce sujet le démontrent, nous y reviendrons.

Le discours managérial constitue donc une source dans laquelle nous puisons pour construire notre répertoire lexical. Après avoir examiné du point de vue de l'AD l'inscription du vocabulaire néolibéral au sein de registres discursifs spécifiques, nous avons recours du point de vue de la linguistique à deux notions pour en préciser les caractéristiques : la terminologie et la socioterminologie.

5. Le vocabulaire néolibéral constitue t-il une terminologie ?

Il convient tout d'abord de préciser avec Valérie Delavigne (2003) que la linguistique n'admet pas de termes par nature spécialisés et d'autre non-spécialisés. C'est leur contexte d'usage qui détermine leur caractère spécialisé ou non. La perspective sociolinguistique, définie comme « l'étude des conditions de circulation et d'appropriation des formes linguistiques, couplée avec l'approche des termes comme des signes linguistiques, et non comme des

étiquettes de concepts » (Gaudin, 2003, p. 16), peut éventuellement éclairer, au moins en partie, notre approche théorique. Aux côtés de François Gaudin (2003, 2005), nous interrogeons les notions de terminologie et de socioterminologie afin de déterminer si elles peuvent revêtir une quelconque pertinence pour définir le vocabulaire qui nous occupe. La terminologie « a en charge l'étude des termes, c'est-à-dire des vocables servant à véhiculer des significations socialement réglées et insérées dans des pratiques institutionnelles ou des corps de connaissances » (2003, p. 11). Son développement répond au départ « à des besoins sociaux d'harmonisation des vocabulaires, et ce à des fins tout d'abord économiques, voir commerciales ». L'intérêt de la discipline pour la diffusion de la connaissance « n'a été somme toute que la conséquence d'une recherche d'optimisation de la communication en contexte industriel » (Gaudin, 1993a, p. 23).

L'ensemble de termes dont nous allons détailler la liste ne revêt pas à proprement parler « des significations socialement réglées » et ne prennent pas place dans « des pratiques institutionnelles ou des corps de connaissances ». Bien plutôt, ces termes s'inscrivent dans un discours de type politique qui, s'appuyant sur des discours de type managérial et économique, mobilise une certaine terminologie. Le critère de *significations socialement réglées* n'est ainsi pas satisfait par notre répertoire lexical, dans la mesure où précisément la signification des termes que nous regroupons fait débat, revêt une connotation politique par l'usage qu'en font les locuteurs. Le vocabulaire que nous regroupons n'est donc pas à proprement parler une terminologie. De plus, la terminologie est une « langue de spécialité, c'est-à-dire une langue liée à une pratique technique ou scientifique propre à un domaine » (Roche, 2005, p. 51). A ce titre, il est difficile de qualifier le vocabulaire néolibéral comme tel.

Le vocabulaire néolibéral est donc un vocabulaire technique provenant de deux types de discours spécialisé : le discours managérial et le discours économique. Afin de tenir compte de l'inscription discursive de ce vocabulaire et d'en étudier l'évolution, nous interrogeons la notion de socioterminologie.

6. La socioterminologie : une approche pertinente ?

6.1. Étudier la circulation des termes

Nous nous proposons pour appréhender l'évolution des termes du vocabulaire néolibéral en diachronie d'évaluer l'intérêt d'une approche socioterminologique (Gaudin, 1993a, 1993b,

2003, 2005). La pertinence de cette approche résulte d'une nécessité pour la terminologie de « prendre en compte la dimension discursive de l'utilisation des termes », ce qui revient à prendre pour objet non pas simplement l'énoncé mais bien le *discours* en tant que produit d'un certain nombre de déterminants externes (1993a, p. 179).

La socioterminologie (désormais ST) peut être définie comme « une terminologie dont les interventions se fondent sur une observation du fonctionnement du langage et une étude des conditions de circulation des termes » (1993a, p. 18). Cette étude s'opère « en synchronie et en diachronie, ce qui inclut l'analyse et la modélisation des significations et des conceptualisations » (2005, p. 82). La circulation des termes s'avère par ailleurs « source de néologie sémantique, de déplacements métaphoriques, de réassignations sémantiques ». La ST se propose d'enrichir la terminologie des apports de la sociolinguistique, et ce d'autant plus naturellement que dès ses débuts, la terminologie a partie liée avec la sociolinguistique (1993b, p. 297). Par ailleurs, l'aspect « sociocritique » de la ST correspond bien à notre approche, dans la mesure où la ST fait le lien entre « la production de sens des termes » et « les conditions de leur apparition » (2005, p. 82). François Gaudin propose « une vision dynamiques des termes » dans laquelle ils « ne doivent plus être conçus comme des étiquettes de concepts, mais resitués dans le cadre des échanges langagiers au sein desquels ils apparaissent et se maintiennent » (p. 86-87).

Au plan méthodologique, la ST est une discipline principalement descriptive qui se propose d'étudier les termes « dans leur dimension interactive et discursive » (1993b, p. 295). Elle cherche à éclairer « le fonctionnement linguistique des termes [...] tant sur le plan syntaxique que sémantique ». L'auteur ajoute à propos des fiches terminologiques que l'analyse syntaxique permet « l'enregistrement des prédicats typiques et des objets connexes qui permettent de raisonner non plus sur des intuitions mais sur des analyses de textes » (p. 297). En plus de sa dimension descriptive, la ST comporte un volet prescriptif, qu'il est d'usage de désigner sous l'appellation *glottonomie*.

6.2. Glottonomie et glottopolitique : interroger la norme linguistique

La glottonomie a pour fonction « l'analyse d'une situation langagière particulière » ainsi que la réflexion sur « les modalités d'une intervention sur les pratiques langagières propres à cette situation » (Guespin, 1985, p. 26).

Dans une perspective glottonomique, ce qui rend nécessaire la formalisation d'une discipline comme la ST est le besoin de « rénover l'approche terminologique par une approche beaucoup plus discursive ». Cette démarche répond par ailleurs à des « *impératifs pratiques* ». La pratique de la ST, « c'est aussi ouvrir des lexiques, des dictionnaires, consulter des normes, des banques de données, lire des textes de lois linguistiques et porter un regard critique qui soit informé linguistiquement » (Gaudin, 1993a, p. 181). Forte de sa dimension glottonomique, la ST vise donc à la fois à décrire et à informer. C'est pourquoi la ST a pour fonction d'être une « source d'informations scientifiques, informations devant être utilisables par les responsables dans les domaines de la normalisation, de la politique linguistique et de l'équipement terminologique » (Gaudin, 1993b, p. 298).

Par ailleurs, une des perspectives de la ST est d'ordre *glottopolitique*, c'est-à-dire qui renvoie à « toutes les interventions visant à modeler la langue » (1993a, p. 32). En effet, outre sa vocation descriptive, la ST comme son nom l'indique doit s'inquiéter de son « utilité sociale ». C'est pourquoi elle intervient sur les enjeux « de politique, d'aménagement et d'équipement linguistique » et à ce titre revêt une forte dimension glottopolitique (1993b, p. 298). Dans ce cadre, l'objet de la ST est de « procéder, de façon à la fois objective et soucieuse de la dimension sociale, à une histoire des instances glottopolitiques en recherchant comment elles naissent, se transforment et meurent, comment se diffusent des politiques normatives » (Gaudin, 1993a, p. 69).

6.3. Bilan : un outil parmi d'autres pour appréhender la complexité des discours

Notre étude vise à analyser certains termes précisément en les replaçant *dans le cadre des échanges langagiers au sein desquels ils apparaissent et se maintiennent*, c'est-à-dire les débats parlementaires en séance publique à l'AN. Nous nous proposons donc d'étudier les *conditions de circulation* des termes de l'imaginaire néolibéral dans les débats parlementaires. Il convient toutefois d'y adjoindre une réserve : le termes que nous regroupons, bien qu'en possédant certaines caractéristiques, ne constituent pas à proprement parler une terminologie. La ST se révèle donc pour nous un outil intéressant car nous partageons certaines de ses visées, mais notre approche méthodologique ne saurait toutefois s'y réduire. De plus, le souci par la ST de l'analyse syntaxique trouve une application dans notre approche textométrique. Celle-ci s'intéresse en effet à l'environnement lexical cooccurrent des termes de l'imaginaire néolibéral et se préoccupe donc de syntaxe.

Le domaine d'action informatif (à destination des professionnels) de la ST s'éloigne de notre étude et de sa finalité bien davantage descriptive que prescriptive. Toutefois, la dimension glottonomique de la ST « devrait aussi légitimement concerner les problèmes de transfert et d'accès aux connaissances pour régler au mieux les questions d'équipement terminologique tels qu'ils se posent dans l'enseignement et dans la vulgarisation » (Gaudin, 1993b, p. 298). Si d'une part nous considérons le discours politique, et notamment les débats parlementaires, comme instruments de vulgarisation de certains savoirs (Viktorovitch, 2013), et d'autre part le vocabulaire qui nous occupe comme partiellement issu d'un discours de spécialité, le discours économique (Garric & Léglise, 2008), alors il est intéressant d'analyser la circulation des termes dans une perspective socioterminologique car cette circulation est à même de participer d'une démarche de vulgarisation.

La vocation glottopolitique d'identification de *politiques normatives* rejoint pour partie notre démarche scientifique. Nous ne cherchons pas précisément l'origine normative de l'usage de certains termes, mais nous sommes intéressés par les modalités selon lesquelles leur usage se diffuse. Nous sommes donc amenés à évaluer dans quelle mesure certains matériaux discursifs relèvent de la catégorie d'*instances glottopolitiques*, dans la mesure où ils seraient à l'origine de la diffusion de certains termes du vocabulaire néolibéral. Notamment, nous nous interrogeons sur le rôle du rapport, objet d'orientation des politiques publiques mais aussi peut-être d'édiction de certaines normes linguistiques (voir chapitres 9 et 12 *infra*).

7. Synthèse

Le vocabulaire néolibéral que nous constituons emprunte à deux registres discursifs qui sont aussi des langues de spécialité : le discours économique et le discours managérial. Le premier est un discours scientifique et le second est un discours technique utilisé dans la sphère de l'entreprise. Le discours économique peut être considéré comme un discours politique en ce qu'il défend des valeurs fondées sur la connaissance économique. Le vocabulaire néolibéral est donc technique de par son emprunt à ces deux langues de spécialité.

Outre l'appartenance de notre répertoire lexical à ces deux registres, la notion de terminologie et sa variante la socioterminologie éclairent ses caractéristiques linguistiques. La socioterminologie permet d'étudier en contexte le vocabulaire néolibéral, et notamment d'apprécier son évolution diachronique. L'étude des termes de ce vocabulaire dans les débats parlementaires, c'est-à-dire dans leur contexte d'énonciation, rejoint pour partie les principes

de la socioterminologie. Notre intérêt est d'observer la distribution de certains lexèmes dans ce type de discours. De même, l'analyse de cooccurrence, caractéristique de la textométrie, rejoint l'intérêt de la socioterminologie pour l'analyse syntaxique. Enfin, la dimension vulgarisatrice des débats parlementaires d'une part et l'affiliation au discours économique de notre vocabulaire d'autre part justifient notre approche partiellement socioterminologique : la circulation du vocabulaire néolibéral dans les débats est une façon de vulgariser certains savoirs économiques.

Notre vocabulaire ne revêt toutefois pas les caractéristiques d'une terminologie, c'est pourquoi nous ne saurions nous inscrire pleinement dans l'épistémologie socioterminologique.

Enfin, dans une perspective glottopolitique, nous cherchons à déterminer les facteurs participant à la diffusion de certains termes de notre vocabulaire, en mobilisant la notion d'instance glottopolitique.

Nous nous proposons à présent de détailler la liste des items lexicaux qui nous permettra de construire notre corpus.

Chapitre 4 : L'imaginaire néolibéral et son vocabulaire

Christian Laval (2016) parle d'*a-démocratie néolibérale* pour qualifier le régime politique spécifique au NL. Selon lui, ce régime est caractérisé par l'absorption du champ social par la dynamique du marché et du capital. Ce mouvement se traduit par une conception managériale de l'État ainsi qu'un déplacement du centre de gravité du pouvoir politique vers l'entreprise. Ce nouveau régime politique place donc en son centre non plus le peuple mais l'entreprise, ce qui tend à remettre en question les principes démocratiques.

Le terme *gouvernance* et l'imaginaire qu'il convoie, en tant que « forme particulière de fusion de la politique et des affaires », est une traduction dans le discours de ce nouveau régime politique et de l'imaginaire néolibéral (Brown, 2016, p. 62).

1. La prééminence de la gouvernance, symbole d'affaissement du politique

> La gouvernance ne saurait être identifiée au néolibéralisme […]. Cependant, en mûrissant et en convergeant avec le néolibéralisme, la notion de gouvernance est devenue peu à peu sa forme administrative principale, et le néolibéralisme contemporain est tout bonnement impensable sans elle (Brown, 2016, p. 62).

Dans ses travaux d'analyse du vocabulaire des institutions de l'UE de 1958 à 2004, Corinne Gobin (2004) observe un « jeu de transformation lexicale » à partir de 1985. Cette évolution se caractérise notamment par l'émergence dans le vocabulaire économique de nouveaux lexèmes tels que *flexibilité*, *compétitivité* ou encore *adaptation*. À l'origine de cette transformation lexicale se trouve selon elle le modèle de la gouvernance prôné par les institutions européennes, modèle découlant directement de l'orientation néolibérale des politiques qu'elles mènent. La gouvernance s'apparente alors à un « ordre technocratique […] qui dévalue la démocratie par la négation du conflit sociopolitique » (p. 89).

Le dictionnaire du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL) ne répertorie qu'un usage pour le terme, comme synonyme de *bailliage* en Flandre et en Artois sous l'Ancien Régime[34].

Le mot est utilisé dès le XIII^{ème} siècle comme synonyme de *gouvernement*. Il revêt deux sens bien distincts : le pouvoir politique d'un côté, l'action de « diriger quelqu'un ou quelque chose » de l'autre. À la fin du XIX^{ème} siècle, *Le Père Peinard*, journal anarchiste français,

34 https://www.cnrtl.fr/definition/gouvernance, consulté le 30 octobre 2024.

parle de *gouvernance* pour qualifier le gouvernement de « l'État bourgeois exploiteur ». Le mot acquiert ainsi auprès de certains publics une connotation péjorative. Par la suite, durant l'entre-deux-guerres, les entreprises reprennent le mot pour former le syntagme *gouvernance d'entreprise* (Gobin, 2007b, p. 262).

La notion fait sa réapparition dans les années 1970 quand les gouvernements prennent la mesure de leur impuissance face aux problèmes auxquels ils font face et leur difficulté à « s'ajuster à de nouvelles échelles et formes d'organisation sociale, économique et politique ». La gouvernance situe alors la prise de décision dans des cadres qui dépassent les institutions politiques traditionnelles (Le Galès, 2019, p. 298). Afin de répondre à la complexification de l'action publique, elle suppose une décision collective et concertée avec des « partenaires » privés ou publics, à une échelle locale ou internationale. Tous les acteurs sont ainsi consultés à égalité pour prendre des décisions politiques. Le pouvoir exécutif est en quelque sorte atrophié par la multiplication des parties prenantes de la décision et le pouvoir législatif devient de plus en plus inerte du fait de l'importance croissante du lobbying (Gobin, 2007b).

Après le traité de Maastricht[35] qui entre en vigueur en 1993, le mot *gouvernance* désigne le nouveau régime politique de l'UE. La notion se diffuse alors dans l'espace francophone. Diverses disciplines s'en emparent dans les années 1990 : sciences politiques, management privé et public, droit international. En 2001, La Commission Européenne (CE) s'approprie le mot afin de qualifier la politique que mène l'UE depuis l'Acte Unique en 1986. Ainsi un « livre blanc sur la gouvernance européenne » paraît-il le 25 juillet 2001 (Gobin, 2007c). Par la suite, l'article 4 du traité sur l'UE (TUE), introduit par le traité de Lisbonne[36] (2007), prépare le terrain d'une nouvelle gouvernance économique au sein de l'UE. Cet article fait état d'une conception très restreinte des prérogatives des États membres. Leur rôle est en effet réduit à la protection et à la sécurité de leur territoire et de leurs frontières (Gobin, 2013).

Cette nouvelle gouvernance deviendra effective quelques années plus tard, entre 2010 et 2012, après la crise financière (Dehousse & Boussaguet, 2014). Elle se manifeste par un renforcement des mécanismes permettant de surveiller les politiques économiques et

35 Le traité de Maastricht instaure l'euro comme monnaie unique ainsi qu'une politique monétaire commune sous l'égide de la BCE, avec comme objectif la stabilité des prix au sein de l'UEM (l'inflation doit être inférieure à 2 %). Par ailleurs, le traité instaure une coordination des politiques économiques et budgétaires afin d'éviter une augmentation trop importante des taux d'intérêt pour l'ensemble de la zone euro (Mordacq, 2025).

36 Le traité de Lisbonne encadre notamment les pratiques budgétaires des États de la zone euro à ses articles 121, 126 et 136. Par un protocole qui lui est annexé, il prévoit de limiter à 3 % du PIB les déficits publics et à 60 % la dette (Mordacq, 2025).

budgétaires menées par les États membres. Par exemple, la CE est en mesure de contrôler les budgets des États avant même leur soumission aux parlements nationaux. C'est ce qu'on appelle un contrôle *ex ante*. La Commission se réserve par ailleurs le droit d'appliquer des sanctions monétaires dans le cas où les États ne mettraient pas en œuvre les réformes qu'elle leur a prescrites (Degryse, 2012). Nous détaillons davantage le contenu de cette nouvelle gouvernance économique au chapitre 11.

Le 1er janvier 2013, le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) entre en vigueur dans l'UE. L'utilisation de la notion de gouvernance dans l'intitulé d'un traité illustre l'achèvement de son processus d'institutionnalisation à l'échelle européenne (Gobin, 2013). Ce traité inscrit la règle d'or dans les constitutions nationales, à savoir que les finances des administrations doivent être équilibrées ou en excédent sur un cycle économique. Par ailleurs, il consiste en un approfondissement du « processus d'intégration institutionnelle de la zone euro ». La loi organique relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques (LPGFP) du 17 décembre 2012[37] est une transposition du TSCG dans le droit français (Mordacq, 2025, p. 20). Les enjeux de cette loi sont brièvement résumés comme suit :

> Assurer la gouvernance des finances publiques, c'est donner les moyens aux pouvoirs publics de pouvoir répondre aux enjeux de la soutenabilité par des modes de pilotage appropriés (p. 43).

Le vocabulaire managérial employé pour décrire la philosophie de cette loi (*gouvernance*, *soutenabilité* et *modes de pilotage*) traduit un changement de paradigme : la LPGFP introduit les principes du *new public management* (NPM) dans les finances publiques (Hood, 1991; Lane, 2002).

Dans une perspective critique défendue par le philosophe Alain Deneault (2013), l'effacement du citoyen en tant que sujet doté de pouvoir est une caractéristique centrale de la gouvernance. Si l'outil de l'*empowerment* prétend donner aux citoyens les moyens d'agir sur leur propre vie, c'est en réalité une « force politique fétiche » que la gouvernance leur fait miroiter, dans la mesure où elle a pris le soin dans un premier temps de les affaiblir en tant que sujets politiques (p. 32). C'est en quelque sorte une nouvelle conception de la démocratie qui émerge, dans laquelle les institutions semblent obsolètes et laissent la place à un « système de gouvernance » : « la société civile comme sujet historique est appelée à établir un rapport de « partenariat » avec les forces mondialisées du secteur privé ainsi qu'avec l'État lui-

37 https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000026785259, consulté le 21 août 2025.

même ». Il y a ainsi dans le discours un amalgame entre *citoyen* et *partenaire*. Le vocabulaire politique cède la place à celui des relations commerciales et il s'opère un passage d'un paradigme qui confère des droits aux citoyens à une vision dans laquelle seuls les porteurs d'intérêt sont dignes d'être pris en considération (p. 33).

Aux côtés de Wendy Brown (2016), nous considérons que la gouvernance induit un processus général de dépolitisation[38] qui touche en premier lieu la gouvernance elle-même : elle se présente comme un phénomène apolitique. Avec l'outil de la responsabilisation des individus, ce sont les structures hiérarchiques qui s'en trouvent dissimulées ainsi que les relations de pouvoir qui leur sont sous-jacentes. La gouvernance s'apparente ainsi à une entreprise générale de dissimulation de ce qu'elle engendre : pouvoirs, normes et apparente pacification des rapports. Avec sa vision économique chiffrée, elle met de côté le politique, l'éthique et le normatif afin de remplacer l'administration politique par une vision purement pragmatique des problèmes publics. Le processus par lequel la politique adopte un mode de gestion économique par le biais de la gouvernance aboutit à placer les citoyens sous l'égide d'objectifs communs, strictement économiques. C'est ainsi que les valeurs telles que l'égalité ou l'universalité voient leur importance nettement altérée. Plus généralement, ce sont les valeurs de la démocratie que le NL remplace par l'imaginaire de la gouvernance, qui s'impose comme une forme d'organisation collective caractérisée par le consensus et par la neutralisation des rapports hiérarchiques, par le passage d'un modèle vertical (opposition entre classes sociales) à un modèle horizontal (émergence de la figure du collaborateur) et par une primauté des aspects techniques de la décision au détriment de ses dimensions politiques.

1.1. La gouvernance, instrument de dépolitisation

> la gouvernance fonctionne comme une épistémologie, une ontologie et une pratique *dépolitisantes*. Parce qu'elle est souple, inclusive et d'orientation technique, la gouvernance escamote les normes sujettes à discussion et les structures stratifiées (comme la classe sociale) aussi bien que les valeurs et les rejets qu'imposent ses propres procédures et décisions (Brown, 2016, p. 65).

La dépolitisation est entendue comme un phénomène d'extraction d'un sujet du débat public, en limitant les discussions contradictoires qui peuvent le prendre pour objet (Arnaud & Guionnet, 2005). C'est aussi un processus par lequel un discours d'autorité est rendu évident,

38 La dépolitisation désigne l'« action d'ôter tout caractère politique (à quelque chose) » ou l'« action de se détourner de la politique », https://www.cnrtl.fr/definition/dépolitisation, consulté le 19 février 2025.

au-delà de tout désaccord politique de fond (Monte & Oger, 2015). La dépolitisation participe également de la pratique de la gouvernementalité (Foucault, 2004b), concept assez proche de celui de gouvernance. Les discours politiques déploient ainsi une logique de dépolitisation qui tend à neutraliser, naturaliser et individualiser les problèmes publics (Robert, 2021). Le phénomène de dépolitisation dans les discours ne concerne pas seulement les institutions publiques ou politiques. C'est aussi un outil utilisé par « toute instance chargée de médier le politique ou exerçant une forme de gouvernementalité dans les champs du service (au) public », ce qui peut inclure les médias, les agences publiques, les laboratoires d'idées ou encore les réseaux socionumériques (Bonnet et al., 2024, p. 11). C'est précisément l'ensemble de ces organisations qui est concerné par le paradigme de la gouvernance. La dépolitisation, par son travail d'exclusion du champ du politique de certains sujets, fige l'espace politique dans un vernis technique, par le truchement d'un discours expert ou d'une instance administrative en apparence neutre et qu'on ne pourrait soupçonner de suivre un dessein politique dans la mesure où seule l'efficacité lui importe. Également, l'émergence d'un lexique managérial illustre le processus de dépolitisation en même temps qu'il abolit le sens et la pensée critique au travail (Bonnet et al., 2024).

Issu du discours managérial, le terme *gouvernance* traduit un mode d'organisation sociale et politique propre à l'imaginaire néolibéral. Dans le champ du discours économique, un autre terme traduit les modalités d'interaction sociale caractéristiques de cet imaginaire : *compétitivité*.

2. La compétitivité, outil de régulation sociale pour la gouvernance néolibérale

> En l'espace d'un demi-siècle, la notion de compétitivité s'est progressivement imposée comme élément clé de la discussion dans l'espace public (Brice, 2023, p. 15).

Le dictionnaire du CNRTL définit la compétitivité comme suit : « Aptitude d'un individu ou d'un groupe à affronter la concurrence »[39].

La compétitivité désigne pour un pays ou une entreprise « le fait d'être dans un état physique, organisationnel, technologique lui permettant d'entrer en compétition économique avec d'autres entités ». Par ailleurs, elle suppose de faire face à la concurrence sur les marchés « en s'adaptant à leur évolution ». Selon les économistes, la notion est constituée de deux

39 https://www.cnrtl.fr/definition/compétitivité, consulté le 30/10/24.

éléments : la « réactivité au changement » et la conservation durable d'un haut niveau de productivité (Chopplet, 2007, p. 68). Selon le Conseil d'Analyse Économique (2003), la compétitivité désigne « la capacité à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale » (Debonneuil & Fontagné, 2003, p. 8). Cette définition introduit les répercussions sociales que vise une politique de compétitivité : développement économique, plein-emploi et préservation du modèle social (Chopplet, 2007). Dans les faits, les politiques de compétitivité se traduisent systématiquement par une limitation des salaires et un « repli de l'État providence » (Moreira Ramalho, 2018, p. 96). Nous pouvons donc distinguer deux types de compétitivité : celle des entreprises en concurrence entre elles sur un ou plusieurs marchés et celle des pays en concurrence sur le marché mondial. Si la première se conçoit aisément, la seconde s'avère en revanche plus problématique.

Le principe de l'avantage comparatif, théorisé par l'économiste anglais David Ricardo au XIX^{ème} siècle, semble en totale contradiction avec l'idée de compétitivité appliquée à des économies nationales. En effet, chaque pays est censé se spécialiser dans le secteur pour lequel il obtiendra la productivité relative la plus importante. Ainsi, les pays ne sont-ils pas supposés être en compétition les uns avec les autres, mais bien plutôt dans un rapport de complémentarité. La notion de compétitivité est ainsi problématique lorsqu'elle est appliquée à un pays dans son ensemble, pays considéré comme une entité économique agissant sur un marché. Cela revient à poser que les pays ont entre eux un mode d'interaction similaire à celui des entreprises (Krugman, 1994 ; Moreira Ramalho, 2018).

Par ailleurs, un lien peut être établi entre l'adhésion au paradigme néolibéral dans les « économies capitalistes avancées » et l'émergence à partir des années 1970 de la notion de compétitivité dans le champ politique (Moreira Ramalho, 2018, p. 92). Mais le développement des discours sur la compétitivité aux États-Unis et en Europe date plutôt des années 1980. Il est concomitant du développement industriel du Japon, de même que le développement de la Chine a suscité un mouvement analogue par la suite. Depuis une cinquantaine d'années, l'expansion des politiques de libre-échange nourrit le développement du commerce mondial (Brice, 2023). La compétitivité devient dès lors un enjeu crucial pour les pays, au risque d'une perte de parts de marché, ce qui peut générer de nombreux problèmes économiques. La compétitivité renvoie alors à la faculté à trouver des débouchés commerciaux à l'export dans un marché très concurrentiel. Elle devient une forme d'impératif

dans un environnement commercial mondialisé et s'impose donc comme marque d'adaptation à la globalisation des échanges (Brice, 2023). C'est dans les années 2000 que la compétitivité s'impose comme un thème politique majeur en France, du fait d'une augmentation du coût du travail plus rapide qu'outre-Rhin, ce qui est susceptible de fragiliser l'industrie française à l'export. Mais dès 1983 et le *tournant de la rigueur*, le thème de la compétitivité s'installe progressivement dans l'espace public. Il accompagne un changement majeur : la politique de l'offre supplante la politique de la demande, cette dernière ayant été appliquée depuis 1981 par le PS et ses alliés au pouvoir. Après la crise financière de 2008, une diminution de l'emploi du terme est observable car « la compétitivité est devenue suffisamment évidente pour ne plus constituer un objet de débat ou de combat » (Brice, 2023, p. 31). Nos analyses nous amènent à fortement nuancer ce constat (voir chapitres 9 et 12 *infra*).

Dans le contexte de la mondialisation, nous observons ainsi entre les États et les entreprises opérant à l'échelle globale « un changement du rapport de force qui met les États en concurrence les uns avec les autres et sous la contrainte de s'attirer les bonnes grâces d'investisseurs et d'opérateurs dont dépend leur prospérité, tout comme celle de leurs citoyens ». Cette configuration économique est exprimée par « les impératifs de « compétitivité » et d'« attractivité », devenus une sorte de surmoi de l'existence collective » (Gauchet, 2024, p. 19). Le terme fait donc pleinement partie du vocabulaire politique et contribue à structurer les discours et les décisions politiques même si son importance dans le champ de la recherche en sciences économiques est marginale (Brice, 2023).

La crise financière de 2008 engendre une crise du capitalisme financier global ainsi que du modèle démocratique qui prévalait en Occident jusque-là. Dans les faits, l'influence politique d'organes tels que le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Centrale Européenne (BCE) ou l'Union Européenne (UE) se place au-dessus des institutions démocratiques traditionnelles, aboutissant à un assujettissement de celles-ci aux principes néolibéraux. Les gouvernements auraient ainsi tendance à privilégier dans leur action les intérêts des acteurs économiques et financiers plutôt que ceux de la population. C'est ainsi que le pouvoir politique a pour priorité la compétitivité de son économie et de son peuple en tant qu'agent économique collectif. La compétitivité s'impose donc comme une norme centrale de la nouvelle rationalité politique néolibérale. Ce qui justifie la construction de cette nouvelle norme est l'état de guerre économique dans lequel se trouveraient les pays, et qui en tant que guerre s'impose comme une question de vie ou de mort. Le NL est par ailleurs une rationalité

qui se méfie de la démocratie dans la mesure où celle-ci permet non seulement d'élire des dirigeants mais s'appuie également sur le pouvoir du peuple. Ainsi le NL place t-il comme valeur cardinale la question de la liberté individuelle (et donc de la compétitivité) au détriment de la liberté politique, qui consiste pour les citoyens à s'occuper des choix stratégiques qui président à la destinée d'un pays (Laval, 2016). Au niveau de l'UE, l'impératif de compétitivité est institutionnalisé dans le traité de Lisbonne à son article 2, alinéa 3. Il y est indiqué que l'objectif de l'UE est le « développement durable de l'Europe », qui doit résulter d'« une économie sociale de marché hautement compétitive » (Brice, 2023).

En France, les politiques de compétitivité se déclinent selon quatre axes principaux : la baisse des dépenses publiques, des impôts sur le capital, du coût du travail ainsi que la flexibilité (Brice, 2023). Nous détaillons ce dernier point dans la section suivante.

3. La flexibilité du travail, entre liberté et précarité

Selon le dictionnaire du CNRTL, la flexibilité désigne au sens propre le « caractère, [la] qualité de ce qui est flexible ». Pour ce qui nous intéresse, le mot désigne au sens figuré une « grande faculté d'adaptation aux circonstances »[40]. Cette topique de l'adaptation nous intéresse particulièrement, nous y reviendrons. L'usage du terme est une des caractéristiques lexicales du DNL (T. Guilbert, 2011; Leterme, 2017).

> Qu'il s'agisse de l'organisation du travail, des technologies, des cadres juridiques de l'emploi, des tâches, des performances, des compétences, de la logistique, « flexibilité » devient le mot d'ordre et le signifiant qui condense les discours et les pratiques de réorganisation de la production (Paltrinieri & Nicoli, 2020, p. 80).

Le mot *flexibilité* tire son origine du latin *flecto*, qui signifie « courber », « plier » ou encore « tourner » et « détourner ». Il a repris de ce mot latin le sens de « relation au changement ». La flexibilité s'apparente ainsi à un « mode de gestion » qui facilite l'adaptation d'une organisation dans un environnement changeant et imprévisible. Les notions d'*adaptabilité* et de *réactivité* lui sont ainsi associées (Roubelat, 2007, p. 217). Le terme, de même qu'*adaptabilité*, est constitutif d'un vocabulaire dont « notre époque actuelle » est « saturée » (Stiegler, 2019, p. 152).

Dans un contexte économique et politique marqué par des changements liés notamment à la mondialisation, la flexibilité permet aux entreprises de créer de la valeur. Elle peut se

40 https://www.cnrtl.fr/definition/flexibilité, consulté le 30/10/24.

manifester sous forme de sous-traitance, de systèmes hiérarchiques moins rigides ou encore de délocalisations. Les promoteurs de la flexibilité prônent également une vision à court terme, liée à l'impératif d'adaptation rapide face aux changements (Roubelat, 2007). L'instauration de systèmes hiérarchiques moins rigides a tendance à donner l'impression d'une horizontalisation des rapports professionnels et fait oublier les antagonismes de classe, pourtant au cœur des relations entre employeur et employé (Pollert, 1991).

Le terme a émergé aussi bien dans le discours politique que managérial dans les années 1980. L'idée qu'il exprime est qu'une entreprise peut faire varier « la quantité de main d'œuvre dont elle a besoin » en embauchant ou en licenciant (Roubelat, 2007, p. 217). Du fait de la facilitation des embauches et des licenciements qu'elle permet, la notion de flexibilité est présentée comme une solution au problème du chômage. Elle se décline selon deux principes : adaptabilité de l'organisation et allègement de l'appareil légal.

La montée en puissance de la flexibilité est concomitante de « la radicalisation des incertitudes pesant sur les entreprises ». Ce poids grandissant de l'incertitude fait qu'il devient difficile voire impossible de penser stratégiquement le futur de l'entreprise (De Nanteuil, 2002, p. 68). L'apparition du mot dans le langage économico-politique traduit donc le souci de développer la faculté d'adaptation des acteurs économiques face aux contraintes des marchés, sur fond de dérégulation généralisée. L'idée est de « rendre flexible ce qui est fixe », processus qui touche l'ensemble de l'appareil productif ainsi que les travailleurs (Possenti, 2015, p. 220).

Du point de vue des travailleurs, la flexibilité désigne la capacité à s'adapter en permanence aux nouvelles contraintes externes, capacité érigée au rang de « vertu par excellence » et de « signe d'une personnalité émancipée » (Possenti, 2015, p. 220). Cette injonction à l'adaptabilité fait du principe de flexibilité une façon détournée de précariser les travailleurs, ce qui aboutit à une quasi-disparition de la sécurité de l'emploi (St-Onge, 2017). Le phénomène bien connu de l'ubérisation[41] illustre parfaitement la flexibilisation du travail. Par exemple, les livreurs à vélo ne sont plus des salariés, mais des travailleurs indépendants dont

41 L'ubérisation désigne « la remise en question de structures économiques traditionnelles par la mise en relation directe des clients et des prestataires, *via* des plateformes numériques ». Le statut des travailleurs s'en trouve modifié : ils sont indépendants, « ne sont pas soumis à un lien de subordination tel que le définit un contrat de travail mais ils sont pourtant dépendants des plateformes », ce qui constitue pour eux une « source d'insécurité » https://www.vie-publique.fr/fiches/270196-quest-ce-que-luberisation, consulté le 1er mars 2025.

le revenu dépend du nombre de courses effectuées. De même, ils bénéficient de protections sociales minimales voire inexistantes en cas de maladie ou d'accident (Jan, 2018).

La flexibilité néolibérale induit donc pour les travailleurs trois types de précarité : la précarité « matérielle », la précarité « sociale » et la précarité « cognitive » (Possenti, 2015, p. 217).

Afin de contrebalancer symboliquement la précarité induite par les politiques de flexibilité, le néologisme *flexisécurité*, composé de *flexibilité* et de *sécurité*, a fait son apparition dans le langage politique. Il s'agit d'un mot valise composé des lexèmes *flexi* et *sécurité*.

Il désigne le fait de concilier « *sécurisation des parcours professionnels* » et flexibilité de l'emploi (Dirkx, 2007, p. 219). Au Danemark, pays pionnier en la matière, la flexisécurité consiste à appliquer le principe de subsidiarité en laissant aux échelons infra-étatiques la responsabilité de la sécurisation des carrières. Il en résulte que dans ce pays, en 2003, 27 % des salariés ont changé au minimum une fois de travail. En France, des députés se sont interrogés dans un rapport de 2004 (Mehaignerie, 2004) sur la pertinence du modèle danois, ce qui a constitué un point de départ du débat sur la flexisécurité dans le pays (Dirkx, 2007). Par la suite, l'accord du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail a contribué à institutionnaliser la notion (Fabre et al., 2008). Nous y revenons au chapitre 8.

En tant que mot-valise, *flexisécurité*/*flexicurité* « offre un compromis discursif instable opérant aux marges de la régularité et de la créativité ». Il relève donc d'« un procédé lexical singulier qui joue sur la plasticité du langage pour en renégocier les frontières ». L'auteur précise que c'est « la matérialité des lexèmes » qui est concernée par ce procédé, bien qu'il prend sens au plan « sémantico-référentiel » (Bonhomme, 2009, p. 99). Il s'agit d'un mot-valise prototypique en ce qu'il répond aux critères suivants : « attraction homophonique partielle entre les lexèmes-sources en jeu, de façon à en matérialiser la fusion », « attraction sémantique entre ces derniers, propre à en assurer la cohérence cognitive » et « troncation à leur point de rencontre, de manière à les rendre plus compacts et à favoriser leur imbrication » (p. 103). L'attraction homophonique est ce qui caractérise principalement le mot-valise prototypique. Dans notre cas, l'homophonie réside en position finale, dans le suffixe *-ité* : Flexisécur**ité** /*Flexibilité* + *Sécurité*/. Par ailleurs, « l'attraction homophonique se greffe également sur l'emboîtement – doublé d'une troncation – d'un lexème-source dans un autre », comme c'est le cas avec *flexisécurité*. L'attraction sémantique entre les deux lexèmes-sources est ici de type *antonymique* : les deux termes ont des significations opposées. Si nous

considérons la graphie *flexicurité*, la morphologie du mot-valise est différente : il s'agit ici d'« un croisement entre les termes-sources, eux-mêmes tronqués » pour lequel l'homophonie réside toujours en position finale (flexicur**ité** /*Flexibilité* + *Sécurité*/) (p. 104).

En plus de l'attraction, le mot-valise dans sa construction « requiert une répulsion minimale entre ses constituants afin d'être reconnu comme tel lors de sa réception ». Cette répulsion peut être plus ou moins forte. Dans notre cas, il s'agit d'une *répulsion interne forte* en ce que le mot-valise « présente une hétérogénéité graphico-phonétique qui permet une perception claire du valisage par rapport à ses termes-sources » (p. 107). Au plan cognitif, les mots-valises opèrent des reconfigurations (p. 111) :

> Les télescopages du mot-valise sont indissociables de leur prise en charge dans des contextes particuliers. En cela, leurs remodelages des frontières lexicales répondent à des activités cognitives visant à restructurer nos représentations.

Les linguistes parlent de « double sémantisme » pour désigner le mouvement par lequel « les amalgames lexicaux du mot-valise se prolongent par des mixages sémantico-référentiels qui expriment une pensée complexe en une seule saisie » (2009, p. 111). En somme, « le sens du mot-valise est supérieur au sens additionné de ses constituants » (p. 112).

Par ailleurs, le terme *flexisécurité* peut être considéré comme une formule selon l'acception introduite par Alice Krieg-Planque (2009) : « ensemble de formulations qui, du fait de leurs emplois à un moment donné et dans un espace public donné, cristallisent des enjeux politiques et sociaux que ces expressions contribuent dans le même temps à construire » (p. 7). Nous y revenons à la section 5.3 de ce chapitre.

Outre leur appartenance à un vocabulaire managérial, le terme *flexibilité* et sa variante *flexisécurité* proviennent d'un imaginaire central du NL contemporain : l'imaginaire de l'adaptation.

4. L'imaginaire de l'adaptation dans le discours néolibéral

> L'adaptabilité, c'est-à-dire la capacité à traiter sa propre personne à la façon d'un texte que l'on pourrait traduire dans différentes langues, constitue en effet une exigence fondamentale pour circuler dans les réseaux en assurant le passage, au travers de l'hétérogène, d'un être défini de façon minimale par un corps et par le nom propre qui lui est attaché. Considérée du point de vue de ce nouveau modèle d'excellence, la permanence et, surtout, la permanence à soi ou l'attachement durable à des « valeurs », sont critiquables comme rigidité incongrue, voire pathologique et, selon les contextes,

> comme inefficacité, impolitesse, intolérance, incapacité à communiquer (Boltanski & Chiapello, 2011, p. 622-623).

Par l'étude des origines théoriques du NL, Barbara Stiegler dans son ouvrage *« Il faut s'adapter »* identifie dans la pensée de Walter Lippmann (auteur de *La Cité Libre*, ouvrage fondateur du NL et paru en 1937) le constat d'un retard que l'espèce humaine aurait pris. C'est précisément le constat de ce retard qui « légitime la rupture et qui inspire l'agenda du nouveau libéralisme » (Stiegler, 2019, p. 220). Cet impératif d'adaptation suppose, selon Lippmann, une intervention politique qui se traduit par des réformes visant *in fine* « à transformer une espèce humaine inadaptée en un ensemble d'individus flexibles et de plus en plus adaptables à l'accélération des changements ». Là est décrite ce que la philosophe désigne comme « la matrice politique, sociologique et anthropologique du néolibéralisme » (p. 240).

Par ailleurs, il est possible d'établir une filiation entre la doctrine néolibérale et l'imaginaire de l'adaptation (Stiegler, 2019). Il apparaît d'une part que le constat d'un retard (Bouchard, 2006) peut légitimer le recours à l'adaptation et au changement. D'autre part, l'adaptation est devenue dès les années 1960 en France « à la fois une valeur à promouvoir et un slogan normatif » (Fritsch, 2007a, p. 15). Nous nous proposons ainsi de nommer *imaginaire de l'adaptation* l'univers de sens construit par le discours politique et bâti autour de quelques injonctions clés, au premier rang desquelles figure la nécessité de s'adapter. En effet, dans un contexte social et économique caractérisé par des changements permanents, les individus sont sommés de s'acclimater à un environnement instable. Au contraire, quiconque ne se soumet pas à ce système normatif est taxé d'*immobilisme*. L'idée est donc d'adjoindre au cœur lexical de l'imaginaire néolibéral (*gouvernance*, *compétitivité*, *flexibilité* et *flexisécurité*) un vocabulaire issu de l'imaginaire de l'adaptation.

Premièrement, la notion d'adaptabilité désigne la « faculté de s'adapter »[42]. En particulier, elle renvoie pour un individu à la capacité à s'adapter à des contraintes externes. Dans l'époque actuelle caractérisée par l'hégémonie de l'imaginaire néolibéral, nous assistons à « la valorisation de la flexibilité et de l'adaptabilité dans tous les champs de la vie » (Stiegler, 2019, p. 17). Aux côtés de celle de *flexibilité*, la notion d'*adaptabilité* devient donc « le nouveau contenu de l'acte éducatif » (p. 220). En d'autres termes, l'éducation se transforme

42 https://www.cnrtl.fr/definition/adaptabilité, consulté le 30/10/24.

en une machine à produire des individus flexibles et adaptables. Zygmunt Bauman (2013) propose une analyse du rôle de l'éducation dans la modernité liquide :

> dans le cadre moderne liquide, l'éducation et l'apprentissage, pour être d'une quelconque utilité, doivent être continus et se prolonger tout au long de la vie. J'espère avoir clairement démontré que l'une des raisons – peut-être la raison décisive – pour lesquelles ces processus doivent être continus et se prolonger tout au long de la vie, tient à la nature de la tâche qui nous attend sur la route commune menant à la responsabilisation – tâche qui correspond exactement à ce que devrait être l'éducation : continue, sans fin, se prolongeant tout au long de la vie (p. 199-200).

Deuxièmement, le livre blanc édité par la CE en 1993 intitulé *Croissance*, *Compétitivité*, *Emploi* introduit un nouveau vocabulaire sur le thème de l'emploi, notamment des syntagmes tels que *gisements d'emploi*, *exclusion sociale*, *chômage de longue durée* ou encore *adaptabilité du marché de l'emploi* (Gobin, 2004, p. 94). De même, en 1995, le livre blanc de la CE intitulé *Enseigner et apprendre*. *Vers la société cognitive*. introduit une idée devenue centrale dans les politiques européennes : la *formation tout au long de la vie* (FTLV). Cette idée suppose que les travailleurs deviennent rapidement inaptes à exercer un emploi sur un marché où les besoins évoluent rapidement. La FTLV devient donc un outil au service de l'*employabilité* des travailleurs (Gobin, 2007b). Elle renvoie à la conception que Zygmunt Bauman (2013) propose de l'éducation dans le cadre de la modernité liquide, une éducation qui ne peut que durer tout au long de la vie, tant les humains sont sommés d'adopter un état de mobilité permanente.

Le terme *employabilité* (non-répertorié sur le dictionnaire du CNRTL), « vilain néologisme propre au néo-libéralisme », désigne la faculté d'un individu à être employable. Cette notion implique « un glissement de la responsabilité collective vers la responsabilité individuelle dans le reclassement et la qualification des salariés ». En toile de fond, le « développement d'un marché de l'emploi '*hautement compétitif*' engendré par le '*nouvel ordre économique mondial*' » accompagne l'émergence de la notion et de la conception du travail qu'elle sous-tend (Nosal, 2007, p. 175). Elle apparaît dans les années 1990 en France et traduit les « capacités individuelles d'insertion socioprofessionnelle ». Par ailleurs, la Stratégie Européenne pour l'Emploi (1997) pose comme objectif « la promotion d'une meilleure employabilité ». De même, la loi du 13 février 2008[43] en France confie à Pôle Emploi la

43 Loi n° 2008-126 du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi. https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000018117826/2021-01-06/, consulté le 06/01/21.

responsabilité de l'amélioration de l'employabilité des chercheurs d'emploi (article L.311-7 du Code du travail, modifié par l'article 2 de la loi) (Lavitry, 2012, p. 53). Enfin, l'emploi du terme est attesté dans le DNL (T. Guilbert, 2011).

De fait, il devient difficile de déterminer le véritable sens du mot *employabilité*, car ses emplois répétés participent d'une opacité sémantique. Nous pouvons donc parler de « sémantique multidimensionnelle de l'*employabilité* ». Le mot peut en effet revêtir plusieurs acceptions, parmi lesquelles : instrument de distinction entre ceux aptes à pourvoir un emploi et les autres, regroupement des dispositifs permettant un accès au marché du travail, principe guidant l'intervention de la puissance publique en matière d'emploi, outil insufflant de la sécurité dans une trajectoire de carrière caractérisée par une instabilité croissante ou encore notion qui entend associer « développement social et compétitivité » (Nosal, 2007, p. 176).

En somme, la notion d'employabilité s'insère tout à fait dans l'imaginaire de l'adaptation ; elle suggère qu'il revient au travailleur de s'adapter aux contraintes externes du marché du travail.

Par ailleurs, la Stratégie de l'emploi impulsée par l'UE en 1997, en plus de promouvoir l'employabilité, place la FTLV au cœur de la politique européenne de l'emploi. Il en va de même pour le Memorandum sur l'éducation et la formation tout au long de la vie datant d'octobre 2000. Les notions d'adaptabilité et de flexibilité sont ainsi appliquées à l'enseignement supérieur comme principes cardinaux de la stratégie pour placer l'Europe aux avant-postes de l'économie de la connaissance. En somme, la FTLV participe à faire accepter le discours de l'adaptation car elle s'appuie sur « un imaginaire dans lequel la quête du savoir se présente comme finalité » (Fecteau, 2020, p. 390).

Troisièmement, la notion d'ajustement suppose une adaptation de l'espèce humaine à son environnement, par nature mouvant et incertain. Cette idée d'ajustement est au cœur du libéralisme (Stiegler, 2019). Selon le dictionnaire du CNRTL, l'ajustement désigne au sens propre l'« action de rendre une chose propre à sa destination » ainsi que le « résultat de cette opération ». Au sens figuré, le mot désigne une « adaptation, mise en rapport ». Son usage est attesté notamment dans le champ de l'économie avec des syntagmes tels qu'*ajustement monétaire* ou *ajustement de prix*[44].

44 https://www.cnrtl.fr/definition/ajustement, consulté le 30/10/24.

Par exemple, l'expression *ajustement structurel* est une bonne illustration de la doctrine néolibérale prônée par les institutions internationales. En effet, les politiques d'ajustement structurel, mises en œuvre notamment par la Banque mondiale (BM) et le Fonds monétaire international (FMI), visent à réformer la politique économique de pays lourdement endettés. En échange d'une politique d'austérité et de réformes structurelles, les pays concernés ont la possibilité de renégocier leur dette (Domergue, 2003). A ce propos, Thierry Guilbert, Frédéric Lebaron et Ricardo Peñafiel (2019) observent : « Les programmes d'ajustement structurel [...] ont imposé des réformes néolibérales de l'État [...] comme seule « bonne gouvernance » » (p. 16).

Quatrièmement, le terme *mutation*, issu à l'origine du vocabulaire biologique, recouvre « l'altérité radicale et se situe dans le registre de l'extraordinaire par opposition à l'expérience ordinaire du déjà vu, de la reproduction à l'identique ». L'injonction à s'adapter aux mutations se justifie au nom de la survie économique et sociale et non comme une opportunité de progrès (Fritsch, 2007b, p. 318). Selon le dictionnaire en ligne du CNRTL, une mutation désigne un « changement radical et profond », et en particulier un « changement économique et social brusque et spectaculaire, qui entraîne une modification profonde des structures »[45].

Le mot s'inscrit dans un schéma argumentatif qui se déploie selon une logique binaire. Au premier pôle se trouve la critique de l'*immobilisme*, au second la célébration de l'*adaptabilité*. Dans cet espace argumentatif, « mutation exprime symboliquement un mode radical de transformation endogène en réaction aux changements du milieu (facteurs exogènes) ». Par ailleurs, la mutation est un phénomène qui opère davantage au niveau collectif qu'individuel : c'est l'espèce dans son ensemble qui est concernée. Dans ce cadre, « les mutants font figure de survivants les mieux adaptés aux changements inéluctables ». Nous retrouvons donc un raisonnement qui se rapproche du darwinisme social et qui « accentue le caractère à la fois déterministe et irréversible du phénomène » (p. 319). Ce terme s'inscrit donc pleinement dans la métaphore biologique, caractéristique du discours économique (Resche, 2009).

Enfin, deux autres notions méritent également notre attention. Selon la définition en ligne du CNRTL, la *souplesse* désigne au sens propre l'« agilité, [la] facilité dans le mouvement », ou encore l'« aptitude à se soumettre docilement aux volontés d'autrui, à s'adapter aux exigences d'une situation ». Également, dans le domaine artistique et intellectuel, elle désigne la

45 https://www.cnrtl.fr/definition/mutation, consulté le 30/10/24.

« variété, [la] richesse des possibilités qui engendre une grande aisance, favorise l'adaptation à des situations, des intérêts divers ». Enfin, le mot peut désigner la « qualité d'un système, d'une doctrine, d'une règle, d'une méthode qui n'est pas rigide ni systématique mais peut se modifier pour se plier à des circonstances et exigences diverses » ou la « qualité de ce qui se prête, s'adapte à des exigences variées, de ce qui rend compte de réalités, de points de vue divers ou contraires »[46]. Dans la même famille, le terme *assouplissement*, nominalisation déverbale construite à partir du verbe *assouplir*, désigne selon la définition du CNRTL l'« action de rendre ou de devenir plus souple » et l'« état qui en résulte ». Au sens figuré, le mot désigne l'« action de rendre plus doux, moins exigeant, moins rigide, moins sévère » et l'« état de ce qui est rendu tel »[47]. Ces deux termes, bien que de façon plus diffuse, ressortissent également à l'imaginaire de l'adaptation.

D'une façon complémentaire à cet imaginaire, l'imaginaire socio-discursif de la mobilité, assez proche dans son contenu, participe à la construction de l'imaginaire néolibéral.

4.1. L'imaginaire de la mobilité

> La « mobilité » ne va plus, depuis qu'elle est inscrite dans le « dictionnaire des idées reçues » de la pensée néolibérale, sans un impressionnant cortège d'injonctions (« soyez mobiles »), d'incantations (« Si vous alliez (ici ou là), vous… ») ou de déplorations (« Ah s'il-s étai-en-t mobiles, ils… »). Dans le dernier lexique en vigueur, elle s'énonce, se décline, s'ajoute ou résonne aux côtés de la fluidité, de la créativité, de « solutions adaptées », des projets quand il ne s'agit pas de liberté, d'autonomie, d'épanouissement ou de dynamisme personnel-s. « La » mobilité accompagne et connote ainsi toute expression de mouvement, que cette dernière concerne des biens (ie : moyens de transports collectifs ou individuels), des personnes (ie : étudiants, salariés), des compétences (ie : agilité, ouverture d'esprit), des idées (ie : politiques, scientifiques) ou des informations (ie : média, avoir un « mobile », être en réseaux). (Borja et al., 2013, p. 5)

La promotion d'un imaginaire de l'adaptation est indissociable de « la dénonciation de ce qui passe pour blocages, conservatismes et autres rigidités obsolètes » (Fritsch, 2007a, p. 16). Cette dénonciation se cristallise notamment dans le terme *immobilisme*, forme lexicale caractéristique du DNL (T. Guilbert, 2011). Le dictionnaire du CNRTL le définit comme « état de celui ou de ce qui s'oppose au changement et au progrès » ou encore comme « politique d'attente consistant à ne prendre qu'un minimum d'initiatives pour éviter de

46 https://www.cnrtl.fr/definition/souplesse, consulté le 30/10/24.
47 https://www.cnrtl.fr/definition/assouplissement, consulté le 30/10/24.

s'engager ou pour maintenir l'équilibre entre des tendances opposées »[48]. Le terme revêt une connotation péjorative ; il vise à disqualifier un adversaire politique en signifiant qu'il est résistant au changement, qu'il ne s'adapte pas aux mutations. En effet, si l'adaptation et le changement sont loués de toutes parts, l'immobilisme est à l'inverse pointé du doigt comme une tare à combattre : « Alors qu'on assiste à l'extension de cette discipline du nomadisme [...], l'immobilité ou tout ce qui trouble l'action constituent alors des écarts à la norme » (Namian, 2014, p. 36). L'immobilisme est ainsi perçu comme « une transgression visible et notable des normes sociales » (p. 41).

Derrière cette dénonciation de l'immobilisme se dessine un ensemble d'injonctions et de normes, caractéristiques de la modernité occidentale, qui font du mouvement une vertu, qui valorisent « la mobilité », le « nomadisme » et « l'instabilité » (Namian, 2014, p. 35). Nous formulons le postulat que ces injonctions et normes sont à même de formaliser un imaginaire susceptible de trouver un mode d'expression dans le discours politique. Cet imaginaire de la mobilité, très proche de celui de l'adaptation, n'en partage toutefois pas tout à fait les mêmes traits sémantiques. Aux côtés de l'imaginaire de l'adaptation, ce système normatif articulé autour de la topique de la mobilité occupe une position centrale dans l'imaginaire néolibéral et donc dans le discours qui en assure la promotion. Les discours découlant de cet imaginaire, au même titre que l'imaginaire de l'adaptation et l'imaginaire néolibéral, contribuent à créer « une *doxa* dominante » et à modifier les paramètres d'appréhension de la réalité sociale sur un mode aussi bien descriptif que normatif (Borja et al., 2013, p. 6).

Simon Borja, Guillaume Courty et Thierry Ramadier (2013) proposent une analyse de la notion de mobilité telle qu'elle est promue dans l'imaginaire néolibéral. Il s'agit là selon les auteurs d'un principe englobant qui régit l'ensemble du fonctionnement social. La mobilité résulte d'un processus qui la modèle en tant que norme, processus protéiforme dans ses modalités de diffusion et concret lorsqu'il s'agit d'orienter attitudes et comportements. La mobilité devient un repère de part la valeur qui lui est attribuée dans l'imaginaire néolibéral, mais aussi grâce à son imprécision définitionnelle qui permet de l'appliquer à une large variétés d'activités sociales (logement et loisirs notamment). La valorisation généralisée de la mobilité repose sur le postulat que le mouvement est bon en soi, associé à une valeur comme la liberté, en phase avec une société caractérisée par une permanente évolution, et favorisant l'individualisme comme facteur d'autonomie. Des dynamiques de fond structurent cette

48 https://www.cnrtl.fr/definition/immobilisme, consulté le 30/10/24.

valorisation de la mobilité, mise en œuvre par des institutions politiques pour favoriser implicitement un imaginaire néolibéral fondé notamment sur la compétitivité, la flexibilité et la gouvernance. L'axiologie positive afférente à la mobilité résulte pourtant d'un processus d'« intériorisation des contraintes managériales » rendu nécessaire par une volonté de stabiliser son niveau de vie (p. 15). Au-delà de sa polysémie et de la grande variété de situations auxquelles elle s'applique, la mobilité peine à être saisie dans toute sa complexité dans la mesure où elle est en relation avec des « logiques », « principes » et « structures » qui contribuent à former les « cadrages que cette pensée dominante rend méconnaissable comme modes de domination » (p. 16).

L'imaginaire de la mobilité se décline donc sous la forme d'une « norme d'action » (Namian, 2014, p. 34) applicable à toutes les composantes de l'existence, depuis le travail jusqu'aux relations personnelles, et qui enjoint à une mobilité permanente, ou pour le dire avec Peter Sloterdijk (2000), à une *mobilisation infinie*. Reprenant les thèses du philosophe allemand, Dahlia Namian (2014) décrit des interactions sociales qui graduellement se colorent de cet imaginaire, la mobilité incessante permettant de construire l'autonomie du sujet. L'auteure ajoute que face à ce travail de construction, la passivité n'est pas une option. Au contraire, le sujet doit être actif et se mettre en mouvement, s'adapter et évoluer pour rester en phase avec un environnement instable.

Plus généralement, les « nouveaux impératifs catégoriques de l'adaptabilité et de la mobilité » s'appliquent « aux parcours professionnels, formatifs et habitatifs ». Le NL opère par la suite une extrapolation de ces principes à l'ensemble de la société (Possenti, 2015, p. 224). Il convient à présent de clarifier la dimension métaphorique des deux imaginaires que nous venons de présenter.

4.2. La dimension métaphorique des imaginaires du néolibéralisme

Nous nous appuyons sur les travaux de George Lakoff et Mark Johnson (1986) dans leur ouvrage *Les Métaphores dans la vie quotidienne*. A rebours des conceptions traditionnelles de la métaphore, les auteurs postulent qu'elle procède d'un phénomène cognitif avant d'être langagier : « Notre système conceptuel ordinaire, qui nous sert à penser et à agir, est de nature fondamentalement métaphorique » (p. 13). Ils proposent la définition suivante d'une métaphore (p. 15) :

> L'essence d'une métaphore est qu'elle permet de comprendre quelque chose (et d'en faire l'expérience) en termes de quelque chose d'autre.

Pour ce qui nous occupe, les concepts d'adaptation et de mobilité permettent de saisir une idée politique que cherchent à faire passer les locuteurs. A ce stade, il nous semble utile d'énoncer aux côtés des auteurs que « les idéologies politiques et économiques sont formulées en termes métaphoriques » (p. 248). Concernant les idées d'adaptation et de mobilité, elles interviennent dans la formalisation de métaphores dites *structurales*, qui « permettent [...] d'utiliser un concept hautement structuré et bien défini pour en structurer un autre » (p. 70). Nous pouvons énoncer les métaphores génériques suivantes : *Le bon est adaptation* - *Le bon est mobilité*.

La liste de termes que nous avons esquissée présente un certain nombre de caractéristiques morphologiques que nous nous proposons à présent de détailler.

5. Au plan morpho-lexical, la nominalisation au service de l'ambiguïté du discours

La plupart des termes retenus résulte d'une opération de nominalisation, comprise en tant que « procédé de formation de noms à partir d'une unité lexicale non nominale » (Magri-Mourgues, 2015, p. 146). Parmi les noms (en excluant donc *compétitif* et *flexible*) qui composent notre liste, seul le terme *mutation* ne résulte pas d'un processus de nominalisation.

5.1. Nominalisation déverbale

En tant que produits d'une nominalisation, les termes retenus sont caractérisés par la présence de suffixes. Afin d'en analyser la teneur, il convient de préciser que « certains procédés morphologiques nominalisateurs sont connus pour leurs préférences sémantiques ». Tout d'abord, les noms en *-ment* désignent un événement ou un procès. Cela concerne deux de nos termes : *ajustement* (le procès consistant à ajuster) et *assouplissement* (le procès consistant à assouplir). Les noms en *-ance* quant à eux renvoient à une qualité, ou pour le cas qui nous occupe (*gouvernance*), à un procès, celui consistant à gouverner (Salvadori, 2024, p. 133). Les noms en *-ance* construits à partir d'un verbe, résultant d'une nominalisation déverbale, peuvent être « un doublet d'un nom processif » construit avec le suffixe *-ment*, comme c'est le cas pour nous avec le couple *gouvernance*/*gouvernement* (Dal & Namer, 2010, p. 893). Les termes que nous venons d'énumérer appartiennent à la catégorie des noms déverbaux, c'est-à-

dire qu'ils sont construits à partir de verbes, respectivement *ajuster*, *assouplir* et *gouverner*. La consultation de leur notice CNRTL nous renseigne sur cette construction[49]. Dans le cas d'une nominalisation déverbale, le nom qui découle de ce procédé « affiche une complétude sémantique et grammaticale » dans la mesure où « il peut renvoyer à une substance sans recours à une relation extérieure ». Ce n'est pas le cas du verbe dont il est issu, car ce dernier, « par sa vocation à exprimer un procès, donc lié à une dimension temporelle et à une durée, se signale par son incomplétude sémantique », dans la mesure où « il a besoin d'un support nominal posé antérieurement à lui » (Magri-Mourgues, 2015, p. 147). La nominalisation déverbale s'apparente donc à « un mouvement d'abstraction [...], au sens où les noms détachent le procès des contingences temporelles et occurrentielles » (Magri-Mourgues, 2015, p. 161). Cette observation est le fruit d'une analyse sur corpus poétique, mais elle peut être appliquée à un corpus politique.

5.2. Nominalisation désadjectivale

Le terme *immobilisme* comporte quant à lui le suffixe *-isme*. Il rentre dans la catégorie des noms désadjectivaux, construit à partir de l'adjectif *immobile*[50]. Louis Guilbert (1975), dans son ouvrage *La créativité lexicale*, propose l'analyse suivante : « Les suffixes *isme* et *iste* doivent être étudiés en tant que couple parce que leur extension similaire est liée, pour l'essentiel, à la dérivation du nom du partisan en *iste* et du nom de la doctrine, du système en *isme* ». Le suffixe *-isme* a donc une « valeur fondamentale d'indicateur de la doctrine » (p. 169). Patrick Charaudeau (2022) ajoute que les noms en *-isme* relèvent d'une catégorie qui « conceptualise en essentialisant et témoigne d'un système de pensée clos, voire doctrinaire » (p. 17). Enfin, Nathalie Garric et Julien Longhi (2013) propose une analyse détaillée pour éclaircir l'utilisation de ce suffixe :

> le suffixe « -isme » implique une prise de position, théorique ou pratique, en faveur de la réalité ou de la notion que dénote la base. Plus précisément, « -isme » consiste en une problématisation, ouvre vers un argument d'opinion, et cristallise la position des opinions les unes par rapport aux autres. Le désadjectival n'est pas une position par rapport à un objet, mais constitue une position idéologique (de manière analogique à juste>justice et juste>justesse) (p. 71).

49 https://www.cnrtl.fr/definition/ajustement
https://www.cnrtl.fr/definition/assouplissement
https://www.cnrtl.fr/definition/gouvernance
consultés le 3 mars 2025.

50 https://www.cnrtl.fr/definition/immobilisme, consulté le 14 août 2025.

La charge péjorative afférente à ce terme est donc particulièrement forte. En l'occurrence, le terme *immobilisme* signifierait donc la *doctrine de l'immobile*, ce qui revient à suggérer que l'immobilité procède d'un choix politique conscient et résolu, qui s'inscrit en opposition à l'imaginaire de la mobilité.

Par ailleurs, sur les quatorze termes retenus, six comportent le suffixe *-ité* : *adaptabilité*, *compétitivité*, *employabilité*, *flexibilité*, *flexicurité* et *flexisécurité*. Ils relèvent également de la catégorie des noms désadjectivaux, à l'exception de *flexicurité*/*flexisécurité*, et sont construits à partir des adjectifs *adaptable*, *compétitif*, *employable* et *flexible.* Les analyses linguistiques portant sur ce suffixe relèvent qu'il comporte « un large éventail d'interprétations » et que « la suffixation en *-ité* peut être qualifiée de neutre ». La nominalisation désadjectivale en *-ité* « n'ajoute pas de valeur évaluative au sens de l'adjectif base » (Koehl, 2015, p. 132). Les notices du CNRTL des termes *adaptabilité*, *compétitivité* et *flexibilité* mentionnent leur construction par nominalisation désadjectivale[51], alors que le terme *employabilité* n'y est pas répertorié. Le terme *souplesse*[52], dérivé de l'adjectif *souple*, rentre également dans la catégorie des noms désadjectivaux.

5.3. La formule

Nous nous interrogeons sur la pertinence de caractériser certains des termes de la liste comme des formules (Krieg-Planque, 2000, 2009, 2010). Pour rappel, une formule désigne un « ensemble de formulations qui, du fait de leurs emplois à un moment donné et dans un espace public donné, cristallisent des enjeux politiques et sociaux que ces expressions contribuent dans le même temps à construire » (2009, p. 7). Les termes de notre liste susceptibles de revêtir les propriétés d'une formule sont les suivants : *adaptabilité*, *compétitivité*, *employabilité*, *flexibilité*, *flexisécurité*/*flexicurité*, *gouvernance* et *immobilisme*. Ces termes, d'après la définition d'Alice Krieg-Planque, opèrent bel et bien une cristallisation d'enjeux politiques et sociaux dans un contexte bien défini. Il importe de souligner par ailleurs que le statut de formule se construit par l'usage, aucune formule n'existant antérieurement à son emploi. Bien plutôt, il convient de considérer que c'est « un ensemble de pratiques langagières et des rapports de pouvoir et d'opinion, à un moment donné, dans un espace public donné, qui génère le destin « formulaire » – si l'on peut dire – d'une séquence

51 https://www.cnrtl.fr/definition/compétitivité
https://www.cnrtl.fr/definition/adaptabilité
consultés le 3 mars 2025

52 https://www.cnrtl.fr/definition/souplesse

verbale » (p. 13). Un mot seul peut constituer une formule, même si l'acception courante du terme *formule* induit plutôt une suite de mots. En effet, c'est la polysémie qui est un élément déterminant dans la construction d'une formule, car « elle accroît ses facultés à circuler et à devenir polémique » (p. 78).

Les quatre critères d'identification d'une formule sont les suivants : son caractère figé (forme stabilisée), son inscription dans une dimension discursive (construction de la formule par les usages), son caractère de référent social (le terme est répandu et connu d'un large public) et enfin son aspect polémique (le terme suscite des critiques) (2009). Il convient de préciser que la formule est une catégorie labile en ce qu'elle admet une grande variété de modalités de satisfaction à ces critères : « une séquence est plus ou moins formule selon qu'elle remplit plus ou moins chacune des quatre propriétés qui caractérisent une formule ». Le principe de continuum prime donc sur celui de binarité, qui viendrait délimiter de façon rigide ce qui relève ou non d'une formule. Les critères d'identification s'inscrivent également dans une logique de continuum, « et non pas mesurables en termes de présence et d'absence » (p. 115).

Nous détaillons ces quatre caractéristiques en les appliquant au terme *flexisécurité*.

5.3.1. Le cas de flexisécurité

La première caractéristique d'une formule est son caractère figé, c'est-à-dire que « la formule est portée par une forme signifiante relativement stable » (p. 63), en l'occurrence un terme comportant trois graphies : *flexisécurité*, *flexicurité* et *flexi-sécurité*. La deuxième caractéristique est l'inscription de la formule dans une dimension discursive, c'est-à-dire que « la formule n'existe pas sans les usages qui la font advenir comme telle » (p. 84). Mot-valise issu d'un vocabulaire technique, le terme *flexisécurité* acquiert en effet son statut de formule par les usages qui en sont faits dans le champ du discours politique. Troisièmement, la formule doit revêtir un « caractère de référent social », c'est-à-dire qu'elle possède un « aspect dominant, à un moment donné et dans un espace socio-politique donné » (p. 93). A ce titre, elle doit bénéficier d'une notoriété très large dans l'espace public, être « mise dans le pot commun de l'univers discursif ». Les médias ont un rôle central dans la publicisation et la circulation des formules dans l'espace public, ce qui contribue à en définir le caractère de référent social (p. 99). Ce critère nous semble satisfait seulement pour partie par le terme *flexisécurité*. Toutefois nous dit l'auteure, « la productivité lexicologique, dans laquelle nous pouvons inclure les défigements et les mots-valises, est un indice crédible du caractère notoire

du signe » (p. 97). La propriété de mot-valise attaché au terme est ainsi à même d'en caractériser la large diffusion.

La dernière caractéristique d'une formule est sa dimension polémique. Cette dimension découle directement du critère de référent social, et se déploie principalement au plan métadiscursif : « c'est parce qu'il y a dénominateur commun, territoire partagé, qu'il y a polémique » (p. 103). L'enjeu de cette dimension polémique est alors « une mise en description du réel » (p. 104). Nous abordons cette dimension de la formule *flexisécurité* au chapitre 14.

Si nous comparons la formule *flexisécurité* à celle de *développement durable*, nous remarquons que la première, tout comme la seconde « participe intensément d'un fonctionnement idéologique, en ce sens que l'idéologie consiste à faire oublier ce qui la fonde », c'est-à-dire que la formule agit comme un masque qui cache la contradiction sur laquelle elle est construite (en l'occurrence entre *flexibilité* et *sécurité*). La formule *flexisécurité*, tout comme celle de *développement durable*, « revêt une dimension doxique, au sens où elle inhibe les contre-discours et marginalise les contre-arguments » (Krieg-Planque, 2010, p. 19). La formule *flexisécurité* « en absorbant sous elle la concession qui la fonde », efface « les motifs de discorde que les énoncés définitoires exhibaient » (p. 18).

Par ailleurs, il convient de souligner que « les formes privilégiées de la formule ont un caractère relationnel », ce qui passe notamment par la nominalisation (2009, p. 78).

5.3.2. Formules et nominalisation

A l'exception de *flexisécurité*/*flexicurité*, les formules dont nous avons établi la liste sont des mots résultant d'une nominalisation. Alice Krieg-Planque (2009) propose une acception restrictive de la nominalisation : « nous considérons que constitue une nominalisation un nom qui produit un effet de sens tel que ce nom se présente comme s'il était le résultat de la transformation d'un énoncé verbal (le nom est formé de manière que, sémantiquement, il présuppose l'existence d'un verbe) » (p. 79). Cette conception restrictive ne conserve que le terme *gouvernance*, les autres termes relevant d'une nominalisation désadjectivale.

Nous utilisons cependant la grille de lecture d'Alice Krieg-Planque pour les termes résultant d'une nominalisation désadjectivale, car les caractéristiques qu'elle détaille s'y appliquent également. L'auteure ajoute : « La nominalisation, par laquelle sont effacées les structures de

la prédication, laisse dans la sous-détermination l'identité des acteurs du procès dont pourtant elle tient lieu » (2009, p. 80). Cette analyse rejoint les observations de Véronique Magri-Mourgues qui assimile la nominalisation déverbale à « un mouvement d'abstraction [...], au sens où les noms détachent le procès des contingences temporelles et occurrentielles » (2015, p. 161). Les termes que nous regroupons, résultat d'une nominalisation, revêtent ainsi dans leur forme linguistique une ambiguïté qui concerne l'identité de ceux qui agissent. Par exemple, le terme *gouvernance* laisse dans le flou ceux qui *gouvernent*, ce qui en fait un concept désincarné et plus difficilement critiquable qu'il n'est attaché à aucun acteur social déterminé. La gouvernance serait donc un dispositif dépersonnalisé, agissant par lui-même, indépendamment de tout acteur social. Il s'oppose donc au gouvernement, incarné par des personnes physiques, dont les actes sont identifiables. Cette dépersonnalisation induit également une forme de neutralité dans les actions entreprises au nom de la gouvernance. La subjectivité des personnes qui gouvernent est remplacée par l'objectivité d'un dispositif qui s'auto-gouverne. La neutralité et l'objectivité implicitement induites par le syntagme *gouvernance* le rapprochent des caractéristiques du DNL (T. Guilbert, 2008, 2011, 2013).

Il en va de même pour un terme résultant d'une nominalisation désadjectivale comme *compétitivité*, qui, par rapport à *compétitif*, ne renvoie à aucun acteur ou entité précise, mais se revendique comme principe général qui s'en trouve mystifié car déconnecté du monde social et des acteurs qui le composent. Il est à ce titre susceptible de se rapprocher de la catégorie de sacré montré (T. Guilbert, 2011). Par ailleurs, les nominalisations « par leur ambiguïté et leur sous-détermination, favorisent les conflits d'interprétations, ou plus exactement les conflits sans interprétation de mots qui restent toujours ouverts » (Krieg-Planque, 2009, p. 80). C'est donc l'ambiguïté définitionnelle des termes qui favorisent leur large diffusion, dans la mesure où chacun est susceptible d'en avoir une compréhension qui lui est propre. La nominalisation, en tant que propriété de certaines formules et par l'ambiguïté qu'elle instille, prend ainsi toute sa place dans les caractéristiques du discours managérial que nous avons détaillées plus haut (Bozzo-Rey, 2015; Vandevelde-Rougale, 2017).

Le processus de nominalisation, qui concerne la plupart des termes retenus, est donc fortement lié à la notion de formule. La nominalisation agit ici comme facteur d'ambiguïté et d'effacement des acteurs, ce qui permet de gommer l'imaginaire socio-discursif dans lequel se déploie l'usage de ces termes, conférant à leur emploi les apparences de la neutralité. Par ailleurs, Thierry Guilbert (2011), dans son analyse du DNL dans la presse, identifie que la

nominalisation permet de rendre irréfutables certaines propositions. Dans le cadre d'une analyse des formes en /déterminant + nom + complément du nom/, il prend comme exemple le syntagme nominal *le déficit des comptes publics* pour montrer que le procédé détermine « un *sens déjà là*, un sens qui *précéderait* la prise de parole ou la mise en mots du journaliste » (p. 48). Il ajoute que la nominalisation permet de poser « un cadre à la conversation » dans la mesure où elle suggère l'existence d'une « relation déterminative » entre le nom et son complément, c'est-à-dire que le second détermine le premier et qu'une interdépendance nécessaire existe entre les deux (p. 49).

La nominalisation aboutit de ce fait à une forme de discours impersonnelle et donc incontestable, neutre et objective (T. Guilbert, 2017).

6. Synthèse

L'analyse du vocabulaire caractéristique de l'imaginaire néolibéral permet de mettre en évidence quelques éléments structurants. Au plan morpho-lexical, le processus de nominalisation dont résulte la plupart des termes induit un phénomène de neutralisation et de dépersonnalisation du discours. Par ailleurs, la notion de formule nous permet d'appréhender certains des termes dans une perspective discursive qui leur confère des enjeux sociaux, politiques et polémiques.

Au plan politique, l'institutionnalisation progressive du principe de gouvernance est concomitante de l'émergence d'une pensée managériale dans la sphère publique. Ce principe se décline discursivement sous la forme de ce que nous nous proposons de qualifier d'*imaginaire socio-discursif de la gouvernance*. D'autre part, la topique de la compétition est centrale ; la performance d'une économie se mesure ainsi à l'aune du degré de concurrence qui caractérise les marchés sur lesquels les entreprises opèrent. C'est ainsi que la compétitivité devient une boussole : elle est l'objectif qui guide les politiques économiques, car elle permet de stimuler la croissance et ainsi de diminuer le taux de chômage (Caracosta et al., 1991). Dans les discours, nous parlerons d'*imaginaire socio-discursif de la compétition*. Enfin, la flexibilité, présentée comme une vertu, nous renseigne sur la grande injonction normative du NL contemporain, à savoir la nécessité de l'adaptation afin de suivre les évolutions du monde et de la société. Cette injonction est notamment omniprésente dans la sphère du travail, où les salariés sont enjoints à abandonner toute stabilité pour s'adapter à un environnement en mutation. En particulier, le terme *flexisécurité*/*flexicurité*, néologisme

formé avec *flexibilité* et *sécurité*, cristallise sur le thème du travail les injonctions contradictoires auxquelles les néolibéraux tentent de répondre simultanément : faciliter les embauches et les licenciements d'une part, sécuriser les parcours professionnels d'autre part.

C'est ainsi que se déploie au sein de l'imaginaire néolibéral un *imaginaire socio-discursif de l'adaptation* et un *imaginaire socio-discursif de la mobilité*. Des notions clés comme celle d'*adaptabilité*, d'*employabilité* ou encore d'*ajustement* nous informent sur le premier. Nous voyons s'opérer un transfert de responsabilité, depuis une échelle macro (la société dans son ensemble) à une échelle micro (les individus) : chacun est responsable de sa situation socio-économique et peut agir pour la faire évoluer. Par exemple, la notion d'employabilité incarne un renversement de la responsabilité pour ce qui est de la lutte contre le chômage : c'est aux travailleurs d'être employables et non plus à l'État et aux entreprises de favoriser la sécurité de l'emploi. Enfin, la dénonciation de tout ce qui relève d'une forme d'immobilisme traduit à l'inverse une valorisation de l'imaginaire de la mobilité.

Nous entreprenons d'observer ces imaginaires socio-discursifs et les termes qui leur sont associés dans les débats parlementaires en séance publique à l'AN. La présentation des caractéristiques de ce genre discursif nous permettra d'esquisser les modalités de déploiement de ces imaginaires et de problématiser notre travail de recherche.

Chapitre 5 : La place de l'imaginaire néolibéral dans un genre discursif particulier : les débats en séance publique à l'Assemblée nationale

Dans ce chapitre, nous nous interrogeons sur le cadre dans lequel se déploient les discours que nous nous proposons d'analyser. Au sein du modèle SPEAKING développé par Dell Hymes (1972), le cadre détermine les conditions matérielles et physiques de l'échange verbal. Pour ce qui nous occupe, les actes de parole dont nous allons analyser l'évolution prennent place dans l'enceinte de la chambre basse du Parlement français, l'AN, et plus particulièrement au sein de son hémicycle, dans le cadre de séances plénières. Cette définition du cadre des discours nous permettra de problématiser notre travail de recherche.

1. Rôle du Parlement dans le système politique français (V^{ème} République)

De nombreux chercheurs considèrent le Parlement en France comme un organe doté de peu de pouvoir, dont le rôle se limite à avaliser les décisions prises par le gouvernement. Cette position tient à trois éléments : le parlementarisme rationalisé[53], le fait majoritaire et la discipline de groupe. De ce fait, tout gouvernement pourrait faire passer la plupart de ses textes sans rencontrer d'obstacle majeur. Dans les faits, les parlementaires disposent tout de même d'une certaine marge de manœuvre pour influer sur la législation, même si elle demeure assez limitée (Viktorovitch, 2013, p. 185-187). Cette position tend toutefois à être fortement remise en question par les dynamiques politiques caractéristiques du second mandat d'Emmanuel Macron (2022-2027) : absence de majorité absolue à l'AN (2022-2024) puis configuration inédite sous la V^{ème} République (depuis juillet 2024) en trois blocs politiques d'importance équivalente, obligeant les gouvernements successifs à d'intenses négociations pour dégager des majorités « texte par texte », ce qui remet fortement en question la pérennité du fait majoritaire et oblige les gouvernements à recourir abondamment aux outils du parlementarisme rationalisé, notamment l'article 49 alinéa 3 de la Constitution permettant de faire passer un texte sans vote en engageant la responsabilité du gouvernement. Il en résulte une forte instabilité politique, caractérisée par la grande fragilité des gouvernements successifs.

Le travail législatif est indissociable de son aspect discursif : les débats parlementaires.

53 Il désigne les « différents mécanismes envisagés pour réduire l'emprise du Parlement sur l'action gouvernementale afin d'aboutir à un fonctionnement plus efficace de l'exécutif » (François, 2011, p. 29).

2. Les débats parlementaires : caractéristiques générales

Dans son ouvrage *Le débat public* (2017), Patrick Charaudeau définit la notion éponyme comme suit (p. 27) :

> On définira le genre *débat public* en tenant compte de la diversité des emplois de l'expression : il résulte d'une confrontation de points de vue, en situation triangulaire, les interlocuteurs échangeant entre eux, mais leurs paroles étant diffusées auprès d'un public ; il est plus ou moins régulé par la présence d'un animateur : il naît et se déroule dans un certain dispositif scénique dont le contrat est de coexistence des points de vue ; les participants parlent de lieux de pensée différents, sans qu'il y ait nécessairement de rapports de hiérarchie entre eux, et avec des positionnements divers. Le débat public assigne donc aux participants une place ambiguë, dans la mesure où ils doivent à la fois avoir raison, gagner sur l'adversaire, et donner d'eux-mêmes une image crédible, sachant que ce qu'ils disent est entendu par un auditoire, ce qui fait que, au bout du compte, le débat est moins destiné à faire émerger une vérité qu'à défendre publiquement un point de vue. Cela explique que puissent être employés indifféremment à sa place les termes de discussion, controverse ou polémique, puisqu'il s'agit *in fine* de confrontation.

Le débat parlementaire, en tant que sous-genre du débat public, en partage les principales caractéristiques : mise en opposition d'opinions contradictoires, présence d'un public témoin de l'échange, modération de la discussion, existence d'un lieu qui permet l'échange de positions antagonistes et volonté pour chaque interlocuteur de faire valoir ses arguments et de construire une image positive de soi auprès d'un public.

Les députés, élus au suffrage universel direct, sont des représentants du peuple et en portent la voix. Leur légitimité[54] provient de leur élection et du rôle central qu'ils occupent, celui d'intermédiaire entre le peuple et le gouvernement. De plus, leur rôle de législateur et de contrôle du gouvernement font d'eux un rouage essentiel du jeu politique et institutionnel. Les débats parlementaires et plus largement l'activité de l'AN permettent d'une part d'adresser un problème public préexistant par l'intermédiaire du gouvernement ou des parlementaires. D'autre part, ils permettent de mettre au jour des enjeux politiques inédits, d'en dessiner les contours par la publicisation qui en est faite (El Hadani, 2019).

Le travail d'Annie Collovald et Brigitte Gaïti (1990) a par ailleurs montré que deux logiques de légitimité coexistent au sein des enceintes parlementaires et sont en compétition lorsqu'il s'agit de prendre la parole. La première est politique, elle est liée aux fonctions exercées au

54 La légitimité peut être définie comme la « qualité de celui qui est *fondé à agir comme il agit* ». Elle résulte « d'une reconnaissance par d'autres de ce qui donne pouvoir de faire ou de dire à quelqu'un au nom d'un *statut* » (Charaudeau, 2005, p. 52).

Parlement ou dans un parti politique. La seconde est technique, elle se fonde sur les savoirs spécialisés dont dispose le parlementaire.

L'échange verbal entre parlementaires est construit autour de plusieurs éléments : d'une part le rôle institutionnel des locuteurs, d'autre part leur mise en opposition à travers la discussion et le débat et enfin leur situation de représentation qui les fait agir pour le compte d'autrui, à savoir les citoyens qu'ils sont censés représenter (Ilie, 2006).

Par ailleurs, les normes du débat parlementaire en font une situation d'interaction fortement contrainte et ritualisée. De fait, à la différence d'autres formes de débat, le sous-genre parlementaire est singulier en ce que s'y déploie une forme d'interaction et de dialogue qui lui est propre et qui découle du fait qu'il est cadré thématiquement et dans sa structure. Ses caractéristiques en font donc un polylogue, qui suppose une interaction entre plusieurs locuteurs et consiste en une alternance d'interventions individuelles donnant lieu à une sorte d'interaction en différé puisqu'il ne permet pas, en principe, l'affrontement direct entre les participants (Kerbrat-Orecchioni, 2005). Les débats parlementaires permettent aux locuteurs d'exprimer et de publiciser les valeurs politiques auxquelles ils adhèrent ainsi que d'exprimer et de construire leur identité politique (Vigour, 2010; El Hadani, 2019). Ils forment ainsi un espace discursif érigé à partir du dissensus, dans la mesure où s'y expriment des points de vue opposés : les caractéristiques énonciatives des débats mettent en opposition des positions politiques plus ou moins antagonistes (Viktorovitch, 2013; Amossy, 2014; Gobin, 2019).

A la suite d'Eric Landowski (1977), nous abordons les débats parlementaires comme le passage d'un discours d'ordre politique à un discours d'ordre légal. C'est pourquoi ces matériaux discursifs font office de traces d'une société en train de se construire ; ils contribuent à construire des imaginaires politiques qui infusent dans la société toute entière.

Aux côtés de Clément Viktorovitch (2013), nous considérons que le genre discursif du débat parlementaire pose de nombreuses questions, notamment sur le public à qui il s'adresse. S'il est admis que le discours parlementaire s'adresse également à un auditoire extérieur au Parlement, dans une dynamique de double énonciation[55], il s'agit de déterminer comment caractériser cet auditoire : électeurs de la circonscription, citoyens dans leur ensemble ou

55 Dans le cadre d'une analyse prenant pour objet les textes de théâtre, Anne Ubersfeld (1996) a proposé la notion de *double énonciation* pour signifier que le destinataire d'un énoncé est double : à la fois un autre personnage ainsi que le spectateur. Il est tout à fait possible de transposer cette approche aux débats parlementaires, qui sont constitués d'énoncés à destination des autres parlementaires ainsi que du public.

« auditoire davantage éthéré, voire fantasmé – qu'il s'agisse de « la postérité », de « l'histoire » ou de « la raison » ». Plus largement, les interrogations portent sur le rôle du Parlement dans le système politique. On peut en effet l'appréhender comme lieu de rivalité politique et électorale, lieu de publicisation de problèmes politiques ou encore lieu délibératif (p. 75).

3. La délibération dans les débats parlementaires

La démocratie délibérative peut être définie comme suit :

> la démocratie délibérative envisage l'horizon d'un régime dans lequel l'élection des dirigeants ne suffit pas à fonder la légitimité des décisions politiques. Celles-ci doivent, en outre, avoir été étoffées, modifiées et améliorées par l'ensemble des citoyens au cours d'une discussion exigeante et rigoureuse (Viktorovitch, 2013, p. 231).

Le philosophe allemand Jürgen Habermas, qui en est un des théoriciens majeurs, a identifié le Parlement comme lieu par excellence de la délibération (1997). Les échanges y correspondent à deux logiques : une dimension proprement délibérative, dialogique et coopérative dans laquelle la délibération aboutit à un consensus, et une dimension monologique (ou rhétorique), qui s'intéresse davantage à la façon dont le débat parlementaire met en scène des arguments opposés afin d'éclairer les citoyens. Cette deuxième dimension ne doit toutefois pas être dévoyée vers une affirmation identitaire visant simplement à affirmer sa différence politique, en usant notamment des attaques personnelles. Le fonctionnement d'une assemblée parlementaire aboutit nécessairement à la coexistence des ces deux dimensions, toute la question étant de savoir si cette coexistence peut avoir lieu au sein d'un même débat (Viktorovitch, 2013).

Pour ce qui nous concerne, l'analyse que nous allons entreprendre s'intéresse davantage à la dimension rhétorique qu'à la dimension dialogique. En effet, comme le démontre Clément Viktorovitch (2013), les débats en séance publique sont moins propices à la délibération et davantage au débat contradictoire.

S'inscrivant dans la continuité d'Habermas (1997), Viktorovitch expose la façon avec laquelle le débat parlementaire tend à matérialiser l'avis des citoyens : « Par le débat parlementaire, les contributions citoyennes peuvent se cristalliser en volonté populaire, et prendre force de contrainte par le droit ». La démocratie délibérative se conçoit ainsi comme un ensemble à deux composantes : les citoyens et le Parlement. La première composante, par nature

protéiforme, englobe l'ensemble des discussions au sein de l'espace public qui permettent au citoyens d'échanger, d'échafauder une opinion et éventuellement de défendre leurs positions. C'est le lieu où sont formulés de nouveaux problèmes politiques ainsi que les différentes façons d'y répondre. Pour autant, ce n'est pas un espace de décision et l'échange d'informations y est non-organisé et spontané. A l'inverse, un espace décisionnel suppose des modalités de communication cadrées par des procédures. Le Parlement satisfait à cette condition, et constitue à ce titre l'espace de la décision politique : les débats se déroulent selon une procédure fixée à l'avance, les interlocuteurs sont relativement peu nombreux et sont en mesure de formuler des avis éclairés eu égard aux informations dont ils disposent. Les représentants élus se doivent néanmoins de satisfaire à deux exigences : d'une part tenir compte des contributions provenant des citoyens et d'autre part respecter la philosophie sous-jacente à la délibération, c'est-à-dire être disposés à adhérer à un argument auquel ils ne souscrivaient pas dans un premier temps, étant entendu que cet argument est le meilleur (2013, p. 20).

L'idéal délibératif peut être ainsi résumé comme tel (p. 22) :

> C'est dans l'idée d'assemblées représentatives délibérantes, ouvertes à l'ensemble des contributions issues de l'espace public et dont les membres doivent répondre de leurs discussions devant les citoyens, que pourrait s'actualiser l'idéal délibératif à l'échelle des sociétés contemporaines.

Les débats en séance publique revêtent plusieurs caractéristiques spécifiques et s'éloignent de l'idéal délibératif.

4. Les débats en séance publique à l'Assemblée nationale

Aux côtés de Nadia El Hadani (2019), nous envisageons les débats en séance comme un outil au service de la visibilité d'une partie du travail parlementaire, dans la mesure où ils sont publics. Cette mise en transparence de la délibération – en tant que moyen d'aboutir à une décision – permet d'éclairer le public sur les arguments plaidant pour les différentes options politiques présentées. Telle qu'elle est pratiquée à l'AN en séance publique, la délibération prend la forme d'un échange contradictoire autour de projets ou propositions de loi qui aboutit à un vote. Elle couvre donc l'ensemble du processus, et pas seulement le vote. Cette publicité des débats revêt toutefois un écueil majeur : l'argumentation rationnelle visant à convaincre peut céder le pas à une forme de démagogie en direction des électeurs. C'est pourquoi il est

parfois admis que le secret des débats permet une meilleure délibération, car les locuteurs sont plus à l'aise pour faire part de leur position politique et plus ouverts à des discussions qui peuvent les amener à changer d'avis.

Par ailleurs, les débats en séance publique sont l'occasion pour les parlementaires de justifier leurs prises de position auprès des citoyens et de leurs alliés politiques (Rasch, 2011). Il est couramment admis que ces débats sont avant tout des facteurs de légitimation ou de délégitimation d'une décision politique (souvent déjà actée en amont) davantage qu'un outil concret permettant d'influencer les votes des autres députés (Micheli, 2010).

Par ailleurs, comme le note Viktorovitch (2013), la fonction discursive du Parlement vise à promouvoir auprès des citoyens l'action du gouvernement. Les membres de la majorité parlementaire cherchent aussi à travers les débats à défendre les choix politiques portés par le gouvernement afin d'en provoquer l'adhésion par les citoyens. Les membres de l'opposition s'inscrivent dans une logique antagoniste visant à provoquer l'hostilité envers les choix gouvernementaux en même temps qu'à proposer des choix politiques différents. Ces deux logiques ont une visée électorale. Le soutien de la majorité parlementaire aux choix gouvernementaux par l'argumentation vise aussi à renforcer la légitimité de ces choix, alors même que celle-ci n'est pas toujours garantie, du fait notamment que les options politiques défendues ne sont pas toujours conformes au programme sur lequel la majorité a été élue.

Le débat contradictoire, tel que pratiqué dans les discussions parlementaires, et notamment lors de séances publiques à l'AN, revêt, en plus de sa vocation première de confrontation d'arguments, trois fonctions (Viktorovitch, 2013) : rendre accessible et compréhensible des informations compliquées par un effort de pédagogie de la part des parlementaires, jauger la pertinence des différents arguments par leur mise en relation (ce qui permet d'évacuer les arguments les plus légers et de ramener les plus complexes sur le plan des valeurs) et mettre au jour les argumentations inexactes. Pour ces trois raisons, il est pour les auditeurs un outil fiable de construction d'opinion.

Tout projet ou proposition de loi s'accompagne d'un exposé des motifs. Il vise à expliquer la situation qui justifie l'existence du texte et en présente les grands principes. Dans certains cas, l'exposé des motifs enjambe symboliquement le vote du texte, ce qui tend à fragiliser la délibération.

5. L'exposé des motifs, symbole d'une fragilisation de l'idéal délibératif

Comme l'ont démontré Émilie Devriendt et Michèle Monte (2015) dans le cas des réformes des retraites de 2003, 2010 et 2013, l'exposé des motifs (EM) est un discours d'autorité. A ce titre, elles en ont identifié la « valeur d'évidence difficile à contester » (p. 67). L'EM ne subit aucune modification lors des débats et il « reflète donc le point de vue du gouvernement au moment où il soumet le texte à l'examen » (p. 69). L'EM en tant que genre de discours revêt une visée explicative dont l'objectif est de justifier l'existence du PJL :

> la problématisation inhérente à toute séquence explicative consisterait à se demander s'il est nécessaire de produire un nouveau texte de loi et l'explication en montrerait l'intérêt par rapport aux textes existants en soulignant leurs incomplétudes ou les cadres inadéquats qui avaient présidé à leur élaboration (p. 70).

Un EM n'est pourtant pas toujours articulé autour des lois antérieures, mais peut plutôt viser à « justifier les mesures défendues par la projet de loi », comme ce fut le cas pour les trois réformes des retraites étudiées. L'EM propose dans ce cas une contextualisation des enjeux ayant amené à la présentation du PJL et légitime les mesures qu'il contient par la situation décrite. Les autrices en concluent que « la dimension délibérative qui est en principe l'essence du travail législatif est éliminée de ces textes », à travers notamment un effacement de « toute référence au débat parlementaire qui suivra », ce qui sous-entend qu'il n'est pas possible d'« améliorer un texte qui décrit les solutions proposées comme nécessaires » (p. 70). C'est ce qui fait dire aux autrices que « loin de préparer le débat démocratique, l'exposé des motifs le frapperait donc d'inanité » (p. 82).

Elles postulent par ailleurs que les EM qu'elles analysent relèvent davantage du discours épidictique que du discours explicatif : « les discours épidictiques sont destinés à renforcer le sentiment d'appartenance des citoyen.ne.s à une communauté, et, par les éloges et les blâmes auxquels ils procèdent, proposent à leur auditoire un miroir de ses valeurs » (p. 71). La présence de termes axiologiques dans l'EM est à même d'en caractériser la dimension épidictique. Toutefois, ces EM ne satisfont pas à tous les critères des textes épidictiques, car ils n'ont pas « la dimension expressive caractéristique des discours épidictiques ». Ces énoncés sont en effet caractérisés par leur « valeur illocutoire[56] purement assertive » et sont dépourvus de « destinataire clairement identifié ». Ces deux éléments « relèguent dans

56 « Qui s'accomplit par l'usage même de la parole », https://www.cnrtl.fr/definition/illocutoire, consulté le 6 octobre 2025.

l'abstraction les valeurs évoquées et la communauté qui y adhère ». L'EM est donc un genre de discours « hybride », « explicatif en ce qu'il expose de façon impersonnelle les raisons qui ont guidé l'élaboration du projet de loi », mais « argumentatif en ce qu'il présente le projet comme la seule réponse possible au problème brièvement présenté au début » (p. 71).

Si l'EM est une forme de contrainte *a priori* sur les débats, leurs modalités de médiatisation sont également susceptibles d'en modifier la nature.

6. Formes de médiatisation et nature des débats

La façon dont sont médiatisés et publicisés les débats parlementaires peut être susceptible de modifier leur nature-même. Ce fut notamment le cas lors de l'apparition de la télévision et de la redéfinition de l'espace public qu'elle a suscité (Le Torrec, 2005).

La période que couvre notre corpus (1998-2019) est caractérisée par une évolution dans les modes de médiatisation des débats parlementaires. Les réseaux socionumériques prennent une importance croissante et sont susceptibles de calibrer a priori les interventions des différents orateurs. Par exemple, le partage d'extraits d'interventions par les parlementaires eux-mêmes s'apparente à une production de messages percutants et à forte tonalité polémique. Mais ce sont essentiellement les QAG qui sont concernées.

La reconfiguration de l'espace médiatique selon de nouvelles modalités affecte la médiatisation du fait politique, qui tend vers une forme de spectacle concernant aussi bien les acteurs que les événements. Également, un phénomène communicationnel de personnification s'est grandement développé autour des responsables politiques ainsi qu'un phénomène de visibilité médiatique maximale, notamment sur les réseaux sociaux. Ce faisant, une stratégie de saturation médiatique est observable chez nombre de responsables politiques de premier plan ces dernières années, notamment Donald Trump aux États-Unis. Tous ces éléments concourent à un renouvellement structurel de l'espace public et politique (Aldrin & Hubé, 2022). Les débats parlementaires à l'AN n'y échappent donc pas.

Il convient toutefois de conserver une forme de prudence, en ne supposant pas un effet mécanique des évolutions techniques (la multiplication des canaux de communication) sur les évolutions politiques (la forme des débats) (Aldrin & Hubé, 2022).

Nous gardons à l'esprit l'ensemble de ces paramètres mais nous ne jugeons pas pertinent d'en analyser les effets de manière plus approfondie dans la mesure où notre souci est avant tout d'étudier l'évolution de la présence de certains items lexicaux dans les débats.

7. Problématique et hypothèses

A la suite de François Fecteau (2020) qui a procédé à une analyse de débats parlementaires relatifs à l'enseignement supérieur afin d'y déceler des marques énonciatives de l'imaginaire néolibéral, nous prenons également pour objet ce genre de discours. Reprenant la conceptualisation qu'en fait Cornelius Castoriadis (2006), François Fecteau (2020) détaille : « l'imaginaire social est institué à la fois par les pratiques et le sens qu'en attribuent les acteurs ». Il en conclut que les débats parlementaires sont particulièrement adaptés pour l'observation d'un imaginaire et de ses évolutions, car le travail parlementaire consiste à la fois en un travail de conception législative et de discussion, « au cœur du rapport entre la mise en place de nouvelles pratiques et des significations qui leurs sont attachées » (p. 411).

Ce que nous allons observer dans le corpus, ce sont des manifestations différenciées certes, diverses dans leur forme, mais qui se rapportent toutes à l'imaginaire néolibéral. Nous les appelons *imaginaires socio-discursifs du néolibéralisme*.

A partir d'un vocabulaire propre à l'imaginaire néolibéral, nous cherchons à identifier les contextes législatifs dans lesquels cet imaginaire se déploie en observant l'articulation entre des items lexicaux et certains discours politiques. Cette démarche inscrit pleinement notre travail dans l'épistémologie de l'AD : élaborer l'intelligibilité des discours par leur remise en contexte socio-politique (Maingueneau, 1991; Charaudeau & Maingueneau, 2002). Nous y revenons au chapitre 7. En particulier, il s'agit d'observer l'articulation entre l'imaginaire néolibéral, les imaginaires socio-discursifs qui en découlent, leur vocabulaire, et un certain type de discours politique : les débats parlementaires en séance publique. La dynamique de ces débats et plus généralement l'agenda législatif supposent une mobilisation différenciée de ces imaginaires, qui ne sont donc pas figés mais évoluent dépendamment du contexte discursif et socio-politique. Nous contribuons ainsi à apporter un éclairage sur la façon dont les débats parlementaires mobilisent des imaginaires socio-discursifs structurants du champ social. De même, nous cherchons à déterminer les modalités selon lesquelles le dispositif parlementaire induit un certain type de discours. A partir de cet ensemble de réflexions et de questionnements, nous élaborons la problématique suivante :

Comment l'imaginaire néolibéral et ses traces socio-discursives traduisent-ils, par leur cristallisation à des moments précis, des enjeux politiques s'inscrivant dans la temporalité propre aux débats parlementaires à l'AN, déterminée par le fonctionnement d'une législature et l'orientation politique d'un mandat présidentiel ?

Nous formulons l'hypothèse que les débats traduisent une diffusion croissante et continue de l'imaginaire néolibéral et des imaginaires socio-discursifs qui en découlent, indépendamment des majorités parlementaires successives. De plus, nous supposons une adaptation de cet imaginaire dans les débats parlementaires entre 1998 et 2019. Sa diffusion se traduirait empiriquement par une augmentation continue de la fréquence des termes qui lui sont associés.

Afin de répondre à cette problématique, nous établissons un protocole nous permettant de constituer un corpus composé d'énoncés mobilisant l'imaginaire néolibéral. Ce protocole innovant est présenté synthétiquement dans le chapitre qui suit et exhaustivement en annexe.

Chapitre 6 : Protocole de construction du corpus

La base de données qui sert de support à notre étude est constituée des retranscriptions des débats en séance publique (comptes-rendus intégraux) à l'AN entre le 5 octobre 1998 et le 28 juin 2019. Les comptes-rendus des débats à l'AN sont la retranscription écrite d'une situation d'énonciation dialogale orale. A ce titre, ils se substituent au contenu oral des débats et ont une « valeur testimoniale » (Authier-Revuz & Lefebvre, 2015). Ils ont ainsi pour objectif de formuler une restitution fidèle des débats (Cagninelli & Desoutter, 2020). Cette base compte 193 710 532 occurrences, 5550 textes, 161 225 formes et 56 277 hapax, soit 0,03 % des occurrences et 34,91 % des formes. Une occurrence correspond à un mot et un texte est une prise de parole. Chaque changement de locuteur implique donc un changement de texte. Le nombre de formes est le nombre de mots différents qui composent le corpus et un hapax est une forme dont une seule occurrence est observable dans le corpus.

Au sein de cette base de données, notre objectif est d'isoler les segments de texte où figurent un ou plusieurs termes affiliés à l'imaginaire néolibéral. Nous avons recours pour ce faire au logiciel de textométrie *Iramuteq* (Ratinaud, 2014). Un segment de texte peut être défini comme une portion de texte d'environ quarante occurrences (valeur par défaut, que nous utilisons), que le logiciel découpe en fonction des signes de ponctuation présents (Ratinaud & Marchand, 2015). Par exemple, la présence d'un point ou d'une virgule peut être déterminant pour la découpe d'un segment, qui constitue donc une unité de sens cohérente, proche de la phrase (même si un segment peut excéder la taille d'une phrase).

1. La classification descendante hiérarchique, un outil pertinent pour observer les thématiques des discours

La méthode que nous utilisons pour construire notre corpus est la classification descendante hiérarchique (désormais CDH) (Reinert, 1983, 2008). Cette méthode permet d'aboutir à des classes thématiques qui peuvent être définies comme suit : « une thématique peut être définie comme un ensemble de formes pleines cotextuelles liées entre elles par leur objet et leur contexte » (Ratinaud & Marchand, 2015, p. 57-58).

Le logiciel procède tout d'abord à un découpage du corpus en segments de texte. Dans un deuxième temps, il compare les segments les uns aux autres. Enfin, il regroupe les segments en fonction de leur profil lexical afin d'aboutir à des classes thématiques. Les segments dont

le profil lexical est proche (où figurent les mêmes formes) sont ainsi regroupés au sein d'une même classe thématique. Plus le nombre de classes est élevé (dépendamment des paramètres initiaux demandés au logiciel), plus chacune des classes est homogène.

Pour la totalité des classifications qui composent notre étude, nous fixons à 0 le nombre minimum de segments de texte par classe, c'est-à-dire la valeur par défaut. De plus, nous utilisons la méthode irlba. Enfin, les segments de texte caractéristiques sont obtenus avec un calcul de significativité absolue, qui correspond à la somme des chi2 des formes marquées du segment.

L'intérêt d'une telle méthode est qu'elle permet d'avoir un aperçu général du profil thématique d'un corpus. Le logiciel, comme nous allons le voir un peu plus bas, génère un dendrogramme sur lequel figure les principaux termes associés à chaque classe. Cet outil permet d'observer rapidement les différentes thématiques qui structurent le corpus et d'identifier celles qui revêtent un intérêt pour le chercheur. La classification offre donc une vue synoptique sur ce dont parle le corpus, les sujets abordés dans les débats, mais pas sur la façon dont ils sont abordés. Ce dernier point nécessite une analyse plus fine. La classification permet ainsi d'aboutir à des thématiques qui sont « des objets de représentation, plus que des représentations elles-mêmes, qui sont principalement mobilisés par les députés et dont on peut alors penser qu'ils sont ceux qui préoccupent le plus le législateur » (Ratinaud & Marchand, 2015, p. 71).

Dans notre cas, la classification permet d'éliminer des classes thématiques qui regroupent un vocabulaire procédural, correspondant au fonctionnement des séances publiques à l'AN et contenant notamment les noms de personnes. Le but est de ne conserver que les classes « pleines », qui regroupent un vocabulaire relatif au contenu des débats. Un tel protocole de nettoyage de corpus est comparable à celui effectué par Pierre Ratinaud et Pascal Marchand (2015) sur un corpus de débats parlementaires à l'AN. Le protocole que nous détaillons en annexe comporte ainsi de nombreuses classifications successives afin de nettoyer le corpus de tous ses segments procéduraux. Ce protocole de construction de corpus étant assez novateur, nous avons conscience des limites qu'il est susceptible de comporter. Pour autant, cette méthode est particulièrement efficace pour isoler le maximum de segments correspondant aux interventions des députés et le minimum d'interventions procédurales (intitulés des projets et propositions de loi et nom des locuteurs notamment).

Après cette étape de nettoyage, nous soumettons notre corpus à une classification. Elle sert de point de départ à notre étude car elle permet une appréciation fine des thématiques abordées.

Avant d'avoir recours à la CDH, nous commençons par isoler certains segments de texte au sein de la base de données.

2. Construction d'un premier corpus

A l'aide de la méthode des types généralisés (TGEN) (Lamalle & Salem, 2002), nous sélectionnons d'abord trois termes de l'imaginaire néolibéral : *gouvernance*, *compétitivité* et *flexibilité*. Ce choix est adossé sur une réflexion théorique et un travail bibliographique approfondis que nous détaillons au chapitre 4.

La première étape de notre travail consiste, à partir de la base de données présentée plus haut, à construire un corpus composé de tous les segments de texte contenant au moins un de ces trois termes. Dans un second temps, une analyse de ce corpus nous permet d'identifier les termes qui leur sont cooccurrents[57]. Par une sélection manuelle parmi ces termes, nous établissons une liste afin de construire un corpus plus volumineux. Nous évitons ainsi l'écueil identifié par plusieurs auteurs dans la méthode des termes-pivots de Harris : cette approche aurait tendance à appliquer au corpus les présupposés du chercheur et aboutirait à une construction de corpus biaisée (Maingueneau, 1991). Nous assumons la part de présupposé inhérente au choix des trois termes, mais considérons qu'elle est atténuée par le travail d'élaboration théorique sur laquelle elle repose d'une part et par l'enrichissement de cette liste par analyse de cooccurrences d'autre part.

Le corpus (2) ainsi obtenu compte 923 436 occurrences de 23 599 formes, 24 523 segments de textes et 8801 hapax, soit 37,29 % des formes et 0,95 % des occurrences. Nous le soumettons à une CDH. La classification compte 20 353 segments classés, soit 83 %. Ils sont répartis en neuf classes thématiques. Le dendrogramme ci-dessous (fig.1) donne à voir le profil thématique de chacune d'entre elles et permet d'identifier celles qui présentent un intérêt et celle que nous ne conservons pas.

57 Deux termes sont cooccurrents lorsqu'ils figurent dans le même segment de texte.

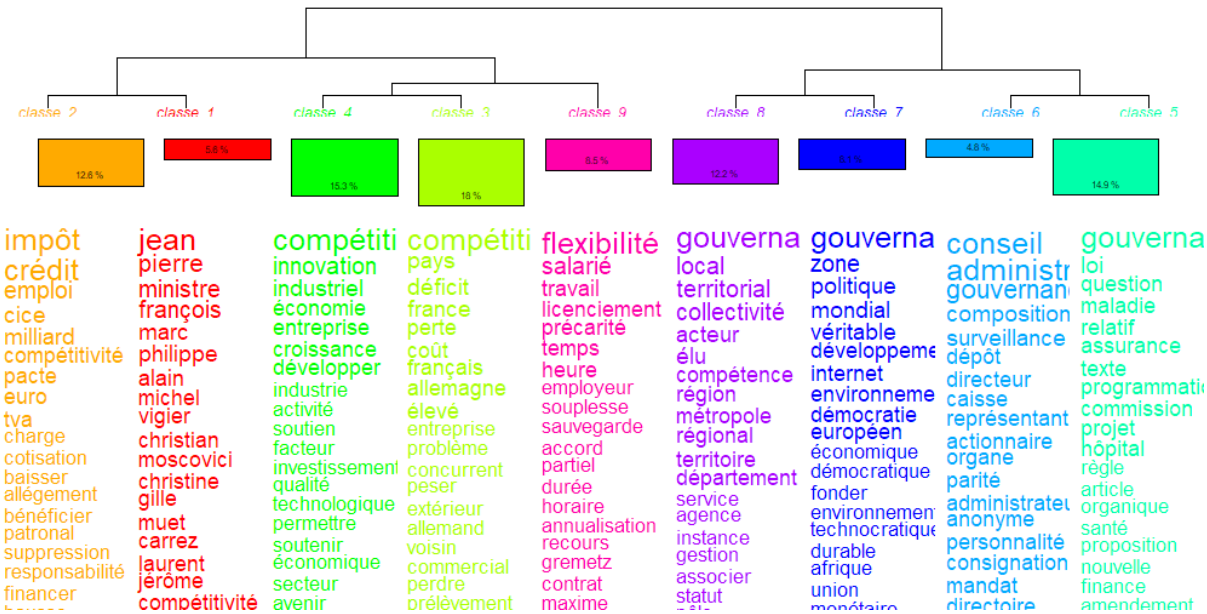

Figure 1 – Dendrogramme de la CDH du corpus (2)

Le corpus contient de nombreux segments de texte comportant un vocabulaire procédural, dont la nature ne nous intéresse pas pour notre étude. Cela correspond aux segments de la classe 1, en rouge sur le dendrogramme. Ces segments sont propres au fonctionnement de l'AN, nous y voyons beaucoup de noms de personnes. A titre d'exemple, voici le type de segment de texte qui compose cette classe :

> **** *rep_14 *file_2013 *annee_2012 *am_201210 *amj_20121010
>
> M. Jean-Marc Ayrault, Premier ministre
>
> Suspension et reprise de la séance
>
> 3. Programmation et **gouvernance** des finances publiques
>
> Explications de vote
>
> M. Gaby Charroux, M. Pierre-Alain Muet, M. Gilles Carrez

Nous supprimons ces segments et construisons un nouveau corpus. Le corpus (3) compte 865 996 occurrences de 22 942 formes, 22 886 segments de texte et 8659 hapax, soit 37,74 % des formes et 1 % des occurrences.

Afin d'analyser en détail l'environnement lexical cooccurrent de chacun des trois termes (*gouvernance*, *compétitivité*, *flexibilité*), nous appliquons au corpus une CDH. Pour chacune des classes obtenues, nous menons une analyse détaillée des formes lexicales qui lui sont

caractéristiques. Cette analyse figure en annexe, ainsi que les étapes successives de construction du corpus qui sert de support à notre étude (voir annexe 1).

Dans la section suivante, nous présentons directement le premier corpus envisagé, puis celui effectivement choisi.

3. Premier corpus envisagé (6)

Le corpus (6) compte 4 075 992 occurrences, 108 401 segments de texte, 42 353 formes et 14 454 hapax, soit 34,13 % des formes et 0,35 % des occurrences. C'est le corpus qui a un temps été envisagé pour servir de support à notre étude. A titre de comparaison, la base de données initiale compte 193 710 532 occurrences, 5 484 672 segments de textes et 161 225 formes dont 56 277 hapax, soit 0,03 % des occurrences et 34,91 % des formes.

Le tableau ci-dessous (fig.2) recense le nombre d'occurrences de chacun des termes retenus. Le choix de ces termes est justifié par leur appartenance à l'imaginaire néolibéral.

Formes	**Nombre d'occurrences**
adaptabilité	151
ajustement	3115
assouplissement	1278
cluster	42
compétitif	934
compétitivité	10 606
concurrentiel	995
crise	15 123
croissance	23 488
déficit	23 385
déficitaire	748
dette	13 589
endettement	2049
désendettement	504
employabilité	246
Eurogroupe	85
expertise	5123
flexibilité	1171

flexible	177
flexicurité	38
flexisécurité	87
gouvernance	5703
immobilisme	434
inflation	3754
libérer	1692
mutation	2331
productivité	1671
productif	2135
récession	958
souplesse	4109
synergie	1021

Figure 2 – Nombre d'occurrences des termes retenus pour le corpus (6)

Après réflexion, il nous apparaît que les mots qui composent cette liste forment un groupe hétérogène, sans véritable cohérence d'ensemble. L'idée est ainsi de réduire la liste en sélectionnant seulement ceux qui appartiennent à deux imaginaires : l'imaginaire de l'adaptation et l'imaginaire de la mobilité (voir chapitre 4 *supra*). C'est la raison pour laquelle nous ne conservons que les termes suivants : *adaptabilité*, *ajustement*, *assouplissement*, *compétitif*, *compétitivité*, *employabilité*, *flexibilité*, *flexible*, *flexicurité*, *flexisécurité*, *gouvernance*, *immobilisme*, *mutation*, *souplesse*.

4. Corpus définitif, support de notre étude (7)

Nous constituons donc un dernier corpus (7), qui servira de support à notre étude, composé des segments de textes contenant au moins un de ces termes (fig.3). Il est construit à partir du corpus précédent (6). Nous indiquons les formes qui font partie des dix formes actives[58] les plus fréquentes du corpus.

Formes	Nombre d'occurrences	Rang dans les formes actives
adaptabilité	151	/
ajustement	3115	6

58 Les formes actives correspondent aux noms, verbes, adverbes et adjectifs.

assouplissement	1278	/
compétitif	934	/
compétitivité	10 606	1
employabilité	246	/
flexibilité	1171	/
flexible	177	/
flexicurité	38	/
flexisécurité	87	/
gouvernance	5703	2
immobilisme	434	/
mutation	2331	9
souplesse	4109	4

Figure 3 – Termes retenus pour le corpus (7) et nombre d'occurrences

Le corpus (7) compte 1 102 848 occurrences de 25 373 formes réparties en 29 130 segments de texte. Il y a 9529 hapax, soit 37,56 % des formes et 0,86 % des occurrences.

Nous adoptons une méthode de construction de corpus inédite qui découle de notre problématique. Nous cherchons à observer la manière dont les imaginaires socio-discursifs du NL évoluent dans le temps dans les débats parlementaires à l'AN. Pour ce faire, il est nécessaire de circonscrire l'imaginaire néolibéral. Le mode d'opérationnalisation choisi est celui du vocabulaire. La liste de termes est donc une façon opérationnelle d'isoler les traces de l'imaginaire néolibéral au sein des débats. Le corpus final (7) revêt donc un caractère beaucoup plus homogène que la base de données initiale (corpus 1). Par ailleurs, nous prenons soin de fonder notre sélection de vocabulaire sur un travail bibliographique préalable très approfondi. Nous aboutissons à un corpus homogène qui décline l'imaginaire néolibéral dans les débats parlementaires à l'AN.

L'analyse thématique et chronologique de ce corpus nous permet d'observer la mobilisation différenciée des imaginaires socio-discursifs du NL. La classification distingue les thématiques affiliées aux termes-pivots et l'analyse chronologique permet d'apprécier l'infusion de ces thématiques sur la période que couvre le corpus. Nous présentons les éléments structurants de ces analyses dans le chapitre qui suit, avant de les détailler par sous-période dans les chapitres suivants.

PARTIE II : UNE MOBILISATION DIFFÉRENCIÉE DES IMAGINAIRES SOCIO-DISCURSIFS DU NÉOLIBÉRALISME DANS LES DÉBATS PARLEMENTAIRES

Chapitre 7 : Une structuration thématique et chronologique qui recoupe les majorités successives à l'Assemblée nationale

Notre corpus s'étend d'octobre 1998 à juin 2019, ce qui couvre tout ou partie de cinq mandats présidentiels successifs : Jacques Chirac (deux mandats), Nicolas Sarkozy, François Hollande et Emmanuel Macron. Le mandat de Jacques Chirac à la présidence de la République s'étend de 1995 à 2007. Notre corpus ne débute qu'en 1998, nous considérons donc la période octobre 1998 - mai 2007 comme la présidence Chirac. Cette période peut être divisée en deux sous-périodes : octobre 1998 - juin 2002 (XI^{e} législature, majorité de gauche à l'AN et cohabitation) et juin 2002 - juin 2007 (XII^{e} législature, majorité de droite à l'AN). Entre octobre 1998 et le 18 juin 2002, il y a une cohabitation du fait que la majorité à l'AN est détenue par le PS et ses alliés alors que Jacques Chirac, issu du RPR, est Président de la République (désormais PR). Lionel Jospin est Premier ministre (désormais PM), et les PJL discutés en séance publique sont d'initiative gouvernementale, donc socialiste.

La période qui s'étend du 19 juin 2002 à juin 2019 est caractérisée par un alignement entre les majorités successives à l'AN et l'appartenance politique du PR. Ceci est permis par la révision constitutionnelle du 2 octobre 2000 (suite à une PPL constitutionnelle déposée par Valéry Giscard d'Estaing) qui fait passer la durée du mandat présidentiel de sept à cinq ans et le rend renouvelable une seule fois. Cette révision permet ainsi de faire coïncider la durée des mandats présidentiels et des législatures.

La loi organique du 15 mai 2001[59] entérine quant à elle une inversion du calendrier électoral, en repoussant d'avril à juin l'expiration des pouvoirs de l'AN, ce qui fait que les élections législatives se tiennent désormais après l'élection présidentielle. L'objectif est de limiter le risque de cohabitation en permettant dans l'esprit d'octroyer au PR élu ou réélu une majorité à l'AN, ce qui peut tendre à présidentialiser davantage le régime politique de la V^{ème} République[60]. De fait, à partir des élections législatives de 2002 et jusqu'aux élections législatives de 2017 incluses, tous les PR élus ont obtenu une majorité absolue à l'AN.

Les résultats que nous allons présenter découlent donc des orientations politiques des PR en fonction entre juin 2002 et juin 2019. Jusqu'en juin 2002, ils traduisent les orientations du gouvernement dirigé par le PS et ses alliés. Nous nous attacherons ainsi à analyser nos

59 https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000404920/, consulté le 24 avril 2025.
60 https://www.vie-publique.fr/eclairage/268319-la-reforme-constitutionnelle-de-2000-sur-le-quinquennat-presidentiel, consulté le 20 avril 2025.

résultats en lien avec les orientations politiques défendues par chaque PR ou PM pour la période octobre 1998 - juin 2002.

1. Une diffusion croissante de l'imaginaire néolibéral ?

Nous projetons notre liste de mots sur les années du corpus, afin de voir si, comme nous le supposons, leur fréquence est croissante en avançant dans le temps, si leur significativité augmente. Le graphique (annexe 3) montre que le poids statistique du vocabulaire issu de l'imaginaire néolibéral d'une part n'évolue pas de façon linéaire, et d'autre part ne connaît pas une progression constante. C'est bien plutôt certaines années lors desquelles une sur ou sous-mobilisation de ce vocabulaire est observable. Notre hypothèse est donc invalidée par ce graphique. Toutefois, sur la base de ces premiers résultats, nous cherchons à déterminer pourquoi le vocabulaire néolibéral est significativement plus présent à certains moments. Pour apprécier avec finesse les différents usages d'un même terme en contexte, nous avons recours à la CDH (Reinert, 1983, 2008), méthode qui nous permet de mettre en évidence les différents environnements lexicaux, les différents cotextes afférents à une même entrée lexicale. Cette méthode nous permet ainsi d'observer la variation cotextuelle. Après avoir découpé notre corpus en classes thématiques, nous chercherons à apprécier l'importance de ces classes dans une perspective diachronique afin de déterminer si le poids de chacune d'entre elles varie dans le temps.

En conservant notre perspective initiale d'étudier l'évolution de l'imaginaire néolibéral dans le temps, ce croisement entre la classification et les années du corpus nous donnera un panorama des évolutions thématiques de l'imaginaire néolibéral dans les débats parlementaires entre octobre 1998 et juin 2019.

2. Analyse du corpus par la méthode de la CDH : une structuration thématique autour des trois termes pivots

Pour rappel, le corpus (7) compte 1 102 848 occurrences de 25 373 formes réparties en 29 130 segments de texte. Il y a 9529 hapax, soit 37,56 % des formes et 0,86 % des occurrences. La classification compte 26 346 segments classés, soit 90,44 %. Ils sont répartis en 17 classes thématiques. Nous fixons à 3 000 le nombre maximal de formes analysées et à 35 le nombre de classes terminales de la phase 1. Le dendrogramme de la CDH figure également en annexe (annexe 6).

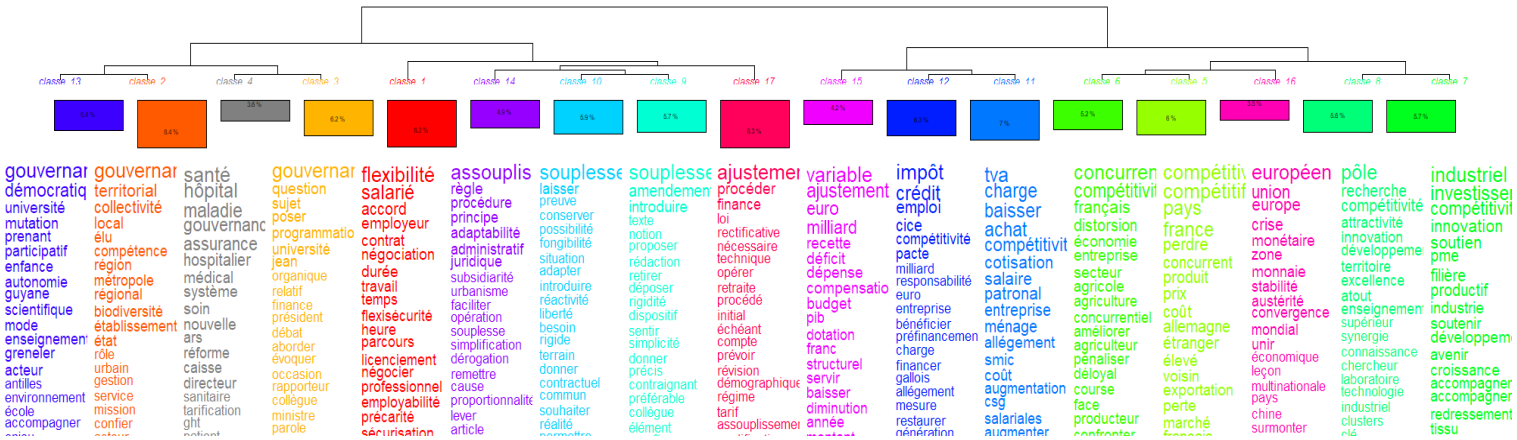

Figure 4 – Dendrogramme de la CDH du corpus (7)

Deux groupes de classes se détachent. Le premier, sur la gauche du dendrogramme, regroupe un vocabulaire relatif aux questions de gouvernance et portant sur des considérations plutôt procédurales autour des notions de souplesse, d'assouplissement et d'ajustement.

Au sein de ce groupe, un premier sous-groupe se détache. Il regroupe des segments dans lesquels il est question de gouvernance (classes 13, 2, 4 et 3).

La classe 13 (5,4 % des segments classés) concerne les discussions autour des modalités de gouvernance de certains établissements publics, notamment les universités ou la société du grand Paris. Il est aussi question du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS). Le syntagme *gouvernance démocratique* est répété. Nous retrouvons également dans cette classe l'expression *bonne gouvernance*. Enfin, un aspect territorial de la gouvernance est abordé.

La classe 2 (8,4 % des segments classés) couvre des questions de gouvernance à l'échelle territoriale et d'articulation entre l'État et les collectivités dans la gouvernance de certaines entités. Il est notamment question de l'implication des collectivités territoriales dans la gouvernance d'établissements publics ou encore des services publics locaux. Plus globalement, les débats portent sur les parties prenantes des dispositifs de gouvernance d'organismes locaux. L'autonomie des collectivités par rapport à l'État fait également partie des enjeux discutés.

La classe 4 (3,6 % des segments classés) regroupe des segments dans lesquels il est question de politique de santé et d'assurance maladie. La notion de gouvernance y est notamment très présente, avec des expressions telles que *nouvelle gouvernance du système de santé et d'assurance maladie* ou *nouvelle gouvernance hospitalière*. Le fil rouge de cette classe est

donc la réforme du système de santé et de protection sociale ainsi que le mode d'administration des hôpitaux.

La classe 3 (6,2 % des segments classés) aborde des questions de gouvernance sous un angle législatif, avec des PJL relatifs à cette notion : PJL organique relatif à la programmation et à la gouvernance des finances publiques (PLPGFP) et projet de réforme de la gouvernance du fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante. Il est aussi question de la gouvernance d'un certain nombre d'entités : système d'évaluation et de contrôle du médicament, gouvernance économique ou encore universités.

Le second sous-groupe aborde les questions de flexibilité (classe 1) et regroupe des segments procéduraux dans lesquels il est question d'amender des dispositions juridiques et réglementaires, avec les termes *assouplissement*, *souplesse* et *ajustement* (classes 17, 14, 10 et 9).

La classe 1 (8,15 % des segments classés) regroupe des segments de textes dans lesquels il est question de travail et de flexibilité et donne à voir des controverses relatives au temps de travail dans l'entreprise. Ce qui est intéressant à noter toutefois est que le terme *flexibilité* n'est présent que dans cette classe, ce qui semble indiquer qu'il existe une grande homogénéité lexicale et thématique autour du terme. Le chapitre 8 permettra d'observer en détail le contenu des débats qui mobilisent la notion.

La classe 17 (8,3 % des segments classés) porte sur les discussions budgétaires dans le cadre des projets de loi de finances (PLF). Le mot *ajustement* revient dans les segments, avec un sens similaire à ce qui a été observé dans d'autres classes : il s'agit d'amender des dispositions contenues dans les PJL tels que présentés par le gouvernement. Les discussions portent ainsi davantage sur des détails techniques que sur la philosophie qui préside aux grands choix budgétaires. Il est beaucoup fait référence aux lois de finances rectificatives, qui doivent apporter des modifications jugées nécessaires. Au-delà des discussions budgétaires, les segments de texte font état de contenus hétérogènes regroupés dans la même classe du fait de la présence du lexème *ajustement*, ce qui tend à caractériser la classe comme au moins partiellement artificielle.

La classe 14 (4,9 % des segments classés) comporte du contenu assez hétérogène quant à sa nature thématique mais dont l'élément structurant est la présence du terme *assouplissement*. C'est donc une classe qui présente également un caractère artificiel. Les segments proviennent

de débats qui visent à revenir sur des dispositions légales et réglementaires afin de les rendre moins contraignantes. Nous sommes face à un vocabulaire juridique assez hermétique pour des non-spécialistes. Les discours ici ne se placent pas à une échelle générale de mise en avant d'options politiques, d'expression d'une vision du monde, mais à une échelle micro de discussions autour de dispositions juridiques extrêmement précises qu'il s'agit d'amender.

La classe 10 (5,9 % des segments classés) fait apparaître un contenu hétérogène regroupé par la présence du terme *souplesse*. Les énoncés correspondent essentiellement à des injonctions à davantage de souplesse sur tout un ensemble de sujets.

La classe 9 (5,7 % des segments classés) est une classe procédurale. Les segments ne font pas état d'un thème structurant, mais plutôt d'un vocabulaire relatif à la discussion de textes de loi. Dans ce cadre, des mots tels que *rigidité* et *souplesse* sont observables. C'est d'ailleurs autour de ce dernier mot que semble construite la classe ; les demandes de davantage de souplesse dans des dispositifs légaux constituent le cœur de son propos. Les amendements constituent des instruments pour introduire de la souplesse, certaines interventions de cette classe sont donc des défenses d'amendement.

Le second groupe est quant à lui relatif à des questions de politique économique, avec notamment des considérations budgétaires, liées à la compétitivité, autour de l'industrie et de la recherche ou encore à l'échelle européenne. Il se subdivise en deux sous-groupes. Le premier d'entre eux regroupe des segments autour de discussions budgétaires et fiscales (classes 15, 12, 11).

La classe 15 (4,2 % des segments classés) présente un caractère artificiel : sa cohérence d'ensemble réside dans le syntagme *variable d'ajustement* qui se trouve dans presque tous les segments de texte. Ce sont donc des mesures budgétaires qui sont critiquées : il est reproché de réduire des budgets sans prise en compte des besoins, simplement dans un souci d'équilibrage des comptes publics. Une variable d'ajustement pourrait alors être définie comme un budget qui est réduit afin d'atteindre un équilibre. Il est à noter également la présence du syntagme *ajustement structurel*. Le fil rouge de cette classe semble ainsi être la question des équilibres budgétaires et les moyens de les atteindre.

La classe 12 (6,3 % des segments classés) regroupe des segments dans lesquels il est question du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et des débats qu'il a suscités.

D’autres mesures qui s’inscrivent dans la même logique sont évoquées, notamment le pacte de responsabilité, le crédit d’impôt innovation ou le crédit d’impôt recherche.

La classe 11 (7 % des segments classés) regroupe des segments qui ont en commun le thème de la fiscalité, avec notamment la question de la TVA sociale. Il est question dans cette classe de deux mesures qui sont liées : d’une part la baisse de cotisations (souvent désignées par le terme à connotation péjorative *charge*) pour les entreprises et d’autre part une hausse de la TVA : c’est ce qui est appelé la *TVA compétitivité*. L’objectif affiché de cette double-mesure est donc d’améliorer la compétitivité des entreprises, notamment par une baisse du coût du travail. Le postulat est que la baisse du coût du travail affecte nécessairement de façon positive la compétitivité. Il est également question de supprimer les cotisations sociales salariales. Nous y reviendrons dans le chapitre 12.

Plus généralement, les segments de textes font état des effets de la fiscalité sur la compétitivité des entreprises ; l’argument selon lequel une baisse de cette fiscalité affecterait positivement leur compétitivité est répété. En conséquence de cela, un « transfert de fiscalité » est envisagé afin de répercuter les baisses de cotisations en une hausse de la TVA. Mais les effets de cela sont aussi discutés, notamment eu égard au pouvoir d’achat.

Le second sous-groupe se caractérise par une forte prégnance des enjeux liés à la compétitivité dans un contexte d’économie mondialisée et dans le cadre de l’UE (classes 16, 6, 5, 8 et 7).

La classe 16 (3,5 % des segments classés) a pour thème la gouvernance économique de l’UE et de la zone euro. Cette gouvernance est rendue nécessaire par les difficultés économiques et financières que rencontrent les États-membres. La gouvernance économique à l’échelle européenne est présentée comme une réponse à la crise. Nous y revenons en détail dans le chapitre 11. Plus généralement, les discussions portent sur la politique économique de l’UE.

Les segments de la classe 6 (5,2 % des segments classés) abordent des enjeux autour de la compétitivité des entreprises voire de secteurs dans leur ensemble, notamment le secteur agricole (*compétitivité de la ferme France*), le secteur touristique et le secteur industriel, désigné sous le syntagme *industrie française*. Il y a également des références à la compétitivité de l’économie française dans son ensemble. Il n’est jamais question de la compétitivité d’une entreprise en particulier. Il peut s’agir également de désigner la compétitivité d’une certaine catégorie d’entreprises, telles que les PME. Le syntagme

distorsion de concurrence est également répété, la réalité qu'il désigne étant identifiée comme une des causes de la perte de compétitivité des entreprises françaises. L'idée dans cette classe est de réfléchir aux raisons pour lesquelles la compétitivité de certains secteurs est défaillante, et les moyens à mettre en œuvre pour remédier à cette situation. Nous détaillons l'analyse des débats relatifs à la compétitivité au sein de cette classe dans le chapitre 12.

Pour ce qui est de la classe 5 (6 % des segments classés), les discussions concernent essentiellement la compétitivité, envisagée sous un angle macro : il s'agit davantage de la compétitivité de l'économie française dans son ensemble que des entreprises. Dans ce cadre, les discussions articulent les notions de compétitivité et d'attractivité. Il est même question de *l'offre France*, comme si le pays était un produit à vendre sur le marché mondial de l'investissement. Un discours critique de la fiscalité impute la responsabilité du manque de compétitivité de la France à une fiscalité trop lourde. La question de la compétitivité de certaines entreprises, dans certains secteurs est également abordée, en lien avec le coût du travail qui lui aussi serait trop élevé. Enfin, est aussi abordé l'enjeu du commerce extérieur et la comparaison avec l'Allemagne.

Au sein de la classe 8 (5,6 % des segments classés), il est question des pôles de compétitivité (désormais PC). Ici, il est donc davantage question de *compétitivité des territoires*. Nous nous situons donc à une échelle intermédiaire de la compétitivité. La recherche et l'innovation sont présentés comme les instruments qui permettront aux PC de produire du *développement économique et de l'emploi*. Il est également question des pôles d'excellence ruraux. En somme, les segments traduisent la mise en place concrète, dans les territoires, d'une politique industrielle et d'innovation. Nous revenons en détail sur les débats autour de la mise en œuvre des PC dans le chapitre 9.

La classe 7 (5,7 % des segments classés) aborde des enjeux autour de la compétitivité, avec une orientation vers le secteur industriel. Ici, les discussions portent davantage sur des mesures concrètes que les autres classes traitant de la compétitivité. Également, le rôle de la banque publique d'investissement (BPI) est vanté pour stimuler la compétitivité des entreprises. Le fil rouge de la classe semble être la question du secteur industriel et les mesures et dispositifs mis en œuvre pour le soutenir. La question de l'innovation est aussi prégnante dans cette classe. Enfin, il est question des PC, qui représentent une opérationnalisation territoriale des politiques nationales de compétitivité.

Nous cherchons à déterminer le poids relatif de ces différentes thématiques en fonction des années, afin d'identifier des périodes durant lesquelles l'usage d'un vocabulaire néolibéral se cristallise.

3. Les majorités parlementaires successives modèlent les évolutions thématiques de l'imaginaire néolibéral

Les deux graphiques présentés par la suite vont permettre d'apprécier la distribution du vocabulaire néolibéral en diachronie. Nous avons observé dans la section précédente que les différents termes pivots de notre liste se répartissent dans des classes thématiques différentes. Par exemple, le terme *gouvernance* est fortement lié aux classes 2, 3, 4 et 13. A l'inverse, le terme *compétitivité* est associé aux classes 5, 6, 7 et 8 et le terme *flexibilité* à la classe 1. Grâce aux outils de la textométrie (méthode Reinert pour la classification et analyse de chi2), il nous est possible d'identifier des périodes homogènes au sein desquelles un ou plusieurs termes de l'imaginaire néolibéral sont significativement plus présents. Après avoir identifié ces périodes, nous serons en mesure de remonter du texte à son contexte d'énonciation, ce qui nous permettra d'expliquer la surmobilisation de certains termes à certaines périodes. Nous verrons ainsi que l'évolution de l'usage du vocabulaire néolibéral ne suit pas une progression linéaire mais bien plutôt une logique spécifique calquée sur le calendrier parlementaire et les PJL présentés par les gouvernements successifs, et dans une bien moindre mesure, les propositions de loi (PPL) présentées par les parlementaires. La présence de certains termes-pivots à certains moments clés de la période octobre 1998 - juin 2019 s'explique principalement par une mise à l'agenda de certaines thématiques à travers des textes de loi.

Nous nous proposons donc de suivre un plan chronologique afin d'étudier les évolutions diachroniques du DNL. Notre étude s'intéresse à la circulation d'un ensemble de termes en diachronie, en cherchant à déterminer les significations sous-jacentes à leur emploi, au moyen d'un retour au contexte socio-politique de leur énonciation, ce qui nous renvoie à la dynamique propre à la textométrie et plus largement à l'AD : partir du texte, en identifier le cotexte et l'interpréter à la lumière de son contexte d'énonciation.

L'AD distingue traditionnellement les énoncés dépendants et indépendants du contexte (Maingueneau, 1991). Les seconds « ont été conçus en fonction d'une communication différée ». C'est le cas notamment pour les textes à *repérage fermé* comme par exemple le discours scientifique ou les romans. A ce titre, ils « clôturent le réseau de leurs renvois, ne

s'ouvrent que très peu sur une situation spatio-temporelle extradiscursive ». La prise en compte de l'interdiscours est alors nécessaire, dans la mesure où « le texte se rapporte avant tout à lui-même et à d'autres textes du même champ discursif ». Le cas des débats parlementaires est différent car ce type de discours relève des textes *semi-ouverts* : « même si le rôle du cotexte est important une bonne part des informations ne sont accessibles que si le lecteur dispose d'une certaine connaissance de l'environnement social, événementiel… immédiat. Cette ouverture sur l'univers extradiscursif rend ces énoncés difficilement détachables de leur contexte d'énonciation » (p. 126). Cette appartenance catégorielle rend d'autant plus impérieuse la mise en contexte des débats parlementaires dans le processus d'analyse et d'interprétation de leur sens.

Le graphique ci-dessous (fig.5) projette les classes thématiques en fonction de leur poids relatif par année. Il fait apparaître en ligne les différentes classes thématiques issues de la CDH (fig.4) ainsi que les années du corpus (de 1998 à 2019) en colonne. Chaque couleur est associée à une classe thématique. La taille de chaque case varie en fonction du poids relatif de l'année dans le corpus (en largeur) et du poids relatif de la classe dans l'année (en hauteur). C'est le nombre de segments de texte associés à l'année ou à la classe qui détermine son poids relatif. Par exemple, au sein de l'année 2013, la plus importante du corpus, la classe 12 (débats autour du CICE) est très fortement représentée.

Le premier élément qui transparaît de ce graphique est le poids considérable des années 2012 à 2014 dans le corpus. Nous verrons plus bas (chapitre 11) que les débats autour de la compétitivité sont omniprésents sur cette période.

Il est par ailleurs tout à fait remarquable que certaines classes ont un poids marginal sur toute la période que couvre le corpus. C'est le cas notamment de la classe 16, troisième en partant du haut (couleur fuchsia), qui regroupe des segments autour de la gouvernance économique de l'UE. Seule la période 2010-2012 semble accorder davantage de poids statistique à cette thématique. Nous le verrons plus loin dans l'analyse (chapitre 11).

Ce qui attire également notre attention est que les huit dernières années du corpus (de 2012 à 2019) représentent quasiment autant d'occurrences que les quatorze précédentes. Ce résultat tend à partiellement vérifier notre hypothèse d'augmentation quantitative du nombre d'occurrences rattachées à l'imaginaire néolibéral sur la période 1998-2019. En effet, l'augmentation du nombre de segments traduit une augmentation du nombre de ces

occurrences : au vu du mode de construction de notre corpus (au moins un terme de l'imaginaire NL par segment), nous pouvons en déduire une présence de formes lexicales liées à cet imaginaire statistiquement plus importante à partir de 2012.

De même, la période 1998-2011 est nettement différente de la période 2012-2019 au niveau de son profil thématique : là où les classes 11 et 12 (compétitivité) ont un poids statistique marginal entre 1998 et 2011, la fréquence des segments qui leur sont associés croît considérablement à partir de 2012. La même remarque s'applique aux classes 5 et 6, également associées à la thématique de la compétitivité. Un frémissement est toutefois observable à partir de 2010, concomitamment à l'augmentation de la fréquence des segments de la classe 16 (gouvernance économique de l'UE). L'augmentation du poids statistique de ces classes à partir de 2010 et plus nettement à partir de 2012 s'accompagne d'un net affaissement du poids statistique du groupe composé des classes 1, 2, 3, 4, 9, 10, 13, 14 et 17. Ce groupe est structuré thématiquement autour de trois idées directrices : la gouvernance territoriale, la flexibilité et l'imaginaire de l'adaptation. Ainsi donc est-il notable d'observer un phénomène de vases communicants, dans lequel le fort poids statistique des thématiques de la flexibilité, de l'adaptation et de la gouvernance territoriale entre 1998 et 2011 précède un phénomène similaire pour les thématiques liées à la compétitivité et à la gouvernance européenne.

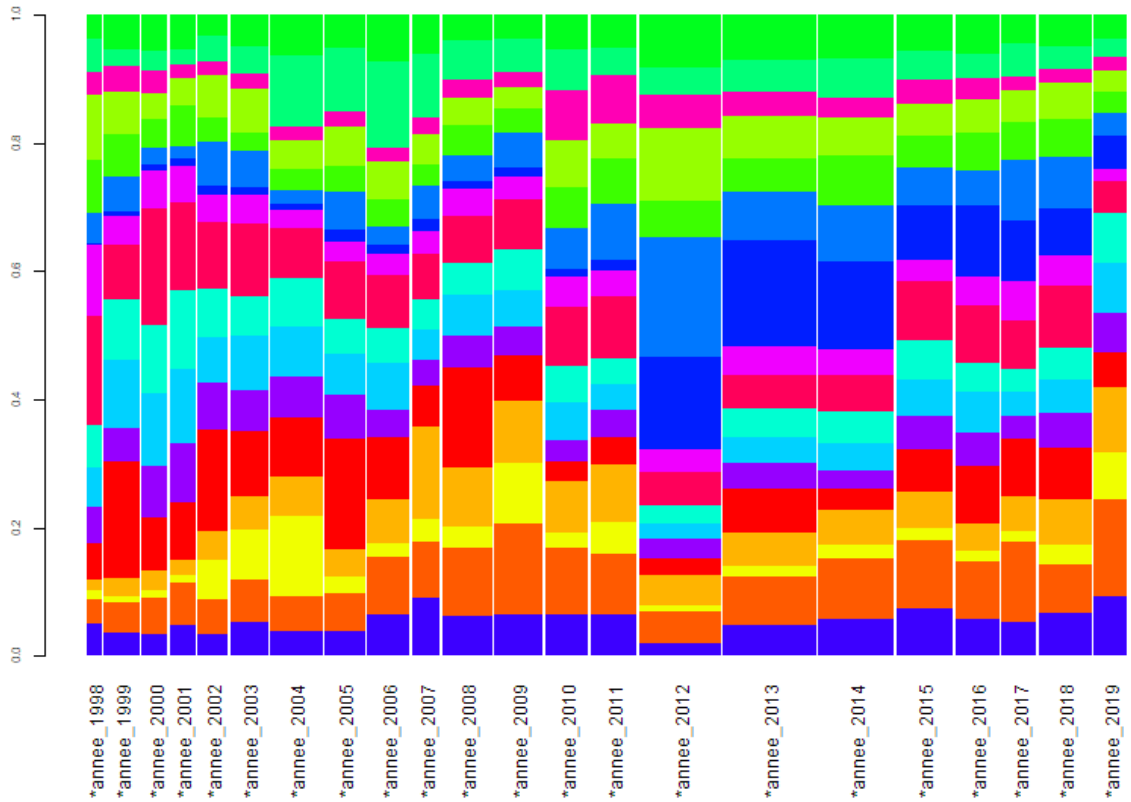

Figure 5 – Projection de la CDH sur les années (en proportion)

La brève analyse que nous venons de conduire gagne à être complétée par une analyse mettant en perspective le poids des différentes classes thématiques les unes par rapport aux autres. Il s'agit d'identifier les périodes durant lesquelles certaines classes sont significativement plus présentes que d'autres. Pour ce faire, le graphique ci-dessous (fig.6) isole certains rectangles de couleur, ce qui indique que la classe thématique est significativement plus présente que les autres classes l'année correspondante. Il reprend les éléments du précédent (fig.5) en isolant les années pour lesquelles chaque classe thématique est significativement plus présente, ce qui revient à mettre en évidence « la surapparition de certaines thématiques à certaines dates », avec l'année pour unité : « Ici, la largeur des cellules est proportionnelle à l'intensité des débats (mesurée par le nombre de segments de textes), la hauteur des lignes est proportionnelle à la taille des classes et les cases sont coloriées lorsque la surreprésentation d'une date est significative (au sens du chi2) pour la classe concernée » (Ratinaud &

Marchand, 2015, p. 75). Par exemple, la classe 12 est significativement plus présente que les autres classes en 2013.

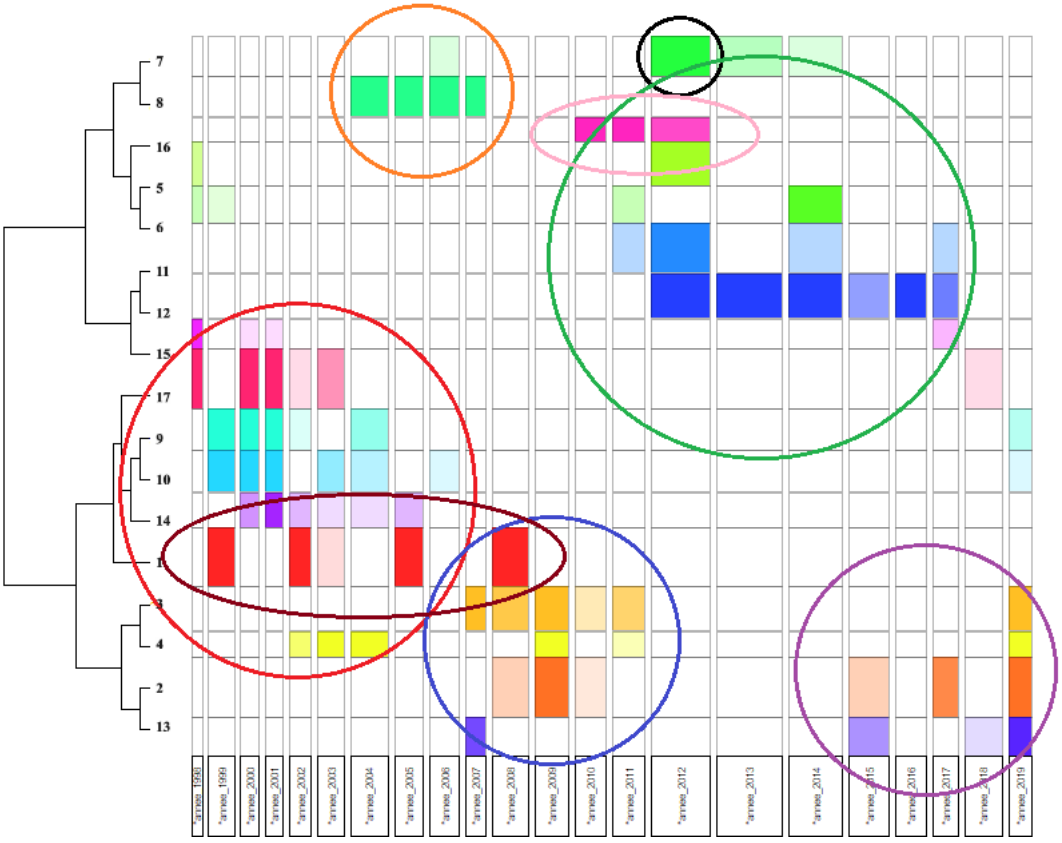

Figure 6 – Projection de la CDH sur les années (en chi2)

Nous avons mis en évidence un rectangle vert en haut du graphique (cerclé de noir). Cette ligne correspond à la classe 7 (compétitivité et industrie). La colonne correspond à l'année 2012. La présence de ce rectangle de couleur indique donc que les segments de texte de la classe 7 sont significativement plus présents que ceux des autres classes en 2012.

La projection de la classification sur les années du corpus fait apparaître sept périodes. Cette projection corrobore pour partie la dynamique observée dans le précédent graphique (fig.5), avec une prédominance des thématiques de la flexibilité, de la gouvernance territoriale et de l'imaginaire de l'adaptation jusqu'en 2011 et des thématiques de la compétitivité et de la gouvernance européenne à partir de 2012.

Une première période (cerclée de rouge) court de 1998 à 2006. Elle est caractérisée par une prédominance des débats autour de l'imaginaire de l'adaptation (classes 14, 10, 9 et 17).

L’encadré qui suit propose une brève analyse de cette période, dans la mesure où nous n’y consacrons pas de chapitre dédié.

3.1. Les discours de souplesse, plus techniques que politiques ? (1998-2001)

Nous considérons le groupe composé des classes 9, 10, 14 et 17. Elles regroupent un vocabulaire qui fait état de discours d'amendement, propres à la dynamique des débats à l'AN, une dynamique d'architecture législative. Ce groupe de classes connaît une période de forte significativité sur la période 1998-2001. Nous laissons de côté l'année 1998, qui a un poids statistique très faible dans notre corpus. Concernant l'année 1999, nous l'abordons dans le chapitre 8. Nous portons donc notre attention sur le bloc composé des années 2000 et 2001, durant lesquelles chacune de ces quatre classes est significativement plus présente que les autres. Nous présentons le tableau ci-dessous (Fig.7), qui récapitule les effectifs des segments. Par exemple, parmi les segments caractéristiques de la classe 9, aucun ne date de 2000 et deux datent de 2001.

	2000	**2001**	**TOTAL**
Classe 9	0	2	2
Classe 10	3	4	7
Classe 14	4	2	6
Classe 17	3	3	6
TOTAL	10	11	21

Figure 7 – Répartition des segments par classe et par année

L'analyse des segments révèle que les débats auxquels ils renvoient sont très variés. Il n'est pas possible d'établir de cohérence thématique entre les segments ici réunis. Conformément à ce que laissait entrevoir le profil des classes, le vocabulaire regroupé au sein de ces classes est purement procédural : il renvoie à des processus d'amendements de textes, dont le point commun est l'utilisation des termes *souplesse*, *assouplissement* ou *ajustement*, qui renvoient à des modifications proposées sur des textes de loi. Ce résultat nous invite à nous interroger sur l'intérêt d'avoir intégré ces trois termes au sein de notre répertoire de lexique néolibéral. Bien que leur filiation à l'imaginaire néolibéral soit indéniable (Stiegler, 2019), leur mobilisation en contexte discursif, au sein des débats parlementaires en séance publique à l'AN, relève davantage d'un registre technique d'amendement que d'un registre d'affirmation d'un imaginaire politique.

Une deuxième période (cerclée de brun), qui s'étale de 1999 à 2008, correspond à une prédominance des débats autour du travail et de sa flexibilité (classe 1). Cette période s'ouvre par les discussions autour de la seconde loi sur les 35 heures, dont les traces sont observables plusieurs années plus tard, avec notamment l'expression *assouplissement des 35h*. Sur une période de neuf ans, pas moins de quatre textes de loi sont discutés. Nous considérons cette période à part entière afin d'apprécier l'évolution des arguments autour du travail.

Une troisième période est caractérisée par la prédominance des débats autour de la compétitivité sur la période 2004-2007 (cerclée de orange). Il est alors question de la mise en œuvre des PC (classe 8).

La quatrième période (cerclée de bleu) commence en 2007 pour s'achever en 2011. Les débats autour de la gouvernance (classes 2, 3, 4 et 13) y sont majoritaires, ce qui distingue cette période de la précédente. Elle correspond au mandat de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République (2007-2012). La plus emblématique des lois portées par cette majorité en matière de gouvernance est sans doute la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU, dite *Loi Pécresse*). Ce mandat semble ainsi marqué par une volonté de réformer des établissements et instances sous le contrôle de l'État.

La cinquième période (cerclée de rose) correspond aux années 2010, 2011 et 2012. Elle renvoie aux discussions relatives à la nouvelle gouvernance économique de l'UE (classe 16). Elle opère une transition entre les mandats de Nicolas Sarkozy (2007-2012) et François Hollande (2012-2017).

La sixième période (cerclée de vert), de 2010 à 2017, place la compétitivité au centre des débats (classe 12). En effet, François Hollande (2012-2017) en fait un élément central de sa politique. Face à la situation économique de la France consécutivement à la crise, l'objectif est de relancer l'économie nationale. Pour ce faire, le PR mise sur la compétitivité des entreprises. Plusieurs mesures emblématiques du quinquennat viennent concrétiser cette ambition, parmi lesquels le pacte de responsabilité et le CICE. Ces mesures consistent en une baisse de cotisations pour les entreprises, en échange de quoi celles-ci s'engagent à embaucher. C'est donc une politique de l'offre qui vient en appui de cet objectif de compétitivité.

Enfin, il est à noter une remobilisation de la notion de gouvernance à partir de 2015 et jusqu'en 2019 (cerclée de violet). Le début de mandat d'Emmanuel Macron (2017-2019) est

marqué par une prééminence des enjeux de gouvernance dans les débats parlementaires. Nous retrouvons donc durant cette période des similitudes avec le mandat de Nicolas Sarkozy dans cette volonté de réformer des composantes de l'État.

Dans une perspective davantage transversale, nous soulignons la place prépondérante des débats budgétaires au sein de notre corpus, en particulier entre 2010 et 2017.

4. Les textes budgétaires, structurants dans la politique économique

Les débats budgétaires (PLF, PLFSS, PLFR) revêtent une importance de premier ordre pour ce qui a trait à la mobilisation d'un imaginaire néolibéral. Nous nous proposons d'en délimiter les principes et enjeux.

4.1. Principes généraux

> Les finances publiques expriment des choix de société par le niveau des prélèvements obligatoires ou de la dépense publique, caractérisant un État gendarme ou libéral, *versus* un État-providence ou interventionniste (Mordacq, 2025, p. 7).

Le budget de l'État peut se comprendre comme « l'expression de la politique et de ses tensions les plus fortes ». D'un point de vue fonctionnel, il est « un grand compte, avec ses recettes, ses dépenses et la description des conditions de son équilibre (ou de son déséquilibre) annuel » (Baslé, 2019, p. 3). Il est déterminé par une loi de finances votée au Parlement et dont le PLF est présenté par le gouvernement, comme tout PJL. Le gouvernement doit déposer son PLF le premier mardi d'octobre au bureau de l'AN. Les débats parlementaires opposent traditionnellement les tenants d'une fiscalité modérée, assimilant les impôts à des freins pour l'activité économique, à la croissance et à l'emploi d'une part, aux défenseurs d'un système redistributif qui met à contribution ceux qui en ont les moyens, notamment les ménages les plus aisés. Les discussions budgétaires illustrent ainsi des différences politiques fondamentales par rapport à l'impôt, et donc par rapport à la politique économique (Baslé, 2019).

Les orientations budgétaires revêtent donc une dimension politique dans la mesure où « l'exécutif assure par son budget, acte fondamental d'un État, la mise en œuvre des politiques publiques, financées par les impôts des citoyens » (Mordacq, 2025, p. 7).

La politique budgétaire peut de façon schématique procéder selon deux logiques :

- Une politique de la demande qui vise à stimuler l'activité économique par une augmentation des dépenses ou une baisse d'impôts pour les ménages : « cette politique de relance budgétaire de type keynésien (en période de récession ou de crise comme le plan de relance post-Covid) engendre un effet multiplicateur sur l'économie » (p. 9) ;
- Une politique de l'offre, dite *libérale*, qui cherche à stimuler l'emploi et les revenus par une baisse de la fiscalité sur les entreprises.

La France est considérée comme un État-providence dans la mesure où presque 60 % des dépenses publiques concernent les « transferts sociaux de l'État, [les] dépenses sociales des collectivités locales et [les] dépenses de la Sécurité sociale » (p. 11).

Nous observons cela dans nos analyses : les tenants d'une fiscalité plus légère sur les entreprises promeuvent le principe de compétitivité, quand ses opposants pointent du doigt l'inefficacité de la mesure et son impact sur l'équilibre budgétaire (voir chapitre 12 *infra*).

4.2. Fonctionnement des débats budgétaires

Le budget est d'initiative gouvernementale, bien que le Parlement ait un pouvoir d'amendement et de vote sur le texte. Contrairement aux autres textes de loi, qui sont d'abord examinés par la commission compétente de l'AN avant d'être débattus en séance publique, le PLF est discuté tel que présenté par le gouvernement. Par ailleurs, l'article 40 de la Constitution limite considérablement la possibilité d'amendement pour les parlementaires. Il dispose que tout amendement ne peut contribuer à réduire les recettes ou augmenter les dépenses de l'État, faute de quoi il en devient irrecevable. Un phénomène de compensation est exigé lorsqu'une recette est diminuée, afin d'augmenter en conséquence une autre recette, dans des conditions fixées par une jurisprudence du Conseil constitutionnel. En revanche, aucun dispositif de compensation n'est prévu lorsqu'une augmentation de dépenses est proposée (Baslé, 2019).

4.3. La LOLF de 2001, une révolution managériale

La loi organique relative aux lois de finances (LOLF) de 2001 (effective en 2006) a modifié les règles de présentation et de vote du budget. Cette loi « a intégré les conceptions de la révolution managériale en faveur du management stratégique par mission et objectif, et a rapproché le budget français des normes internationales ». Suite à cette loi, le budget est « désormais présenté selon les normes nécessaires à la Commission européenne pour

surveiller le respect du pacte de stabilité et de croissance qui lie les membres de la zone euro » (Baslé, 2019, p. 29). La LOLF de 2001 renouvelle donc les pratiques budgétaires, au point que certains parlent de « révolution de la gestion publique » fondée sur « la notion de performance et de responsabilité au cœur des finances publiques » (Mordacq, 2025, p. 6).

C'est ainsi que les textes budgétaires donnent à voir dans leur forme « un État plus stratège » qui structure son budget autour de missions et d'objectifs à atteindre. Ce faisant, l'État renouvelle ses pratiques en s'inspirant de celles du management privé, notamment l'idée de performance et de rendement social (Baslé, 2019, p. 30).

5. Une évolution de l'imaginaire néolibéral qui traduit les priorités politiques des présidents successifs

Les chapitres qui suivent s'attardent à décrire dans le détail les caractéristiques de chacune des grandes périodes que nous avons présentées : les débats autour de la flexibilité du travail (1999-2008), les pôles de compétitivité lors du second mandat de Jacques Chirac (2002-2007), la gouvernance lors de la présidence de Nicolas Sarkozy (2007-2012), la nouvelle gouvernance économique européenne (2010-2012), la politique de compétitivité sous la présidence de François Hollande (2012-2017) et le début de la présidence d'Emmanuel Macron, marqué par la gouvernance (2017-2019).

Ces résultats préliminaires nous amènent à formuler une seconde hypothèse. Nous supposons que la mobilisation du vocabulaire néolibéral répond à des objectifs stratégiques qui visent pour chaque majorité parlementaire et par extension, pour chaque président, à construire une certaine crédibilité pour la politique qu'il entend mener. Ces premiers résultats nous invitent en effet à formuler de nouvelles interrogations sur le lien qui peut exister entre les mots-clés qui émergent à un moment donné et les objectifs politiques poursuivis par la majorité parlementaire du moment. Au sein de l'imaginaire néolibéral, les entrées lexicales prépondérantes vont varier en fonction de la majorité parlementaire en place et des stratégies politiques poursuivies.

Notre analyse se fonde sur la surreprésentation de certaines classes thématiques durant certaines années. C'est pourquoi dans chacun des chapitres, afin d'extraire les segments de texte qui viendront nourrir notre analyse, nous procédons de deux façons : d'une part, nous analysons les segments caractéristiques de la classe surreprésentée et prélevons ceux datant de

l'année en question. Si la récolte de segments permet de mettre en évidence une ligne directrice, un PJL discuté par exemple, par un nombre suffisant de segments, nous nous en tenons à ce stade de l'analyse. Si toutefois cette analyse se montre insuffisante, nous procédons d'autre part à une analyse des segments de texte caractéristiques de l'année en question au sein d'un sous-corpus composé des segments de la classe surreprésentée. Chacun des segments que nous présentons est identifié selon sa méthode d'obtention : *x_année n* pour un segment issu des segments caractéristiques de la classe x et datant de l'année n et *Sx_année n* pour un segment issu des segments caractéristiques de l'année n au sein du sous-corpus composé des segments de la classe x.

Dans chaque segment cité, les termes en gras correspondent aux formes marquées du segment, c'est-à-dire aux formes qui rentrent en compte dans la construction de la classe thématique (termes caractéristiques de la classe) ou les formes spécifiques d'une année pour le cas d'une analyse par spécificités. Pour chaque segment, nous indiquons le locuteur, sa fonction, son groupe politique s'il s'agit d'un député, ainsi que le débat dont est issu ce segment.

La première période qui nous occupe s'étend de 1999 à 2008 et voit une surreprésentation des débats relatifs à la flexibilité et au travail.

Chapitre 8 : Le travail et sa flexibilité, une thématique transversale (1999-2008)

Entre 1999 et 2008, quatre textes de loi concernent la thématique du travail et mettent en jeu des débats autour des notions de *flexibilité* et de *flexisécurité*/*flexicurité* : le PJL relatif à la réduction négociée du temps de travail (RNTT) en 1999, le PJL relatif aux salaires, au temps de travail et au développement de l'emploi (STTDE) en 2002, la PPL portant réforme de l'organisation du temps de travail dans l'entreprise (OTTE) en 2005 et le PJL portant modernisation du marché du travail (MMT) en 2008. Les segments de la classe 1 sont significativement plus présents que les autres lors de ces quatre années. Sur trois législatures successives (XI^{e}, XII^{e} et XIII^{e}), les parlementaires sont amenés à débattre sur la question du travail. L'analyse des débats nous permet d'identifier quelques récurrences au niveau des arguments mobilisés, mais également au niveau des locuteurs. Nous nous attachons dans un premier temps à décrire le contexte politique qui préside aux débats autour du travail. Le PJL RNTT, qui fait suite à la loi Aubry sur les 35 heures, s'inscrit dans l'orientation sociale-démocrate adoptée par le gouvernement socialiste dirigé par Lionel Jospin et traduit son volontarisme sur les questions de travail.

1. Le gouvernement Jospin, social-démocrate ou néolibéral ?

Le gouvernement de Lionel Jospin (1997-2002) et plus largement la majorité parlementaire qui le soutient s'inscrit, au moins dans le discours, dans une nette opposition au NL. L'arrivée au pouvoir de l'ancien Premier secrétaire du PS et de sa majorité plurielle[61] (composée du PS, du PCF, du PRG, des Verts et du MDC) en 1997 s'inscrit dans un contexte d'émergence d'une « troisième voie », incarnée notamment par Tony Blair, alors Premier ministre britannique, et qui se veut à la fois un juste milieu entre socialisme et NL ainsi qu'un mélange entre libéralisme politique et social-démocratie, deux traditions politiques alors assez éloignées de la doctrine du PS (Marlière, 2007).

Contemporains l'un de l'autre et issus d'une même famille politique (le centre-gauche), ces deux gouvernements sont comparés l'un à l'autre pour la proximité de leurs orientations politiques. En France, c'est l'appellation *deuxième gauche* qui est privilégiée pour qualifier le courant de pensée incarné par Tony Blair outre-Manche, et dont la figure de proue est Michel

61 A noter que ces cinq partis ne s'étaient engagés sur aucun programme précis, aucun document formel ne tenant lieu de ligne de conduite collective (Marlière, 2007).

Rocard, notamment lors de son passage à Matignon (1988-1991). Les grandes orientations politiques communes au blairisme et au jospinisme sont la promotion de l'égalité des chances plutôt que de l'égalité réelle et la réduction du rôle de l'État vers des fonctions minimales d'encadrement du marché et de garantie de son fonctionnement optimal, notamment pour ce qui a trait à la libre concurrence[62] (Marlière, 2007).

Lors de son arrivée au pouvoir en 1997, le PS s'appuie sur trois conventions nationales programmatiques sur les thèmes suivants : « *la mondialisation, l'Europe, la France* », « *les acteurs de la démocratie* » et « *les propositions économiques et sociales* ». Ces conventions sont l'occasion pour le parti d'adopter des textes qui traduisent une conversion progressive au capitalisme et à l'économie de marché, mouvement amorcé dans les années 1980. Il s'agit dès lors de combattre le libéralisme économique et le NL, sources d'inégalités. Face à cela, le PS met en avant le pouvoir d'action du politique, qui est à même d'orienter la mondialisation néolibérale et de promouvoir la démocratie sociale (Marlière, 2007).

A la suite d'Alain Bergounioux et de Gérard Grunberg (2005), puis de Philippe Marlière (2007), nous qualifions la doctrine du gouvernement de Lionel Jospin comme un « étatisme pragmatique ». La politique menée par les socialistes et leurs alliés entre 1997 et 2002 ne permet pas d'affirmer qu'il existe à ce moment-là une spécificité française quant à l'approche du pouvoir par les sociaux-démocrates. Lionel Jospin et son gouvernement s'inscrivent donc très largement dans le paradigme de la troisième voie incarné par Tony Blair. Face à la construction européenne et à la mondialisation néolibérale, les deux gouvernements adoptent une position commune d'acceptation et d'adaptation. Toutefois, les membres du gouvernement Jospin, dont Jean-Luc Mélenchon et Henri Weber, se défendent d'une affiliation au social-libéralisme et à la troisième voie, en affirmant être plus à gauche que le gouvernement de Tony Blair. Au plan pragmatique pourtant, les socialistes au pouvoir adoptent dans les grandes lignes la même philosophie que le New Labour : prudence budgétaire, refus des hausses d'impôt pour les ménages les plus aisés, privatisations et adaptation à la mondialisation néolibérale (Marlière, 2007).

Le gouvernement de Lionel Jospin entend appliquer un programme autour des grands thèmes chers à la gauche : le travail, la lutte contre l'exclusion et l'environnement, et tente de

62 Une telle reconfiguration des missions de l'État correspond à la définition du NL proposée par Pierre Dardot et Christian Laval (2007, 2010).

s'éloigner de l'héritage du second mandat de François Mitterrand, caractérisé par son « austérité gestionnaire » (Garrigou, 2017a, p. 364).

En terme programmatique, le PS propose en 1997 des mesures « toutes frappées du sceau du volontarisme d'État » : la réduction du temps de travail à 35 heures hebdomadaires, les emplois-jeunes, la fin des privatisations, l'augmentation des salaires et la promotion de l'« Europe sociale ». Le parti entend alors replacer l'État au centre du jeu, au détriment de la société civile, c'est-à-dire privilégier la loi au contrat (Marlière, 2007, p. 18). La politique active de création d'emplois (35 heures et emplois-jeunes) portée par le gouvernement de Lionel Jospin s'accompagne d'une baisse d'impôts pour les classes moyennes et supérieures, justifiée par une conjoncture économique favorable (hausse des recettes consécutive à une reprise de la croissance) ainsi qu'une politique de maîtrise de la dépense publique, tout à fait en phase avec les pratiques des gouvernements sociaux-démocrates européens d'alors. Cette politique permet ainsi de réduire le déficit de 4,2 % du PIB en 1997 à 1,5 % en 2001 et la dette publique de 6 % en 1998 à 5,7 % en 2001. Le gouvernement n'intervient ainsi qu'à la marge par une politique de la demande, ce qui tend à relativiser son orientation keynésienne. Le PM lui-même acte notamment « une forme d'impuissance et de fatalisme économique » (p. 20).

Le volontarisme en terme d'emploi s'accompagne par ailleurs d'une politique visant à amoindrir les effets de la pauvreté et des inégalités, à travers notamment la loi contre les exclusions, l'instauration de la couverture maladie universelle (CMU) ou encore l'allocation personnalisée d'autonomie ; une politique industrielle comprenant une restructuration bancaire ou encore la réorganisation des industries de l'armement ; « une défense de la protection sociale obligatoire et l'engagement d'une réflexion sur l'évolution des retraites » (Frémeaux, 2002, p. 53).

Le gouvernement de Lionel Jospin s'inscrit ainsi dans la tradition sociale-démocrate, cette dernière reposant sur deux piliers : « libéralisme dans la production, étatisme dans la distribution ». Les sociaux-démocrates se proposent donc de corriger les effets délétères du libéralisme économique. Dans un contexte où la mondialisation néolibérale modifie les paramètres macro-économiques, une doctrine social-libérale se substitue à la social-démocratie, en promouvant un réduction des coûts de production, ce qui s'apparente à une politique de l'offre (Julliard, 1998, p. 81).

La conversion progressive des partis sociaux-démocrates au NL, comme en France le PS, introduit la notion de *social-libéralisme*. Le « tournant de la rigueur » impulsé en 1983 en France par le président socialiste François Mitterrand marque pour certains une première étape dans l'intégration des principes du NL par le PS, et plus généralement l'application des politiques publiques associées au NL en France (Corcuff, 2021). D'autres chercheurs, comme Frédéric Bozo (2025), en produisent une analyse plus nuancée, pointant du doigt que l'importance de ce moment politique est surestimée.

La XI[e] législature est marquée par les discussions autour du PJL RNTT qui aboutira à la loi dite « Aubry II », seconde loi sur les 35 heures[63]. Le texte est discuté du 5 au 19 octobre 1999 en première lecture, du 30 novembre au 7 décembre en deuxième lecture, et enfin le 15 décembre 1999 en lecture définitive[64].

Dans le texte du PJL, l'EM rappelle les objectifs de la première loi sur les 35 heures, la loi d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail, dite loi « Aubry I » : elle vise à « favoriser l'emploi » par « la réduction de la durée légale à trente-cinq heures » soutenue par « des aides incitatives sous forme d'exonérations de charges »[65]. L'EM précise par ailleurs que les *partenaires sociaux* sont chargés d'organiser les modalités pratiques de mise en œuvre de la réduction du temps de travail. Le gouvernement fait par ailleurs valoir que plus de 100 000 emplois ont été créés ou sauvegardés grâce à cette loi qui suscite par ailleurs la satisfaction des deux millions de salariés concernés par les 12 000 accords conclus. Pour en approfondir la dynamique, le PJL RNTT vise à « déterminer les conditions de la généralisation du processus tenant compte du résultat des négociations ». Le PJL prévoit notamment une réduction des cotisations patronales de sécurité sociale, qui pérennise les aides déjà prévues par la précédente loi. Il est même prévu d'exonérer de cotisations les bas et moyens salaires. L'enjeu pour le gouvernement est « la préservation de la compétitivité des entreprises engagées dans la réduction effective de la durée du travail » ainsi qu'une baisse du coût du travail. L'argument de la compétitivité est donc mobilisé pour légitimer les mesures proposées. Cette réduction des cotisations sociales n'est par ailleurs possible que s'il existe un accord d'entreprise ou de branche suivant la taille de la structure, ce qui incite à la

63 La première loi sur les 35h, dite « Loi Aubry », a été promulguée le 13 juin 1998 et notre corpus ne commence qu'au mois d'octobre de la même année.

64 https://www.assemblee-nationale.fr/11/dossiers/ttravail.asp#loi2, consulté le 7 mars 2025.

65 Projet de loi relatif à la réduction négociée du temps de travail, exposé des motifs, consultable à l'adresse suivante : https://www.assemblee-nationale.fr/11/projets/pl1786.asp, consulté le 22 avril 2025.

négociation. Pour ce qui est du SMIC, les salariés continuent de percevoir la même rémunération qu'avant le passage aux trente-cinq heures.

En recontextualisant le PJL par une référence à la loi Aubry I, l'EM s'inscrit pleinement dans la dimension explicative qui le caractérise en tant que genre discursif (Devriendt & Monte, 2015), en présentant les apports de la précédente loi mais aussi en en soulignant les limites, afin de justifier l'existence du PJL.

Les segments de texte relatifs à la flexibilité du travail (classe 1) sont significativement plus présents que les autres en 1999, ce qui renvoie aux discussions autour de ce PJL. Parmi les segments de texte caractéristiques de la classe 1, nous isolons ceux datant de 1999. Sur les huit segments datant de 1999 parmi les segments caractéristiques de la classe 1, sept sont issus des discussions en première lecture du PJL.

L'analyse des segments fait apparaître tout d'abord des discours critiques de la flexibilité. La députée communiste Muguette Jacquaint critique le recours trop répandu selon elle aux heures complémentaires. Elle plaide ainsi pour un recours modéré à ce dispositif, et la généralisation d'embauches à temps complet, conformément à l'adage *travailler moins pour travailler tous*. Ses collègues communistes Maxime Gremetz et Daniel Paul expriment une position similaire, qui tend à assimiler la flexibilité à une forme de précarité :

> **** *rep_11 *file_2000 *annee_1999 *am_199910 *amj_19991014
>
> [Les heures complémentaires sont utilisées de manière par trop systématique.][66] En effet, l'intérêt propre des **employeurs** les conduit trop souvent à se servir de ces **heures complémentaires** comme d'un outil de **flexibilité**, ce qui n'est rien d'autre qu'un véritable moyen de pression envers les **salariés demandeurs** d'une plus **grande durée** de **travail**. [Car nombreux sont ceux qui, actuellement à temps partiel, souhaitent passer à temps complet. Le recours aux heures complémentaires doit rester exceptionnel. Un usage trop fréquent n'est en réalité que le signe flagrant d'une durée insuffisante du contrat qui sous-tend une réelle nécessité d'autres embauches.] (Muguette Jacquaint, députée communiste, PJL RNTT) 1_1999
>
> **** *rep_11 *file_2000 *annee_1999 *am_199910 *amj_19991014

66 Lorsque nous citons un segment de texte, les tronçons entre crochets ne font pas partie du segment isolé par le logiciel. Nous les ajoutons afin de restituer l'entièreté d'une phrase, d'une idée ou d'un raisonnement, que le découpage en segments de texte d'Iramuteq peut altérer. Dans de très rares cas, nous sectionnons une partie du segment, ce qui est indiqué par la mention suivante : « [...] ».

> Concernant la répartition du **temps** de **travail** des **salariés** à **temps partiel**, **flexibilité** oblige, ils **travaillent** peu d'**heures** par **jour** mais aux **périodes** où l'intensité du **travail** est la plus forte. [Paradoxalement, à travail équivalent ils perçoivent un salaire horaire inférieur à ceux de leurs collègues à temps plein.] (Maxime Gremetz, député communiste, PJL RNTT) 1_1999
>
> **** *rep_11 *file_2000 *annee_1999 *am_199910 *amj_19991012
>
> Cependant, il peut s'agir également d'un véritable **instrument** de **flexibilité** totale. En effet, qu'est-ce qui empêcherait un **employeur** de faire **effectuer** à un **salarié** sept **heures supplémentaires** une **semaine**, sans le prévenir à l'avance, [laissant celui-ci récupérer huit heures quarante cinq, mais seulement lorsque cela arrangerait cet employeur ? Il s'agirait donc bel et bien de l'outil de flexibilité le plus accompli, en l'absence actuelle de toute exigence de calendrier ou de délai de prévenance.] (Daniel Paul, député communiste, PJL RNTT) 1_1999

Certains discours montrent au contraire une promotion active du principe de flexibilité. Ici, le député d'opposition Hervé Morin fait référence à la situation en Allemagne, dans laquelle le recours aux 35 heures a été décidé dans le secteur de la métallurgie. Il plaide ainsi pour une négociation du temps de travail par les partenaires sociaux et non par la loi. Il montre également que le passage aux 35 heures n'est pas contradictoire avec une plus grande flexibilité dans l'organisation du travail, affirmant que *si les conditions économiques viennent à changer, le temps de travail, lui aussi, peut évoluer*. Le segment qui suit fait donc référence à la situation du secteur de la métallurgie en Allemagne :

> **** *rep_11 *file_2000 *annee_1999 *am_199910 *amj_19991007
>
> Deuxième point, les **patrons** mais aussi les **syndicats** de **salariés** affirment que le passage aux 35 **heures** a **permis** d'**introduire** massivement la **flexibilité** dans des **entreprises** où il était difficile d'**introduire** le **travail** de **nuit** et de week-end et le **temps partiel**. […] [C'est bien la preuve que même lorsque les syndicats et le patronat ont décidé ensemble le passage aux 35 heures, si les conditions économiques viennent à changer, le temps de travail, lui aussi, peut évoluer.] (Hervé Morin, député UDF, PJL RNTT) 1_1999

Les segments de texte issus de discussions autour du terme *souplesse* (classes 9 et 10) sont également significativement plus présents que les segments des autres classes en 1999. L'analyse des segments caractéristiques de ces deux classes datant de 1999 (nous en dénombrons quatre, dont seulement deux proviennent des discussions autour du PJL) fait apparaître une utilisation du terme *souplesse* afin d'amender le PJL pour rendre les mesures qu'il contient moins contraignantes. L'imaginaire de la souplesse nourrit l'argumentation pour s'opposer symboliquement à une forme de rigidité qui prévaudrait dans le PJL. L'ironie réside dans le fait que la défense de la souplesse, par un amendement *ad hoc*, peut contribuer à alourdir l'appareil légal, comme le souligne le député Eric Doligé :

> **** *rep_11 *file_2000 *annee_1999 *am_199910 *amj_19991014
>
> Par cet **amendement**, nous démontrons que nous sommes capables de faire des concessions et de nous **inscrire** dans l'**esprit** du **texte** tout en **essayant** d'y **introduire** la **souplesse** - c'est notre manie et on nous la reproche, [mais la souplesse nous paraît nécessaire en l'occurrence.] (François Goulard, député DL, centre-droit, PJL RNTT) 9_1999
>
> **** *rep_11 *file_2000 *annee_1999 *am_199910 *amj_19991012
>
> L'**amendement** n° 189 **vise** également à **introduire** un peu plus de **souplesse** pour les toutes petites entreprises. Mais ce **type** d'**amendement** mériterait, selon moi, une réflexion un peu plus **approfondie** de **manière** à ne pas compliquer un **texte** déjà assez **difficilement** applicable. (Eric Doligé, député RPR, PJL RNTT) 9_1999

Après avoir récupéré la majorité à l'AN en juin 2002, la droite tente de revenir sur les principales mesures votées par les socialistes et leurs alliés concernant la réduction du temps de travail.

2. Assouplissement des 35 heures et promotion de la flexibilité

Le 19 juin 2002 s'ouvre la XII^{e} législature, consécutivement à la réélection de Jacques Chirac à la présidence de la République le 5 mai 2002 ainsi qu'aux élections législatives des 9 et 16 juin qui voient la droite redevenir majoritaire à l'AN. Le gouvernement fraîchement nommé promet l'abrogation des lois sur les 35 heures. En réalité, il n'y a pas d'abrogation *stricto sensu*, plutôt un ensemble de mesures visant à modérer les mesures votées lors de la précédente législature (Garrigou, 2017b).

Le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin, soutenu par la majorité de droite à l'AN, porte le PJL STTDE. Il est discuté en séance publique du 2 au 15 octobre 2002 en première lecture, le 19 décembre en seconde lecture[67] et vise à revenir sur certaines dispositions des lois sur les 35 heures, avec pour philosophie les trois éléments suivants : « harmonisation rapide et ambitieuse des SMIC, amplification de la baisse des charges destinée à une maîtrise du coût du travail, assouplissement des 35h »[68]. L'EM du PJL lui donne pour objectif de « permettre le plein-emploi et […] favoriser la relance du dialogue social »[69]. L'objectif n'est pas la remise en cause des 35 heures, mais bien plutôt de faciliter « les conditions dans lesquelles la réduction du temps de travail est mise en œuvre dans les entreprises ». Il est notamment mentionné que « le cadre législatif actuel, procédant d'une vision trop réglementaire et rigide des relations du travail, avait conduit à ignorer nombre de réalités économiques et à freiner la progression du pouvoir d'achat des salariés ». L'usage du terme *rigidité* notamment, s'inscrivant dans une axiologie négative (Fritsch, 2007a), vise à suggérer l'inadéquation du cadre législatif à la situation économique. Ce faisant, le gouvernement critique les lois sur les 35 heures mises en œuvre par son prédécesseur. Au contraire, *l'assouplissement*[70] *des 35h* vise à permettre une application différenciée de la mesure. Le discours du gouvernement énonce en creux que cet assouplissement permettrait de s'adapter aux *réalités économiques* ainsi qu'à permettre *la progression du pouvoir d'achat des salariés*.

Plus loin, l'EM qualifie la négociation autour de la réduction du temps de travail de « contrainte », déplorant que l'acception *partenaires sociaux* soit définie de façon trop catégorique par le législateur. C'est pourquoi ce PJL entend « conforter la légitimité des partenaires sociaux à agir, faire du dialogue social une de ses priorités et de la concertation le fil conducteur de son action ». La référence au *dialogue social* emporte un certain imaginaire (Gobin, 2007a). Le syntagme renvoie aux discussions entre organisations syndicales et patronat, ou entre organisations syndicales et décideurs politiques. L'ensemble de ces acteurs est désigné sous l'appellation *partenaires sociaux*. L'intitulé *dialogue social* n'est pas neutre et « représente une version dégradée, sur le plan de la qualité démocratique du fonctionnement des sociétés, des relations collectives du travail ». La référence au dialogue

67 https://www.assemblee-nationale.fr/12/dossiers/temps_travail.asp#020190, consulté le 7 mars 2025.
68 Communiqué du conseil des ministres du 18 septembre 2002, https://www.assemblee-nationale.fr/12/dossiers/temps_travail.asp#020190, consulté le 10 février 2025.
69 Exposé des motifs, PJL STTDE : https://www.assemblee-nationale.fr/12/projets/pl0190.asp, consulté le 22 avril 2025.
70 Le terme assouplissement désigne notamment l'« action de rendre […] moins rigide », https://www.cnrtl.fr/definition/assouplissement, consulté le 18 août 2025.

plutôt qu'au désaccord induit des relations moins conflictuelles entre parties prenantes de la négociation et les amène à converger « vers un objectif commun, stimuler la *compétitivité* des entreprises ». Dès lors, tout désaccord résulterait d'un déficit de communication et non d'une opposition sur le fond. La communication permettrait donc d'aboutir à un consensus : « Le *dialogue* est donc une pédagogie du consensus social, qui discrédite le conflit social de façon globale ». Au-delà, l'imaginaire du dialogue social suppose un affaiblissement des principes démocratiques, en ce que le pluralisme y est nié à la base et que les parties prenantes de la négociation sont ramenés à un statut de *partenaires* partageant une vision commune (p. 34).

Afin d'agir en faveur du dialogue social et de la « négociation collective », le gouvernement indique que l'État ne doit intervenir « que d'une façon supplétive en cas d'absence, de carence ou de défaillance de la norme conventionnelle » après avoir posé « les principes fondamentaux du droit du travail ». Toujours dans cet esprit de faire reposer la responsabilité sur les échelons plus bas, le PJL « prévoit la fixation du taux de majoration des heures supplémentaires par accord de branche étendu et le renvoi de la fixation du contingent d'heures supplémentaires à la négociation de branche » là où précédemment il était fixé par la loi (loi Aubry II, art.5 IV). Enfin, dans un objectif de réduction du coût du travail, le PJL prévoit une réduction des cotisations de sécurité sociale, indépendamment de la durée du travail, pour les bas salaires (en-dessous du SMIC). Le PJL présenté par le gouvernement Raffarin approfondit donc certaines dispositions de la loi Aubry tout en apportant davantage de *souplesse* et de *flexibilité* pour les entreprises dans la mise en œuvre des lois sur les 35 heures.

Le recours aux notions d'assouplissement, de souplesse et de flexibilité s'inscrit pleinement dans l'imaginaire de l'adaptation (Stiegler, 2019), qui trouve ici un mode de justification fondé sur le pouvoir d'achat et l'objectif de plein-emploi. Cet imaginaire, découlant de l'imaginaire néolibéral, est donc ici mis au service d'objectifs de politique économique. Il est est couplé à une promotion et à une mise en œuvre du principe de responsabilité, conformément aux principes de la gouvernance néolibérale (Brown, 2016).

De même, nous reprenons l'analyse de Christian Laval (2016) portant sur l'imaginaire néolibéral :

> L'État n'est plus l'exécuteur d'une volonté populaire, il est le relais des contraintes globales chargé de l'« adaptation » des populations et des territoires aux contraintes systémiques qu'il a lui-même contribué à fabriquer (p. 90).

Le discours porté par le gouvernement en l'espèce procède d'un raisonnement plus nuancé que celui qu'expose le sociologue. Pour autant, il nous semble entrevoir une certaine filiation entre les deux, cristallisée par la référence aux *réalités économiques*. En tant que *réalités*, celles-ci seraient indiscutables (quand bien même les indicateurs chiffrés permettant de les objectiver sont des construits sociaux) et appelleraient donc des mesures découlant d'un certain bon sens. Ce raisonnement rejoint les caractéristiques énoncées par Véronique Rauline (2014) pour définir le DNL, en particulier sa revendication à décrire objectivement la réalité

Par la suite, il s'agit d'observer si les débats autour de ce PJL mettent en lumière une promotion de cet imaginaire de l'adaptation. Face aux contraintes imposées par la loi, le gouvernement amende donc les textes sur les 35 heures afin d'octroyer aux entreprises une plus grande marge de manœuvre. C'est en tout point conforme à la doctrine néolibérale, dont l'objet consiste à reconfigurer les missions de l'État pour les réorienter vers la pérennisation du libre-marché et de l'initiative des entreprises (Dardot & Laval, 2007, 2010). Nous procédons à une analyse des segments de texte caractéristiques de la classe 1 et datant de 2002 (au nombre de cinq, dont quatre d'entre eux concernent ce PJL), dans la mesure où les segments de cette classe sont significativement plus présents en 2002 que les segments des autres classes.

L'analyse des débats illustre les inquiétudes exprimées par des députés de gauche. Le PJL du gouvernement, visant à annualiser le temps de travail, rencontre des résistances car cette disposition est associée à l'instauration d'une plus grande flexibilité. Comme lors des débats sur le PJL RNTT, c'est la députée communiste Muguette Jacquaint qui, par la défense d'un amendement, s'oppose à la flexibilité qui en l'occurrence prend la forme de l'annualisation du temps de travail pour les salariés à temps partiel. Nous retranscrivons volontairement la totalité de son raisonnement (qui excède donc largement la longueur d'un segment de texte) afin de donner un exemple représentatif d'un discours d'opposition au principe de flexibilité. L'utilisation de l'adjectif *malléable*[71] pour qualifier les salariés représente une énonciation négative de l'imaginaire de l'adaptation. En effet, l'axiologie négative associée au terme permet à la locutrice de se réapproprier l'imaginaire néolibéral en le ré-énonçant selon sa propre orientation politique.

**** *rep_12 *file_2003 *annee_2002 *am_200212 *amj_20021219

71 Au sens figuré, le terme désigne ce qui est « souple, influençable », https://www.cnrtl.fr/definition/malléable, consulté le 15 novembre 2025.

[Monsieur le président, l'amendement n°9 vise à supprimer une disposition concernant les salariés à temps partiel introduite par le Sénat avec l'aval du Gouvernement. S'appuyant sur le projet de loi modifiant la définition de la durée annuelle du travail et supprimant toute référence à la durée légale hebdomadaire prévue aux articles L. 212-8 et L. 212-9 du code du travail pour fixer cette durée annuelle à 1600 heures, le Sénat a modifié l'article L. 212-4-2 du code du travail, qui fait référence à la durée légale,] à la **durée** mensuelle et à la **durée annuelle** de **travail** des **salariés** à **temps partiel**, pour annualiser également la **durée** de **travail** de ces derniers. Une telle **disposition** va, **malheureusement**, **aggraver** leur **flexibilité** et dénaturer encore davantage la **notion** de **temps partiel**. [Ces salariés déjà assez malléables ne l'étaient pas encore assez pour vous ! C'est la raison pour laquelle nous avons déposé cet amendement de suppression de l'article 3 bis.] (Muguette Jacquaint, députée Communistes et républicains, PJL STTDE) 1_2002

Sa collègue socialiste Elisabeth Guigou développe une argumentation similaire, associant annualisation du temps de travail et flexibilité. Les deux segments qui suivent sont issus de la même prise de parole de cette députée, ils sont prononcés l'un à la suite de l'autre.

**** *rep_12 *file_2003 *annee_2002 *am_200210 *amj_20021003

Quant à la diminution de la **flexibilité**, **seconde aspiration** des **salariés**, elle sera **accrue** du fait de la suppression dans le **code** du **travail** de la référence aux 35 **heures hebdomadaires** au profit de la seule **mention** des 1 600 **heures** par an. (Elisabeth Guigou, députée socialiste, PJL STTDE) 1_2002

**** *rep_12 *file_2003 *annee_2002 *am_200210 *amj_20021003

L'**annualisation** du **temps** de **travail** devenant la seule référence, la **flexibilité** sera nécessairement plus **grande**. Avec votre projet, les **conditions** de **travail** de certains **salariés** seront encore **aggravées** au **lieu** d'être améliorées. (Elisabeth Guigou, députée socialiste, PJL STTDE) 1_2002

Enfin, le député communiste Maxime Gremetz, déjà présent dans les débats relatifs au PJL RNTT, plaide pour une revalorisation des heures complémentaires qui, telles qu'elles sont

alors cadrées, n'entraînent pas un coût supplémentaire pour l'employeur. Cet élément représente pour le député communiste un élément de flexibilité, ce qui rapproche son discours de celui de sa collègue Muguette Jacquaint. Il parle ainsi de *sujétion*[72] pour définir la situation dans laquelle la flexibilité place le salarié et rappelle ainsi le lien de subordination, intrinsèquement déséquilibré, qui existe entre employeur et employés.

> **** *rep_12 *file_2003 *annee_2002 *am_200210 *amj_20021009
>
> Les **heures complémentaires** représentent, pour l'**employeur**, un outil de **flexibilité** qui ne lui coûte rien de plus que les **heures** de base, tandis que, pour le **salarié**, cela constitue une sujétion qui justifie, comme pour les **heures supplémentaires**, une compensation. (Maxime Gremetz, député Communistes et républicains, PJL STTDE) 1_2002

Dans la continuité du PJL STTDE, les députés UMP Patrick Ollier, Hervé Novelli, Pierre Morange et Jean-Michel Dubernard sont les auteurs d'une proposition de loi (PPL) OTTE[73]. Son EM commence comme suit :

« En imposant à tous les salariés, indépendamment de leurs priorités personnelles et des situations spécifiques de chaque entreprise, une réduction obligatoire du temps de travail, la précédente majorité a lourdement pénalisé l'économie française et le pouvoir d'achat des salariés »[74].

Les députés auteurs de la PPL ciblent ici directement le précédent gouvernement, coupable selon eux d'avoir *lourdement pénalisé l'économie française et la pouvoir d'achat des salariés*. La mission d'information qui a précédée cette PPL, présidée par Patrick Ollier, a conclu que « la réduction autoritaire du temps de travail avait entraîné de nombreuses conséquences négatives sur le plan économique et social sans atteindre de résultat significatif sur le plan de l'emploi ». La critique se porte ici sur la méthode employée (*autoritaire*), sur les conséquences des lois sur les 35 heures et sur leur prétendue inefficacité. Par la suite, revenant sur la loi STTDE, les députés indiquent qu'elle a mis fin « aux effets économiques les plus pervers de la réduction du temps de travail, tout particulièrement en suspendant *de*

72 « État de dépendance (par rapport à quelqu'un), d'assujettissement (à quelqu'un) », https://www.cnrtl.fr/definition/sujétion, consulté le 15 novembre 2025.

73 https://www.assemblee-nationale.fr/12/dossiers/temps_travail_entreprise.asp#temps_travail_entreprise, consulté le 7 mars 2025.

74 Exposé des motifs, PPL OTTE : https://www.assemblee-nationale.fr/12/propositions/pion2030.asp, consulté le 23 avril 2025.

facto l'application de la législation sur les 35 heures dans les petites entreprises de vingt salariés au plus, accompagné d'un mécanisme d'unification des SMIC favorable au pouvoir d'achat ». Pour autant estiment-ils, cette loi demeure insuffisante. Leur PPL contient donc « des propositions d'assouplissements plus importants, animées par le souci général de rétablir la liberté de choix des salariés et des entreprises et d'établir la primauté du droit conventionnel sur le droit réglementaire pour une meilleure démocratie sociale », l'objectif étant d'offrir « la possibilité de gagner plus en travaillant plus », ce qui n'est pas sans rappeler le slogan de Nicolas Sarkozy pendant sa campagne présidentielle deux ans plus tard : *travailler plus pour gagner plus*. L'argumentaire mobilisé par les députés du groupe majoritaire s'inscrit dans la continuité de celui du PJL STTDE présenté par le gouvernement deux ans et demi plus tôt, l'objectif demeurant : assouplissement des 35 heures, priorité aux conventions collectives sur le droit, davantage de flexibilité pour les entreprises. Les députés concluent l'EM comme suit :

« Ces dispositions pragmatiques permettront d'adapter notre législation aux exigences du développement économique, de la spécificité de chaque entreprise, en laissant au salarié la liberté du choix de l'organisation de sa propre vie de travail ».

La mise en avant d'une approche *pragmatique* dans la conception de cette PPL, qui laisse entendre que les socialistes avaient une approche idéologique et donc dogmatique, n'est pas sans rappeler la posture post-idéologique revendiqué par le DNL, opposant idéologie et pragmatisme (Brown, 2016; T. Guilbert, 2008, 2011, 2013; Rauline, 2014). Par ailleurs, l'utilisation du futur, comme l'ont montré Emilie Devriendt et Michèle Monte (2015) dans leur analyse des EM de réformes des retraites, anticipe le vote de la loi et revêt un effet prédictif, comme si la loi devait être nécessairement votée.

En première lecture, la PPL OTTE est débattue du 1er au 9 février 2005 en séance publique. En seconde lecture, elle est débattue du 16 au 22 mars 2005. Ce sont les notions de flexibilité et d'assouplissement, appliquées au temps de travail, qui structurent les discussions. Les segments de texte de la classe 1 sont significativement plus présents que les autres segments en 2005. Sur les sept segments datant de 2005 parmi ceux caractéristiques de la classe 1, trois sont issus des débats autour de cette PPL. Les segments montrent un discours de défense du principe de flexibilité, par la voix de Gérard Larcher, ministre délégué aux relations de travail :

**** *rep_12 *file_2005 *annee_2005 *am_200502 *amj_20050202

Cependant, la **flexibilité** peut être utile tant pour l'**employeur** que pour le **salarié**. Il faut donc **laisser** une place à la **négociation**… […] (Gérard Larcher, ministre délégué aux Relations du Travail, PPL OTTE) 1_2005

Également, nous retrouvons deux locuteurs déjà présents dans les débats des deux lois précédentes (loi Aubry II et loi STTDE) : Maxime Gremetz et Muguette Jacquaint, tous deux députés communistes. Ils reprennent une argumentation similaire à celle déjà présentée plus haut. L'utilisation des heures supplémentaires et plus généralement la modulation du temps de travail par l'employeur sont présentés comme des facteurs de flexibilité, au détriment des conditions de travail des salariés :

**** *rep_12 *file_2005 *annee_2005 *am_200502 *amj_20050203

[Selon les termes du cinquième alinéa de cet article que nous proposons de supprimer, il est précisé que peuvent y être affectées, « à l'initiative de l'employeur, les heures effectuées au-delà de la durée collective du travail,] lorsque les caractéristiques des **variations** de l'**activité** le justifient. » **Autrement** dit, vous **permettez** à l'**employeur** d'**utiliser** un outil qui appartenait jusqu'ici au seul **salarié** pour assurer la **flexibilité** du **temps** de **travail** et la **modulation**. [Cette modalité permet au patronat de faire du compte épargne-temps une variable d'ajustement de la flexibilité.] (Maxime Gremetz, député Communistes et républicains, PPL OTTE) 1_2005

**** *rep_12 *file_2005 *annee_2005 *am_200502 *amj_20050202

[Les heures supplémentaires sont utilisées comme un moyen détourné pour augmenter la durée habituelle du temps de travail.] Leur **utilisation** doit être limitée aux circonstances exceptionnelles, et elle requiert l'**accord** des **salariés** et de leurs **représentants**. Les **heures supplémentaires** servent aussi à **aggraver** la **flexibilité** quand elles font l'objet de récupération dans les **périodes** creuses de la production. (Muguette Jacquaint, députée Communistes et républicains, PPL OTTE) 1_2005

La promotion du principe de flexibilité par la majorité de droite à l'AN ne va pas sans susciter un certain nombre de critiques. Le principe de flexisécurité, suggérant un équilibre entre

flexibilité et sécurité, vise à rééquilibrer la première et peut éventuellement tendre à désamorcer les critiques.

3. La flexisécurité, un néologisme au service d'une politique néolibérale de l'emploi

Nous construisons un sous-corpus avec les segments de la classe 1 et procédons à une analyse des segments de texte caractéristiques de l'année 2008. La majorité d'entre eux renvoient aux débats autour du PJL MMT, discuté en séance publique à l'AN les 15, 16 et 29 avril 2008 en première lecture, et le 12 juin 2008 pour le texte issu de la CMP[75]. Il entend inscrire dans la loi l'accord national interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail. L'EM du PJL indique que deux objectifs sont assignés à cet accord : d'une part « faciliter l'entrée dans l'entreprise et améliorer le parcours en emploi » et d'autre part « sécuriser les contrats et améliorer le retour à l'emploi »[76]. Le PJL, qui reprend les éléments de l'ANI, acte notamment que le contrat à durée indéterminée (CDI) est « la forme normale et générale de la relation de travail ». Il introduit également la rupture conventionnelle comme nouvelle modalité de fin de contrat de travail. Par ailleurs, ce PJL introduit « le contrat pour la réalisation d'un objet défini », réservé aux ingénieurs et cadres. C'est un contrat à durée déterminée (CDD) d'une durée de 18 à 36 mois.

L'intitulé du PJL, qui se fixe comme objectif la *modernisation du marché du travail*, utilise la nominalisation (T. Guilbert, 2011). La préposition *du* met en relation le nom *modernisation* et son complément du nom *marché du travail* et « sous-entend donc une relation d'obligation ». Le complément du nom a donc une fonction de *relation* (p. 51). La nominalisation *modernisation du marché du travail* suggère ainsi que « le marché du travail » doit être « modernisé ». Le présupposé est que le marché du travail est archaïque et qu'il faut donc le moderniser. La nominalisation utilisant un complément du nom de *relation* suggère un « *devoir faire implicite* », c'est-à-dire que « le mot complété est porteur de l'idée d'une relation obligatoire avec le complément ». En l'occurrence, « la modernisation » ne peut grammaticalement se passer de complément (p. 52). En somme, l'ANI puis le PJL qui en reprend l'intitulé suggèrent l'obligation de moderniser le marché du travail et en présupposent les archaïsmes. La nominalisation *modernisation du marché du travail* permet donc de

75 https://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/modernisation_marche_travail.asp, consulté le 8 mars 2025.
76 https://www.assemblee-nationale.fr/13/projets/pl0743.asp, consulté le 23 avril 2025.

légitimer *a priori* la réforme et s'inscrit dans une argumentation de l'évidence (« le marché du travail ne peut pas ne pas être modernisé ») propre au DNL.

Face à l'obligation implicite de moderniser le marché du travail, ce PJL et les discussions qu'il suscite sont l'occasion pour les locuteurs de se positionner sur la notion de flexisécurité, même si le terme ne figure pas dans le texte du PJL. A droite, les membres de la majorité sont en accord avec la philosophie sous-jacente à cette notion. Le député Bernard Gérard propose une interprétation du mot-valise, qui traduit selon lui *un nouvel équilibre entre flexibilité et sécurité*. De plus, l'attribut *novateur* qui qualifie le PJL ainsi que la référence à *une ère nouvelle* font écho à l'intitulé du PJL et inscrivent le discours du locuteur dans la topique de la modernisation. Quant à Benoist Apparu, il prête à la *flexicurité* la vertu de favoriser le plein-emploi. Il la qualifie par ailleurs d'outil *essentiel* pour atteindre cet objectif, ce qui en fait donc une condition nécessaire. Autrement dit, le député défend l'idée que le plein-emploi ne peut être atteint sans flexicurité.

> **** *rep_13 *file_2008 *annee_2008 *am_200804 *amj_20080415
>
> Mais le **projet** de loi est également novateur car, en trouvant un nouvel équilibre entre **flexibilité** et **sécurité**, il donne naissance à la **flexicurité** à la **française** et ouvre la voie à une ère nouvelle, en France, [pour les relations sociales et pour l'économie.] (Bernard Gérard, député UMP, PJL MMT) S1_2008
>
> **** *rep_13 *file_2008 *annee_2008 *am_200804 *amj_20080415
>
> nous sommes, contrairement à vous, monsieur Muzeau, favorables à ce texte. Nous aurons plusieurs heures pour en discuter, mais nous considérons que la **flexicurité** à la **française** est un outil important, voire essentiel, pour parvenir au plein-emploi. (Benoist Apparu, député UMP, PJL MMT) S1_2008

Également, la flexisécurité est présentée par la députée Marie-Anne Montchamp comme un outil au service de la compétitivité de l'économie française et elle doit passer par une plus grande mobilité des salariés sur la marché du travail. La valorisation de la mobilité comme élément constitutif de l'imaginaire néolibéral (Borja et al., 2013; Namian, 2014) trouve ici une matérialisation dans le discours politique. Par ailleurs, la mobilité est associée à une *prise de risques*. Enfin, la compétitivité est ici le *sacré montré* (T. Guilbert, 2011) du discours, en ce sens qu'il en fait une valeur indiscutable. Le bienfait de la compétitivité est un présupposé du discours, et ce discours est construit à partir de ce présupposé :

**** *rep_13 *file_2008 *annee_2008 *am_200804 *amj_20080415

Ainsi, la réforme du dialogue social se met en œuvre avec un enjeu stratégique pour la compétitivité de notre pays : celui de la **flexisécurité**, qui doit inviter nos compatriotes à la mobilité dans l'emploi et sur le **marché** du **travail** avec les **garanties** nécessaires à leur prise de risques. (Marie-Anne Montchamp, députée UMP, PJL MMT) S1_2008

Les segments font aussi état des inquiétudes de députés de l'opposition quant à la signification concrète du terme *flexisécurité*. Ici, la critique de la notion est opérée par un défigement (Fiala & Habert, 1989; Mejri, 2013). Nous revenons plus en détail sur l'utilisation de ce procédé argumentatif dans le chapitre 14. Ici, l'inquiétude porte sur la mise en œuvre d'une politique de flexibilité qui ne serait pas accompagnée de mesures de sécurité pour les salariés. Les députés expriment leur crainte que la flexisécurité permettent de faciliter les procédures de licenciement :

**** *rep_13 *file_2008 *annee_2008 *am_200804 *amj_20080415

Cependant, monsieur le ministre, lors de la présentation de ce **projet** de loi, vous avez souvent employé le mot de « **flexicurité** » que je n'apprécie guère. Il ne faudrait pas que, in fine, la **flexibilité** soit votée et la **sécurité** des salariés oubliée. [Pourquoi donc avoir forgé ce mot ?] (Danièle Hoffman-Rispal, députée SRC, PJL MMT) S1_2008

**** *rep_13 *file_2008 *annee_2008 *am_200804 *amj_20080416

[Ce que veulent les patrons, c'est la flexisécurité.] Si le terme n'est pas utilisé dans le texte, tout le monde aborde la question : c'est cela, le grand **projet**. La **flexisécurité** à la **française**, est-elle, comme sa version suédoise, une **flexibilité** dans la **sécurité** ? [Il s'agit, en fait, de la possibilité pour les employeurs de virer les salariés quand ils veulent.] (Maxime Gremetz, député GDR, PJL MMT) S1_2008

4. Synthèse

Sur la période 1999-2008, les débats sont empreints de l'imaginaire de l'adaptation et traduisent des prises de position sur les principes de flexibilité et de flexisécurité. Ces prises de position reflètent des préférences idéologiques relatives à la politique de l'emploi.

Tout d'abord, les débats autour de la seconde loi sur les 35 heures (PJL RNTT) permettent aux locuteurs de se positionner par rapport au principe de flexibilité. Le terme exprime la possibilité pour l'employeur de faire varier les horaires de travail. En effet, la réduction du temps de travail ainsi que la création d'emplois ont pour contrepartie « la modération salariale et la modulation des horaires » (Richevaux, 2001, p. 169). L'analyse des débats autour de ce PJL fait apparaître des clivages sur la flexibilité, certains (à gauche) y voyant une façon pour les employeurs d'avoir plus facilement recours aux heures supplémentaires et complémentaires et ainsi limiter les embauches (la flexibilité assimilée à la précarité), quand d'autres (à droite) se félicitent d'un principe qui permet d'adapter les heures de travail en fonction de la situation de l'activité économique (la flexibilité assimilée à la liberté).

Par ailleurs, après le retour de la droite au pouvoir en juin 2002, celle-ci fait voter deux textes de loi (PJL STTDE et PPL OTTE) visant à faciliter l'application des 35 heures pour les entreprises, en pérennisant notamment certains avantages fiscaux ainsi qu'en renvoyant à la négociation entre partenaires sociaux les modalités d'application de la réforme plutôt qu'en les faisant uniquement reposer sur des dispositions légales, privilégiant ainsi les conventions collectives sur la loi. Ces dispositions d'amendement des 35 heures entendent donc atténuer une forme de rigidité qu'elles attribuent aux lois qui les portent et s'appuient ce faisant sur un imaginaire socio-discursif de l'adaptation, incarné par des termes comme *souplesse* ou *assouplissement*. Le recours à cet imaginaire est légitimé par les objectifs des réformes entreprises : hausse du pouvoir d'achat et plein-emploi. Également, la majorité de droite inscrit sa politique dans une approche pragmatique qui suggère le caractère inévitable des réformes entreprises ; son discours porte ainsi la trace du DNL. La référence au *dialogue social* participe d'une logique analogue en neutralisant les désaccords.

De même, les discussions autour de la flexibilité continuent à structurer les débats lors de la présidence de Nicolas Sarkozy. L'apparition du néologisme *flexisécurité*/*flexicurité* est l'occasion pour la majorité parlementaire de défendre un équilibre dans les relations entre employeur et salarié, permettant une plus grande mobilité dans l'emploi tout en assurant une sécurisation des parcours professionnels. Cette dernière se substitue ce faisant à la sécurité de l'emploi. Dans l'opposition, des voix s'élèvent pour exprimer une inquiétude quant à l'équilibre réel entre flexibilité et sécurité, la première étant soupçonnée d'éclipser la seconde. Il est à souligner que le député GDR Maxime Gremetz prend à nouveau part au débat, s'installant comme un locuteur récurrent sur la question de la flexibilité, et portant un discours

très critique de celle-ci. Cette récurrence dans l'adoption de *contre-discours à la flexibilité* permet au député de construire un certain ethos qui s'articule autour d'une ténacité et d'une constance dans la dénonciation des discours de flexibilité. Son discours emporte donc un fort enjeu identitaire. Plus généralement, les contre-discours au NL permettent de renforcer des groupes politiques, comme nous le verrons au chapitre 11 (*infra*) avec la PPL constitutionnelle garantissant la souveraineté du peuple en matière budgétaire.

L'observation des segments mobilisant le lexème *flexibilité* montre ainsi une grande majorité d'emplois critiques, conférant au terme une axiologie négative. Les tenants d'une politique de flexibilité semblent ne pas s'en revendiquer explicitement, au contraire de ses pourfendeurs qui utilisent le terme pour la disqualifier. Les trois PJL et la PPL dont nous avons étudié les débats ne comportent ni le terme *flexibilité* ni *flexisécurité*/*flexicurité*. Tout comme la qualification de *néolibéral*, l'usage du terme *flexibilité* renverrait à une altérité politique présentée comme négative. Le terme aurait donc pour fonction discursive la consolidation de groupes politiques contre lui. Ce résultat tend à infirmer notre postulat de départ. Identifié comme un terme à axiologie positive, inséré dans l'imaginaire socio-discursif de l'adaptation, nous nous attendions à le voir mobilisé dans ce sens. Les résultats que nous présentons ici vont à l'encontre de ce présupposé, bien qu'ils ne constituent pas un recensement exhaustif de ses emplois. Le corpus en comporte évidemment des emplois positifs, mais notre mode d'analyse de celui-ci (classification thématique par calcul de cooccurrences) nous conduit à mettre en évidence majoritairement des emplois négatifs. Ce résultat peut indiquer que les discours de promotion de la flexibilité comportent des cooccurrences moins récurrentes que les discours d'opposition. En d'autres termes, les discours d'opposition à la flexibilité apparaîtraient davantage stéréotypés que ses discours de promotion.

Outre l'imaginaire de l'adaptation incarné par le terme *flexibilité*, le second mandat de Jacques Chirac à l'Élysée est marqué par l'imaginaire de la compétition. Le rapport Blanc pose un diagnostic de manque d'innovation de l'économie française qui nuit à sa compétitivité et donc à la croissance et l'emploi. C'est pourquoi il préconise dans le cadre d'une politique de soutien à l'innovation la création de *pôles de compétitivité*. Par ailleurs, le contexte de réélection de Jacques Chirac, bénéficiaire d'un large front républicain au second tour, pousse la majorité à engager des réformes consensuelles.

Chapitre 9 : L'innovation et les pôles de compétitivité comme axes forts du second mandat de Jacques Chirac (2002-2007)

Le 5 mai 2002, Jacques Chirac est réélu à la présidence de la République avec 82,21 % des suffrages exprimés face à Jean-Marie Le Pen, le candidat du Front national (FN). Les conditions de sa réélection, caractérisée par un fort rejet du candidat d'extrême-droite au second tour, altèrent sa légitimité. Pour tenir compte du message envoyé par l'électorat, un rejet des élites politiques traditionnelles, le président réélu nomme à Matignon Jean-Pierre Raffarin, élu de terrain, centriste (membre de l'UDF et non du RPR), président du Conseil régional de Poitou-Charentes, censé envoyer un message à la « France d'en bas ». Le choix de ce profil consensuel se veut un message de rassemblement tenant compte de ses conditions de réélection. Suite aux élections législatives des 9 et 16 juin 2002, la droite récupère la majorité absolue à l'AN, avec 399 sièges, dont 369 pour la seule UMP, soit 146 de plus qu'en 1997.

Parmi les dossiers politiques dont le nouveau gouvernement se saisit, le déficit de la Sécurité sociale, les retraites[77] ou encore l'emploi figurent en bonne place. Afin de diminuer le taux de chômage, le PM annonce dans sa déclaration de politique générale (DPG) des mesures en faveur de la croissance et de l'emploi, souhaitant placer la France au tout premier plan européen en la matière. Il annonce notamment une baisse de l'impôt sur le revenu de 10 % entre 2002 et 2005 afin de stimuler la croissance et la consommation. Après la victoire du *non* au référendum du 29 mai 2005 relatif au traité constitutionnel européen, Jean-Pierre Raffarin quitte son poste. Après sa nomination à Matignon le 31 mai 2005, Dominique de Villepin affirme dans sa DPG que l'emploi est la première de ses priorités. De là découle une politique volontariste en la matière, qui s'appuiera notamment sur les PC. Également, le dispositif des contrats nouvelles embauches, destiné aux entreprises de moins de vingt salariés, vise à instaurer davantage de flexibilité dans le processus d'embauche et de licenciement. C'est le modèle danois de la flexisécurité qui est alors expérimenté, fort de son succès dans le pays scandinave (Tipsmark Bouchet, 2013). L'analyse des débats parlementaires nous amène à porter notre attention sur les PC.

77 La loi Fillon de 2003, tout en maintenant l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans, vise à augmenter progressivement le nombre d'annuités nécessaires pour une retraite à taux plein, présentée comme « nécessaire pour sauver le système de retraite par répartition » (Tipsmark Bouchet, 2013, p. 204). L'analyse de notre corpus ne nous amène pas à observer les débats qui ont précédé son adoption.

1. Les pôles de compétitivité, dispositif au service d'une politique industrielle tournée vers l'innovation

Au sein de notre corpus, les discussions autour des PC connaissent une période de significativité entre 2004 et 2007 : les segments de la classe 8 sont significativement plus présents sur cette période que les segments des autres classes. En 2004, le gouvernement annonce son projet de créer des PC. Cette appellation technique désigne la déclinaison territoriale d'une politique économique et industrielle visant à stimuler la compétitivité des entreprises et de l'économie française. Un PC a ainsi pour vocation de regrouper au sein d'un même territoire des entreprises et structures de formation et de recherche dans le but de favoriser l'innovation, de stimuler l'attractivité du territoire et ainsi d'éviter les délocalisations (Tixier et al., 2009). Les premiers de ces pôles voient le jour en 2005, processus qui se poursuit en 2006 et 2007. En premier lieu, nous proposons une mise en perspective de la façon dont le problème public de la compétitivité a émergé dans les débats parlementaires.

2. Le rapport Blanc et la construction du problème public de la compétitivité

Au début des années 2000, la situation de l'industrie française est préoccupante : le pays a perdu un million et demi d'emplois industriels entre 1980 et 2004, voyant la part du secteur chuter de 30 à 20 % du PIB. Le France est également nettement en retard par rapport aux pays les plus avancés (États-Unis et Japon notamment) pour ce qui concerne sa politique de recherche et développement (R&D) et d'innovation. L'industrie française est par conséquent moins compétitive que ses concurrents à l'international (Tipsmark Bouchet, 2013).

Le rapport du député apparenté UDF (Union pour la démocratie française, centre-droit) Christian Blanc (2004) intitulé *Pour un écosystème de la croissance* préfigure la politique des PC (Karcher, 2007). Il est commandé par une lettre du PM Jean-Pierre Raffarin en date du 30 septembre 2003.

Le rapport Blanc pose le constat d'un retard qu'aurait pris l'économie française, notamment par rapport aux États-Unis. Le député observe que la France accepte d'occuper « une place moyenne dans l'environnement économique et mondial » (Blanc, 2004, p. 1). Son rapport

s'inscrit donc dans une argumentation du retard, qui permet de prescrire des changements afin de le combler (Bouchard, 2006).

L'orientation de la politique industrielle matérialisée par les PC vise à stimuler la compétitivité et la capacité d'innovation de l'industrie française. Cet objectif doit en servir un second : générer de l'emploi. La principale bénéficiaire de cette politique est l'industrie de haute technologie. Les modalités de ce soutien sont des partenariats entre industrie et recherche et entre PME et grandes entreprises. C'est dans cet esprit que sont conçus les PC : « favoriser l'influence de différentes activités de formation et recherche » et « réactiver le dynamisme des régions » (Tipsmark Bouchet, 2013, p. 218).

Ce rapport entend donc proposer des solutions afin que la France retrouve une place de premier plan dans l'économie globale. Pour expliquer le retard pris par le pays, le député fait valoir un manque d'innovation.

3. Le manque d'innovation, moteur du retard de l'économie française

Il diagnostique d'une part des archaïsmes dans la structure de l'économie française, structure héritée des Trente Glorieuses. En effet, l'économie de la France d'après-guerre est caractérisée par l'imitation de solutions inventées ailleurs. Le pays connaît un coup d'arrêt dans l'innovation, à en juger par son absence aux prix Nobel scientifiques entre 1940 et 1960. Par ailleurs, l'écosystème industriel est structuré autour de grandes entreprises et il existe une division géographique qui suit ce modèle : les sièges se trouvent à Paris, les fonctions de R&D sont dans l'axe Paris-Rhône-Méditerrannée et les usines sont réparties sur tout le territoire (Blanc, 2004).

D'autre part, les élites proviennent en majorité de formations sélectives de niveau Bac+5, alors que dans les autres pays, le doctorat est davantage valorisé. Le député observe : « La France forme donc des gestionnaires, des administrateurs et des ingénieurs plus que des innovateurs » (p. 3). Il identifie trois caractéristiques à la France de 2004 : l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) bénéficient de financements trop faibles, surtout la recherche, car les pouvoirs publics misent sur les formations de niveau bac+5 et bac+2 ; les fonctions de décision sont concentrées à Paris, le reste est ailleurs ; la France bénéfice d'« une industrie performante dans l'amélioration planifiée des systèmes existants mais faible dans l'innovation

radicale ». Il ajoute : « un tel modèle ne nourrit et ne nourrira plus correctement le développement économique de notre pays » (Blanc, 2004, p. 4).

Enfin, la mondialisation oblige à penser différemment : l'échelon national n'est plus aussi pertinent pour penser le développement économique. Le député cite un autre rapport, intitulé *Éducation et croissance* (Aghion & Cohen, 2004), qui explique que la France a rattrapé son retard en terme de recherche et développement et de qualité de main d'œuvre. Pour stimuler son niveau de compétitivité, elle doit donc s'appuyer sur l'innovation. De même, le rapport mondial sur la compétitivité 2003-2004 édité par le Forum Économique Mondial de Davos (Sala-i-Martin et al., 2004) indique que le déficit de compétitivité de la France tient avant tout à son manque d'innovation. Le député explique que l'économie française est depuis le début des années 1990 inadaptée à la situation nouvelle de l'économie mondiale, avec la globalisation, le dépassement de l'échelon national et l'importance prise par l'innovation. C'est ce qui explique selon lui les difficultés économiques du pays en 2004. Pour répondre à ce manque d'innovation, il préconise de concevoir une politique industrielle pleinement connectée au monde de la recherche.

4. Construire une politique industrielle tournée vers la recherche

Le rapport Blanc propose la définition suivante d'un *pôle de compétitivité* (2004, p. 26) :

> Le pôle de compétitivité, objet de ce rapport, rassemble un peu toutes ces notions [pôles d'excellence, pôles de compétence, technopoles, scientipôle]. C'est l'addition d'un cluster industriel et d'une base scientifique ou la synergie d'un pôle d'excellence et d'un tissu d'industries. Il se caractérise par la dynamique d'une agglomération entière qui met à contribution tout un tissu qui suit et soutient l'industrie innovante : services de proximité, transports, secteur financier… Le moteur de la croissance est endogène au pôle : c'est la richesse des synergies et des capacités critiques accumulées dans les domaines scientifiques et industriels ; ce moteur s'alimente de flux migratoires d'hommes et d'entreprises attirés par le dynamisme du pôle.

Pour que l'économie française soit performante, le rapport préconise une croissance économique supérieure à 3 %. De plus, avec ce qui est investi dans la recherche et le niveau de productivité, la France devrait occuper une place de premier plan en Europe, « prendre la place de leader économique européen ». Or, ce n'est pas le cas. Il faut donc jouer sur la compétitivité hors-prix, et donc l'innovation ; plutôt que d'essayer de tirer les coûts vers le bas, comme le font les pays asiatiques, il vaut mieux chercher à se différencier par l'innovation. Pour ce faire, le parlementaire suggère de « créer un écosystème où des

initiatives naissent, croissent et s'épanouissent avec plus de facilité » (Blanc, 2004, p. 1). Dans cette perspective, la vocation des PC commence à se dessiner. En effet, cette politique « cherche à promouvoir des coopérations localisées entre les entreprises et les centres de recherche au travers de la définition de projets de recherche innovants » (Delaplace, 2011, p. 267). Cette définition permet de comprendre le rôle de l'innovation dans la compétitivité. Ce lien est explicitement exprimé dans le rapport : « La compétitivité française repose aujourd'hui sur l'innovation » (Blanc, 2004, p. 5).

En somme, ce rapport indique que c'est le besoin d'innovation (l'innovation comme moteur de la compétitivité) qui justifie la création des PC. Le rapport joue donc un rôle de construction en amont du problème de compétitivité. En plus du rapport Blanc, il apparaît que l'UE joue un rôle central dans la mise à l'agenda de cet enjeu de la compétitivité appliquée aux territoires. Cela passe par les stratégies de Lisbonne et de Barcelone, dont l'objectif est de construire pour l'Europe une économie de la connaissance (Delaplace, 2011).

Le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 14 septembre 2004 marque le début officiel de la politique des PC. Il est fait mention du rapport Blanc le 12 octobre 2004, dans le cadre du débat sur les délocalisations et l'attractivité de la France, demandé par le groupe UMP dans le cadre d'une séance d'initiative parlementaire. Le député de la majorité présente la vocation des PC, censés impulser *de véritables dynamiques territoriales d'innovation*. Il reprend donc à son compte les arguments avancés dans le rapport et s'inscrit dans un interdiscours. De plus, il se fait le porte-parole du député Blanc, ce qui confère à son discours les caractéristiques du dialogisme : mise en évidence d'une altérité discursive dans la construction du discours (Maingueneau, 1991). Son discours se rapproche par ailleurs des caractéristiques du discours d'autorité (Monte & Oger, 2015), en ce qu'il justifie la création des PC par une référence au rapport de son collègue. L'autorité est assimilée dans ce cadre à « la prétention à un *surcroît* de crédibilité » qui provient de la référence au rapport Blanc (p. 6). Ce que les autrices appellent un « raisonnement par autorité », observable en l'espèce, « consiste à attribuer explicitement une proposition à un locuteur extérieur reconnu comme faisant autorité, puis à la reprendre à son compte » (p. 7).

> **** *rep_12 *file_2005 *annee_2004 *am_200410 *amj_20041012
>
> Notre **collègue Christian Blanc** a proposé l'**émergence** de **véritables dynamiques** territoriales d'**innovation** entre le **monde** de l'**entreprise** et celui de la **formation** et de la

> **recherche**, au travers de **pôles** de **compétitivité** où la **région** et les agglomérations **joueraient** un **rôle majeur**. (Francis Vercamer, député UDF, débat sur les délocalisations et l'attractivité de la France) 8_2004

Par la suite, les discussions autour du projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2004 sont l'occasion pour le ministre Hervé Gaymard de défendre la création des PC, qui participeraient selon ses termes d'une *vision stratégique pour notre développement économique*. L'enjeu dans ce cas particulier est le financement de la recherche privée, qui est présenté comme trop faible au regard de ce que préconise la stratégie de Lisbonne. Le discours, par sa référence aux choix de politique économique déterminées à l'échelon européen, s'inscrit dans un rapport d'interdiscursivité avec les énoncés produits par les institutions de l'UE et illustre la dynamique d'application des politiques communautaires à l'échelon national. Son discours établit un lien implicite, matérialisé par une parataxe[78], entre la proposition *des pôles de compétitivité et des réseaux d'excellence fondés sur des logiques de territoires* et la proposition *une vision stratégique pour notre développement économique*. Cette construction syntaxique suggère que les PC sont un outil stratégique de développement économique, ce qui en renforce le bien-fondé. Par ailleurs, le discours tenu ici satisfait à certains critères de la LDC (Huyghe, 1991) : les expressions *logiques de territoire* et *vision stratégique* sont assez floues quant à leur signification exacte et se caractérisent par un manque de sens. De là découle leur dimension consensuelle : l'indistinction empêche la contradiction. Enfin, l'apparente technicité du vocabulaire employé traduit une forme de domination symbolique par le discours. Également, le locuteur fait usage d'une métaphore structurale (Lakoff & Johnson, 1986) de type guerrière, matérialisée par le lexème *reconquérir*, et qui assimile la compétition économique à un conflit armé dont l'objectif est la conquête territoriale.

> **** *rep_12 *file_2005 *annee_2004 *am_200412 *amj_20041209
>
> [Et si la France consacre aujourd'hui environ 0,95 % de son PIB pour la recherche publique, seulement 1,25 % du PIB irrigue la recherche privée, là où la stratégie définie à Lisbonne préconise 2 %.] C'est donc un effort particulier que le Gouvernement doit mener pour **promouvoir** le financement **privé** de la **recherche**. Nous devons **constituer** des **pôles** de **compétitivité** et des **réseaux** d'**excellence fondés** sur des logiques de

78 La parataxe consiste à juxtaposer deux propositions dans une phrase sans mot de liaison, https://cnrtl.fr/definition/parataxe, consulté le 28 septembre 2025.

> **territoires**, nous devons reconquérir une vision **stratégique** pour notre **développement économique**. (Hervé Gaymard, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, PLFR 2004) 8_2004

Les discussions autour du PLF pour l'année 2005 ont lieu en séance publique en 1ère lecture du 19 octobre au 23 novembre 2004. La création des PC figure dans ce PJL[79] et les premiers voient le jour en 2005. Trois des six segments de texte datant de 2004 sont issus des discussions autour de ce PJL. Les segments font état de discours de promotion des PC et d'explication de leur principe de fonctionnement. Ici, le député de la majorité, qui soutient le projet de création des pôles, fait valoir le bénéfice que le dispositif pourrait avoir sur l'emploi. Ce faisant, il fait usage d'une métaphore structurale (Lakoff & Johnson, 1986), avec le syntagme *reconquête des emplois menacés*. Dans un imaginaire guerrier, et comme Hervé Gaymard avant lui, il assimile les emplois à un territoire à récupérer. Cette métaphore permet de donner à voir le volontarisme qui anime la majorité. L'utilisation d'une métaphore guerrière, assimilant les emplois à des territoires à reconquérir, permet donc aux membres de la majorité de construire un ethos collectif fondé sur la volonté et le courage de faire. L'adversité que représente le chômage, assimilé implicitement à un ennemi à vaincre, est un puissant symbole permettant d'induire du consensus par rapport aux mesures préconisées pour le résorber ; vaincre l'ennemi que représente le chômage prime sur les moyens déployés pour y parvenir.

> **** *rep_12 *file_2005 *annee_2004 *am_200410 *amj_20041020
>
> [Les délocalisations ne sont pas une fatalité. La préservation et la reconquête des emplois menacés sont un défi que nous pouvons et devons relever.] C'est ce que nous faisons, avec le maintien d'**activités** dans des zones en mutation **industrielle**, la relocalisation d'**activités** délocalisées et la **création** de **pôles** de **compétitivité** destinés à **créer** sur un **territoire** donné une **synergie** entre **recherche**, **enseignement** et **entreprise**. (Marc Laffineur, député UMP, PLF 2005) 8_2004

Les discussions en séance publique autour du PLF pour 2006 s'étalent du 18 octobre au 23 novembre 2005[80]. Dans le prolongement des PC, le gouvernement entend mettre en œuvre des *pôles d'excellence ruraux*. Ion Lucian Ceapraz (2016) souligne que le terme *excellence* est préféré à celui de *compétitivité* et que le premier « est une notion nouvelle dans le cadre des

79 https://fr.wikipedia.org/wiki/Pôle_de_compétitivité_en_France, consulté le 07/01/21.
80 https://www.assemblee-nationale.fr/12/dossiers/loi_finances_2006.asp, consulté le 5 mars 2025.

politiques de développement rural en France » (p. 176). Cette politique consiste en un « regroupement des acteurs économiques qui partagent la même spécialisation afin de renforcer leur compétitivité, selon les mêmes modalités que les pôles de compétitivité » (p. 175). Ils sont donc pensés sur un principe analogue aux PC et « seront à cette ruralité ce que les pôles de compétitivité sont aujourd'hui à l'innovation industrielle et à la recherche »[81]. Par ailleurs, les discussions reviennent sur la mise en œuvre concrètes des PC et leurs premiers résultats, après avoir discuté de leurs grands principes l'année précédente. Le député Marc Laffineur parle ici de *politique de renouveau industriel* que les PC auraient initiée et que les pôles d'excellence ruraux sont supposés prolonger. Le parlementaire de la majorité reprend à son compte l'argument, déjà présent dans le rapport Blanc (2004), selon lequel les actions menées dans le cadre de la politique des PC permettront de *maintenir la compétitivité et l'attractivité de notre territoire dans la compétition internationale*. Quant à Christian Estrosi, ministre délégué à l'aménagement du territoire, en plus de l'argument d'attractivité, il met en avant les bienfaits du dispositif en terme d'emploi et d'innovation, reprenant lui aussi l'argumentaire développé par le député Christian Blanc dans son rapport :

> **** *rep_12 *file_2006 *annee_2005 *am_200510 *amj_20051019
>
> La **politique** de renouveau **industriel** initiée par les **pôles** de **compétitivité** sera poursuivie avec les **pôles** d'**excellence ruraux**. De **nouvelles** structures indépendantes, comme l'**Agence nationale** de la **recherche**, l'**agence** pour l'**innovation industrielle**, [dotée de 2 milliards d'euros, l'agence de financement des infrastructures de transport en France, l'AFITF, également dotée de 2 milliards d'euros, consolideront notre avantage comparatif en matière d'infrastructures. Il s'agit de réponses adaptées qui permettront de maintenir la compétitivité et l'attractivité de notre territoire dans la compétition internationale.] (Marc Laffineur, député UMP, PLF 2006) 8_2005
>
> **** *rep_12 *file_2006 *annee_2005 *am_200511 *amj_20051109
>
> [L'équité des territoires : c'est justement parce que nous avons voulu que les pôles de compétitivité se placent,] au-delà de l'**innovation** et de la **création** d'emplois, au **service** de l'**attractivité** de nos **territoires** qu'avec le **Premier** ministre nous avons fait le choix de retenir 67 **pôles** de **compétitivité** et qu'aujourd'hui

81 Christian Estrosi, ministre délégué à l'aménagement du territoire, 8 novembre 2005, discussions autour du PLF 2006.

nous allons proposer la **création** de plusieurs centaines de **pôles** d'**excellence ruraux**. (Christian Estrosi, ministre délégué à l'aménagement du territoire, PLF 2006) 8_2005

En plus des pôles d'excellence ruraux, la politique de compétitivité menée par le gouvernement se décline en direction de la recherche, notamment à travers la création de l'Agence nationale de la recherche.

5. La recherche, pilier central de la politique des pôles de compétitivité

En 2006 est discuté dans l'hémicycle le PJL de programme pour la recherche du 28 février au 7 mars[82] et le 4 avril pour le texte issu de la commission mixte paritaire (CMP). Il s'agit de la partie législative du Pacte pour la recherche[83]. L'EM indique l'objectif général du PJL : « donner un nouvel élan à la recherche française au début du XXI^{ème} siècle pour lui permettre de s'adapter aux réalités d'aujourd'hui et de relever les défis de la science, de l'économie et de la société de demain aux niveaux national, européen et international »[84]. Le texte convoque ainsi explicitement un imaginaire de l'adaptation et s'inscrit dans un cadre naturel (Goffman, 1991; T. Guilbert, 2011), matérialisé par la référence aux *réalités d'aujourd'hui* ainsi que l'existence de *défis* à relever. La référence à « aujourd'hui » procède d'un ancrage déictique du discours, c'est-à-dire que l'adverbe « ancre le propos dans le présent » et en renforce l'évidence (T. Guilbert, 2015a, p. 90). De plus, Marie-Dominique Perrot (2002) observe : « Un défi est devenu, en langage mondial, un problème à résoudre dont on se garde de chercher l'origine » (p. 208). Ce type de cadrage et l'effet d'évidence qu'il induit renvoient aux caractéristiques du DNL (T. Guilbert, 2011). Par ailleurs, il est indiqué que « De la qualité de notre recherche, de la pertinence de ses orientations, de la capacité réciproque de notre appareil de recherche et de nos entreprises à coopérer efficacement, dépend aujourd'hui très largement et dépendra davantage demain notre compétitivité économique ». La recherche est

82 https://www.assemblee-nationale.fr/12/dossiers/pacte_recherche_partie_legislative.asp, consulté le 5 mars 2025

83 Six objectifs sont assignés à ce pacte : « renforcer nos capacités d'orientation stratégique et de définition des priorités », « bâtir un système d'évaluation de la recherche unifié, cohérent et transparent », « rassembler les énergies et faciliter les coopérations entre les acteurs de la recherche », « offrir des carrières scientifiques attractives et évolutives », « intensifier la dynamique d'innovation et tisser des liens plus étroits entre la recherche publique et la recherche privée » et « renforcer l'intégration du système français dans l'espace européen de la recherche ». Dans le détail du premier de ces objectifs est indiqué que « la création des pôles de compétitivité constitue un volet majeur de la politique territoriale de l'État en matière de recherche et d'innovation », https://www.senat.fr/leg/pjl05-091.html, consulté le 16 novembre 2025.

84 https://www.senat.fr/leg/pjl05-091.html, exposé des motifs, PJL de programme pour la recherche, consulté le 23 avril 2025.

donc posée comme un moteur de la compétitivité. D'autre part, un lien est clairement établi entre innovation et compétitivité des entreprises, ce qui reprend l'argumentaire de promotion des PC. Le PJL définit également les PC comme « des lieux de synergie de proximité entre entreprises, centres de recherche et instituts de formation ».

Il s'inscrit donc dans la continuité des PC, en ce qu'il vise à compléter le dispositif :

> **** *rep_12 *file_2006 *annee_2006 *am_200602 *amj_20060228
>
> Une loi sur la **recherche**, pour quoi faire ? Au-delà des mesures qui ont déjà profondément modifié le **paysage** – **création** de l'**agence nationale** de la **recherche**, de l'**agence** de l'**innovation industrielle** et des **pôles** de **compétitivité**, [et de celles, non moins importantes, qui sont en cours, comme les bourses Descartes ou la création du label Carnot – ce projet de loi apporte des réponses nouvelles.] (Jean-Michel Dubernard, député UMP, président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, rapporteur, PJL de programme pour la recherche) 8_2006

Il suscite par ailleurs de vive critiques, constituant selon le député communiste Frédéric Dutoit *une réforme autoritaire et libérale de la recherche*. Il pointe ainsi du doigt le rapprochement entre industrie et recherche contenu dans le PJL (une réforme *libérale*) tout autant que le manque de prise en compte des besoins des acteurs qui a présidé à sa conception (une réforme *autoritaire*). Le député expose la situation du milieu de la recherche, en pointant la nécessité des réformes, afin de permettre aux chercheurs de se consacrer à leur activité principale, la recherche, dans un cadre qui garantisse leur liberté et leur indépendance. Il plaide également pour un renforcement de leur insertion professionnelle et souligne l'importance d'un engagement budgétaire suffisant en ce sens. En critiquant cette réforme pour son inadéquation à ces objectifs, il s'inquiète notamment d'un milieu de la recherche dont la dépendance aux investissements privés deviendrait trop forte et donc d'un recul de la liberté des chercheurs. Le député socialiste Jean-Yves Le Déaut s'inquiète quant à lui de la confusion que le gouvernement entretient entre politique d'innovation et politique de recherche et émet des inquiétudes sur le financement de la recherche publique. Tout comme son collègue communiste, il souligne donc le risque de perte d'indépendance de la recherche publique par rapport aux investissements privés.

> **** *rep_12 *file_2006 *annee_2006 *am_200604 *amj_20060404

[Des réformes sont nécessaires, car les chercheurs consacrent aujourd'hui plus de temps à demander des crédits, leur liberté d'initiative s'amenuise, l'indépendance de la recherche et de l'expertise publiques est menacée. Comme les États généraux de la recherche l'ont souligné en octobre 2004, il convenait de revaloriser tous ces métiers, tant au niveau du déroulement du doctorat que des débouchés et des carrières dans les secteurs public et privé. Il était aussi indispensable de s'engager dans une programmation budgétaire sans précédent. Ce projet de loi aurait dû répondre à ces inquiétudes et à ces attentes. Au contraire, et nous commençons à en avoir l'habitude,] il s'est appliqué à instituer une réforme autoritaire et libérale de la **recherche**, dont les **leviers** sont l'**Agence nationale** de la **recherche**, les campus de **recherche**, l'**Agence** de l'**innovation industrielle** et les **pôles** de **compétitivité**. (Frédéric Dutoit, député Communistes et républicains, discussion du texte de la CMP, PJL de programme pour la recherche) 8_2006

**** *rep_12 *file_2006 *annee_2006 *am_200602 *amj_20060228

[Par ailleurs, et c'est très regrettable, ce texte entretient une confusion entre politique de recherche et politique d'innovation. Il faut poursuivre les deux. Mais une bonne politique d'innovation suppose obligatoirement un bon système de recherche fondamentale.] Or, les structures que vous **développez** dans tous les sens – **Agence** de l'**innovation industrielle**, **Agence nationale** de la **recherche**, **pôles** de **compétitivité**, qui ne sont du reste pas financés – ne peuvent que **favoriser** une **grande confusion**. (Jean-Yves Le Déaut, député socialiste, PJL de programme pour la recherche) 8_2006

Enfin, les discussions relatives au PLF pour 2007 ont lieu du 17 octobre au 21 novembre 2006[85]. Seul un des segments que nous avons récolté est issu de ces discussions. Il demeure question des PC, dont il s'agit d'approfondir la mise en œuvre, en l'occurrence par des mesures concernant la recherche et l'enseignement supérieur. Comme le déplore son collègue socialiste, la députée Marcelle Ramonet assimile recherche et innovation, et explique bien la volonté de la majorité d'investir dans l'enseignement supérieur et la recherche à condition que ces investissements aient un débouché industriel.

**** *rep_12 *file_2007 *annee_2006 *am_200611 *amj_20061103

85 https://www.assemblee-nationale.fr/12/dossiers/loi_finances_2007.asp, consulté le 5 mars 2025.

> Au **moyen** de notre **politique** de **recherche** et d'**innovation**, d'**importants** efforts vont être déployés concernant la **recherche** et l'**enseignement supérieur** en faveur de nos **pôles** de **compétitivité**. [Par ailleurs, en application de la loi de programme pour la recherche, un milliard d'euros sont dégagés. Grâce à ce levier important, 2 000 emplois pourront être créés dans les universités et les établissements de recherche.] (Marcelle Ramonet, députée UMP, PLF 2007) 8_2006

6. Synthèse

Tenant compte de ses conditions de réélection et conscient de sa faible légitimité, Jacques Chirac souhaite rassembler le plus largement possible en nommant à Matignon Jean-Pierre Raffarin. La politique des PC s'inscrit dans une stratégie en faveur de l'emploi et s'appuie sur la promotion de l'innovation ; elle vise à produire un consensus. Dans ce cadre, le rapprochement entre industrie et recherche et le soutien à la recherche privée traduisent la volonté de mettre la science au service de l'économie, ce qui rappelle les caractéristiques du NPM, soit l'application de principes de gestion propres à l'entreprise à des domaines qui y sont extérieurs (Hood, 1991; Descamps et al., 2025). Nous observons une évolution des discours sur la période 2004-2006, avec un premier temps en 2004 lors duquel le dispositif des PC est présenté et défendu par le gouvernement et la majorité. En 2005, les discours de promotion du dispositif demeurent et les premiers bilans sont dressés, ce qui occasionne quelques discours critiques. En 2006 enfin, ce discours de promotion du dispositif est complété par les discussions autour du PJL de programme pour la recherche, qui vise notamment à le renforcer. A cette occasion, l'opposition fait valoir que la politique d'innovation et la politique de recherche sont deux choses distinctes, et que la première ne peut prétendre se substituer à la seconde. L'inscription de la politique des PC dans le paradigme du NPM est ainsi pointée du doigt.

Par ailleurs, le rapport Blanc, fondé sur le postulat d'un retard de l'économie française, illustre la façon avec laquelle un rapport peut orienter et configurer *a priori* la teneur des politiques publiques. Un rapport donne à voir les préoccupations des responsables politiques (Freeman & Maybin, 2011) et apporte des informations afin d'éclairer leurs choix. Il leur permet ainsi de justifier l'adoption de certaines mesures (Caby & Chailleux, 2019). Sa dimension symbolique est prépondérante, dans la mesure où il permet aux responsables politiques de montrer qu'ils s'inquiètent d'un enjeu en particulier, sans nécessairement mettre

en œuvre des moyens concrets pour y répondre (Edelman, 1964). Également, il peut « contribuer à des processus d'apprentissage et de sédimentation des discours et récits politiques » (Caby & Chailleux, 2019, p. 11). L'analyse des débats parlementaires nous permet d'envisager le rapport comme instance dialogique, c'est-à-dire que les discours prennent appui sur lui et le citent pour justifier leurs assertions. Le rapport dans ce cadre-là se rapproche des caractéristiques d'un discours constituant[86], en ce qu'il construit la légitimité des discours qui en découlent : « Le caractère *constituant* d'un discours confère un statut particulier à ses énoncés, qui sont chargés de toute l'autorité attachée à leur statut énonciatif » (Maingueneau & Cossutta, 1995, p. 116). Le rapport contribue ainsi à imposer le DNL et ses variantes dans les débats parlementaires comme discours d'autorité (Monte & Oger, 2015). De même, les discours font référence aux orientations de politique économique édictées par l'UE. Ils s'insèrent donc dans un interdiscours qui accompagne et traduit une transposition des politiques européennes au niveau national. L'effet d'évidence propre au DNL ainsi que le cadrage naturel qu'il instaure permettent par ailleurs aux locuteurs de la majorité de légitimer les mesures proposées au débat. De plus, l'utilisation de certaines expressions rappelle la LDC pour son opacité sémantique, son effet consensuel et son apparente technicité. Également, l'utilisation de métaphores guerrières, assimilant la politique économique à un conflit armé, permet pour le gouvernement et la majorité de construire un ethos basé sur la force et le volontarisme.

Enfin, la création d'agences, notamment l'Agence nationale de la recherche, s'insère dans le paradigme de la gouvernance néolibérale, fondée notamment sur la délégation de responsabilité (Brown, 2016) et la dépolitisation (Robert, 2021; Bonnet et al., 2024). La topique de la gouvernance, prééminente lors du quinquennat de Nicolas Sarkozy, confirme cette dynamique d'apparente dépolitisation.

86 En tant que discours constituant, le rapport revendique « de fonder et de n'être pas fondé » (Maingueneau & Cossutta, 1995, p. 112). Les discours constituants comportent des énoncés simultanément « plus ou moins fermés sur leur organisation interne et réinscriptibles dans d'autres discours » (p. 116), phénomène que nous observons dans le cas du rapport Blanc.

Chapitre 10 : La gouvernance, un outil au service de la crédibilité du président Sarkozy et de sa politique (2007-2011)

Les débats autour de la gouvernance, élément central de l'imaginaire néolibéral, transparaissent nettement entre 2007 et 2011. Ils couvrent ainsi la quasi-totalité du quinquennat de Nicolas Sarkozy (2007-2012). Cette notion renvoie à l'importation d'un mode de pensée économique et marchand dans la sphère sociale et politique.

Lors de son élection à la présidence de la République, Nicolas Sarkozy s'inscrit en rupture avec le quinquennat précédent, celui de Jacques Chirac (Finniss-Boursin, 2011; Rozès, 2007; Strudel, 2007). Le futur président choisit pendant sa campagne un slogan à ce titre fort éloquent : la « rupture tranquille ». Il développe ce discours dès de son élection à la tête de l'UMP en 2004 (Strudel, 2007). Alors ministre de Jacques Chirac, il pressent qu'il lui sera nécessaire de se démarquer du président sortant dans la perspective de l'élection présidentielle de 2007 (Finniss-Boursin, 2011).

1. Une volonté de rupture avec la présidence Chirac

Avant l'élection présidentielle de 2007, Nicolas Sarkozy adopte donc une stratégie visant à se distinguer de Jacques Chirac. Ce dernier défend le modèle social français, fidèle en cela à son héritage gaulliste. Sarkozy au contraire défend une reconfiguration totale de ce modèle, postulant qu'il a échoué à tenir ses promesses. Il parvient ainsi à imposer cette thématique dans l'espace médiatique en vue de l'élection et préconise en particulier des réformes sur la question de l'emploi (Lebaron et al., 2009). Nous formulons l'hypothèse que l'imaginaire de la gouvernance traduit ce rapport critique au modèle social français.

Par ailleurs, sa campagne présidentielle, centrée sur le thème de la rupture, bien que tranquille, marque une forme de « retour du politique », même si l'origine de cette dynamique remonte à la campagne de 2005 pour le référendum relatif à la constitution européenne (Sgard, 2007, p. 10). Le choix du terme *rupture* peut paraître étonnant dans la mesure où Nicolas Sarkozy appartient à la même famille politique que son prédécesseur direct. Dans toute l'histoire de la V^{ème} République, pas un seul prédécesseur de l'ancien maire de Neuilly-sur-Seine n'a fait campagne sur ce thème, pas même François Mitterrand, dont l'élection a pourtant représenté un net changement par rapport à la présidence précédente, celle de Valéry Giscard d'Estaing. Dans les faits, et passée la campagne présidentielle, il est difficile pour

Nicolas Sarkozy de mener une politique qui soit véritablement en opposition avec celle de son prédécesseur, alimentant l'idée que cette promesse n'est qu'un slogan de campagne (Finniss-Boursin, 2011).

Il n'en est pas moins possible d'identifier plusieurs volets sur lesquels s'exerce la rupture prônée par le chef de l'État. Tout d'abord, il se démarque du « gaullo-chiraquisme », style d'exercice du pouvoir qui caractérise ses prédécesseurs. Ensuite, il remet en cause la division des priorités entre gauche et droite, héritée de l'après-guerre et des Trente Glorieuses : le social comme priorité de la gauche et l'État comme priorité d'une droite « plus technocratique que parlementaire »[87]. Également, le langage utilisé par le président Sarkozy diffère de celui de ses prédécesseurs ; son franc-parler sur les problèmes du pays est susceptible de nourrir des clivages au sein de la société. Au plan institutionnel, le choix du présidentialisme, matérialisé par une réforme de la Constitution, constitue un changement majeur. Il en va de même concernant le retour de la politique (taux de participation élevé à l'élection présidentielle) contre la technocratie (Mongin et al., 2007, p. 8).

Enfin, l'élection de Nicolas Sarkozy à la magistrature suprême inaugure l'ère de l'hyper-présidence, que d'aucuns vont jusqu'à qualifier de « bonapartisme » (Rozès, 2007; Sgard, 2007). Cette hyper-présidence revêt plusieurs caractéristiques : boulimie de réformes[88], exercice du pouvoir tourné vers l'opposition, et pas uniquement partisan[89], interventions directes du président sur un certain nombre de dossiers et réaffirmation du rôle de la France à l'international (Rozès, 2007; Schmid, 2010; Tandonnet, 2017).

2. L'incarnation d'un nouveau bonapartisme ?

Nous reprenons les travaux de René Rémond sur les droites en France (1982) pour analyser le positionnement politique de Nicolas Sarkozy par rapport à son prédécesseur. L'auteur distingue trois droites dans la tradition politique française, « dotées chacune de tous les

87 Ce qui tend à accréditer la thèse que Nicolas Sarkozy rompt avec une droite technocratique incarnée par Jacques Chirac.

88 Pour n'en citer que quelques unes : Loi travail, emploi et pouvoir d'achat (Tepa) (défiscalisation des heures supplémentaires et suppression de certains droits de succession) ; loi Hadopi pour lutter contre le téléchargement illégal ; réforme territoriale ; Grenelle de l'environnement ; réforme des retraites (âge minimum légal de départ à la retraite repoussé à 62 ans). https://www.ladepeche.fr/article/2012/02/14/1284376-les-principales-reformes-du-quinquennat.html

89 C'est ce qui a été appelé « l'ouverture » et s'est caractérisé par la nomination d'un certain nombre de ministres issus du PS.

attributs d'une authentique tradition politique, ayant en propre système de pensée, tempérament, clientèle et irréductibles les unes aux autres » :

- Née lors de la Restauration, la droite contre-révolutionnaire est « la tradition faite système, érigée en politique, incorporée dans la sensibilité ». C'est la droite originelle, royaliste, qui se plaçait à la droite de l'hémicycle ;
- La droite orléaniste est à la fois libérale et conservatrice ;
- La droite bonapartiste mélange des éléments épars et « a acquis une cohérence et une consistance propres sous le signe de l'autorité et du nationalisme » (p. 37). Le gaullisme est une famille politique qui s'inscrit dans cet héritage.

D'une manière schématique, nous pouvons avancer avec René Rémond que l'orléanisme est associé en priorité à la liberté et le bonapartisme à « la religion de l'autorité » (p. 38). Quant à la droite contre-révolutionnaire, nous nous risquons à désigner la tradition comme son motif principal.

Le présidentialisme revendiqué par Nicolas Sarkozy nous amène à le rapprocher de la tradition bonapartiste : sa campagne présidentielle a mis l'accent sur le rôle de l'État, sur la prééminence du pouvoir politique et sur le volontarisme de l'élu. Les changements politiques doivent donc découler de décisions prises d'en haut, légitimées par une autorité forte (Sgard, 2007). De plus, l'héritage bonapartiste suggéré par le style du candidat Sarkozy « fonde la dimension spirituelle de sa candidature ». En plus de la centralité de l'État et du volontarisme, ce « nouveau bonapartisme » place l'intérêt général avant tout et entend instaurer un lien direct avec les Français (Rozès, 2007, p. 69). Enfin, Nicolas Sarkozy entend concilier « posture gaullienne » et « logique bonapartiste » afin de se placer au-dessus des partis, en prise direct avec le peuple (Revault d'Allonnes, 2007, p. 66).

3. L'ouverture, élément central de la rupture

Pointé du doigt pendant la campagne présidentielle pour son côté clivant, Nicolas Sarkozy pratique l'ouverture afin d'apparaître rassembleur. C'est ainsi une façon pour lui de se positionner au-dessus des partis, et de coller à l'image gaullienne du président sous la V^{ème} République (Revault d'Allonnes, 2007).

L'ouverture est un élément central du style d'exercice du pouvoir sarkozien (Revault d'Allonnes, 2007). Nicolas Sarkozy n'est pas le premier président à la pratiquer. En effet, François Mitterrand a joué une carte similaire lors de l'élection présidentielle de 1988 autour de son slogan « la France unie ». Une fois réélu, le Président et son PM Michel Rocard ont en effet nommé un certain nombre de centristes à des ministères, parmi lesquels Michel Durafour et Jacques Pelletier. Mais alors que cette stratégie procédait d'une volonté du pouvoir mitterrandien de consolider sa majorité seulement relative à l'AN (275 députés sur 577), Nicolas Sarkozy n'a nul besoin de pareil renforcement. De fait, l'ouverture voulue par le nouveau Président en 2007 s'inspire volontiers du général de Gaulle qui avait nommé en juin 1958 des centristes et des socialistes au gouvernement, sur fond de crise politique. Cette politique d'ouverture participe donc de la logique plus globale de « rupture » avec la présidence de Jacques Chirac.

Dans les faits, ce sont plusieurs figures socialistes qui rejoignent les rangs du gouvernement de François Fillon : Bernard Kouchner, notamment ministre de la Santé dans le gouvernement de Lionel Jospin, est nommé ministre des affaires étrangères ; Martin Hirsch, son ancien directeur de cabinet, prend lui la tête d'un haut commissariat aux solidarités actives ; Jean-Pierre Jouyet, proche de François Hollande, est nommé secrétaire d'État aux Affaires européennes. Enfin, la personnalité la plus emblématique de cette politique d'ouverture est sans doute Eric Besson, nommé secrétaire d'État à la Prospective et à l'Évaluation des politiques publiques. Secrétaire national du PS à l'Économie quelques mois avant la présidentielle et proche de François Hollande, il quitte le parti en prétextant des désaccords sur le chiffrage du programme de la candidate Ségolène Royal. Il rejoint ensuite le camp sarkozyste en fin de campagne. D'autres personnalités issues du PS rejoignent également le gouvernement, notamment Jean-Marie Bockel ou Fadela Amara (Revault d'Allonnes, 2007).

L'ampleur et l'efficacité de cette politique d'ouverture ont également été rendues possibles par l'attitude des socialistes. En effet, beaucoup de ces derniers accordaient la priorité à leur intérêt personnel au détriment de la solidarité et de l'unité à l'intérieur du parti. De plus, un manque d'autorité au sein du PS (alors dirigé par François Hollande) ainsi qu'une forme de statu quo programmatique ont favorisé la démarche d'ouverture prônée par le nouveau président. Toutefois, il convient d'apporter une nuance de taille à l'importance de cette politique d'ouverture : si les personnalités choisies étaient issues de la gauche, la politique menée demeurait ancrée à droite (Revault d'Allonnes, 2007).

En plus de la volonté d'incarner un style différent de Jacques Chirac, Nicolas Sarkozy construit aussi son discours en tenant compte de la dynamique politique favorable au Front national. C'est pourquoi il reprend à son compte certaines des thématiques du parti d'extrême-droite.

4. Après le 21 avril 2002, la nécessité d'adapter son discours ?

Suite à l'accession au second tour de l'élection présidentielle de Jean-Marie Le Pen le 21 avril 2002, la droite, et notamment Nicolas Sarkozy, tentent de capter une partie de l'électorat lepéniste en adoptant un discours similaire à celui du Front National (FN), de nature populiste. Dès 2002 en tant que ministre de l'Intérieur, l'ancien maire de Neuilly-sur-Seine mène une politique qui vise précisément à répondre aux attentes de l'électorat frontiste. Son action place Beauvau fait ainsi écho au discours du FN sur le thème de l'insécurité, poussant le parti à se focaliser sur l'immigration. Pour autant, cette thématique n'est pas absente de la politique menée par le pouvoir exécutif, au contraire. Plus globalement, l'opinion publique est satisfaite de l'action du gouvernement Raffarin en matière de sécurité, d'immigration et d'intégration, soit précisément les thématiques alors portées par le FN de Jean-Marie Le Pen (Marian et al., 2003).

Lors de l'élection présidentielle de 2007, Nicolas Sarkozy parvient à capter une proportion substantielle de l'électorat lepéniste de 2002. Pour ce faire, il mobilise des thèmes porteurs, notamment celui de l'insécurité. En 2007, le représentant du FN réalise son plus mauvais score à une élection présidentielle depuis 1974, avec 10,4 % des suffrages exprimés. Il récolte ainsi un million de voix de moins que le 21 avril 2002. Son succès lors de ce scrutin s'explique notamment par sa capacité à capter une partie de l'électorat de droite sur la thématique de la sécurité. Parmi les électeurs lepénistes de 2002 qui ne reproduisent pas leur suffrage en 2007, plus de la moitié d'entre eux accordent leur voix au candidat de l'UMP. De plus, entre les deux tours de l'élection de 2007, 60 à 65 % de ceux qui ont voté pour Jean-Marie Le Pen au premier tour portent leur suffrage sur le futur président. Ce dernier parvient à réduire l'électorat du leader frontiste grâce à son discours sur l'immigration, le maintien de l'ordre ainsi que l'identité nationale. C'est également sa capacité à être élu et donc à appliquer son programme qui attire une partie de l'électorat frontiste ; il jouit d'un meilleur ethos de crédibilité que le candidat du FN. En parallèle de ce discours très à droite, Nicolas Sarkozy

parvient à articuler un discours axé sur le libéralisme économique et la valeur travail, plus consensuel dans son camp (Mayer, 2007).

Parmi les mesures qu'il adopte une fois au pouvoir, la création d'un ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale ainsi que l'obligation de parler français imposée à ceux qui souhaitent immigrer en France reflètent les préoccupations identitaires qui traversent la société française (Tandonnet, 2017).

Si les thématiques de la sécurité et de l'immigration tiennent une place centrale dans sa politique, elles sont assez éloignées des champs d'application de la gouvernance que nous observons dans notre corpus. Notre propos vise uniquement à poser le cadre général du quinquennat Sarkozy. Il n'est pas question pour nous de mener une analyse du volet sécuritaire et relatif à l'immigration de sa politique. Ce que nous observons sur la gouvernance se joue donc en parallèle.

5. La gouvernance et les conditions de crédibilité d'un discours politique

Avec Patrick Charaudeau (2005), nous considérons qu'en politique, la crédibilité n'est pas, comme peut l'être la légitimité, « une qualité attachée à l'identité sociale du sujet ». A l'inverse, elle résulte d'un processus de construction qui s'opère lorsque le sujet parle de lui-même, de son « identité discursive », et ce afin que ceux qui l'écoutent lui octroient du crédit. L'objectif est donc pour l'homme politique de construire un discours qui soit cru, et cela passe par une image, un ethos cohérent avec cet objectif : un ethos de crédibilité (p. 91).

Cet ethos est précisément celui que cherche à construire le candidat Sarkozy lorsqu'il développe un DNL pendant la campagne présidentielle de 2007, cherchant ainsi à se démarquer du discours frontiste, similaire au sien sur les questions de sécurité et d'immigration. Cela fonctionne, car une partie de l'électorat lepéniste de 2002 lui accorde son suffrage, le jugeant plus apte à gouverner que Jean-Marie Le Pen (Mayer, 2007).

La crédibilité d'un responsable politique dépend de plusieurs facteurs : sa sincérité, sa capacité effective à mettre en œuvre les promesses qu'il formule et l'efficacité des mesures qu'il prend. C'est ainsi que « la crédibilité repose sur un *pouvoir de faire*, et se montrer crédible, c'est montrer ou apporter la preuve que l'on a ce pouvoir » (Charaudeau, 2005, p. 92). Cette notion revêt une importance capitale dans le discours politique, dans la mesure où il s'agit pour le locuteur d'apparaître comme doté d'une capacité à faire.

Dans le cas de Nicolas Sarkozy, c'est sa capacité perçue à appliquer ses promesses, jugées plus réalistes, qui contribue à lui octroyer davantage de crédibilité qu'à Jean-Marie Le Pen. De même, son expérience gouvernementale lors du précédent quinquennat, notamment au ministère de l'Intérieur, lui permet de construire cette crédibilité. Recourir à la gouvernance peut ainsi être perçu comme découlant d'une volonté de construire un ethos de crédibilité, du fait que l'adhésion à la notion signifie un arrimage à la gouvernementalité néolibérale (Duchastel, 2004). En effet, appliquer une politique d'inspiration néolibérale est pour le PR un moyen de se montrer apte à l'exercice du pouvoir, crédible dans son action. La mise en œuvre de politiques néolibérales est un gage de sérieux pour tout gouvernement fraîchement installé. Ainsi, l'utilisation stratégique de la notion de gouvernance, de part ce qu'elle représente symboliquement (une transposition du mode de gestion managérial à la sphère publique, élément central de l'imaginaire néolibéral) s'apparente notamment à une démarche de crédibilisation politique pour le PR.

Le chef de l'État et sa majorité entendent ainsi envoyer des signaux aux milieux d'affaires et financiers, ainsi qu'à l'UE, afin de les rassurer quant à leur bonne volonté de mettre en œuvre le programme économique du NL. De fait, le style de Nicolas Sarkozy, ouvertement politique, voire populiste (Mayaffre, 2013), notamment pendant la campagne de l'élection présidentielle de 2007, en opposition avec le style technocratique des institutions européennes, a pu inquiéter dans certaines sphères quant à sa volonté de mettre en œuvre les politiques néolibérales.

6. Une notion centrale de l'imaginaire néolibéral à partir de la présidence Sarkozy

Nous formulons l'hypothèse que la présence du terme *gouvernance* sur la période 2007-2011 s'inscrit dans une phase de construction dialogique, c'est-à-dire qu'elle précède et rend possible une période postérieure qui pourrait être qualifiée de « dialogique ». Ce qui nous intéresse est la manière dont les emplois du terme *gouvernance* postérieurs à la période 2007-2011 portent la trace d'emplois antérieurs et engagent peut-être sur la voie du dialogisme (Bakhtine, 1998; Maingueneau, 1991; Vion, 2004, 2005, 2011). Nous postulons que la présence du terme résulte en l'espèce de « l'interaction de discours multiples » (Maingueneau, 1991, p. 153). Il n'est pas à l'origine issu du vocabulaire politique, mais bien plutôt, comme nous l'avons indiqué plus haut (voir chapitre 4 *supra*), d'un vocabulaire managérial. C'est

précisément l'interaction entre un discours managérial, d'où provient un terme comme *gouvernance*, et un discours politique tenu dans le cadre de débats parlementaires qui nous incite à nous interroger sur la pertinence de la notion de dialogisme.

Nous formulons l'hypothèse que le quinquennat Sarkozy a contribué à politiser le mot. Il s'agit donc de déterminer les modalités de ce processus de politisation sur la période 2007-2011.

En observant les différents compartiments de l'action publique concernés par cette notion, nous pouvons mesurer l'étendue de l'emprise de l'imaginaire néolibéral sur les politiques publiques. En particulier, trois domaines en sont emblématiques : l'enseignement supérieur, les transports et la santé. Trois réformes entreprises lors du quinquennat Sarkozy l'illustrent : la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU, loi Pécresse), la loi du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire ainsi que la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST). Il s'agit de déterminer les préoccupations auxquelles répond la gouvernance au sein de chacun de ces compartiments ainsi que les solutions qu'elle apporte.

7. Une gouvernance des universités entre liberté et responsabilité

> Par la mise en place d'une politique de société plaçant la concurrence et l'entreprise au cœur de son projet, le champ de l'enseignement supérieur sera ainsi, comme l'ensemble des autres sphères sociales, normalisé selon les règles d'un marché au sein duquel les étudiants deviennent les entrepreneurs de leur projet de formation. Qu'on le dise ici avec Foucault ou Bourdieu, le néolibéralisme participe à la colonisation du champ de la science et de l'enseignement supérieur par la pensée économique (Fecteau, 2020, p. 71).

En 2007, c'est la question du mode d'administration des universités qui est à l'agenda, avec les discussions autour de la future loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU, loi Pécresse). Cette loi entend appliquer aux universités les principes de la gouvernance néolibérale. Promulguée le 10 août 2007, elle a pour vocation de modifier « les règles du jeu de la gouvernance universitaire », en renforçant notamment les pouvoirs du ou de la présidente, dont l'élection se fait désormais par les membres du conseil d'administration, là où précédemment il ou elle était élue par ce même conseil ainsi que le conseil scientifique et le conseil des études et de la vie universitaire (Ravinet, 2012, p. 363). Nous partageons l'analyse de François Fecteau (2020) pour qui la mobilisation de l'imaginaire de la gouvernance dans ce PJL renvoie à une plus forte autonomie ainsi qu'à

« une concentration des pouvoirs administratifs ». Cette gouvernance se traduit par un plus grand pouvoir octroyé au président d'université ainsi que par la réduction de moitié du nombre de membres au sein du conseil d'administration, couplé à une ouverture à des personnalités extérieures à l'établissement (p. 201). Par ailleurs, la réforme vise à octroyer aux universités une plus grande autonomie, notamment sur le plan budgétaire. Elle s'inscrit ainsi dans un processus engagé dès 1968 avec la loi Faure, processus qui consiste en une décentralisation de l'enseignement supérieur et se traduit par « l'introduction d'une relation contractuelle entre l'État et les institutions universitaires » ainsi que « la transformation des instances décisionnelles suivant les principes de la gouvernance efficace ». L'objectif affiché d'octroyer aux universités une plus grande autonomie se traduit dans les faits par un rapprochement entre l'enseignement supérieur et la sphère économique (p. 202).

Les débats relatifs au PJL relatif aux libertés et responsabilités des universités (LRU) ont lieu à l'AN en séance publique du 23 au 25 juillet 2007 en première lecture et le 1er août pour l'examen du texte issu de la CMP[90]. L'EM du PJL s'ouvre en détaillant la philosophie qui l'anime :

« La nouvelle université, celle que les Français attendent, est une université ouverte à la jeunesse de notre pays, une université de l'excellence scientifique ; une université riche des talents et des ambitions qui partout sur le territoire national éclosent ; une université de l'égalité des chances retrouvée »[91].

L'objectif est de repenser l'organisation des universités et de leur octroyer de nouvelles compétences afin « de libérer leurs énergies dans le cadre d'une mission de service public réaffirmée et éclaircie ». L'autonomie des universités est ainsi au cœur du PJL : « Sur le socle de l'autonomie, la vie universitaire doit être rebâtie ». L'EM fait également valoir que les universités ont besoin « d'une gouvernance plus adaptée au double défi de l'excellence et d'une formation ouverte au plus grand nombre ». Dans ce cadre est soulignée l'importance d'un « pilotage stratégique ». Le PJL LRU a donc pour ambition de « rénover la gouvernance des universités pour les rendre plus réactives, pour simplifier les procédures, clarifier les missions et élargir leurs capacités d'initiative ». L'exercice de compétences nouvelles par les universités dans le cadre de la refonte de leur gouvernance doit permettre « d'affronter dans

90 https://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/Liberte_universites.asp, consulté le 8 mars 2025.
91 https://www.senat.fr/leg/pjl06-367.html, PJL LRU, exposé des motifs, consulté le 23 avril 2025.

les meilleures conditions la concurrence internationale ». C'est donc aussi la compétitivité des universités sur la scène internationale qu'il s'agit de renforcer à travers ce PJL.

Cette loi LRU s'inscrit tout à fait dans le cadre d'un agenda politique néolibéral, qui se caractérise notamment par une réforme des établissements publics afin de les mettre « au service d'une « meilleure » réponse à offrir aux besoins du « marché » » et qui se décline par une baisse des financements aux universités, une plus grande place laissée au secteur privé, l'application du modèle de la gouvernance ainsi qu'une augmentation des frais de scolarité (Fecteau, 2020, p. 405).

Les segments de texte des classes 3 et 13 sont significativement plus présents que les autres en 2007. Ils renvoient dans leur grande majorité aux débats autour du PJL LRU. Nous observons que l'emploi du terme *gouvernance* répond à une préoccupation d'ordre fonctionnel ; il est ici employé en tant que synonyme de *mode de gestion* ou *mode d'administration*, ce qui n'altère en rien son inscription au sein de l'imaginaire néolibéral (Brown, 2016) :

> **** *rep_13 *file_2007 *annee_2007 *am_200707 *amj_20070723
>
> Grâce à cette rénovation profonde de leur gouvernance, nos **universités** pourront enfin assumer des compétences nouvelles. Conjuguer **liberté** et **responsabilité** au cœur d'une **autonomie** réelle, voilà la deuxième condition du redressement de nos **universités**. (Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, PJL LRU) S13_2007

La référence à la notion de responsabilité par la ministre chargée de défendre le PJL est signifiante ; cette notion a été identifiée par Wendy Brown (2016) comme structurante de la « gouvernance néolibérale contemporaine ». En effet, l'auteure nous explique que cette dernière « fonctionne en transformant en autant d'entreprises séparées les unités et les individus responsables, en déléguant l'autorité et la prise de décision, et en appliquant à l'échelle locale les nouvelles normes de conduite » (p. 63). La lecture de l'EM du PJL nous renseigne également sur la place de la responsabilité dans sa philosophie : « Le cadre de la gouvernance redéfini, le projet de loi fait ensuite clairement le pari de la responsabilisation des acteurs ».

Il semble par ailleurs que cette idée de responsabilité remplace le modèle de l'obéissance qui était caractéristique des modèles hiérarchiques de la bureaucratie. Au sein du paradigme de la

gouvernance néolibérale, la responsabilité assure la même fonction que l'obéissance avant elle (Shamir, 2008).

Par ailleurs, nous identifions dans la discours qui défend cette loi trois piliers : liberté, responsabilité et autonomie[92]. Derrière ces grands principes se dessine le principe de subsidiarité, qui participe d'une logique similaire à celle de la décentralisation : c'est à l'échelon le plus pertinent d'assumer les responsabilités qui le concernent. Nous nous rapprochons du paradigme de la gouvernance territoriale, caractérisé par une horizontalisation des structures de pouvoir et de responsabilité. Ces trois piliers sont également ceux sur lesquels repose la gouvernance néolibérale.

En outre, le discours de la ministre rejoint certaines caractéristiques de la LDC (Huyghe, 1991). En effet, l'expression *Conjuguer liberté et responsabilité au cœur d'une autonomie réelle* est assez absconse. Ce flou sémantique permet d'induire un consensus par défaut autour de ses propos, d'autant plus que les valeurs promues (*liberté*, *responsabilité* et *autonomie*) sont largement partagées. Cette formulation permet donc, par son caractère convenu et l'apparente technicité de son vocabulaire, de générer une approbation fondée sur une domination symbolique.

Dans le segment qui suit, il est intéressant de souligner l'articulation entre l'imaginaire de la gouvernance et celui que nous caractérisons avec Barbara Stiegler (2019) comme celui de l'adaptation. L'utilisation des termes *souplesse*, *réactivité* et *ouverture* traduisent l'inscription du discours au sein de cet imaginaire. Le mot clé ici est celui de *souplesse*. Il s'agit d'une caractéristique du fonctionnement des universités, qui découlerait de l'octroi d'une plus grande liberté. Elle est présentée par la locutrice comme un bienfait, aux côtés de la réactivité et de l'ouverture. La souplesse est une vertu qu'il s'agit d'atteindre, son bien-fondé n'est aucunement remis en cause, il est posé comme un postulat, par définition incontestable, hors du champ du débat. En résumé, la loi LRU entend refonder le système de gouvernance des universités afin de leur apporter liberté et responsabilité, avec pour objectif de favoriser la souplesse de leur fonctionnement.

Par ailleurs, le locuteur fait usage d'une métaphore guerrière matérialisée par l'expression *bataille mondiale de l'intelligence*. Cette métaphore structurale (Lakoff & Johnson, 1986) assimile la compétition mondiale entre universités à une guerre et s'inscrit dans un imaginaire

92 L'intitulé du PJL comporte deux de ces trois mots (*liberté* et *responsabilité*), façon d'indiquer explicitement la philosophie qui a présidé à sa conception.

très répandu dans le domaine économique (*conquérir des marchés* par exemple). L'utilisation d'un tel univers métaphorique pour l'enseignement supérieur constitue un signal supplémentaire de l'assimilation de ce secteur à un marché et des universités à des entreprises.

> **** *rep_13 *file_2007 *annee_2007 *am_200707 *amj_20070723
>
> [Ce projet de loi s'intitule « Libertés et responsabilités des universités ».] Oui, la **liberté** s'accompagne de **responsabilité**. Cette **liberté**, qui va offrir souplesse, réactivité et ouverture, nous oblige tous ensemble à être les garants d'un système de formation qui placera l'**université** française en bonne position pour participer à la bataille mondiale de l'intelligence ! (Françoise Guégot, députée UMP, PJL LRU) S13_2007

Outre la gouvernance des universités, la majorité entend également réformer la gouvernance des ports, ce qui fait l'objet d'un PJL dédié.

8. Une gouvernance des ports rénovée en réponse à une compétitivité défaillante

La gouvernance des ports (classe 2) occupe les débats en 2008, avec les discussions autour du PJL portant réforme portuaire. Il est discuté en première lecture les 17, 18 et 24 juin en séance publique[93]. La lecture de l'EM du PJL nous renseigne sur le constat qui motive son élaboration :

« Les ports français souffrent indéniablement d'un manque de compétitivité par rapport à leurs concurrents de la mer du Nord et de la Méditerranée, particulièrement pour les trafics de conteneurs », alors que « la moitié des marchandises qui arrivent en France par la mer sont débarquées dans un port étranger »[94].

Le texte fait valoir une nette baisse de la part de marché des ports français en Europe (de 17,8 % à 13,9 % entre 1989 et 2006) ainsi que l'effondrement du port de Marseille, dont la part de marché sur la façade méditerranéenne a chuté de 18,8 % à 5,5 % pour les conteneurs. Le PJL entend donc « accroître la compétitivité des principaux ports maritimes français [...] afin d'améliorer leurs performances au service de l'économie française et de son commerce extérieur, dans le cadre de la politique des transports visant à développer les modes massifiés de transport de fret ». Cette réforme se décline en quelques axes clés (Martel, 2015) :

93 https://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/reforme_portuaire.asp, consulté le 8 mars 2025.
94 https://www.senat.fr/leg/pjl07-300.html, consulté le 23 avril 2025.

- Sur fond de privatisation des activités portuaires, elle opère un transfert de la responsabilité des opérations de manutention vers les opérateurs de terminaux et crée une unité de commandement au sein de chaque port ;
- Pour les ports, une focalisation sur les activités régaliennes (sécurité), l'attribution de nouvelles responsabilités et la possibilité d'entrer au capital de sociétés commerciales ;
- L'adoption du modèle du *landlord port*, comme en Europe du nord *:* « Un port plus stratège auquel il est demandé d'élaborer tous les cinq ans un projet stratégique synthétisant la façon dont il conçoit son positionnement stratégique sur des volets aussi cruciaux que les perspectives de développement, la multimodalité, la gestion foncière ou encore l'environnement » (p. 55) ;
- Un changement dans la gouvernance des ports : trois instances assurent leur administration : un directoire, un conseil de surveillance et un conseil de développement, qui associe des acteurs privés, associatifs et des responsables politiques locaux ;
- Un investissement financier de plus de 2 milliards d'euros.

Hervé Martel (2015), alors président du Directoire du Grand port maritime du Havre et président de l'Union des Ports de France, expose les raisons qui ont poussé le gouvernement d'alors à entreprendre cette réforme portuaire. Tout d'abord explique t-il, face à un manque de compétitivité des ports français, elle a pour but de rattraper le retard pris. L'objectif est donc de construire « un modèle portuaire français plus compétitif et plus conforme à son environnement concurrentiel international » (p. 54). Le discours de justification de cette réforme se déploie donc dans un imaginaire de compétition économique.

Posant le constat d'un fort développement du transport maritime entre la fin des années 1980 et la crise de 2008 (augmentation du trafic des ports européens de presque 60 %), l'auteur explique que les ports français n'ont pas bénéficié de ce développement, et notamment sur le transport par conteneurs, domaine le plus concurrentiel. Face à cette situation, caractérisée par un déficit de compétitivité des ports français, cette réforme entend élargir les missions des ports et repenser leur gouvernance (Martel, 2015). Ici, l'imaginaire néolibéral s'appuie donc sur deux items : la compétitivité et la gouvernance. A un déficit de la première répond une refonte de la seconde. Comme pour la politique des PC, la compétitivité relève dans les

discours de justification de la réforme du sacré montré (T. Guilbert, 2011) ; en tant que valeur indiscutable, il n'est jamais question d'en discuter le bien-fondé. Pour servir ce sacré montré, la gouvernance est présentée comme un outil efficace et adapté. Au sein de l'imaginaire néolibéral, la gouvernance serait donc un précurseur de la compétitivité, dans le sens où un lien logique est établi entre les deux notions. Les deux segments qui suivent illustrent bien le souci de compétitivité à l'origine de ce PJL. La députée socialiste Valérie Fourneyron utilise une métaphore structurale (Lakoff & Johnson, 1986) de type médical pour désigner l'ensemble des mesures de refonte de la gouvernance des ports. Les termes *remède*, *ordonnance* et *soigner* indiquent que la locutrice assimile ce protocole de refonte à un protocole médical, la maladie qu'il s'agit de soigner étant le *manque de compétitivité* des ports. Cette métaphore participe ainsi d'un cadrage naturel (Goffman, 1991; T. Guilbert, 2011) du discours, qui permet d'exclure hors du champ du débat le diagnostic (le manque de compétitivité des ports) afin de rendre indiscutables les solutions proposées. En l'occurrence, la députée d'opposition exprime son accord sur le diagnostic mais diverge du gouvernement sur les solutions proposées, les estimant pas suffisamment ambitieuses. Son opposition porte ainsi sur le degré des réponses apportées et non sur leur nature.

**** *rep_13 *file_2008 *annee_2008 *am_200806 *amj_20080617

Le projet de loi comporte trois grandes séries de mesures visant toutes à rendre nos **ports** plus compétitifs. Les premières portent sur les missions des grands **ports** maritimes. (Dominique Bussereau, secrétaire d'État chargé des transports, PJL portant réforme portuaire) S2_2008

**** *rep_13 *file_2008 *annee_2008 *am_200806 *amj_20080617

[Monsieur le secrétaire d'État, vous faites du commandement unique, de la gouvernance,] de la coopération interportuaire les seuls remèdes à administrer à nos **ports** et la seule ordonnance pour soigner leur manque de compétitivité. [Mais le plan de relance des ports et la somme que vous prévoyez d'y affecter ne sont pas au niveau des investissements réalisés ailleurs en Europe, et je ne peux pas croire qu'il soit suffisant à vos yeux. Nous attendions plus. Les ports autonomes, comme les ports nationaux, attendaient plus. Les personnels portuaires attendaient plus et surtout mieux. Cette réforme n'est pas à la hauteur des enjeux économiques et sociaux qu'elle représente pour notre pays.] (Valérie Fourneyron, députée SRC, PJL portant réforme portuaire) S2_2008

Le PJL et les mesures qu'il contient suscitent ainsi un certain nombre de critiques de la part de l'opposition. Les modalités de la nouvelle gouvernance sont remises en question, notamment sur la non-intégration des salariés. Cette dynamique de centralisation du pouvoir par les outils de la gouvernance n'est pas sans rappeler le PJL LRU, qui réforme la gouvernance des universités et exclut une partie de son personnel des instances décisionnaires. L'analogie entre ces deux PJL illustre bien l'imaginaire de la gouvernance, s'éloignant des principes démocratiques pour privilégier une gestion optimale, souvent au détriment des membres de l'organisation.

> **** *rep_13 *file_2008 *annee_2008 *am_200806 *amj_20080624
>
> En refusant d'associer les **personnels** de manutention, les portiqueurs et les dockers à la nouvelle gouvernance des **ports**, vous stigmatisez ces **personnels** et privez les **ports** de leur expérience. (Philippe Duron, député SRC, PJL portant réforme portuaire) S2_2008
>
> **** *rep_13 *file_2008 *annee_2008 *am_200806 *amj_20080617
>
> [...] Comment accepter que la **réforme** aboutisse à exclure de fait les salariés des instances de gouvernance des **ports** ? (Daniel Paul, député GDR, PJL portant réforme portuaire) S2_2008

Après l'université et les ports, le gouvernement s'attaque à la gouvernance de l'hôpital et renforce sa politique centrée sur le NPM.

9. La gouvernance de l'hôpital et la « modernisation » du système de santé

La gouvernance de l'hôpital occupe les débats en 2009, avec notamment les discussions autour du PJL HPST. Il est débattu en séance publique du 10 février au 18 mars 2009 et le texte issu de la CMP est débattu en séance publique le 23 juin 2009[95]. L'objectif du PJL est de « réorganiser et de moderniser l'ensemble du système de santé »[96].

Il se décline en quatre volets : réforme de l'hôpital, meilleure répartition des médecins sur le territoire national afin d'améliorer l'accès aux soins, santé publique et prévention (interdiction de la vente d'alcool aux mineurs et de cigarettes aromatisées, mise en œuvre d'outils en faveur de l'éducation thérapeutique des patients) et création des agences régionales de santé

95 https://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/reforme_hopital.asp, consulté le 9 mars 2025.
96 https://www.vie-publique.fr/loi/20546-loi-hpst-hopital-patients-sante-agences-regionales-de-sante, consulté le 9 mars 2025.

(ARS), dont la fonction est de décliner la politique nationale de santé au sein des territoires régionaux. Elles centralisent ainsi les financements de l'État et ceux de l'assurance maladie.

L'EM du PJL indique en premier lieu que « le système de santé français, fondé sur le principe de solidarité, offre une qualité et une sécurité remarquables »[97]. Il déplore néanmoins une « coordination insuffisante de l'ensemble des acteurs » ainsi qu'une « inégale répartition des professionnels de santé sur le territoire » qui ont pour conséquence que « l'accès aux soins devient une question croissante pour nos concitoyens ». Le PJL HPST se propose donc « d'engager l'indispensable modernisation de notre système de santé, en plaçant l'accessibilité des soins au premier rang de ses priorités, notamment par une meilleure coordination des parcours de soins ». Comme vu précédemment, le syntagme *modernisation de notre système de santé* relève d'une nominalisation (T. Guilbert, 2011), dans laquelle la préposition *de* induit une relation obligatoire entre le nom et son complément. La nominalisation suggère donc que le système de santé est archaïque et doit être modernisé. Elle contribue ainsi à construire l'évidence du discours qui la porte et à légitimer la politique qu'il défend. L'utilisation du lexème *modernisation* traduit également une filiation avec le discours managérial (Descamps et al., 2025). L'EM précise également que la mise en œuvre de cette future loi « exigera une volonté sans faille, une mise en œuvre déterminée, et une grande pédagogie ». L'argument de la *pédagogie* est intéressant à analyser : il supposerait implicitement que la réforme revêt une forme de nécessité dans sa mise en œuvre, qu'elle ne saurait souffrir aucun débat ni contre-argument. Nous proposons un raisonnement par extrapolation en l'occurrence, mais il convient de souligner que cet argument de la pédagogie est tout à fait significatif du DNL dans sa variante politique aussi bien que médiatique (T. Guilbert, 2008, 2011). Ce que cet appel à la pédagogie laisse entendre, c'est que le DNL produit des énoncés de l'ordre de la vérité. Si les réformes sont contestées, c'est qu'elles n'ont pas été suffisamment bien expliquées : « Le conflit est alors réduit à un malentendu, lequel est dû à un manque d'informations, à une incompréhension, voire à une incapacité à comprendre » (2011, p. 130). Au-delà, ce procédé permet de substituer « la topique de la *communication* » au « *conflit* social et à ses fondements idéologiques », ce qui renvoie au « métalangage de la communication » (p. 127). Cette caractéristique que Thierry Guilbert relève dans les discours médiatiques et que nous appliquons au discours politique « produit une nouvelle signification profonde des conflits sociaux » qui s'incarne dans ce que l'auteur

97 https://www.assemblee-nationale.fr/13/projets/pl1210.asp, consulté le 23 avril 2025.

nomme le « métadiscours du consensus ». Il en propose la définition suivante : « quintessence même du discours idéologique néolibéral en ce qu'il cherche à imposer l'*incontestabilité* des « réformes » » (p. 128).

Nous retrouvons des segments de texte issus des discussions autour du PJL HPST dans la classe 4 de notre corpus. Les segments de cette classe sont significativement plus présents en 2009 que les segments des autres classes. Le syntagme nominal *vraie gouvernance* est intéressant : il sous-entend que la gouvernance est vertueuse par essence et que si ses préceptes sont correctement mis en œuvre, la gestion de l'établissement ne pourra être qu'efficace :

> **** *rep_13 *file_2009 *annee_2009 *am_200902 *amj_20090210
>
> Nous apportons aussi des solutions aux difficultés de l'**hôpital**. Il y aura une vraie gouvernance, le directeur de l'**hôpital** mettant en œuvre un **projet médical** d'**établissement** hospitalier cependant que le rôle du **président** de la commission **médicale** d'**établissement** sera préservé puisqu'il devient le vice-président du directoire ; [il y aura une gradation des soins, grâce aux communautés hospitalières de territoire, et un rapprochement de nos services d'urgence, qui seront confortés, puisque nous en augmentons le nombre, déjà porté à 667, avec 435 SMUR, et que nous allons leur donner des moyens supplémentaires.] (Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Santé et des Sports, PJL HPST) S4_2009

Le discours que tient la ministre de la Santé s'inscrit dans l'imaginaire néolibéral : en considérant la gouvernance comme une vertu, la locutrice va au-delà d'une conception strictement instrumentale de la notion et contribue à la politiser.

Le PJL HPST prévoit notamment une refonte de la gouvernance de l'hôpital : le directeur voit son pouvoir renforcé, avec à sa charge la mise en œuvre d'un « projet médical d'établissement hospitalier ». Dans le cadre des débats autour du PLFSS 2010 qui se tiennent en séance publique du 27 octobre au 3 novembre 2009[98], la ministre Roselyne Bachelot défend la loi HPST votée quelques mois plus tôt. Ici, le discours déploie un imaginaire de la performance, qui suppose le transfert d'un idéal gestionnaire propre au monde de l'entreprise vers le secteur public. Cet imaginaire s'articule autour de formes lexicales telles qu'*organisation*, *gouvernance*, *performante*, *pilotage*, *rationaliser* et *gestion*. Le champ lexical utilisé, issu du

98 https://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/plfss_2010.asp, consulté le 9 mars 2025.

vocabulaire managérial, traduit l'orientation de la réforme et gravite autour de la forme *gouvernance* pour lui donner un ancrage politique. L'analyse des termes cooccurrents de *gouvernance* permet donc de replacer le terme dans l'imaginaire managérial. Cet imaginaire est incarné notamment par le terme *modernisation* (Descamps et al., 2025), qui à nouveau en tant que nominalisation (T. Guilbert, 2011) suppose une relation obligatoire entre lui et son complément *pilotage de l'hôpital*, ce qui suggère que le mode d'administration de l'hôpital doit nécessairement être modernisé. Par ailleurs, la volonté de *rationaliser la gestion* de l'hôpital démontre l'état d'esprit, la philosophie politique qui préside à cette réforme : gérer l'hôpital public comme une entreprise. Enfin, l'analyse de Thierry Guilbert et Frédéric Lebaron (2017) des discours des dirigeants de la BCE a montré que l'utilisation de la métaphore du *pilotage* s'avère assez répandue dans les discours de politique économique. Cette métaphore est un indicateur supplémentaire de la place de l'imaginaire néolibéral dans cette réforme de l'hôpital public.

De même, le discours de Jean-Marie Rolland donne à voir une parfaite illustration de l'imaginaire néolibéral appliquée au fonctionnement de l'hôpital : le raisonnement repose sur des considérations managériales, gestionnaires, et non sur des enjeux de santé et de bien-être des patients, qui sont traditionnellement centraux dans les débats sur l'hôpital public. Deux objectifs sont poursuivis : l'attractivité et la compétitivité. L'hôpital public, telle une entreprise, opère sur un marché (face au secteur privé), et se doit donc d'être compétitif afin d'attirer le maximum de patients, assimilés à des clients.

> **** *rep_13 *file_2010 *annee_2009 *am_200910 *amj_20091027
>
> Grâce à cette **loi**, nous disposerons au cours de l'année 2010 d'une **organisation** plus cohérente et d'une **gouvernance** plus performante de notre **système** de **santé**. La **modernisation** du **pilotage** de l'**hôpital** permettra de rationaliser sa **gestion**. (Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Santé et des Sports, PLFSS 2010, en référence à la loi HPST) 4_2009
>
> **** *rep_13 *file_2009 *annee_2009 *am_200902 *amj_20090210
>
> Parallèlement, le **projet** de loi répond **également** aux défis managériaux auxquels sont confrontés les **établissements** publics de **santé** en visant à rendre l'**hôpital** plus attractif et compétitif. (Jean-Marie Rolland, député UMP, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, PJL HPST) S4_2009

Dans l'exemple suivant, les débats autour du PLFSS 2010 sont l'occasion de développer des arguments de nature financière. Avec en toile de fond un discours qui mobilise le thème de la *crise* et des *déficits* qu'elle induit, sont justifiées des réductions dans les dépenses publiques :

> **** *rep_13 *file_2010 *annee_2009 *am_200910 *amj_20091027
>
> [Pour autant, la poursuite de la rationalisation des dépenses reste indispensable et les perspectives de déficits structurels induits par la crise exigent même que soit accélérée la mise en œuvre de la nouvelle organisation territoriale de notre système de santé,] qu'une démarche volontariste soit intégrée par l'**hôpital** qui a tout à gagner à progresser en efficience. L'attentisme et l'immobilisme de l'**hôpital** public ont permis au secteur privé d'être plus attractif. [Un hôpital public en mouvement, mieux organisé, mieux managé pour être plus accueillant, plus efficace gagnera en activité supplémentaire sans coûter plus cher, surtout si les agences régionales de santé sont en capacité d'instaurer une meilleure complémentarité avec le secteur médico-social.] (Yves Bur, député UMP, rapporteur, PLFSS 2010) S4_2009

La mobilisation de la crise dans le discours est une façon de justifier des mesures d'austérité budgétaire. De plus, le DNL est caractérisé par « la remise en cause des dépenses publiques, considérées comme improductives » (T. Guilbert et al., 2019, p. 15). Par ailleurs, le vocabulaire employé emprunte très largement à celui de la théorie des organisations : il s'agit de viser l'efficience (faire mieux avec la même chose ou faire autant avec moins). Ici sont également dénoncés l'*attentisme*[99] et l'*immobilisme*. Ces deux termes sont construits avec le suffixe *-isme*, ce qui dénote une prise de position du locuteur, qui dénonce deux doctrines (Charaudeau, 2022; Garric & Longhi, 2013; L. Guilbert, 1975) dont il suggère la rigidité. A l'inverse, il valorise implicitement l'imaginaire de la mobilité, qui tient une place centrale dans l'imaginaire néolibéral contemporain (Borja et al., 2013). Nous observons dans le cadre de cet imaginaire une valorisation du mouvement en tant que tel (*Un hôpital public en mouvement*), qui devient une valeur. Cette valeur est insérée dans un réseau de sens à axiologie positive ; la structure syntaxique faite de propositions juxtaposées séparées par une virgule suggère une équivalence entre le mouvement et la meilleure organisation, le meilleur

99 L'attentisme désigne l'« attitude qui consiste à différer toute décision jusqu'à ce que les événements s'annoncent de manière précise » ou, de manière plus péjorative, « toute attitude d'attente indéfinie et passive », https://www.cnrtl.fr/definition/attentisme, consulté le 19 août 2025.

management permettant un meilleur accueil ainsi qu'une meilleure efficacité. Schématiquement, nous pouvons le résumer comme tel :

mouvement = meilleure organisation = meilleur management = meilleur accueil = meilleure efficacité

Cette valorisation du mouvement en tant que tel peut être résumée génériquement par le couple métaphorique suivant : *Le bon est mouvement – Le mauvais est immobilité*. Cela nous renvoie aux travaux de Lakoff et Johnson sur les métaphores structurales dont la caractéristique est d'utiliser « un concept hautement structuré et bien défini pour en structurer un autre » (1986, p. 70). En l'occurrence, le couple conceptuel mouvement/immobilité structure le couple conceptuel bon/mauvais. Dans l'expression *Un hôpital public en mouvement*, nous pouvons identifier deux éléments métaphoriques et métonymiques : d'une part, l'*hôpital public* est une formulation métonymique pour désigner *la structure organisationnelle de l'hôpital public*. Ici, le tout désigne la partie. La métonymie revêt une « fonction référentielle », en ce qu'elle mobilise « une entité pour tenir lieu d'une autre », ainsi qu'une fonction visant à « faciliter la compréhension ». Elle permet par ailleurs de focaliser l'attention « sur certains aspects de l'entité » à laquelle elle fait référence (1986, p. 45). D'autre part, l'idée de *mouvement* vise à signifier celle d'*amélioration*. Si nous procédons à une déconstruction de l'expression *Un hôpital public en mouvement*, nous pouvons la reformuler comme suit : *Une structure organisationnelle de l'hôpital public dont le fonctionnement est amélioré*. Le recours à la métaphore permet en l'occurrence de remplacer une expression usant d'un vocabulaire technique issu du discours managérial (avec des termes tels que *structure* et *organisationnelle*) par une expression relevant du langage courant.

L'opposition (PS) pointe du doigt la volonté du gouvernement d'introduire un mode de fonctionnement gestionnaire dans un service public. La députée Monique Iborra parle de *bataille en règle contre l'hôpital*, faisant ainsi usage d'une métaphore guerrière, variété de métaphore structurale (Lakoff & Johnson, 1986) qui assimile l'hôpital public à une citadelle assiégée et le gouvernement à un agresseur militaire. Par ailleurs, la proposition *en mettant la gouvernance comptable administrative* est placée entre deux autres propositions ayant en commun la présence du terme *cœur*. La construction syntaxique de la phrase est donc ici en cohérence avec l'argument de la locutrice, la gouvernance étant placée syntaxiquement au

centre de la phrase. L'utilisation du terme *cœur* relève par ailleurs d'une métaphore biologique, assimilant l'hôpital public à un être humain, métaphore particulièrement cohérente eu égard à l'activité proprement vitale de l'hôpital public. Le discours de son collègue introduit la forme figée *hôpital-entreprise*, apparente oxymore qui entend dénoncer en la cristallisant la conception de l'hôpital public défendu par le gouvernement. L'usage des formes *efficacité* et *efficience* relève par ailleurs d'un vocabulaire managérial. La convocation d'un imaginaire managérial vise donc ici à dénoncer le projet politique qui préside à la réforme.

**** *rep_13 *file_2009 *annee_2009 *am_200902 *amj_20090217

[Vous menez une bataille en règle contre l'hôpital. Comme cela a été dit sous une autre forme,] vous dénaturez complètement l'activité des **hôpitaux** publics, qui sont au **cœur** de notre système de **soins**, en mettant la gouvernance comptable administrative au **cœur** des **établissements** publics. (Monique Iborra, députée SRC, PJL HPST) S4_2009

**** *rep_13 *file_2009 *annee_2009 *am_200906 *amj_20090623

Dans son discours de Bletterans, le **Président** de la République avait donné sa conception de la gouvernance hospitalière : l'**hôpital**-entreprise, un patron à l'**hôpital**, une seule chaîne de commandement, l'efficacité et l'efficience. [Nous avons déployé des efforts pour la combattre – même vous, monsieur Bur !] (Gérard Bapt, député SRC, PJL HPST, débat autour du texte issu de la CMP) S4_2009

10. Synthèse

Caractérisé par son franc-parler, son exercice du pouvoir très individuel et son discours populiste, Nicolas Sarkozy se démarque de ses prédécesseurs. De même, et comme François Mitterrand avant lui, il pratique l'ouverture afin d'élargir son gouvernement au-delà de sa famille politique. Dans le sillage de l'élection présidentielle de 2002, il articule un discours très inspiré de celui du FN autour de la sécurité, de l'immigration et de l'identité nationale. Sur les questions économiques, il promeut des valeurs de libéralisme fidèles à la tradition de la droite républicaine. Le recours à la gouvernance et plus largement la politique néolibérale qu'elle incarne représentent pour la président et son gouvernement un gage de sérieux et de crédibilité. Elle permet à Nicolas Sarkozy d'affirmer sa différence par rapport au FN, dont il a

largement attiré l'électorat lors de l'élection présidentielle de 2007. Cela lui permet également de se démarquer de son prédécesseur, conformément au discours de rupture qu'il a développé. Enfin, la gouvernance acte symboliquement une forme de défiance du pouvoir sarkozyste face au modèle social, ce que traduisent les réformes de l'Université et de l'Hôpital, deux piliers de l'État social français. La période 2007-2011 est ainsi celle durant laquelle l'imaginaire néolibéral transparaît le plus explicitement dans les débats.

Le recours à la gouvernance répond à une recherche d'efficacité dans la conduite de l'action publique afin d'en rationaliser la gestion et les coûts, de promouvoir l'attractivité et la compétitivité des organisations publiques ainsi que d'en instaurer un management calqué sur celui des entreprises privées. L'utilisation du lexème *gouvernance* dans les débats traduit une dynamique dialogique, qui le fait passer d'un vocabulaire managérial à un vocabulaire politique et consacre son statut hybride. Le quinquennat Sarkozy contribue donc dans une certaine mesure à politiser le terme. En effet, l'apparente neutralité axiologique derrière son emploi masque l'adhésion à une vision néolibérale de la conduite des politiques publiques, adossée sur un imaginaire de la performance qui renvoie à la théorie du NPM (Hood, 1991; Lane, 2002). Il est également une réponse à un déficit de compétitivité dans divers domaines, notamment ceux des transports et de la santé. Imaginaire central du néolibéralisme, la gouvernance s'articule à d'autres imaginaires posés *a priori* comme vertueux : la responsabilité, l'adaptation et la mobilité.

De même, la variété des domaines d'action concernés par la gouvernance nous renseigne sur l'emprise de l'imaginaire néolibéral sur les politiques publiques, dans des domaines comme l'enseignement supérieur ou la santé. Par exemple, la loi LRU contient des mesures visant à mettre en œuvre les instruments de la gouvernance néolibérale dans les universités. La réforme portuaire et la façon dont elle est défendue établit un lien entre compétitivité des ports et gouvernance. De plus, en tant que sacré montré du discours, la compétitivité est posée comme un présupposé et n'est jamais questionnée.

Par ailleurs, certains traits caractéristiques du DNL viennent en appui du discours de justification des réformes, notamment la référence à la *pédagogie*. L'emploi de ce lexème traduit l'utilisation d'un métadiscours du consensus qui acte la nécessité des réformes proposées et relègue les motifs de désaccords à un déficit d'explication. La politique proposée est donc présentée comme la seule possible. L'emploi du lexème *modernisation* s'inscrit dans

un schéma similaire qui crée un effet d'évidence caractéristique du DNL. De même, l'utilisation de métaphores dans les discours de promotion des réformes de gouvernance permet de placer les arguments à un niveau d'intelligibilité qui permet de construire une adhésion à ces discours et de suggérer la nécessité des mesures. Le recours à certains traits de la LDC, notamment l'utilisation d'un langage flou et consensuel, génère des effets analogues.

Au début du quinquennat de Nicolas Sarkozy, la crise financière de 2008, de par son ampleur planétaire, place les États européens dans une situation économique très délicate. L'UE adopte alors, entre 2010 et 2012, un ensemble de mesures visant à répondre à cette crise et désigné sous le vocable *nouvelle gouvernance économique européenne*. Les débats parlementaires français en portent la trace.

Chapitre 11 : La nouvelle gouvernance économique européenne (2010-2012) : l'UE détermine la politique économique et financière pour faire face à la crise

Entre 2010 et 2012, les segments de texte de la classe 16 sont significativement plus présents que les segments des autres classes. C'est la seule période du corpus durant laquelle cette classe thématique est surreprésentée. Ces segments renvoient aux débats relatifs à la nouvelle gouvernance économique de l'UE et de la zone euro. Ce vocable désigne une politique économique conçue à l'échelle de l'UE dans un contexte de crise économique et financière. Cette politique s'inscrit dans une dynamique de long terme caractérisée par un transfert de souveraineté en matière de politique économique depuis les États-membres vers les instances de l'UE. Onze textes matérialisent cette nouvelle gouvernance économique : sept règlements, une directive, deux traités (MES et TSCG) et une déclaration politique intergouvernementale (Pacte euro+). Cette nouvelle gouvernance porte en elle une évolution du paradigme politique en Europe de l'Ouest : l'imaginaire démocratique cède du terrain face à une conception technocratique du pouvoir politique (Gobin, 2013).

1. Depuis 1992, un processus continu de transfert de souveraineté entre les États-membres et l'UE

Le traité de Maastricht (1992) instaure l'Union économique et monétaire. C'est le traité fondateur de l'UE. En 1997, le pacte de stabilité et de croissance ainsi que le traité d'Amsterdam visent à rapprocher les politiques nationales en matière d'emploi (De Streel, 2011). C'est à ce moment-là qu'est introduit le principe de budgets à l'équilibre, voire excédentaires. Chaque année, les États-membres doivent présenter un programme national de stabilité qui s'inscrit dans les objectifs des grandes orientations de politique économique (GOPE). Ce processus devient obligatoire lorsque le Conseil de l'UE adopte deux règlements à cet effet le 7 juillet 1997 (Gobin, 2019). En 2000, la stratégie de Lisbonne définit les grands axes de la politique économique de l'UE sur les dix années suivantes. Elle vise à faire de l'UE « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale » (Kok, 2004). En 2001 est signé le traité de Nice. En 2007 est signé le traité de Lisbonne, qui consiste en une modification des traités existants et entre en vigueur deux ans plus tard. Il reprend la plupart

des dispositions qui figuraient dans le traité de Rome de 2004, non-ratifié par les États membres.

En 2010 est adoptée la stratégie Europe 2020 pour la croissance et l'emploi. Elle vise à placer la connaissance et l'innovation au cœur du modèle de croissance européen, à développer la compétitivité de l'économie et à la rendre plus verte par une meilleure allocation des ressources, ainsi qu'à maintenir un taux d'emploi élevé (Gobin, 2019).

2. La nouvelle gouvernance économique européenne : une réponse institutionnelle à la crise

Suite à la crise économique et financière de 2008, l'UE acte l'impossibilité pour les États membres de prendre seuls en charge la mission de relancer leur économie. La nouvelle gouvernance économique européenne est une réponse à ce constat. La politique économique devient alors encore davantage la prérogative de l'UE. Dans ces conditions, le périmètre de souveraineté que conservent les États membres est limité. En effet, dès 2007, l'article 4 du traité sur l'UE (TUE), introduit par le traité de Lisbonne, attribue aux États membres des prérogatives exclusives très restreintes : la seule mission qui leur incombe exclusivement est de protéger et d'assurer la sécurité de leur territoire et de leurs frontières. Tous les autres domaines de l'action publique doivent être partagés avec l'UE (Gobin, 2013).

En conséquence de la crise financière, les États membres de l'UE s'endettent afin de financer le sauvetage de leurs banques, provoquant une crise de la dette publique à partir de 2010-2011 du fait de l'explosion des déficits budgétaires. Ainsi, et poussés par les marchés financiers à le faire, l'UE et ses États-membres instaurent-ils une nouvelle gouvernance économique européenne sur une période s'étalant de mars 2010 à mars 2012. Cette nouvelle gouvernance consiste en une réforme profonde de l'institution, notamment dans son lien avec les États membres (Gobin, 2013). Son objectif est de « renforcer la stabilité de la zone euro par la mise en place de nouveaux mécanismes de surveillance, de sanction et de coordination, et peut-être à l'avenir de solidarité » (Degryse, 2012, p. 6).

Cette nouvelle gouvernance s'apparente à un transfert de souveraineté des États vers l'UE. Elle se décline en quatre axes[100] : garantir la stabilité financière, coordonner les politiques

100 L'objectif de stabilité financière se traduit par le renforcement du pacte de stabilité et de croissance, l'instauration d'un nouveau système de contrôle des déséquilibres macro-économiques et du pacte budgétaire, ainsi que le TSCG, qui acte une perte de souveraineté budgétaire des États. Le contrôle budgétaire sur les États-membres est alors accru. La coordination des politiques économiques des États-

économiques des États-membres, mettre en place des outils pour faire face à des situations de crise (afin de garantir la stabilité financière de la zone euro) et agir en faveur du secteur bancaire par une recapitalisation et un assainissement des banques, ainsi qu'une plus grande régulation financière basée sur une coordination entre États membres (De Streel, 2011).

Durant la crise, l'initiative politique vient des États membres, les institutions européennes semblant en retrait : « en période de crise, il n'est pas surprenant que les leaders politiques nationaux occupent une plus grande place : étant investis directement ou indirectement par le suffrage universel, ils disposent d'une légitimité plus forte que celle de la Commission ». Toutefois, les mesures adoptées à l'échelle européenne pour y faire face, défendues par la CE de longue date, semblent plutôt aboutir à un « renforcement des institutions supranationales ». La nouvelle gouvernance permet en effet de surpasser les désaccords entre États membres en donnant la main à un échelon supérieur. La prétendue neutralité bureaucratique des instances dirigeantes de l'UE est ici sollicitée. Cette délégation de pouvoir est donc motivée par le dissensus : c'est sur les divisions entre États-membres que prospère le pouvoir des instances européennes. Dans la mesure où les situations de crise exacerbent les désaccords, elles favorisent également l'extension des pouvoirs de l'UE (Dehousse & Boussaguet, 2014, p. 13).

Comme plusieurs auteurs l'ont analysé, la crise dans le domaine économique et financier, et notamment la crise de 2008, est un objet de discours à la fois politique, institutionnel et médiatique (Escande-Gauquié, 2009; Guennoc, 2009; De Rosa et al., 2010; T. Guilbert, 2015b; Longuet & Marques Pereira, 2015; Borriello, 2017; Canu & Bonnet, 2017; Moreno et al., 2017; T. Guilbert et al., 2019). Dans le cadre d'une analyse comparative des dépêches produites par des agences de presse en France et en Espagne, Mariola Moreno, Pierre Ratinaud et Pascal Marchand notent à ce propos (2017, p. 51) :

> Pour devenir un tel objet de diffusion et émerger dans la sphère publique, l'objet « crise » doit subir des opérations de simplification et de catégorisation pour le doter d'un sens commun.

membres doit être atteinte au travers de la stratégie Europe 2020, du pacte Europa plus, du pacte pour la croissance et l'emploi et du TSCG. Afin de faire face à une crise et assurer la pérennité de la zone euro, plusieurs outils sont mis en œuvre : le mécanisme européen de stabilité financière (MES), le fonds européen du même nom et le mécanisme européen de stabilité qui remplace les deux précédents. La politique européenne relative au secteur bancaire et à la régulation financière se matérialise par la création de nouvelles agences européennes de coordination : l'autorité bancaire européenne, l'autorité européenne des marchés financiers, l'autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles et le conseil européen du risque systémique.

De même, Pauline Escande-Gauquié (2009) attribue aux discours sur la crise une dimension performative ; ils font advenir une réalité qu'ils contribuent à construire :

> La crise a existé parce qu'elle a été dite. En étant énoncée dans les discours médiatiques quotidiens, elle a fait voir, croire, sentir, réfléchir, débattre. Cette pratique langagière du dire a doté la crise d'une force pragmatique et sémantique débouchant sur des « lieux » de signification, des *topoï*, émanant aussi bien d'une parole vernaculaire que des autorités compétentes et autorisées. Les discours sur la crise ont ainsi consolidé l'idée de son existence, mystifiant son effet de réel et habitant les consciences. La crise s'incarne dans ce langage performatif qui fait exister ce qu'il énonce (p. 67).

Les discours que nous observons dans le cadre des débats parlementaires mobilisent la notion de crise dans un temps dans lequel elle est dotée d'un sens commun, construit par une abondante production discursive qui a contribué à en définir les contours. D'un point de vue fonctionnel, la topique de la crise revêt deux dimensions. Elle peut d'une part fonder le discours, en être une prémisse. D'autre part, elle peut être fondée par le discours, en être la destination « toujours provisoire et à reconstruire ». Le discours tente alors de lui restituer une forme d'intelligibilité (Canu & Bonnet, 2017, p. 9). Dans le cas qui nous occupe, la crise relève davantage d'un point de départ du discours « qui contribue à le constituer » (p. 10).

3. La crise dans les discours de gouvernance économique

L'analyse des débats parlementaires permet d'observer les arguments mobilisés pour justifier cette nouvelle gouvernance. Le recours à la *crise* dans le schéma argumentatif des locuteurs est récurrent. Comme vu plus haut (voir chapitre 10 *supra*), ce procédé caractéristique du DNL permet de justifier une réduction des dépenses publiques (T. Guilbert et al., 2019).

L'analyse des segments caractéristiques de la classe 16 et datant de 2010 montre que les locuteurs font valoir le contexte caractérisé par la crise économique et financière pour justifier le renforcement des prérogatives de l'UE en matière de politique économique. Les débats autour du troisième PLFR pour 2010 sont l'occasion d'aborder ces questions. Le PJL est débattu en séance publique les 31 mai et 1er juin 2010[101].

François Baroin, ministre du Budget, explique que la gouvernance économique européenne doit permettre de prévenir une nouvelle crise financière. Il est intéressant de relever que son discours traduit une forme de déresponsabilisation face à l'UE. La proposition *l'Union européenne s'est engagée à améliorer la gouvernance économique européenne* traduit

101 https://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/troisieme_collectif_2010.asp, consulté le 9 mars 2025.

explicitement un déplacement du cœur décisionnel des politiques économiques. Les situations de crise sont en effet propices à un transfert de pouvoir en faveur de l'UE et des institutions européennes (Dehousse & Boussaguet, 2014). De plus, la proposition *qu'une crise de cette nature ne se reproduise*, en plaçant la crise comme sujet, suppose une forme d'autonomie au phénomène, laissant dans le champ de l'implicite les acteurs de cette dite crise. Une formulation comme *que les acteurs financiers ne provoquent une nouvelle crise* aurait permis d'identifier clairement une responsabilité, que la formulation choisie par le ministre masque. Bien qu'il ne s'agisse pas en l'occurrence d'une nominalisation, le procédé qui consiste à faire passer le lexème *crise* de la position de prédicat à celle d'actant semble avoir pour effet ce qu'Alice Krieg-Planque (2009) décrit en ces termes : « La nominalisation, par laquelle sont effacées les structures de la prédication, laisse dans la sous-détermination l'identité des acteurs du procès dont pourtant elle tient lieu » (p. 80). C'est bien la sous-détermination de l'identité des acteurs qui ici nous intéresse, la crise étant présentée comme un phénomène autonome. Le discours instaure ainsi en creux un cadre naturel (Goffman, 1991; T. Guilbert, 2011) pour expliquer la crise, comme si elle était indépendante de toute activité humaine. Ce type de cadrage induit ainsi une forme de déresponsabilisation.

La ministre de l'Économie, Christine Lagarde, plaide quant à elle pour *un véritable gouvernement économique* pour la zone euro. Son discours installe une gradation entre *gouvernance* et *gouvernement*, le second terme supposant un degré d'intégration plus important. Ce type de discours inscrit le terme *gouvernance* dans une forme de politisation. La ministre plaide donc pour un transfert de souveraineté en faveur de l'UE plus important que ce qui est proposé en l'état, en faisant valoir le caractère exceptionnel de la situation.

> **** *rep_13 *file_2010 *annee_2010 *am_201005 *amj_20100531
>
> [Les États membres sont ainsi convenus d'assurer rapidement la consolidation des finances publiques et la mise en œuvre de réformes structurelles. Au-delà,] l'**Union européenne** s'est **engagée** à améliorer la gouvernance **économique européenne** pour **éviter** qu'une **crise** de cette nature ne se **reproduise**. (François Baroin, ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, PLFR 2010 n°3) 16_2010
>
> **** *rep_13 *file_2010 *annee_2010 *am_201006 *amj_20100601

> [Vous me demandez de tirer certaines conclusions de cette situation exceptionnelle et de ce plan, lui aussi exceptionnel, mobilisé au service de l'euro, de la zone euro et, au-delà, de l'Union européenne.] J'en **tirerai** trois. La première, c'est qu'il faut **impérativement renforcer** la gouvernance **économique** de l'**Union européenne** et, plus encore, de la **zone euro**, avec un **véritable** gouvernement **économique**. (Christine Lagarde, ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, PLFR 2010 n°3) 16_2010

En 2011, la question de la gouvernance économique de l'UE, en lien avec la crise de la zone euro, irrigue les débats. En fin d'année, les débats budgétaires mettent de nouveau à l'agenda cette question. Comme précédemment, c'est l'occasion d'observer des argumentations qui justifient le renforcement de cette gouvernance par la nécessité imposée par la *crise*. D'une part, les discussions autour du PLFR 2011, qui se tiennent en séance publique les 6 et 7 septembre 2011[102], puis d'autre part les discussions autour du PLF 2012 qui en séance publique se tiennent du 18 octobre au 16 novembre 2011[103], nous permettent d'observer la façon dont la situation économique permet de justifier des mesures de politique économique à l'échelon européen.

Le discours d'Élisabeth Guigou présente des caractéristiques intéressantes. D'une part, la proposition *cette crise qui menace* relève d'une personnification, variété particulière de métaphore ontologique (Lakoff & Johnson, 1986) qui vise à donner des traits humains à un phénomène abstrait et complexe. Cette personnification place également le lexème *crise* en tant qu'actant de l'énoncé, ce qui permet, comme vu précédemment, d'effacer les acteurs du processus. Elle relève ainsi d'un cadrage naturel du discours (Goffman, 1991; T. Guilbert, 2011). L'idée d'une menace suscite naturellement la peur, ce qui permet à la locutrice de qualifier les réformes qu'elle décrit comme *urgentes.* Elles sont par ailleurs qualifiées d'*indispensables*, ce qui empêche tout débat sur leur bien-fondé. Quant au député Yves Bur, il cadre le phénomène de la crise selon une métaphore météorologique, matérialisée par les formes *climat* et surtout *vents rugissants*. Cette métaphore structurale (Lakoff & Johnson, 1986) peut s'énoncer comme suit : la crise est un phénomène météorologique. Elle permet d'expliquer la crise, phénomène complexe et abstrait, en des termes plus concrets et compréhensibles. De plus, elle participe également d'un cadrage naturel de la crise, ce qui suscite un effet analogue au discours de sa collègue Élisabeth Guigou : effacer la

102 https://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/deuxieme_collectif_2011.asp, consulté le 9 mars 2025.
103 https://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/loi_finances_2012.asp, consulté le 9 mars 2025.

responsabilité de la crise et construire un imaginaire de peur et d'urgence pour justifier les mesures de la nouvelle gouvernance économique.

> **** *rep_13 *file_2011 *annee_2011 *am_201109 *amj_20110906
>
> **Face** à cette **crise** qui **menace** l'**euro** et l'**Union européenne** elle-même, des réformes plus profondes du système **économique** et **financier européen** et **mondial** sont indispensables et **urgentes**. Les **chefs** d'**État européens** ont annoncé la mise en **place** d'une gouvernance **économique**. (Élisabeth Guigou, députée SRC, vice-présidente de l'AN, PLFR 2011) 16_2011

> **** *rep_13 *file_2011 *annee_2011 *am_201109 *amj_20110906
>
> Nous devons donc **renforcer** les **efforts** pour sortir la **France** de ce **climat** d'incertitude alimenté par notre **niveau** d'**endettement**. En tant qu'**européen** convaincu, cette situation m'attriste d'autant plus que l'**Union européenne souffre** d'un vrai **déficit** de gouvernance pour affronter les vents rugissants de la **crise**. (Yves Bur, député UMP, PLFR 2011) 16_2011

En 2012, la ratification du TSCG au sein de l'UEM fait l'objet d'un PJL visant à l'autoriser, débattu à l'AN en séance publique les 3 et 9 octobre[104]. Nous trouvons trace de ces débats dans les segments de texte caractéristiques de la classe 16. Au delà de le gouvernance de la zone euro, Élisabeth Guigou, députée de la majorité et présidente de la commission des affaires étrangères, plaide pour une *union politique européenne*, ce qui renvoie à une forme plus aboutie de fédéralisme européen, qui suppose que l'UE cesserait de ne s'occuper que des questions économiques et financières pour élargir ses attributions. Une fois encore, le discours d'une responsable politique traduit le fait que les situations de crise favorisent un transfert de souveraineté des États-membres vers l'UE (Dehousse & Boussaguet, 2014).

> **** *rep_14 *file_2013 *annee_2012 *am_201210 *amj_20121003
>
> Une fois **surmontée** la **crise** actuelle et **renforcée** la gouvernance de la **zone euro**, il faudra en effet que la **France** – en particulier l'Assemblée nationale – **avance** ses **propres idées** pour une **union politique européenne** : [nous ne pouvons en effet laisser l'Allemagne formuler seule des propositions sur ce sujet.] (Elisabeth Guigou, députée

104 https://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/ratification_traite_stabilite_coordination_gouvernance.asp, consulté le 9 mars 2025.

SRC, présidente de la commission des affaires étrangères, rapporteuse, PJL autorisant la ratification du TSCG au sein de l'UEM) 16_2012

Dans l'élaboration de leurs budgets, les États sont tenus de prendre en compte les orientations de la CE avant d'arrêter un choix, ce qui est l'objet d'une surveillance par cette dernière (Degryse, 2012). Les débats autour du PLF 2013 ont lieu du 16 octobre au 20 novembre 2012 en séance publique en première lecture, puis les 13 et 14 décembre en nouvelle lecture et le 20 décembre en lecture définitive[105]. Aucun des segments caractéristiques de la classe 16 ne se rapportent à ces discussions. Toutefois, la prise en compte des orientations budgétaires européennes par le PLF 2013 fait l'objet d'un débat dont nous trouvons trace, avec une prise de parole du ministre de l'Économie et des Finances, qui plaide pour une union politique, tout comme Élisabeth Guigou quelques mois plus tôt. Le ministre fait usage dans son discours d'une métaphore structurale (Lakoff & Johnson, 1986) qui assimile la politique européenne à la navigation maritime, matérialisée par les syntagmes *feuille de route* et *cap*. Cette métaphore, très répandue dans les discours politiques, suggère que les décisions suivent un plan précis et procède d'une stratégie réfléchie. Elle sert ainsi l'ethos de crédibilité (Charaudeau, 2005) du locuteur, en l'occurrence le Conseil européen, dont Pierre Moscovici se fait le parte-parole.

**** *rep_14 *file_2013 *annee_2012 *am_201210 *amj_20121015

[Le Conseil européen des 28 et 29 juin a dessiné la feuille de route et tracé le cap ; il faut maintenant, malgré toute la complexité des processus de décision communautaire, régler les difficultés de la Grèce et de l'Espagne – c'est la première urgence –, organiser la supervision bancaire – réforme totalement décisive et perçue comme telle partout dans le monde –,] améliorer la gouvernance de la **zone euro**, et **renforcer** notre volonté d'**union politique**. En effet, in fine, l'**Union européenne** est bien une **construction politique**. (Pierre Moscovici, ministre de l'Économie et des Finances, débat sur la prise en compte des orientations budgétaires européennes par le PLF 2013) 16_2012

Enfin, la question de la compétitivité est déjà présente dans les débats en 2012, à la faveur des discussions autour des mesures constitutives de la nouvelle gouvernance européenne. Le gouvernement, ici par la voix de son ministre délégué en charge des affaires européennes, exprime le besoin pour la France de restaurer sa compétitivité afin de retrouver des

105 https://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/loi_finances_2013.asp, consulté le 9 mars 2025.

perspectives de croissance économique. Nous retrouvons une argumentation déjà observée lors des discussions autour des PC, selon laquelle la compétitivité de l'économie française serait une condition de sa croissance :

> **** *rep_14 *file_2013 *annee_2012 *am_201212 *amj_20121219
>
> Enfin, le volet de la **solidarité**, c'est notre volonté de progresser sur les contrats de **compétitivité** et de **croissance**, sur l'**Europe** sociale, pour que l'**Europe envoie** aux **peuples européens** le **message** qu'ils attendent de l'**Union**. (Bernard Cazeneuve, ministre délégué chargé des Affaires européennes, QAG) 16_2012
>
> **** *rep_14 *file_2013 *annee_2012 *am_201212 *amj_20121212
>
> [Comme le Président de la République a déjà eu l'occasion de l'indiquer à plusieurs reprises,] au terme des Conseils **européens** ou des réunions bilatérales avec ses **partenaires** de l'**Union européenne**, nous considérons qu'il n'y aura pas de **croissance** en **Europe** si nous n'arrivons pas à **engager** le redressement de nos comptes et à restaurer notre **compétitivité**. (Bernard Cazeneuve, ministre délégué chargé des Affaires européennes, débat préalable au Conseil européen des 13 et 14 décembre) 16_2012

La nouvelle gouvernance économique européenne est une politique d'austérité et met en place un contrôle continu des économies nationales (macro-économique et budgétaire) par les instances de l'UE. Elle oblige les États à rendre des comptes annuellement lorsqu'ils ne respectent pas les politiques prescrites par la CE, faute de quoi ils s'exposent à des amendes voire à une mise sous tutelle de leur économie (Gobin, 2019).

4. Une politique d'austérité et un transfert de souveraineté dénoncés par leurs opposants

Le caractère austéritaire de cette nouvelle gouvernance est pointé du doigt par certains députés, comme ici François Asensi, qui dans le cadre des débats autour du PLFR 2012, s'inquiète de la portée politique du TSCG dont l'adoption marquerait selon lui *la soumission totale de l'Europe à la politique d'austérité, à la politique libérale de M. Sarkozy et de Mme Merkel*. Il assimile par ailleurs les deux dirigeants à des *défenseurs du capitalisme financier* qui agiraient contre les *peuples européens*. C'est un des rares contre-discours que nous observons au sujet de cette nouvelle gouvernance. Il est caractérisé par une désignation explicite des responsables des politiques austéritaires : Nicolas Sarkozy, PR et Angela Merkel,

chancelière allemande. Il fonctionne donc selon un procédé inverse des discours assimilant la crise à un phénomène autonome et naturel. A l'inverse, les responsables sont ici nommés, ce qui redonne incarnation et permet la critique des politiques menées ; le discours procède ainsi d'un cadrage piloté (Goffman, 1991; T. Guilbert, 2011).

> **** *rep_13 *file_2012 *annee_2012 *am_201202 *amj_20120229
>
> Monsieur le ministre, mes chers collègues, le prochain Conseil **européen**, si le **traité** sur la **stabilité**, la **coordination** et la gouvernance devait être signé, **marquerait** la soumission totale de l'**Europe** à la **politique** d'**austérité**, à la **politique libérale** de M. [Sarkozy et de Mme Merkel, défenseurs du capitalisme financier, au détriment des peuples européens.] (François Asensi, député GDR, PLFR 2012 n°1) 16_2012

Parmi les segments de texte caractéristiques de la classe 16 et datant de 2010, nous retrouvons les débats autour de la proposition de loi constitutionnelle garantissant la souveraineté du peuple en matière budgétaire. Elle est portée par les députés d'opposition et appartenant au groupe GDR Martine Billard, Jacqueline Fraysse, Marc Dolez, Jacques Desallangre, Roland Muzeau et Jean-Claude Sandrier et débattue en séance publique les 2 et 7 décembre 2010[106].

Cette PPL est constituée d'un article unique, qui modifie l'article 88-2 de la Constitution pour y ajouter la mention suivante : « En matière budgétaire cependant, le Parlement reste souverain. Les institutions européennes ne pourront se prononcer qu'après la délibération des assemblées parlementaires »[107]. L'EM précise le contexte dans lequel s'inscrit cette PPL : la volonté affichée par la CE dans le contexte de la crise financière d'exercer un contrôle *a priori* sur les budgets nationaux des pays de l'UE. Les députés porteurs de la PPL dénoncent « une décision antidémocratique » et revendiquent que « les budgets nationaux sont du ressort de la souveraineté du peuple ». Détaillant les mesures envisagées par la CE, la PPL dénonce « la possibilité de jauger les budgets selon les critères qui lui sont propres, ceux de l'austérité et du libéralisme ». Le texte pointe par ailleurs l'absence de légitimité démocratique de la CE, aucun de ses membres n'étant élu, et dénonce le droit de veto que se réserve l'instance si le budget proposé n'est pas conforme à ses exigences. L'EM dénonce également le recours à la crise financière comme argument pour justifier ce contrôle, indiquant que le plan intitulé « Renforcer la coordination des politiques économiques » dans lequel s'inscrit cette mesure

106 https://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/souverainete_peuple_budget.asp, consulté le 9 mars 2025.
107 https://www.assemblee-nationale.fr/13/propositions/pion2913.asp, consulté le 23 avril 2025.

entend « faire appliquer aux pays européens les mêmes recettes qui l'ont déclenchée ». La PPL livre ainsi une interprétation de la crise financière :

« Les politiques libérales, d'austérité et la spéculation financière sont très largement responsables de la situation économique et sociale qui frappe de plein fouet l'Europe depuis 2007 ». La CE selon la PPL « met en place des procédures soustrayant l'autorité au peuple pour garantir aux marchés financiers que leurs intérêts seront bien garantis ». Par ailleurs, la politique du Fonds monétaire international (FMI) est dénoncée, l'organisation étant accusée « d'utiliser les crises pour faire appliquer son dogme néolibéral ».

Cette PPL, en tant que discours d'opposition au NL, est un vecteur de renforcement d'un groupe politique. En l'occurrence, elle est défendue par des député.es du groupe parlementaire GDR, de gauche radicale, et contribue à en renforcer l'identité politique.

A l'inverse, les discussions autour de cette PPL sont l'occasion pour la majorité et le gouvernement de rappeler leur adhésion à une gouvernance économique à l'échelle de l'UE :

> **** *rep_13 *file_2011 *annee_2010 *am_201012 *amj_20101202
>
> [Quant à la référence à Robespierre, elle m'a sidéré. Nous, députés représentant démocratiquement le peuple français, avons une responsabilité majeure :] celle de **trouver** des solutions pour **sortir** notre **pays** et ses **partenaires** de cette **crise** que **traversent** l'**Union européenne** et le **monde**. Je vous rappelle d'ailleurs que la gouvernance **économique** a été proposée et obtenue par la **France**, [alors que l'Allemagne s'y est longtemps montrée réticente, souhaitant s'en tenir au strict respect des critères de Maastricht.] (Pierre Lequiller, député UMP, PPL constitutionnelle garantissant la souveraineté du peuple en matière budgétaire) 16_2010
>
> **** *rep_13 *file_2011 *annee_2010 *am_201012 *amj_20101202
>
> Notre objectif est donc de **réduire** les **écarts** de **compétitivité** entre les **États membres** et d'accélérer la **convergence économique** dans l'**Union européenne**. Pour cela, nous souhaitons que les actions des uns puissent faciliter celles des autres. (George Tron, secrétaire d'État chargé de la fonction publique, PPL constitutionnelle garantissant la souveraineté du peuple en matière budgétaire) 16_2010

5. Synthèse

La période 2010-2012 permet d'observer une politisation du lexème *gouvernance*. La période précédente est marquée par des occurrences du terme dans le cadre d'un discours managérial sur les universités ou l'hôpital. Ici, les occurrences s'inscrivent dans un discours économique et le passage de la *gouvernance* au *gouvernement* évoqué dans un discours traduit une politisation de la notion, bien que les usages antérieurs n'étaient pas neutres. Simplement, mobiliser la notion dans le cadre d'une politique économique l'arrime symboliquement au NL, là où précédemment les discours pouvaient mettre en avant une forme d'efficacité gestionnaire.

La crise financière de 2008 a agi comme catalyseur d'un processus de long cours déjà enclenché depuis 1992 : le transfert de souveraineté des États membres vers l'UE en matière de politique économique. La nouvelle gouvernance économique européenne constitue une étape supplémentaire de ce processus et acte une forme de retrait des États face au pouvoir grandissant des instances de l'UE. La crise financière de 2008 et la prise en main par l'UE des politiques économiques, financières et monétaires à travers notamment le traité de Lisbonne, effectif au 1er décembre 2009, aboutissent à une uniformisation des politiques nationales. Les pays les plus fragiles comme la Grèce subissent à ce titre une mise sous tutelle de leur économie (Gobin, 2019).

Par ailleurs, il apparaît que cette crise marque une évolution dans la politique néolibérale : les plans de sauvetage des banques éclipsent pour un temps la doctrine du non-interventionnisme qui caractérisait le NL à ses origines (Cusset et al., 2016). Dans les situations de crise, l'UE reprend la main et parvient à imposer des mesures qui auraient été impensables en temps normal. Nous pouvons citer en exemple le plan de relance européen négocié dans le contexte de la crise du Covid-19[108].

Nous observons ainsi un phénomène de percolation de l'imaginaire néolibéral de l'échelon européen à l'échelon national. Ce phénomène se traduit par un interdiscours provenant des instances de l'UE et qui vient nourrir les débats parlementaires en France. Nous rejoignons Dominique Maingueneau (2011) qui décrit une dynamique réciproque entre *discours* et *interdiscours* : « l'interdiscours « travaille » le discours, qui en retour redistribue perpétuellement cet interdiscours qui le domine » (p. 97). L'interdiscours dont il est ici

108 https://ec.europa.eu/info/strategy/recovery-plan-europe_fr, consulté le 13 décembre 2024.

question s'articule essentiellement autour de la topique de la crise. Comme nous l'avons mentionné plus haut, elle vient légitimer les mesures d'austérité, auxquelles sont attribuées des vertus de rigueur et de responsabilité et produit un discours de « culpabilisation des populations » (T. Guilbert et al., 2019, p. 18). Par ailleurs, à partir de son analyse du discours médiatique, Thierry Guilbert (2015b, 2017) énonce que la profusion de la forme *crise* et de l'imaginaire qu'elle convoie, pas seulement dans les discours économiques, pourrait aboutir à sa banalisation, ce qui revient à subvertir le sens du terme et à instaurer un « sentiment d'urgence » (2015b, p. 18) susceptible de modeler les imaginaires et les comportements. Face aux discours de promotion d'une plus grande intégration européenne, des contre-discours sont observables. Ils dénoncent l'austérité et le transfert de souveraineté entre États et UE et s'inscrivent explicitement en opposition au NL.

Également, l'utilisation de métaphores pour désigner la crise tend à naturaliser le phénomène ainsi qu'à le personnifier. Les discours observés dans ce chapitre contribuent à entretenir le flou sur les acteurs de cette crise (institutions financières, banques) en lui octroyant une personnalité propre et une logique de l'ordre du phénomène naturel. Ils opèrent donc une manipulation des cadres primaires, substituant un cadre naturel au cadre piloté, ce qui permet de signifier implicitement l'incontestabilité des mesures avancées pour répondre à la crise (T. Guilbert, 2011). Par ailleurs, l'utilisation de métaphores liées à la navigation maritime permet de construire la crédibilité du locuteur.

En 2010, la stratégie Europe 2020 pour la croissance et l'emploi pose comme priorités la connaissance et l'innovation afin de stimuler la compétitivité de l'économie européenne. A partir de 2012, les discours de compétitivité de la nouvelle majorité socialiste s'inscrivent dans la continuité des discours de crise autour de la nouvelle gouvernance européenne ainsi que dans le cadre de la stratégie Europe 2020. Ils renforcent et approfondissent ainsi l'interdiscursivité à l'œuvre entre les énoncés produits par les institutions européennes et les débats parlementaires français.

Chapitre 12 : Le quinquennat Hollande et l'assimilation de la politique économique de l'UE (2012-2017)

François Hollande devient le 6 mai 2012 le dixième président de la V^{ème} République après avoir battu le sortant Nicolas Sarkozy au second tour avec 51,62 % des suffrages exprimés. Les élections législatives qui suivent lui octroient une majorité à l'AN (280 sièges pour le PS, 314 avec ses alliés), alors que le Sénat est déjà dominé par la gauche depuis 2011. Le président Hollande entend incarner un style aux antipodes de son prédécesseur, Sarkozy l'hyperprésident, et revêtir les habits du « président normal » (Bouchet, 2013).

Il indique pendant sa campagne souhaiter renégocier le TSCG, tout en mentionnant dans ses documents de campagne un objectif d'équilibre des comptes publics. Il arrive au pouvoir en mai 2012 alors que la plupart des mesures regroupées sous l'appellation *nouvelle gouvernance économique européenne* sont décidées. Sa promesse de campagne de renégocier le TSCG est dès lors difficile voire impossible à tenir. En effet, la plupart des dirigeants européens l'ont signé en mars 2012 et il ne manque alors que sa ratification pour qu'il devienne effectif (Bouillaud, 2014).

Sur le plan programmatique, il prône l'idée de redressement, qui se décline au niveau de la production, de l'emploi, de la croissance et des finances publiques (Bouchet, 2013). A ce propos, il est intéressant d'observer l'argumentation déployée par les membres de la majorité socialiste à l'AN pour défendre les mesures mises en œuvre par le gouvernement :

> **** *rep_14 *file_2013 *annee_2013 *am_201302 *amj_20130213
>
> Pour **relancer** notre **économie**, nous devons **soutenir** nos **TPE** et **PME**, ancrées dans les **territoires**. La récente mise en place par le **Gouvernement** du crédit d'impôt **compétitivité-emploi**, du crédit d'impôt **innovation** et de la **Banque** publique d'**investissement** témoigne d'une réelle **volonté** d'agir pour le **redressement**. (Laurent Grandguillaume, député SRC, QAG) 7_2013

La majorité socialiste mobilise ainsi ce terme de *redressement*, qui désigne également un ministère créé à ce moment-là : le ministère du Redressement productif. Cette idée de redressement suppose que la situation du tissu productif est défaillante, qu'elle ne suit pas le bon chemin. Autour de ce mot se cristallise donc un imaginaire de la norme et du déviant (on pense notamment aux *maisons de redressement*). Le redressement s'apparente à un processus

qui vise un objectif : la croissance économique. Au plan métaphorique, le concept de redressement participe d'une métaphore structurale (Lakoff & Johnson, 1986) qui pourrait s'énoncer comme suit : *Le bon est droit, le mauvais est tordu*. Redresser, c'est donc retrouver une situation économique vertueuse. La métaphore permet donc de signifier que le gouvernement agit pour une amélioration de la situation économique.

Le 14 janvier 2014, lors d'une conférence de presse à l'Élysée, le PR se déclare « social-démocrate »[109]. Cette affirmation, si elle ne représente pas une surprise, permet de justifier et de donner sens à plusieurs mesures de politique économique qu'il entend mettre en œuvre, notamment le pacte de responsabilité, qui consiste en une réduction des cotisations sociales pour les entreprises en échange de créations d'emplois (Bouillaud, 2014). L'un de ses anciens conseillers à l'Élysée, Bernard Poignant (2019), nous éclaire sur ce qui a pu apparaître comme un tournant du quinquennat. En réalité, bien des représentants du PS avant François Hollande se sont inscrits dans le courant social-démocrate, sans toutefois le formuler ouvertement. Lionel Jospin, alors Premier ministre, a notamment déclaré : *Oui à l'économie de marché, non à la société de marché*. Nous développons en détail l'orientation de la politique économique portée par le gouvernement socialiste entre 1997 et 2002 dans le chapitre 8. La déclaration d'Hollande s'inscrit donc dans un mouvement historique de long cours qui mène le PS à adopter les principes de la social-démocratie.

1. Une politique économique et financière largement dictée par l'UE

La période qui s'étend de 2011 à 2017 traduit une assimilation des politiques économiques dictées par l'UE autour du lexème *compétitivité*. Suite à l'instauration de la nouvelle gouvernance économique européenne, les États prennent les mesures nécessaires pour respecter les règles édictées. Cette gouvernance économique vise principalement à préserver la zone Euro en évitant des départs pour cause de défaut de paiement[110] et à faire en sorte que la crise financière de 2008 ne se reproduise pas. Pour ce faire, il convient d'en identifier les origines (Bouillaud, 2014).

L'une des lectures possibles est que cette crise est le résultat de dépenses publiques trop importantes de la part de certains États membres. Les mesures prônées participent ainsi à une

109 https://www.rfi.fr/fr/france/20140115-hollande-social-democrate-presse-relance-quinquennat-delors-jospin-, consulté le 20 août 2025.

110 Le Fonds européen de stabilité financière (FESF) ou le Mécanisme européen de stabilité (MES) sont créés en ce sens.

consolidation de l'appareil réglementaire européen dans le sens d'un encadrement plus strict des dépenses publiques. De même, les États concernés sont invités à entreprendre des réformes structurelles avec ce même objectif d'austérité. C'est dans cette optique que le Pacte de stabilité et de croissance est consolidé en 2011 et le TSCG adopté en 2012. La philosophie derrière ce traité est que l'équilibre budgétaire et monétaire est nécessaire à la croissance économique. L'inflation n'est donc pas une option pour alléger le poids de la dette, car cela reviendrait à pénaliser les créanciers[111], ce qui n'est pas envisageable (Bouillaud, 2014).

En France, cela se traduit par l'adoption de la loi organique relative à la programmation et la gouvernance des finances publiques (PGFP) ainsi que par la politique de compétitivité orchestrée sous le quinquennat Hollande. Cette loi PGFP, qui modifie la procédure budgétaire et entérine la création d'un Haut Conseil des finances publiques, est une transposition dans le droit français des mesures prônées par le TSCG. Ce traité impose notamment un déficit budgétaire limité à 0,5 % du PIB et une dette publique de maximum 60 % du PIB, mesures relevant d'une politique d'austérité. Ce processus d'adhésion aux principes du TSCG ressurgit ensuite sur les choix budgétaires des gouvernements successifs, qui visent à atteindre l'équilibre (Bouillaud, 2014).

La crise peut également être lue comme le résultat d'une inflation trop importante, touchant aussi bien les prix que les salaires, par rapport à l'Allemagne, référence au sein de la zone euro. Cette situation affecte la compétitivité des États concernés. Pour y faire face, il faut trouver un moyen pour les entreprises de réduire leurs coûts, ce qui passe par une diminution des salaires, permise notamment par des réformes structurelles. Une troisième lecture de la crise se focalise sur la responsabilité des acteurs financiers. Cette lecture aboutit à une supervision des banques par la BCE ainsi qu'à l'Union bancaire. Enfin, une dernière lecture se concentre sur l'équilibre à trouver entre pays, pour faire en sorte que chacun soit performant, tout en assurant une dynamique d'ensemble (Bouillaud, 2014).

Le nouveau PR et son gouvernement ont ainsi des marges de manœuvre assez limitées ; la politique économique de la France est en effet très largement contrainte par l'UE et son appartenance à la zone euro, et plus encore depuis l'adoption des mesures qui constituent la *nouvelle gouvernance économique européenne*. La politique économique d'un État se compose de trois éléments : la politique monétaire, la politique budgétaire et les politiques

111 L'inflation aboutit à une dévaluation de la monnaie, ce qui fait que les euros remboursés après l'inflation valent moins que les euros empruntés avant celle-ci.

structurelles. La première est prise en charge par la BCE et les deux autres sont fortement contraintes par l'UE. En somme, la CE est la garante d'une politique commune qui vise plusieurs objectifs, notamment la réduction du déficit et de la dette, ainsi que la compétitivité (Bouillaud, 2014). Une partie des mesures de politique économique déployées en France entre 2012 et 2017 peuvent ainsi se comprendre comme une transposition à l'échelon national de la politique définie à l'échelon européen. Deux grands paradigmes se dégagent des réformes structurelles entreprises sous le quinquennat Hollande, résultant tous deux d'orientations prônées par l'UE : le paradigme néo-classique et le paradigme schumpétérien[112] (Bouillaud, 2014).

Par ailleurs, cette politique s'inscrit dans la continuité du rapport Gallois[113], rendu au PM le 5 novembre 2012, et qui « propose un diagnostic de l'état de l'industrie et des remèdes diversifiés au recul de sa part dans l'activité économique française » et expose des solutions pour consolider l'industrie française à l'export (Bouillaud, 2014, p. 11). Ce document est un bon exemple de la place qu'occupe le rapport dans la « fabrique des politiques publiques » (Caby & Chailleux, 2019, p. 23). Son rôle est déterminant dans la définition de la politique économique conduite par François Hollande tout au long de son quinquennat. En effet, ce rapport, qui visait à « établir un diagnostic indépendant sur la situation de la compétitivité des entreprises françaises et [...] formuler des propositions susceptibles de relancer l'appareil productif »[114], débouche en novembre 2012 sur le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi (PNCCE). L'objectif de ce dispositif est de stimuler la croissance et l'emploi en jouant sur le levier de la compétitivité de l'industrie française.

2. Le rapport Gallois, chaînon de l'interdiscours

Le rapport Gallois est évoqué dans les débats, notamment lors des discussions autour du PLF 2013. Les mesures qu'il propose de mettre en œuvre constitueraient un *choc de compétitivité* :

> **** *rep_14 *file_2013 *annee_2012 *am_201210 *amj_20121023
>
> Le rapport **Gallois** s'**apprête** lui-même à **préconiser**, si on en croit la presse, un **choc** de **compétitivité** de 30 **milliards** d'**euros**, reposant sur une **baisse** des

112 Du nom de l'économiste Joseph Schumpeter (1883-1950), célèbre notamment pour sa théorie de l'innovation.

113 Ce rapport est rédigé par Louis Gallois, commissaire général à l'investissement.

114 https://www.vie-publique.fr/discours/186265-conseil-des-ministres-du-7-novembre-2012-le-pacte-national-pour-la-croi, consulté le 21 avril 2025.

> **cotisations patronales** et **salariales compensée** par une **hausse** de la **TVA** ou de la **CSG**, [qui aurait pour corollaire une réduction de la dépense publique.] (Francis Vercamer, député UDI, PLF 2013) 11_2012

Le rapport Gallois contribue à mettre à l'agenda politique la question de la compétitivité de l'économie française. Tout comme le rapport Blanc dans le cas des PC, il est un outil d'orientations des politiques publiques (Caby & Chailleux, 2019; Edelman, 1964; Freeman & Maybin, 2011). Mais en plus de ce rôle fonctionnel, nous nous interrogeons également sur son rôle symbolique. La lettre du PM Jean-Marc Ayrault qui commande ce rapport mentionne explicitement l'enjeu de la compétitivité de l'industrie française qui doit en être le sujet principal. Le rapport, intitulé *rapport sur la compétitivité française*, mentionne explicitement cet enjeu, qui est ensuite repris dans les débats parlementaires, en commençant par les débats budgétaires (PLF 2013). Le terme *compétitivité* s'inscrit donc dans un maillage d'interdiscours serré qui implique trois lieux énonciatifs : le PM, le rapport Gallois et les débats parlementaires. Pour rappel, la notion d'interdiscursivité renvoie au fait pour tout discours « d'être en relation multiforme avec d'autres discours », ce qui crée un ensemble nommé *interdiscours*. Cette notion renvoie à « l'ensemble des unités discursives […] avec lesquelles un *discours particulier* entre en relation implicite ou explicite » (Charaudeau & Maingueneau, 2002, p. 324). Derrière la notion d'interdiscours se trouve celle de *préconstruit*, qui désigne « la trace, dans l'énoncé, d'un discours antérieur » et « s'oppose donc à ce qui est construit au moment de l'énonciation » (p. 464). La notion de dialogisme (Bakhtine, 1998; Maingueneau, 1991) est également susceptible de nous éclairer. Si nous considérons que l'emploi du lexème *compétitivité* dans les débats parlementaires est marqué par ses emplois antérieurs (lettre du PM puis rapport Gallois notamment), alors il est possible de remonter le fil du discours afin d'approcher un lieu énonciatif d'où proviendrait le terme. Pour ce faire, nous reprenons notre conception du DNL en tant que FD. A ce titre, il est susceptible d'articuler en son sein une grande variété de genres et registres discursifs (Maingueneau, 2011). Le rapport s'apparente à un genre de discours en ce qu'il résulte d'une « activité sociale ritualisée, soumise à des conditions de réussite qui intègrent un ensemble diversifié de paramètres (statut des énonciateurs, du public, lieux d'énonciation, etc.) » (Maingueneau, 1991, p. 178-179). Il agirait donc comme un élément constitutif de la FD que représente le DNL, et s'inscrirait dans un rapport d'interdiscursivité avec d'autres genres de discours (débats parlementaires notamment) également affiliés à cette même FD.

3. La compétitivité par la baisse du coût du travail

Le paradigme néo-classique énonce que les choix politiques doivent se concentrer sur la levée des contraintes pesant sur les marchés afin d'en optimiser le fonctionnement. C'est dans ce cadre qu'est entreprise une politique de réduction du coût du travail mise en place à partir de fin 2012 et effective le 1er janvier 2013. Dans le cadre du PNCCE, elle prévoit notamment la création du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), à hauteur de 20 milliards d'euros sur trois ans, avec pour objectif de réduire le coût du travail et de favoriser l'investissement et l'embauche des entreprises afin d'agir pour la compétitivité de l'industrie. Pour financer le CICE, le gouvernement entend réduire de 10 milliards d'euros les dépenses publiques sur les budgets 2014 et 2015 et augmenter la TVA. Cette dernière mesure va à l'encontre de la promesse du candidat Hollande, qui avait indiqué ne pas souhaiter augmenter la TVA et supprimer la TVA sociale mise en œuvre par son prédécesseur (Bouchet, 2013). Le CICE entre en vigueur le 1er janvier 2013 et son objectif initial est de stimuler la compétitivité des entreprises françaises à l'export. Pour 2013, ce crédit d'impôt couvre 4 % de la masse salariale, exception faite des salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC, ce qui représente 13 milliards d'euros. En 2014, ce taux passe à 6 %, avec la même assiette, ce qui représente 20 milliards d'euros. Toutes les entreprises sont concernées, du moment qu'elles paient l'impôt sur les bénéfices ou sur le revenu (professions libérales et indépendants inclus), soit un million et demi d'entre elles (Bouillaud, 2014).

En 2012 comme en 2015, la question du coût du travail est centrale dans les débats (classes 5 et 12). Celui-ci est mis en lien avec la compétitivité, cette dernière étant supposée être affectée positivement par une baisse du coût du travail. Le député UMP Jean-Michel Door fonde son argumentation sur une prémisse qu'il juge indiscutable : *le coût du travail est trop élevé en France*. Il en déduit une conséquence qu'il présente comme logique, tout aussi indiscutable : *un réel problème de compétitivité*. Deux éléments sont donc suggérés dans l'argumentation du député : un coût du travail élevé est nécessairement mauvais pour l'économie et la compétitivité est souhaitable voire indispensable. Le lien entre coût du travail et compétitivité n'est par ailleurs jamais démontré, il est aussi une prémisse de l'argumentation. Son collègue Jean-Pierre Gorges adopte un raisonnement similaire, à ceci près que lui pose en premier le *problème de la compétitivité des entreprises* pour ensuite en identifier la cause : le *coût du travail dans notre pays*. Enfin, le discours de la ministre Myriam El Khomri établit un lien explicite entre CICE et réduction du coût du travail :

**** *rep_14 *file_2012 *annee_2012 *am_201207 *amj_20120717

nous sommes tous d'accord pour **reconnaître** que le **coût** du **travail** est trop **élevé** en **France** et que cela pose un **réel problème** de **compétitivité** à notre **pays**. (Jean-Michel Door, député UMP, PLFR 2012 n°2) 5_2012

**** *rep_14 *file_2012 *annee_2012 *am_201207 *amj_20120716

Surtout, l'**affaire PSA** vous oblige à identifier publiquement le **problème** numéro un de l'**économie française**, celui de la **compétitivité** des **entreprises**, donc celui du **coût** du **travail** dans notre **pays**. (Jean-Pierre Gorges, député UMP, PLFR 2012 n°2) 5_2012

**** *rep_14 *file_2016 *annee_2015 *am_201512 *amj_20151202

C'est pourquoi nous continuons à réformer. Vous **parlez** du **coût** du travail. Le **pacte** de **responsabilité**, le **crédit** d'**impôt** pour la **compétitivité** et l'**emploi**, le **CICE**, ont permis de réduire le **coût** du travail en France. (Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, PLFR 2015) 12_2015

Le lien dressé entre coût du travail et compétitivité indique que le gouvernement situe sa politique économique dans le paradigme néo-classique. Réduire le coût du travail est une façon de diminuer les contraintes qui pèsent sur le tissu économique et relève d'une politique de l'offre. Le pacte de responsabilité, annoncé en janvier 2014 par le président Hollande, s'inscrit dans cette logique de réduction du coût du travail. Il introduit par rapport au CICE l'idée de contreparties en termes notamment de création d'emplois. La logique qui préside à cette politique de réduction du coût du travail est qu'elle est nécessaire pour relancer l'économie et l'emploi (Bouillaud, 2014). Outre la réduction du coût du travail, la compétitivité peut être obtenue en favorisant l'innovation.

4. La compétitivité par l'innovation

La perte d'emplois dans l'industrie consécutivement à la crise de 2008 (320 000 entre 2008 et 2013) pose la question de la compétitivité des produits industriels français. En effet, le déficit du commerce extérieur s'élève à 67,2 milliards d'euros en 2012. Les experts préconisent face à cette situation de jouer sur la qualité des produits, sur leur compétitivité hors-prix, ce qui permettrait de maintenir les emplois dans l'industrie. C'est dans cette optique que le

gouvernement, et notamment Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif, entendent promouvoir le *Made in France* (Bouchet, 2013).

Cette politique relève du paradigme schumpétérien, qui « consiste à promouvoir une montée en gamme de l'économie française pour faire en sorte que les produits et services produits sur le territoire ne subissent plus une concurrence par les prix, puisqu'ils se situeront sur de nouveaux segments de marché (encore à créer) auxquels n'ont pas (encore) accès les concurrents » (Bouillaud, 2014, p. 13). La députée Annick Girardin plaide pour une politique de compétitivité hors coût plutôt qu'une politique de réduction du coût du travail :

> **** *rep_14 *file_2012 *annee_2012 *am_201207 *amj_20120716
>
> [Un renforcement de la compétitivité de nos entreprises passe avant tout par des mesures sur la compétitivité hors coût.] Beaucoup a été dit sur le **coût comparé** de la **main-d'œuvre** en **France** et en **Allemagne**, pour **prouver** que notre **perte** de **compétitivité** est moins **affaire** de **salaires** et de cotisations trop **élevées** que de mécanismes de **compétitivité** hors **coût** à rénover. (Annick Girardin, députée RRDP, PLFR 2012 n°2) 5_2012

Ce paradigme est inspiré de la stratégie Europe 2020 de l'UE. Dans ce cadre, l'objectif principal est la promotion de l'innovation, en ce qu'elle permet d'obtenir un avantage concurrentiel. Le rôle de l'État est alors de favoriser les conditions de l'innovation, notamment par du financement ou de l'aide aux entreprises innovantes ou stratégiques en difficulté. C'est ainsi qu'est créée la BPI en 2012 dans le cadre du PNCCE ainsi que le ministère du Redressement productif. La BPI, dont les régions font partie du comité d'orientation, vise à assurer un financement aux PME innovantes qui ont des difficultés à trouver des fonds. Elle s'adresse également aux TPE et ETI. Le ministère du Redressement productif a quant à lui pour mission, dans la continuité du rapport Gallois, des PC (2004) et des investissements d'avenir (2008), de promouvoir le secteur industriel et l'innovation (Bouillaud, 2014). Après les PC qui représentent une politique de soutien à l'innovation dans une optique de compétitivité, le gouvernement de Jean-Marc Ayrault met en œuvre une politique similaire.

Les segments de la classe 7 sont significativement plus présents en 2012 que les segments des autres classes. Ils renvoient aux débats autour du PJL relatif à la création de la BPI, débattu en séance publique le 29 novembre 2012 en première lecture, puis le 19 décembre pour le texte

issu de la CMP[115]. Selon l'EM du PJL, la création de la BPI est rendue nécessaire par quatre urgences : soutenir les entreprises, notamment les TPE et les PME dans un environnement économique marqué par la crise, développer « une nouvelle stratégie de croissance économique orientée par l'État et mise en œuvre en région », « offrir un meilleur service aux chefs d'entreprises par un accès direct à l'ensemble des outils nécessaires à leur développement et leur adéquation aux besoins des entreprises » et enfin « mobiliser ensemble l'État, la Caisse des dépôts et consignations et les régions, au service du développement économique »[116]. Le député PS François Brottes, président de la commission des affaires économiques, défend la création de la BPI. Elle représente selon lui un *véritable outil de croissance*. Ce faisant, il déploie une métaphore ontologique (Lakoff & Johnson, 1986) qui fait de la croissance un objet concret qu'il s'agit de réparer par le recours à un outil, la BPI, qui devient également un objet. Cette métaphore permet d'installer dans le domaine du concret un concept éminemment abstrait (la croissance) afin de rendre la politique menée plus compréhensible. Il est également question de la création de la BPI lors des discussions autour du PLF 2013. Cette création est défendue par le ministre de l'Économie et des Finances, Pierre Moscovici. Outre l'idée de redressement à nouveau évoquée ici, l'anaphore *c'est pour la croissance* permet d'ancrer clairement le discours du ministre dans l'objectif qui est visé : stimuler la croissance du PIB. C'est un objectif dont le bien-fondé n'est même pas discuté, car il est supposé *a priori* consensuel et indiscutable. La croissance relève donc ici de l'ordre du sacré montré (T. Guilbert, 2011) en tant que valeur incontestable.

**** *rep_14 *file_2013 *annee_2012 *am_201211 *amj_20121129

> […] Avec la **BPI**, nous allons ainsi créer un véritable outil de **croissance**. En s'inscrivant dans un vaste ensemble de mesures et d'initiatives en faveur de la **compétitivité**, la **BPI** catalysera un grand nombre d'énergies et permettra un renforcement des dispositifs existants : [le résultat attendu d'une nouvelle écoute des entreprises et de leurs progrès ne peut qu'être prometteur.] (François Brottes, député SRC, président de la commission des affaires économiques, PJL relatif à la création de la BPI) S7_2012

**** *rep_14 *file_2013 *annee_2012 *am_201211 *amj_20121114

115 https://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/banque_publique_investissement.asp, consulté le 17 mars 2025.
116 https://www.assemblee-nationale.fr/14/projets/pl0298.asp, consulté le 23 avril 2025.

[Vous nous appelez à changer de cap mais nous n'en changerons pas. Nous avons un cap : celui défini hier par le Président de la République lors de sa conférence de presse. Il se caractérise à la fois par la nécessité de redresser nos finances publiques afin de favoriser le désendettement – ce qui est un facteur de justice car la dette pèse toujours sur les générations futures et sur les plus pauvres –,] et par recherche de la **croissance**. C'est pour la **croissance** que nous voulons doper la **compétitivité** ; c'est pour la **croissance** que nous débattrons dans cette assemblée du projet de loi créant une **banque** publique **d'investissement** ; [c'est pour la croissance que nous sanctuarisons le crédit d'impôt recherche et que nous l'étendons aux dépenses des petites et moyennes entreprises ; c'est pour la croissance que toute notre politique est orientée vers le redressement productif de ce pays.] (Pierre Moscovici, ministre de l'Économie et des Finances, PLF 2013) S7_2012

5. Analyse des débats budgétaires

Les débats autour des textes budgétaires (PLF et PLFR) sont l'occasion pour le gouvernement et sa majorité de défendre les dispositifs mis en œuvre dans le cadre de sa politique de soutien à la compétitivité de l'économie française. L'opposition met également en avant ses arguments pour remettre en question certaines des mesures budgétaires envisagées. L'analyse de notre corpus nous indique tout d'abord que les segments de texte de la classe 5 sont significativement plus présents en 2012 que les segments des autres classes. Hormis 1998, c'est la seule année du corpus pour laquelle les segments de cette classe sont significativement plus présents. L'analyse des segments caractéristiques de la classe, parmi lesquels nous isolons ceux datant de 2012, fait état de débats relatifs à la compétitivité de l'économie française, dans le cadre du deuxième PLFR pour 2012[117]. Les députés d'opposition, du groupe UMP, dénoncent des mesures fiscales qui à leurs yeux affectent négativement la compétitivité des entreprises :

**** *rep_14 *file_2012 *annee_2012 *am_201207 *amj_20120717

Oui, les dispositions proposées dans ce **collectif** budgétaire ont bien un **impact** sur la **compétitivité** de nos **entreprises** et le pouvoir d'**achat** de nos

117 Il est discuté à l'AN en séance publique du 16 au 19 juillet 2012 en première lecture et le 31 juillet pour le texte issu de la CMP, https://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/deuxieme_collectif_2012.asp, consulté le 17 mars 2025.

compatriotes. Ce n'est pas de cette façon que nous préparerons l'avenir de notre **pays** et que nous laisserons à nos enfants une **France compétitive**. (Arnaud Robinet, député UMP, PLFR 2012 n°2) 5_2012

5.1. Le désendettement, une priorité du gouvernement

La question du désendettement est très présente dans les débats, notamment lors des discussions autour du PLF 2013[118]. Il s'agit du premier PLF (hors PLFR) que présente le gouvernement depuis son entrée en fonction. Les membres du gouvernement établissent un lien explicite entre désendettement et compétitivité :

**** *rep_14 *file_2013 *annee_2012 *am_201210 *amj_20121018

L'effort que nous faisons, nous l'assumons, parce qu'il faut le faire, monsieur Morin, non pour créer de la récession dans ce pays, mais parce que nous pensons que le **désendettement** est un facteur de **compétitivité** et de relance de la **croissance**. (Pierre Moscovici, ministre de l'Économie et des Finances, PLF 2013) S7_2012

**** *rep_14 *file_2013 *annee_2012 *am_201210 *amj_20121016

C'est pour ces **raisons** que nous devons poursuivre la consolidation de nos finances publiques. Mais ce **désendettement** doit être intelligent – c'est ce que j'ai appelé le « **désendettement** compétitif ». (Pierre Moscovici, ministre de l'Économie et des Finances, PLF 2013) S7_2012

**** *rep_14 *file_2013 *annee_2012 *am_201210 *amj_20121016

Comme l'a rappelé le ministre de l'économie et des finances, le **désendettement** est aussi un élément essentiel de la **compétitivité** de nos entreprises, pour au moins deux **raisons**. (Jérôme Cahuzac, ministre délégué chargé du Budget, PLF 2013) S7_2012

Le désendettement s'apparente au « sacré montré du discours idéologique néolibéral », ce qui en fait une valeur morale. A ce titre, il génère « des obligations de même nature » et rend nécessaire des « réformes ». Le DNL, par cette utilisation du désendettement comme sacré montré, suggère donc la nécessité des mesures qu'il prône (T. Guilbert, 2015b, p. 15).

118 Le PLF 2013 est discuté en séance publique du 16 octobre au 20 novembre 2012 en première lecture, puis les 13 et 14 décembre en deuxième lecture et enfin le 20 décembre en lecture définitive, https://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/loi_finances_2013.asp, consulté le 17 mars 2025.

5.2. La TVA, point de crispation

Les segments de texte de la classe 11 sont significativement plus présents que les autres en 2012. Ils révèlent une prédominance des débats autour du deuxième PLFR 2012 ainsi que du PLF 2013. Les segments issus de ces débats sont prononcés exclusivement par des députés de l'opposition qui défendent les mesures fiscales mises en œuvre lorsqu'ils étaient dans la majorité : hausse de la TVA sur les produits importés (*TVA anti-délocalisation*) et baisse des cotisations sociales. Leur discours consiste en une critique de la volonté de la majorité socialiste de revenir sur ces mesures. Tous justifient leur bien-fondé par un effet positif sur la compétitivité. Les deux exemples suivants usent de la même métaphore pour désigner la suppression de cette mesure fiscale par le gouvernement socialiste, celle du *coup de couteau*, image d'une trahison du gouvernement vis-à-vis des entreprises françaises. Le gouvernement fraîchement installé est ainsi présenté comme un ennemi des entreprises. Le procédé utilisé est celui de la métaphore ontologique (Lakoff & Johnson, 1986) : le gouvernement ici est personnifié, de même que les entreprises. Les discours suggèrent donc une position de victime pour les entreprises et de traître pour le gouvernement. L'intérêt de la personnification est qu'elle permet de « donner un sens aux phénomènes du monde » d'un point de vue humain, que nous appréhendons « à partir de nos propres motivations, des objectifs que nous nous fixons, de nos actions et particularités ». Cette appréhension selon des modalités qui sont celles de l'expérience humaine revêt « un pouvoir explicatif » nous permettant de reconstituer le sens du phénomène décrit (p. 43). Cette métaphore permet donc à l'opposition de renforcer son argumentaire contre le gouvernement.

> **** *rep_14 *file_2012 *annee_2012 *am_201207 *amj_20120719
>
> Après la **TVA** anti-**délocalisation** que nous avons portée et que vous avez rejetée, après la **défiscalisation** et l'**exonération** de **charges sociales patronales** des **heures supplémentaires** à laquelle vous mettez fin, voici un troisième **coup** de canif à la **compétitivité** de nos **entreprises**. (Philippe Vigier, député UDI, PLFR 2012 n°2) 11_2012
>
> **** *rep_14 *file_2013 *annee_2012 *am_201211 *amj_20121106
>
> En **juillet**, vous supprimiez la **TVA compétitivité** que nous avions **votée**, soit 13 **milliards** d'**euros** de **baisse** annuelle de **charges** que vous

avez **annulés** : un véritable **coup** de poignard dans le dos des **entreprises** et des **salariés** de France. (Franck Riester, député UMP, PLF 2013) 11_2012

Les segments de la classe 12, significativement plus présents en 2012, renvoient aux discussions autour du PLFR 2012 (n°3)[119]. Les discussions abordent la question du CICE et de sa contrepartie fiscale : la modulation des taux de TVA. Les controverses portent toujours sur la politique du gouvernement en matière de fiscalité. Ces discussions sont l'occasion pour l'opposition, par la voix du député UDI Charles de Courson, de vivement critiquer les mesures proposées par le gouvernement et de mettre en lumière la contradiction consistant à supprimer une disposition (la TVA compétitivité ou TVA anti-délocalisation) pour introduire une mesure similaire quelques mois plus tard.

**** *rep_14 *file_2013 *annee_2012 *am_201212 *amj_20121219

Compte tenu de l'engagement financier de 20 milliards d'euros qu'il suppose, le crédit d'impôt compétitivité emploi et son **financement** par la **TVA** sont bien entendu le sujet **essentiel** de ce dernier **projet** de loi de **finances**. (Eva Sas, députée écologiste, PLFR 2012 n°3) S12_2012

**** *rep_14 *file_2013 *annee_2012 *am_201212 *amj_20121218

Surtout un **collectif**[120] qui, je le rappelle à ceux qui l'auraient oublié, annulait notre dispositif de **TVA** « compétitivité », que vous avez critiqué pour le faire finalement réapparaître sous la **forme** du CICE cinq mois plus tard. (Charles de Courson, député UDI, PLFR 2012 n°3) S12_2012

5.3. La politique de compétitivité, critiques et promotion

Les segments de la classe 12 sont également significativement plus présents que les segments des autres classes entre 2013 et 2017. Ils correspondent notamment à des débats budgétaires. Nous procédons à une analyse des débats autour des PLF 2015[121], 2016[122] et 2017[123], ainsi que

119 Il est discuté en séance publique et première lecture du 3 au 11 décembre 2012, le 18 décembre en deuxième lecture et le 19 en lecture définitive, https://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/troisieme_collectif_2012.asp, consulté le 19 mars 2025.

120 Le député fait ici référence au deuxième PLFR pour 2012, aussi appelé « collectif budgétaire ».

121 Le PLF 2015 est discuté en séance publique (1ère lecture) du 14 octobre au 18 novembre 2014, https://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/loi_finances_2015.asp, consulté le 19 mars 2025.

122 Le PLF 2016 est discuté en séance publique entre le 13 octobre et le 17 novembre 2015 (1ère lecture), le 11 décembre en deuxième lecture et le 17 décembre en lecture définitive, https://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/loi_finances_2016.asp, consulté le 19 mars 2025.

123 Le PLF 2017 est discuté en séance publique du 18 octobre au 22 novembre en première lecture, les 15 et 16 décembre en deuxième lecture, et le 20 décembre en lecture définitive,

du PLFR 2015[124]. Les mesures de soutien aux entreprises mises en œuvre dans le cadre du Pacte de responsabilité et du CICE sont vivement critiquées par les députés du groupe GDR, qui reprochent au gouvernement l'inefficacité de ces mesures. Le député Nicolas Sansu parle de *pacte d'irresponsabilité* pour faire référence au pacte de responsabilité. Il procède ce faisant à un défigement (Fiala & Habert, 1989; Mejri, 2013) qui vise à restituer une forme de clarté dans le sens d'une expression figée (*pacte de responsabilité*) en la questionnant, ce qui tend à replacer dans le champ du débat une mesure de politique économique que la formule (Krieg-Planque, 2009, 2010, 2015) avait naturalisée. Par ailleurs, le député Gaby Charroux qualifie le CICE de *funeste*[125], ce qui permet de susciter un affect fort chez le récepteur, de crainte vis-à-vis de la politique menée, ce qui est funeste étant associé au malheur.

**** *rep_14 *file_2015 *annee_2014 *am_201411 *amj_20141103

Le **Pacte** de **responsabilité** et le **crédit** d'**impôt compétitivité emploi** (**CICE**), présentés comme créateurs d'**emplois**, **coûteront** 41 **milliards** d'**euros** à notre budget et seront sans aucun effet sur l'**emploi** ! (Jean-Jacques Candelier, député GDR, PLF 2015) 12_2014

**** *rep_14 *file_2016 *annee_2015 *am_201510 *amj_20151020

Pour 2016, ce qui est significatif n'est pas visible : c'est la **montée** en **puissance** du **crédit** d'**impôt** pour la **compétitivité** et l'**emploi** – **CICE** – et du **pacte** d'irresponsabilité, déjà **votés** et non amendables. (Nicolas Sansu, député GDR, PLF 2016) 12_2015

**** *rep_14 *file_2017 *annee_2016 *am_201610 *amj_20161025

[Ensuite, comme je l'indiquais au préalable, la fiscalité des entreprises a été considérablement réduite,] les **allégements** de **cotisations** sociales **venant** s'**ajouter** aux 20 **milliards** d'**euros annuels** du funeste **crédit** d'**impôt** pour la **compétitivité** et l'**emploi** – **CICE** –, avec les **résultats** que l'on sait pour l'**emploi** et l'économie. (Gaby Charroux, député GDR, PLF 2017) 12_2016

Les membres du gouvernement quant à eux défendent les mesures votées, en liant notamment le gain de compétitivité pour les entreprises à un meilleur taux d'emploi. Michel Sapin dans

https://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/loi_finances_2017.asp, consulté le 19 mars 2025.

124 https://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/collectif_budgetaire_2015.asp, consulté le 19 mars 2025.

125 Au sens figuré, le terme désigne ce qui « apporte le malheur, la ruine, la désolation » ou encore, par extension, ce qui est « mauvais, nuisible », https://www.cnrtl.fr/definition/funeste, consulté le 27 août 2025.

son intervention utilise une métaphore ontologique (Lakoff & Johnson, 1986) de personnification, assimilant les entreprises à des personnes, ce qui se manifeste par la proposition *nos entreprises ont besoin d'être plus compétitives pour recréer de l'emploi et investir* ou encore le verbe *bénéficier*. La personnification permet ici de rapprocher symboliquement les entreprises des gens ordinaires, récepteurs du discours, susceptibles de ressentir une forme d'empathie susceptible de générer une attitude positive par rapport aux mesures proposées par le gouvernement. Dans une logique similaire, la ministre Myriam El-Khomri défend des mesures ayant permis aux entreprises de *retrouver confiance*.

> **** *rep_14 *file_2015 *annee_2014 *am_201410 *amj_20141014
>
> Nos **entreprises** ont besoin d'être plus **compétitives** pour recréer de l'**emploi** et **investir**. Elles **bénéficient** cette **année** déjà de **près de** 11 **milliards** au **titre** du **crédit** d'**impôt compétitivité emploi**, le **CICE**. (Michel Sapin, ministre de l'Économie et des Finances, PLF 2015) 12_2014
>
> **** *rep_14 *file_2016 *annee_2015 *am_201512 *amj_20151215
>
> Nous avons donc **mis** en **place** des réformes structurelles comme le **pacte** de **responsabilité** et le **crédit** d'**impôt** pour la **compétitivité** et l'**emploi**, le **CICE**, qui permettent aux **entreprises** de retrouver confiance. […] (Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, PLFR 2015) 12_2015

6. Une politique en faveur de l'emploi : le contrat de génération (2013)

Les segments de la classe 12 sont significativement plus présents en 2013 que les segments des autres classes. L'analyse de ces segments renvoie notamment aux discussions autour du PJL portant création du contrat de génération, discuté en séance publique les 15, 16 et 23 janvier 2013 en première lecture[126], ainsi qu'aux débats postérieurs à l'adoption de ce texte. Les contrats de génération visent, par une aide financière sur trois ans, à inciter les PME à embaucher des jeunes tout en conservant au sein de l'entreprise des salariés seniors qui peuvent ainsi partager leurs compétences. Cette mesure s'inscrit dans une politique de lutte contre le chômage (Bouchet, 2013). L'EM indique la philosophie du PJL : « le contrat de génération doit être porteur d'un vaste mouvement de négociation et de mobilisation dans les entreprises de toutes tailles pour répondre au plus décisif des enjeux de notre pays : l'entrée

126 https://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/contrat_de_generation.asp, consulté le 19 mars 2025.

de notre jeunesse dans la vie active, la place que lui font nos entreprises, l'appel à tous les talents de tous les âges, la transmission des compétences et des savoirs »[127]. Les segments relatent le mode de financement des contrats de génération par le biais du CICE, ce qui suscite une forme de scepticisme chez les parlementaires.

> **** *rep_14 *file_2013 *annee_2013 *am_201301 *amj_20130115
>
> Vous prévoyez ensuite de **financer** les **contrats** dits « de **génération »** par le crédit d'impôt compétitivité **emploi**, sans connaître le coût global de ces **contrats**, qui reste donc incertain. (Véronique Besse, députée NI, PJL portant création du contrat de génération) S12_2013
>
> **** *rep_14 *file_2013 *annee_2013 *am_201301 *amj_20130123
>
> [Le lien intergénérationnel n'est présent que dans l'intitulé du projet de loi et la formation des jeunes est absente du texte,] en dépit d'un amendement adopté à l'unanimité, ce qui montre l'attente des parlementaires mais aussi des partenaires sociaux. La question du **financement** n'est pas réglée. Les **contrats** de **génération** seront en partie **financés** par le crédit d'impôt compétitivité **emploi**. (Gérard Cherpion, député LR, PJL portant création du contrat de génération) S12_2013

7. Synthèse

L'analyse du discours du président Hollande démontre une surmobilisation du terme *compétitivité* par rapport à ses prédécesseurs (Mayaffre, 2016), ce qui indique l'orientation de la politique économique de son quinquennat. Nous formulons l'hypothèse que le recours à la notion de *compétitivité* représente pour le PR, le gouvernement ainsi que la majorité parlementaire qui les soutient un enjeu en terme de crédibilité (Charaudeau, 2005), au même titre qu'a pu l'être la *gouvernance* pour la précédente majorité. Dans le cadre d'une orientation sociale-démocrate assumée, il s'agit d'afficher une image de sérieux afin de satisfaire les critères budgétaires de l'UE.

Les différents gouvernements qui se succèdent sous la présidence de François Hollande actent une forme de pragmatisme des sociaux-démocrates face aux principes du NL alors dominants dans les pays dits *développés*. Un certain nombre de mesures viennent entériner cette orientation, parmi lesquelles l'annonce en janvier 2014 du Pacte de responsabilité, outil

127 https://www.assemblee-nationale.fr/14/projets/pl0492.asp, consulté le 23 avril 2025.

permettant de regagner de la compétitivité par rapport aux autres pays de la zone euro au moyen d'allègements fiscaux. Cette politique économique s'inscrit dans la logique adoptée par l'Allemagne depuis les années 2000 ainsi que par les pays d'Europe du Sud (Bouillaud, 2014). Le mandat du socialiste à l'Élysée s'inscrit donc dans la continuité du passage de Lionel Jospin à Matignon entre 1997 et 2002 (voir chapitre 8 *supra*).

Globalement, la politique menée par François Hollande tient du « socialisme de l'offre »[128] et s'inscrit dans la continuité des gouvernements précédents (Sarkozy entre 2007 et 2012 et Chirac entre 2002 et 2007). Elle postule que pour assurer la croissance, il faut garantir l'attractivité et la compétitivité des entreprises. De plus, la topique du redressement prend une place prépondérante dans les discours de la majorité. Elle se décline assez largement, au point de donner son nom à un ministère dédié, dirigé par Arnaud Montebourg. Derrière l'utilisation de cette topique, c'est une métaphore structurale qui est utilisée et qui assimile le *bon* au *droit* et le *mauvais* au *tordu*. Par ailleurs, le rapport Gallois revêt une certaine importance pour installer le lexème *compétitivité* dans les débats. Il s'inscrit dans un interdiscours provenant des institutions européennes et s'insère dans le DNL en tant que FD. Le recours aux métaphores, tout comme lors des précédentes législatures, permet de restituer une certaine intelligibilité aux orientations de politique économique discutées, par nature très techniques. Afin d'asseoir la légitimité de ces politiques, le recours au sacré montré, que ce soit la croissance ou le désendettement, permet d'en suggérer la nécessité.

Le successeur de François Hollande à l'Élysée, Emmanuel Macron, ministre de l'Économie entre 2014 et 2016, poursuit une politique économique similaire à celle de ses deux prédécesseurs. Il se distingue du socialiste par une adhésion revendiquée aux principes du NL et mobilise, tout comme Nicolas Sarkozy, la notion de gouvernance pour structurer son début de quinquennat et les projets de loi qui le ponctuent.

128 C'est de cette façon qu'est désignée la politique de l'offre menée par un gouvernement socialiste ou social-démocrate.

Chapitre 13 : Le premier quinquennat Macron et le retour de la gouvernance dans le cadre d'une politique ouvertement néolibérale (2017-2019)

Emmanuel Macron est élu PR le 7 mai 2017 en battant Marine Le Pen au second tour avec 66,10 % des suffrages exprimés. Il obtient la majorité à l'AN lors des élections législatives qui suivent, avec 351 sièges sur 577. L'accession d'Emmanuel Macron à la présidence de la République est censée inaugurer une nouvelle ère : celle du « nouveau monde » et de la « disruption » en politique (Dolez et al., 2022), qui aurait remplacé l'ancien monde de responsables politiques professionnels et carriéristes. De fait, les élections de 2017 (présidentielle et législatives) reconfigurent la vie politique française ainsi que les équilibres partisans qui prévalaient depuis plusieurs décennies. Ce changement brutal résulte d'une crise de légitimité politique bien ancrée ainsi que d'un affaiblissement structurel des partis politiques (Dolez et al., 2019).

1. Emmanuel Macron, incarnation du « nouveau monde » en politique

Au sein du mouvement En Marche fondé par Emmanuel Macron, la place centrale laissée à la société civile (Fretel, 2019) doit permettre de faire émerger les meilleures idées directement depuis le terrain, permettant de surmonter le problème de déconnexion des élites. Ces nouveaux profils issus de la société civile ont une incidence sur le travail législatif, dans la mesure où ce dernier est « désormais empreint d'une rationalité gestionnaire faisant de l'entreprise une source d'inspiration évidente » (p. 188). Ce constat, formulé au début du premier mandat d'Emmanuel Macron, ne demeure pas nécessairement vrai en 2025. Ce qui nous importe est de voir si cette rationalité gestionnaire transparaît dans les débats parlementaires.

Par ailleurs, la porosité est notable entre l'équipe de campagne du candidat Macron et celle de son prédécesseur, notamment pour ce qui concerne les experts dont le rôle est de concevoir des éléments programmatiques. Ce sont des hauts fonctionnaires ayant officié dans les cabinets ministériels durant le précédent quinquennat, ce qui tend à démontrer que le nouveau président demeure assez tributaire des réseaux de pouvoir de l'« ancien monde » qu'il s'est tant plu à décrier durant sa campagne (Cos, 2019).

Une autre des caractéristiques centrales du candidat Macron est son rapport au programme. D'abord réticent à le rendre public, il y consent assez tard dans la campagne afin de se plier aux normes qui régissent l'exercice électoral. Durant l'essentiel de la campagne, il s'appuie sur un imaginaire plutôt désincarné, social-libéral voire néolibéral, pour exprimer ses préférences politiques. Nous pouvons le caractériser d'une part par une forme de méfiance vis-à-vis d'une intervention trop importante de l'État, lui préférant un imaginaire favorable aux acteurs économiques et d'autre part une certaine ambiguïté programmatique dont il a pu habilement tirer parti au cours de la campagne, notamment par rapport à ses concurrents. En effet, les candidats issus du PS et de LR, respectivement Benoît Hamon et François Fillon, tous deux désignés à l'issue d'un processus de primaire, ont dû assez tôt avancer des éléments programmatiques, autant d'aspérités à même de nourrir les critiques de leurs adversaires. De plus, tous deux ont un profil assez radical au regard du centre de gravité politique de leur parti : Benoît Hamon tend vers une forme d'écosocialisme là où le PS demeure largement attaché aux principes de la social-démocratie et François Fillon revendique des positions très conservatrices au plan sociétal. L'espace s'en trouve mécaniquement plus ouvert au centre de l'échiquier politique. Le candidat Macron a donc tout intérêt à retarder la publication de son programme, préférant profiter de l'espace laissé par ses concurrents. Pour autant, la publication relativement tardive du programme électoral n'est pas sans précédent : Nicolas Sarkozy en 2007 et 2012 avait opté pour une tactique similaire. Le paradoxe tient au fait que le programme tel que finalement présenté par Emmanuel Macron et son équipe se singularise par son niveau de détail assez poussé par rapport aux autres depuis la fin des années 1990 (Cos, 2019).

2. La politique économique du président Macron : un néolibéralisme assumé

En matière de politique fiscale, le quinquennat de François Hollande reposait sur trois piliers : augmentation des impôts pour combler les déficits (notamment l'impôt sur le revenu), allègement de la fiscalité des entreprises (via le CICE) et, dans un souci d'équité, hausse de la fiscalité des foyers les plus aisés. Son successeur s'inscrit dans la continuité du deuxième pilier, celui de l'allègement fiscal pour les entreprises, en l'élargissant aux revenus du capital et des ménages les plus aisés. Dès le mois de décembre 2016, le candidat Macron a en tête les principaux marqueurs de sa politique économique, bien qu'il ne les rende pas encore publics.

Ils visent à alléger la fiscalité des entreprises et de certains ménages : pérennisation du CICE en une baisse de cotisations, instauration du prélèvement forfaitaire unifié (PFU)[129] et remplacement de l'impôt sur la fortune (ISF) par une ISF immobilière (Cos, 2019).

La plateforme politique du candidat Macron, d'abord implicite puis rendue publique par un arsenal programmatique particulièrement détaillé, relève d'un « approfondissement technique et idéologique du *programme néolibéral* », programme découlant d'une organisation du pouvoir caractérisée par un État cherchant à « conserver ou […] drainer le capital (inter)national ». Derrière l'apparence d'un champ politique acquis à la raison et au pragmatisme se révèlent des idées qui découlent d'un imaginaire néolibéral et en assurent la perpétuation (Cos, 2019, p. 51).

Sur le plan de la politique économique, le candidat Emmanuel Macron pose comme priorité la modernisation de l'économie française. En pratique, cela se traduit par une politique de soutien aux entreprises et aux initiatives entrepreneuriales, afin qu'un cercle vertueux se mette en place par une création d'activité économique et donc d'emplois. C'est ainsi que le président Macron et son gouvernement mettent en œuvre plusieurs mesures visant à reconfigurer le fonctionnement du tissu économique : réforme du code du travail par ordonnances en 2017, loi relative à la croissance et la transformation des entreprises en 2018, réforme de l'assurance-chômage en 2019 et réforme des retraites en 2020. Cette adhésion très marquée et explicite à l'imaginaire néolibéral et aux mesures de politique économique qui en découlent s'inscrit en nette opposition aux marqueurs politiques défendus par le prédécesseur d'Emmanuel Macron lors de sa campagne présidentielle de 2012. Pour autant, et au-delà d'une apparente opposition dans leur politique économique, les deux présidents se révèlent assez proches sur ce point. Plus généralement, la politique économique conduite par le nouveau président à partir de 2017 s'inscrit davantage dans la continuité et l'approfondissement des politiques déjà menées que dans un renouvellement doctrinaire. La principale différence entre les deux présidents est que le second assume et revendique pleinement l'adhésion à l'imaginaire néolibéral et aux politiques économiques qui lui sont afférentes (Bernard & Herlin-Giret, 2022).

129 Aussi connu sous l'appellation *flat tax*, il consiste en un taux d'imposition unique de 30 % sur les revenus du capital, https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prelevement-forfaitaire-unique-pfu, consulté le 22 avril 2025.

Les réformes défendues par Emmanuel Macron sont dans le prolongement de politiques fiscales favorables aux contribuables les plus aisés, la mesure la plus emblématique étant la suppression de l'ISF, fondées sur l'idée qu'une trop lourde fiscalité serait délétère au plan économique. Cela se traduit notamment par une taxation plus faible sur le capital. Cette continuité entre les politiques économiques et fiscales des deux quinquennats successifs s'explique pour partie par la présence de certains acteurs de la fabrique des politiques publiques, déjà présents sous le quinquennat Hollande et encore à l'œuvre après l'élection de son successeur. C'est le cas notamment de Laurent Martel, qui est jusqu'en 2020 le conseiller fiscalité et prélèvement obligatoire commun à Matignon et à l'Élysée et était déjà présent dans les cabinets ministériels socialistes, ou encore d'Alexis Kohler, secrétaire général de la présidence de la République française entre 2017 et 2025 et aussi passé par les cabinets ministériels lors du précédent quinquennat (Cos, 2019; Bernard & Herlin-Giret, 2022).

Les postes à responsabilité, notamment à l'AN, comme celui de rapporteur général du Budget, sont dévolus à des personnalités issues du centre-gauche et favorables aux principes politiques du NL. Plus généralement, la politique économique menée sous le premier quinquennat Macron est ouvertement pro-entreprise et soucieuse du bon fonctionnement de l'ordre capitaliste (Bernard & Herlin-Giret, 2022).

La période 2015-2019, et plus singulièrement à partir de 2017, marque le retour des thématiques autour de la gouvernance dans les discours. Ce résultat est cohérent avec l'esprit du macronisme : la promotion d'un mode de fonctionnement propre aux entreprises, réputé plus efficace (Fretel, 2019). Cette philosophie est à la base de la notion de gouvernance qui, de façon plus diffuse et moins explicite, suppose un mode d'organisation de type gestionnaire dans les structures publiques.

Plusieurs thématiques du discours se rattachent à cette notion durant les deux premières années du premier mandat d'Emmanuel Macron. Nous choisissons de porter tout particulièrement notre attention sur l'année 2019, durant laquelle les quatre classes relatives à la gouvernance (2, 3, 4 et 13) sont significativement plus présentes que les autres.

L'analyse des segments provenant de l'année 2019 parmi ces classes fait apparaître certains syntagmes nominaux construits autour du terme *gouvernance* : *gouvernance partagée*, *gouvernance générale*, *future gouvernance*, *gouvernance médicale*, *gouvernance démocratique*. Le terme est très souvent associé à un adjectif, ce qui tend à souligner le

caractère neutre de son usage. En effet, c'est l'adjectif qui lui est accolé qui vient caractériser la gouvernance, comme si elle était déclinable dans une large gamme de sujets. Les exemples que nous venons de citer illustrent donc que le terme est utilisé comme un synonyme de *gestion* ou d'*administration*. Conformément à ce qui a été vu précédemment (voir chapitre 10 *supra*), les locuteurs qui font usage de la notion ne revendiquent ni n'identifient le caractère politique du terme. Il est d'un usage davantage technique que politique. Par ailleurs, deux thématiques mobilisent plus spécifiquement la notion de gouvernance : la santé et l'organisation territoriale.

3. La gouvernance du système de santé : entre imaginaire néolibéral et new public management

Comme lors du quinquennat Sarkozy (2007-2012, voir chapitre 10 *supra*), la santé cristallise les débats autour de la gouvernance. Les discussions autour du PJL relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé (OTSS) ont lieu en séance publique du 18 au 26 mars 2019 en première lecture, et le 10 juillet pour le texte issu de la CMP[130].

L'EM commence par souligner la qualité du système de santé français, qui donne « d'excellents résultats, comme en témoignent de nombreux indicateurs, au premier rang desquels l'espérance de vie »[131]. Puis le texte pointe du doigt le vieillissement de la population ainsi que l'importance des pathologies chroniques qui génèrent des « tensions pour l'organisation des soins et la prise en charge des personnes malades », ce qui rend nécessaire la mise en œuvre d'une « réforme structurelle ». A partir des besoins exprimés par patients et professionnels de santé, le gouvernement fait valoir que « l'assouplissement des contraintes et l'éclosion des initiatives locales doivent inspirer la transformation profonde du système de santé ». Le PJL entend donc structurer les « soins de proximité » dans une « dynamique de décloisonnement » afin de constituer un « collectif de soins ». La philosophie générale du texte est résumée dans la phrase suivante : « L'exercice coordonné a vocation à se développer, la gradation des soins à être clarifiée et assumée, pour fluidifier le parcours des patients, et améliorer la qualité, la sécurité et la pertinence des soins dispensés ».

130 https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/organisation_transformation_systeme_sante#CMP, consulté le 26 mars 2025.

131 https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b1681_projet-loi#D_non_amendable0, consulté le 23 avril 2025.

Ce PJL s'inscrit dans le cadre de la stratégie « Ma santé 2022 » qui entend apporter « des réponses globales aux défis actuels du système de santé, notamment les inégalités territoriales, le vieillissement de la population et l'augmentation de la prévalence des maladies chroniques » (compte-rendu du Conseil des ministres du 13 février 2019). Dans ce cadre, le PJL « vise à faire émerger un système de santé mieux organisé dans les territoires, renforçant l'accès aux soins ». Le syntagme nominal *gouvernance médicale* est très présent dans les segments. Il est introduit dans notre corpus par les discussions autour de ce PJL et c'est le seul moment où nous le rencontrons. En effet, à l'article 10 du PJL est écrit ceci : « tirer les conséquences des dispositions du I sur les établissements publics de santé et les groupements hospitaliers de territoire et de renforcer leur gouvernance médicale ». C'est donc le PJL dans sa rédaction qui introduit la notion de *gouvernance médicale*, qui ensuite est reprise dans les débats. L'expression *gestion des ressources humaines médicales* est également intéressante, en ce qu'elle induit une façon de concevoir la gestion hospitalière calquée sur celle de l'entreprise privée, indice tendant à placer Emmanuel Macron et la majorité qui le soutient à l'AN dans le courant du NPM (Hood, 1991; Lane, 2002). Tout comme celle de *gouvernance médicale*, l'expression *gestion des ressources humaines médicales* provient directement du texte du PJL présenté par le gouvernement. L'exemple de ce PJL démontre la conception néolibérale qui préside aux orientations de politique publique prises lors du premier quinquennat d'Emmanuel Macron. Ce texte de loi s'inscrit en effet dans une logique bien plus large de promotion du NL dans sa politique économique (Bernard & Herlin-Giret, 2022).

Les trois segments qui suivent, issus des débats relatifs au PJL OTSS, ont en commun la présence du syntagme nominal *gouvernance médicale*. Il convient tout d'abord de s'arrêter sur les termes qui le composent. Le premier, *gouvernance*, traduit comme nous le savons un mode d'organisation inspiré des entreprises privées. Le second, *médicale*, renvoie à la médecine et au soin, domaines en principe exempts du calcul comptable et gestionnaire, extérieurs au champ économique. Ce syntagme revêt donc dans une certaine mesure une dimension oxymorique, ce qui n'est pas sans rappeler la formule *flexisécurité*. Par ailleurs, les termes cooccurrents de l'expression *gouvernance médicale* relèvent d'un champ lexical affilié au discours managérial, avec des formes telles que *gestion*, *ressources humaines*, *projet*, *pilotage stratégique* et *compétence*. Au-delà de la seule forme *gouvernance*, la mobilisation de ce champ lexical traduit l'infusion d'un imaginaire managérial dans les politiques de santé,

en particulier dans l'organisation de l'hôpital public. Ici, l'imaginaire néolibéral se décline donc en un imaginaire socio-discursif de type managérial :

> **** *rep_15 *file_2019 *annee_2019 *am_201903 *amj_20190322
>
> […] Cette gestion des ressources humaines **médicales** est la suite logique de la mise en place d'un projet **médical** partagé au sein du **groupement** hospitalier de **territoire** et du renforcement de la gouvernance **médicale** de ces **groupements** par l'instauration des **commissions médicales** de **groupement**. (Thomas Mesnier, député LREM, rapporteur de la commission des affaires sociales, PJL OTSS) S4_2019
>
> **** *rep_15 *file_2019 *annee_2019 *am_201903 *amj_20190322
>
> En effet, il permet de rééquilibrer enfin la gouvernance des **groupements** hospitaliers des **territoires**, notamment en **renforçant** la participation **médicale** à leur pilotage stratégique et la gouvernance **médicale** en généralisant les **commissions médicales** de **groupement** et en transférant la compétence de gestion des ressources humaines **médicales** au niveau du **GHT**. (Thomas Mesnier, député LREM, rapporteur de la commission des affaires sociales, PJL OTSS) S4_2019
>
> **** *rep_15 *file_2019 *annee_2019 *am_201903 *amj_20190318
>
> Un chapitre sera consacré à l'acte II des **groupements** hospitaliers de **territoire**. Le projet **médical** doit être désormais le centre de gravité de ces **groupements**. La gestion des ressources humaines **médicales** sera mutualisée, et la gouvernance **médicale** sera adaptée et **renforcée** en conséquence dans les établissements de santé. (Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, PJL OTSS) S4_2019

Comme pour la loi HPST votée lors du quinquennat Sarkozy, ce PJL OTSS vise à appliquer les principes de la gouvernance néolibérale aux structures hospitalières. Au plan de l'imaginaire socio-discursif, un vocabulaire managérial vient matérialiser l'infusion d'un imaginaire néolibéral dans les politiques de santé. Issu de ce type de vocabulaire, le lexème *gouvernance* charrie donc tout un champ lexical afin de reconfigurer l'imaginaire de l'hôpital public afin de le rapprocher de l'imaginaire managérial. Ce qui est observable ici comme ailleurs, c'est la fonction proprement prescriptive des textes de loi, sur le contenu des politiques publiques naturellement, mais également sur le vocabulaire dont l'usage va se diffuser dans les instances concernées par les réformes. Nous formulons ainsi une hypothèse :

les textes de loi (projets et propositions), par l'équipement terminologique qu'ils proposent, sont à même de relever de la catégorie d'instances glottopolitiques (Gaudin, 1993a, 1993b).

Outre la gouvernance dans le domaine de la santé, le début du premier quinquennat Macron mobilise la notion dans une dimension territoriale. Les discussions en séance publique relatives à la PPL portant création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) intervient au printemps 2019, alors que le mouvement des Gilets jaunes (GJ) a considérablement reconfiguré les priorités politiques. Nous cherchons à déterminer si les débats se font écho de certaines des revendications exprimées pendant le mouvement.

4. Une réforme de la gouvernance territoriale marquée par le mouvement des Gilets jaunes ?

Le mouvement des GJ semble revêtir de nombreux déterminants. Parmi eux, et sur la base d'une analyse combinant son traitement médiatique ainsi que plusieurs espaces de discussion en ligne (Sebbah et al., 2018), nous pouvons citer les inégalités sociales et fiscales ainsi qu'une critique du gouvernement d'alors (Édouard Philippe était alors à Matignon), dont la légitimité est remise en question. Les revendications du mouvement sont axées autour de la dénonciation d'une fiscalité avantageuse pour les plus aisés, d'un manque d'équipements et de l'isolement (le manque de transports notamment) en zone rurale, des problématiques écologiques délaissées par le gouvernement, d'un niveau de rémunération des élus jugé trop élevé et d'un pouvoir d'achat en baisse. La motivation inhérente au pouvoir d'achat est observable dans d'autres travaux de recherche : « l'insécurité économique a nourri la forte défiance envers les institutions démocratiques et les élites dirigeantes exprimée par les Gilets jaunes » (Algan et al., 2020, p. 2). Le mouvement plaide donc notamment pour un rétablissement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) supprimé cette même année 2018, l'augmentation du SMIC de 15 %, une augmentation des pensions de retraites et l'instauration d'une taxation sur les gros pollueurs (Sebbah et al., 2018).

Globalement, la crise des GJ semble mettre en lumière de fortes disparités territoriales (Algan et al., 2020) : dans les zones rurales et périurbaines, la fermeture des lieux de socialisation comme les commerces de proximité, les lieux d'éducation ou de culture contribuent à nourrir le mouvement, au même titre que le recul des services publics. D'autre part, le taux de chômage semble constituer une variable lourde pour expliquer l'implication au sein du mouvement. C'est pourquoi une réflexion sur les politiques territoriales est menée,

notamment dans le cadre de la note du conseil d'analyse économique, organisme placé auprès du PM, intitulée *Territoires, bien-être et politiques publiques* (Algan et al., 2020). Nous soulignons cependant que la publication de cette note (2020) intervient postérieurement aux débats dont nous produisons une analyse dans ce chapitre (2019). Toutefois, il est tout à fait légitime de postuler que ces réflexions sur la politique territoriale animaient déjà les cercles de décision politique antérieurement à ce rapport, hypothèse que vient corroborer l'existence de cette PPL.

D'un point de vue territorial à nouveau, il apparaît que la mobilisation au sein du mouvement des GJ est fortement liée à l'éloignement entre le domicile et le lieu de travail. De même, la colère serait nourrie par un fort déséquilibre entre métropoles et zones péri-urbaines, caractérisé par un regroupement des activités au sein des premières, au détriment des secondes (Boyer et al., 2020). Enfin, le mouvement peut se lire comme une réaction aux politiques néolibérales ayant provoqué une forte contraction des dépenses publiques qui ont contribué à renforcer les disparités territoriales entre métropoles et zones péri-urbaines et rurales (Boyer et al., 2020).

Le mouvement des Gilets Jaunes est compris par le PR comme une crise territoriale, au sens où certaines parties du pays souffriraient d'isolement, d'un éloignement de l'État et de ses services, ce qui aurait pour effet de creuser un écart entre les métropoles et les territoires ruraux et périurbains. Cette interprétation de la crise permet aux acteurs territoriaux de revendiquer une meilleure prise en compte des spécificités locales, comme l'illustre la PPL dont nous allons présenter les débats (Breton & Lidec, 2022). Les discussions portent sur la PPL portant création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), débattue en séance publique les 11 et 12 mars 2019 en 1ère lecture, les 15 et 21 mai en seconde lecture, et le 9 juillet en lecture définitive[132]. Cette PPL est déposée par le sénateur Rassemblement démocratique et social européen (RDSE, centriste) Jean-Claude Requier, président du groupe au Sénat. Les discussions autour de cette PPL s'inscrivent dans un contexte politique qui a vu émerger le mouvement des Gilets jaunes (GJ), porté notamment par une revendication de prise en compte des spécificités territoriales. Souvenons-nous notamment de l'abaissement à 80 km/h de la limitation de vitesse sur les routes secondaires qui fut un précurseur du mouvement et concernait en premier lieu les habitants des zones rurales et péri-urbaines, ainsi

132 https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/cohesion_territoires_agence_nationale#ANLDEF, consulté le 26 mars 2025.

que la volonté gouvernementale d'augmenter les taxes sur le carburant, mesure qui concernait la même population (Boyer et al., 2020). L'initiative de cette PPL intervient avant le début du mouvement dans la mesure où le texte est déposé au Sénat le 2 octobre 2018 et le mouvement débute le 17 novembre. Toutefois, les débats se tiennent entre les mois de mars et de juillet 2019, alors que le mouvement est en train de refluer. Nous formulons ainsi l'hypothèse que les débats autour de cette PPL sont susceptibles de refléter une forme de percolation des préoccupations exprimées dans le cadre du mouvement des GJ.

L'EM débute comme suit : « Le principe d'égalité entre tous les territoires et leurs habitants constitue l'un des fondements de notre République une et indivisible. Malgré tout, ce principe essentiel demande toujours à se concrétiser dans de nombreux territoires fragiles, qu'ils soient ruraux ou urbains »[133]. La vocation de l'ANCT est de donner à l'État les moyens « d'agir en partenariat avec les territoires afin de les aider à développer leurs projets, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs atouts ».

Les débats portent sur les modalités de gouvernance de l'ANCT, à l'image de Martial Saddier, député LR, qui s'interroge sur la place des élus locaux ou encore de Jean-Félix Acquaviva, député LT de Haute-Corse. L'expression employée par le premier, décrivant des *territoires qui souffrent*, est une métonymie pour désigner les habitants des territoires en question. Fondée ici sur une métaphore ontologique de type personnification (Lakoff & Johnson, 1986), la métonymie permet de donner à voir la situation d'un territoire et de ses habitants de façon imagée afin de susciter un effet sur le récepteur. Son collègue Jean-Félix Acquaviva, bien que de manière moins frontale, fait usage d'un procédé similaire, matérialisé par l'expression *territoires urbains en difficulté*. Même s'il n'est pas mentionné, le mouvement des GJ et ses revendications a potentiellement infusé sur les débats. Ces expressions métonymiques sont un indice qui peut nous amener à le penser :

> **** *rep_15 *file_2019 *annee_2019 *am_201905 *amj_20190515
>
> […] Puisque cette **agence** est faite pour les **territoires** qui souffrent, pour les **élus** locaux qui demandent et qui ont besoin de cette **agence**, comment et pourquoi ne pas leur accorder une part significative dans la future **gouvernance** ? (Martial Saddier, député LR, PPL ANCT) S2_2019
>
> **** *rep_15 *file_2019 *annee_2019 *am_201905 *amj_20190515

133 https://www.senat.fr/leg/ppl18-002.html, consulté le 23 avril 2025.

> [Certes, la désignation des membres du conseil d'administration doit respecter les équilibres politiques, mais nous ne voulons pas que les territoires,] qui sont les premiers bénéficiaires de l'action de l'ANCT, ne soient pas **représentés** dans sa **gouvernance**. Il convient de préciser que seront **représentées** les associations des **élus représentant** les **territoires** ruraux, insulaires, périurbains, de montagne, et les **territoires** urbains en difficulté. (Jean-Félix Acquaviva, député LT, PPL ANCT) S2_2019

Par ailleurs, le député corse insiste sur le nécessaire ancrage territorial de l'ANCT, ce qu'illustre l'opposition entre *agence déconcentrée* et *agence des territoires*. Le premier intitulé suggère une forme de dépendance à l'État, comme dans l'expression *services déconcentrés de l'État*, qui désigne des services délocalisés de Paris mais qui s'inscrivent dans le centralisme propre à la France. Le second intitulé instaure une forme d'autonomie symbolique par l'abandon d'une référence implicite à l'État, au profit du signifiant *territoires*, qui projette un imaginaire de la décentralisation particulièrement évocateur dans le contexte français. La proposition de son collègue François Pupponi va dans le même sens. Plutôt qu'une gouvernance sous l'égide du préfet de département, et donc de l'État, il propose une *gouvernance partagée associant des collectivités sur un pied d'égalité* :

> **** *rep_15 *file_2019 *annee_2019 *am_201903 *amj_20190312
>
> C'est la **confusion** qu'instaure cet amendement. Cette **agence** doit à mon sens être une **agence** des territoires, et non une **agence** déconcentrée. C'est un **sujet** sur lequel nous reviendrons lorsque nous **aborderons** la **question** de la **gouvernance**. (Jean-Félix Acquaviva, député LT, PPL ANCT) 3_2019
>
> **** *rep_15 *file_2019 *annee_2019 *am_201903 *amj_20190311
>
> Les mêmes réserves peuvent être **formulées** pour les déclinaisons **départementales** de l'**agence**. Dans la rédaction actuelle, en effet, le **préfet** de **département** serait le **délégué territorial**. Nous proposons plutôt une **gouvernance partagée associant** des **collectivités** sur un **pied** d'**égalité.** (François Pupponi, député LT, PPL ANCT) 2_2019

L'imaginaire de la gouvernance se déploie ici concomitamment avec un imaginaire de la décentralisation qui prône l'autonomie des territoires. Cet imaginaire s'inscrit tout à fait au

sein de l'imaginaire néolibéral qui prône une décentralisation et une responsabilisation des structures territoriales par une délégation de pouvoir (Brown, 2016). Le mouvement des GJ n'est jamais explicitement mentionné. Pour autant, les arguments développés dans le cadre du débat relatif à la PPL ANCT s'articulent tous autour d'une plus grande autonomie territoriale couplée à des moyens accrus afin de répondre aux difficultés. Cette demande de prise en compte des spécificités territoriales rejoint une partie des revendications exprimées par le mouvement. Nous conservons toutefois une forme de prudence et n'affirmerons pas que les débats autour de la PPL sont une réponse directe au mouvement.

5. Synthèse

L'élection d'Emmanuel Macron en 2017 est synonyme d'un profond changement dans le paysage politique français. Elle marque un net recul des partis de gouvernement (LR et PS) qui s'étaient partagé le pouvoir depuis les débuts de la V^{ème} République ainsi que la victoire d'une position idéologique centriste, progressiste et néolibérale. Elle ouvre également la voie à un profond renouvellement du personnel politique, au bénéfice de personnalités dites « issues de la société civile ». Au niveau de la politique économique, le nouveau locataire de l'Élysée opte comme son prédécesseur pour une politique de l'offre et revendique une filiation au NL, ce qui l'en distingue. Cela passe notamment par des réformes du code du travail, de l'assurance-chômage et des retraites.

Le début du premier quinquennat d'Emmanuel Macron, et en particulier l'année 2019, est l'occasion d'une forte mobilisation de l'imaginaire de la gouvernance. Il se décline principalement selon deux axes : la santé et les territoires.

D'une part, la gouvernance de la santé s'inscrit dans un mouvement de fond dont l'un des jalons est le PJL HPST en 2009. Conformément aux principes du NPM, ce mouvement consiste en un alignement des pratiques organisationnelles au sein de l'hôpital public sur les pratiques des entreprises du secteur privé. Dans le cadre d'un imaginaire managérial, l'apparition de syntagmes tels que *gouvernance médicale* ou *gestion des ressources humaines médicales* nous pousse à interroger le caractère glottopolitique des textes de loi et de la production discursive qui les accompagne. De même, ce vocabulaire est à même de modifier les représentations autour de la santé et du soin.

D’autre part, la gouvernance territoriale est discutée à l’initiative d’un sénateur afin d’octroyer aux collectivités une plus grande autonomie. Le sujet ne s’inscrit ainsi pas explicitement dans une stratégie politique gouvernementale. Les débats se déploient autour d’un imaginaire de la décentralisation et dans un contexte marqué par le mouvement des GJ, sans qu’un lien direct entre le mouvement et la PPL puisse être établi. Toutefois, à l’image du mouvement, le texte défend une autonomie et des moyens accrus pour les territoires. Au sein des débats, l’utilisation de métonymies pour désigner les territoires opère une personnification qui permet d’incarner la politique défendue. Par ailleurs, l’imaginaire de la gouvernance s’accompagne d’un imaginaire de la décentralisation et mobilise la topique de la responsabilité pour défendre l’autonomie des territoires, ce qui place les débats dans l’écosystème du DNL.

Les deux imaginaires ainsi évoqués, managérial et décentralisateur, représentent des modalités socio-discursives particulières de l’imaginaire néolibéral au sein des débats parlementaires.

Enfin, les traits caractéristiques des discours tenus durant cette période les distingue de la période 2010-2017. Les effets d’évidence propres au DNL que nous observons dans les discours autour des syntagmes *gouvernance européenne*, *compétitivité* et *crise* ne persistent pas dans les discours de gouvernance du début de quinquennat Macron. Le fait que les débats ne concernent pas la politique économique est susceptible d’expliquer en partie cette différence. De plus, l’utilisation du lexème *gouvernance* ne s’inscrit pas explicitement dans un interdiscours, comme c’est le cas pour *compétitivité*. Le discours n’est ainsi pas justifié par un élément extérieur, ce qui est cohérent avec le caractère assumé de la politique néolibérale portée par la majorité à partir de 2017. A l’inverse, il semble que le recours à la compétitivité soit la marque d’un discours moins assumé et qui s’appuie davantage sur les contraintes extérieures pour justifier ses assertions.

Le chapitre qui suit s’intéresse aux contre-discours prononcés en réaction à l’utilisation du vocabulaire néolibéral.

Chapitre 14 : Contre-discours et emplois autonymiques du vocabulaire néolibéral

Le chapitre qui s'ouvre propose un pas de côté par rapport à ce qui a été développé jusque-là. Il s'inscrit en prolongement de l'étude entreprise sur l'évolution de la présence du vocabulaire néolibéral dans les débats parlementaires. A partir du même corpus, nous cherchons à identifier des contre-discours, c'est-à-dire des discours qui s'inscrivent explicitement en opposition au DNL. Après avoir considéré les usages non réflexifs du vocabulaire néolibéral, nous proposons d'en étudier les emplois autonymiques, qui sont le fait la plupart du temps et comme nous allons le voir de locuteurs issus des rangs de la gauche. Ce chapitre entend donc esquisser ce qui pourrait être une des suites logiques de ce travail de thèse et pourrait approfondir le programme de recherche qui a été ici suggéré.

1. L'autonymie : éléments de définition

1.1. Emploi autonymique simple

L'emploi autonymique désigne le fait pour un locuteur de mentionner les « signes eux-mêmes » et non la réalité qu'ils désignent. Cet emploi ne permet pas la substitution des termes mentionnés par des termes synonymes, contrairement à un emploi standard pour lequel cela est possible (Maingueneau, 2016, p. 183). Le locuteur fait ainsi *mention* du terme en tant que signifiant mais il n'en fait pas *usage* (Authier-Revuz, 1992).

Dans l'exemple suivant, les termes *accessibilité* et *adaptabilité* ne peuvent être remplacés par d'autres termes, car il sont utilisés non pour la réalité qu'ils désignent, mais en tant que signes linguistiques :

> **** *rep_11 *file_2001 *annee_2001 *am_200105 *amj_20010515 *gpe_ump
>
> Accessibilité, adaptabilité demeurent encore trop souvent des mots vides de tout sens pour les personnes handicapées et dont notre société ne se fait désespérément pas l'écho. Cette proposition de loi constituant une véritable avancée pour nos concitoyens, [le groupe RPR la soutient.] (Jean-Marie Geveaux, député UMP, PPL visant à accorder une priorité dans l'attribution des logements sociaux aux familles ayant un enfant handicapé à leur charge)

L'emploi autonymique simple se caractérise donc par une mention des signes linguistiques. La mention peut parfois être couplée à l'usage, le lexème est alors considéré à la fois comme signifiant et pour ce qu'il désigne. On parle alors de modalisation autonymique.

1.2. Modalisation autonymique

Selon Jacqueline Authier-Revuz, la modalisation autonymique consiste en « une *altération de la transparence* […], une « opacification », résultant de ou consistant en – selon que l'on parle du résultat ou du processus énonciatif – une référence au monde accomplie en *interposant* sur le « trajet » de la nomination la considération de *l'objet signe* par lequel on réfère » (1995, p. 31, l'auteure souligne). En d'autres termes, « la modalisation autonymique se manifeste dans toutes situations où l'énonciateur commente son propre dire en train de se faire » :

> **** *rep_12 *file_2005 *annee_2004 *am_200411 *amj_20041119 *gpe_ump
>
> Cette triste réalité s'impose surtout à ceux de nos compatriotes qui sont les plus éloignés de l'emploi, qui ont, comme on le dit avec un mot peu élégant, des difficultés d'employabilité : [femmes, travailleurs plus très jeunes, personnes ayant une faible, voire très faible, qualification.] (Hervé Mariton, député UMP, PLF 2005)

Ici, le commentaire du dire en train de se faire est matérialisé par la glose méta-énonciative (ou modalité autonymique) *comme on le dit avec un mot peu élégant*. Il s'agit ainsi d'un type de modalisation autonymique qu'on nomme « non-coïncidence du discours à lui-même » : « l'énonciateur y représente dans les mots qu'il dit, dans ce qui est le discours qu'il tient hic et nunc, le jeu d'un *discours autre* » (Authier-Revuz, 1995, p. 235, l'auteure souligne).

C'est le type de modalisation autonymique le plus répandu dans notre corpus, du fait qu'il permet aux locuteurs de mettre à distance les termes de leur propre discours afin de s'en éloigner. C'est ainsi une façon pour eux de formuler – par ce double-jeu d'usage et de mention – une critique plus ou moins implicite des termes qu'ils utilisent.

2. Corpus et méthode d'analyse

A l'aide de termes épilinguistiques (*formule*, *langage*, *langue*, *lexique*, *mot*, *novlangue*, *slogan*, *terme*, *terminologie*, *vocable* et *vocabulaire*), nous isolons les segments de texte caractérisés par l'emploi autonymique d'un vocabulaire néolibéral, que cet emploi soit

explicitement critique (emploi autonymique simple) ou qu'il fasse l'objet d'une mise à distance par le locuteur (modalisation autonymique). Cécile Canut (2000) définit l'activité épilinguistique comme « l'ensemble des mises en discours conscientes sur les langues, le langage ou les pratiques langagières qui régissent la relation du sujet au langage et dont les fluctuations résultent du phénomène inconscient de la subjectivation » (p. 73). Si les discours que nous allons analyser ont en commun de se positionner par rapport à certaines pratiques langagières, ils ne portent pas sur les propres pratiques des locuteurs mais sur une altérité discursive. Les locuteurs questionnent ainsi le vocabulaire employé par leurs adversaires politiques ou dont ils souhaitent se distancier. L'activité épilinguistique s'inscrit donc dans une logique d'interdiscursivité, du fait que les locuteurs se positionnent par rapport à des productions discursives antérieures (Authier-Revuz, 1995; Canut, 2000).

A partir des segments de texte ainsi isolés, nous construisons un sous-corpus. Il compte 2524 occurrences de 911 formes, 69 segments de texte et 675 hapax, soit 74,09 % des formes et 26,74 % des occurrences. Nous procédons à un codage manuel du groupe parlementaire du locuteur, ce qui introduit une nouvelle variable (*gpe).

L'analyse de ces segments nous permet d'identifier un certain nombre de récurrences dans les contre-discours qui mobilisent le vocabulaire néolibéral en autonymie.

3. La novlangue et l'altérité discursive

L'appellation la plus emblématique pour qualifier le vocabulaire néolibéral est sans doute celle de *novlangue.* Il convient de préciser que ce syntagme sert exclusivement à « qualifier l'altérité discursive » (Krieg-Planque, 2012, p. 69). En d'autres termes, la novlangue est toujours le discours d'autrui et jamais le sien. Chez George Orwell[134], la novlangue est une langue dont les caractéristiques relèvent d'une construction volontaire et réfléchie émanant d'une autorité politique. Par ailleurs, cette appellation recouvre « une forme langagière qui serait délibérément ambiguë et trompeuse » (Vandevelde-Rougale, 2017, p. 190). La réduction du champ du dicible qu'elle induit provoquerait une réduction du champ du pensable : la novlangue appauvrirait le langage pour empêcher les pensées subversives. C'est une langue qui pense à la place de ses locuteurs et de ses récepteurs. En ce sens, elle peut être rapprochée

134 Le mot *novlangue* provient du roman *1984* de George Orwell (1949), dans lequel l'auteur décrit les mécanismes par lesquels un État totalitaire assure l'obéissance et l'aliénation de sa population. Langue réduite à son strict minimum, la novlangue est un de ces mécanismes. En effet, l'appauvrissement du vocabulaire qu'elle induit conduit à un flou sémantique qui rend difficile voire impossible l'expression d'opinions politiques divergentes (Krieg-Planque, 2012).

de la LDC (Huyghe, 1991). En effet, la LDC, langue du pouvoir, se caractérise notamment par une altération de la pensée individuelle et de la capacité de contradiction.

Dans l'exemple qui suit, le locuteur assimile *novlangue* et *langage politiquement correct* ; la construction syntaxique de la phrase, de type parataxe, suggère une équivalence entre les deux expressions, matérialisée par une virgule et non par un mot de liaison :

> **** *rep_14 *file_2013 *annee_2012 *am_201212 *amj_20121218 *gpe_ump
>
> [Les contraintes ont également été augmentées par les corrections que vous avez voulu apporter au crédit d'impôt compétitivité emploi. La majorité n'a eu de cesse de multiplier les contraintes, et le Gouvernement a presque toujours cédé.] Comment appelle-t-on cela en langage politiquement correct, dans cette véritable novlangue ? Des critères, et pas des conditions ! Pensez-vous qu'en conditionnant ainsi le crédit d'impôt compétitivité emploi, vous en faciliterez l'usage ? [Non ! Peut-être d'ailleurs était-ce là votre intention.] (Hervé Mariton, député UMP, PLFR 2012 n°3)

Parler de *critère* plutôt que de *condition* signifie d'après Hervé Mariton que le caractère contraignant de la mesure mise en œuvre est occulté. Par ailleurs, le politiquement correct vise traditionnellement à désigner l'ensemble des procédés discursifs visant à ménager la sensibilité de minorités de différentes natures (Saltykov, 2021). Il se manifeste au plan lexical et s'appuie sur l'idée que remplacer un lexème par un autre permet d'induire une modification de l'imaginaire attaché au signifié (Savatovsky, 2011). En cela, le politiquement correct est nominaliste car il considère que le choix du signifiant n'est pas neutre. Le signe linguistique *dit quelque chose* de ce qu'il désigne et ne peut être substitué sans entraîner une modification du sens de l'énoncé. L'usage de la notion par le député peut ici interroger ; il semble qu'il substitue *politiquement correct* à *euphémisme* dans sa dénonciation. Bien que l'euphémisme est le principal procédé discursif du politiquement correct (Savatovsky, 2011; Saltykov, 2021), une acception restrictive (la plus répandue) de la notion ne couvre pas le remplacement du lexème *condition* par celui de *critère*. Le locuteur met en cause l'usage d'un vocabulaire technocratique mais ce qu'il désigne sous l'appellation *politiquement correct* ne correspond pas à un procédé discursif visant à désigner un groupe social minoritaire ni même une personne. Si par ailleurs nous tenons compte de la neutralisation axiologique (Savatovsky, 2011) comme une caractéristique du politiquement correct, le remplacement ici dénoncé n'est

pas concerné par ce procédé ; les termes *critère* et *condition* ne diffèrent pas dans leur portée axiologique. La référence au politiquement correct par le locuteur, bien que partiellement erronée, a ainsi une fonction identitaire : désigner l'altérité discursive par cette appellation est une façon de suggérer implicitement que son propre discours relève du discours de vérité. En cela, la dénonciation du politiquement correct se rapproche de celle de novlangue. C'est là où réside la cohérence du raisonnement du locuteur. Ainsi la référence au politiquement correct semble t-elle concerner uniquement le discours de l'autre. Si la dénonciation de la novlangue peut être partagée sur l'ensemble du spectre politique, celle du politiquement correct relève en revanche davantage d'un discours conservateur. L'intervention d'Hervé Mariton s'inscrit dans cette perspective.

En outre, nous avons là un bon exemple du procès d'intention qui accompagne souvent la qualification de « novlangue » : les locuteurs qui désignent ainsi le discours d'autrui pointent du doigt une certaine intention, « que cette intention relève d'une volonté consciente individuelle ou qu'elle corresponde à la visée idéologique à travers laquelle le locuteur serait « parlé » » (Krieg-Planque, 2012, p. 80). En d'autres termes, l'imaginaire qui se cache derrière la novlangue peut être assumé voire revendiqué, mais il peut également transparaître sans volonté manifeste du locuteur.

Dans les deux exemples qui suivent, c'est le mot *gouvernance* qui est catégorisé comme faisant partie d'une novlangue. A presque huit ans d'intervalle, le même locuteur (François de Rugy) exprime sa désapprobation vis-à-vis de ce mot. Dans le premier exemple, il s'agit d'un emploi autonymique simple. Dans le second exemple en revanche, nous sommes face à une modalisation autonymique de type « non-coïncidence du discours à lui-même » (Authier-Revuz, 1995, p. 235). Ici, le locuteur utilise un mot (*gouvernance*), tout en donnant à voir ce mot comme faisant partie d'un discours autre (une *novlangue*), ce qui lui permet de mettre à distance son emploi :

> **** *rep_13 *file_2011 *annee_2011 *am_201105 *amj_20110503 *gpe_gdr
>
> Même si je n'aime guère cette novlangue qui emploie le mot « gouvernance » à tout bout de champ, je voudrais lui répondre simplement. Nous avons une vision claire de ce que serait une bonne politique budgétaire et fiscale. (François de Rugy, député GDR, PJL constitutionnelle relatif à l'équilibre des finances publiques)
>
> **** *rep_15 *file_2019 *annee_2019 *am_201901 *amj_20190124 *gpe_lrem

> D'abord, la Fédération nationale des chasseurs de France est l'émanation des fédérations départementales. La gouvernance – un terme de novlangue, que je n'aime pas beaucoup – de la fédération nationale a pour base ces fédérations départementales. (François de Rugy, ministre de la Transition écologique et solidaire, PJL création AFB-ONCFS)

Le locuteur se distingue ainsi du même coup de l'imaginaire que cette novlangue est censée incarner. L'accusation de novlangue est en effet non seulement une façon de souligner une altérité discursive, mais aussi et surtout d'indiquer que le discours d'autrui a des fondements idéologiques (Krieg-Planque, 2012). Ce qui motive l'appellation *novlangue*, ce n'est donc pas tant une lecture littérale d'Orwell qu'une façon d'attirer l'attention sur une altération de la réalité par le langage, altération faite de mots-clés dont les locuteurs critiques entendent signifier qu'ils sont conscients. Qualifier le discours d'autrui de *novlangue* permet donc de définir son propre discours en opposition : là où l'appellation *novlangue* convoque l'imaginaire d'un langage stéréotypé, les locuteurs suggèrent au contraire que le leur tient du discours de vérité.

L'emploi autonymique d'un vocabulaire néolibéral est observable dans des discours dénonçant son caractère factice et mensonger. Ce vocabulaire est également questionné pour sa fréquence d'apparition dans les discours.

4. La mode langagière, signe d'un vocabulaire non-stabilisé

Le vocabulaire néolibéral est par ailleurs très souvent pointé du doigt en tant que mode langagière. Qualifier des pratiques discursives comme étant *à la mode* peut renvoyer à trois acceptions, trois « traits de sens » : la mode comme nouveauté, la mode en tant que tendance qui se répand et à laquelle on se plie et la mode en tant que phénomène éphémère voué à disparaître (Siouffi, 2016, p. 12). Plus encore, dire qu'un mot est à la mode, c'est affirmer que son emploi n'est pas réfléchi, que ceux qui s'en font les locuteurs ne font que suivre une tendance, ne font que capter l'air du temps discursif. Cette critique du vocabulaire néolibéral s'apparente donc à un procès en démagogie et tend à minimiser l'impact d'un tel discours en ignorant le changement politique profond qu'il accompagne. En effet, en catégorisant l'emploi de certains mots comme une mode langagière, les locuteurs suggèrent que cet emploi est éphémère et donc inconséquent.

Par ailleurs, nous constatons que ce sont les mots pivots et dérivés de notre répertoire qui sont concernés par cette étiquette : *flexibilité*, *flexisécurité*, *compétitivité* et *gouvernance*. Il est également à noter que le fait de qualifier ces mots comme « à la mode » s'opère par une modalisation autonymique de type « non-coïncidence du discours à lui-même » (Authier-Revuz, 1995, p. 235) :

> **** *rep_12 *file_2004 *annee_2003 *am_200311 *amj_20031114 *gpe_ump
>
> [La culture de projet, à laquelle se rattachent les nouvelles orientations des emplois scientifiques,] doit permettre d'apporter la souplesse, l'adaptabilité, la flexibilité, pour employer un mot à la mode, indispensables à un domaine qui, par définition, est en perpétuel mouvement. (Jacques Domergue, député UMP, PLF 2004)
>
> **** *rep_14 *file_2016 *annee_2016 *am_201602 *amj_20160202 *gpe_soc
>
> [Cette proposition de loi, qui renforce l'attractivité et la compétitivité de nos grands ports maritimes, de nos armateurs et de nos chantiers navals, doit éclairer le Gouvernement et permettre à nos entreprises d'être soutenues dans la création de cette filière GNL en France.] Elle constituera un avantage décisif pour nos ports, tout autant qu'un élément de d'attractivité et de compétitivité, pour prendre des termes à la mode. […] (Gwenegan Bui, député SRC, PPL pour l'économie bleue)

Ici, l'emploi d'un vocabulaire néolibéral n'est donc pas explicitement critique ; nous formulons l'hypothèse que les locuteurs modalisent leur emploi pour signifier qu'ils n'ont pas d'autres mots pour exprimer la même idée. Leur discours s'inscrit ainsi dans une forme de nominalisme. Cette modalisation permet également de souligner la spécificité du vocabulaire employé : c'est un vocabulaire nouveau et non stabilisé qui n'est pas encore rentré dans le langage politique courant et qui à ce titre mérite d'être signalé. Les locuteurs situent ainsi leur utilisation du mot dans un moment qui précède celui où « [l']absorption [...] par l'usage courant [est telle] que l'aspect « à la mode » cesse d'être visible » (Siouffi, 2016, p. 14).

Sans qu'une quelconque référence à la mode langagière soit faite, le vocabulaire néolibéral est également questionné pour la façon dont il sature les discours.

5. La répétition, facteur d'altération du sens

En plus du procès en novlangue et de la catégorisation en tant que mode langagière, le vocabulaire néolibéral est critiqué pour sa fréquence dans le discours. Sur ces segments, on retrouve principalement un emploi autonymique simple, c'est-à-dire que les mots du vocabulaire néolibéral sont simplement l'objet d'une mention et non aussi d'un usage comme dans le cas de la modalisation autonymique :

> **** *rep_15 *file_2018 *annee_2018 *am_201806 *amj_20180615 *gpe_fi
>
> [L'article 50 facilite le recours au travail détaché en autorisant des dérogations – nous avons bien lu. Cette mesure est de notre point de vue profondément dogmatique et va à l'encontre des besoins de notre pays et de l'Europe en matière d'emploi.] Elle favorise le dumping social et la mise en concurrence des travailleurs. L'Europe que vous construisez n'est pas celle que nous voulons. Compétitivité, flexibilité : le Gouvernement n'a que ces mots à la bouche, [fût-ce aux dépens de l'intérêt général.] (Danièle Obono, députée LFI, PJL pour la liberté de choisir son avenir professionnel)

Derrière cette accusation de *n'avoir que ce mot à la bouche*, c'est le phénomène de répétition qui est pointé du doigt, phénomène que nous pouvons rapprocher de la sloganisation. En effet, la sloganisation désigne notamment les récurrences lexicales caractéristiques d'un discours (Tournier, 1985). C'est ainsi la dimension mécanique de l'emploi des mots qui est soulignée, comme s'il relevait d'une sorte d'automatisme. Ce que la locutrice suggère, c'est que l'utilisation des lexèmes *compétitivité* et *flexibilité* dispense le gouvernement de concevoir une politique de l'emploi conséquente et qui tienne compte des besoins des travailleurs. Au même titre que la LDC (Huyghe, 1991), le recours à ces deux notions dispenserait le locuteur (le Gouvernement en l'occurrence) de penser et s'inscrirait dans un flou sémantique favorable au consensus. Ce que dénonce la députée, c'est donc une langue du pouvoir qui fait usage d'un vocabulaire technique pour tenter d'annihiler toute pensée critique. Au-delà, elle alerte sur les limites de la communication politique moderne, faite d'éléments de langage déclinables dans une grande variété de discours (Krieg-Planque & Oger, 2017 ; Ollivier-Yaniv, 2011).

Dénoncé pour le mensonge qu'il colporte ainsi que pour la saturation qu'il génère, le vocabulaire néolibéral est également questionné pour les valeurs morales qu'il convoie. Plus

exactement, les contre-discours font état de jugements moraux à son endroit. Ils pourraient ainsi participer d'une certaine activité glottopolitique (Gaudin, 1993a, 1993b), qui vise implicitement à édicter des normes lexicales sur la base de critères moraux et assume donc sa dimension prescriptive.

6. Dénonciation et prescription : les valeurs en question

La critique du vocabulaire néolibéral peut également être motivée par des considérations morales. La mise en évidence de procédés discursifs par lesquels certains mots sont substitués à d'autres est notamment une façon d'illustrer cet argument. Dans notre exemple, le locuteur témoigne ainsi des transformations (*étrange perversion*[135] *du langage*) qu'il observe et des changements qui les accompagnent. Il dénonce notamment la transposition du modèle de l'entreprise privée au secteur public (de l'*usager* au *client*), la naturalisation des phénomènes et changements économiques (de *crise* à *mutation*), la remise en cause des statuts (d'*emploi* à *privilège*, de *statut* à *rigidité*) et un anti-syndicalisme (de *revendication* à *corporatisme*). Derrière la critique du vocabulaire, c'est donc aussi la critique d'un certain imaginaire qui est formulée :

> **** *rep_12 *file_2003 *annee_2003 *am_200303 *amj_20030311 *gpe_gdr
>
> [Les arguments sont toujours les mêmes :… [interrompu] ... ouverture, modernisation, flexibilité, compétitivité.] Par une étrange perversion du langage, l'usager se transforme en client, la crise en mutation, un emploi devient un privilège, un statut n'est plus qu'une rigidité, une revendication est assimilée à un corporatisme, [le secteur public est qualifié d'archaïsme et la Bourse est le parangon de la modernité.] (François Asensi, député GDR, PJL relatif aux entreprises de transport aérien et notamment à la société Air France)

Par ailleurs, nous relevons des modalisations autonymiques avec l'emploi du mot *employabilité*. Ici, il s'agit de modalisations du type « non-coïncidence dans l'interlocution » (Authier-Revuz, 1995, p. 163) : le locuteur souligne « un écart entre les coénonciateurs » (Maingueneau, 2016, p. 185), matérialisé en l'occurrence par les gloses méta-énonciatives *on me pardonnera le terme* et *pardonnez-moi ce mot odieux*. Les locuteurs prêtent ainsi à leurs interlocuteurs une réaction négative aux mots qu'ils emploient. C'est pourquoi ils tiennent

135 Selon le CNRTL, la perversion désigne l'« action de faire changer en mal, de corrompre » ou encore l'« action de détourner quelque chose de sa vraie nature, de la normalité », https://www.cnrtl.fr/definition/perversion, consulté le 26 avril 2021.

leur propre discours à distance. L'idée sous-jacente est que le mot *employabilité* est inacceptable, qu'il ne devrait pas être employé, comme s'il était un mot grossier :

> **** *rep_12 *file_2004 *annee_2003 *am_200310 *amj_20031028 *gpe_soc
>
> Il n'est plus possible de contourner le problème structurel lié à l' « employabilité » – on me pardonnera le terme – et à la pénibilité du travail. C'est le sens d'un des amendements que nous avons déposés. (Jean-Marie Le Guen, député socialiste, PLFSS 2004)

En outre, le qualificatif *odieux* traduit que l'emploi du mot est inacceptable aux yeux de la locutrice. Selon le dictionnaire en ligne du CNRTL, est odieux ce « qui suscite la haine, l'indignation, le dégoût ; qui déplaît au plus haut point, qui est insupportable »[136]. Le mot *employabilité* est donc selon la locutrice susceptible de susciter l'indignation :

> **** *rep_13 *file_2008 *annee_2007 *am_200710 *amj_20071031 *gpe_ump
>
> [Nous y parviendrons en améliorant notre productivité, premièrement, par l'innovation,] deuxièmement, par une meilleure « employabilité » – pardonnez-moi ce mot odieux – de l'ensemble des salariés français. Favoriser l'innovation pour nos entreprises passe par le crédit impôt recherche figurant dans le présent projet de loi de finances pour 2008. (Christine Lagarde, ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, PLF 2008)

Nous formulons l'hypothèse que le caractère insupportable du mot *employabilité* vient selon elle de son affiliation à l'imaginaire néolibéral. Les origines de la diffusion d'un tel mot sont en effet à chercher du côté du NL promu par les institutions de l'UE (Gobin, 2004). Il est intéressant de noter par ailleurs que cette prise de distance est le fait d'une ministre de l'économie, membre d'un gouvernement (celui de François Fillon, sous la présidence de Nicolas Sarkozy) dont la politique économique s'inspire en grande partie de la doctrine néolibérale (Clift, 2012).

Le vocabulaire néolibéral est également questionné dans les contre-discours au plan de la morphologie lexicale et en particulier du procédé de figement.

7. Le figement, symbole d'un discours qui entend faire autorité

La mise en évidence de figements est une autre modalité de critique du DNL. Le figement s'apparente à « une occasion de resserrement de la créativité verbale, le principe d'imprévisibilité inhérent à l'activité de langage (récursivité, commutabilité, ouverture de la

136 https://www.cnrtl.fr/definition/odieux, consulté le 15 avril 2021.

combinatoire…) se trouvant alors restreint ». Ainsi défini, le figement peut concerner « unités lexicales (noms composés, unités polylexicales…), unités locutionnelles (expressions idiomatiques, routines d'écriture…), unités phrastiques (proverbes, maximes…), voire unités textuelles (genres de discours, textes patrimoniaux…) » (Krieg-Planque, 2015, p. 118). Par ailleurs, la notion de figement est liée à celle de « l'autorité en discours » : l'identification de figements permet de mettre en lumière la façon dont les discours entendent imposer une certaine vision du monde (p. 130). Enfin, le figement est un des critères d'identification d'une formule (Krieg-Planque, 2009, 2010). Les deux exemples de figement auxquels nous sommes confrontés sont les suivants : *flexisécurité*/*flexicurité* et *pôle de compétitivité*.

D'une part, un figement peut être mis en évidence par la décomposition d'un mot-valise[137], procédé qui vise à remettre en cause la pertinence d'un des éléments lexicaux qui le composent. Sur le même modèle que *coopétition*, formé avec *coopération* et *compétition*, *flexisécurité*/*flexicurité* est formé avec des mots dont « les modalités de cohabitation restent obscures ». De fait, les notions de flexibilité et de compétition, « lourde[s] d'idéologie néolibérale », éclipsent le second terme constitutif du mot-valise (Pires, 2020, p. 203). Dans notre cas, la flexibilité éclipse la sécurité.

Dans l'exemple qui suit, le locuteur décompose le mot *flexisécurité* afin de souligner la non-correspondance entre la réalité qu'il entend décrire (un équilibre entre flexibilité et sécurité) et ce qu'il décrit réellement (la flexibilité, assimilée implicitement à une forme de précarité) :

> **** *rep_13 *file_2009 *annee_2009 *am_200905 *amj_20090525 *gpe_soc
>
> Or, vous parlez de flexisécurité, mais on comprend bien que dans ce mot, vous entendez surtout flexi-, et pas souvent sécurité ! Nous vous avions fait des propositions : vous les avez refusées. (Alain Vidalies, député SRC, PPL pour faciliter le maintien et la création d'emplois)

C'est ainsi que la contradiction affichée par le mot-valise est résolue : là où la politique appliquée relève de la flexibilité, le mot *sécurité* servirait à atténuer symboliquement le contenu de cette politique.

D'autre part, un figement peut être révélé par un défigement (Mejri, 2013). Ce procédé permet en effet d'éclaircir ce que le figement a opacifié, voire même de participer d'un

137 Un mot-valise est le résultat de « l'amalgame de deux lexèmes-sources dans une occurrence donnée » (Bonhomme, 2009, p. 100).

« enrichissement sémantique » (Fiala & Habert, 1989, p. 86). Ici, l'expression figée *pôle de compétitivité* est reprise et détournée, ce qui aboutit à l'expression *pôle de non-compétitivité*. Le défigement peut ainsi s'apparenter à une opération de mise en évidence et de déconstruction de la formule figée *pôle de compétitivité* :

> **** *rep_12 *file_2005 *annee_2004 *am_200410 *amj_20041022 *gpe_gdr
>
> [L'article 12 porte sur les pôles de compétitivité. Vous en prévoyez entre quinze et vingt.] Est-ce à dire que les autres zones de notre territoire seraient des « pôles de non-compétitivité » ? En fait, plus sérieusement, cette terminologie scelle l'abandon de toute politique d'aménagement du territoire équilibrée. (Jean-Claude Sandrier, député GDR, PLF 2005)

L'idée sous-jacente défendue ici est que l'expression *pôle de compétitivité* entend accorder à certains territoires l'exclusivité de la compétitivité et en priver les autres. C'est donc le caractère excluant de l'expression figée et au-delà la politique qu'elle désigne qui sont pointés du doigt par le locuteur. Il ajoute par ailleurs que cette expression *scelle l'abandon de toute politique d'aménagement du territoire équilibrée*. Ce qui est intéressant ici, c'est l'emploi d'une autre locution figée : *aménagement du territoire*. Face à l'approche différenciée des pôles de compétitivité, le locuteur plaide donc pour une égalité entre les territoires. C'est ainsi que certaines expressions figées cristallisent des choix politiques.

En somme, la déconstruction de syntagmes figés permet de mettre en évidence des formules. Le jeu de figement/défigement permet ainsi de débusquer les présupposés inscrits dans les formes figées. Le jeu de naturalisation opéré par la formule est donc mis à mal par un travail de déconstruction. Les locuteurs utilisent ainsi des outils d'AD pour décrédibiliser l'orientation politique de leurs adversaires.

Nous adoptons par la suite une approche diachronique afin d'identifier des temps de cristallisation des contre-discours, tout comme nous l'avons fait dans les chapitres précédents.

8. Périodes de cristallisation des contre-discours

Le tableau ci-dessous (Fig.8) indique pour chaque année du corpus le nombre de segments de texte. Quatre années en comportent au moins six : 2004 (année la plus pourvue), 2008, 2009 et 2013. Nous cherchons à définir quels sont les contextes politiques et législatifs à même

d'expliquer une sur-représentation de l'emploi autonymique d'un vocabulaire néolibéral ces années-là.

L'analyse des segments de texte caractéristiques de l'année 2004 indique une forte présence de l'occurrence *souplesse*. Le contexte législatif est alors caractérisé par la discussion du PJL de programmation pour la cohésion sociale. Nous détaillons ce point plus loin en étudiant les spécificités du groupe GDR.

Pour les autres années, il n'est pas possible d'obtenir les segments de textes caractéristiques car les effectifs sont trop réduits. Nous procédons ainsi à une analyse manuelle afin d'identifier les lignes de force qui les caractérisent. En 2008, il est essentiellement question de travail et d'économie, avec notamment le PJL MMT, discuté en séance publique du 15 au 29 avril. En 2009, il est également question du travail, mais aussi de gouvernance de la santé, d'économie, de formation professionnelle et de la politique agricole commune (PAC). Enfin, l'année 2013 est caractérisée par des discussions à nouveau autour du travail et de l'emploi, de l'école, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la gouvernance territoriale.

Année	**Nombre de segments**
2000	1
2001	1
2002	4
2003	4
2004	8
2005	2
2006	1
2007	2
2008	7
2009	6
2010	2
2011	3
2012	3
2013	6
2014	4
2015	1
2016	5
2017	2

2018	3
2019	4
TOTAL	**69**

Figure 8 – Répartition des segments par année

Grâce à l'introduction de la variable groupe parlementaire, nous sommes en mesure d'étudier la répartition des segments en fonction de l'appartenance politique des locuteurs.

9. Des contre-discours marqués à gauche

Nous cherchons à déterminer si le groupe parlementaire auquel appartient le locuteur rend plus probable qu'il emploie de façon autonymique un vocabulaire néolibéral. Les différents locuteurs de notre corpus appartiennent aux groupes suivants[138] : groupe écologiste (ECO), groupe La France insoumise (LFI), groupe de la Gauche démocrate et républicaine (GDR)[139], groupe La République en marche (LREM), groupe radical, citoyen et vert (RCV), groupe socialiste (SOC) et groupe de l'Union pour un mouvement populaire (UMP)[140]. Certains locuteurs sont par ailleurs non-inscrits (NI).

Sans surprise, l'immense majorité des segments de notre corpus provient de locuteurs classés à gauche[141] (58 sur 69, soit environ 84 %). En particulier, les groupes parlementaires GDR et socialiste représentent à eux seuls 51 segments, soit environ 74 % (fig.9).

Groupe parlementaire	Nombre de segments
ECO	2
LFI	4
GDR	26
LREM	2
NI	2
RCV	1
SOC	25
UMP	7
TOTAL	**69**

Figure 9 – Répartition des segments par groupe parlementaire

138 Il n'y a aucun moment où tous les groupes cités existent simultanément. Par exemple, le groupe écologiste n'existe qu'entre 2012 et 2016.

139 Anciennement groupe communistes et républicains.

140 Anciennement groupe Rassemblement pour la République (RPR), puis renommé à partir de 2015 groupe Les Républicains (LR).

141 Groupes ECO, LFI, GDR, RCV et SOC.

Il s'agit à présent de déterminer les spécificités propres à chaque groupe parlementaire. Seuls les groupes GDR et socialiste sont suffisamment représentés dans le corpus pour obtenir leurs segments de texte caractéristiques.

9.1. La souplesse en question

Les segments de texte caractéristiques du groupe parlementaire GDR font apparaître que le mot *souplesse* concentre les critiques. Sur les seize occurrences du mot, treize sont le fait de locuteurs issus de ce groupe (environ 81 %). Le caractère de répétition du vocabulaire est ainsi dénoncé par Muguette Jacquaint et la *souplesse* est assimilée à la *flexibilité*, ce qu'illustre la proposition *à force d'être souple on devient flexible*. Ici, c'est comme si la répétition du lexème *souplesse* avait un effet tangible : la répétition dénoncée par la locutrice aboutirait ainsi concrètement à changer la *souplesse* en *flexibilité*. Par ailleurs, l'utilisation du verbe *plier* indique la finalité de ce que la locutrice identifie comme le projet gouvernemental, à savoir obliger les salariés à *se plier aux exigences du patronat et du MEDEF*. Elle s'approprie ainsi l'imaginaire de l'adaptation dans lequel s'inscrit le lexème *souplesse* afin de le réinterpréter dans un discours critique. Son collègue André Chassaigne qualifie quant à lui à tort le lexème *souplesse* de mot-valise. Cette caractérisation erronée nous renseigne toutefois sur la nature de sa critique : il suggère que le terme procède d'une certaine opacité sémantique et appartient donc à la LDC (Huyghe, 1991).

> **** *rep_12 *file_2005 *annee_2004 *am_200412 *amj_20041203 *gpe_gdr
>
> Les différents ministres qui sont venus défendre le texte n'ont eu que le mot « **souplesse** » à la bouche : de la **souplesse**, de la **souplesse**, de la **souplesse** ! Or nous savons bien qu'à force d'être souple on devient flexible et l'on plie. [Avec ce projet, vous voulez que les salariés n'aient d'autre solution que de se plier aux exigences du patronat et du MEDEF.] (Muguette Jacquaint, députée GDR, PJL de programmation pour la cohésion sociale)
>
> **** *rep_14 *file_2016 *annee_2016 *am_201605 *amj_20160504 *gpe_gdr
>
> Les mots ne font pas le caractère progressiste d'une loi, même lorsque vous employez des mots-valises – « confiance », « **souplesse** », « plus favorable aux salariés », « renforcement des moyens syndicaux ». (André Chassaigne, député GDR, PJL visant à

instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs, future « loi El Khomri »)

Les segments de texte se concentrent sur plusieurs périodes : novembre-décembre 2004, janvier 2006, juillet 2008 et mai 2016. Ces moments correspondent à la discussion de PJL en rapport avec la question du travail et de l'emploi, à l'exception du PJL portant engagement national pour le logement, discuté en séance publique du 18 au 31 janvier 2006. Sur tous ces textes, le groupe GDR exprime une opposition politique sur le fond et dénonce l'imaginaire de l'adaptation dans lequel ils s'inscrivent.

Si le groupe GDR concentre ses contre-discours sur le lexème *souplesse*, le groupe socialiste est caractérisé par un emploi autonymique du lexème *gouvernance*.

9.2. La gouvernance en question

Les segments de texte caractéristiques du groupe socialiste reflètent un emploi autonymique du mot *gouvernance*. Sur les quatorze occurrences du mot, neuf sont le fait de locuteurs issus du groupe socialiste (environ 64 %). Par ailleurs, sur les huit segments caractéristiques que fournit Iramuteq, seul un provient d'une période durant laquelle les socialistes gouvernent :

**** *rep_14 *file_2013 *annee_2012 *am_201211 *amj_20121113 *gpe_soc

[Je vous rappelle également que nous allons, avec Mme Escoffier,] déposé [sic], au début de l'année prochaine, un texte sur la **gouvernance** des compétences – le mot est très à la mode –, qui permettra d'éviter les redondances et l'absence de mutualisation en cas de transferts de compétences. (Marylise Lebranchu, ministre de la décentralisation, de la fonction publique et de la réforme de l'État, PLF 2013)

Plusieurs périodes concentrent ces segments de texte : octobre 2002, décembre 2002, mars 2003, juin 2008, février-mars 2009, septembre 2011 et novembre 2012. Ces périodes correspondent à la discussion de PJL sur les thèmes de la santé, de l'éducation, de la gouvernance d'entreprise, de la gouvernance portuaire, du budget, de la gouvernance territoriale et de l'emploi. Nous observons ainsi une grande hétérogénéité thématique, contrairement aux segments caractéristiques du groupe GDR.

Nous observons des différences entre les deux groupes pour ce qui a trait au type d'emploi autonymique mobilisé.

9.3. Opposition politique ou sentiment linguistique ?

Les segments caractéristiques du groupe GDR comportent des emplois autonymiques simples, ce qui traduit une véritable mise en question des termes employés. Ainsi, le vocabulaire néolibéral n'est-il pas simplement commenté au détour d'un usage mais bel et bien scruté au travers d'un énoncé critique qui le place en son centre. Critiquer le vocabulaire est donc une façon de s'opposer au projet politique qu'il traduit.

Au contraire, le groupe socialiste se contente d'une critique formelle, qui consiste essentiellement en l'expression d'un sentiment linguistique de nature esthétique sur le mot *gouvernance.* Le discours traduirait donc davantage une posture politique qu'une véritable opposition sur le fond. Les mobilisations du mot relèvent ainsi en grande majorité de la modalisation autonymique : les locuteurs utilisent le mot et commentent cette utilisation pour s'en éloigner.

Synthèse

Les arguments au service de la critique du DNL sont de plusieurs ordres. D'une part, par le biais du procès en novlangue, ce discours est accusé de dévoyer la réalité. D'autre part, le vocabulaire néolibéral est pointé du doigt pour son caractère non stabilisé : il serait en usage de façon éphémère et ceux qui l'emploient ne feraient que se plier aux tendances discursives du moment. Par ailleurs, la critique peut porter sur la fréquence d'apparition de ce vocabulaire dans les discours. En effet, la répétition de quelques mots-clés fait naître un soupçon : les locuteurs chercheraient à susciter l'adhésion en entravant la pensée critique. Enfin, les critiques peuvent prendre la forme d'une mise en évidence de procédés discursifs (figements) qui construisent une opacité sémantique. L'objectif de ce processus d'opacification, à l'image du processus de répétition, peut être analysé comme une neutralisation de la critique : la signification des mots devenant flou, il devient difficile de les questionner.

Toutes ces stratégies argumentatives à visée critique ont en commun la mise en évidence du caractère artificiel des procédés discursifs propres au NL. Les locuteurs cherchent ainsi, par leur posture critique, à mettre en lumière un système de valeurs que le discours cherche à rendre incontestable, ce qui n'est pas sans rappeler les caractéristiques de la LDC (Huyghe, 1991). Ainsi, les politiciens se font-ils eux-mêmes critiques du langage politique : il dissimulerait sous un vernis technique un imaginaire qui consiste dans le cas du vocabulaire

néolibéral à imposer un cadre normatif calqué sur le fonctionnement du marché. Les discours s'insèrent donc dans une activité épilinguistique, caractérisée en l'occurrence par une mise à distance de l'altérité discursive qui permet de revendiquer en creux une identité politique et de renforcer l'appartenance à un groupe (Canut, 2000).

Par ailleurs, il convient d'établir une distinction entre emploi autonymique simple et modalisation autonymique. L'emploi autonymique simple correspond à une critique explicite du vocabulaire : le locuteur fait mention du mot en tant que signe. Le discours est donc tout entier tourné vers le signe linguistique et sa mise en question. En revanche, la modalisation autonymique, telle qu'analysée dans notre étude, dénote un positionnement plus complexe du locuteur : la combinaison de l'usage et de la mention du mot traduit un rapport ambivalent au vocabulaire néolibéral. Le locuteur semble ainsi signaler que son emploi est inévitable afin de montrer qu'il en saisit la substance idéologique. Nous parvenons ainsi à identifier deux fonctions de l'emploi autonymique lorsqu'il s'agit d'exprimer un sentiment linguistique : critique explicite (emploi autonymique simple) ou mise à distance du dire (modalisation autonymique). Notre étude ne prétend pas lister l'intégralité de ces fonctions.

En outre, certains thèmes sont particulièrement propices à l'emploi autonymique d'un vocabulaire néolibéral : travail, économie, enseignement, formation et santé. Ces compartiments de l'action publique concentrent en effet les mots-clés du vocabulaire néolibéral : *flexibilité* et ses dérivés, *compétitivité* et *gouvernance*. De plus, les locuteurs appartenant à un groupe parlementaire classé à gauche sont plus enclins à formuler une critique du vocabulaire néolibéral ou à l'employer avec les précautions de la modalisation autonymique. Ce résultat apparaît cohérent avec le fait que les principaux opposants au NL se trouvent à gauche de l'échiquier politique (Audier, 2012).

Par ailleurs, la taille de notre corpus (2524 occurrences de 911 formes et 69 segments de texte) ne permet pas d'extrapoler les résultats auxquels nous aboutissons ici. L'analyse que nous produisons est essentiellement qualitative et n'entend pas s'inscrire dans un processus de généralisation. Il conviendra donc d'étudier de plus gros corpus afin de vérifier les hypothèses interprétatives que nous nous proposons ici de formuler.

Enfin, la méthode manuelle de constitution de corpus que nous adoptons saurait difficilement être automatisée, sauf à chercher des traces d'autonymie indépendamment du type de vocabulaire visé. Il s'agit-là d'une limite à la constitution de plus gros corpus du même type.

Conclusion générale

Notre étude propose d'appréhender le DNL en tant que FD et de concentrer l'analyse sur les débats parlementaires en tant que genre discursif constitutif de cette FD. Nous identifions ainsi les caractéristiques de cette FD telle qu'elle se manifeste dans les débats. Pour ce faire, nous étudions certains des imaginaires socio-discursifs du NL. Conformément à nos attentes, les débats parlementaires satisfont à certains critères du DNL, notamment l'effet d'évidence qui permet de disqualifier toute proposition alternative notamment en matière de politique économique. En particulier, la topique de la crise structure les débats entre 2009 et 2012. Elle s'inscrit dans un cadrage naturel du discours, caractéristique du DNL, qui à l'aide d'une métaphore météorologique présente la crise économique et financière comme un phénomène naturel, ce qui permet de ne pas en questionner les déterminants mais bien plutôt d'en suggérer des réponses nécessaires. Cette période cristallise ainsi le caractère d'apparente évidence afférent au DNL (T. Guilbert, 2008, 2011, 2013, 2015b). Également, mais de manière plus ponctuelle, le recours au métadiscours du consensus vient renforcer cet effet en réduisant les désaccords politiques à une incompréhension, étant posé comme postulat que la politique proposée est nécessaire. Comme tout discours idéologique, il convoque également un certain nombre de sacrés montrés qui sont des postulats indiscutables à partir desquels il se déploie (T. Guilbert, 2011). Par ailleurs, par sa légitimité technique et le symbole qu'il représente dans les débats parlementaires tels que nous les observons, le rapport est susceptible de relever de la catégorie du discours constituant (Maingueneau & Cossutta, 1995; Gobin, 2019). A ce titre, il légitime les discours qui s'appuient sur lui et prête ainsi au DNL les caractéristiques d'un discours d'autorité (Monte & Oger, 2015). Enfin, certaines caractéristiques de la LDC (Huyghe, 1991) sont ponctuellement observables dans notre corpus.

Les imaginaires socio-discursifs du NL sont par nature métaphoriques et mobilisés comme tels dans les débats parlementaires : les imaginaires de l'adaptation et de la mobilité par exemple, tels que défendus dans les discours, instaurent une équivalence entre ce qui est adaptable ou mobile et ce qui est bon. Toute qualité inhérente à la topique de l'adaptation ou de la mobilité est alors assimilée à une vertu. En particulier, plusieurs métaphores viennent en appui du DNL : la métaphore de la guerre, qui assimile la compétition économique à un affrontement armé, la métaphore de la mobilité, qui attribue aux éléments mobiles des valeurs

positives, la métaphore biologique ou encore la métaphore de la navigation maritime. Enfin, le procédé métaphorique de la personnification, assimilant les organisations, les phénomènes et les lieux à des êtres humains, permet de rendre concrète la situation politique ou économique en la resituant au plan des affects et des émotions. L'utilisation de ces univers métaphoriques vise à faire comprendre à des non-spécialistes les enjeux souvent complexes abordés dans les débats parlementaires. Ils permettent ainsi d'observer la fonction rhétorique (Habermas, 1997; Viktorovitch, 2013) de ces débats, qui dans le cadre d'une séance publique ont tendance à s'éloigner de l'idéal délibératif.

Le rôle des débats parlementaires dans la publicisation de l'imaginaire néolibéral

Les discussions budgétaires apparaissent à la lumière de notre étude comme des lieux privilégiés de l'émergence d'un imaginaire néolibéral, notamment l'entrée lexicale *compétitivité*. Pour les locuteurs, mobiliser cet imaginaire revêt un enjeu en terme d'identité politique (Vigour, 2010; El Hadani, 2019) et permet de construire un ethos de crédibilité (Charaudeau, 2005). A l'inverse, l'opposition affichée à l'imaginaire néolibéral répond au même enjeu. Le DNL s'apparente ainsi à un vecteur de construction identitaire et donc de distinction, notamment dans une approche contre-discursive adoptée par ses opposants. Des groupes politiques sont susceptibles de se former autour de l'opposition au NL, qui est ainsi un facteur de renforcement d'un groupe dont l'existence est déjà actée au plan institutionnel : un groupe parlementaire, construit autour d'une proximité partisane et idéologique. Par ailleurs, les débats parlementaires sont des outils de mise en visibilité et de vulgarisation de l'imaginaire néolibéral, qui évolue parfois d'un genre discursif technique, le rapport, cantonné dans sa diffusion aux milieux institutionnels et politiques, à un genre discursif politique, les débats parlementaires, dont la diffusion est plus large, ce qui permet d'octroyer à cet imaginaire une plus grande audience. Il passe ainsi d'un discours technocratique à un discours politique, d'un espace de discursivité pourvu d'une relative neutralité vers un espace axiologisé et conflictuel. Dans une perspective interdiscursive, les débats parlementaires sont donc un lieu de politisation de l'imaginaire néolibéral et de son vocabulaire. Ils permettent ainsi d'introduire des notions dans le champ du débat politique. De même, les débats sont pris dans une logique d'interdiscursivité par la reformulation d'autres discours, ce que démontre la porosité entre les discours des institutions européennes et les débats à l'AN. La mobilisation

de l'imaginaire néolibéral n'est par ailleurs pas tout à fait de même nature lorsqu'elle intervient dans les débats de lois de finances ou dans les autres débats : elle relève davantage d'une adaptation à la conjoncture dans le premier cas et d'une volonté politique dans le second. Enfin, les débats traduisent les priorités politiques des PR successifs et de leurs majorités et reflètent des orientations politiques tantôt « idéologiques » (la flexibilité entre 2002 et 2007 ou la gouvernance sous Macron), tantôt « pragmatiques » (la compétitivité sous Hollande). L'imaginaire néolibéral connaît ainsi différentes formes d'agencement discursif dans les débats, ce qui traduit son caractère protéiforme.

L'imaginaire néolibéral, adaptable et protéiforme

Premièrement, les débats autour des questions relatives au travail sont très présents entre 1999 et 2008 avec le terme pivot *flexibilité* et ses dérivés *flexisécurité* et *flexicurité*. Après 2008, les segments relatifs à ce thème ne connaissent plus de période de significativité. Nous formulons l'hypothèse que les lois sur les 35 heures votées lors du passage de Lionel Jospin à Matignon ont configuré *a priori* les trois textes de loi suivants, qui tous se positionnent par rapport aux lois Aubry. La mobilisation discursive de la flexibilité est à ce titre un marqueur d'appartenance politique et de promotion de l'imaginaire de l'adaptation.

Deuxièmement, les discours de compétitivité sont plus complexes à analyser dans la mesure où le recours à la notion ne s'accompagne pas d'une promotion explicite de l'imaginaire néolibéral. La mise en débat de cette notion résulte systématiquement d'un élément externe qui vient la justifier : le rapport Blanc et son diagnostic sur la place de la France dans la recherche mondiale, qui rendrait nécessaire une politique d'innovation pour stimuler la compétitivité et la nouvelle gouvernance économique européenne.

Troisièmement, la gouvernance, à l'image de la compétitivité, connaît deux périodes séparées de surmobilisation. La première concerne le quinquennat de Nicolas Sarkozy (2007-2012) et représente une véritable politique de promotion de l'imaginaire néolibéral à travers des politiques publiques inspirées du NPM, consistant à appliquer aux organisations publiques les méthodes de management des entreprises privées (Hood, 1991; Lane, 2002). Ces réformes, qui concernent notamment l'hôpital ou l'université, s'inscrivent dans un contexte de crise économique mondiale consécutive à la crise financière de 2008. Elles sont un instrument de réduction de la dépense publique par une tentative de rationalisation du fonctionnement de certains établissements publics. L'imaginaire de la gouvernance est également mis au service

d'une stratégie politique de crédibilité. En outre, la dépendance de la notion à l'imaginaire néolibéral transpire davantage lors de la période 2010-2012, durant laquelle sa mobilisation résulte de la reprise d'un vocable technocratique provenant de l'UE : la *nouvelle gouvernance économique européenne*. Enfin, la période 2017-2019 correspond à l'utilisation de la gouvernance comme outil de promotion de l'imaginaire néolibéral, sur un mode analogue à celui observé lors du quinquennat de Nicolas Sarkozy.

L'imaginaire néolibéral est donc à la lumière de ces analyses intrinsèquement protéiforme, et il ne répond pas seulement à des revendications politiques affirmées ; son inscription dans les débats parlementaires est bien souvent tributaire de facteurs externes qui formatent en amont les discours, comme durant la période 2010-2012.

L'analyse de notre corpus est ainsi fortement structurée par les trois termes que nous avons initialement sélectionnés : *flexibilité*, *compétitivité* et *gouvernance*. Il apparaît que les débats et la façon dont l'imaginaire néolibéral évolue en leur sein sont très tributaires de ces trois termes et de leurs dérivés (*flexible*, *flexisécurité*, *flexicurité*, *compétitif*). Nous choisissons donc d'orienter nos conclusions autour de ces trois entrées lexicales.

La flexibilité, un objet de débat

Il est tout à fait remarquable que certains domaines de l'action publique, qui correspondent dans notre corpus à certaines thématiques du discours, sont plus particulièrement concernés par le déploiement d'un imaginaire néolibéral dans les débats parlementaires. Tout d'abord, la question du travail, notamment du temps de travail et de son organisation au sein de l'entreprise sont des sujets qui articulent des positions politiques relatives au concept de *flexibilité*. Ce résultat n'est pas vraiment un hasard : l'imaginaire néolibéral est caractérisé par une promotion de l'individu en tant qu'entrepreneur de lui-même, en concurrence avec d'autres individus. Le travail agit dans cette perspective comme un lieu de déploiement de cette logique compétitive entre salariés. Il est donc tout à fait cohérent que cette thématique du discours soit prégnante au sein de l'imaginaire néolibéral.

La première ligne de force qui ressort de nos analyses est la place des débats sur la thématique du travail, qui mobilisent les termes *flexibilité* et *flexisécurité*/*flexicurité* entre 1999 et 2008. Autour de ces débats se cristallisent des positions antagonistes qui s'appuient notamment sur une promotion ou une forme de méfiance par rapport à ces notions. La loi Aubry II, qui

organise la généralisation de la réduction du temps de travail, connaît trois *assouplissements* successifs, à intervalles réguliers (tous les trois ans) afin de permettre aux entreprises de définir leurs modalités d'organisation par rapport aux 35 heures. L'analyse des débats démontrent que le terme *flexibilité* (et les néologismes *flexisécurité* et *flexicurité* dans une moindre mesure) sont associés par les locuteurs à un imaginaire politique dont ils ont pleinement conscience, qu'il soit positif (la flexibilité comme liberté) ou négatif (la flexibilité comme précarité). Les arguments exposés par les défenseurs de la flexibilité s'inscrivent pleinement dans l'imaginaire socio-discursif de l'adaptation, qui s'opposerait à un imaginaire de la rigidité. La métaphore structurale qui assimile le bon au droit et le mauvais au tordu s'exprime dans ce terme ; serait flexible ce qui est en mesure de retrouver sa droiture, qui ne demeurerait pas dans une position tordue. Ainsi le principe est-il est défendu au nom d'une nécessaire adaptation du temps de travail à la conjoncture, ce qui revient à promouvoir la liberté des entreprises. A l'inverse, les discours critiques de la flexibilité pointent du doigt ce qu'ils présentent comme un facteur de précarisation, limitant l'accès à l'emploi par un recours aux heures supplémentaires. De plus, la flexibilité induit une plus grande incertitude chez les salariés, tributaires des décisions de leur employeur. Les débats parlementaires autour de textes de loi relatifs au travail et qui s'inscrivent dans la continuité des lois sur les 35 heures sont ainsi un exemple de discours s'appuyant sur l'imaginaire socio-discursif de l'adaptation. Les mobilisations discursives autour du terme *flexibilité* et les analyses que nous en produisons tendent ainsi à renforcer son statut de formule (Krieg-Planque, 2009, 2010), eu égard notamment à la permanence des critiques formulées envers le terme et ce qu'il recouvre. En ce qui concerne le couple *flexisécurité*/*flexicurité*, à un imaginaire d'équilibre dans les relations de travail défendu par ses promoteurs s'oppose une fois encore un imaginaire de la précarité exposé par ses pourfendeurs. En tant que formule, le terme fait débat dans sa forme linguistique même, le syntagme *sécurité* étant contesté dans son bien-fondé. Ses promoteurs mettent quant à eux en avant le renouvellement des pratiques qu'il induit, s'inscrivant dans la nécessaire *modernisation du marché du travail*. La notion est ainsi présentée comme bénéfique pour l'emploi et la compétitivité et pleinement insérée dans l'imaginaire de la mobilité, promouvant une prise de risque assortie de garanties. Enfin, il apparaît que les emplois du terme *flexibilité* relèvent pour une grande majorité de contre-discours, ce qui amène à nous questionner sur une des fonctions de ce lexème : désigner une altérité discursive et agir comme marqueur d'identité politique.

La compétitivité, ou l'impensé néolibéral

La politique industrielle et d'innovation est particulièrement associée dans les discours au déploiement de l'imaginaire de la compétition. Cet imaginaire promeut des mesures de politique économique, notamment de soutien aux entreprises, dont les objectifs sont la croissance et la baisse du taux de chômage.

Le deuxième temps de cristallisation d'un imaginaire néolibéral dans les débats correspond au second mandat de Jacques Chirac à la présidence de la République. La mise en œuvre de la politique des PC, outre qu'elle constitue un axe fort de la politique économique du quinquennat, met en débat la notion centrale de *compétitivité*. Entre 2004 et 2007, les débats budgétaires sont l'occasion pour le gouvernement de défendre sa mesure phare qui, dans son appellation-même, convoie une axiologie positive autour du lexème *compétitivité*. Le syntagme *pôle de compétitivité* tend ainsi à naturaliser une politique industrielle et d'innovation en suggérant que la compétitivité est vertueuse par essence.

La compétitivité est un principe de politique économique qui provient notamment de l'interdiscours des institutions européennes. Favorisé par un contexte de crise, cet interdiscours configure l'orientation politique du quinquennat Hollande et nourrit le contenu des débats parlementaires. A partir de 2012 débute ainsi une seconde période de cristallisation de l'imaginaire néolibéral autour du syntagme *compétitivité*. La politique économique du nouveau président François Hollande est fondée sur la compétitivité, avec pour objectif une amélioration de la situation économique du pays qui se traduirait par la croissance et une baisse du taux de chômage. Dans un contexte délicat caractérisé par la crise et sans réelle marge de manœuvre sur sa politique économique, la promotion de ce principe permet au gouvernement de montrer une image de sérieux par une adhésion partiellement implicite à l'imaginaire néolibéral. Sous ce quinquennat, le recours à la compétitivité par des gouvernements sociaux-démocrates traduit ainsi, si ce n'est une adhésion, du moins une forme d'adaptation aux principes du NL. Cette posture inscrit ces gouvernements dans la continuité de leur prédécesseur, entre 1997 et 2002.

La gouvernance, du registre technique à la défense d'un modèle

Le troisième temps de cristallisation d'un imaginaire néolibéral s'opère lors du mandat de Nicolas Sarkozy (2007-2012) autour du lexème *gouvernance*. Il charrie des thématiques

beaucoup plus diverses, qui correspondent d'une part aux domaines d'action de l'État : santé, enseignement supérieur et recherche, transports ou encore collectivités territoriales. Cette période est celle de notre corpus durant laquelle l'infusion de l'imaginaire néolibéral est la plus prégnante. D'autre part, le terme symbolise par sa provenance des institutions européennes tout un ensemble de contraintes budgétaires regroupées sous le vocable *nouvelle gouvernance économique européenne*.

Si l'analyse des débats démontre en apparence une relative neutralité axiologique associée au terme, qui traduirait une forme de dépolitisation, les domaines de l'action publique concernés par ce paradigme laissent penser que le gouvernement adhère au moins en partie aux principes du NPM (Hood, 1991; Lane, 2002). Les textes de loi qui font intervenir la notion sont des réformes dans des domaines dont la pesanteur bureaucratique est fréquemment critiquée : la santé et l'éducation. En creux se dessine ainsi une forme de méfiance par rapport au modèle social. La valorisation de la gouvernance se fait au nom d'un imaginaire de l'adaptation qui promeut la souplesse de fonctionnement et la mobilité. De même, l'efficacité est une valeur fortement liée à la gouvernance et lui sert de justification. La mise en œuvre des principes de la gouvernance répond également à un objectif moins avouable : la réduction des dépenses publiques, dans un contexte de crise économique et de déficits budgétaires. Nous constatons par ailleurs que l'imaginaire de la compétition est susceptible de venir en appui de la gouvernance pour en justifier le bien-fondé. Elle est de plus en lien avec des notions telles que la liberté ou la responsabilité et porte ainsi un imaginaire qui place l'individu comme entité première de l'action politique. La production discursive de la période 2007-2012 participe ainsi à la politisation du terme.

Le début du premier mandat d'Emmanuel Macron (2017-2019) voit un retour des débats autour de la gouvernance, ce qui donne des éléments de comparaison entre ce mandat et celui de Nicolas Sarkozy (2007-2012) pour ce qui est de l'adhésion à un certain imaginaire néolibéral. Entre 2017 et 2019, les caractéristiques du DNL, notamment son trait d'évidence, sont moins observables dans les débats. Ce résultat pourrait être lié au fait que les discussions ne concernant pas directement la politique économique, l'enjeu de construire une incontestabilité autour des mesures proposées est moins fort. Également, le NL assumé de la politique défendue dispenserait en quelque de sorte de recourir à ces marques discursives. Pour autant, l'apparition de certains syntagmes construits avec le lexème *gouvernance* interroge sur la portée glottopolitique des débats parlementaires.

La gouvernance charrie par ailleurs un imaginaire qui confère au gouvernement qui la défend une image de sérieux et de crédibilité (Charaudeau, 2005), notamment lorsque ce même gouvernement tend à adopter des positions proches de celle de l'extrême-droite sur les questions identitaires et sécuritaires, comme ce fut le cas sous la présidence de Nicolas Sarkozy (Mayer, 2007).

La notion est également mobilisée à un plan supra-national, européen en l'occurrence, entre 2010 et 2012. Le syntagme *nouvelle gouvernance économique européenne* cristallise une adhésion très marquée aux principes de politique économique inhérents au NL : réduction des dépenses publiques et équilibre budgétaire. La justification autour de la topique de la *crise* joue à nouveau pleinement dans l'installation du paradigme de la gouvernance, qui s'accompagne d'une politique austéritaire. Là encore, la mobilisation de la notion dans les débats parlementaires traduit une adhésion, peut-être subie dans une certaine mesure, à une forme supra-nationale de gouvernementalité néolibérale (Gobin, 2013). Le terme *gouvernance* symbolise dans ce cadre un renforcement de la souveraineté de l'UE au détriment des États membres. La promotion de l'imaginaire néolibéral à l'échelon européen trouve donc des relais dans les débats parlementaires français, lorsqu'il s'agit notamment de transposer dans le droit national des dispositions prises à l'échelle du continent. Des contre-discours sont également observables. Ils s'inscrivent en opposition aux discours favorables à un approfondissement du projet européen. Ces contre-discours s'articulent autour de la dénonciation de l'austérité ainsi que de la délégation de pouvoir entre États membres et UE. Plus généralement, ils dénoncent l'orientation néolibérale des politiques européennes.

Là où *flexibilité* et *compétitivité* correspondent à des politiques d'allègements fiscaux en faveur des entreprises (lever les contraintes qui entravent leur performance économique), l'entrée lexicale *gouvernance* correspond à des politiques actives de dépense publique, et souvent à la façon d'optimiser au mieux ces dépenses, ce qui nous renvoie à la question de l'*efficacité* des politiques publiques.

Intérêts et limites de notre approche méthodologique

Notre méthode de constitution du corpus ainsi que la perspective que nous adoptons pour observer les manifestations discursives de l'imaginaire néolibéral revêtent un certain nombre d'intérêts tout autant que de limites.

Tout d'abord, l'approche lexicale est adaptée pour analyser les grandes tendances thématiques qui structurent le corpus chronologiquement. Elle permet notamment d'apprécier la façon avec laquelle se succèdent les périodes de significativité des différentes entrées lexicales. Cette approche permet donc d'apprécier le degré d'infusion de certaines notions et concepts dans les débats parlementaires français à l'AN, indépendamment des appartenances politiques des locutrices et locuteurs. C'est un travail plus fin d'analyse qualitative qui nous permet dans un second temps de commencer à approcher les variations partisanes dans le rapport à l'imaginaire néolibéral, notamment dans le chapitre 14.

A cette occasion, nous mettons en évidence l'une des limites de notre approche lexicale. Elle ne permet pas seulement de récolter des discours de promotion de l'imaginaire néolibéral, mais également des discours critiques de cet imaginaire, qui reprennent son vocabulaire pour mieux en identifier les présupposés. L'usage autonymique du vocabulaire néolibéral constitue ainsi une limite à notre approche. Autrement dit, la mobilisation lexicale n'est pas suffisante pour caractériser une filiation à l'imaginaire néolibéral. Par ailleurs, l'approche lexicale demeure limitée lorsqu'il s'agit de circonscrire un discours proprement néolibéral. Elle permet certes d'identifier des moments législatifs clés, mais s'avère incomplète lorsqu'il s'agit d'étudier un discours explicitement promoteur de l'imaginaire néolibéral. Thierry Guilbert (2011) pointe cet écueil en insistant sur l'importance du contexte pour élaborer le sens d'une entrée lexicale et en considérant le niveau supérieur (phrase, texte) comme davantage pertinent pour l'analyse du DNL : « relever ou être uniquement attentif aux substantifs, verbes ou adjectifs typiques du discours néolibéral n'est pas inutile mais largement insuffisant, car on risque de passer à côté de l'essentiel de ce que diffuse ce discours et qui se situe ailleurs » (p. 126). Enfin, nous soulignons que par un effet statistique résultant du nombre d'occurrences de chacun de nos termes, ce sont nos trois termes pivots (*flexibilité*, *compétitivité*, *gouvernance*) qui structurent le corpus et orientent considérablement les résultats que nous obtenons à partir de la CDH. C'est pourquoi l'enrichissement que nous avons opéré à partir de l'environnement lexical cooccurrent de ces trois termes est moyennement pertinent, ne permettant pas vraiment de s'affranchir des trois termes initiaux.

Enfin, la liste de termes que nous avons constituée pourrait être modifiée afin de recentrer l'analyse. Notre étude a notamment démontré d'une part que la présence de certains termes (*souplesse*, *assouplissement*, *ajustement* et *mutation*) renvoie à des débats d'ordre davantage technique, relevant de processus d'amendement, que d'ordre purement politique, dans

lesquels les locuteurs revendiquent un certain imaginaire. D'autre part, la présence des trois termes pivots et de leurs dérivés (*flexibilité*, *flexible*, *flexisécurité*, *flexicurité*, *compétitivité*, *compétitif* et *gouvernance*) permet d'observer une large variété de discours et de thématiques associées à la promotion plus ou moins explicite et plus ou moins revendiquée d'un certain imaginaire néolibéral dans les débats parlementaires. Les trois termes restants (*adaptabilité*, *employabilité* et *immobilisme*) revêtent un caractère plus axiologique et sont davantage susceptibles de générer des confrontations dans les discours, mais la structuration du corpus, fortement marqué par les trois termes pivots, invisibilise ces trois entrées lexicales dont nous n'observons pas de surmobilisation dans les débats. Il serait ainsi intéressant de produire une nouvelle étude à partir d'un nouveau corpus duquel nous retrancherions les segments contenant les termes suivants : *assouplissement*, *ajustement*, *mutation* et *souplesse*.

Par ailleurs, nous formulons l'hypothèse que la forme lexicale *idéologie* pourrait être incluse dans notre vocabulaire. Partant de la caractéristique du DNL qui oblitère son caractère idéologique au profit d'un pragmatisme revendiqué (Brown, 2016; T. Guilbert, 2008, 2011, 2013; Rauline, 2014), la présence du lexème *idéologie* dans les discours est susceptible d'indiquer leur imprégnation par l'imaginaire néolibéral. Les partisans du NL sont en effet susceptibles de renvoyer leurs adversaires au caractère idéologique de leur discours, et donc forcément erroné. La sélection de ce terme supplémentaire ne dispense toutefois pas d'un travail de sélection manuelle des segments, son utilisation étant également observable dans des contre-discours ainsi que dans des thématiques du discours s'éloignant des zones d'influence de l'imaginaire néolibéral (politique étrangère, défense et sécurité intérieure par exemple).

Nous sommes par ailleurs conscients que le mode de construction du corpus oriente fortement les résultats. C'est d'abord notre postulat de départ, fondé sur la possibilité de circonscrire lexicalement l'imaginaire néolibéral, qui évacue un grand nombre de manifestations du DNL dans les débats. Ensuite, notre choix initial de trois entrées lexicales et de ces trois lexèmes-là réduit considérablement les possibilités, notamment pour ce qui a trait aux cooccurrences. L'enrichissement de la liste, fondé sur une analyse de cooccurrences opérée manuellement, induit nécessairement des oublis et erreurs, et laisse une grande place aux biais du chercheur. Le travail d'élaboration théorique permet de partiellement atténuer l'effet de ces biais, mais ne saurait tout à fait l'éliminer. La liste finale, composée de 14 entrées lexicales, est très hétérogène à plusieurs titres : nombre d'occurrences (38 pour *flexicurité*, 10 606 pour

compétitivité), registres discursifs (discours économique, managérial, législatif), imaginaires socio-discursifs (adaptation, mobilité, managérial, compétition), types grammaticaux (noms et adjectifs) et morphologie lexicale (nominalisation déverbale, désadjectivale, mot-valise). Cette hétérogénéité constitutive du corpus est susceptible d'en altérer la cohérence d'ensemble, comme nous l'avons notamment observé pour les termes relevant d'un vocabulaire législatif (*ajustement*, *assouplissement* et *souplesse*), qui bien qu'issus de l'imaginaire socio-discursif de l'adaptation, ne s'inscrivent pas, dans le cadre des débats parlementaires, dans un DNL. C'est la nature-même de notre corpus qui en l'occurrence explique un tel résultat. Les débats parlementaires induisent des discussions techniques sur des amendements et favorisent l'émergence d'un tel vocabulaire, résultat que nous n'avons pas anticipé lorsque nous avons établi notre liste. Tous ces éléments tendent à relativiser la portée d'une approche lexicale, sans toutefois en nier toute pertinence. Par ailleurs, le mode de construction du corpus par retranchements successifs de classes thématiques (élimination des énoncés procéduraux) est susceptible d'introduire d'importants biais statistiques (augmentation ou diminution artificielle du poids statistique de chacun des termes) et induit une focalisation partiellement artificielle sur certaines thématiques ou certaines discussions qui ne seraient pas ressorties de l'analyse sans cette opération préalable. Les classes retranchées, bien que fortement structurées par les énoncés procéduraux, ne s'y réduisent pas entièrement, ce qui amène à potentiellement éliminer certaines discussions qui auraient pu nous intéresser pour l'observation des imaginaires socio-discursifs du NL. C'est pourquoi il conviendrait de construire un corpus à partir des mêmes termes mais sans retranchement des énoncés procéduraux, afin de comparer les résultats obtenus avec ceux que nous venons de présenter, et en déduire les biais induits par un tel mode de construction de corpus. L'observation des segments procéduraux permettrait également d'identifier les périodes de forte activité législative, ce qui pourrait nous renseigner sur les dynamiques politiques sous-jacentes.

Notre approche statistique induit par ailleurs un biais, dans la mesure où, comme nous l'avons déjà indiqué, ce sont les termes aux effectifs les plus forts (*compétitivité*, 10 606 occurrences et *gouvernance*, 5703 occurrences) qui structurent le corpus et les résultats. Cet effet statistique est susceptible d'atténuer l'importance des termes moins présents, bien que très signifiants dans l'expression de l'imaginaire néolibéral (*adaptabilité* par exemple ne compte que 151 occurrences, ou *flexisécurité*, 87 occurrences). Il y a donc une forte décorrélation

entre l'importance de certains termes dans la structuration de l'imaginaire et leur poids statistique, ce qui explique l'effet de « parasitage » du corpus par des segments procéduraux (*souplesse* compte 4109 occurrences). Pour atténuer cet effet de polarisation, il conviendrait de construire un corpus dont les termes pivots ont des effectifs proches, ce qui permettrait d'éviter cet effet de surreprésentation.

C'est ainsi que l'entrée par le lexique, partiellement insuffisante pour caractériser les imaginaires socio-discursifs du NL, doit être complétée afin de parvenir à isoler un certain type de discours. D'autres travaux de recherche adossés sur des méthodologies différentes et innovantes permettront d'apprécier l'imaginaire néolibéral dans toute sa complexité, ou tout autre imaginaire politique dont l'analyse revêt un quelconque intérêt pour le chercheur.

Si notre corpus est construit autour de la présence de certains termes, il vaut également d'interroger l'absence de certaines formes lexicales comme un indice de l'imprégnation des débats par l'imaginaire néolibéral. Nous pensons par exemple à des formes comme *souveraineté* ou *peuple.* Les outils de la textométrie ne permettent toutefois pas de construire un corpus qui serait caractérisé par l'absence de certains termes. Seule une approche méthodologique purement qualitative serait à même d'isoler de tels énoncés. Dans un pareil cas, l'étude se porterait davantage sur le DNL en tant qu'il partage certaines caractéristiques de la LDC, notamment son caractère consensuel et sa propension à éviter d'utiliser des termes trop marqués idéologiquement. Au sein d'un corpus caractérisé par des critères énonciatifs propres à la LDC, isoler de façon systématique un DNL apparaît relativement compliqué. Une telle analyse viserait plutôt à replacer le DNL dans un ensemble de productions discursives visant à produire une forme de consensus par défaut.

Pour ce qui est du choix du corpus, les débats parlementaires, bien que présentant un certain nombre de caractéristiques favorables à l'observation de l'imaginaire néolibéral, ne représentent pas le terrain idéal pour un tel projet. D'un point de vue plus général, l'appréhension du DNL strictement cantonnée au discours politique nous semble réductrice. En tant que rationalité globale (Dardot & Laval, 2007), le NL dans sa dimension discursive vaut d'être analysé dans une multitude de genres, notamment le discours publicitaire, le discours médiatique[142] ou encore le discours managérial. Notre travail est donc une

142 Voir notamment les travaux de Thierry Guilbert.

contribution circonscrite au genre du débat parlementaire qui entend apporter un éclairage sur une facette du DNL en tant que FD.

Enfin, nous tenons à préciser que nous ne prétendons à aucune expertise sur le NL. Comme nous l'avons présenté, c'est une notion très complexe à approcher et qui admet une multitude d'approches théoriques. C'est la raison pour laquelle elle revêt un intérêt pour le chercheur ; elle est protéiforme dans ces manifestations, notamment discursives. Mis à part dans ses grandes lignes, il n'existe à ce jour aucun consensus dans la communauté scientifique sur la caractérisation de cette idéologie. Comme toute idéologie, elle est en perpétuelle évolution et les dynamiques politiques contemporaines tendent à en redéfinir les contours. Enfin, elle est caractérisée par sa grande faculté d'adaptation, appliquant à elle-même ses propres préceptes. Il en devient de ce fait beaucoup plus complexe d'en circonscrire les caractéristiques. C'est pourquoi notre étude n'entend pas privilégier une approche théorique plutôt qu'une autre sur cette question, mais simplement prendre appui sur cet appareil théorique composite pour observer la dynamique de certains imaginaires socio-discursifs dans un genre discursif particulier.

Perspectives de recherche

Notre étude nous amène également à produire une analyse des arguments mobilisés contre l'imaginaire néolibéral. Le DNL, adossé sur cet imaginaire, se voit attribuer des propriétés d'altération de la réalité. Par ailleurs, c'est un discours qui est souvent associé à une forme excessive de répétition tout autant qu'à un phénomène de mode. Enfin, la forme linguistique de certains items lexicaux associés à l'imaginaire néolibéral est à même d'introduire une forme d'indistinction quant à la nature précise du message convoyé par le discours. L'argument commun à toutes ces critiques est que le DNL aurait tendance dans sa forme même à empêcher toute critique. Ce discours serait artificiel et les locuteurs qui le critiquent entendent éclaircir les présupposés idéologiques qu'il tente de naturaliser. L'appartenance à une famille politique classée à gauche rend par ailleurs plus probable la formulation de critiques à l'égard du DNL.

Le présent travail ouvre ainsi sur un certain nombre de perspectives de recherche. Une étude des contre-discours au NL permettrait de dessiner les contours d'un espace discursif au sein duquel entre en confrontation le DNL et ses contre-discours. La variété de ces contre-discours suppose toutefois d'en catégoriser au moins deux grandes familles : les discours de droite

nationaliste et ceux de gauche radicale. Une analyse comparée de ces deux FD permettrait de mettre en lumière les points de convergence et de divergence dans leur façon d'appréhender le DNL et d'en proposer une alternative. Dans le cadre d'un discours d'extrême-droite par exemple, il serait intéressant d'observer si un imaginaire de la stabilité et de l'enracinement s'inscrit en opposition aux imaginaires de l'adaptation et de la mobilité promus par le DNL.

Par ailleurs, il vaudrait d'analyser le DNL tel qu'il se déploie dans d'autres pays, afin d'évaluer dans quelle mesure il y mobilise le même type d'imaginaires socio-discursifs et s'il a recours aux mêmes caractéristiques discursives. Par exemple, une étude comparée entre les débats parlementaires de deux pays permettrait d'observer des points de convergence mais aussi de divergence, ce qui favoriserait l'identification de spécificités nationales dans l'agencement discursif de l'imaginaire néolibéral.

Bibliographie

Achard, P. (1995). Formation discursive, dialogisme et sociologie. *Langages*, (117), 82-95.

Aghion, P., & Cohen, É. (2004). *Éducation et croissance*. La documentation française Paris.

Aigouy-Campoy, P., Souillard, N., & Marchand, P. (2018). Les primaires à gauche. In *2017, la présidentielle chamboule-tout. La communication politique au prisme du "dégagisme"* (p. 41-66). L'Harmattan.

Aldrin, P., & Hubé, N. (2022). La communication dans le nouveau jeu politique. In *Introduction à la communication politique* (p. 207-231). De Boeck Supérieur.

Algan, Y., Malgouyres, C., & Senik, C. (2020). Territoires, bien-être et politiques publiques: *Notes du conseil d'analyse économique*, *n° 55*(1), 1-12. https://doi.org/10.3917/ncae.055.0001

Althusser, L. (1968). *Théorie d'ensemble*. Seuil.

Amossy, R. (2014). *Apologie de la polémique* (1re édition). Presses universitaires de France.

Angenot, M. (1991). Les idéologies ne sont pas des systèmes. *Cahiers Ferdinand de Saussure*, (45), 51-76.

Arnaud, L., & Guionnet, C. (2005). *Les frontières du politique : Enquêtes sur les processus de politisation et de dépolitisation*. PU Rennes.

Audier, S. (2012). *Néo-libéralisme(s) : Une archéologie intellectuelle*. Bernard Grasset.

Authier-Revuz, J. (1992). Repères dans le champ du discours rapporté. *L'Information Grammaticale*, *55*(1), 38-42.

Authier-Revuz, J. (1995). *Ces mots qui ne vont pas de soi : Boucles réflexives et non-coïncidences du dire. 2: ...* Larousse.

Authier-Revuz, J., & Lefebvre, J. (2015). L'entretien de presse : Un genre discursif de représentation de discours autre. *Revista Investigações*, *28*.

Baczko, B. (1984). *Les imaginaires sociaux : Mémoires et espoirs collectifs*. Payot.

Bakhtine, M. (1998). *La poétique de Dostoïevski*. Points.

Baslé, M. (2019). *Le budget de l'État: 9e éd.* La Découverte. https://doi.org/10.3917/dec.basle.2019.01

Bauman, Z. (2013). *La vie liquide*. Pluriel.

Beauvois, J.-L. (1994). *Traité de la servitude libérale : Analyse de la soumission*. Dunod.

Bergounioux, A., & Grunberg, G. (2005). *L'ambition et le remords : Les socialistes français et le pouvoir, 1905 - 2005*. Fayard.

Bernard, K., & Herlin-Giret, C. (2022). Macron et l'économie : Assumer une politique néolibérale. Retour sur deux réformes fiscales emblématiques du quinquennat. In *L'entreprise Macron à l'épreuve du pouvoir* (p. 230-241). Presses universitaires de Grenoble.

Bihr, A. (2017). *La novlangue néolibérale : La rhétorique du fétichisme capitaliste*. Page 2 / Syllepse.

Blanc, C. (2004). *Pour un écosystème de la croissance*.

Boltanski, L., & Chiapello, È. (2011). *Le nouvel esprit du capitalisme* (Nouvelle éd.). Gallimard.

Bonhomme, M. (2009). Mot-valise et remodelage des frontières lexicales. *Cahiers de praxématique*, (53), 99-120.

Bonnet, V., Marty, E., & Robert, C. (2024). Disqualification des conflictualités, rétrécissement du débat, invisibilisation des valeurs : La dépolitisation en discours. *Mots. Les langages du politique*, (134), 9-19.

Borja, S., Courty, G., & Ramadier, T. (2013). « Mobilité » : La dynamique d'une doxa néolibérale. *Regards Sociologiques*, (45-46), 5-10.

Borriello, A. (2017). Les métaphores de l'austérité. Abolition et préservation de l'autonomie du champ politique dans les discours de crise en Italie et en Espagne. *Mots. Les langages du politique*, (115), 21-36.

Bouchard, J. (2006). L'invention du retard comme rhétorique de l'insuffisance et du changement. *Mots. Les langages du politique*, (80), 93-104.

Bouchet, A. T. (2013). François Hollande. Les débuts du quinquennat : 2012 : « Pour une France juste ». *Essais*, 317-339.

Bouillaud, C. (2014). *La politique économique française sous le mandat de François Hollande : Un bilan à presque mi-mandat*. Journée d'études "Le PS au pouvoir " (6 juin 2014).

Bourdieu, P. (1993). *La misère du monde*. Seuil.

Bourdieu, P. (1998). *Contre-feux : Propos pour servir à la résistance contre l'invasion néo-libérale*. Raisons d'agir.

Bourdieu, P., & Wacquant, L. (2000). La nouvelle vulgate planétaire. *Le monde diplomatique*, *5*, 1-7.

Boyer, P. C., Delemotte, T., Gauthier, G., Rollet, V., & Schmutz, B. (2020). Les déterminants de la mobilisation des Gilets jaunes. *Revue économique*, *Vol. 71*(1), 109-138. https://doi.org/10.3917/reco.711.0109

Bozo, F. (2025). *Le tournant de 1983, une histoire politique*. Odile Jacob.

Bozzo-Rey, M. (2015). Influencer les comportements en organisation : Fictions et discours managérial. *Le Portique*, (35).

Breton, É., & Lidec, P. L. (2022). La politique territoriale d'Emmanuel Macron : Recentralisation budgétaire et accommodement territorial. In *L'entreprise Macron à l'épreuve du pouvoir* (p. 242-255). Presses universitaires de Grenoble.

Brice, B. (2023). *L'impasse de la compétitivité*. Les Liens qui libèrent.

Brown, W. (2016). La citoyenneté sacrificielle. In F. Cusset, T. Labica, & V. Rauline (Éds.), *Imaginaires du néolibéralisme*. La Dispute.

Caby, V., & Chailleux, S. (2019). Pour une sociologie des rapports publics. Effets symboliques et configurations d'écriture des outils d'aide à la décision. *Revue internationale de politique comparée*, *26*(4), 7-31.

Cagninelli, C., & Desoutter, C. (2020). Dialogisme et argumentation dans le débat parlementaire sur le délit d'entrave à l'IVG. *Mots. Les langages du politique*, (122), 39-55.

Çalışkan, K., & Callon, M. (2009). Economization, part 1 : Shifting attention from the economy towards processes of economization. *Economy and Society*, *38*(3), 369-398.

Canu, R., & Bonnet, V. (2017). L'ordre des discours de la crise : Un agencement hétérogène. *Mots. Les langages du politique*, (115), 9-19. https://doi.org/10.4000/mots.22923

Canut, C. (2000). Subjectivité, imaginaires et fantasmes des langues : La mise en discours "épilinguistique": *Langage et société*, *n° 93*(3), 71-97. https://doi.org/10.3917/ls.093.0071

Caracosta, L., Fleurbaey, M., & Leroy, C. (1991). Compétitivité, croissance et emploi : La France de l'an 2000 en perspective. *Economie et statistique*, (243), 21.

Castoriadis, C. (2006). *L'institution imaginaire de la société*. Points.

Ceapraz, I. L. (2016). Les Pôles d'Excellence Rurale en France : Une success-story d'inspiration industrielle dans le milieu rural. *Pour*, *229*(1), 175-182. https://doi.org/10.3917/pour.229.0175

Chanay, H. C. D., & Turbide, O. (2011). Les discours politiques. Approches interactionnistes et multimodales. *Mots. Les langages du politique*, (96), 5-12.

Charaudeau, P. (2005). *Le discours politique : Les masques du pouvoir*. Vuibert.

Charaudeau, P. (2007). Les stéréotypes, c'est bien. Les imaginaires, c'est mieux. In H. Boyer (Éd.), *Stéréotypage, stéréotypes : Fonctionnements ordinaires et mises en scène*. L'Harmattan.

Charaudeau, P. (2017). *Le débat public : Entre controverse et polémique enjeu de vérité, enjeu de pouvoir*. Lambert-Lucas.

Charaudeau, P. (2022). *Le discours populiste, un brouillage des enjeux politiques*. Lambert-Lucas.

Charaudeau, P., & Maingueneau, D. (2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*. Seuil.

Charnock, R. (1999). Les langues de spécialité et le langage technique : Considérations didactiques. *ASp*, *23-26*, 281-302. https://doi.org/10.4000/asp.2566

Chopplet, M. (2007). Compétitivité. In P. Durand (Éd.), *Les nouveaux mots du pouvoir. Abécédaire critique.* Aden.

Clift, B. (2012). Les politiques économiques sous Sarkozy. Un patriotisme économique néolibéral ? In J. de Maillard & Y. Surel (Éds.), *Les politiques publiques sous Sarkozy* (p. 408). Presses de Sciences Po.

Collovald, A., & Gaïti, B. (1990). Discours sous surveillance : Le social à l'Assemblée. In D. Gaxie, *Le « social » transfiguré* (p. 9-54). PUF.

Combettes, B. (2012). Linguistique textuelle et diachronie. *SHS Web of Conferences*, *1*, 3-10. https://doi.org/10.1051/shsconf/20120100344

Corcuff, P. (2021). *La grande confusion. Comment l'extrême-droite gagne la bataille des idées*. Textuel.

Cos, R. (2019). De la dénégation du programme à la baisse de la fiscalité du capital : Aspects de la mobilisation programmatique d'En Marche ! In *L'entreprise Macron* (p. 39-51). Presses universitaires de Grenoble.

Crespy, A. (2018). Néolibéralisme. In C. Hay & A. Smith (Éds.), *Dictionnaire d'économie politique : Capitalisme, institutions, pouvoir* (p. 340-352). Presses de Sciences Po.

Cukier, A., & Lassere, D. G. (2016). « Contre la loi travail et son monde » : Autonomie et organisation dans le long mars français. *Les Temps Modernes*, *691*(5), 118-137.

Cusset, F., Labica, T., & Rauline, V. (2016). Introduction. In F. Cusset, T. Labica, & V. Rauline (Éds.), *Imaginaires du néolibéralisme*. La Dispute.

Dal, G., & Namer, F. (2010). Les noms en - *ance* /- *ence* du français : Quel(s) patron(s) constructionnel(s)? *2ème Congrès Mondial de Linguistique Française*, 060. https://doi.org/10.1051/cmlf/2010154

Dardot, P., & Laval, C. (2007). La nature du néolibéralisme : Un enjeu théorique et politique pour la gauche. *Mouvements*, *50*(2), 108.

Dardot, P., & Laval, C. (2010). *La nouvelle raison du monde : Essai sur la société néolibérale*. La Découverte.

De Nanteuil, M. (2002). Vers de nouvelles formes de vulnérabilité sociale? *Travail et Emploi*, (52).

De Rosa, A. S., Bocci, E., & Bulgarella, C. (2010). Économie et Finance durant la crise financière mondiale : Représentations sociales, métaphores et figures rhétoriques dans le discours des médias de l'automne 2008 au printemps 2010: *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, *Numéro 87*(3), 543-584. https://doi.org/10.3917/cips.087.0543

De Streel, A. (2011). *La nouvelle gouvernance économique européenne Description et critique*. Namur: FUNDP–Cepess.

Debonneuil, M., & Fontagné, L. (2003). *Compétitivité*. La Documentation française.

Degryse, C. (2012). La nouvelle gouvernance économique européenne. *Courrier hebdomadaire du crisp*, (23), 5-82.

Dehousse, R., & Boussaguet, L. (2014). L'impact de la crise sur la gouvernance européenne. *Pouvoirs*, *n° 149*(2), 7-18.

Delaplace, M. (2011). La politique des pôles de compétitivité : La question de l'articulation entre compétitivité des entreprises et compétitivité des territoires. *Géographie, économie, société*, *13*(3), 255-271.

Delavigne, V. (2003). *Quand le terme entre en vulgarisation*. 80-91.

della Porta, D. (2018). Politique progressiste et politique régressive dans le néolibéralisme tardif. In H. Geiselberger, *L'âge de la régression*. Gallimard.

Deneault, A. (2013). *Gouvernance : Le management totalitaire*. Lux Editeur.

Descamps, D., Foudi, A., Hugrée, C., & Veniard, M. (2025). L'institution scolaire et le discours managérial. Diffusions, recontextualisations, transformations et résistances. *Mots. Les langages du politique*, *138*, 9-23. https://doi.org/10.4000/14hph

Devriendt, É., & Monte, M. (2015). L'exposé des motifs : Un discours d'autorité. Le cas des lois françaises de 2003, 2010 et 2014 sur les retraites. *Mots. Les langages du politique*, (107), 67-84. https://doi.org/10.4000/mots.21873

Dezalay, Y., & Garth, B. (1998). Le « Washington consensus ». *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, *121*(1), 3-22. https://doi.org/10.3406/arss.1998.3241

Dirkx, P. (2007). Flexisécurité. In P. Durand (Éd.), *Les nouveaux mots du pouvoir. Abécédaire critique.* Aden.

Dolez, B., Douillet, A.-C., Fretel, J., & Lefebvre, R. (2022). Introduction générale. À l'épreuve du pouvoir. L'entreprise Macron entre continuités et singularités. In *L'entreprise Macron à l'épreuve du pouvoir* (p. 13-22). Presses universitaires de Grenoble.

Dolez, B., Fretel, J., & Lefebvre, R. (2019). Introduction générale. La science politique mise au défi par Emmanuel Macron. In *L'entreprise Macron* (p. 9-17). Presses universitaires de Grenoble.

Domergue, M. (2003). "Les politiques d'ajustement structurel sont la clé de la croissance et de la prospérité pour les pays en voie de développement". In Les économistes (Éd.), *Petit bréviaire des idées reçues en économie* (p. 73-81). La Découverte.

Dubois, J., & Dubois-Charlier, F. (1970). Principes et méthode de l'analyse distributionnelle. *Langages*, *5*(20), 3-13. https://doi.org/10.3406/lgge.1970.2034

Dubois, N. (2009). *La norme d'internalité et le libéralisme* (Nouvelle éd. revue et augmentée). Presses universitaires de Grenoble.

Duchastel, J. (2004). Du gouvernement à la gouvernance. Crise ou ajustement de la régulation néolibérale. In R. Canet & J. Duchastel (Éds.), *La régulation néolibérale : Crise ou ajustement ?* Athéna Éditions.

Edelman, M. J. (1964). *The symbolic uses of politics*. University of Illinois Press.

El Hadani, N. (2019). *Les débats parlementaires sur l'immigration : Positions politiques et évolution thématique (1998-2016)* [Thèse de doctorat]. Université Paul Sabatier - Toulouse III.

Escande-Gauquié, P. (2009). La crise : Les mots pour la dire: *Communication & langages*, *162*(4), 67-74. https://doi.org/10.4074/S0336150009004049

Fabre, A., Lefresne, F., & Tuchszirer, C. (2008). L'accord du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail : Une tentative d'évaluation. *Revue de l'OFCE*, *107*(4), 5.

Facq-Mellet, C. (2020). Pour une analyse de discours diachronique : L'évolution du fonctionnement discursif des parenthèses dans les comptes rendus parlementaires entre la Révolution française et l'époque actuelle. *SHS Web of Conferences*, *78*, 01027. https://doi.org/10.1051/shsconf/20207801027

Fairclough, N. (2006). *Language and globalization*. Routledge.

Fecteau, F. (2020). *L'institution de l'imaginaire néolibéral dans le rapport entre l'État, le champ de l'enseignement supérieur et le champ économique : Une analyse des débats parlementaires en France, en Communauté française de Belgique et au Québec de 1980 à 2013.* [Thèse de doctorat]. Université libre de Bruxelles.

Fiala, P., & Habert, B. (1989). La langue de bois en éclat : Les défigements dans les titres de presse quotidienne française. *Mots. Les langages du politique*, *21*(1), 83-99.

Finniss-Boursin, F. (2011). Nicolas Sarkozy : Des vœux en continuité pour le candidat de la rupture. *Communication & langages*, *2011*(169), 87.

Fœssel, M. (2008). Néolibéralisme versus libéralisme? *Esprit*, (11), 78-97.

Foucault, M. (1969). *L'archéologie du savoir*. Gallimard.

Foucault, M. (2001). *Dits et écrits. 2 : 1976 - 1988*. Gallimard.

Foucault, M. (2004a). *Naissance de la biopolitique : Cours au Collège de France, 1978-1979*. EHESS Gallimard Seuil.

Foucault, M. (2004b). *Sécurité, territoire, population : Cours au Collège de France, 1977-1978*. EHESS Gallimard Seuil.

François, B. (2011). *Le régime politique de la Ve République: 6e Éd.* La Découverte.

Fraser, N. (2018). Néolibéralisme progressiste contre populisme réactionnaire : Un choix qui n'en est pas un. In H. Geiselberger, *L'âge de la régression*. Gallimard.

Freeman, R., & Maybin, J. (2011). Documents, practices and policy. *Evidence & Policy: A Journal of Research, Debate and Practice*, *7*(2), 155-170.

Frémeaux, P. (2002). Lionel Jospin entre économie et politique. *L'Économie politique*, *14*(2), 48-54.

Fretel, J. (2019). Introduction. In *L'entreprise Macron* (p. 185-188). Presses universitaires de Grenoble.

Fritsch, P. (2007a). Adaptation. In P. Durand (Éd.), *Les nouveaux mots du pouvoir. Abécédaire critique.* Aden.

Fritsch, P. (2007b). Mutation. In P. Durand (Éd.), *Les nouveaux mots du pouvoir. Abécédaire critique.* Aden.

Frosini, F. (2015). Hégémonie : Une approche génétique. *Actuel Marx*, *n° 57*(1), 27-42. https://doi.org/10.3917/amx.057.0027

Fugier, P. (2019). Neutralité axiologique : (Axiological neutrality – neutralismo axiológico). In *Dictionnaire de sociologie clinique* (p. 427-430). érès. https://doi.org/10.3917/eres.vande.2019.01.0427

Garric, N., & Léglise, I. (2008). Le discours patronal, un exemple de discours économique ? *Mots: les langages du politique*, (86), 67.

Garric, N., & Longhi, J. (2012). L'analyse de corpus face à l'hétérogénéité des données : D'une difficulté méthodologique à une nécessité épistémologique: *Langages*, *187*(3), 3-11. https://doi.org/10.3917/lang.187.0003

Garric, N., & Longhi, J. (2013). Atteindre l'interdiscours par la circulation des discours et du sens. *Langage et société*, *144*(2), 65. https://doi.org/10.3917/ls.144.0065

Garrigou, A. (2017a). XIII. La longue cohabitation de Jacques Chirac et Lionel Jospin (1997-2002). In *La politique en France* (p. 363-381). La Découverte.

Garrigou, A. (2017b). XIV. Revanche et faiblesse : Le quinquennat de Jacques Chirac (2002-2007). In *La politique en France* (p. 382-404). La Découverte.

Gauchet, M. (2024). *Le nœud démocratique : Aux origines de la crise néolibérale*. Gallimard.

Gaudin, F. (1993a). *Pour une socioterminologie : Des problèmes sémantiques aux pratiques institutionnelles*. Publ. de l'Univ. de Rouen.

Gaudin, F. (1993b). Socioterminologie : Du signe au sens, construction d'un champ. *Meta: Journal des traducteurs*, *38*(2), 293. https://doi.org/10.7202/002812ar

Gaudin, F. (2003). *Socioterminologie : Une approche sociolinguistique de la terminologie*. Duculot [u.a.].

Gaudin, F. (2005). La socioterminologie. *Langages*, *157*(1), 81-93.

Gillespie, C. (2025). *Panlibéralisme : Quand le néolibéralisme accède à la toute-puissance*. le Bord de l'eau.

Gobin, C. (2004). Gouverner par les mots : Des stratégies lexicales au service du consensus... contre le social ? *Education et sociétés*, *13*(1), 85.

Gobin, C. (2007a). Dialogue social. *Quaderni*, *63*(1), 32-36. https://doi.org/10.3406/quad.2007.1768

Gobin, C. (2007b). Formation tout au long de la vie. In P. Durand (Éd.), *Les nouveaux mots du pouvoir. Abécédaire critique.* Aden.

Gobin, C. (2007c). Gouvernance. In P. Durand (Éd.), *Les nouveaux mots du pouvoir. Abécédaire critique.* Aden.

Gobin, C. (2013). L'Union européenne et la nouvelle gouvernance économique : Un système politique contre l'Etat démocratique. *Pyramides. Revue du Centre d'études et de recherches en administration publique*, (25), 155-180.

Gobin, C. (2019). Discours constituant, austérité et néolibéralisme : Des dynamiques énonciatives imbriquées. Le cas des Grandes Orientations des politiques économiques de l'Union européenne. *Langage et societe*, (1), 31-51.

Goffman, E. (1991). *Les cadres de l'expérience*. Minuit.

Gramsci, A. (2021). *Cahiers de prison : Anthologie*. Gallimard.

Guennoc, J.-F. (2009). La crise : Une « métaphore vive » La doxa du discours éditorial. *Communication & langages*, *162*(4), 75-90. https://doi.org/10.4074/S0336150009004050

Guespin, L. (1985). Matériaux pour une glottopolitique. *Cahiers de linguistique sociale*, *7*, 13-32.

Guilbert, L. (1975). *La créativité lexicale*. Larousse.

Guilbert, T. (2008). *Le discours idéologique ou la force de l'évidence*. L'Harmattan.

Guilbert, T. (2011). *L'évidence du discours néolibéral. Analyse dans la presse écrite*. Croquant.

Guilbert, T. (2013). *Evidence discursive et idéologie. Réflexion anthroposociale sur la constitution des représentations économiques partagées dans les discours de presse.* [Mémoire pour l'obtention de l'Habilitation à Diriger des Recherches en Sciences du langage].

Guilbert, T. (2015a). Autorité et évidence discursives. Autovalidation dans les éditoriaux et chroniques du Point. *Mots*, (107), 85-99. https://doi.org/10.4000/mots.21899

Guilbert, T. (2015b). « Crise de l'euro » : Analyse discursive d'une formule et de ses effets. *Économie et Institutions*, (22). https://doi.org/10.4000/ei.994

Guilbert, T. (2017). Une analyse sémio-discursive de la culpabilisation des ménages modestes : La « crise de 2008 » expliquée par lemonde.fr, liberation.fr et lafinancepourtous.fr. *Économie et Institutions*, (25). https://doi.org/10.4000/ei.5847

Guilbert, T., & Lebaron, F. (2017). L'économie des mots et les mots de l'économie : Analyse sociodiscursive des discours des dirigeants de la Banque centrale européenne: *Langage et société*, *N° 160-161*(2), 217-235. https://doi.org/10.3917/ls.160.0217

Guilbert, T., Lebaron, F., & Peñafiel, R. (2019). Introduction. Discours austéritaires et discours néolibéral: *Langage et société*, *N° 166*(1), 9-29. https://doi.org/10.3917/ls.166.0009

Guilhaumou, J. (2008). Le non-dit de l'idéologie : L'invention de la chose et du mot: *Actuel Marx*, *n° 43*(1), 29-41.

Habermas, J. (1997). *Droit et démocratie : Entre faits et normes*. Gallimard.

Haroche, C., Henry, P., & Pêcheux, M. (1971). La sémantique et la coupure saussurienne : Langue, langage, discours. *Langages*, (24), 93-106.

Hazan, É. (2006). *LQR : La propagande du quotidien*. Raisons d'agir.

Hood, C. (1991). A public management for all seasons? *Public Administration*, *69*(1), 3-19. https://doi.org/10.1111/j.1467-9299.1991.tb00779.x

Huyghe, F.-B. (1991). *La langue de coton*. Laffont.

Huyghe, F.-B. (2020). Novlangue, langue de coton et autres langues de censure. *Constructif*, *N° 56*(2), 19-23.

Hymes, D. (1972). *Models of the interaction of language and social life*.

Ilie, C. (2006). Parliamentary Discourses. In K. Brown, *Encyclopedia of Language and Linguistics 2nd edition* (Oxford : Elsevier, Vol. 9, p. 188-197).

Jan, A. (2018). Livrer à vélo… en attendant mieux. *La Nouvelle Revue du Travail*, (13).

Julliard, J. (1998). Lionel Jospin ou l'exception française. *Le Débat*, *100*(3), 67-83.

Karcher, O. (2007). *Les pôles de compétitivité : Le « faire ensemble »* [Mémoire].

Kerbrat-Orecchioni, C. (2005). *Le discours en interaction*. Armand Colin.

Keynes, J. M. (2016). *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*. Payot.

Koehl, A. (2015). L'alternance suffixale dans la construction des noms désadjectivaux. *Verbum*, *37*(1), 115-145. https://doi.org/10.3406/verbu.2015.1023

Kok, W. (2004). *L'emploi, l'emploi, l'emploi : Créer plus d'emplois en Europe: rapport de la task-force pour l'emploi présidée par M. Wim Kok, novembre 2003*. Office des publications officielles des Communautés européennes.

Krieg-Planque, A. (2000). *Émergence et emplois de la formule « purification ethnique » dans la presse française (1980-1994) : Une analyse de discours* [Thèse de doctorat]. Paris 13.

Krieg-Planque, A. (2009). *La notion de « formule » en analyse du discours : Cadre théorique et méthodologique*. Presses Univ. de Franche-Comté.

Krieg-Planque, A. (2010). La formule "développement durable? : Un opérateur de neutralisation de la conflictualité. *Langage et société*, *134*(4), 5.

Krieg-Planque, A. (2012). La « novlangue » : Une langue imaginaire au service de la critique du « discours autre ». In S. Branca-Rosoff, C. Doquet, J. Lefebvre, E. Oppermann-Marsaux, S. Pétillon, & F. Sitri (Éds.), *L'hétérogène à l'oeuvre dans la langue et les discours. Hommage à Jacqueline Authier-Revuz* (p. 69-83). Lambert-Lucas.

Krieg-Planque, A. (2015). Construire et déconstruire l'autorité en discours. Le figement discursif et sa subversion. *Mots. Les langages du politique*, (107), 115-132.

Krieg-Planque, A. (2025). Analyser les discours en « info-com » : Une histoire de « boîte à outils » ? *Langue française*, (226), 75-90. https://doi.org/10.3917/lf.226.0075

Krieg-Planque, A., & Oger, C. (2017). Éléments de langage. *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*, *2*.

Krugman, P. (1994). Competitiveness : A Dangerous Obsession. *Foreign Affairs*, *73*(2), 28.

Laclau, E., & Mouffe, C. (1985). *Hegemony and socialist strategy : Towards a radical democratic politics*. Verso.

Laclau, E., & Mouffe, C. (2019). *Hégémonie et stratégie socialiste : Vers une radicalisation de la démocratie*. Pluriel.

Laffargue, J.-P. (1982). L'apport du monétarisme à l'analyse et à la politique économiques. *Économie & prévision*, *56*(5), 3-40. https://doi.org/10.3406/ecop.1982.3212

Lakoff, G., & Johnson, M. (1986). *Les Métaphores dans la vie quotidienne*. Minuit.

Lamalle, C., & Salem, A. (2002). Types généralisés et topographie textuelle dans l'analyse quantitative des corpus textuels. *Actes des 6es Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles*, 403-412.

Landowski, É. (1977). Le débat parlementaire et l'écriture de la loi. *Revue française de science politique*, 428-441.

Lane, J.-E. (2002). *New Public Management*. Routledge.

Laval, C. (2016). L'a-démocratie néolibérale. In F. Cusset, T. Labica, & V. Rauline (Éds.), *Imaginaires du néolibéralisme*. La Dispute.

Lavitry, L. (2012). Le jugement d'employabilité : Un nouveau savoir pour gérer les chômeurs ? *Sociologies pratiques*, *n° 24*(1), 53-65.

Le Galès, P. (2019). Gouvernance. In *Dictionnaire des politiques publiques: 5e éd.* (p. 297-305). Presses de Sciences Po. Cairn.info. https://www.cairn.info/dictionnaire-des-politiques-publiques--9782724625110-p-297.htm

Le Torrec, V. (2005). Aux frontières de la publicité parlementaire : Les assemblées et leur visibilité médiatisée. *Réseaux*, *n° 129-130*(1), 181-208.

Lebaron, F. (2018). Pierre Bourdieu et les dynamiques du champ du pouvoir. *Bourdieu et les disciplines, Paris, Presses universitaires Paris-Nanterre*.

Lebaron, F., Gallemand, F., & Waldvogel, C. (2009). Le « modèle social français » (est à bout de souffle) : Genèse d'une doxa – 2005-2007: *La Revue de l'Ires*, *n° 61*(2), 129-164. https://doi.org/10.3917/rdli.061.0129

Leterme, C. (2017). *Hégémonie et recontextualisation discursives du néolibéralisme : Analyse lexicométrique de 40 ans de rapports annuels de l'OCDE, de la Banque mondiale et de l'OIT* [Thèse de doctorat]. Université libre de Bruxelles.

Longuet, S., & Marques Pereira, J. (2015). Discours de la crise, crise du discours. *Économie et Institutions*, (22). https://doi.org/10.4000/ei.971

Magri-Mourgues, V. (2015). Les noms déverbaux en-ment et le corpus poétique. *Le Français Moderne-Revue de linguistique Française*, (1), 146-164.

Maingueneau, D. (1991). *L'analyse du discours. Introduction aux lectures de l'archive*. Hachette.

Maingueneau, D. (2011). Pertinence de la notion de formation discursive en analyse de discours: *Langage et société*, *n° 135*(1), 87-99. https://doi.org/10.3917/ls.135.0087

Maingueneau, D. (2016). *Analyser les textes de communication*. Armand Colin.

Maingueneau, D., & Cossutta, F. (1995). L'analyse des discours constituants. *Langages*, 112-125.

Marcellesi, J.-B. (1976). Analyse De Discours a Entrée Lexicale (application à un Corpus De 1924-1925). *Langages*, (41), 79-124.

Marian, M., Mongin, O., & Padis, M.-O. (2003). Retours sur le 21 avril 2002. *Esprit*, 10.

Marlière, P. (2007). De Lionel Jospin à Ségolène Royal : L'introuvable troisième voie du socialisme français. *Mouvements*, (2), 014-023.

Martel, H. (2015). De la réforme portuaire de 2008 à la création d'HAROPA : Un nouveau départ pour les ports français. *Annales des Mines - Réalités industrielles*, *Novembre 2015*(4), 54.

Mayaffre, D. (2013). Sarkozysme et populisme. Approche logométrique du discours de Nicolas Sarkozy (2007-2012). *Mots. Les langages du politique*, (103), 73-87.

Mayaffre, D. (2016). Du candidat au président. Panorama logométrique de François Hollande. *Mots. Les langages du politique*, (112), 81-92.

Mayer, N. (2007). Comment Nicolas Sarkozy a rétréci l'électorat Le Pen. *Revue française de science politique*, *57*(3), 429.

Mazière, F. (2018). *L'analyse du discours : Histoire et pratiques* (4e éd. mise à jour). Que sais-je ?

Mehaignerie, P. (2004). *La flexisécurité du marché du travail au Danemark : Un modèle ?* (p. 31). Assemblée Nationale.

Mejri, S. (2013). Figement et défigement : Problématique théorique. *Pratiques*, (159-160), 79-97.

Micheli, R. (2010). *L'émotion argumentée : L'abolition de la peine de mort dans le débat parlementaire français*. Cerf.

Mongin, O., Fœssel, M., & Padis, M.-O. (2007). Retour au politique ou nouvelles illusions ? *Esprit*, *Novembre*(11), 8.

Monte, M., & Oger, C. (2015). La construction de l'autorité en contexte. L'effacement du dissensus dans les discours institutionnels. *Mots. Les langages du politique*, *107*, 5-18.

Mordacq, F. (2025). *Les Finances publiques*. Que sais-je ?

Moreira Ramalho, T. (2018). *Compétitivité*. Presses de Sciences Po.

Moreno, M., Ratinaud, P., & Marchand, P. (2017). Le traitement de la crise économique par les agences de presse : Une comparaison France/Espagne. *Mots. Les langages du politique*, (115), 51-72. https://doi.org/10.4000/mots.22927

Namian, D. (2014). L'errance à l'heure de la « cinétique politique » : Du nomadisme à l'immobilisme des corps. *Pensée plurielle*, *n° 35*(1), 33.

Née, É., & Veniard, M. (2012). Analyse du Discours à Entrée Lexicale (A.D.E.L.) : Le renouveau par la sémantique ? *Langage et société*, *n° 140*(2), 15.

Neumann, A. (2017). La bureaucratie liquide : A propos de la lutte contre la loi travail et le principe Macron. *Variations*, (20).

Nosal, C. (2007). Employabilité. In P. Durand (Éd.), *Les nouveaux mots du pouvoir. Abécédaire critique.* Aden.

Ollivier-Yaniv, C. (2011). “Petites phrases “et “éléments de langage “ : Des catégories en tension ou l’impossible contrôle de la parole par les spécialistes de la communication. *Communication & langages*, 57-68.

Paltrinieri, L., & Nicoli, M. (2020). Métamorphoses du discours managérial : De la «culture» à l’esprit d’entreprise. *Travailler*, *43*(1), 79-101.

Perrot, M.-D. (2002). Mondialiser le non-sens. *Revue du MAUSS*, *20*(2), 204-221. https://doi.org/10.3917/rdm.020.0204

Pires, M. (2020). Le mot-valise comme objet de lutte dans la mobilisation contre la LPPR. *Langage et société*, *N°170*(2), 199.

Poignant, B. (2019). Socialisme et social-démocratie. *Commentaire*, *Numéro 167*(3), 565-572. https://doi.org/10.3917/comm.167.0565

Polanyi, K. (1983). *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps.* Gallimard.

Pollert, A. (1991). *Farewell to flexibility*. Blackwell.

Popper, K. R. (2018). *La société ouverte et ses ennemis*. Points.

Possenti, I. (2015). Violence sociale et crise du sujet : Flexibilité, précarité politique. *Rue Descartes*, *85-86*(2), 211.

Pranchère, J.-Y. (2025). Le savant et la politique : La neutralité axiologique comme arme militante. *Esprit*, *Janvier-Février*(1), 95-108. https://doi.org/10.3917/espri.2501.0095

Rasch, B. E. (2011). Legislative debates and democratic deliberation in parliamentary systems. *Oslo-Yale International Workshop on Epistemic Democracy in Practice, Yale University, New Haven*, 20-22.

Ratinaud, P. (2014). *IRaMuTeQ : Interface de R pour les Analyses Multidimensionnelles de Textes et de Questionnaires (Version 0.7 alpha 2), http://www.iramuteq.org*.

Ratinaud, P., & Marchand, P. (2015). Des mondes lexicaux aux représentations sociales. Une première approche des thématiques dans les débats à l'Assemblée nationale (1998-2014). *Mots. Les langages du politique*, (108), 57-77.

Rauline, V. (2014). « Realis » / « irrealis » et discours néolibéral. *Travaux linguistiques du CerLICO*, *1*(25).

Ravinet, P. (2012). La politique d'enseignement supérieur. Réformes par amplification et rupture dans la méthode. In J. de Maillard & Y. Surel (Éds.), *Les politiques publiques sous Sarkozy* (p. 408). Presses de Sciences Po.

Reinert, M. (1983). Une méthode de classification descendante hiérarchique : Application à l'analyse lexicale par contexte. *Cahiers de l'Analyse des Données*, *8*(2), 187-198.

Reinert, M. (2008). Mondes lexicaux stabilisés et analyse statistique de discours. *Actes de la JADT 2008*, 981-993.

Rémond, R. (1982). *Les droites en France*. Aubier Montaigne.

Renault, E., & Tinel, B. (2010). Les crises du néolibéralisme : Processus de révoltes et adaptation. *Actuel Marx*, *n° 47*(1), 100-117. https://doi.org/10.3917/amx.047.0100

Resche, C. (2009). The Economist : Discours de spécialité économique ou discours sur l'économie ? *ILCEA*, (11).

Revault d'Allonnes, D. (2007). Opération « Ouverture ». *Esprit*, *Novembre*(11), 62.

Richevaux, M. (2001). Les "lois Aubry" relatives aux 35 heures, ou l'irrésistible ascension de la flexibilité. *Innovations*, (1), 159-172.

Robert, C. (2021). Pourquoi et comment contourner la mise en débat démocratique de l'action publique? Modalités, usages et enjeux des processus de dépolitisation. *Confiner la démocratie: les dépolitisations de l'action publique*, 263-283.

Roche, C. (2005). Terminologie et ontologie: *Langages*, *n° 157*(1), 48-62.

Roubelat, F. (2007). Flexibilité. In P. Durand (Éd.), *Les nouveaux mots du pouvoir. Abécédaire critique.* Aden.

Rouquette, M.-L. (1996). Représentations et idéologie. In J.-C. Deschamps & J.-L. Beauvois, *Des attitudes aux attributions. Sur la construction de la réalité sociale.* (p. 163-173). Presses Universitaires de Grenoble.

Rozès, S. (2007). La nouvelle France. *Le Débat*, *146*(4), 60.

Sala-i-Martin, X., Schwab, K., Porter, M. E., & World Economic Forum. (2004). *The global competitiveness report 2003-2004 : World Economic Forum, Geneva, Switzerland 2004*. Oxford University Press.

Salem, A. (1988). Approches du temps lexical. *Mots. Les langages du politique*, *17*(1), 105-143. https://doi.org/10.3406/mots.1988.1401

Saltykov, M. (2021). La formule politiquement incorrect dans le discours public : Emplois, définitions discursives et enjeux socio-politiques et culturels. *ILCEA*, (42).

Salvadori, J. (2024). *L'ambiguïté des noms déverbaux en français : Une étude quantitative du sens construit* [Thèse de doctorat, Université de Fribourg]. https://doi.org/10.51363/unifr.lth.2025.044

Sassier, M. (2008). Genre, registre, formation discursive et corpus: *Langage et société*, *n° 124*(2), 39-57.

Savatovsky, D. (2011). 'Le politiquement correct' : Un nominalisme paradoxal. *Langue commune et changements de norme*, 103-117.

Schmid, L. (2010). Le sarkozysme, mort de la Ve République ? *Esprit*, *Mars/avril*(3), 108.

Sebbah, B., Souillard, N., Thiong-Kay, L., & Smyrnaios, N. (2018). *Les Gilets Jaunes, des cadrages médiatiques aux paroles citoyennes* [Rapport de recherche]. Université de Toulouse.

Sgard, J. (2007). Nicolas Sarkozy, lecteur de Gramsci : La tentation hégémonique du nouveau pouvoir. *Esprit*, *Juillet*(7), 10.

Shamir, R. (2008). The age of responsibilization : On market-embedded morality. *Economy and Society*, *37*(1), 1-19.

Siouffi, G. (2016). Présentation. In G. Siouffi (Éd.), *Modes langagières dans l'histoire* (p. 7-30). Honoré Champion.

Sloterdijk, P. (2000). *La mobilisation infinie : Vers une critique de la cinétique politique*. Christian Bourgois.

Stiegler, B. (2019). *« Il faut s'adapter » : Sur un nouvel impératif politique*. Gallimard.

St-Onge, J.-C. (2017). *L'imposture néolibérale : Marché, liberté, justice sociale*. Écosociété.

Strudel, S. (2007). L'électorat de Nicolas Sarkozy : « rupture tranquille » ou syncrétisme tourmenté ? *Revue française de science politique*, *57*(3), 459.

Tandonnet, M. (2017). *Histoire des présidents de la République : Vingt-quatre hommes et la France*. Perrin.

Tipsmark Bouchet, A. (2013). Les années Chirac. Le quinquennat : 2002-2007. Garantir la cohésion de la Nation. In *La France de la Cinquième République* (p. 191-231). Éditions Sciences Humaines.

Tixier, J., Chabault, D., & Gonçalves, L. C. (2009). La gouvernance à l'épreuve des faits : Le cas des pôles de compétitivité. *Marché et organisations*, (2), 119-139.

Tosel, A. (2016). Remarques de méthode sur l'imaginaire néolibéral. In F. Cusset, T. Labica, & V. Rauline, *Imaginaires du néolibéralisme*. La Dispute.

Tournier, M. (1985). Texte «propagandiste» et cooccurrences. Hypothèses et méthodes pour l'étude de la sloganisation. *Mots. Les langages du politique*, *11*(1), 155-187.

Ubersfeld, A. (1996). *Lire le théâtre III : le dialogue de théâtre*. Belin.

Van Dijk, T. (2006). Politique, Idéologie et Discours (E. Bouvard & A. Petitclerc, Trad.). *Semen*, (21).

Vandevelde-Rougale, A. (2017). *La novlangue managériale : Emprise et résistance*. Eres.

Vigour, C. (2010). Rôles parlementaires et discours de légitimation. Analyse lexicale d'un débat parlementaire relatif aux rapports entre justice et politique. *Communication à la conférence «Faire parler le parlement. Méthodes et enjeux de l'analyse des débats en assemblées politiques*, *13*.

Viktorovitch, C. (2013). *Parler, pour quoi faire ? La délibération parlementaire à l'Assemblée nationale et au Sénat (2008-2012)* [Thèse de doctorat]. Sciences Po Paris.

Vion, R. (2004). Modalisation, dialogisme et polyphonie. In J. Bres, P. Haillet, S. Mellet, H. Nølke, & L. Rosier (Éds.), *Dialogisme, polyphonie : Approches linguistiques. Actes du colloque de Cerisy* (Vol. 29, p. 143-157).

Vion, R. (2005). *Modalisation, dialogisme et polyphonie*.

Vion, R. (2011). Dialogisme et polyphonie. *Linha d'Água*, *2*(24), 235-258.

Vitari, C., Ashta, A., Bobulescu, R., Bloemmen, M., Lepesant, M., Bratu, D., Né, I., & Lê, N. T. (2013). *Slow management : Entreprendre la transition*. Pearson Education France.

Weber, M. (1992). *Essais sur la théorie de la science*. Pocket.

Table des figures

Figure 1 – Dendrogramme de la CDH du corpus (2).....105

Figure 2 – Nombre d'occurrences des termes retenus pour le corpus (6).....107

Figure 3 – Termes retenus pour le corpus (7) et nombre d'occurrences.....108

Figure 4 – Dendrogramme de la CDH du corpus (7).....112

Figure 5 – Projection de la CDH sur les années (en proportion).....120

Figure 6 – Projection de la CDH sur les années (en chi2).....121

Figure 7 – Répartition des segments par classe et par année.....123

Figure 8 – Répartition des segments par année.....241

Figure 9 – Répartition des segments par groupe parlementaire.....242

Figure 10 – CDH du corpus (3).....284

Figure 11 – Classification hiérarchique descendante du sous-corpus (3.1).....286

Figure 12 – Classification hiérarchique descendante du sous-corpus (3.2).....287

Figure 13 – CDH du sous-corpus (3.3).....288

Figure 14 – CDH du sous-corpus (3.4).....290

Figure 15 – CDH du sous-corpus (3.5).....291

Figure 16 – CDH du sous-corpus (3.6).....292

Figure 17 – CDH du sous-corpus (3.7).....293

Figure 18 – CDH du corpus (4).....296

Figure 19 – CDH du sous-corpus (4.12).....297

Figure 20 – CDH du sous-corpus (4.11).....298

Figure 21 – CDH du sous-corpus (4.10).....299

Figure 22 – CDH du sous-corpus (4.7).....300

Figure 23 – CDH du sous-corpus (4.8).....301

Figure 24 – CDH du sous-corpus (4.9).....302

Figure 25 – CDH du sous-corpus (4.2).....303

Figure 26 – CDH du sous-corpus (4.3).....304

Figure 27 – CDH du sous-corpus (4.4).....305

Figure 28 – CDH du sous-corpus (4.5).....306

Figure 29 – CDH du sous-corpus (4.1).....307

Figure 30 – CDH du sous-corpus (4.6).....308

Figure 31 – CDH du corpus (5).....309

Figure 32 – CDH du sous-corpus (5.13).....310

Figure 33 – CDH du sous-corpus (5.16).....311

Figure 34 – Projection du vocabulaire de l'imaginaire néolibéral sur les années du corpus.....328

Figure 35 – Liste des textes de loi et termes associés.....331

Figure 36 – Liste des locuteurs.....339

Figure 37 – Dendrogramme de la CDH du corpus (7).....340

Table des annexes

Annexe 1 : Étapes de construction du corpus.....284

Annexe 2 : Tableau de sélection des termes.....312

Annexe 3 : Projection du vocabulaire néolibéral sur les années du corpus.....328

Annexe 4 : Liste des textes de loi cités et termes associés.....329

Annexe 5 : Liste des locuteurs.....332

Annexe 6 : Dendrogramme de la CDH du corpus (7).....340

Annexe 7 : Liste des sigles et acronymes.....341

Annexe 1 : Étapes de construction du corpus

1. *Classification descendante hiérarchique du corpus (3)*

La classification aboutit à 7 classes. Au sein de celle-ci, 88,21 % des segments sont classés, soit 20 188. Nous avons fixé à 15 000 le nombre maximum de formes analysées et à 20 le nombre de classes terminales de la phase 1. Le dendrogramme ci-dessous donne à voir l'organisation de la classification (fig.10).

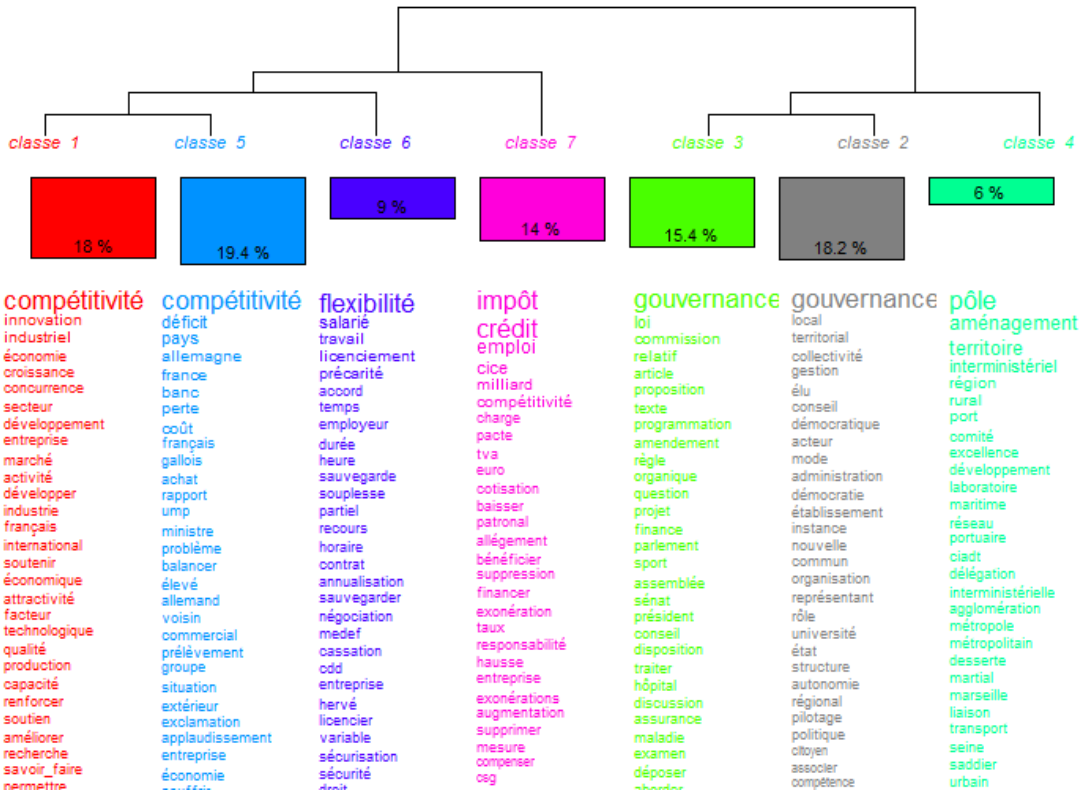

Figure 10 – CDH du corpus (3)

Cette classification aboutit à deux groupes de classes. Le premier, situé sur le côté droit du dendrogramme, regroupe un vocabulaire de la gouvernance et de l'aménagement du territoire : le PJL organique relatif à la programmation et à la gouvernance des finances publiques (PLPGFP) est abordé (classe 3), ainsi que la gouvernance des collectivités territoriales et des établissements publics (classe 2) et l'aménagement du territoire, avec la création des pôles de compétitivité en 2004/2005 (classe 4). Deux acceptions de la gouvernance se distinguent : une première qui concerne l'État et son administration (PLPGFP) et une seconde qui renvoie au contexte territorial. Deux échelons distincts de

l'action publique mobilisent ainsi la notion. Par ailleurs, la classe 4 qui regroupe un vocabulaire de l'aménagement du territoire, s'éloigne en apparence du thème de la gouvernance, mais trouve sa cohérence avec l'empreinte territoriale de ce groupe de classes.

Le second groupe de classes, sur le côté gauche du dendrogramme, fait apparaître un vocabulaire qui renvoie aux discussions relatives au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et au pacte de responsabilité (classe 7). Ensuite, un vocabulaire relatif au travail et à la flexibilité apparaît, dans le contexte des débats sur les 35 heures (classe 6). Enfin, ce sont les questions de compétitivité qui ressortent de cette classification, dans le contexte du rapport Gallois (2012) et les discussions qu'il a provoqué notamment eu égard au diagnostic posé sur « l'entreprise France » (classe 5) et dans un contexte plus spécifique dans lequel il est question de compétitivité des entreprises françaises (classe 1).

La prochaine étape de notre analyse consiste à extraire chacune des 7 classes thématiques afin d'en faire des sous-corpus distincts, ce qui nous permettra de mener une analyse plus fine des environnements lexicaux et ainsi de récolter davantage de mots. Cette méthode a déjà été éprouvée, nous la qualifions avec Pierre Ratinaud et Pascal Marchand d' « approche en abîme » (2015, p. 69).

2. Extraction des classes thématiques et construction de sous-corpus par classe

Pour les 7 classifications qui suivent (corpus (3.1) à (3.7)), nous appliquons le paramètre suivant : nous demandons 10 classes terminales pour la phase 1.

Le sous-corpus (3.1) composé des segments de la classe 1 compte 137 902 occurrences de 8796 formes, 3632 segments de textes et 4172 hapax, soit 47,43 % des formes et 3,03 % des occurrences. Nous avons fixé à 9000 le nombre maximal de formes analysées. La classification aboutit à 3421 segments classés, soit 94,19 % (fig.11). Nous avons fixé à 9000 le nombre maximum de formes analysées.

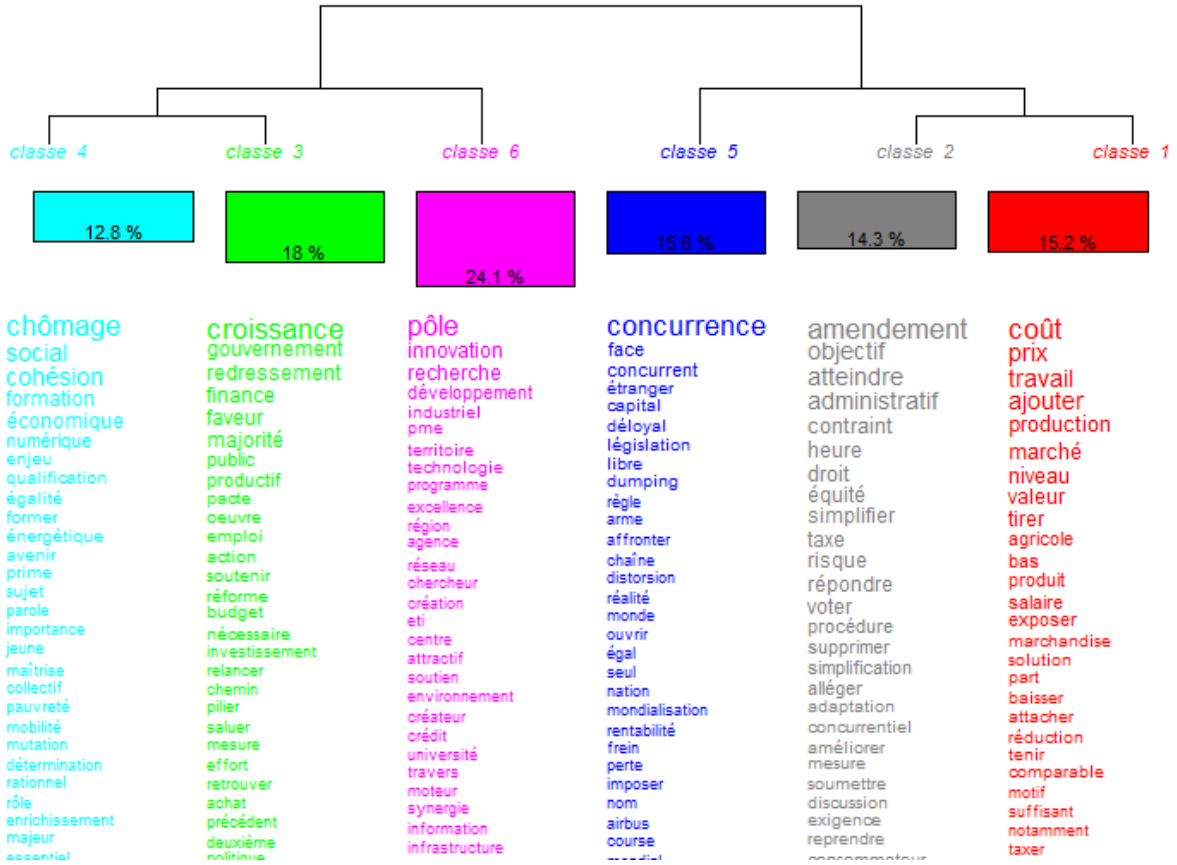

Figure 11 – Classification hiérarchique descendante du sous-corpus (3.1)

Deux groupes de classes se détachent. Le premier groupe fait apparaître un vocabulaire lié à la concurrence internationale et à la situation des entreprises hexagonales sur le marché mondial (classe 5), un vocabulaire procédural employé dans le cadre de la discussion de textes de loi (classe 2) et un vocabulaire qui a trait aux problématiques autour de l'agriculture, du commerce international et de questions autour du thème du travail (salaire, coût du travail) (classe 1).

Le second groupe fait figurer un vocabulaire autour de l'innovation, de la recherche et des pôles de compétitivité (classe 6), un vocabulaire autour de la compétitivité, de la croissance et de considérations économiques et financières (budget, consommation, pouvoir d'achat) (classe 3) et un vocabulaire autour de la cohésion sociale et de la lutte contre le chômage (classe 4).

Toutes les classes traitent de la question de la compétitivité. La classe 5 dresse une connexion entre compétitivité des entreprises et concurrence internationale. Ensuite, la classe 2 fait apparaître un mode de mobilisation discursive davantage procédurale et la classe 1 concerne

le secteur agricole. En outre, la classe 6 comprend des segments qui abordent les pôles de compétitivité et la classe 3 établit un lien entre compétitivité, croissance et emploi. Enfin, la classe 4 met en parallèle la lutte contre le chômage et les mesures en faveur de la compétitivité des entreprises, ce qui la rapproche de la classe 3.

Le sous-corpus (3.2) composé des segments de la classe 2 comprend 139 595 occurrences, 9721 formes, 3685 segments de texte et 4547 hapax, soit 46,78 % des formes et 3,26 % des occurrences. La classification aboutit à 3449 segments classés, soit 93,6 %. Nous avons fixé à 10 000 le nombre maximum de formes analysées.

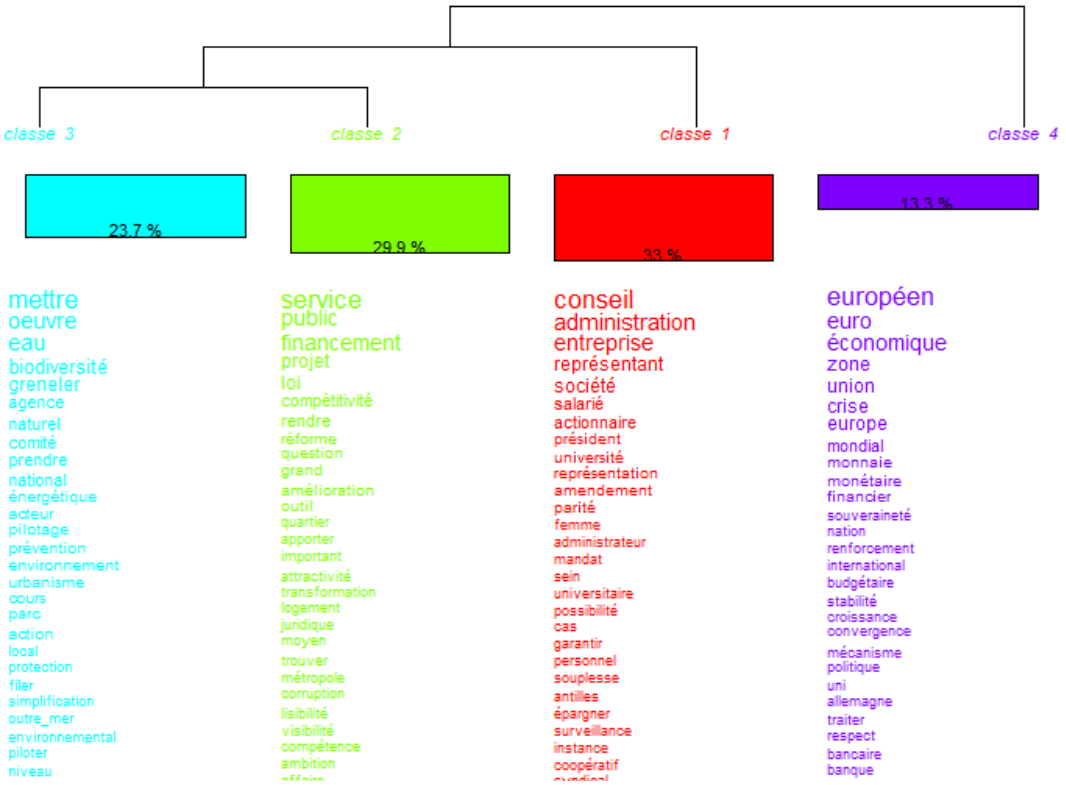

Figure 12 – Classification hiérarchique descendante du sous-corpus (3.2)

De cette classification émerge tout d'abord un vocabulaire lié aux questions européennes et à la gouvernance de l'UE et de la zone euro (classe 4). Une deuxième classe fait apparaître un vocabulaire prononcé dans le cadre de discussions sur la représentation des salariés dans les conseils d'administration des entreprises et sur l'actionnariat salarié (classe 1).

Les deux dernières classes traitent de la réforme des entreprises du service public (classe 2) et des questions de santé publique, de politique de la ville, de biodiversité et d'écologie (classe 3).

La question de la gouvernance est le dénominateur commun à toutes ces classes. Toutefois, seule la classe 2 dans laquelle il est question de la gouvernance des entreprises publiques semble en lien direct avec la classe-mère dont elle provient. Différentes réalités sémantiques sont à l'œuvre derrière l'emploi du mot *gouvernance* : mode d'administration des entreprises, aussi bien privées que publiques (classes 1 et 2), des instituions européennes (classe 4) et des organismes publics (classe 3). Chaque classe est liée à la classe-mère par un élément distinct : la question de la gouvernance, infra-étatique dans la classe-mère, inter-étatique ici (classe 4), le syntagme nominal *conseil d'administration* (classe 1), les enjeux de la gouvernance territoriale (classe 3).

Le sous-corpus (3.3) composé des segments de la classe 3 comprend 118 890 occurrences, 8769 formes, 3105 segments de textes et 4150 hapax, soit 47,33 % des formes et 3,49 % des occurrences. Nous avons fixé à 9000 le nombre maximal de formes analysées. La classification aboutit à 2596 segments classés, soit 83,61 %.

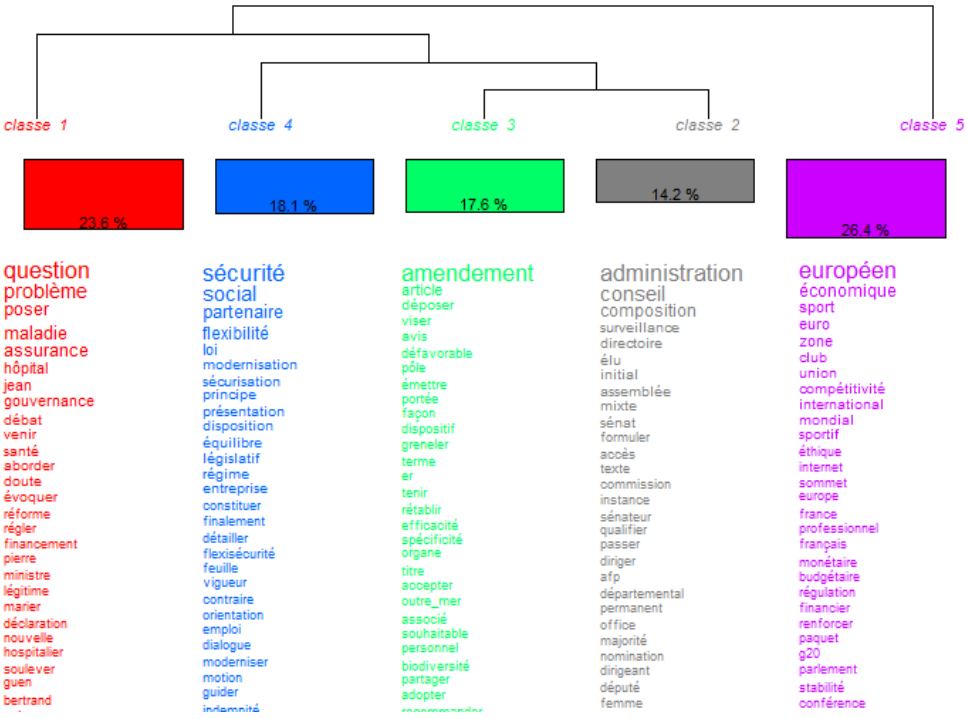

Figure 13 – CDH du sous-corpus (3.3)

La première classe à émerger est relative à des questions européennes (gouvernance de la zone euro) et au sport (classe 5). La deuxième classe est constituée d'un vocabulaire de la santé et relatif à la réforme des universités, des collectivités et des entreprises publiques (classe 1).

Les trois dernières classes regroupent des vocabulaires qui renvoient à des réalités thématiques distinctes mais dont le point commun est la forme procédurale des discours : débats sur l'articulation entre flexibilité et sécurité, sur la gouvernance de la sécurité sociale et sur la relation entre entreprises et « partenaires sociaux » (classe 4), discussions autour de plusieurs projets de loi distincts (classe 3) et discussions relatives à la gouvernance des organismes publics (classe 2).

Au sein de ces classes thématiques, il n'est plus du tout question du PJL relatif à la programmation et à la gouvernance des finances publiques. Nous sommes face à une agrégation de classes thématiques qui à première vue ne présente aucune cohérence d'ensemble. La classe-mère dont est issu ce sous-corpus semblait traiter du PLPGFP. Une forte présence de vocabulaire procédural est caractéristique de cette classe : *rapporteur*, *examen final*, *projet de loi*, *commission mixte paritaire*, *texte*, *séance*, *discussion*, etc.

L'examen détaillé de chacune des classes de la présente CDH révèle qu'elles présentent toutes du vocabulaire relatif à la discussion de textes de loi et au fonctionnement de l'AN, à l'exception de la classe 5. L'analyse des segments de texte caractéristiques nous permet de constater la présence de vocabulaire relatif à la discussion de textes de loi : *texte*, *légiférer*, *ordonnances*, *projet de loi*, *réforme*, etc. C'est donc cette dimension procédurale qui rapproche toutes ces classes de la thématique de la classe-mère : la discussion autour du PLPGFP. Le fil rouge du présent sous-corpus n'est donc pas thématique, mais bien formel. La classe 5 aborde quant à elle des questions relatives à la gouvernance, ce qui la rapproche de la classe-mère.

Le sous-corpus (3.4) composé des segments de texte de la classe 4 compte 45 681 occurrences de 5403 formes, 1212 segments de textes et 2764 hapax, soit 51,16 % des formes et 6,05 % des occurrences. Nous avons fixé à 9000 le nombre maximal de formes analysées. La classification aboutit à 1178 segments classés, soit 97,19 %.

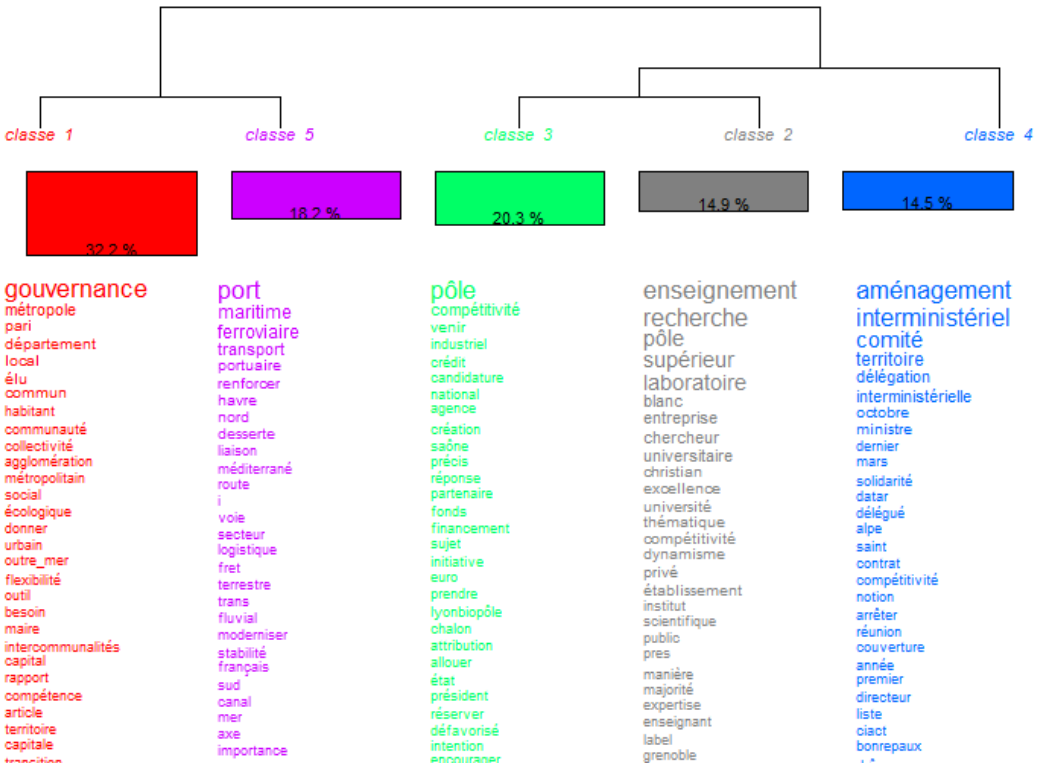

Figure 14 – CDH du sous-corpus (3.4)

Deux groupes de classes émergent. Le premier est composé d'un vocabulaire relatif à la gouvernance dans les collectivités territoriales, à la décentralisation et à la répartition des compétences entre les différents échelons (classe 1) ainsi qu'un vocabulaire relatif au développement des transports et de leurs infrastructures (classe 5).

Le second groupe de classes regroupe un vocabulaire relatif à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (classe 4) et un vocabulaire relatif aux pôles de compétitivité (classes 2 et 3), et notamment les questions de recherche et d'innovation à travers l'évocation d'agences dédiées (classe 3).

Le sous-corpus (3.5) composé des segments de la classe 5 comprend 146 864 occurrences, 9785 formes, 3915 segments de texte et 4631 hapax, soit 47,33 % des formes et 3,15 % des occurrences. Nous avons fixé à 10 000 le nombre maximal de formes analysées. La classification aboutit à 3423 segments classés, soit 87,43 %.

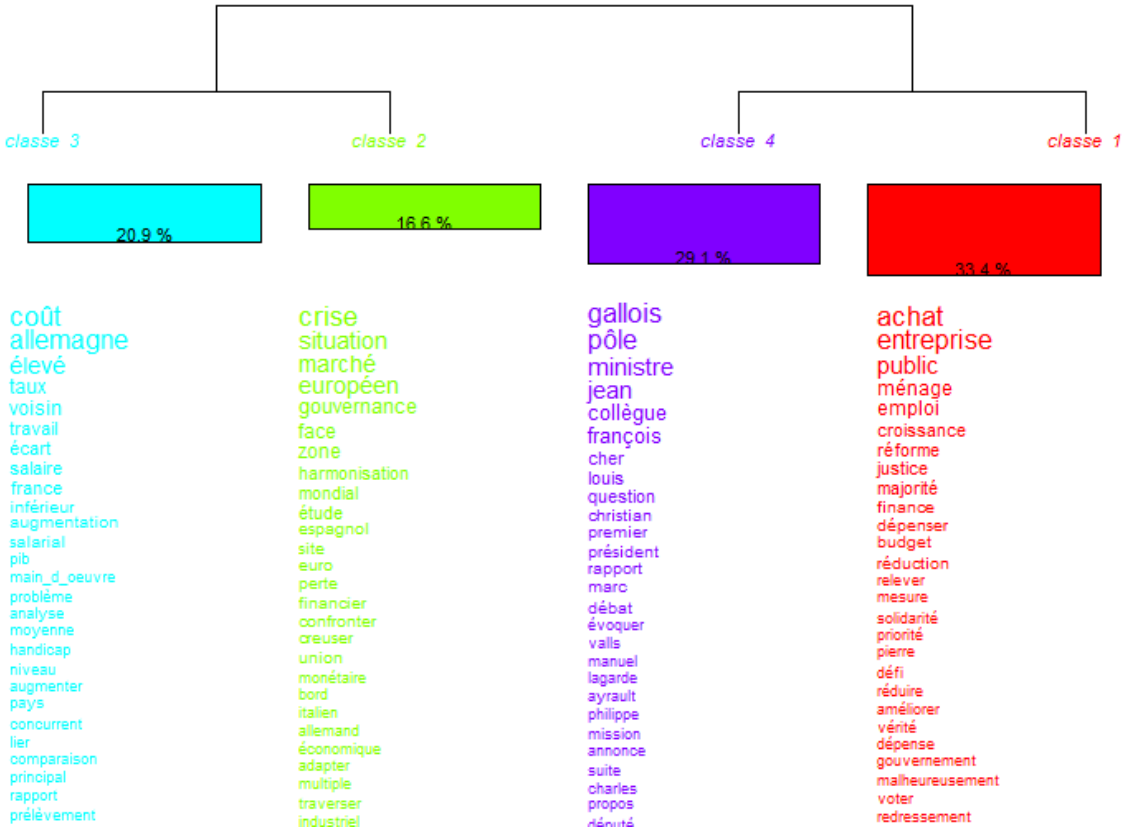

Figure 15 – CDH du sous-corpus (3.5)

Deux groupes de classes émergent. Le premier regroupe un vocabulaire relatif à la compétitivité de la France (classe 3) ainsi qu'un vocabulaire autour des questions européennes (classe 2). Le second groupe comprend un vocabulaire lié au rapport Gallois et au pacte de compétitivité (classe 4) ainsi qu'un vocabulaire lié au pouvoir d'achat, à la baisse des dépenses publiques et à la relance de la compétitivité (classe 1).

Le sous-corpus (3.6) composé des segments de la classe 6 compte 67 567 occurrences, 6742 formes, 1810 segments de texte et 3369 hapax, soit 49,97 % des formes et 4,99 % des occurrences. Nous avons fixé à 7000 le nombre maximal de formes analysées. La classification aboutit à 1663 segments classés, soit 91,88 %.

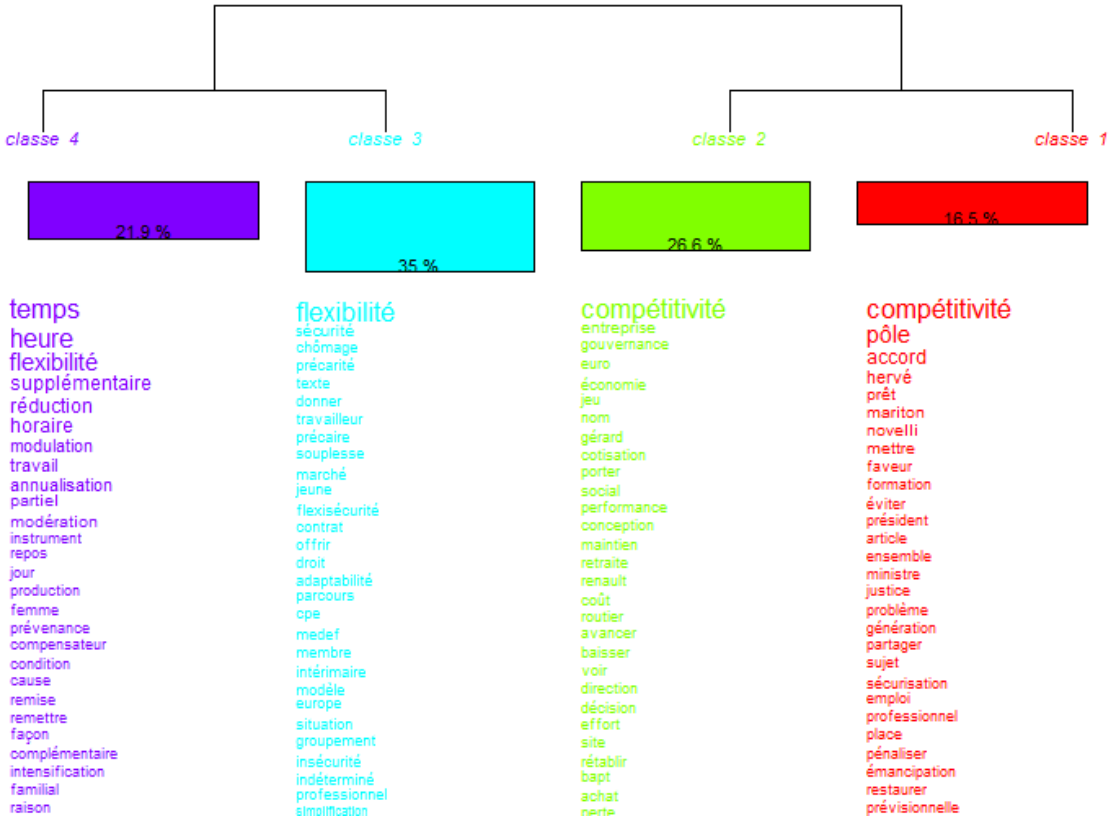

Figure 16 – CDH du sous-corpus (3.6)

Deux groupes de classes se détachent de cette classification. Le premier regroupe un vocabulaire relatif aux discussions sur la loi des 35 heures (classe 4) ainsi qu'un vocabulaire relatif à l'articulation entre flexibilité et sécurité (classe 3). Ce groupe thématique est cohérent avec la classe-mère dont il provient : il aborde des questions liées au travail et mobilise le mot-pivot *flexibilité*.

Le second groupe comprend un vocabulaire lié à la compétitivité des entreprises (classe 2) et un vocabulaire spécifique aux échanges de personnels entre entreprises des pôles de compétitivité, dans le cadre des discussions d'un PJL (classe 1). Les thématiques de ce groupe semblent à première vue plus éloignées de la classe-mère et elles mobilisent le mot-pivot *compétitivité*.

Le sous-corpus (3.7) composé des segments de la classe 7 comprend 107 815 occurrences, 7233 formes, 2829 segments de texte et 3452 hapax, soit 47,73 % des formes et 3,2 % des occurrences. Nous avons fixé à 8000 le nombre maximal de formes analysées. La classification aboutit à 2699 segments classés, soit 95,40 %.

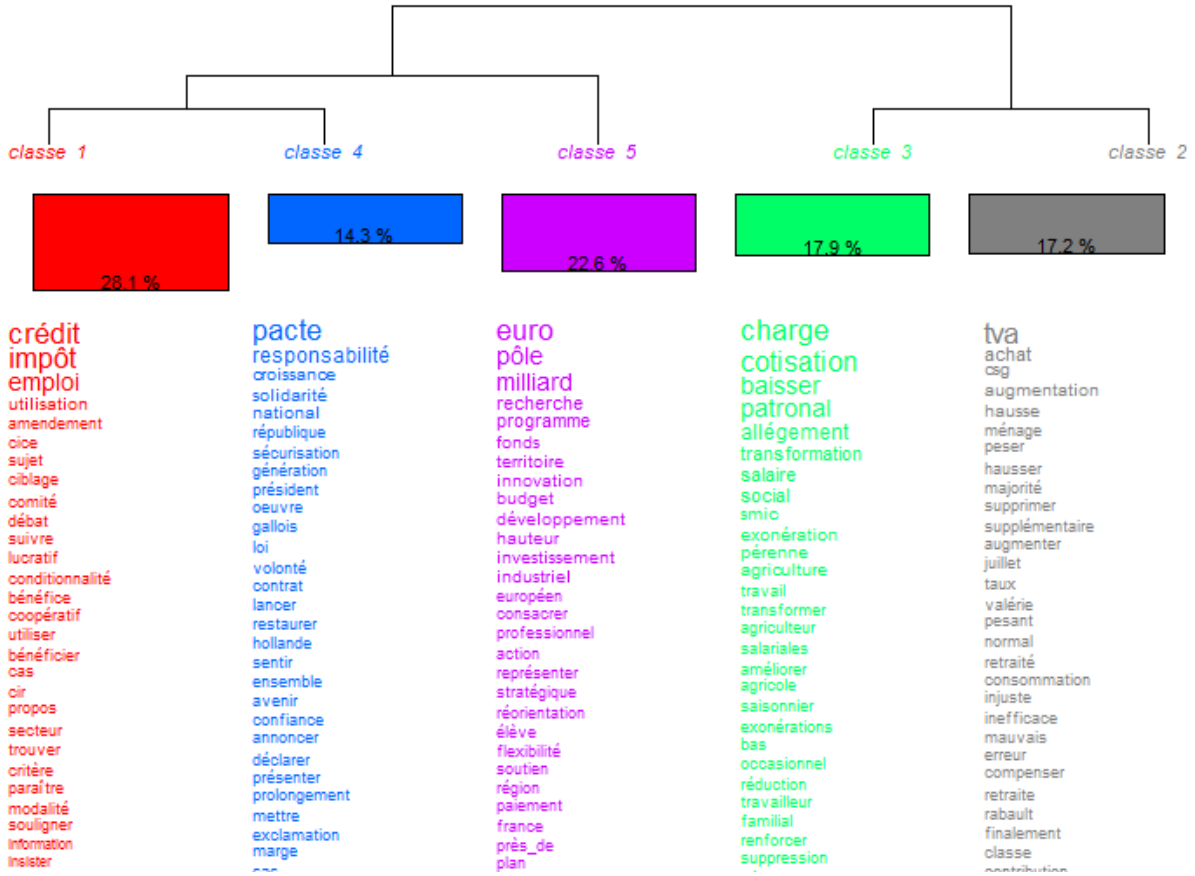

Figure 17 – CDH du sous-corpus (3.7)

Deux groupes de classes se détachent : le premier regroupe un vocabulaire lié à la baisse des charges patronales suite à la pérennisation du CICE (classe 3) et un vocabulaire relatif à la TVA et à la CSG (classe 2). Le second groupe comprend un vocabulaire lié à la recherche, à l'innovation et à l'aménagement du territoire (classe 5), ainsi qu'au CICE (classe 1) et au pacte de responsabilité (classe 4).

3. Constitution d'une première liste de mots

Afin de déterminer les mots caractéristiques de chacune des 33 sous-classes, nous consultons la section « Profils » dans Iramuteq. Le classement par chi2 de liaison à la classe nous permet de voir en premier les mots les plus significatifs de chaque classe. En consultant ces mots, nous en sélectionnons certains, dont nous percevons intuitivement une filiation avec l'imaginaire néolibéral. La valeur du chi2 n'est pas discriminante dans la mesure où nous choisissons des mots à fort chi2 comme des mots à faible chi2. Après avoir consulté toutes les

classes de cette façon, nous aboutissons à une première liste qui est un répertoire élargi de vocabulaire :

adapter, adaptation, adaptabilité, agilité, agile, ajustement, ajuster, attractivité, attractif, banque, bancaire, bénéfice, blocage, boursier, budget, budgétaire, capital, cluster, concurrence, concurrentiel, concurrent, compétence, compétitif, compétition, conjoncture, conjoncturel, crédibilité, crise, croissance, déficit, déficitaire, dépense, dette, endettement, désendettement, directive, dispositif, dogme, dogmatique, dogmatisme, dynamisme, dynamiser, dynamique, économie, économique, économiquement, macroéconomique, efficacité, efficace, employabilité, équilibre, équilibrer, équilibré, déséquilibre, rééquilibrage, Europe, euro, européen, Eurogroupe, excellence, expertise, finance, financier, financer, financement, préfinancement, flexible, flexisécurité, flexicurité, gestion, immobilisme, inflation, investir, réinvestir, investisseur, investissement, liberté, libérer, libre, libération, marché, matraquage, mécanisme, modernisation, moderniser, mondialisation, monnaie, monétaire, mutation, optimisation, optimiser, pédagogie, performance, pilotage, pragmatisme, pragmatique, productivité, productif, raisonnable, rationalisation, rationnel, réaliste, récession, redressement, redresser, régulation, réguler, rentabilité, responsabilité, rigidité, simplification, simplifier, sociétal, souplesse, assouplissement, souveraineté, stabilité, stable, stabiliser, stratégique, structurel, synergie, technopole, transformation.

Nous relevons également un certain nombre de sigles, qui ne sont pas conservés dans la liste finale : G20, FMI, FSI, OSEO, TVA, OCDE, PIB, ISF, CICE, PLFSS, CVAE, CITS, BPI.

4. Élimination de mots et construction d'une liste réduite

A partir de cette liste élargie, il s'agit de distinguer les termes relevant intrinsèquement d'un imaginaire néolibéral de ceux seulement affiliés contextuellement à cet imaginaire. Autrement dit, ce sont les usages de ces termes, leur environnement lexical direct, leur cotexte, qui font qu'ils s'insèrent dans un DNL. Nous ne les conservons pas car ils sont susceptibles de charrier des contextes discursifs qui ne relèvent pas d'un DNL. L'objectif est donc d'isoler les mots qui relèvent d'un vocabulaire spécialisé, provenant du discours économique ou managérial. Certains termes n'en relèvent pas *stricto sensu* mais leurs usages ont construit une connotation propre à les associer à un certain imaginaire (ex : *adaptabilité*, *immobilisme*).

Pour ce faire, nous dressons un tableau (cf. annexe 2) dans lequel chacune des lignes correspond à un mot que nous avons sélectionné. Nous établissons une liste de critères qui nous permet de déterminer si le mot relève ou non d'un vocabulaire spécialisé : appartenance ou non du mot à un vocabulaire spécialisé (et éventuellement connotation politique), mention du mot dans la littérature scientifique, co-occurrences avec d'autres mots dans le corpus (des co-occurrences récurrentes avec des mots d'un vocabulaire spécialisé peuvent constituer des indices de construction d'une certaine connotation) et définition du mot sur le dictionnaire en ligne du CNRTL qui répertorie, le cas échéant, l'usage du mot dans le discours économique.

En fonction du degré de satisfaction aux différents critères, nous affectons un score au mot en question. Les mots qui se voient affecter un score supérieur ou égal à deux sont conservés dans la liste finale. Nous éliminons ainsi les mots purement contextuels ou ceux qui ne sont pas suffisamment spécialisés ou neutres (exemple : banque/bancaire). Nous aboutissons à une liste de 31 mots :

adaptabilité, *ajustement*, *assouplissement*, *cluster*, *compétitif*, *compétitivité*, *concurrentiel*, *crise*, *croissance*, *déficit*, *déficitaire*, *dette*, *endettement*, *désendettement*, *employabilité*, *Eurogroupe*, *expertise*, *flexibilité*, *flexible*, *flexicurité*, *flexisécurité*, *gouvernance*, *immobilisme*, *inflation*, *libérer*, *mutation*, *productivité*, *productif*, *récession*, *souplesse*, *synergie*.

La méthodologie que nous utilisons pour obtenir cette liste de 31 mots s'avère innovante. Notre point de départ réside dans la définition de trois mots clés, pour aboutir à un répertoire lexical assez conséquent de 31 mots. Pour constituer notre première liste, le répertoire élargi, nous procéfons à une sélection manuelle fondée sur notre intuition. D'un point de vue méthodologique, cette étape pose question car elle est susceptible d'introduire des biais. Pour autant, la confrontation de ce vocabulaire à la littérature scientifique permet d'affiner le grain de l'analyse par un processus de confirmation ou d'infirmation théorique.

Il ressort également de ce processus de sélection que la première CDH aboutissait à des classes thématiques non-homogènes. Ceci s'explique par la taille du corpus (865 996 occurrences de 22 942 formes, 22 886 segments de texte) et par le faible nombre de classes (7). Mais ce ne sont pas les seuls facteurs explicatifs. Il apparaît que le corpus est par nature très hétérogène du fait de ses caractéristiques. En effet, certains mots, de par leur nature, figurent dans plusieurs classes thématiques, notamment *gouvernance*.

La construction d'un sous-corpus pour chacune de ces classes et le fait de leur appliquer une sous-classification aboutit à la formalisation de mondes lexicaux stabilisés (Ratinaud & Marchand, 2015; Reinert, 2008). Par ailleurs, il est important de souligner que la décomposition des classes initiales fait apparaître non pas un lien thématique mais plutôt un lien formel, fondé par exemple sur un vocabulaire procédural, comme c'est la cas pour la classe initiale 3. Celle-ci, construite autour du mot clé *gouvernance* et du PLPGFP, apparaît très hétérogène thématiquement lorsqu'elle est subdivisée en sous-classes.

5. *Construction du corpus (4) et classification*

A partir du corpus initial (1), nous construisons un nouveau corpus (4) composé des segments de texte contenant au moins un de ces 31 mots.

Le corpus (4) compte 6 940 285 occurrences, 185 546 segments de texte et 54935 formes, dont 18100 hapax, soit 32,95 % des formes et 0,26 % des occurrences. Nous soumettons notre corpus à une CDH. Nous fixons à 30 000 le nombre maximal de formes analysées et à 55 le nombre de classes terminales de la phase 1. 174 514 segments y sont classés, soit 94,05 %.

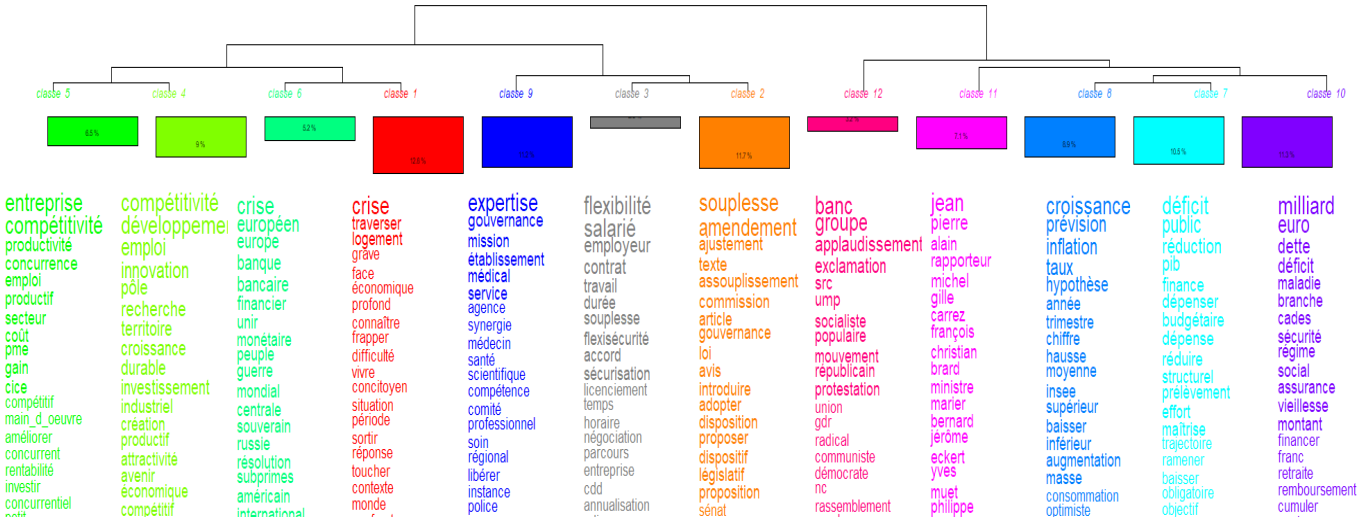

Figure 18 – CDH du corpus (4)

Deux groupes de classes émergent. Dans le premier, le vocabulaire procédural propre au fonctionnement de l'AN se distingue en premier (classe 12). La deuxième classe à se détacher regroupe des noms de personnes et des titres (classe 11). Il est étonnant de retrouver des classes thématiques de cette nature dans ce corpus dans la mesure où un premier nettoyage a déjà été effectué. Une analyse approfondie nous permettra de comprendre la raison pour

laquelle de tels segments de texte sont conservés. Par la suite, une classe regroupant un vocabulaire financier et lié aux questions sociales et de santé se détache (classe 10). Les deux dernières classes de ce premier groupe traitent de questions budgétaires (classe 7) et de croissance (classe 8).

Le second groupe de classe à émerger comporte lui-même deux sous-groupes : le premier regroupe un vocabulaire propre à la discussion de textes (classe 2), à des enjeux liés au travail (classe 3) et à des questions de santé (classe 9). Le second sous-groupe compte deux classes où il est question de crise (classes 6 et 1) et de compétitivité (classes 5 et 4).

Pour chacune de ces classes, nous construisons un sous-corpus.

Le sous-corpus (4.12) composé des segments de la classe 12 compte 207 542 occurrences, 5637 segments de texte, 10568 formes et 4926 hapax, soit 46,61 % des formes et 2,37 % des occurrences. Nous le soumettons à une CDH. Nous fixons à 11 000 le nombre maximal de formes analysées et à 20 le nombre de classes terminales de la phase 1. 5015 segments sont classés, soit 88,97 %.

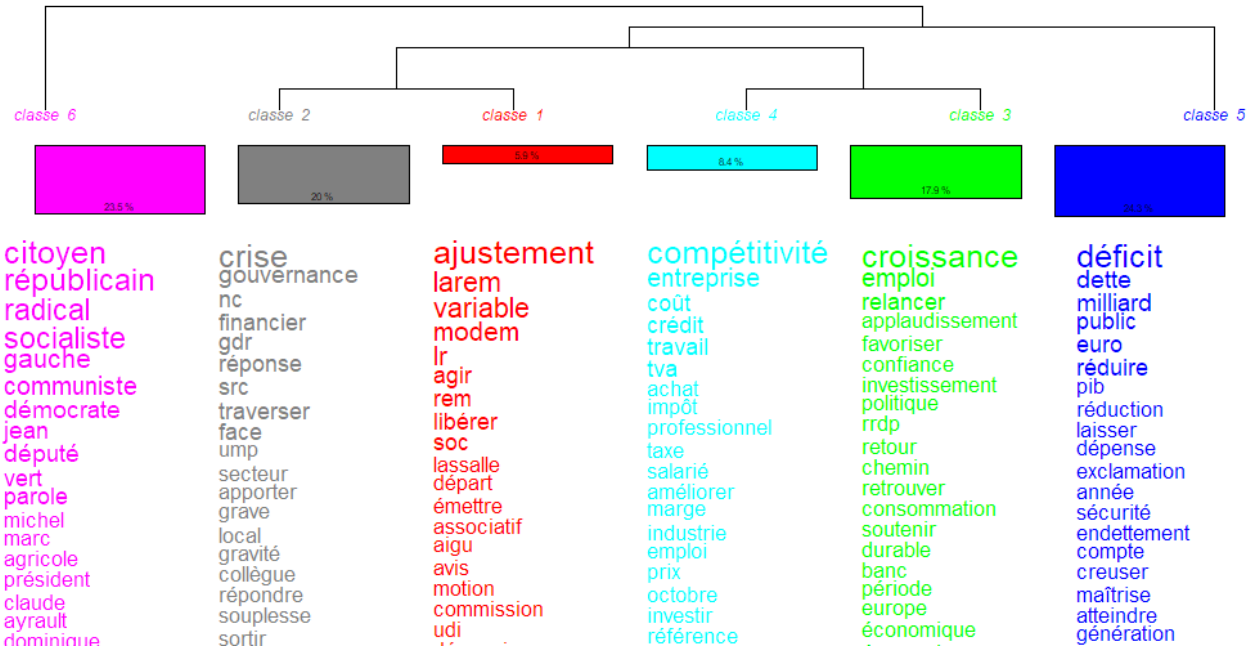

Figure 19 – CDH du sous-corpus (4.12)

La première classe à se détacher regroupe un vocabulaire partisan avec les noms des groupes parlementaires (classe 6). La deuxième classe regroupe un vocabulaire où il est question de déficit et de dette (classe 5). Deux sous-groupes se détachent ensuite. Le premier regroupe un

vocabulaire de la croissance et de l'emploi (classe 3) ainsi que de la compétitivité des entreprises (classe 4). Le second regroupe un vocabulaire lié au contexte de la crise financière (classe 2) et un vocabulaire fait d'interpellations où la formule « variable d'ajustement » est répétée (classe 1). Pour la construction du prochain corpus (5), nous ne conservons que les classes 2,3,4 et 5.

Le sous-corpus (4.11) composé des segments de la classe 11 compte 423 376 occurrences, 12 357 segments de texte, 16 122 formes et 6900 hapax, soit 42,8 % des formes et 1,63 % des occurrences. Nous lui appliquons une CDH. Nous fixons à 17 000 le nombre maximal de formes analysées et à 20 le nombre de classes terminales de la phase 1. 11 043 segments sont classés, soit 89,37 %.

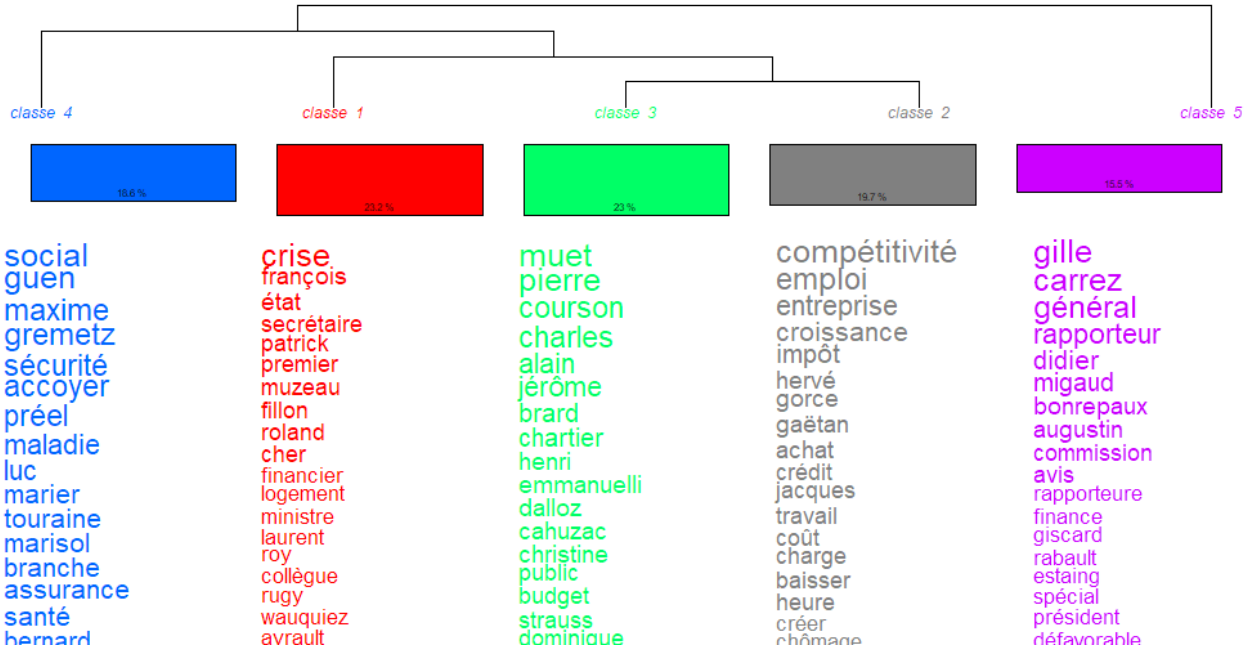

Figure 20 – CDH du sous-corpus (4.11)

La première classe à se détacher regroupe un vocabulaire où il est principalement question de deux personnes : Gilles Carrez, alors rapporteur général du budget, et Didier Migaud, alors président de la commission des finances (classe 5). La deuxième classe qui se détache regroupe un vocabulaire autour de la sécurité sociale avec un nom qui revient : celui de Jean-Marie Le Guen (classe 4). La troisième classe à se détacher regroupe des segments où il est principalement question de François Fillon, alors premier ministre et de ministres de son gouvernement (classe 1). Les deux dernières classes regroupent un vocabulaire où il est question de Charles de Courson (classe 3) et de compétitivité des entreprises (classe 2).

Hormis la classe 2, les classes de ce sous-corpus ne représentent pas un gros intérêt pour ce qui nous intéresse. Seuls les segments de la classe 2 sont conservés pour construire le corpus (5).

Le sous-corpus (4.10) composé des segments de texte de la classe 10 compte 741 230 occurrences, 19768 segments de texte, 18 522 formes et 7144 hapax, soit 38,57 % des formes et 0,96 % des occurrences. Nous lui appliquons une CDH, qui classe 18567 segments, soit 93,92 %.

Nous fixons à 19 000 le nombre maximal de formes analysées et à 20 le nombre de classes terminales de la phase 1.

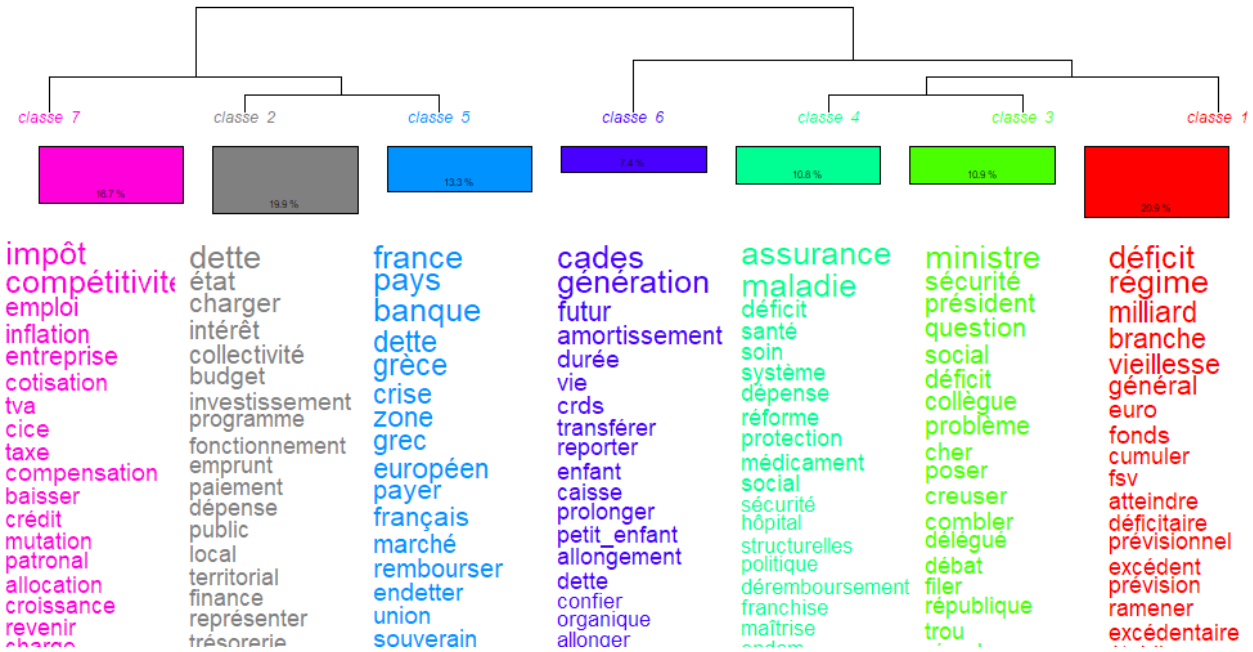

Figure 21 – CDH du sous-corpus (4.10)

Deux groupes de classes se détachent. Le premier regroupe un vocabulaire lié à la fiscalité des entreprises (classe 7), aux discussions budgétaires (classe 2) et à la crise de la dette grecque (classe 5). Le second groupe comporte un vocabulaire lié à la dette sociale (classe 6), au financement de la sécurité sociale (classe 1), à l'assurance maladie (classe 4) et au déficit de la sécurité sociale où sont regroupés des segments qui constituent le début des interventions des locuteurs (classe 3). Toutes les classes sont conservées pour construire le corpus (5).

Le sous-corpus (4.7) composé des segments de texte de la classe 7 compte 686 066 occurrences, 18 364 segments de texte, 17 442 formes et 6960 hapax, soit 39,9 % des formes

et 1,01 % des occurrences. Nous lui appliquons une CDH, qui classe 17 813 segments, soit 97 %. Nous fixons à 18 000 le nombre maximal de formes analysées et à 20 le nombre de classes terminales de la phase 1.

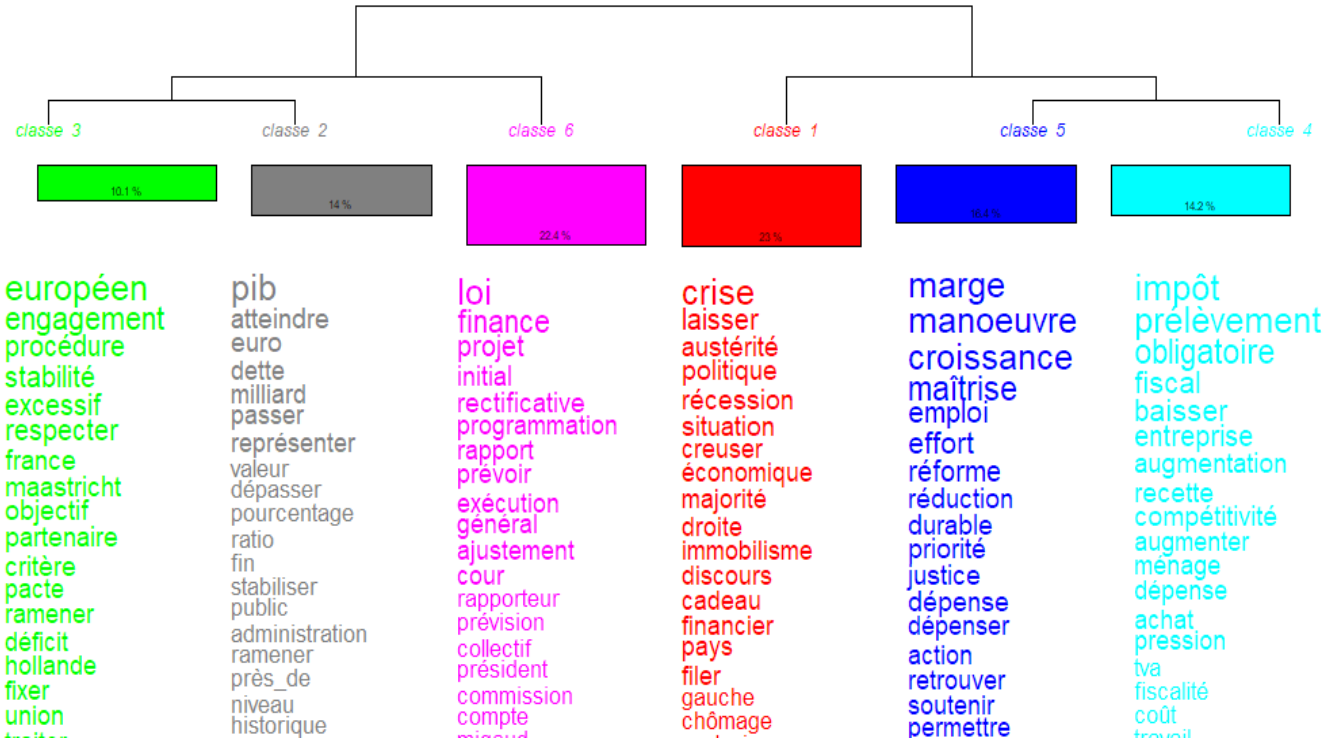

Figure 22 – CDH du sous-corpus (4.7)

Deux groupes de classes émergent. Le premier regroupe un vocabulaire sur les engagements européens de la France en terme de maîtrise budgétaire (classe 3), l'importance de la dette publique par rapport au PIB (classe 2) et les discussions sur les lois de finances (classe 6). Le deuxième groupe comporte un vocabulaire lié aux conséquences de la crise financière (classe 1), à la croissance économique (classe 5) et aux questions fiscales (classe 4). Toutes les classes sont conservées pour construire le corpus (5).

Le sous-corpus (4.8) composé des segments de texte de la classe 8 compte 576 308 occurrences, 15 623 segments de texte, 16 119 formes et 6489 hapax, soit 40,26 % des formes et 1,13 % des occurrences. Nous lui appliquons une classification, qui classe 13 279 segments de texte, soit 85 %.

Nous fixons à 17 000 le nombre maximal de formes analysées et à 20 le nombre de classes terminales de la phase 1.

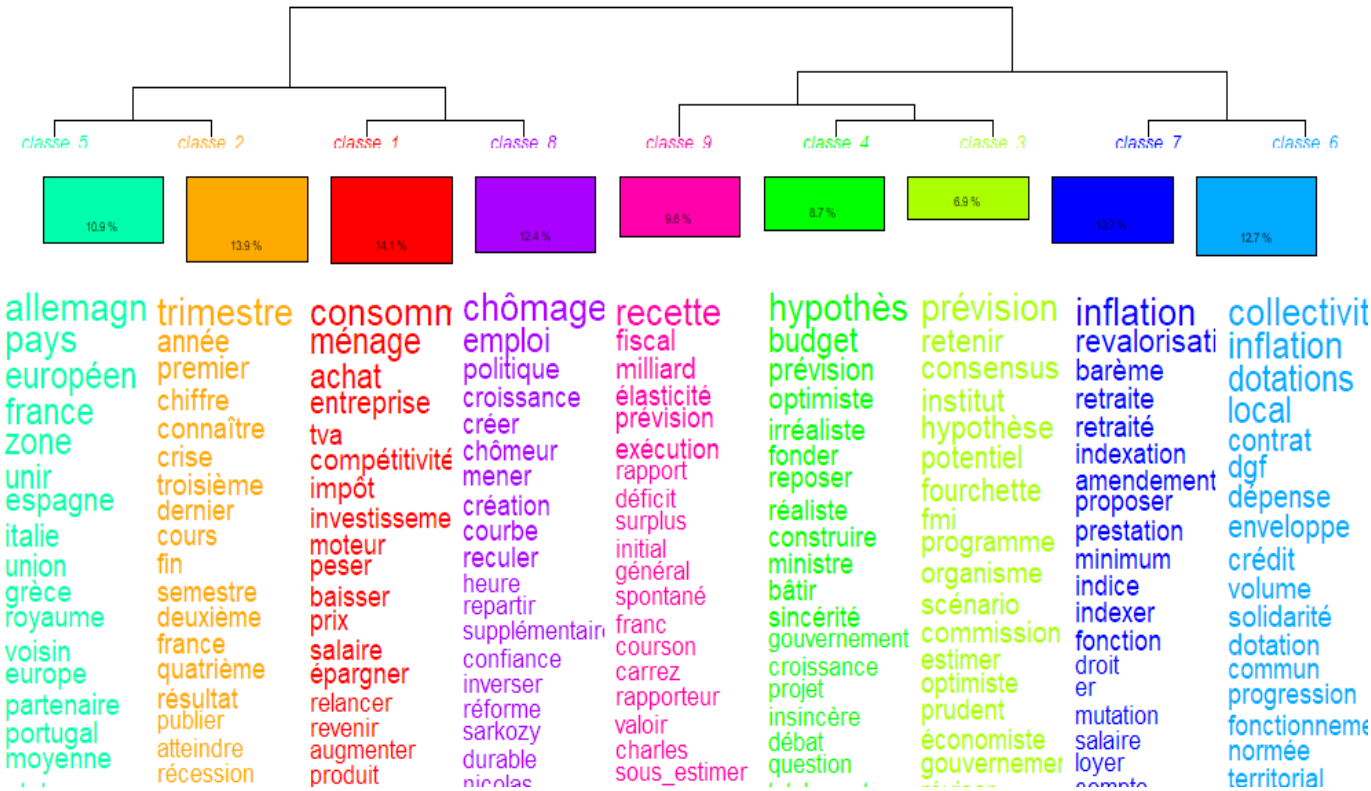

Figure 23 – CDH du sous-corpus (4.8)

Quatre groupes de classes émergent. Le premier regroupe un vocabulaire lié aux performances économiques de la France par rapport à ses voisins européens (classe 5) et à des résultats économiques et leur commentaire (classe 2). Le deuxième groupe comporte un vocabulaire lié au pouvoir d'achat (classe 1) et à l'emploi et au chômage (classe 8).

Le troisième groupe est constitué d'un vocabulaire des recettes fiscales (classe 9) et des discussions budgétaires en lien avec les prévisions de croissance (classe 3 et 4). Le dernier groupe comporte un vocabulaire lié à la modulation du montant des prestations sociales en fonction de l'inflation (classe 7) et un vocabulaire lié à la modulation du montant des dotations aux collectivités en fonction de l'inflation (classe 6). Toutes les classes sont conservées pour construire le corpus (5).

Le sous-corpus (4.9) composé des segments de texte de la classe 9 compte 750 352 occurrences, 19 638 segments de texte, 23 334 formes et 9327 hapax, soit 39,97 % des formes et 1,24 % des occurrences. Nous lui appliquons une classification au sein de laquelle 19399 segments sont classés, soit 98,78 %. Nous fixons à 24 000 le nombre maximal de formes analysées et à 20 le nombre de classes terminales de la phase 1.

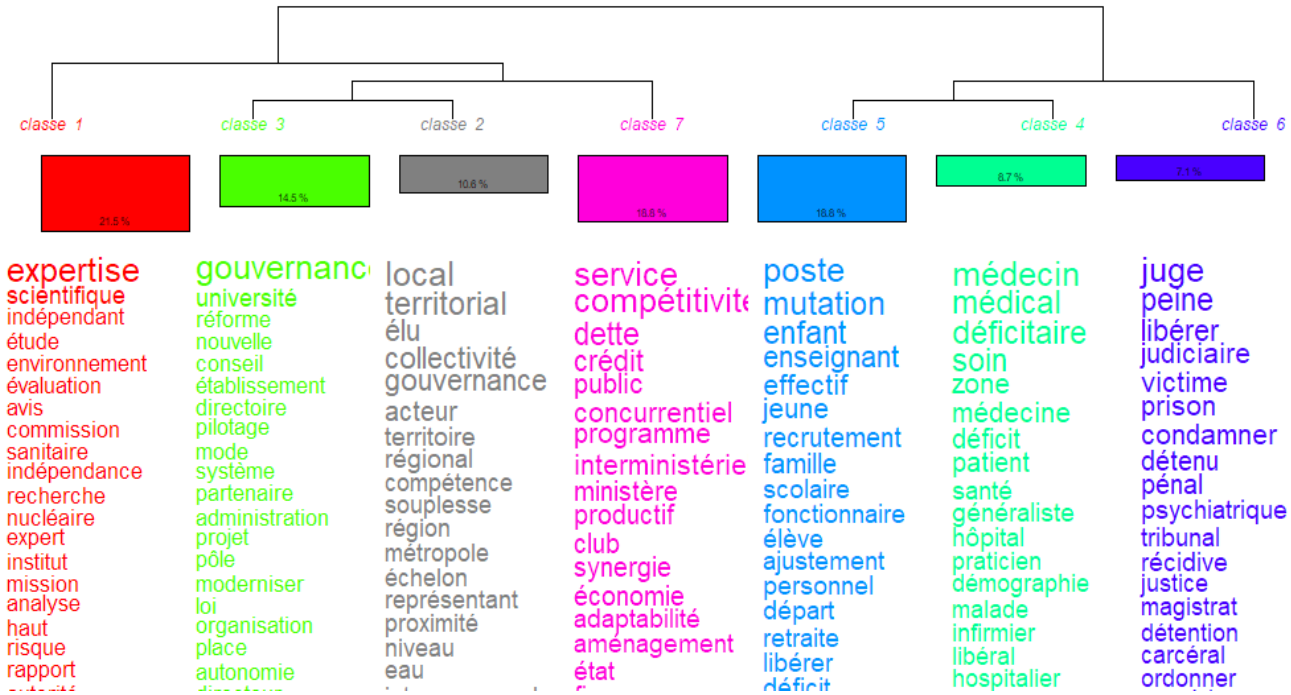

Figure 24 – CDH du sous-corpus (4.9)

Deux groupes de classes sont visibles. Dans le premier groupe, la première classe à se détacher comporte un vocabulaire de l'expertise (classe 1). La deuxième classe regroupe un vocabulaire des services publics et de la compétitivité (classe 7). Enfin, les deux dernières classes comporte un vocabulaire lié à la gouvernance des universités (classe 3) et des collectivités territoriales (classe 2).

Le deuxième groupe de classes comporte un vocabulaire judiciaire (classe 6), un vocabulaire autour de la situation des médecins et de la médecine (classe 4) et un vocabulaire autour des questions scolaires (classe 5). Pour construire le prochain corpus (5), nous retirons les classes 4,5 et 6.

Le sous-corpus (4.2) composé des segments de texte de la classe 2 compte 772 428 occurrences, 20 328 segments de texte, 21 954 formes et 8590 hapax, soit 39,13 % des formes et 1,11 % des occurrences. Nous lui appliquons une classification, au sein de laquelle 17 873 segments sont classés, soit 87,92 %. Nous fixons à 22 000 le nombre maximal de formes analysées et à 20 le nombre de classes terminales de la phase 1.

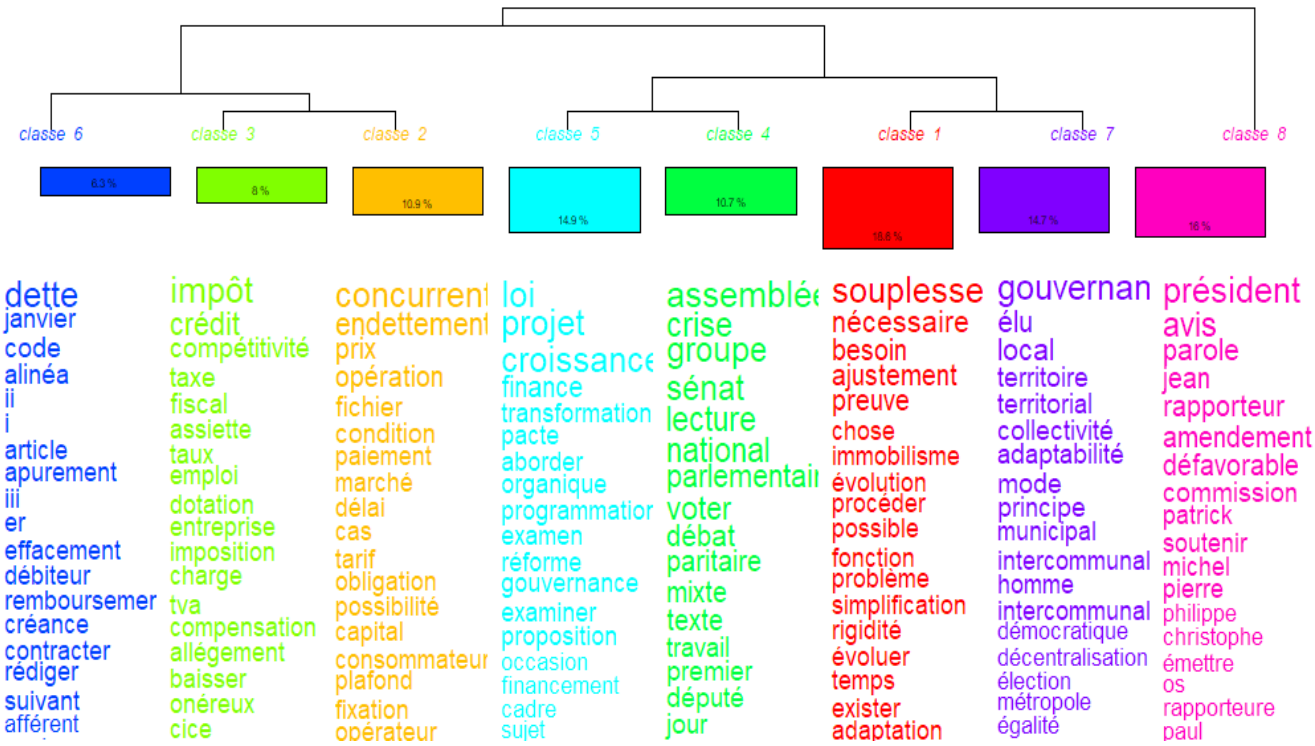

Figure 25 – CDH du sous-corpus (4.2)

Une première classe se dégage : elle regroupe un vocabulaire procédural relatif à la discussion de textes (classe 8). Deux groupes se distinguent ensuite. Le premier regroupe un vocabulaire lié aux questions de dette (classe 6), au CICE (classe 3) et à des questions de concurrence (classe 2).

Le second groupe regroupe un vocabulaire lié aux discussions autour de la loi PACTE (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) (classe 5), un vocabulaire assez hétérogène dont le fil rouge est la présence de mots spécifiques au fonctionnement parlementaire (classe 4), un vocabulaire propre à la gouvernance des collectivités territoriales (classe 7) et un vocabulaire fait d'injonctions à davantage de souplesse (classe 1).

Une fois encore, la classification laisse apparaître une plus grande hétérogénéité. Nous enlevons les classes 4 et 8 pour construire le prochain corpus (5).

Le sous-corpus (4.3) composé des segments de la classe 3 compte 167 558 occurrences, 4416 segments de texte, 10 700 formes et 4694 hapax, soit 43,87 % des formes et 2,8 % des occurrences. Nous lui appliquons une classification au sein de laquelle 3858 segments sont classés, soit 87,36 %. Nous fixons à 11 000 le nombre maximal de formes analysées et à 20 le nombre de classes terminales de la phase 1.

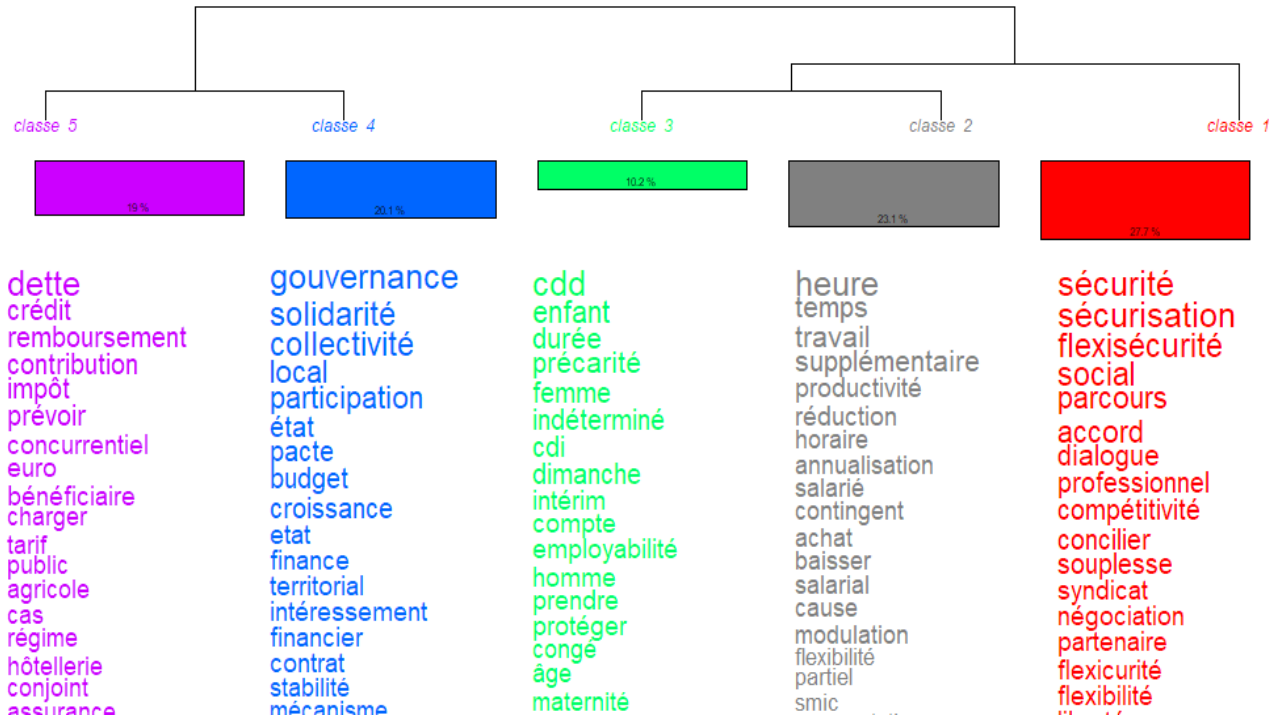

Figure 26 – CDH du sous-corpus (4.3)

Deux groupes de classes émergent. Le premier regroupe un vocabulaire lié à des questions de dette et de comptabilité (classe 5) ainsi qu'un vocabulaire lié au financement des collectivités et au lien entre celles-ci et l'Etat (classe 4). Le second groupe comprend un vocabulaire lié à la question du travail : articulation entre flexibilité et sécurité (classe 1), temps de travail (classe 2) et contrats précaires (classe 3). Il est à noter qu'il y a davantage d'homogénéité dans ce sous-corpus, du fait que sa taille est plus réduite que les deux précédents (167 558 occurrences).

Le sous-corpus (4.4) composé des segments de la classe 4 compte 592 760 occurrences, 15 675 segments de texte, 17 543 formes et 7122 hapax, soit 40,6 % des formes et 1,2 % des occurrences. Nous lui appliquons une CDH qui classe 14 591 segments, soit 93,08 %. Nous fixons à 18 000 le nombre maximal de formes analysées et à 20 le nombre de classes terminales de la phase 1.

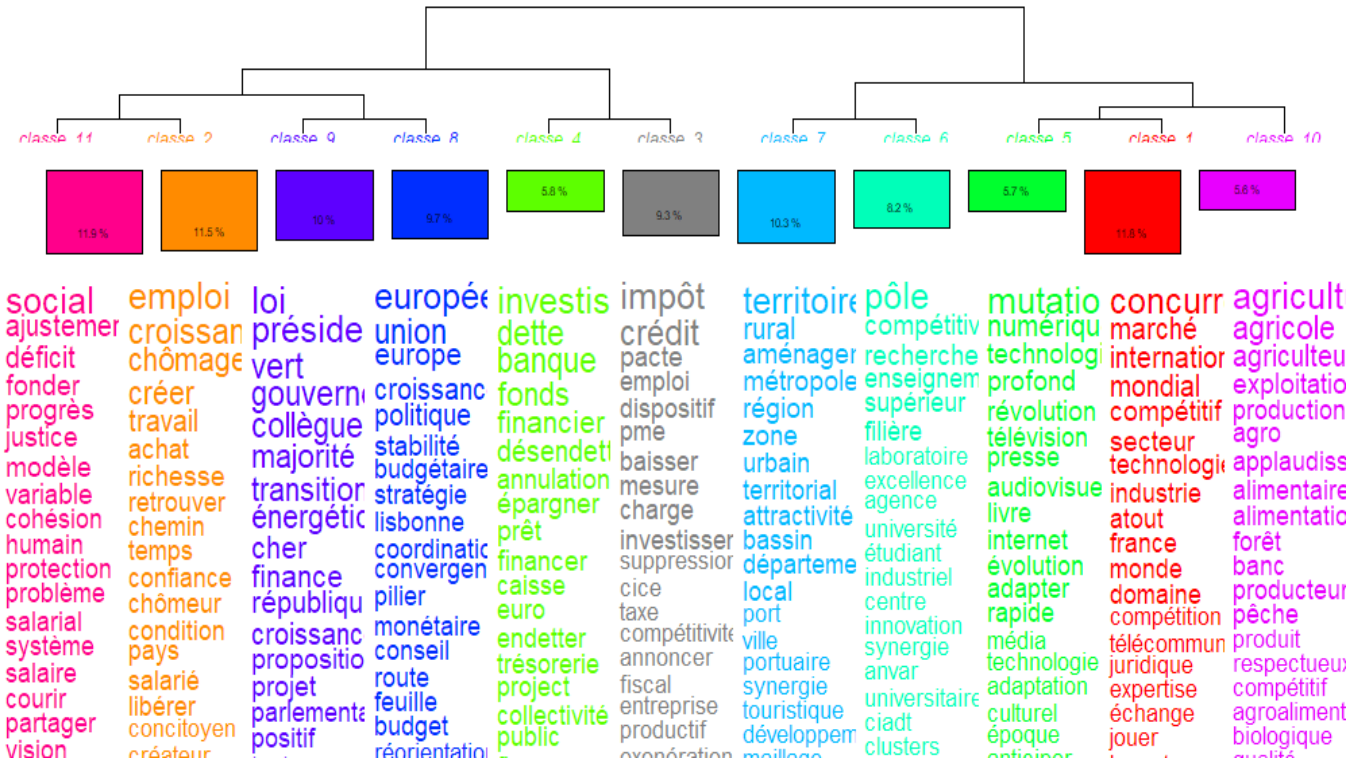

Figure 27 – CDH du sous-corpus (4.4)

Deux groupes de classes émergent. Le premier regroupe un vocabulaire de l'aménagement du territoire (classe 7), des pôles de compétitivité (classe 6), vocabulaire relatif au numérique et aux évolutions technologiques (classe 5), à la concurrence internationale (classe 1) et à l'agriculture (classe 10). Le second regroupe un vocabulaire financier (classe 4), lié au CICE (classe 3), à la protection sociale (classe 11), à l'emploi (classe 2), un vocabulaire lié à la discussion de textes de loi (classe 9) et un vocabulaire lié aux questions européennes (classe 8). Nous retirons la classe 9 pour construire le prochain corpus (5).

Le sous-corpus (4.5) composé des segments de la classe 5 compte 427 593 occurrences, 11 335 segments de texte, 16 760 formes et 6941 hapax, soit 41,41 % des formes et 1,62 % des occurrences. Nous lui appliquons une CDH, qui classe 11 006 segments, soit 97,1 %. Nous fixons à 17 000 le nombre maximal de formes analysées et à 20 le nombre de classes terminales de la phase 1.

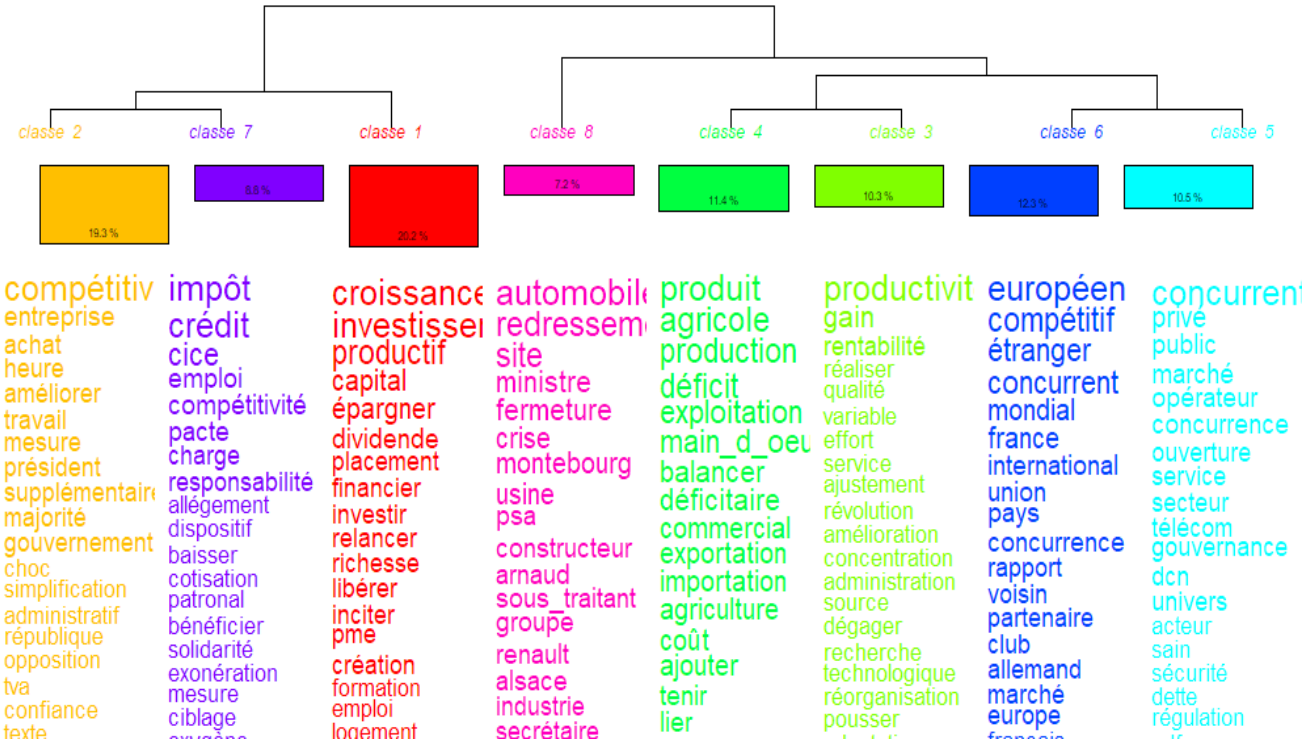

Figure 28 – CDH du sous-corpus (4.5)

Deux groupes de classe émergent. Le premier regroupe un vocabulaire lié à la compétitivité des entreprises (classe 2), au CICE (classe 7) et à l'investissement et la croissance (classe 1).

Le second groupe contient un vocabulaire spécifiquement lié au redressement productif, lorsque Arnaud Montebourg occupait le ministère éponyme (classe 8), à des questions agricoles (classe 4), des questions de productivité (classe 3), de place de la France dans la concurrence internationale et notamment européenne (classe 6) et la question des entreprises publiques et de leur éventuelle privatisation (classe 5). Toutes les classes sont conservées pour construire le corpus (5).

Le sous-corpus (4.1) composé des segments de texte de la classe 1 compte 833 169 occurrences, 22 243 segments de texte, 24 157 formes et 9518 hapax, soit 39,4 % des formes et 1,14 % des occurrences. Nous lui appliquons une CDH, qui classe 22 083 segments, soit 99,28 %. Nous fixons à 25 000 le nombre maximal de formes analysées et à 20 le nombre de classes terminales de la phase 1.

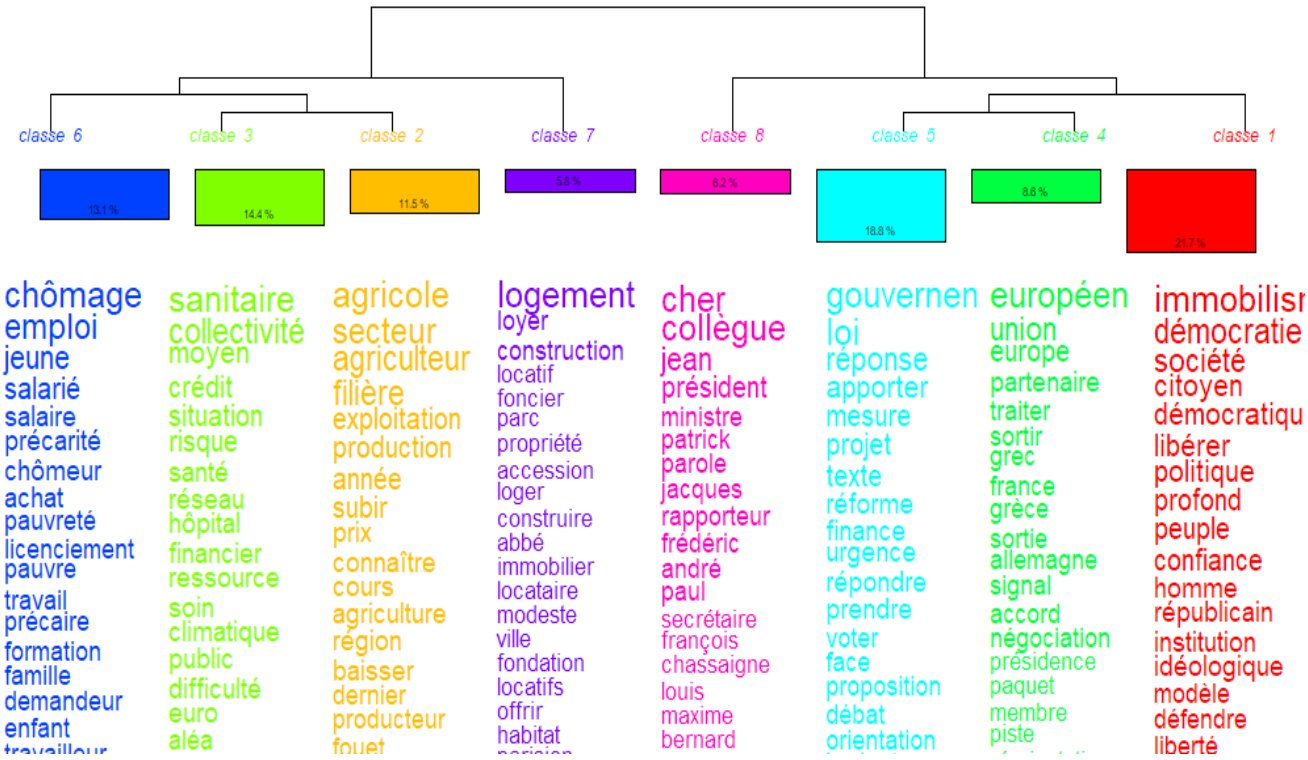

Figure 29 – CDH du sous-corpus (4.1)

Deux groupes de classes se détachent. Dans le premier groupe, un vocabulaire lié aux questions de logement (classe 7), au chômage (classe 6) ainsi qu'à des questions sanitaires (classe 3) et agricoles (classe 2). Le deuxième groupe de classes regroupe un vocabulaire propre aux débats au sein de l'AN (classe 8), un vocabulaire relatif aux questions de démocratie et de lien entre les citoyens et les responsables politiques (classe 1), un vocabulaire lié aux questions européennes (classe 4) et un vocabulaire propre aux discussions de textes (classe 5).

Nous constatons que les segments de la classe 1 sont moins homogènes que ce que la première classification laissait apparaître. Nous ne conservons que les classes 2, 4 et 6 pour construire le prochain corpus (5).

Le sous-corpus (4.6) composé des segments de texte de la classe 6 compte 345 993 occurrences, 9130 segments de texte, 16 285 formes et 6992 hapax, soit 42,94 % des formes et 2,02 % des occurrences. Nous lui appliquons une CDH, qui classe 8725 segments, soit 95,56 %. Nous fixons à 17 000 le nombre maximal de formes analysées et à 20 le nombre de classes terminales de la phase 1.

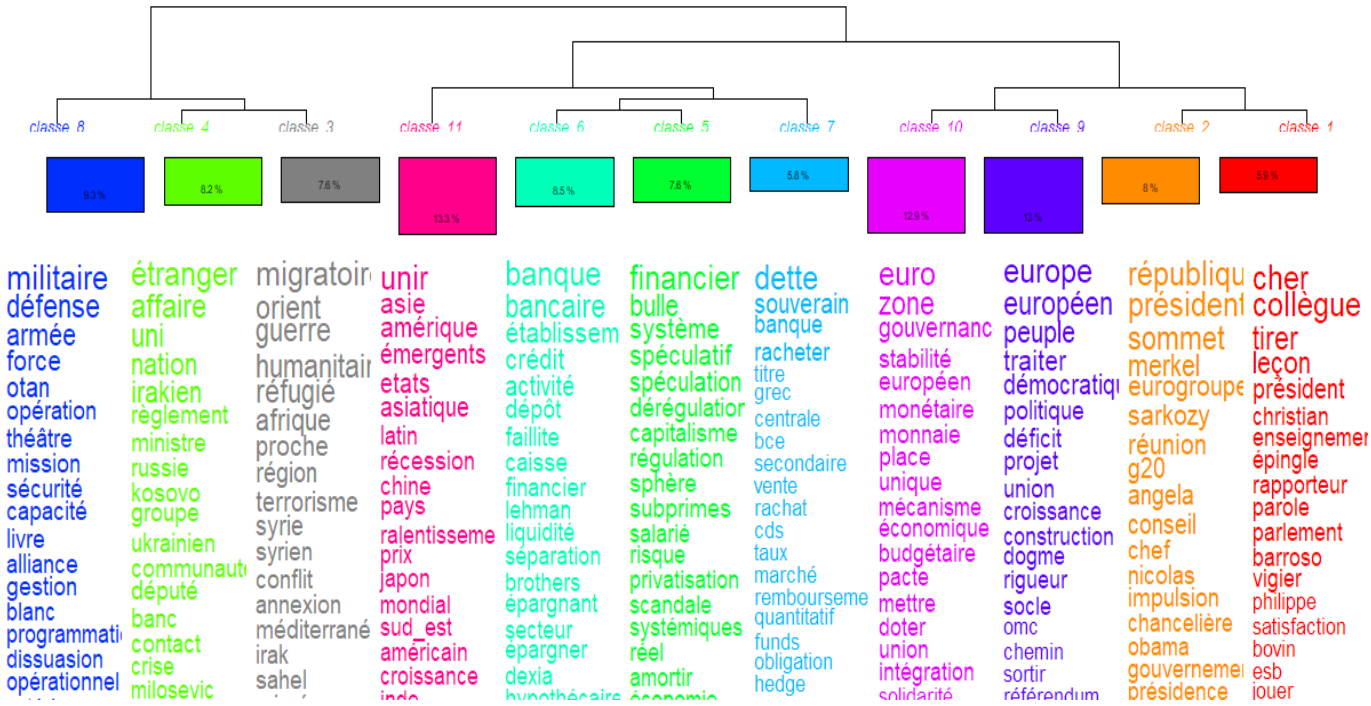

Figure 30 – CDH du sous-corpus (4.6)

Trois groupes de classes émergent. Le premier regroupe un vocabulaire relatif aux questions militaires (classe 8), à la politique internationale (classe 4) et aux questions migratoires et humanitaires (classe 3). Le deuxième groupe de classes comporte un vocabulaire de la situation économique mondiale (classe 11), relatif à la crise financière (classe 6) et à la recherche de ses causes et des moyens pour l'éviter (classe 5), et enfin au rôle de la BCE dans le rachat de dettes souveraines (classe 7). Le troisième groupe de classes comporte lui-même deux sous-groupes : le premier regroupe un vocabulaire lié aux questions européennes (classes 9 et 10), tandis que le second regroupe un vocabulaire où le locuteur s'adresse directement aux personnes présentes dans l'hémicycle (classe 1) et un vocabulaire où il est essentiellement question du PR (classe 2). Nous enlevons les classes 1, 2, 3, 4 et 8 pour construire le prochain corpus (5).

6. Premier nettoyage du corpus

Nous construisons à présent un corpus (5) en ayant enlevé les classes qui regroupaient un vocabulaire et des thèmes non pertinents pour notre analyse.

Le corpus compte 4 577 434 occurrences, 121 795 segments de texte et 44 483 formes dont 14 960 hapax, soit 33,63 % des formes et 0,33 % des occurrences. Nous lui appliquons une

CDH. Au sein de celle-ci, 111 876 segments sont classés, soit 91,86 %. Nous fixons à 45 000 le nombre maximal de formes analysées et à 50 le nombre de classes terminales de la phase 1.

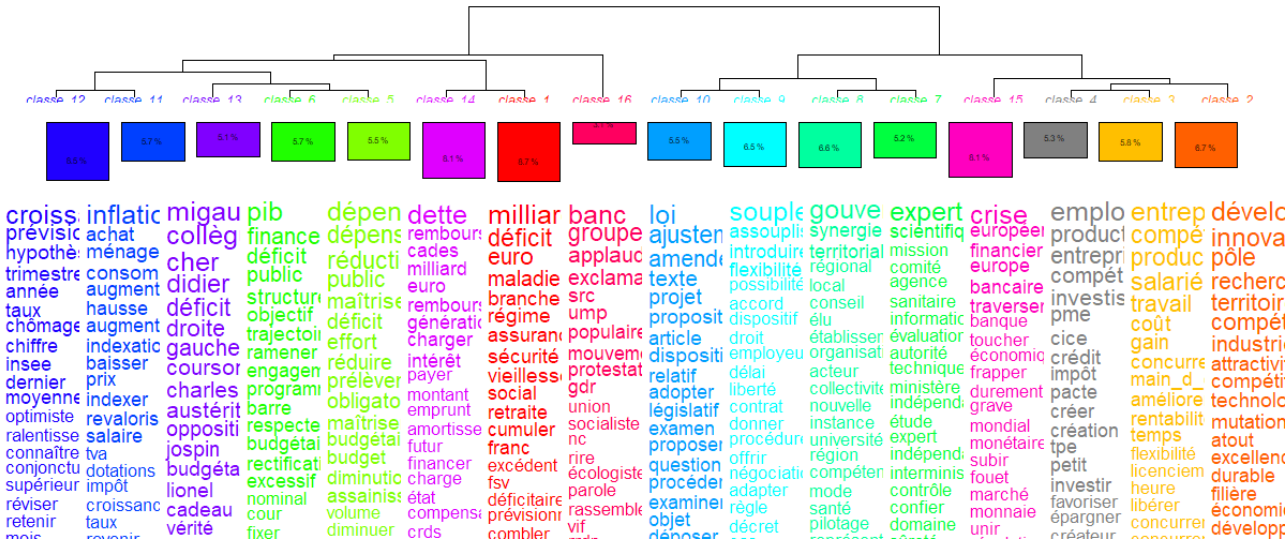

Figure 31 – CDH du corpus (5)

Les classes 13 et 16 semblent regrouper un vocabulaire procédural. Pour chacune de ces deux classes, nous construisons un sous-corpus afin d'aboutir à des mondes lexicaux stabilisés (Reinert, 2008) et ainsi conserver ce qui nous intéresse. Nous ne produisons pas d'analyse de cette classification, dans la mesure où ce corpus n'est pas notre corpus final et que cette classification est redondante par rapport à celle du corpus précédent (4).

7. Second nettoyage du corpus

Le sous-corpus (5.13) composé des segments de la classe 13 compte 213 039 occurrences, 5671 segments de texte et 11530 formes, dont 5060 hapax, soit 43,89 % des formes et 2,38 % des occurrences. Nous lui appliquons une CDH, qui classe 5164 segments sont classés, soit 91,06 %. Nous fixons à 12 000 le nombre maximal de formes analysées et à 25 le nombre de classes terminales de la phase 1.

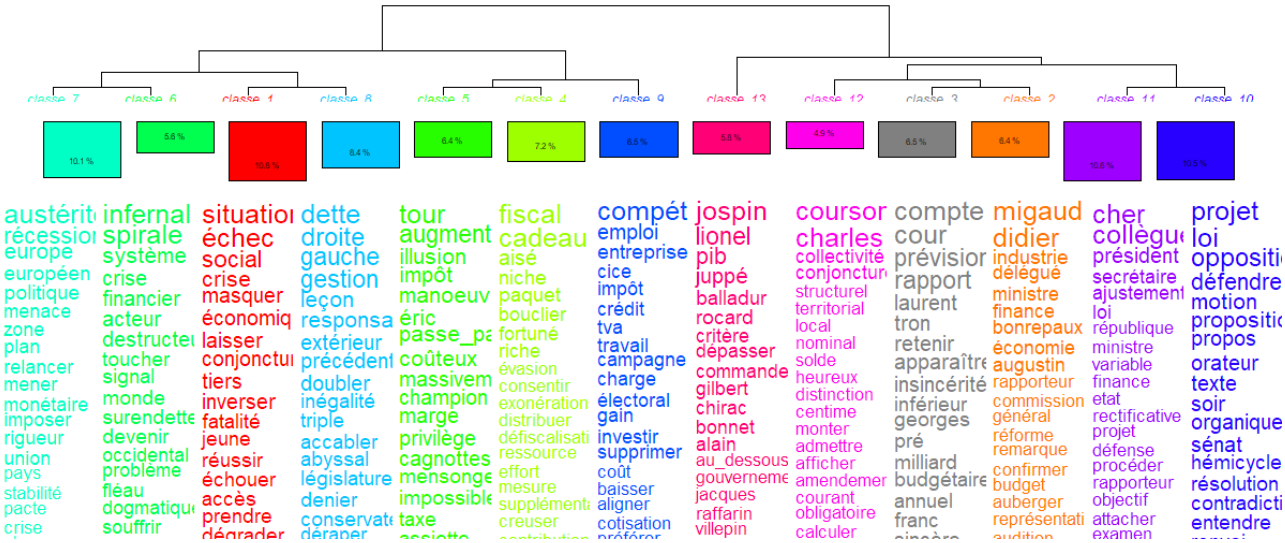

Figure 32 – CDH du sous-corpus (5.13)

Par une analyse rapide du dendrogramme, nous constatons que les classes 2, 11, 12 et 13 regroupent du vocabulaire procédural. C'est pourquoi nous ne les conservons pas pour construire le prochain corpus (6).

Le sous-corpus (5.16) composé des segments de la classe 16 compte 128 866 occurrences, 3461 segments de texte et 8276 formes dont 4164 hapax, soit 50,31 % des formes et 3,23 % des occurrences. Nous lui appliquons une CDH, au sein de laquelle 3127 segments sont classés, soit 90,35 %. Nous fixons à 9 000 le nombre maximal de formes analysées et à 25 le nombre de classes terminales de la phase 1.

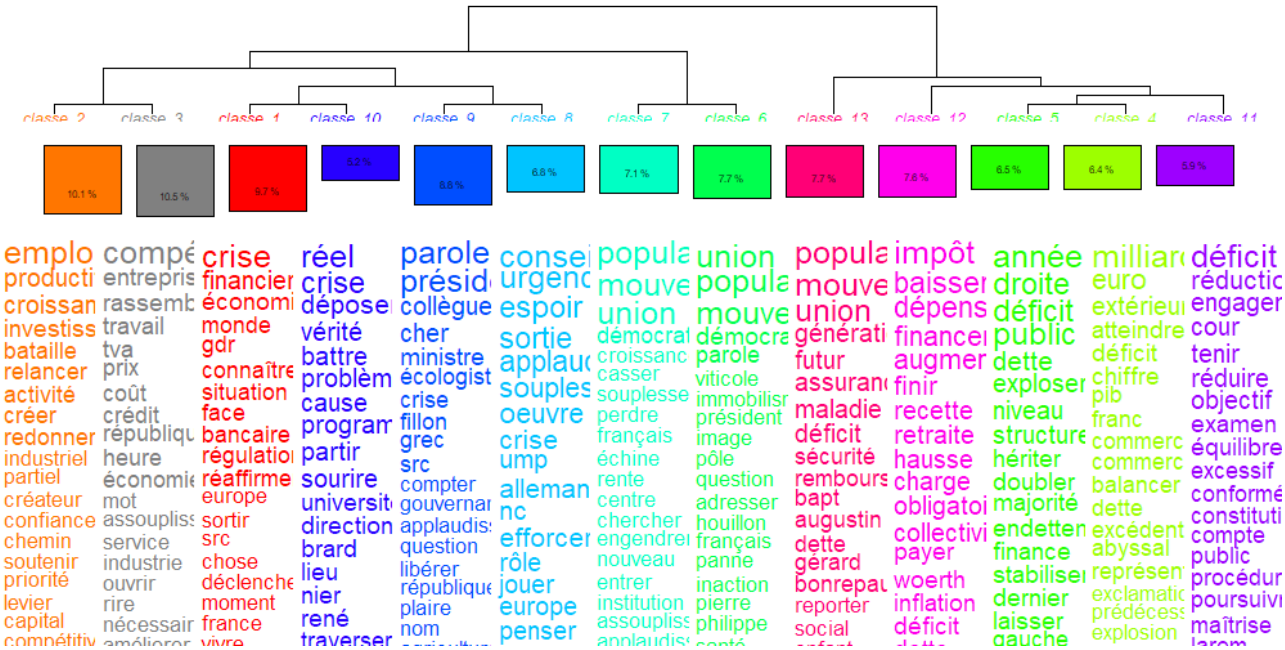

Figure 33 – CDH du sous-corpus (5.16)

Nous enlevons les classes 6, 7, 8, 9 et 13 qui regroupent un vocabulaire procédural.

Annexe 2 : Tableau de sélection des termes

Termes	Vocabulaire spécialisé/ contextuel	Références	Concordanciers	Définition du CNRTL	Dans la liste finale
Adapter/ adaptation/ adaptabilité	Vocabulaire contextuel **(+0)**	Stiegler (adaptation et adaptabilité) Gobin (adaptation et adaptabilité) Durand* Dardot et Laval **(+1)**	Flexibilité, souplesse et adaptabilité Adaptabilité-compétitivité-mondialisation modernisation et adaptation adaptation et souplesse simplification et adaptation **(+1)**	Adaptabilité : faculté de s'adapter, pas de mention d'un emploi dans le vocabulaire économico-politique Adaptation : [En parlant d'une institution] Pour la rendre plus conforme à une mentalité ou à une situation → voc éco/socio	Adaptation non Adaptabilité oui Adapter non **(2)**
Agilité/agile	Métaphore biologique (Borriello) **(+1)**	Aucune **(0)**	«agilité des entreprises» agilité et flexibilité «gouvernance agile»	Aucune référence pour l'emploi qui nous intéresse	Non **(0)**
Ajustement/ajuster	Vocabulaire contextuel **(0)**	Stiegler («ajustement à l'environnement» «ajustement spontané des intérêts» «ajustement viable pour surmonter la crise» «ajustement de plus en plus ordonné de la division du travail») «la nécessité de l'ajustement définit le rôle du libéralisme» (Dewey, cité par Stiegler, p.148) → articulation entre stase et flux, ancien et nouveau, … Wallas et Lippmann parlent également d'ajustement. Ajustement spontané chez Lippmann **(+1)**	«ajustements structurels du FMI» «variable d'ajustement» «choc d'ajustement» «ajustement structurel» «mécanisme d'ajustement aux frontières» **(+1)**	Adaptation, mise en rapport. Mention d'un emploi dans le vocabulaire économique	Ajustement Oui Ajuster Non **(2)**
Attractivité/ attractif	Vocabulaire non spécialisé **(+0)**	Durand* **(+1)**	Attractivité associée à compétitivité, vient en appui de cette dernière «attractivité de nos	Attractivité non répertorié, attractif oui mais pas pour l'usage qui nous intéresse	Non **(1)**

			territoires» «attractivité de l'industrie financière» Usage de l'adjectif «attractif» très varié, pas pertinent de le conserver **(+0)**	**(+0)**	
Banque/bancaire	Vocabulaire spécialisé, l'emploi de ce mot n'est toutefois pas spécifique aux néolibéraux **(+1)**	Aucune **(0)**	BPI BCE BM Institutions internationales ou nationales	Service public ou privé se chargeant des opérations de dépôt, d'achat, de prêt, de vente, auxquelles peut donner lieu le commerce de l'argent et des titres négociables.	Non **(1)**
Bénéfice	Vocabulaire non spécialisé **(0)**	Aucune **(0)**	Usages variés et non-spécifiques d'une rhétorique néolibérale.	Avantage que procure une personne ou une chose. Profit égal à la différence entre les recettes et les dépenses, sans en déduire les charges	Non **(0)**
Blocage	Vocabulaire non spécialisé **(0)**	Aucune **(0)**	Conservatismes et blocages «blocage des salaires» «points de blocage» «minorité de blocage» Emploi de ce mot pas nécessairement rhétorique/idéologique, parfois aussi le résultat d'un figement **(+0)**	*FIN., ÉCON. POL. Blocage du crédit. Blocage des prix, des salaires.* Leur maintien à un niveau donné en en empêchant la hausse	Non **(0)**
Boursier	Vocabulaire spécialisé, mais l'emploi de ce mot n'est pas propre aux néolibéraux **(+1)**	Aucune **(0)**	«licenciements boursiers» «éclatement de la bulle boursière» «la place boursière de Paris»	Qui concerne la Bourse et ses diverses activités.	Non **(1)**
Budget/budgétaire	Vocabulaire spécialisé, mais l'emploi de ce mot n'est pas propre aux néolibéraux **(+1)**	Aucune **(0)**	«ministre du budget» discussions sur le budget «le budget de la zone euro» «déficits budgétaires» «collectif budgétaire» «équilibre budgétaire» «équation budgétaire»	État des dépenses et des recettes publiques prévues pour un an ou pour un exercice. Qui se rapporte, qui appartient au budget.	Non **(1)**
Capital	Vocabulaire spécialisé	Aucune **(0)**	«coût du capital» «liberté de circulation	Ensemble des sommes versées par les associés	Non **(1)**

	(+1) Egalement un adjectif, synonyme de fondamental		des capitaux» critique du capitalisme «taxation du capital» Usage de ce mot fortement critique.	d'une société Ensemble des moyens de production (biens financiers et matériels) possédés et investis par un individu ou un groupe d'individus dans le circuit économique Force économique et sociale que représente le (grand) capital. Ensemble des détenteurs du capital. Par personnification.	
Cluster	Vocabulaire spécialisé, anglicisme **(+1)**	Aucune **(0)**	mot dont «pôle de compétitivité» est la traduction **(+1)**	Pas de référence	Oui **(2)**
Concurrence/ concurrentiel/ concurrent	Concurrence/ concurrent : non spécialisé, trop large, emploi plutôt neutre **(+0)** Concurrentiel spécialisé **(+1)**	Foucault Raveaud Dardot et Laval **(+1)**	Concurrence à l'international «ouverture à la concurrence» marché concurrentiel, contexte concurrentiel environnement concurrentiel → impératif de compétitivité. Avantage concurrentiel	Concurrentiel : [En parlant d'une façon d'agir, d'un système, d'un marché] Qui admet ou implique la concurrence; où règne la concurrence. Concurrence : Situation de marché dans laquelle des producteurs, des commerçants, des entreprises et des produits rivalisent entre eux pour attirer la clientèle par différents moyens (prix plus bas, meilleure qualité). Concurrent : Qui fait concurrence à un(e) autre.	Concurrence/ concurrent non **(1)** Concurrentiel oui **(2)**
Compétence	Vocabulaire non-spécialisé. **(0)**	Durand* **(+1)**	Décentralisation, «compétences humaines» agence France compétences, ...	Capacité que possède une personne de porter un jugement de valeur dans un domaine dont elle a une connaissance approfondie.	Non **(1)**
Compétitif/ compétition	Même racine que compétitivité qui est un dérivé de ces deux mots.	Stiegler (compétition) **(+1)**	Compétitif utilisé pour de multiples usages, adjectif magique pour désigner quelque chose qui fonctionne	Voir concurrence	Compétitif oui **(2)** Compétitition non **(1)**

	Compétitif synonyme de concurrentiel **(+1)** Compétition non spécialisé, susceptible d'être mobilisé dans des contextes différents. **(+0)**				
Conjoncture/ conjoncturel	Vocabulaire spécialisé. Usage plutôt neutre. **(+1)**	Aucune **(0)**	«conjoncture difficile» «conjoncture économique dans le secteur agricole» «observatoire français de conjoncture économique» «la France profite de la conjoncture mondiale» «difficultés conjoncturelles» «crises conjoncturelles»	Situation économique ou financière (d'une entreprise, d'un pays, etc.) à un moment déterminé, résultant d'événements plus ou moins fortuits et incontrôlés. Ensemble des éléments variables d'une situation économique, par opposition aux structures. De la conjoncture, de la situation économique momentanée (par opposition à *structurel*).	Non **(1)**
Crédibilité	Non-spécialisé **(0)**	Borriello **(+1)**	«crédibilité financière» «retour de la crédibilité de la France» «crédibilité budgétaire»	Caractère, qualité rendant quelque chose susceptible d'être cru ou digne de confiance.	Non **(1)**
Crise	Vocabulaire non spécialisé, ce mot risque de charrier des contextes différents, notamment liés à la géopolitique . Toutefois, le matraquage dans le discours de cette idée de crise fait que nous ne pouvons pas éliminer ce mot. **(0)**	Alain Bihr Eric Hazan Borriello Foucault Raveaud **(+1)**	Crise de l'euro crise de compétitivité LA Crise la crise économique et financière sortie de crise crise migratoire crises bancaires crise structurelle de compétitivité crise du capitalisme financier crise énergétique crise de la dette publique	Dans un cycle économique, dysfonctionnement, souvent caractérisé par la surproduction ou la dépression, le chômage et, en économie capitaliste, un effondrement des cours boursiers.	Oui **(1)**

Croissance	Vocabulaire spécialisé, objectif ultime de toute politique économique en régime néolibéral **(+1)** Métaphore biologique (Borriello)	Batout et Constantin Bienaymé Daniel Hazan Riveline **(+1)**	Le bien-fondé de la croissance n'est jamais justifié, c'est un idéal à atteindre, une boussole pour juger de l'efficacité des politiques mises en œuvre **(+1)**	Pas de référence	Oui **(3)**
Déficit/déficitaire	Argument mobilisé pour justifier les politiques d'austérité **(+1)**	Borriello **(+1)**	«notre déficit commercial ce juge de paix de la compétitivité d'une économie» «déficit de compétitivité de l'économie française» «déficits budgétaires» «déficit structurel de compétitivité» «réduction du déficit» «déficit de gouvernance économique» «la spirale des déficits» «politique déficitaire»	Ce qui manque pour compléter une quantité donnée de numéraire ou pour balancer un compte. Situation financière résultant de ce manque. Qui est en déficit. Qui entraîne une perte, un déficit	Déficit oui Déficitaire oui **(2)**
Dépense	mot spécialisé mais générique, pas de parti pris idéologique derrière son emploi **(+0)**	Aucune **(+0)**	«baisse des dépenses publiques» «juguler les dépenses publiques» «relâchement des dépenses publiques» «maîtriser les dépenses»	Action de dépenser.	Non **(0)**
Dette, endettement, désendettement	Argument chantage des néolibéraux pour justifier les mesures d'austérité **(+1)**	Bihr **(+1)**	LA dette «la dette plombe la compétitivité et l'investissement» «la spirale infernale de l'endettement» «un tel niveau d'endettement est insoutenable» «deux enjeux essentiels le désendettement et la compétitivité» «le désendettement est un facteur de compétitivité et de relance de la croissance»	Obligation qu'un débiteur est tenu d'exécuter envers son créancier (personne ou organisme), en particulier somme d'argent qu'il est tenu de lui payer. Fait de s'endetter ou d'être endetté. Désendettement non répertorié	Dette oui Endettement oui Désendettement oui **(2)**
Directive	Vocabulaire technocratique issu des	Aucune **(0)**	«directives européennes» «transposition de la directive»	Ensemble d'indications, d'instructions données par une autorité	Non **(0)**

	institutions européennes, emploi le plus souvent «neutre» dans le sens où c'est un mot «imposé» **(+0)**			(administrative, politique, religieuse, militaire etc.) auxquelles on doit se conformer en vue d'une ligne de conduite déterminée.	
Dispositif	Vocabulaire semi-spécialisé, mot dont l'usage est répandu pour désigner un projet porté par un gouvernement **(0)**	Dardot et Laval **(+1)**	Usages très variés et non spécifiques d'un thème en particulier.	Ensemble d'éléments agencés en vue d'un but précis. Pas de mention de cet usage.	Non **(1)**
Dogme/ dogmatique/ dogmatisme	Dogmatisme invoqué négativement par les néolibéraux Vocabulaire utilisé aussi bien par les néolibéraux que par leurs adversaires **(+0)**	Aucune **(+0)**	«dogme de la rentabilité à tous prix» «dogme du moindre coût» «dogmes de la libre concurrence» «dogme de la flexibilité croissante» «dogmes du libéralisme» «dogme libéral de la compétitivité» «dérégulation dogmatique du monde du travail» «dogmatisme budgétaire» «nous voulons allier sans dogmatisme la compétitivité économique ...» «sans dogmatisme dans un esprit de dialogue et d'ouverture» **(+0)**	Proposition théorique établie comme vérité indiscutable par l'autorité qui régit une certaine communauté. Qui affirme avec autorité, à la manière du magistère ecclésiastique. Disposition d'esprit d'une personne à affirmer de façon péremptoire ou à admettre comme vraies certaines idées sans discussion; système qui en résulte.	Dogme non **(0)** Dogmatique non **(0)** Dogmatisme non **(0)**
Dynamisme/ dynamiser/ dynamique	Non-spécialisé **(0)**	Aucune **(0)**	«absence durable de dynamisme économique» dynamisme et compétitivité	Capacité de se mettre en mouvement. Capacité de réagir, de s'adapter aux choses et aux événements. Communiquer de l'énergie, des forces à (quelqu'un, quelque chose) de manière à (le) rendre dynamique,	Non **(0)**

				actif. Qui est plein de vitalité.	
Économie/ économique/ économiquement/ macroéconomique	Vocabulaire spécialisé mais très général, risque de charrier des contextes non pertinents. **(0)**	Stiegler **(+1)**	«la compétitivité d'une économie» «faire des économies» «économie maritime» ESS	Ensemble de ce qui concerne la production, la répartition et la consommation des richesses et de l'activité que les hommes vivant en société déploient à cet effet. Qui concerne l'Économie Politique et son domaine; qui y est relatif. Du point de vue de l'Économie Politique. Qui concerne les phénomènes économiques globaux.	Non **(1)**
Efficacité/efficace	Vocabulaire non-spécialisé **(0)**	Dardot et Laval **(+1)**	«efficacité économique» «efficacité de l'action publique»	Caractère de ce qui est efficace. Qui produit, dans de bonnes conditions et sans autre aide, l'effet attendu.	Non **(0)**
Employabilité	Vocabulaire spécialisé : faculté à être employable et employé. Il revient aux travailleurs de s'adapter au marché et non l'inverse. **(+1)**	Gobin Durand* Dardot et Laval **(+1)**	«investissement de compétitivité des entreprises et d'employabilité des salariés» **(+1)**	Pas référencé	Oui **(3)**
Équilibre/ équilibrer/ équilibré/ déséquilibre/ rééquilibrage	Vocabulaire contextuel, susceptible d'être mobilisé dans d'autres contextes, notamment géopolitiques **(0)**	Raveaud **(+1)**	«objectif d'équilibre structurel» «équilibre financier» «équilibre des finances publiques» «équilibrer la fiscalité» «équilibrer le budget» «gouvernance équilibrée» «développement solidaire et équilibré» «déséquilibres macroéconomiques excessifs» «déséquilibre en matière	Situation dans laquelle les dépenses d'un budget annuel sont entièrement couvertes par les recettes. Situation dans laquelle le déficit ou l'excédent du commerce international sont équivalents. Contrebalancer exactement les dépenses par les	Non **(1)**

			de compétitivité» «rééquilibrage de notre balance commerciale» «politique de péréquation par rééquilibrage financier»	recettes. Qui tient un juste milieu, qui est dans un rapport exact de proportions. Manque de proportion, d'harmonie. Action de rééquilibrer; résultat de cette action.	
Europe, euro, européen, eurogroupe	Vocabulaire non-spécialisé sauf eurogroupe. **(+1)** Vocabulaire trop général. **(0)**	Aucune **(0)**	«compétitivité de l'Europe» «nous manquons d'Europe» «bâtir la gouvernance économique de l'Europe» euro : prix exprimés «la crise de l'euro» «zone euro» «baisse de l'euro» «nos partenaires européens» «concurrence européenne» «diplomatie européenne» «compétitivité européenne» «pilotage plus permanent de l'eurogroupe»	Europe, eurogroupe et euro non référencés Qui appartient à l'Europe, à certains de ses pays, à ses habitants.	Europe, euro, européen non **(0)** Eurogroupe oui **(1)**
Excellence	Vocabulaire non-spécialisé **(0)**	Durand* **(+1)**	«filière d'excellence» «pôles d'excellence rurale»	Caractère de celui/celle/ce qui est excellent.	Non **(1)**
Expertise	Argument d'autorité, pas du vocabulaire spécialisé. **(0)**	Stiegler **(+1)**	«selon l'expertise de la cour des comptes la majeure partie de l'effort de réduction des dépenses publiques...»	Analyse faite par un spécialiste mandaté.	Oui **(1)**
Finance/financier/ financer/ financement/ préfinancement	Vocabulaire spécialisé mais trop général pour être conservé. Emploi non-idéologique. **(+1)**	Aucune **(0)**	«finances publiques» «commission des finances» «loi de finances» «financer la compétitivité» «préfinancement du CICE» «situation financière de notre pays» «loi de financement»	Sommes inscrites au budget d'un organisme public, en particulier de l'État Relatif aux ressources en argent Fournir les capitaux nécessaires à la création et/ou au fonctionnement, au développement d'une	Non **(1)**

				entreprise, d'un secteur économique, d'une personne morale. Action de fournir les capitaux nécessaires à la création et/ou au fonctionnement, au développement d'une entreprise, d'un secteur économique Affectation de ressources à titre provisoire pour le financement d'une opération économique en attendant le moyen de financement durable	
Flexible	Même racine que flexibilité **(+1)**	Stiegler Durand* (flexibilité) **(+1)**	«pour pouvoir s'adapter il faut être flexible» «le Danemark jouit aujourd'hui du marché du travail le plus flexible de toute l'Europe»	Susceptible de fluctuations, de modifications selon les circonstances.	Oui **(2)**
Flexisécurité/ flexicurité	Néologismes formés avec flexibilité et sécurité **(+1)**	Durand* **(+1)**	«nouvel équilibre entre flexibilité et sécurité pour une flexicurité à la française» «la flexisécurité est le mot par lequel on désigne le processus de sécurisation de ces parcours dans un environnement économique mondial de plus grande flexibilité»	Non répertorié	Oui **(2)**
Gestion	Vocabulaire non-spécialisé **(0)**	Aucune **(0)**	Usages variés et renvoyant à des réalités très diverses.	Action de gérer les affaires d'autrui et, par extension, ses propres affaires; manière dont on les gère.	Non **(0)**
Immobilisme	Critique adressée par les néolibéraux à leurs adversaires. Façon pour eux de s'inscrire du côté de ceux qui s'adaptent aux changements,	Aucune **(0)**	«une partie de la compétitivité perdue du fait de plusieurs années d'immobilisme et d'archaïsme socialiste» «puisque notre compétitivité a été affaiblie par dix années d'immobilisme»	État de celui ou de ce qui s'oppose au changement et au progrès. Politique d'attente consistant à ne prendre qu'un minimum d'initiatives pour éviter de s'engager ou pour maintenir l'équilibre entre des tendances opposées.	Oui **(1)**

	les «progressistes» **(+1)**				
Inflation	Ce que les néolibéraux cherchent à tout prix à éviter, épouvantail brandi dès que nécessaire **(+1)** Ce mot peut toutefois revêtir un sens plus général, «augmentation non contrôlée» (cf. concordanciers)	Foucault **(+1)**	«cette dépréciation instille dans l'économie européenne un germe d'inflation» «l'inflation législative que nombre d'entre nous dénonçons» «il y a un risque d'inflation»	Déséquilibre économique se traduisant par la hausse de prix et dû à l'augmentation du volume monétaire en circulation, au déficit budgétaire, à l'excès du pouvoir d'achat des individus par rapport aux biens mis à leur disposition	Oui **(2)**
Investir/réinvestir/ investisseur/ investissement	Vocabulaire spécialisé mais trop général. **(+1)**	Aucune **(0)**	«les entreprises en Allemagne ont investi beaucoup plus massivement qu'en France» «attirer les investisseurs» «investissement dans la compétitivité de notre pays» «réinvestir tous les bénéfices dans l'activité»	Employer, placer (de l'argent, des capitaux) dans un secteur de l'économie ou dans une entreprise, pour en tirer des revenus. Investir de nouveau Personne ou collectivité qui investit des capitaux dans un secteur de l'économie. Action d'investir des capitaux dans un secteur économique	Non **(1)**
Liberté/libérer/ libre/libération	Vocabulaire non spécialisé **(0)**	Alain Bihr Foucault **(+1)**	«libérer les énergies» «libérer les entrepreneurs des contraintes administratives» «libérer de la flexibilité» «libération de la croissance» «libération du marché du travail» «garantir des libertés aux chefs d'entreprise face aux conservatismes et aux blocages en tous genres»	État de celui, de ce qui n'est pas soumis à une ou des contrainte(s) externe(s). Rendre libre ou plus libre ce qui est soumis à une autorité politique ou à une réglementation étatique. **(+1)** Qui n'est pas soumis à une ou plusieurs contraintes externes.	Libérer oui **(2)** Liberté/ libre/ libération non **(1)**

			«concurrence libre et non faussée»	Action de libérer quelque chose; le résultat de cette action.	
Marché	Vocabulaire spécialisé mais mot beaucoup trop polysémique pour être conservé. **(0)**	Alain Bihr Stiegler Foucault Raveaud Dardot et Laval **(+1)**	«facteur de compétitivité sur les marchés» «marché du travail» «parts de marché» usages multiples	Endroit où se déroulent d'importants échanges commerciaux, ou qui se spécialise dans le commerce d'un produit particulier. Conception des relations commerciales fondée essentiellement sur l'équilibre des achats et des ventes, sur l'état de l'offre et la demande. Ensemble de firmes, centres de décision autonome, liées entre elles par un réseau d'échanges, qui rend interdépendants tous les prix et toutes les quantités. Ensemble de consommateurs réels ou potentiels d'une production, d'un service. **(0)**	Non **(1)**
Matraquage	Vocabulaire non spécialisé. mot utilisé pour justifier des baisses d'impôts et critiquer les politiques sociales. **(0)**	Aucune **(0)**	«matraquage fiscal» syntagme figé exprimant une critique virulente de l'impôt	Non répertorié pour cet emploi	Non **(0)**
Mécanisme	Vocabulaire non-spécialisé **(0)**	Aucune **(0)**	«mécanismes de flexibilité»	Ensemble d'éléments, de structures dont l'organisation assure une fonction, une activité; ce fonctionnement, ce processus lui-même	Non **(0)**
Modernisation/ moderniser	Vocabulaire non-spécialisé **(0)**	Hazan Durand* **(+1)**	«moderniser la gouvernance de l'eau» «modernisation de l'action publique» «loi de modernisation du	Action de moderniser (quelque chose); résultat de cette action. Adapter aux besoins,	Non **(1)**

			marché du travail»	aux idées, aux progrès de l'époque actuelle.	
Mondialisation	Vocabulaire spécialisé dont l'usage est plutôt réservé aux adversaires du néolibéralisme. **(0)**	Alain Bihr **(+1)**	«mondialisation financière» «humaniser et maîtriser la mondialisation»	Action, fait de donner une dimension mondiale à quelque chose.	Non **(1)**
Monnaie/monétaire	Vocabulaire spécialisé, usage plutôt neutre. **(+1)**	Aucune **(0)**	«monnaie unique» «union économique et monétaire»	Instrument légal assurant l'exécution des obligations de sommes d'argent et servant d'étalon de valeur pour l'estimation des biens n'ayant pas d'expression pécuniaire. Relatif à la monnaie, à sa fabrication et spéc. à sa valeur.	Non **(1)**
Mutation	Métaphore biologique (Borriello) **(+1)**	Durand* **(+1)**	« dans une société en pleine mutation » « zones en mutation industrielle » « il faut agir et aller de l'avant dans ce monde en mutation rapide » « contexte de mutations économiques très soudaines » « mutation écologique » « dans un monde en pleine mutation »	Changement économique et social brusque et spectaculaire, qui entraîne une modification profonde des structures.	Oui **(2)**
Optimisation/ optimiser	Vocabulaire plutôt spécifique à l'économie mais non-spécialisé. **(0)**	Hazan Han **(+1)**	« optimisation de la compétitivité » « optimisation fiscale » « optimisation de la dépense publique » « optimisation accrue des dépenses de soins »	Action d'optimiser; résultat de cette action. Rendre optimal, donner à quelque chose les meilleures conditions d'utilisation, de fonctionnement, de rendement, notamment en économie.	Non **(1)**
Pédagogie	Vocabulaire non-spécialisé **(0)**	Durand* **(+1)**	« faire preuve de pédagogie » « faire œuvre de pédagogie »	Qualité du bon pédagogue; sens pédagogique. Pas de mention d'un emploi spécifique	Non **(1)**
Performance	Vocabulaire non-spécialisé	Han Durand*	« performance des entreprises »	Pas référencé pour cet emploi.	Non **(1)**

	(0)	Dardot et Laval **(+1)**			
Pilotage	Vocabulaire non-spécialisé **(0)**	Durand* **(+1)**	«comité de pilotage» «instance de pilotage»	Action de diriger la politique, l'économie d'une communauté, d'une entreprise ou d'un pays.	Non **(1)**
Pragmatisme/ pragmatique	Le pragmatisme est censé s'opposer à l'idéologie. Vocabulaire non-spécialisé. **(0)**	Aucune **(0)**	«vision pragmatique de l'économie»	Comportement, attitude intellectuelle ou politique, étude qui privilégie l'observation des faits par rapport à la théorie. Qui est plus soucieux de l'action, de la réussite de l'action que de considérations théoriques ou idéologiques.	Non **(0)**
Productivité/ productif	Vocabulaire spécialisé **(+1)**	Aucune	Couple productivité-compétitivité Productivité-flexibilité Redressement productif Appareil productif Investissement productif Capacités productives Tissu productif Système productif **(+1)**	Faculté de produire, aptitude à produire; caractère productif d'une chose, d'une activité. Rapport entre la production et les différents facteurs qui ont permis de l'obtenir (travail, dépenses engagées, qualité, etc.). Qui est directement lié à l'activité productrice; qui rapporte beaucoup.	Oui **(2)**
Raisonnable	Vocabulaire non-spécialisé **(0)**	Aucune **(0)**	«délais raisonnables» «proportions mesurées et raisonnables»	Inspiré, dicté par la raison; conforme à une logique, à une norme, au bon sens.	Non **(0)**
Rationalisation/ rationnel	Vocabulaire non-spécialisé **(0)**	Stiegler (rationalisme) Hazan Foucault (rationnalité, rationnel) Durand* **(+1)**	«effort de rationalisation de la gouvernance»	Organisation d'une activité économique selon des principes rationnels afin d'obtenir le maximum de rendement avec un minimum de coût. Système de planification et procédé de contrôle opérationnel ayant pour but de faciliter les choix, d'améliorer l'utilisation et le contrôle des	Non **(1)**

				dépenses, d'obtenir une meilleure productivité par l'organisation rationnelle des répartitions de ressources entre affectations concurrentes	
Réaliste	Vocabulaire non-spécialisé **(0)**	Aucune **(0)**	«gouvernance efficace et réaliste»	Qui sait profiter des circonstances, sans s'embarrasser de principes.	Non **(0)**
Récession	Antonyme de croissance **(+1)**	Aucune **(0)**	«nous craignons que les mesures anti compétitivité et anti pouvoir d achat que vous avez prises nous entraînent plus loin dans la récession» **(+1)**	Ralentissement de l'activité économique d'un pays, caractérisé par une diminution de l'investissement et une augmentation du chômage, mais n'affectant pas nécessairement le mouvement des prix.	Oui **(2)**
Redressement/ redresser	Vocabulaire non-spécialisé **(0)**	Aucune **(0)**	«redressement productif» «redressement des comptes publics» «redressement de la compétitivité» «redresser la compétitivité» «redresser la barre» «redresser les finances publiques»	Action de (faire) revenir à un meilleur niveau, de (faire) reprendre de la force. Rétablir (ce qui est compromis ou erroné).	Non **(0)**
Régulation/réguler	Vocabulaire non-spécialisé **(0)**	Aucune **(0)**	«réguler l'économie du sport professionnel» «principes de régulation budgétaire» «autorité de régulation des marchés financiers»	Fait de rendre régulier, normal le fonctionnement de quelque chose. Contrôler, maintenir et conserver la maîtrise de l'évolution d'un phénomène	Non **(0)**
Rentabilité	Vocabulaire spécialisé plutôt réservé aux adversaires du néolibéralism e **(0)**	Aucune **(0)**	«sortez du dogme de la rentabilité à tous prix»	Aptitude à produire une valeur (directement ou indirectement) supérieure à l'investissement en temps, en travail, en argent.	Non **(0)**
Responsabilité	Vocabulaire non-spécialisé **(0)**	Aucune **(0)**	«pacte de responsabilité et de solidarité»	Charge entraînant la prise de décisions importantes et obligeant celui qui en est investi à	Non **(0)**

				rendre compte de ses actes et de ses résultats à ceux qui la lui ont confiée.	
Rigidité	Vocabulaire non-spécialisé **(0)**	Aucune **(0)**	«assouplir les rigidités» «rigidité administrative» «rigidité interventionniste française» «rigidité du code du travail»	Caractère de ce qui obéit à des contraintes, fait l'objet d'application stricte.	Non **(0)**
Simplification/ simplifier	Vocabulaire non-spécialisé **(0)**	Aucune **(0)**	«simplifier l'environnement juridique» «simplifier les procédures» «simplifier l'organisation territoriale des soins» «plus de simplification et de flexibilité pour le salarié» «choc de simplification»	Action d'enlever de la complexité, de réduire les difficultés en donnant plus de cohérence à un ensemble. Rendre moins complexe, réduire à l'essentiel, débarrasser d'éléments non indispensables; faciliter une action.	Non **(0)**
Sigles : G20, FMI, FSI, OSEO, TVA, OCDE, PIB, ISF, CICE, PLFSS, CVAE, CITS, BPI	Les sigles feront l'objet d'une analyse séparée	/	/	/	Non
Sociétal	Emploi contextuel, vocabulaire non spécialisé **(+0)**	Aucune **(0)**	RSE	Pas de référence	Non **(0)**
Souplesse/ assouplissement	Métaphore biologique (Borriello) Antonyme de rigidité. **(+1)**	Hazan (assouplissement) **(+1)**	Souplesse souvent associé à flexibilité	Souplesse : «Qualité d'un système, d'une doctrine, d'une règle, d'une méthode qui n'est pas rigide ni systématique mais peut se modifier pour se plier à des circonstances et exigences diverses.»	Oui **(2)**
Souveraineté	Vocabulaire non-économique, davantage politique. Peut charrier des contextes différents. **(0)**	Foucault Durand* **(+1)**	«la souveraineté de notre pays, la compétitivité de son économie» «souveraineté budgétaire de la France» «souveraineté nationale»	Qualité propre à l'État qui possède le pouvoir suprême impliquant l'exclusivité de la compétence sur le territoire national (*souveraineté interne*) et sur le plan international, l'indépendance vis-à-vis	Non **(1)**

				des puissances étrangères (limitée par les conventions ou par le droit international) ainsi que la plénitude des compétences internationales (*souveraineté externe*); pouvoir politique suprême dont jouit l'État.	
Stabilité/stable/ stabiliser	Vocabulaire également utilisé dans un contexte géopolitique («la stabilité au Proche-Orient») **(0)**	Aucune **(0)**	TSCG pacte de stabilité de l'euro pacte de stabilité et de croissance mécanisme européen de stabilité	Caractère de ce qui ne varie pas, de ce qui demeure au même niveau, à la même valeur.	Non **(0)**
Stratégique	Non spécialisé **(0)**	Aucune **(0)**	Usages variés, synonyme d'important	Qui est relatif à la stratégie; qui concerne la stratégie.	Non **(0)**
Structurel	Non spécialisé **(0)**	Aucune **(0)**	«déficit structurel» «équilibre structurel»	Qui est déterminé par la structure.	Non **(0)**
Synergie	Vocabulaire managérial importé dans le vocabulaire politique + métaphore biologique Ce n'est pas tant le sens du mot que le contexte de son emploi qui est intéressant **(+1)**	Aucune	Pôles de compétitivité : il s'agit de créer des synergies entre recherche et entreprise, acteurs publics et privés. **(+1)**	«Action dynamique de cohésion des divers éléments appartenant à un groupe, une collectivité, en vue d'un but, d'une fin commune»	Oui **(2)**
Technopole	Vocabulaire spécialisé mais emploi non idéologique **(0)**	Aucune **(0)**	Lien avec les pôles de compétitivité	Centre important rassemblant des laboratoires de recherche et des unités de production dans des domaines technologiques divers.	Non **(0)**
Transformation	Vocabulaire non spécialisé susceptible d'être mobilisé dans d'autres contextes **(0)**	Aucune **(0)**	«transformation de notre pays» «grandes transformations de l'économie» «transformation des entreprises»	Action de transformer; résultat de cette action.	Non **(0)**

*Ouvrage sous la direction de Pascal Durand

Annexe 3 : Projection du vocabulaire néolibéral sur les années du corpus

Le graphique ci-dessous (fig.33) est une projection de notre liste de vocabulaire sur les années du corpus. Il permet d'apprécier le niveau de significativité du vocabulaire pour chaque année du corpus. Chaque colonne (et donc chaque barre rouge) représente une année. Lorsque la barre rouge s'élève vers le haut, cela signifie que le vocabulaire est significativement plus présent cette année-là. A l'inverse, lorsque la barre rouge descend, le vocabulaire est significativement moins présent. Les années durant lesquelles le vocabulaire néolibéral est significativement plus présent sont les suivantes : 2004, 2005, 2007, 2008, 2010, 2012, 2013, 2014 et 2016, avec un pic de significativité atteint en 2012 et 2013. L'hypothèse d'une présence croissante du vocabulaire néolibéral dans notre corpus est donc largement invalidée.

Figure 34 – Projection du vocabulaire de l'imaginaire néolibéral sur les années du corpus

Annexe 4 : Liste des textes de loi cités et termes associés

Premier mandat Chirac, cohabitation

Second mandat Chirac

Présidence Sarkozy

Présidence Hollande

Présidence Macron

NB : Les segments issus des séances de QAG ne sont pas comptabilisés dans le tableau.

NB 2 : Pour certains textes de loi, aucun segment n'est cité car nous ne les avons pas conservés dans l'analyse.

Texte de loi ou débat	**Période**	**Termes associés**
PJL RNTT	Automne 1999	*Flexibilité*
PPL visant à accorder une priorité dans l'attribution des logements sociaux aux familles ayant un enfant handicapé à leur charge	Printemps 2001	*Adaptabilité*
PJL STTDE	Automne 2002	*Flexibilité*
PLFSS 2003	Automne 2002	*(Nouvelle) gouvernance (du système de santé et d'assurance maladie)*
PJL relatif aux entreprises de transport aérien et notamment à la société Air France	Hiver 2003	*Flexibilité, compétitivité, mutation*
PLF 2004	Automne 2003	*Souplesse, adaptabilité, flexibilité*
PLFSS 2004	Automne 2003	*Employabilité*
PJL relatif à la politique de santé publique	Printemps 2004	*Gouvernance*
PJL relatif à l'assurance maladie	Été 2004	*Gouvernance*
PLFR 2004	Automne 2004	*(Pôles de) compétitivité*
Débat sur les délocalisations et l'attractivité de la France	Automne 2004	*(Pôles de) compétitivité*
PLF 2005	Automne 2004	*(Pôles de) compétitivité, employabilité*
PJL de programmation pour la cohésion sociale	Automne 2004	*Souplesse, flexible*

PPL OTTE	Hiver 2005	*Flexibilité*
PLF 2006	Automne 2005	*(Pôles de) compétitivité*
PJL portant engagement national pour le logement*	Janvier 2006	*?*
PJL de programmation de la recherche	Hiver 2006	*(Pôles de) compétitivité*
PLF 2007	Automne 2006	*(Pôles de) compétitivité*
PJL LRU	Été 2007	*Gouvernance*
PLF 2008	Automne 2007	*Employabilité*
PJL MMT	Printemps 2008	*Flexibilité*, *flexisécurité*, *flexicurité*
PJL réforme portuaire	Été 2008	*Gouvernance*
PJL HPST	Hiver 2009	*Gouvernance*
PPL pour faciliter le maintien et la création d'emplois	Printemps 2009	*Flexisécurité*
PJL OFPTLV	Été 2009	*Gouvernance*, *(employabilité)*
PLFSS 2010	Automne 2009	*Gouvernance*, *immobilisme*
PLFR 2010	Printemps 2010	*Gouvernance (économique de l'UE)*
PPL constitutionnelle garantissant la souveraineté du peuple en matière budgétaire	Automne 2010	*Gouvernance, compétitivité*
PJLC équilibre des FP	Printemps 2011	*Gouvernance*
PLFR 2011	Septembre 2011	*Gouvernance, compétitivité*
PLF 2012	Automne 2011	*Gouvernance, compétitivité*
PLFR 2012 n°1	Hiver 2012	*Gouvernance, compétitivité*
PLFR 2012 n°2	Été 2012	*Compétitivité*
PJL autorisant la ratification du TSCG	Automne 2012	*Gouvernance*
Débat sur la prise en compte des orientations budgétaires européennes par le PLF 2013	Automne 2012	*Gouvernance*
PLF 2013	Automne 2012	*Gouvernance, compétitivité*
PJL PGFP*	Automne 2012	*Gouvernance*
PJL BPI	Automne 2012	*Compétitivité*
Débat préalable au Conseil européen	Décembre 2012	*Compétitivité*
PLFR 2012 n°3	Décembre 2012	*Compétitivité*
PJL contrat de génération	Janvier 2013	*Compétitivité*

Débat sur la fiscalité écologique	Janvier 2013	*Compétitivité*
PLF 2015	Automne 2014	*Compétitivité*
PLF 2016	Automne 2015	*Compétitivité*
PLFR 2015	Décembre 2015	*Compétitivité*
PPL pour l'économie bleue	Hiver 2016	*Compétitivité*
PJL visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs	Printemps 2016	*Souplesse*
PLF 2017	Automne 2016	*Compétitivité*
PJL pour la liberté de choisir son avenir professionnel	Printemps 2018	*Compétitivité, flexibilité*
PJL création AFB-ONCFS	Hiver 2019	*Gouvernance*
PPL ANCT	Mars, mai et juillet 2019	*Gouvernance*
PJL OTSS	Printemps 2019	*Gouvernance*
PJL de transformation de la fonction publique*	Mai 2019	*Gouvernance*
PJL autorisant l'approbation de l'accord-cadre sur la coopération sanitaire transfrontalière entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse et l'accord-cadre entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg sur la coopération sanitaire transfrontalière	Mai 2019	*Gouvernance*
PJL orientation des mobilités	Juin 2019	*Gouvernance*
PJL relatif aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace	Juin 2019	*Gouvernance*

Figure 35 – Liste des textes de loi et termes associés

Annexe 5 : Liste des locuteurs

NB : Certains locuteurs ne sont pas cités dans l'étude car nous n'avons pas conservé leurs segments pour illustrer notre propos.

Droite – Centre (MODEM) – Centre (LIOT) - Centre (LREM) – Centre-gauche – Gauche

Locuteur	Fonction	Groupe politique	Débat	Date
Hervé Morin	Député	UDF	PJL RNTT	7 octobre 1999
Eric Doligé	Député	RPR	PJL RNTT	12 octobre 1999
Daniel Paul	Député	Communiste	PJL RNTT	12 octobre 1999
François Goulard	Député	DL	PJL RNTT	14 octobre 1999
Maxime Gremetz	Député	Communiste	PJL RNTT PJL STTDE PPL OTTE PJL MMT	14 octobre 1999 9 octobre 2002 3 février 2005 16 avril 2008
Muguette Jacquaint	Députée	Communiste	PJL RNTT PJL STTDE PJL programmation pour la cohésion sociale PPL OTTE	14 octobre 1999 19 décembre 2002 3 décembre 2004 2 février 2005
Jean-Marie Geveaux	Député	RPR	PPL visant à accorder une priorité dans l'attribution des logements sociaux aux familles ayant un enfant handicapé à leur charge	15 mai 2001
Elisabeth Guigou	Députée Vice-présidente de l'AN Présidente de la commission des affaires étrangères, rapporteure	Socialiste SRC	PJL STTDE PLFR 2011 PJL ratification TSCG	3 octobre 2002*2 6 septembre 2011 3 octobre 2012

François Asensi	Député	GDR	PJL relatif aux entreprises de transport aérien et notamment à la société Air France	11 mars 2003
Jean-Marie Le Guen	Député	PS	PLFSS 2004	28 octobre 2003
Gérard Larcher	Ministre délégué aux relations du travail	UMP	PPL OTTE	2 février 2005
Présidente de séance			PLFSS 2003	28 octobre 2002
Jean-Louis Debré	Président de l'AN	UMP	PLFSS 2003	28 octobre 2002
Jacques Domergue	Député	UMP	PLF 2004	14 novembre 2003
Francis Vercamer	Député	UDF	Débat sur les délocalisations et l'attractivité de la France	12 octobre 2004
Marc Laffineur	Député	UMP	PLF 2005 PLF 2006	20 octobre 2004 19 octobre 2005
Jean-Claude Sandrier	Député	GDR	PLF 2005	22 octobre 2004
Hervé Mariton	Député	UMP	PLF 2005 PLFR 2012 n°3	19 novembre 2004 18 décembre 2012
Hervé Gaymard	Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie	UMP	PLFR 2004	9 décembre 2004
Christian Estrosi	Ministre délégué à l'aménagement du territoire Député	UMP	PLF 2006 PLFR 2012 n°2	9 novembre 2005 17 juillet 2012
Jean-Michel Dubernard	Député, président de la commission des affaires culturelles,	UMP	PJL de programme pour la recherche	28 février 2006

	familiales et sociales, rapporteur du PJL			
Frédéric Dutoit	Député	Communiste	PJL de programme pour la recherche	4 avril 2006
Jean-Yves Le Déaut	Député	Socialiste	PJL de programme pour la recherche	28 février 2006
Marcelle Ramonet	Députée	UMP	PLF 2007	3 novembre 2006
Valérie Pécresse	Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche Ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État	UMP UMP	PJL LRU PLF 2012 PLFR 2012 n°1 PLFR 2012 n°1	23 juillet 2007 24 octobre 2011 13 février 2012 14 février 2012
Françoise Guégot	Députée	UMP	PJL LRU	23 juillet 2007
Christine Lagarde	Ministre de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi	UMP	PLF 2008 PLFR 2010 n°3	31 octobre 2007 1er juin 2010
Benoist Apparu	Député	UMP	PJL MMT	15 avril 2008
Bernard Gérard	Député	UMP	PJL MMT	15 avril 2008
Danièle Hoffman-Rispal	Députée	SRC	PJL MMT	15 avril 2008
Marie-Anne Montchamp	Députée	UMP	PJL MMT	15 avril 2008
Jean-Yves Besselat	Député	UMP	PJL réforme portuaire	17 juin 2008
Valérie Fourneyron	Députée	SRC	PJL réforme portuaire	17 juin 2008
Dominique Bussereau	Secrétaire d'État chargé des transports	UMP	PJL réforme portuaire	24 juin 2008
Philippe Duron	Député	SRC	PJL réforme portuaire	17 juillet 2008

Roselyne Bachelot-Narquin	Ministre de la Santé et des sports	UMP	PJL HPST PLFSS 2010	10 février 2009 27 octobre 2009
Jean-Marie Rolland	Député, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales	UMP	PJL HPST	10 février 2009
Monique Iborra	Députée	SRC	PJL HPST	17 février 2009
Alain Vidalies	Député	SRC	PPL pour faciliter le maintien et la création d'emplois	25 mai 2009
Gérard Bapt	Député	SRC	PJL HPST	23 juin 2009
Francis Vercamer	Député	NC UDI	PJL OFPTLV PLF 2013	16 juillet 2009 23 octobre 2012
Yves Bur	Député, rapporteur	UMP	PLFSS 2010	27 octobre 2009
François Baroin	Ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État	UMP	PLFR 2010 n°3	31 mai 2010
Michel Bouvard	Député	UMP	PLFR 2010 n°3	31 mai 2010
Pierre Lequiller	Député	UMP	PPL constitutionnelle garantissant la souveraineté du peuple en matière budgétaire	2 décembre 2010
Georges Tron	Secrétaire d'État chargé de la fonction publique	UMP	PPL constitutionnelle garantissant la souveraineté du peuple en matière budgétaire	2 décembre 2010
François de Rugy	Député	GDR	PJL constitutionnelle relatif à l'équilibre des finances publiques	3 mai 2011

	Ministre de la transition écologique et solidaire	LREM	PJL création AFB-ONCFS	24 janvier 2019
Yves Bur	Député	UMP	PLFR 2011	6 septembre 2011
Roland Blum	Député UMP, rapporteur de la commission des affaires étrangères	UMP	PLF 2012	24 octobre 2011
Yves Lachaud	Député	NC	PLF 2012	2 novembre 2011
Jean-Marc Ayrault	Député, président du groupe SRC	SRC	PLFR 2012 n°1	14 février 2012
Jérôme Chartier	Député	UMP	PLFR 2012 n°1	14 février 2012*2
Pierre-Alain Muet	Député	SRC	PLFR 2012 n°1	14 février 2012
Jean Leonetti	Ministre chargé des affaires européennes	UMP	PLFR 2012	21 février 2012
François Asensi	Député	GDR	PLFR 2012 n°1	29 février 2012
Annick Girardin	Députée	RRDP	PLFR 2012 n°2 Débat sur la fiscalité écologique	16 juillet 2012 24 janvier 2013
Jean-Pierre Gorges	Député	UMP	PLFR 2012 n°2	16 juillet 2012
Jean-Michel Door	Député	UMP	PLFR 2012 n°2	17 juillet 2012
Arnaud Robinet	Député	UMP	PLFR 2012 n°2	17 juillet 2012
Eric Woerth	Député	UMP	PLFR 2012 n°2	17 juillet 2012
Patrick Ollier	Député	UMP	PLFR 2012 n°2	18 juillet 2012
Philippe Vigier	Député	UDI	PLFR 2012 n°2	19 juillet 2012
Denys Robiliard	Député	PS	PLFR 2012 n°2	31 juillet 2012
Pierre Moscovici	Ministre de l'Économie et des Finances	PS	Débat sur la prise en compte des orientations budgétaires européennes par le PLF 2013 PLF 2013	15 octobre 2012 16 octobre 2012 18 octobre 2012 14 novembre

				2012
Jérôme Cahuzac	Ministre délégué chargé du budget	PS	PLF 2013	16 octobre 2012
Laure de la Raudière	Députée	UMP	PLF 2013	17 octobre 2012
Véronique Louwagie	Députée	UMP	PLF 2013	24 octobre 2012
Franck Riester	Député	UMP	PLF 2013	6 novembre 2012
Marylise Lebranchu	Ministre de la décentralisation, de la fonction publique et de la réforme de l'État	PS	PLF 2013	13 novembre 2012
François Brottes	Député, président de la commission des affaires économiques	PS	PJL BPI	29 novembre 2012
Christian Eckert	Député, rapporteur général du budget	PS	PLFR 2012 n°3	4 décembre 2012
Bernard Cazeneuve	Ministre délégué chargé des affaires européennes	PS	Débat préalable au Conseil européen QAG	12 décembre 2012 19 décembre 2012
Charles de Courson	Député	UDI	PLFR 2012 n°3	18 décembre 2012*2
Eva Sas	Députée	Écologiste	PLFR 2012 n°3	19 décembre 2012
Véronique Besse	Députée	NI	PJL portant création du contrat de génération	15 janvier 2013
Gérard Cherpion	Député	LR	PJL portant création du contrat de génération	23 janvier 2013
Yannick Favennec	Député	UDI	Débat sur la fiscalité écologique	24 janvier 2013
Laurent Grandguillaume	Député	PS	QAG	13 février 2013
Michel Sapin	Ministre de l'Économie et des Finances	PS	PLF 2015	14 octobre 2014

Gabrielle Louis-Carabin	Députée	Apparentée socialiste	QAG	15 octobre 2014
Jean-Jacques Candelier	Député	GDR	PLF 2015	3 novembre 2014
Nicolas Sansu	Député	GDR	PLF 2016	20 octobre 2015
Bernard Accoyer	Député	LR	PLFSS 2016	22 octobre 2015
Stéphane Le Foll	Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt	PS	PLF 2016	2 novembre 2015
Myriam El Khomri	Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social	PS	PLFR 2015	2 décembre 2015 15 décembre 2015
Gwenegan Bui	Député	PS	PPL pour l'économie bleue	2 février 2016
André Chassaigne	Député, président de groupe	GDR	PJL visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs	4 mai 2016
Gaby Charroux	Député	GDR	PLF 2017	25 octobre 2016
Christophe Sirugue	Secrétaire d'État chargé de l'industrie	PS	PLF 2017	10 novembre 2016
Danièle Obono	Députée	LFI	PJL pour la liberté de choisir son avenir professionnel	15 juin 2018
François Pupponi	Député	LT	PPL ANCT	11 mars 2019
Jean-Félix Acquaviva	Député	LT	PPL ANCT	12 mars 2019 15 mai 2019
Agnès Buzyn	Ministre des solidarités et de la santé	LREM	PJL OTSS	18 mars 2019 22 mars 2019
Thomas Mesnier	Député, rapporteur	LREM	PJL OTSS	22 mars 2019*2

	de la commission des affaires sociales			
Martial Saddier	Député	LR	PPL ANCT	15 mai 2019
Marielle de Sarnez	Députée, présidente de la commission des affaires étrangères	MODEM	PJL accord-cadre Suisse/Luxembourg	23 mai 2019
Valérie Lacroute	Députée	LR	PJL d'orientation des mobilités	3 juin 2019
Vincent Thiébaut	Député	LREM	PJL relatif aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace	25 juin 2019

Figure 36 – Liste des locuteurs

Annexe 6 : Dendrogramme de la CDH du corpus (7)

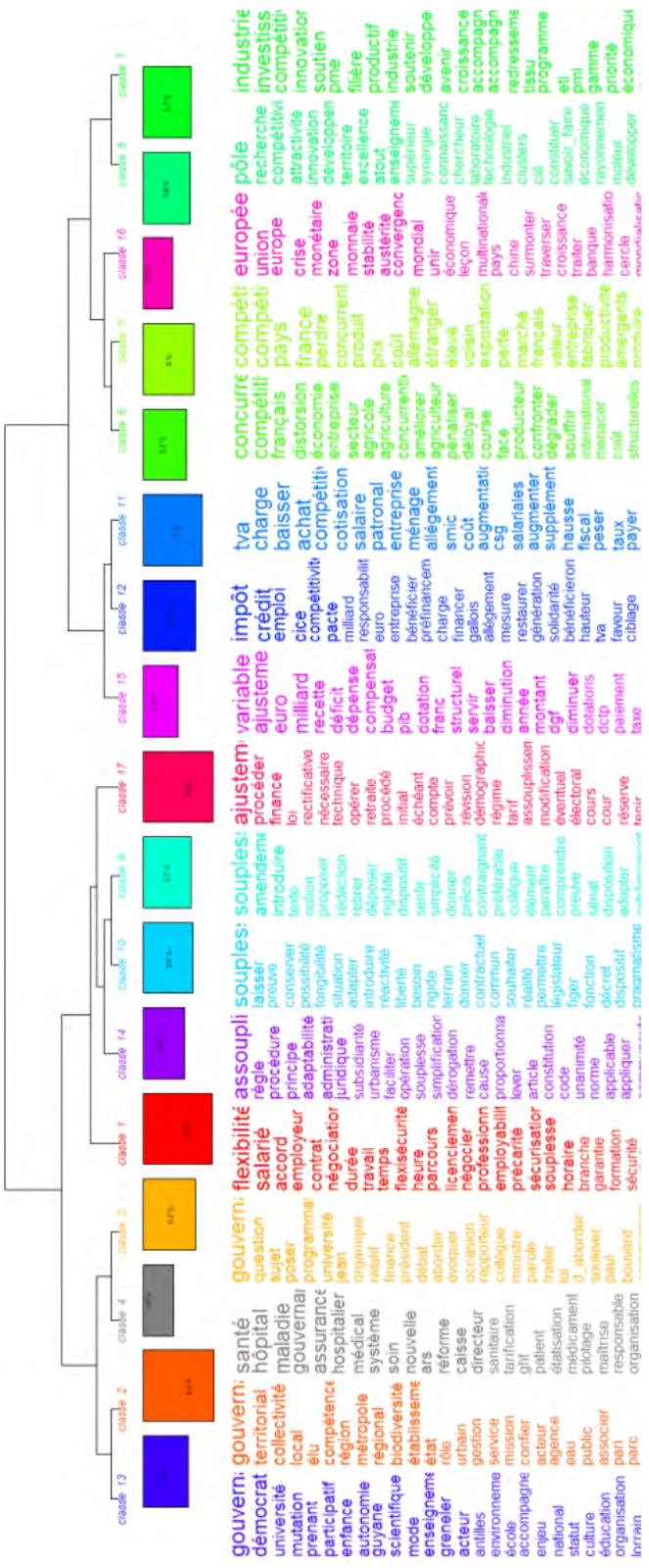

Figure 37 – Dendrogramme de la CDH du corpus (7)

Annexe 7 : Liste des sigles et acronymes

AD : analyse du discours

ANCT : Agence nationale pour la cohésion des territoires

ANI : Accord national interprofessionnel

ARS : Agence régionale de santé

BPI : Banque publique d'investissement

CDD : contrat à durée déterminée

CDH : classification descendante hiérarchique

CDI : contrat à durée indéterminée

CE : Commission européenne

CICE : crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

CMP : commission mixte paritaire

CMU : Couverture médicale universelle

CNRTL : Centre national de ressources textuelles et lexicales

DNL : discours néolibéral

DPG : discours de politique générale

ESS : Économie sociale et solidaire

FD : formation discursive

FESF : Fonds européen de stabilité financière

FN : Front national

FP : finances publiques

FTLV : Formation tout au long de la vie

GDR : Gauche démocrate et républicaine

GJ : Gilets jaunes

GOPE : Grandes orientations de politique économique

HPST : Hôpital, patients, santé, territoires

ISF : impôt sur la fortune

LIOT : Libertés, indépendants, outre-mer et territoires

LOLF : Loi organique relative aux lois de finances

LPGFP : Loi de programmation et de gouvernance des finances publiques

LR : Les Républicains

LRU : Liberté et responsabilité des universités

LT : Libertés et territoires

MES : Mécanisme européen de stabilité

MMT : Modernisation du marché du travail

MODEM : Mouvement démocrate

NC : Nouveau centre

NI : non-inscrit

NL : néolibéralisme

NPM : New public management

OMC : Organisation mondiale du commerce

OTSS : Organisation et transformation du système de santé

PAC : politique agricole commune

PACTE : Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises

PC : Pôles de compétitivité

PFU : Prélèvement forfaitaire unifié

PGFP : programmation et gouvernance des finances publiques

PJL : projet de loi

PJLC : projet de loi constitutionnelle

PLF : Projet de loi de finances

PLFR : Projet de loi de finances rectificative

PLFSS : projet de loi de financement de la sécurité sociale

PLPGFP : projet de loi de programmation et de gouvernance des finances publiques

PNCCE : Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi

PPL : proposition de loi

PR : Président de la République

PS : Parti socialiste

QAG : Questions au gouvernement

R&D : Recherche et développement

RDSE : Rassemblement démocratique et social européen

RPR : Rassemblement pour la République

RRDP : Radical, républicain, démocrate et progressiste

SHS : Sciences humaines et sociales

SRC : Socialiste, républicain et citoyen

STTDE : Salaires, temps de travail et développement de l'emploi

TSCG : Traité sur la stabilité, la coopération et la gouvernance

TUE : Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne

UDF : Union pour la démocratie française

UDI : Union des démocrates et indépendants

UE : Union européenne

UEM : Union économique et monétaire

UMP : Union pour la majorité présidentielle puis Union pour un mouvement populaire

URSS : Union des républiques socialistes soviétiques

Titre : Imaginaires socio-discursifs du néolibéralisme : le cas des débats parlementaires à l'Assemblée nationale (1998-2019)

Mots clés : Discours néolibéral, Débats parlementaires, Textométrie, Imaginaire, Néolibéralisme

Résumé : Ce travail de thèse propose une analyse des imaginaires socio-discursifs du néolibéralisme dans les débats en séance plénière à l'Assemblée Nationale entre octobre 1998 et juin 2019. Il s'appuie sur une méthodologie fondée sur l'analyse statistique des données textuelles ainsi que l'utilisation du logiciel de textométrie Iramuteq. En tant qu'idéologie, le néolibéralisme se décline discursivement en imaginaires. C'est pourquoi nous proposons la notion d'imaginaire néolibéral pour opérationnaliser notre travail de recherche. Nous postulons qu'il se décline en imaginaires socio-discursifs. Nous en délimitons quatre principaux : l'imaginaire de la gouvernance, l'imaginaire de la compétition, l'imaginaire de l'adaptation et l'imaginaire de la mobilité.
Nous postulons par ailleurs qu'un certain type de vocabulaire est afférant à ces imaginaires. A partir de ce vocabulaire, nous construisons un corpus de travail. Trois termes structurent notre étude et en constituent le point de départ : gouvernance, compétitivité et flexibilité. Par une étude préalable des formes lexicales cooccurrentes à ces trois termes, nous établissons une liste de vocabulaire néolibéral. Nous construisons notre corpus en isolant les segments de texte dans lesquels apparaît un de ces termes. L'étude du corpus ainsi constitué nous permet d'identifier des périodes de cristallisation des imaginaires socio-discursifs du néolibéralisme. Il apparaît que les majorités successives mobilisent de manière différenciée ces imaginaires à travers des projets de loi qui renseignent sur leur positionnement politique ainsi que sur le contexte politique, social et économique au sein duquel s'inscrivent ces débats.
Par ailleurs, la production discursive extérieure à l'Assemblée Nationale semble fortement structurer les débats, notamment les décisions prises au sein des institutions de l'Union Européenne ou encore les différents rapports sur lesquels se fondent les décisions politiques. Les débats parlementaires français s'inscrivent donc dans un interdiscours qui mobilise l'imaginaire néolibéral pour orienter les politiques publiques. Le recours à cet imaginaire s'inscrit donc en partie dans une logique d'adaptation des discours à la conjoncture politique plutôt que d'affirmation explicite de préférences idéologiques. Cette étude propose également une brève analyse des contre-discours au néolibéralisme, qui s'appuient sur un emploi autonymique du vocabulaire néolibéral.

Title: Socio-discursive imaginaries of neoliberalism : the case of french parliamentary debates (1998-2018)

Key words: Neoliberal discourse, Parliamentary debates, Textometry, Imaginary, Neoliberalism

Abstract: This PhD work consists in an analysis of socio-discursive imaginaries of neoliberalism in french parliamentary debates' plenary sessions at Assemblée Nationale between october 1998 and june 2019. The methodology is based on statistical analysis of textual data and the use of Iramuteq. As an ideology, neoliberalism appears in discourses through imaginaries. This is why we propose the notion of neoliberal imaginary in order to make our work operationnal. This imaginary takes several shapes which we call socio-discursive imaginaries. Our study focus on four of these : imaginary of governance, imaginary of competition, imaginary of adaptation and imaginary of mobility.
These imaginaries produce a certain type of vocabulary, which we build our corpus from. Three words are the starting point of our study : gouvernance, compétitivité and flexibilité. The first step consists in studying the words cooccurrent to these three. This allows us to establish a list of neoliberal vocabulary. We build our corpus by putting apart text segments in which appears one of these words. The corpus' analysis shows us periods during which socio-discursive imaginaries of neoliberalism are significantly more present. Successive majorities use these imaginaries differently through laws they put to debate. The political, social and economical background of these debates are also likely to enlight these results.
Some discursive productions which come from outside Assemblée Nationale seem to structure the debates, especially policies issued by the European Union or reports that helps politicians to make decisions. French parliamentary debates thus take place into an interdiscourse that uses neoliberal imaginary to shape public policies. The presence of this imaginary in political discourse results partially in an adaptation to the political background rather than in an explicit ideological preference. This study also features a brief analysis of counter-discourse through an autonymous use of neoliberal vocabulary.